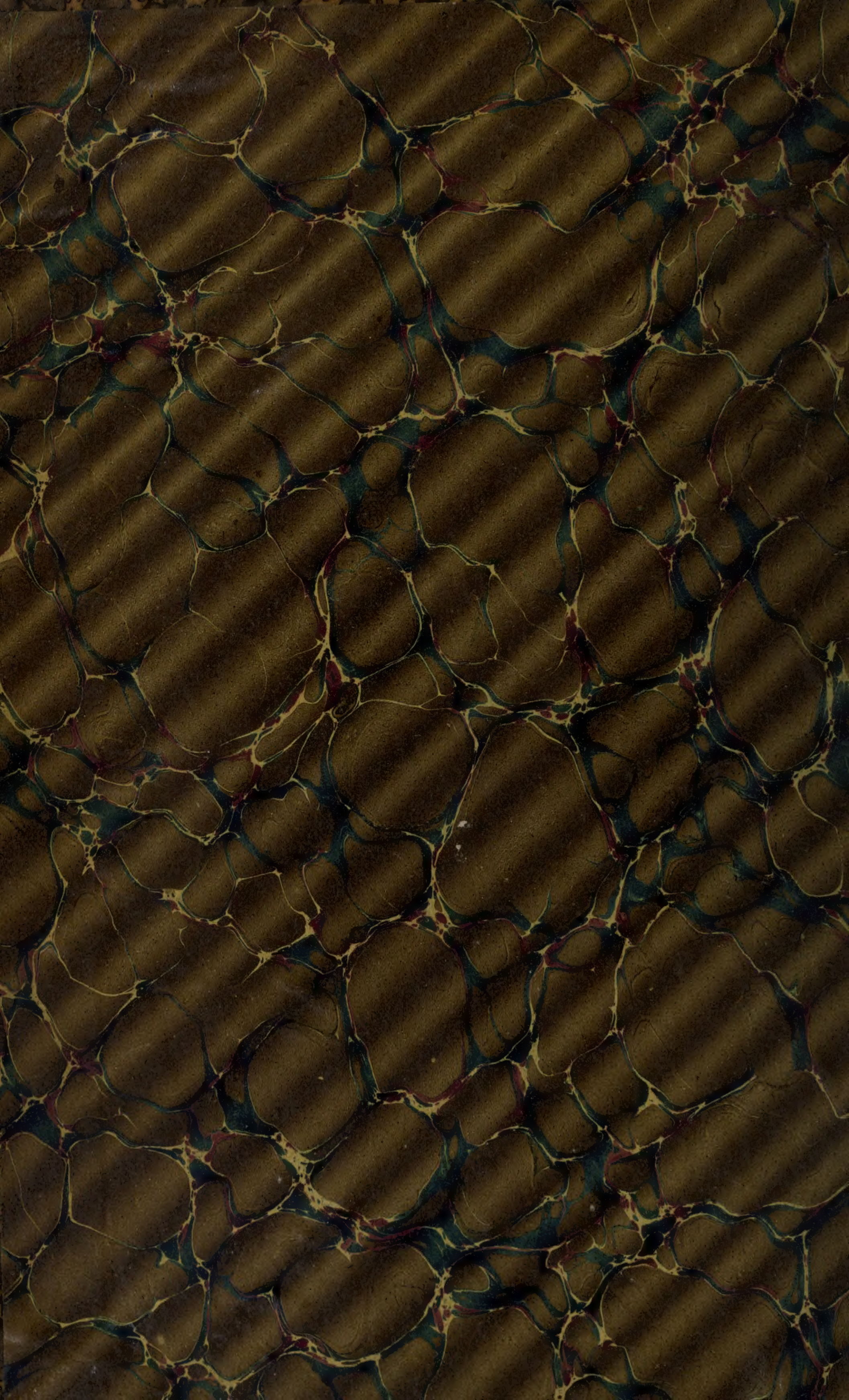






ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

TOME LXIV

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXXIIe ANNÉE

TOME LXIV. — JANVIER-AVRIL 1895



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LA SITUATION DU PAPE[1]

I

En septembre 1870, à la suite de nos revers, l'Italie est entrée dans Rome à coups de canon; elle a installé son roi au Quirinal, en face du Souverain Pontife confiné dans le Vatican, et a consommé par ce dernier acte la spoliation temporelle de la Papauté. Nos victoires avaient commencé l'entreprise; notre défaite l'a conduite à son dernier terme : Sedan a complété Solférino.

Depuis lors, d'une rive du Tibre à l'autre, entre les deux palais affrontés sur leurs collines respectives, il y a comme un duel silencieux, patient, qu'aucun éclat trop violent ne trahit à une vue superficielle; mais qui, après s'être prolongé pendant près de vingt-cinq années, n'a pas fait un pas vers le dénouement. Il ne s'agit pas d'une vulgaire rivalité d'ambition, moins encore d'une querelle de sacristie. Les deux adversaires que l'on croit voir échanger leur muet défi, durant leurs promenades solitaires, du haut de ces terrasses d'où ils peuvent s'entre-regarder, personnifient deux principes, deux mondes opposés. Très variés et très graves sont les problèmes qui tourmentent à cette heure l'esprit des diplomates et des hommes d'État; mais nul ne mérite davantage de préoccuper leur pensée que le problème pontifical, lequel d'ailleurs se retrouve au fond de la plupart des complications européennes; et de fait, les péripéties du drame qui se déroule entre l'Italie officielle et le chef de la chrétienté rendent attentifs, d'un bout du monde à l'autre, en dehors même de toute attache de foi, jusqu'aux plus sceptiques et aux plus indifférents. Très nombreuses et très pressantes sont les difficultés où l'Église se trouve engagée

1. Voir Émile Ollivier : *le Pape est-il libre?*; Anatole Leroy-Beaulieu *le Vatican et le Quirinal depuis 1878;* l'abbé Wagner : *le Pouvoir temporel du Pape et le droit moderne; la Vérité sur la question romaine,* par B. O. S.

sur les différents points du globe; mais la question capitale, qui prime toutes les autres, devant laquelle toutes les autres semblent s'effacer, c'est la question romaine, celle du Père commun des fidèles, de sa demeure, de sa vie domestique, de son indépendance personnelle. Et l'on ne saurait s'en étonner : ce qui est en jeu au nord des Alpes, en Allemagne, en France, en Suisse, en Belgique, en Irlande, en Pologne; au delà des mers, en Amérique ou en Orient, c'est bien l'Église catholique, mais dans l'un de ses membres seulement et une partie secondaire de son vaste corps; à Rome, c'est la Papauté, c'est-à-dire le centre vital, la tête et le cœur du catholicisme.

II

Au surplus, la question se pose en termes très simples : le Pape est-il libre à Rome?

Il n'a pas les fers aux mains, et il ne gît pas sur la paille au fond des prisons mamertines; il réside et il peut circuler dans le plus beau palais de l'univers; il peut à loisir y méditer, y prier, et, après avoir invoqué l'assistance d'en haut, rédiger pour les croyants unis à sa communion les enseignements, les avertissements et les conseils que réclament les troubles de l'heure présente. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, le Pape est libre.

Autour de lui se meut une petite cour ecclésiastique, silencieuse et docile, qui vient prendre ses ordres, qui l'assiste à l'autel, à la table de travail ou dans les salles de réception; pour les offices domestiques, un personnel peu nombreux, limité au strict nécessaire; aux portes intérieures et extérieures, quelques gardes, quelques soldats, chargés de prévenir une insulte ou un coup de main; dans un appartement voisin, un cardinal, son secrétaire d'État, sous Pie IX Antonelli, sous Léon XIII, tour à tour Franchi, Nina, Jacobini, maintenant Rampolla, intermédiaire entre le monde politique et le Pontife suprême, par lequel il apprend ce que les puissants de la terre font de son Église, et qui leur répond en son nom par des approbations ou par un de ces *non possumus* qui n'ont pas encore perdu le don de remuer les peuples; dans la ville, répartis en de vieux palais, d'autres

cardinaux, recommandables par le caractère, le talent, l'expérience; dans des demeures plus humbles, des prélats, des religieux, dont la modestie n'a d'égal que le savoir; se groupant pour former ces congrégations romaines qui sont pour ainsi dire les yeux et les mains du Pape dans son gouvernement pontifical; qu'il consulte, qu'il dirige, dont il s'entoure comme d'une couronne de sages. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, le Pape est libre.

On n'a pas encore mis au pied de l'escalier de Saint-Damase des carabiniers italiens chargés de tolérer ou d'interdire l'accès de sa demeure; il est maître de recevoir à son audience qui il lui plaît, de la refuser à l'altier comme Aman et de l'accorder à l'humble comme Mardochée, d'imposer aux visiteurs princiers le cérémonial qui fera reconnaître qu'il ne reçoit pas en leur personne les hôtes du Quirinal, mais les membres des familles régnantes. Après ses laborieuses journées[1], il a la faculté de s'asseoir devant une table frugale; de se promener dans les longues galeries, au pied des bustes ou des statues des empereurs que le Christ a vaincus et qui sont là, « endormis dans la pierre, comme le trophée emporté par le victorieux dans sa demeure ». Il peut encore, au mois de juillet et d'août, alors qu'une pluie de feu tombe du ciel, que Leurs Majestés Royales se reposent sous les ombrages de Monza, que les Excellences et les petits commis vont chercher l'air pur des montagnes, il peut, à toutes les heures du jour et de la nuit, aller sans obstacles respirer les miasmes de la fièvre dans les jardins du Vatican. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, le Pape est libre.

On ne lui a pas encore défendu, puisqu'il ne veut pas comme Judas vendre son maître et ses frères pour quelques deniers, qu'il ne peut pas comme Paul gagner le pain quotidien par le travail de ses mains, qu'il est contraint de vivre d'aumônes comme François d'Assise, on ne lui a pas encore défendu de recevoir l'obole des fidèles. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, le Pape est libre.

Mais est-ce là le tout de la liberté pontificale? Le Pape

1. « Les pèlerins se montrent la lueur de la lampe du Pape qui brille tard, le soir, à la cinquième fenêtre du Vatican. » (Cornély, *le Jubilé de Léon XIII*, p. 173.)

n'est-il pape que pour vivre enfermé au Vatican, y écrire des encycliques, avoir autour de lui une petite cour et quelques suisses, ne pas mourir de faim, se promener le long de ses galeries, prendre la fièvre dans ses jardins et recevoir le denier de Saint-Pierre ? Non, de pareilles conditions sont absolument insuffisantes, et ne sauraient être acceptées ; « la situation qui en résulte pour la Papauté est intolérable ».

« La situation de la Papauté est intolérable. » Qui s'est exprimé de la sorte, et cela publiquement, et à plusieurs reprises ? Est-ce Pie IX, dans quelqu'une de ces harangues animées, ardentes, qu'il se plaisait à adresser à la foule charmée des pèlerins, avec cet éclat, cette chaleur d'éloquence que l'âge n'avait pas refroidie ? Oui, certainement, c'est Pie IX ; et l'on n'a pas oublié l'énergie de ses protestations au lendemain de l'occupation sacrilège de Rome par les Piémontais. Mais c'est aussi Léon XIII, le pape au tempérament calme et méditatif, au langage toujours circonspect et mesuré, où rien n'est livré aux hasards de l'improvisation.

Partout ailleurs, déposant les foudres et rejetant le glaive de la parole, si hardiment manié durant trente ans par Pie IX, Léon XIII s'est présenté aux adversaires de la Curie avec des propositions d'accommodement. Il a signé la paix avec le tsar, protecteur officiel du schisme ; il a ouvert et mené à bonne fin des négociations avec l'hérétique empereur que son prédécesseur traitait d'Attila ; quelques bonnes raisons qu'il en ait eues, il n'a pas voulu rompre avec les libres-penseurs qui gouvernaient la France.

Sur un seul point, le Pontife pacificateur qui s'était manifestement donné pour mission de mettre partout un terme aux luttes religieuses, s'est montré inflexible. Avec un seul État, celui-là même où il a sa résidence, il s'est refusé à toute trêve. Au milieu de l'Italie unifiée, en face de ses ennemis triomphants, de ce palais du Vatican, son dernier refuge, et qui n'est pas même à lui, il s'obstine à repousser les conditions du vainqueur et ne cesse de faire appel à la justice et au bon droit contre la force.

Depuis sa première allocution aux cardinaux, du 28 mars 1878, et sa première encyclique, du 21 avril de la même

année, aux évêques du monde catholique, il n'a laissé passer aucune occasion de renouveler ses plaintes et ses protestations. Rappelons, un peu au hasard, ses discours au Sacré-Collège du 4 août 1881, du 24 mars 1884, du 27 mars 1885 ; la réponse aux journalistes chrétiens du 22 février 1879 ; ses lettres au cardinal Monaco, du 25 mai 1879, au cardinal Nina, du 27 août 1878 ; surtout celle au cardinal Rampolla, du 15 juin 1887.

Qu'y a-t-il au fond de ces inflexibles *non possumus ?* Les conditions imposées au Souverain Pontife par le gouvernement unitaire sont-elles vraiment inacceptables ? La situation qui lui est faite dans la Rome italienne est-elle vraiment *intolérable.* Il suffit, pour se convaincre qu'il n'y a point d'exagération dans les doléances du chef de l'Église, de relire le texte et d'étudier le fonctionnement de la fameuse loi des garanties, par le moyen de laquelle l'usurpateur, au moment où il enlevait au Pape les derniers débris de son principat civil, prétendait pourvoir d'une autre manière à l'indépendance spirituelle comme aux nécessités de la vie matérielle du Saint-Siège.

Nous ne parlons pas présentement des droits toujours existants du Pape à l'intégrité de ses États ; de la revendication toujours ouverte, en sa faveur, de la royauté temporelle ; nous y viendrons plus tard. Ici, nous nous demandons simplement si l'indépendance absolument nécessaire au Pape est suffisamment sauvegardée par les mesures qu'à dû prendre l'Italie officielle pour essayer de tranquilliser les puissances et les catholiques du monde entier.

Il est de dogme que le Souverain Pontife a reçu de droit divin l'exemption de toute juridiction séculière, de quelque nature qu'elle soit, qu'il ne peut être soumis d'aucune manière au pouvoir des rois, des empereurs ou des républiques, devenir le sujet, l'hôte de personne. *Dicendum est*, déclare Suarez[1], *summum Pontificem ex divino jure habere exemptionem et immunitatem ab omni judicio ac jurisdictione sæculari etiam imperatorum ac regum*. Ce privilège est perpétuel, inaliénable ; le Pape ne saurait y renoncer, car

1. Suarez, *Defensio*, lib. I, sect. I, cap. XVI.

il n'a pas le droit d'abandonner une prérogative accordée, non au titulaire de la dignité, mais à la dignité elle-même, en vue d'un bien général. Cette liberté exigée par le dogme est-elle assurée par la loi du 13 mai 1871 ?

Cette loi déclare la personne du Pape sacrée et inviolable, lui assure la protection et les honneurs dus à un souverain, une dotation de 3225000 livres de rentes annuelles, la jouissance des palais apostoliques du Vatican, de Saint-Jean de Latran et de la villa de Castel-Gandolfo, la plus grande facilité pour sa correspondance, ses relations et l'exercice de son ministère, pour la tenue des conciles et des conclaves ; elle lui reconnaît la faculté d'avoir auprès de lui des ambassadeurs couverts des privilèges internationaux, la liberté de nomination aux bénéfices majeurs ; elle supprime le serment des évêques au roi, l'appel comme d'abus, le *placet regium* ou l'*exequatur*, sauf pour la collation des bénéfices...

Telles sont, en substance, les garanties édictées par le Parlement italien, réuni à Florence en 1871, avant le transfert de la capitale à Rome. De prime-abord, l'énumération en paraît imposante ; mais étudions la chose de plus près ; voyons ce qu'il en est, dans la pratique et l'usage journalier, de ces immunités pompeusement formulées. Et même, avant d'en venir à cet examen de détail, remontons à leur commune origine ; ne sont-elles pas, en cet endroit, entachées d'un vice général qui force à les rejeter en bloc, et justifie pleinement la fin de non-recevoir que les défenseurs du Saint-Siège leur opposent, préalablement à toute discussion sur leur mérite intrinsèque ?

III

En effet, votées par un parlement, les *Garanties* ne sont pas perpétuelles et inamissibles. Une loi les a accordées, une loi peut les retirer. La droite les a établies, la gauche les applique, peut-on affirmer que l'extrême gauche ne les abolira pas ? Une liberté qu'on peut retirer n'est pas une liberté. Une indépendance subordonnée à une voix de majorité, au Monte-Citorio ou au palais Madama, n'est pas une indépendance. L'inconsistance des parlements, mus le plus

souvent par des passions ou des calculs éphémères, est si notoire, qu'il est d'un usage universel de placer les *statuts fondamentaux* hors de la portée de ces mains trop promptes à détruire. Et le Pape, pour l'Église, devrait se montrer moins exigeant que le législateur pour l'État? Et la garantie jugée insuffisante à la stabilité d'une constitution nationale suffirait à l'établissement de la constitution œcuménique du monde spirituel?

Le gouvernement italien se défend de songer à l'abolition des Garanties. — Mais quelle confiance peuvent inspirer ses promesses? N'avait-il pas subordonné l'établissement de la capitale à Rome au concert avec la France[1]? N'avait-il pas signé la convention du 15 septembre 1864, qui consacrait cet engagement? Et cependant, n'a-t-on pas vu ceux-là mêmes dont la signature était au bas de cet acte le violer audacieusement? N'a-t-on pas vu les ministres qui avaient promis de respecter le dernier lambeau du territoire pontifical profiter de nos malheurs pour l'envahir; et, malgré la parole donnée, disposer sans nous de la Papauté? Les engagements anciens ayant été ainsi tenus, pourquoi se fierait-on davantage aux engagements nouveaux? Le manque de foi est resté un des arts de la politique, comme au temps de Machiavel.

Le gouvernement italien se défend de songer à l'abolition des Garanties. — Mais, fût-il sincère, peut-il se flatter de résister jusqu'au bout à la pression des partis extrêmes? Il ne manque pas, au delà des monts, d'ennemis déclarés du pontificat suprême qui, bien loin de se soucier de sa liberté, n'ont d'autre désir que de lui enlever le semblant d'indépendance dont il jouit encore, afin de le détruire plus sûrement. La prison du Pape n'est pas encore une cellule, et on lui a laissé de quoi se mouvoir. Mais les sectaires de la chemise rouge trouvent que c'est trop, et ils s'irritent de cette condescendance. Eh bien, qu'ils se rassurent, qu'ils prennent patience! « les Garanties ne sont qu'une affaire de *politique*

1. Cavour avait dit : « Même si la France se trouvait dans une telle situation qu'elle ne pût matériellement s'opposer à l'entrée dans notre capitale, nous ne devrions pas y aller sans être d'accord avec elle. » Tel fut aussi le sens de l'ordre du jour adopté par la Chambre des députés, le 27 mars 1861.

et d'*opportunité*[1] ». Cela veut dire que de même qu'il était prudent de s'avancer par étapes successives jusqu'à l'annexion totale des États Pontificaux, de même aujourd'hui il importe de ménager les transitions dans la suppression des droits concédés en échange. Lorsque, sous prétexte de séparation, le clergé aura été spolié partout et partout réduit au silence, oui, alors on pourra sans inconvénient se défaire de cet oripeau hypocrite des Garanties. Il était peu habile de dévaliser du premier coup le Pape jusqu'à l'os. On a le temps devant soi. Il n'est encore qu'au prétoire; il faut lui conserver, jusqu'à nouvel ordre, une pourpre dérisoire; avant de le clouer, on le dépouillera de tous ses vêtements, et la terre le recevra nu.

Le gouvernement italien se défend de songer à l'abolition des Garanties. — Mais pourquoi ce parti pris de refuser à la loi qui les énonce la valeur d'un engagement international? Dès qu'il s'agit du moindre intérêt matériel, de la navigation du Danube ou de l'ouverture des détroits, de l'Égypte ou de la Tunisie, petits points sur la carte générale, aucune puissance n'a le pouvoir de décider seule et sans appel; le concert européen est nécessaire. La Russie, après avoir soutenu une guerre difficile contre la Turquie, a dû soumettre au congrès de Berlin son traité de San-Stefano, se résigner à une revision et renoncer à plusieurs des avantages si chèrement achetés. Quoiqu'il n'y eût en jeu, à Tunis, qu'un intérêt purement français, les Italiens ont rempli les chancelleries de lamentations et les journaux de déclamations furieuses, parce que le gouvernement français était allé sans leur permission rétablir l'ordre sur notre frontière algérienne, et éteindre un foyer incandescent d'hostilités! Et en même temps ils trouvent naturel qu'en dehors d'eux personne n'ait à opiner sur le régime organique d'une institution aussi vaste que la Papauté; ils trouvent naturel que quelques députés italiens, mandataires d'un peu plus de cent mille électeurs italiens, disposent, sans qu'on ait un mot à dire, du suprême pontificat, à l'indépendance duquel des millions d'êtres humains, répandus dans toutes les contrées du globe, attachent

1. Paroles de M. Minghetti, considéré comme un modéré.

la sécurité de leur foi et la paix de leur conscience! On ne saurait, ce semble, être plus incohérent.

Les Italiens trouvent le moyen de l'être davantage, invoquant l'arbitrage européen quand il s'agit de consacrer les usurpations commises, le repoussant quand il s'agit de contrôler les immunités par eux accordées. Au congrès de Berlin, alors que les différentes puissances se distribuaient des compensations amiables sous le regard encourageant du prince de Bismarck, et s'adjugeaient qui la Bosnie et l'Herzégovine, qui l'île de Chypre, qui le protectorat de la Bulgarie, qui la Tunisie, que demanda l'Italie? Une seule chose : la ratification diplomatique de la possession de Rome et l'acceptation par l'Europe du fait accompli; les délégués des puissances refusèrent de se prononcer. L'Italie n'en avait pas moins reconnu en principe la légitimité de l'intervention européenne dans ses affaires romaines. Ce qui ne l'empêche pas maintenant de soutenir que « la situation du Pape à Rome est un intérêt italien, de nature purement intérieure, et ne comportant en aucune façon une discussion internationale[1]. Ce qui ne l'empêche pas de s'indigner contre toute tentative de donner à la question romaine, sous quelque aspect que ce soit : *Sotto qualsi voglia aspetto*, un caractère international[2]. Mais qu'importent les inconséquences? L'Italie récuse toute immixtion des gouvernements étrangers dans les arrangements pris par elle à l'égard du Souverain Pontife; elle s'attribue là-dessus un droit souverain et exclusif; afin de se réserver, elle le déclare formellement, la faculté de changer à son gré, et selon les circonstances, la loi des garanties. Il eût été difficile d'en mieux accuser le caractère instable et précaire; ce n'est plus qu'un sable mouvant où la Papauté ne saurait un instant prendre son point d'appui.

Précaires, ce n'est pas assez dire, les Garanties sont nulles de plein droit, s'il faut en croire certains théoriciens avancés,

1. Dépêche de M. Mancini, ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs italiens, à l'occasion et au lendemain des troubles provoqués par la translation des restes de Pie IX.

2. Ainsi s'expriment les journaux italiens à propos de l'allocution consistoriale du 23 mai 1887, et de la note du cardinal Rampolla aux nonces.

dont les raisonnements ne sont pas sans valeur; elles sont nulles comme inconstitutionnelles. Les jurisconsultes et le Conseil d'État ont parfois donné l'épithète de *fondamentale* à la loi des garanties. L'expression est impropre et ne saurait être prise au pied de la lettre. L'usage qui en a été fait n'a jamais eu d'autre valeur, dans la pensée des hommes d'État italiens, que celle d'un vulgaire stratagème. Immédiatement après la mort de Pie IX, dès le 9 février 1878, M. Crispi, ministre de l'intérieur, provoqua une décision du Conseil d'État pour déclarer que la *Loi des garanties* avait un caractère statutaire et constitutionnel. Cette décision fut aussitôt communiquée officiellement aux représentants des puissances, comme un témoignage irrécusable du loyalisme du gouvernement unitaire. Or, lorsque dans une discussion subséquente, au parlement de Monte-Citorio, M. di Rudini rappela ce fait, M. Crispi convint de tout, mais en ajoutant cette stupéfiante explication : « Cette décision du Conseil d'État ne me contentant point, je la portai devant le conseil des ministres, et, à l'unanimité, celui-ci se déclara contraire à la décision du Conseil d'État. » (Séance du 5 décembre 1891.) — Voilà donc un gouvernement qui communique aux puissances une décision qui leur importe et doit les rassurer; et ce même gouvernement, au même moment, déclare nulle, en petit comité, cette décision du Conseil d'État officiellement transmise aux grandes puissances !... Certes, il y a là un comble de *combinazione*, et rarement l'histoire a dû enregistrer une pareille application du droit international.

Bref, la loi de 1871 ne fait point partie du *statut* primitif, rédigé à une époque où personne ne songeait à l'occupation de Rome par les Piémontais; elle n'y a pas été insérée depuis; elle manque ainsi, comme nous l'avons dit, de la solidité propre aux clauses du pacte national; mais de plus le pacte national n'ayant pas été revisé et remanié pour se mettre en harmonie avec l'acte de 1871, il en résulte que tels ou tels de ses articles sont en contradiction formelle avec les immunités stipulées alors en faveur du Pape.

Ce désaccord a surtout éclaté lors d'un procès retentissant, sur lequel nous aurons à revenir, et où le Vatican fut cité

devant les tribunaux du roi, en la personne d'un prélat de la maison de Sa Sainteté, pour difficultés relatives au règlement de compte d'un employé. Les magistrats italiens se déclarèrent compétents, par sentence rendue le 9 novembre 1882. Quels furent les principaux motifs invoqués par la cour de Rome pour retenir la cause? Ce fut avant tout le statut du royaume; l'article 24, lequel déclare tous les citoyens égaux devant la loi; l'article 68, lequel établit que toute justice émane du roi; l'article 71, lequel défend de distraire personne de ses juges naturels. Comment la cour de Rome n'a-t-elle pas senti qu'en rédigeant un jugement ainsi motivé, elle ébranlait dans son principe la loi des garanties? Car enfin si, en vertu du statut de 1848, tous les Italiens sont égaux devant la loi; si Léon XIII est légalement assimilé aux vingt-huit ou vingt-neuf millions de sujets du roi Humbert, à quoi servent les privilèges pontificaux édictés par le Parlement? Que deviennent les fameuses Garanties, si le Pape tombe sous le coup de l'article 24? Garanties et statut sont incompatibles. La loi de 1871 était infirmée, dès sa naissance, par la loi supérieure et contraire de 1848; elle est nulle.

Quoi qu'il en soit de l'instabilité ou de la nullité des garanties, il est certain que, loin d'équivaloir à l'immunité, elles en impliquent la négation. Elles ne supposent pas l'accord entre deux pouvoirs également souverains, accord qui entraînerait des obligations réciproques. Elles sont l'acte unilatéral de la souveraineté du gouvernement italien, auquel le consentement du chef de l'Église a paru aussi inutile que le serait celui du dernier de ses sujets à la réglementation du système électoral ou communal. La volonté de l'Italie toute seule fait loi : *pro lege voluntas*. Il faut que le Pape se soumette et accepte les yeux fermés les combinaisons qu'il a plu d'élaborer à son endroit.

Dans tous les temps, sauf sous le despotisme, le consentement de celui qui doit payer ou de son représentant a été nécessaire à l'établissement de l'impôt le plus exigu : « Il n'y a roi ni seigneur de terre, dit Philippe de Commines, qui ait pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroy et consentement de ceux qui doivent le payer, sinon par ty-

rannie et violence[1]. » Malgré ce principe, on ne prétend pas seulement taxer à merci le Pape, on dispose, sans qu'il ait un mot à dire, de sa personne et de ses biens; d'autorité, on règle ses relations avec les fidèles dont il est le pasteur.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la loi des garanties devienne, entre les mains des jurisconsultes italiens, le code d'asservissement de la Papauté. Dans la préface de son livre: *Guarentigie pontificie*, Francesco Scaduto, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Rome, écrit : « Le résultat de ce travail sera de montrer la prépondérance de l'État sur l'Église, comme sur toutes les autres associations, fondations ou corporations. »

Nous pourrions nous en tenir là. Ces considérations préliminaires justifient surabondamment la parole du Pape déclarant que sa situation à Rome est intolérable. Mais si de la question préjudicielle nous passons à l'examen des Garanties elles-mêmes et de leur fonctionnement, nous verrons se manifester de plus en plus les fâcheux résultats qu'elles contenaient en germe.

Impraticables pour la plupart, les Garanties semblent ne valoir qu'à la condition qu'on ne s'en serve pas; l'abstention, le non-usage, telle est généralement la ligne de conduite qui s'impose au Souverain Pontife, lequel ne saurait en conséquence y trouver un dédommagement pour les avantages moraux et matériels dont on l'a dépouillé. L'essai qu'il a cru pouvoir faire de quelques-unes d'entre elles n'a donné lieu qu'à des mécomptes, et péremptoirement démontré le néant de celles qui n'ont pas été expérimentées. Appliquées ou laissées à l'état de lettre morte, elles créent pour le Pape une déchéance absolument inacceptable. — Voyons d'abord à quoi elles le réduisent en ce qui touche aux conditions matérielles de son existence.

IV

Il y a l'indépendance du propriétaire qui peut se dire : « Je vis de mon bien à moi, de ce qui m'appartient; je n'ai rien à

1. Cité par M. Émile Ollivier.

demander à personne. » Cette indépendance élémentaire, les Italiens l'ont-ils laissée au Souverain Pontife ? Non, et leur premier exploit, après l'occupation de Rome, fut de renverser par la base la situation économique et matérielle du Saint-Siège. Ce qu'ils ont pris à la Papauté en 1870, ce n'est pas seulement sa couronne et son royaume, c'est, avec ses États et sa capitale, ses propriétés, ses immeubles, ses revenus, ses moyens d'existence. La médiatisation du Pape et de l'État romain a produit aussitôt comme conséquence la sécularisation de Rome et du patrimoine de l'Église romaine. C'est là une des atteintes les plus sensibles qui aient été portées aux droits du Pontificat suprême.

La conséquence ne s'imposait pas. A son entrée dans la Ville éternelle par la brèche de la Porta Pia, le gouvernement unitaire eût pu distinguer entre la souveraineté pontificale et les biens de l'Église, entre la royauté du Pape et le domaine de la Papauté. Autre chose est le droit de propriété, autre chose est le droit de souveraineté. Les papes furent propriétaires longtemps avant d'être souverains ; et la liberté de leur ministère eut pour premier point d'appui les biens en possession desquels ils furent mis presque sans délai. L'histoire nous montre leur royauté naissante, se dégageant peu à peu du chaos que les invasions barbares avaient produit en Italie, et parvenant enfin à se constituer vers le huitième siècle. Tandis que dès le premier jour, et quand ils étaient encore au Cénacle, les apôtres eurent à administrer les offrandes que des mains pieuses leur remettaient pour assurer, avec leur subsistance, l'exercice du culte et le soulagement des pauvres. A peine l'Église eut-elle paru sur l'antique terre du Latium, qu'elle reçut de ses disciples des donations importantes en maisons, prés, champs et vignes. D'après une tradition constante à Rome, confirmée par les recherches les plus minutieuses de la critique, ce fut dans la région du Latran, dans les dépendances du palais des nobles *Laterani*, que l'Église trouva ses premières possessions.

Les lois romaines reconnaissaient à la communauté chrétienne le droit de posséder ; à deux reprises, des empereurs païens ordonnèrent à des usurpateurs de restituer les biens

ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. Une première fois, un décret d'Aurélien obligea Paul de Samosate à remettre une église qu'il s'était appropriée, à ceux qui faisaient partie de la communion des évêques d'Italie, en particulier de l'évêque de Rome[1]. Une seconde fois, un rescrit d'Alexandre Sévère ordonna à des boutiquiers d'abandonner un terrain qu'ils avaient occupé au détriment des chrétiens[2]. Les biens de l'Église romaine s'accrurent si rapidement, qu'elle pouvait envoyer des secours abondants à toutes les chrétientés éprouvées par le schisme ou la persécution, et méritait ainsi ce beau nom de « présidente des œuvres de la divine charité », que lui donnait saint Ignace martyr. A Rome même, sa charité ne se lassait pas; au troisième siècle elle y nourrissait plus de 1 500 pauvres, et commençait auprès d'eux ce ministère de dévouement et de pitié qui a été une de ses gloires[3].

A plus forte raison, après l'édit de Milan (311) et la liberté donnée à l'Église par Constantin, vit-on se multiplier les donations des particuliers et des princes; l'Église eut des possessions territoriales non seulement en Italie et en Sicile, mais jusqu'en Illyrie, jusqu'en Afrique, jusqu'en Asie[4]. Quand le Pape eut pris rang parmi les princes et les souverains, il se produisit bien une certaine confusion d'idée et de langage entre ses domaines et ses États[5]. La distinction subsistait cependant entre les uns et les autres; et il y avait toujours lieu de séparer le patrimoine proprement dit du Saint-Siège des provinces soumises à sa juridiction. Ainsi en fut-il jusqu'au moment de l'invasion piémontaise. Alors encore existait à Rome, autour de Rome, dans le vaste cirque

1. Euseb., *Hist. eccl.* VIII, 30 : « Cum Paulus Samosatenus e domo Ecclesiæ nullatenus excedere vellet, interpellatus imperator Aurelianus, rectissime hoc negotium dijudicavit, iis domum tradi præcipiens, quibus italici religionis antistites et romanus episcopus scriberent. »

2. Lamprid., *Script. hist. August.*, p. 131, édit. Paris : « Cum christiani quemdum locum, qui publicus fuerat, occupassent, contra popinarii dicerent sibi eum deberi, imperator rescripsit melius esse ut quomodocumque Deus ibi colatur quam popinariis dedatur. »

3. Euseb., *Hist. eccl.*, IV, 23; VII, 5.

4. Euseb., *Hist. eccl.*, X, 5 ; *Vita Const.*, I, 41 ; II, 39, 41.

5. Les papes appelaient leurs États un *domaine*.

de la *Campagna*, parfaitement distincts des biens appartenant aux sujets pontificaux, des biens considérables appartenant à la Curie, affectés depuis des siècles à des usages pieux, sous le seul contrôle ecclésiastique.

Ces biens, ces maisons, ces terres, l'envahisseur pouvait en laisser la possession et la libre jouissance à l'Église romaine. Des Césars païens eussent agi de la sorte. Il lui était loisible, en même temps qu'il supprimait la royauté, de respecter la propriété; de conserver au chef de l'Église et aux multiples services de son administration, les domaines qu'avait légués la piété des âges, les immeubles que les papes avaient bâtis avec les offrandes de la catholicité. De cette façon, en perdant sa souveraineté, le Pape eût conservé le principal garant de la liberté dans nos sociétés modernes, sur lesquelles règnent plus que jamais la fortune, le capital. Le successeur de Pie IX fût demeuré indépendant, dans le sens le plus vulgaire du mot, mais non le moins juste ni le moins important.

Le duc de Toscane et les princes dépossédés avaient bénéficié d'une mesure analogue; dépossédés de leurs principautés, ils avaient recouvré leurs biens de famille, leurs anciens apanages. On avait même laissé, au moins temporairement, aux curés de paroisse, des ressources dont ils pussent vivre. Pour le Pape seul, il n'y eut pas de ménagement; et il dut subir dans toute sa rigueur cette partie du programme révolutionnaire où est inscrite l'abolition de la propriété ecclésiastique. Poussant à outrance leur sacrilège entreprise, les Italiens l'ont dépouillé non seulement des états que lui avaient reconnus les princes, mais encore des terres que lui avaient données les particuliers. Non contents de l'annexion, ils y ont ajouté ce qu'ils appellent l'*incamération*, c'est-à-dire, pour parler net, la confiscation. Non contents de découronner la victime, ils l'ont spoliée de son patrimoine et frustrée de son héritage séculaire.

Ce n'est pas seulement le superflu qu'ils lui ont enlevé, c'est le strict nécessaire. L'Église romaine est un grand gouvernement spirituel qui ne peut fonctionner sans ses organes historiques, et le budget nécessaire à la marche régulière de toute institution. La maison de Savoie a sciemment privé

l'Église de ce qui la faisait vivre elle et ses œuvres; elle n'a pas craint de rançonner les fondations pontificales les plus inoffensives pour l'État, les plus méritoires pour la civilisation.

Ce qui avait tout d'abord échappé à ses mains rapaces, ce qu'elle n'avait d'abord osé toucher par un reste de scrupule, a peu à peu subi le sort commun. Au cours de l'année 1880, ce sont les biens de la Propagande, création internationale, qui deviennent propriété de l'État. Au mois de mai 1890, après quinze jours d'orageux débats, c'est la loi dite des *œuvres pies*, qui fait passer l'immense patrimoine, un milliard huit cents millions, accumulés par les siècles dans un but charitable ou pieux, des mains du clergé à celles du pouvoir civil. Récemment encore, le gouvernement italien découvre les 60 000 francs de revenus dont jouissait l'œuvre des Catéchumènes, fondée par saint Ignace de Loyola; aussitôt il s'en empare. On peut conjecturer qu'il ne reste plus grand'-chose à prendre.

Très différente, à l'origine, était la pensée de quelques-uns des initiateurs du mouvement national italien. « L'indépendance financière de la cour de Rome, écrivait M. d'Azeglio en 1861, sera assurée par des immeubles, par des propriétés données au Pape, qui redeviendra ainsi possesseur de biens déclarés inviolables, mais ne sera plus possesseur d'hommes. Il sera aisé, avec les biens des couvents, de lui constituer un domaine indépendant, une dotation insaisissable, qu'il pourra administrer et faire valoir à sa guise, dont il pourra vivre avec honneur. »

Le Souverain Pontife eût-il accepté, des mains de l'usurpateur, une fortune prélevée sur les dépouilles de ses enfants? La chose est douteuse. Mais ce qu'il ne pouvait certainement pas accepter, c'était une subvention annuelle, un subside de l'État, c'est-à-dire, de quelque nom qu'on le décore, un traitement, un salaire, une pension, essentiellement précaire et révocable, qui aurait besoin d'être votée comme tout article du budget; qui pourrait être supprimée, comme elle a été établie, par un vote; qui pourrait à certains jours, ainsi qu'on le voit en France pour les évêques et les curés, être suspendue par mesure administrative, par simple déci-

sion ministérielle. Alors même qu'elle serait scrupuleusement servie, une telle pension consacrerait la dépendance de l'autorité qui consentirait à la toucher. On comprend à la rigueur un clergé national rétribué par l'État, comme en France et en Belgique, alors surtout que le clergé est historiquement en droit de regarder son traitement comme une indemnité pour les biens qui lui ont été enlevés; mais un pape, mais le chef de l'Église universelle, salarié par un roi ou un parlement, émargeant chaque année au budget d'une puissance hostile, spoliatrice; venant faire régler ses mandats de payement là où jadis il régnait en souverain, cela ne se conçoit pas. A de pareilles offres, à des propositions aussi humiliantes pour le Saint-Siège et la chrétienté tout entière, on comprend que Léon XIII, de même que Pie IX, ait opposé un refus dédaigneux. Tout catholique qui tient à l'honneur de la chaire de saint Pierre, doit savoir gré au Pape dépossédé de n'avoir rien voulu toucher de la maigre rente allouée par les envahisseurs de ses États.

D'autres subsides devaient également être repoussés par la Curie romaine. Nous voulons parler des dévouements suspects provoqués par la détresse du Saint-Siège, des offres de service venues de tel ou tel financier ou maison de banque. Léon XIII et son entourage n'ont eu garde de se prêter à des manœuvres dont l'unique but était de s'assurer la clientèle catholique, en se conciliant l'appui apparent du Sàint-Siège; et, en nouant des relations avec le Vatican, de s'en faire une réclame auprès des naïfs capitalistes. Ils n'ont pas voulu, comme on l'a dit, « placer la croix sur une caisse, ni convertir la tiare en enseigne commerciale ».

Que reste-t-il donc au Pape, en fait de ressources matérielles? Uniquement les libres et incertaines contributions des fidèles. Ressources aussi variables que l'état des fortunes ou les dispositions du cœur humain; mais qui, dans leurs oscillations, resteront toujours modestes. Il faut reléguer dans la catégorie des chimères cette espérance que l'on a parfois formulée, « qu'un jour viendra peut-être où la Papauté, centralisant les forces pécuniaires de la plus grande communauté du globe, deviendra une puissance financière de premier ordre; où, à la place de sa chétive royauté tem-

porelle, elle jouira de l'ascendant que donne dans nos sociétés matérialistes l'empire de l'argent ». Non, à une époque où l'argent est en tout autres mains que celles des catholiques, où les fidèles de presque tous les pays plient sous le poids des charges que leur a créées la persécution, on ne saurait espérer raisonnablement que les maigres ruisseaux qui alimentent le denier de Saint-Pierre puissent jamais former un Pactole.

Non, il ne reviendra pas, sous le régime actuel, le temps de la princière opulence des souverains pontifes. Pie IX, simple en sa personne, comme tous les papes modernes, aimait encore, dans les beaux jours de son règne, à entourer le Saint-Siège d'éclat et de magnificence. Il avait le goût royal de la pompe et du luxe des arts ; il se plaisait à construire, à restaurer les monuments, les églises ; et il est peu de basiliques romaines, brillantes ou sombres, qui, dans les caissons dorés de leurs plafonds ou dans les marbres polis de leur pavage, ne montrent, en souvenir de lui, le lion dressé des Mastaï[1]. Mais, à partir du 20 septembre 1870, le glorieux Pontife dut renoncer aux splendeurs d'autrefois.

Plus sévère encore a été la règle d'économie que fut obligé de s'imposer Léon XIII, dès le début de son pontificat. Privé d'une partie des revenus assurés à son prédécesseur par la nouveauté des circonstances et l'inaltérable admiration des fidèles, son premier souci fut de diminuer les dépenses du Vatican, de supprimer les quelques abus introduits sous l'indulgente vieillesse de son prédécesseur, de faire régner partout, en administrateur vigilant, l'ordre, la régularité, l'épargne, sauf à recueillir de cette tâche ingrate moins de reconnaissance que de mécontentement[2]. Il y eut des plaintes ; mais enfin on comprit que le Saint-Siège, depuis qu'il vit de quêtes et d'offrandes, est tenu de se montrer parcimonieux, que c'est un devoir, à lui, de mettre de côté les frais inutiles, pour employer les minces disponibilités de son trésor aux

1. Pie IX a achevé les loges de Raphaël, et ajouté « une chambre » aux *stanze* du peintre d'Urbin.

2. Dès son avènement, Léon XIII crut qu'il devait refuser, ou considérablement diminuer les gratifications excessives introduites par l'usage.

œuvres essentielles, à la lutte contre les ennemis du dedans et du dehors, à la fondation d'écoles, à l'entretien des missions, etc.

Bref, gêne, pénurie, mesures restrictives dans ce qui fait non pas l'ornement, mais la vie même de l'Église, telle sera d'ici à longtemps la loi du budget pontifical. Et encore faudra-t-il, pour qu'il continue à fonctionner dans ses étroites limites, que les geôliers du Pape consentent à s'abstenir de tout ce qui pourrait tarir les aumônes qui l'entretiennent, en obstruer les passages, en accaparer les produits.

V

Parmi les biens que l'homme peut posséder, il en est un qui paraît mieux fait que les autres pour sauvegarder sa liberté et son indépendance, c'est la maison où il habite, où il peut se dire : « Ici je suis chez moi »; c'est le *home* si cher à l'Anglais, si religieusement protégé par les lois de la Grande-Bretagne. Dépouillé par la monarchie unitaire des riches et séculaires prébendes du clergé romain, le Pape a-t-il du moins gardé son chez soi? Peut-il se dire, derrière les portes du Vatican où il est confiné : « Cette barrière, du moins, nul, sans ma permission, n'a le droit de la franchir »? Non, partout, et jusque dans l'habitation qui lui a été laissée, il est l'hôte, sinon le prisonnier, de l'étranger.

Les papes avaient dans Rome, en dehors du Latran, qui depuis des générations n'est qu'un musée, deux grands palais entièrement bâtis de leurs deniers, où ils demeuraient tour à tour, plus souvent dans le second que dans le premier, le Vatican et le Quirinal. De ces deux maisons de ville de la Papauté, la nouvelle monarchie a pris pour elle, sans autre forme de procès, la plus moderne et la plus confortable, le séjour préféré des derniers papes et de Pie IX lui-même jusqu'en 1848. Au lieu de s'installer quelque part à ses frais, de se construire ou de s'acheter une résidence digne de lui, le roi de Piémont a trouvé plus simple de se mettre aux lieu et place du Pape, non sans avoir fait crocheter par le général La Marmora, avec de vulgaires rossignols, les portes qu'il avait trouvées fermées. On peut voir encore au-

jourd'hui, sur le fronton du palais ainsi forcé, la Madone, les statues de saint Pierre et de saint Paul et l'inscription : « Palazzo apostolico del Quirinale », témoignage permanent du droit de propriété, et qui semble réaliser l'adage : « Res clamat domino. »

Avec le Quirinal, on enlevait au Pape la plus commode de ses demeures, son palais d'été, la seule qui dans la saison chaude soit habitable. On sait quelle est alors l'insalubrité du Vatican; il y a là chaque année pour la santé de l'auguste vieillard, obligé de s'y tenir enfermé, une périlleuse épreuve. Le Belvédère, cette partie du palais où Léon XIII se retire pendant la canicule, est, dit-on, lui-même, malgré les superbes décorations du Bramante, une villa de plaisance plus agréable pour les dieux de marbre que pour des hommes de chair.

Le Vatican avec ses jardins fiévreux, le Latran, qui depuis longtemps n'est plus aménagé pour recevoir des hôtes, voilà les seuls édifices dont les Italiens aient concédé l'usage au Pape dans ce qui fut autrefois sa capitale. Sur tout le reste, sur les églises bâties et tant de fois restaurées par la Papauté avec les offrandes des fidèles, sur les cimetières et les tombes des martyrs, sur les catacombes creusées par les soins de ses prédécesseurs, le Souverain Pontife n'a plus aucun droit légal. Bien plus, les deux palais qu'on lui a laissés, aux deux extrémités presque également solitaires de la Ville éternelle, avec leurs deux grandes basiliques, l'une cathédrale traditionnelle des évêques de Rome, l'autre monument immortel de la splendeur des papes du seizième siècle, l'Italie en a-t-elle reconnu au Saint-Siège la pleine et entière possession? Non; ce que la loi des garanties reconnaît au successeur de Jules II et de Léon X, ce n'est nullement la propriété du Vatican ou du Latran, c'est tout bonnement l'usufruit, la simple jouissance, quelque chose d'analogue au droit que les évêques français ont sur les édifices du culte, mis à leur disposition par le Concordat, mais dont l'État revendique la propriété. Qu'en France, au sortir des troubles de la Révolution, pour des monuments dont beaucoup étaient d'origine nationale ou communale, on ait admis cette transaction, à la rigueur on le comprend. Mais les temples

élevés à Rome avec l'argent de la chrétienté; Saint-Pierre, dont la construction dispendieuse a servi de prétexte au schisme de la moitié de l'Europe; le Vatican, que depuis des siècles les Papes se sont plu à décorer, à la gloire de la religion, que tout cela, la maison de Savoie le déclare bien de l'État, propriété nationale, avec les trésors qu'y ont accumulés les souverains pontifes, avec toutes les richesses d'art et de science qu'ils s'y sont transmises, ici l'iniquité est par trop flagrante et n'a plus d'excuse à invoquer.

Telle est cependant la prétention du gouvernement italien, qui ne laissera passer aucune occasion de rappeler au Pape que, dans le Vatican, il n'est pas chez lui, qu'il n'y réside pas à titre de propriétaire, et pas même de locataire. Le 15 juillet 1890, la première fois depuis douze ans, l'itinéraire de la promenade journalière de Léon XIII fut modifié. On crut à une fantaisie, comme si le Pape avait des fantaisies; on parla d'inadvertance, comme si après douze ans on pouvait se tromper sur un chemin que l'on suit deux fois par jour. En réalité, Léon XIII avait voulu tenter un essai et provoquer une interprétation publique de la loi des garanties. Il avait fait traverser à sa voiture un territoire contesté dans les dépendances du Vatican, une cour intérieure donnant sur la Monnaie, et où la police royale venait de placer des factionnaires. Or, pendant que les uns affirmaient que le Pape était venu sur le territoire italien, pendant que les autres répondaient qu'il n'était pas sorti du territoire pontifical, le ministère, par son organe le plus accrédité, faisait officiellement déclarer qu'il n'y a point de territoire pontifical, que le Pape est un simple usufruitier, ayant la jouissance, non la propriété, des palais du Vatican, de Saint-Jean de Latran, de Castel-Gandolfo.

Une autre fois, vers la fin de l'année 1870, le bruit se répand, propagé par les journaux sectaires, que le Pape a vendu des objets d'art appartenant aux musées pontificaux. L'eût-il fait, il ne dépassait pas son pouvoir, et personne, en justice, n'avait rien à lui reprocher. Toutefois la nouvelle était mensongère; ni Léon XIII ni Pie IX n'ont jamais songé à trafiquer des monuments de la libéralité ou du génie de leurs prédécesseurs. Mais l'occasion était bonne d'affirmer à nou-

veau la mainmise complète du gouvernement sur toutes les dépouilles de la Papauté. Aussitôt la *Riforma*, organe personnel de M. Crispi, d'accueillir la rumeur, et, avec l'aide des juristes royaux, d'entreprendre toute une campagne pour dénier au Saint-Siège le droit de disposer de ses collections, de ses bibliothèques, de ses propres archives, sans autorisation de l'héritier des ducs de Savoie[1]. Plus tard, pareille chicane fut soulevée à propos d'un vase étrusque et d'un parchemin des archives vaticanes offerts en cadeau à l'empereur d'Allemagne.

Que le Pape supprime la gratuité de l'entrée dans les galeries pontificales, tout le monde s'expliquera cette mesure, puisqu'il doit subvenir à leur entretien, sans avoir aucun fonds à ce destiné. Il paraît que de fait Léon XIII en eut un instant la pensée. Mais à peine averti, le gouvernement italien fut sur le point de transformer cette question de *tourniquet* en affaire d'État; il y avait là, de la part du Pape, acte de propriété et violation de la loi des garanties.

On le voit, aux yeux des Italiens, le Vatican, considéré comme un palais national, est devenu, aussi bien que tout le reste, partie intégrante du royaume. En vain alléguerait-on l'article 7 des Garanties qui stipule, en termes formels, l'inviolabilité de la demeure pontificale, déclarant que « aucun officier de l'autorité civile, aucun agent de la force publique ne peut pénétrer dans les résidences habituelles ou temporaires du Souverain Pontife ». Oui, jusqu'à présent, conformément à ce texte, la police italienne a reçu et observé la consigne de s'arrêter sous la colonnade du Bernin, au pied du grand escalier d'honneur; aucune intrusion n'est encore venue donner un démenti à la loi. Mais il ne faudrait pas trop se fier à la réserve momentanément gardée, ni à cette sorte de *noli me tangere* officiellement inscrit sur les portes vaticanes; on a déjà prévu des cas où elles ne seraient pas respectées et devraient s'ouvrir devant une sommation légale. A l'occasion d'une épidémie cholérique, le Pape ayant

1. On invoquait l'article 5 des *Garanties :* « Le Pape continue *à jouir* des palais apostoliques du Vatican, du Latran...; les musées, bibliothèques, collections d'art et d'archéologie sont *inaliénables.* »

fait installer dans le Vatican un hôpital provisoire, la presse gouvernementale fut unanime à soutenir que les agents du pouvoir auraient le droit, dans l'intérêt de la santé publique, de pénétrer au cœur même du palais apostolique, et, le cas échéant, de pousser leurs investigations jusque dans les appartements du Saint-Père. De son côté, la Cour suprême ayant, par sentence authentique, rangé les habitants du Vatican au nombre de ses clients et subordonnés, a par là-même établi en principe, sinon déjà appliqué en fait, le droit qu'elle s'attribue de franchir le seuil de leur demeure, d'y faire ses enquêtes et ses perquisitions.

Et ceci nous amène à dire que le Pape, n'ayant point de territoire, pas même celui qui est limité par les murailles de son palais, n'a point de juridiction civile. Ceux qui vivent autour de lui, dans sa résidence, peuvent bien être ses auxiliaires et ses serviteurs; ils ne sont pas ses sujets; il n'a pas sur eux droit de justice; leurs causes ressortissent aux tribunaux du royaume. A cet égard, il s'est produit entre la Curie et la magistrature un conflit que nous avons déjà signalé au passage, mais sur lequel il n'est pas inutile de revenir, car il éclaire très bien la situation, et c'est la première fois que la loi des garanties a reçu des juges italiens une interprétation juridique.

Au mois de mai 1882, un *motu proprio* de Léon XIII avait érigé dans l'intérieur du Vatican des tribunaux chargés de prononcer sur les contestations qui peuvent s'élever entre les diverses administrations papales, ou entre ces administrations et leurs employés. Le texte des Garanties l'y autorisait. En effet, par l'article 7, que nous avons déjà cité, et qui stipule l'inviolabilité du palais apostolique; par l'article 8, qui « exempte expressément les documents, livres ou registres des administrations pontificales de toute visite, perquisition ou séquestre », le législateur avait, semble-t-il, volontairement désarmé les juges devant les portes du Vatican; il avait implicitement soustrait les affaires intérieures de la résidence papale aux tribunaux ordinaires, pour abandonner toutes les questions de ce genre au Pontife ou à ses représentants. On ne pouvait refuser à l'hôte souverain du Vatican

le droit de trancher du dedans ce qui ne peut être tranché du dehors.

Autre fut l'avis des juges italiens. L'affaire qui leur avait été soumise était en elle-même de peu d'importance. Il s'agissait d'un vulgaire règlement de compte entre la maison du Pape et un certain Martinucci, architecte au service du palais, congédié en mars 1879. Léon XIII lui avait, en 1880, accordé une pension pour sa mère; mais cela ne suffisait pas à Martinucci; il réclamait en outre quinze mille et quelques cents francs pour avoir exercé les pompiers du Vatican, et 17 875 francs pour travaux exécutés à l'occasion du conclave de 1878. Repoussé dans cette double prétention, refusant d'accepter la nouvelle juridiction créée par Léon XIII, il se décida, en juillet 1882, à recourir à la justice italienne. Le cardinal secrétaire d'État, Mgr Jacobini, comme administrateur des biens du Saint-Siège, et Mgr Theodoli, préfet du palais apostolique et majordone de Sa Sainteté, se virent cités devant le tribunal civil de Rome. Les magistrats repoussèrent le déclinatoire d'incompétence présenté par le préfet du Sacré-Palais, mais n'usèrent des droits qu'ils se reconnaissaient que pour débouter Martinucci de sa demande. L'ancien architecte ayant appelé de ce jugement, le même jeu se répéta devant la Cour d'appel, le majordome contestant de nouveau la compétence des juges du royaume, et de nouveau la Cour, en retenant l'affaire, condamnant l'imprudent qui l'avait soulevée.

Il faut l'avouer, de la manière dont elle fut rendue, la sentence constituait, au préjudice de Martinucci, un véritable déni de justice. S'étant déclarés compétents, les magistrats devaient effectivement instruire le procès, en interrogeant les parties et en faisant produire les pièces. S'étant attribué le droit de connaître de l'affaire, ils avaient le devoir de l'examiner à fond. Mais c'est ce qu'ils ne firent pas, dans la crainte de se heurter trop directement aux articles 7 et 8 de la loi de 1871. Ils se contentèrent de l'affirmation théorique de leur compétence, sans aller jusqu'à en faire réellement l'épreuve. C'en était assez pour abolir le *motu proprio* de Léon XIII, et proclamer le Pape déchu de toute juridiction à l'intérieur de sa maison. Nous avons dit à quel point les con-

sidérants invoqués sont la négation de toutes les Garanties, mises en opposition formelle avec le statut du royaume. Par leur attitude équivoque, les gardiens attitrés de la loi n'avaient abouti qu'à une chose : fournir des armes aux hommes qui, des deux camps opposés, attaquent la législation spéciale des *Guarentigie pontificali;* aux radicaux, qui dénoncent les immunités du Vatican comme une violation du pacte fondamental, aux catholiques, qui dans toutes ces prétendues Garanties sont forcés de ne plus voir qu'une fiction hypocrite[1]. Au lendemain de la solution bâtarde adoptée par les juges de Rome, Léon XIII crut nécessaire d'adresser une protestation aux puissances, où il dénonçait la sentence des tribunaux italiens comme une marque du peu de sincérité et du peu de fidélité du gouvernement subalpin à ses propres engagements.

Et de tous ces détails il est aisé de conclure combien ils se trompent ceux qui s'imaginent que le Vatican, n'ayant jamais été occupé par les troupes italiennes, ni compris dans les plébiscites d'annexion, constitue un petit état indépendant, avec le Pape pour maître temporel et souverain effectif; qu'il est resté, dans un angle de la nouvelle capitale, comme une enclave étrangère, une sorte de principauté de Monaco ou de San-Marino ecclésiastique, où le Pape est toujours roi. Triste roi, qui n'a ni domaine, ni territoire, ni foyer, ni sujets; qui ne possède même pas le privilège de l'*exterritorialité*, de cette fiction internationale en vertu de laquelle les représentants des puissances étrangères sont supposés hors du pays où ils résident, et dont ne sont pas exclus les ambassadeurs accrédités auprès de lui; triste roi enfin, qui ne jouit pas, nous l'allons voir, de l'indépendance et de la sécurité de sa personne!

1. Les tribunaux italiens avaient eu précédemment à juger les procès pour la succession du cardinal Antonelli et pour celle de Pie IX. Comme il s'agissait, dans ces deux affaires, de biens situés pour la plus grande partie hors du Vatican, de personnes habitant hors du palais apostolique et n'ayant pas la qualité de mandataires du Souverain Pontife, le Saint-Siège ne crut pas devoir faire obstacle à l'action de la magistrature royale.

VI

M. Bonghi, dans son rapport sur la loi des garanties, attribuait explicitement au Pape « une souveraineté[1] ». Le mot n'a point passé du rapport dans la loi ; mais la chose y est partout supposée. On y déclare « la personne du Pape inviolable et sacrée ». On y décerne au Pape « les honneurs dus aux souverains ». On y punit les offenses et injures contre le Pape des mêmes peines que les offenses dirigées contre le roi[2]. Bref, le Pape est resté souverain, de par la législation d'outre-monts ; il est resté souverain tout en cessant d'être prince ; pour avoir perdu sa capitale et les derniers restes de sa royauté, il n'a pas perdu ce caractère auguste ; selon la parole de M. Bonghi, il offre l'exemple unique d'un chef de religion en même temps souverain et privé de tout domaine : *l'esempio d'un Capo di religione sovrano, privo di ogni dominio.*

Mais quelle peut bien être la valeur d'une souveraineté constituée de la sorte ? Quelle a été la pensée des législateurs italiens, quand, après une longue délibération, ils ont maintenu au Pape une qualité que la perte de ses États semblait lui avoir enlevée ? Ont-ils voulu faire quelque chose ? ont-ils su ce qu'ils faisaient ? Qu'est-ce qu'une souveraineté sans base ni point d'appui, sans personne à qui elle commande, sans territoire où elle prenne pied, sans substance qui lui donne un corps, qui la rende palpable et tangible ? Ce n'est qu'une abstraction, une conception chimérique de l'esprit. Ou bien, si l'on veut à tout prix y voir quelque chose d'effectif et de réel, ce ne sera qu'une souveraineté honorifique, sans autre conséquence que d'assurer de vains honneurs à celui qui en est revêtu ; ce sera pure affaire de forme, d'apparence et d'apparat. Le Pape sera souverain, comme d'autres sont ducs ou marquis. Mais entendue ainsi, la souveraineté pontificale, inscrite dans la loi, n'est plus qu'un puéril et hypocrite trompe-l'œil, une frauduleuse étiquette, destinée à jouer les

1. « Il Pontifice resta sovrano... maintiene il carattere di sovranita che ho avuto... »

2. Art. 1, 2 et 3 de la loi des garanties.

pieuses angoisses des fidèles et à voiler la sujétion trop véritable du Pontife romain, à qui l'on accorde en paroles ce qu'on lui dénie en fait. On l'a justement comparée à la dérisoire royauté du Christ dans le prétoire, avec le lambeau de pourpre jeté sur les épaules, ou l'inscription INRI de la croix du Calvaire.

Les Chambres italiennes ont-elles vraiment pensé que le Pape se prêterait à cette comédie, et accepterait de bonne grâce les honneurs qu'elles lui votaient? C'était compter sans le profond sentiment que le Pontife suprême a de sa dignité. Dans leur capitale envahie, les papes, au lieu de consentir à d'odieux hommages, n'avaient plus qu'une chose à faire : se condamner à l'internement, se tenir renfermés derrière ces portes du Vatican que les soldats piémontais n'avaient point osé forcer. Quand Léon XIII succéda à Pie IX, quelques-uns s'imaginèrent qu'au bout de deux ou trois semaines, le nouveau Pape s'affranchirait de cette réserve. On le savait actif, aimant l'exercice et la marche, habitué aux longues courses de montagne. On se demandait s'il aurait longtemps la patience de rester confiné dans l'enceinte du palais et de l'étroit jardin qui forment le dernier asile du Saint-Siège. Le bruit circulait à Rome qu'un des premiers actes de Léon XIII, encore camerlingue, avait été de faire repeindre les voitures du Vatican, délaissées depuis 1870. N'y avait-il pas là un signe des intentions du nouvel élu?

Mais non, on se trompait. Léon XIII a scrupuleusement continué la tradition de son prédécesseur; quoi qu'il pût lui en coûter, il s'est constitué et il demeure prisonnier. Pas plus que son prédécesseur, il n'est monté à la tribune de Saint-Pierre pour envoyer sa bénédiction *urbi et orbi* du haut de la *loggia* de Maderno. Pas plus que son prédécesseur, il n'est descendu sur la place Vaticane, agenouillé sur la *Sedia gestatoria*, pour présenter aux adorations du peuple l'hostie consacrée, le jour de la fête du *Corpus Domini*. Pas plus que son prédécesseur, il n'a franchi le pont Saint-Ange et parcouru la cité pour aller visiter ces quatre grandes basiliques dont il est comme le cardinal. Seize années ont passé, et il n'est pas encore sorti de sa réclusion. Pendant ce temps, son corps maigre, diaphane, s'est de plus en plus courbé sous le

poids des sollicitudes et des angoisses qui composent la Passion de la Papauté. Il mourra sans avoir rompu le huis-clos qui remplace aujourd'hui, pour le successeur de saint Pierre, les catacombes.

Au surplus, de quoi s'agit-il, de repousser d'équivoques honneurs, ou bien d'échapper à l'insulte ? Les Italiens répètent volontiers que s'il plaît au Pape de s'enfermer dans le Vatican, il lui est également loisible d'en sortir : les chemins lui sont ouverts, personne ne le tient emprisonné; s'il est captif, il n'a d'autres chaînes que son opiniâtreté à se claquemurer dans sa demeure, son obstination à y porter, dans une claustration volontaire, le deuil de sa royauté perdue. — Léon XIII, dites-vous, peut sortir impunément; il peut, à son aise, se promener dans la ville ou à la campagne. Mais s'il se montre dans vos rues, lui garantissez-vous qu'il n'y rencontrera pas, à la place des honneurs que vous lui avez promis, l'outrage et même la violence? Votre police pourra-t-elle mieux le protéger qu'elle n'a fait pour les pèlerins de 1891, pourchassés par l'émeute jusqu'aux portes du palais apostolique? Ici les faits répondent. Léon XIII n'a pas quitté le Vatican; mais Pie IX, après la mort, est sorti de Saint-Pierre; et l'on sait à travers quelles scènes de désordre la dépouille mortelle du bienheureux Pontife est parvenue à franchir le trajet qui sépare la sépulture temporaire des papes de l'humble tombeau qu'il s'était fait préparer dans l'église Saint-Laurent-hors-des-Murs : ces funérailles, qui auraient dû se faire publiquement et en plein jour, puisque la loi de 1871 accorde au Pape les honneurs royaux, s'accomplissant pendant la nuit, après avis discrètement communiqué à voix basse; malgré cette fausse mesure de prudence, amis et ennemis se trouvant sur pied pour cette translation nocturne; le cercueil de Pie IX traversant toute la ville entre les pieuses acclamations des fidèles agenouillés, un cierge à la main, et les vociférations de bandes de forcenés; les rues de Rome sur le point de se transformer en champ de bataille; la tardive intervention de la force armée empêchant à grand'peine la profanation des restes vénérés... Les hordes de sectaires qui s'abritent dans Rome auraient-elles plus de respect pour Léon XIII montant un jour en voiture et apparaissant inopinément dans

le Corso, que pour Pie IX, mort, et transporté de nuit à sa dernière demeure? Le moins qu'il pût lui arriver, M. Bonghi le reconnaît lui-même[1], serait d'être sifflé et hué; mais il ne dit pas assez; si ce n'est à sa première apparition, très vite dans une de ses sorties, il n'y a point d'exagération à l'affirmer, il serait malmené et courrait de plus grands risques encore.

La première pensée de Léon XIII, après son exaltation, fut, dit-on, de se montrer au peuple, selon l'usage. « Qu'il s'en garde bien! fit prévenir la police italienne; nous ne pouvons répondre de l'événement. » L'ambassadeur de France, M. Baude, ayant appuyé le conseil italien, le nouveau Pape dut renoncer à son mouvement de cœur.

Qu'on veuille bien ne pas s'y tromper : jamais les papes, quand le devoir l'a exigé, n'ont reculé devant les injures, les menaces, les balles même ou le poignard des fanatiques d'irréligion; mais ils ne se croient pas permis d'exposer sans nécessité la majesté de la tiare aux irrévérences et aux violences de la rue. La rue fût-elle parfaitement tranquille, ce souci de la dignité pontificale suffirait pour empêcher le Pape de paraître en public. Il ne lui convient pas de sortir pour traverser en simple particulier cette capitale où ses prédécesseurs ont si longtemps régné, et donner ainsi au monde l'immoral spectacle d'un tranquille accord entre le voleur et le volé. Il ne lui convient pas de sortir pour voir de ses yeux la ville des apôtres souillée par l'iniquité et l'athéisme, la croix arrachée du Capitole et le calvaire renversé du Colisée; pour être témoin de la déchristianisation systématique et du travestissement laïque de la métropole de l'Église; et avoir l'air, par sa présence, d'en reconnaître la déchéance, d'en sanctionner la profanation. Il ne lui convient pas de sortir pour avoir à passer devant la statue de Giordano Bruno ou le palais Borghèse, devenu le centre de la franc-maçonnerie cosmopolite.

Ne suffit-il pas des outrages adressés de loin à sa personne absente? Qu'est devenu, dans la pratique, cet article 2 de la loi des garanties, qui assimilait les offenses publiques

1. Certo Leone XIII non e libero se vuol, esser sicuro che, uscendo, nessuno gli gitti una parola d'insulto o un fischio... » (Bonghi, *Leone XIII e il governo italiano*, p. 27.)

envers le Pape aux offenses envers le roi et la famille royale ? Pie IX, Léon XIII ont-ils jamais été défendus contre les attaques de la basse presse, contre les dénonciations des feuilles radicales, telles que la *Lega* ou la *Capitale*, contre les indécences d'immondes caricatures, contre les grossières invectives des réunions publiques, comme celles que proférait le député Bovio au pied du monument de Giordano, comme il s'en fait entendre tous les ans aux anniversaires de Mentana ou du 20 septembre [1] ?

Jusqu'à présent, le gouvernement italien n'a pas permis à l'injure et à la violence de pénétrer dans l'intérieur même du Vatican ; il y va de son propre intérêt de ne pas faire à ce point faillite aux engagements qu'il a pris devant l'Europe. Mais pourra-t-il toujours modérer à son gré les haines qu'il a lui-même soulevées ? Pourra-t-il déjouer tous les complots, et est-il sûr de n'être jamais surpris par l'audacieux coup de main de quelque émule de Passanante ou de Caserio ? Qu'une guerre éclate entre l'Italie et l'un ou l'autre de ses voisins ; on sait la surexcitation qu'inspirent alors à un peuple affolé les obscures nouvelles des opérations, les mensongères rumeurs, les avis de trahison, l'annonce d'une bataille et surtout d'une défaite. Qu'on se représente Rome se réveillant au bruit d'un débarquement sur la plage d'Ancône ou de Civita-Vecchia; à quels périls, en pareille conjoncture, ne serait pas exposé le Vatican, dénoncé aussitôt par les démagogues, comme un complice de l'ennemi et un foyer d'espionnage ! Devant la plèbe en fureur, la personne même du Souverain Pontife aurait une bien faible défense dans les hallebardes de ses Suisses.

Telle est la situation matérielle présentement imposée au Saint-Siège. D'aucuns prétendent qu'il n'en résulte aucune entrave, mais au contraire toutes sortes de facilités pour l'exercice de son pouvoir spirituel. Nous écouterons prochainement et essayerons de comprendre leurs explications.

1. La *Civiltà cattolica* vient d'être condamnée à une forte amende pour avoir flétri, comme ils le méritaient, les outrages dont un publiciste de la *Nuova antologia,* Raffaelo de Cesare, plus connu sous le nom de Fra Pacomio, avait abreuvé Notre Saint-Père le Pape.

(*A suivre.*) H. PRÉLOT.

LE DUEL JUDICIAIRE ET L'ÉGLISE

L'étude sur les Origines du duel judiciaire, que j'ai publiée il y a deux mois dans cette Revue [1], aura fait naître, chez un grand nombre de ses lecteurs, une préoccupation à laquelle il convient de répondre. Quelle a été l'attitude de l'Église en face de cette institution qui choque tant nos idées actuelles ?

J'ai affirmé d'une manière générale qu'elle s'y est montrée toujours plutôt contraire que favorable [2]. Cette assertion a besoin d'être justifiée : d'autant plus que, dans un ouvrage récent et très savant [3], M. Frédéric Patetta, professeur de droit de l'Université de Turin, est arrivé à une conclusion tout opposée, du moins pour la période du haut moyen âge [4]. J'aurai le regret de devoir le prendre à partie presque à chaque pas. Certes, il faut lui rendre ce témoignage, le savant professeur connaît bien les textes relatifs à la matière et il les cite loyalement ; mais je dois ajouter qu'il les interprète souvent d'une façon bien singulière.

Il n'y a pas lieu de trop s'en étonner. Je ne connais M. Patetta que par son livre ; mais je ne crois pas me rendre coupable d'un jugement téméraire en disant qu'il n'est pas catholique de conviction. Or il y a là une cause d'erreur presque invincible dans l'appréciation d'une foule de faits se rapportant à l'histoire de l'Église. Dans les débuts de mes études historiques, il m'arrivait souvent de me trouver déconcerté et même indigné en présence de certains jugements manifestement faux, et cependant émis avec un accent de parfaite conviction par des écrivains chez qui je constatais d'ailleurs une grande sagacité et l'absence de toute passion

1. V. *Études*, 15 novembre 1894.

2. *Ibid.*, p. 348.

3. Federico Patetta, *le Ordalie, studio di storia del diritto e scienza del diritto comparato*. Torino, fratelli Bocca, 1890, gr. in-8.

4. *Op. cit.*, p. 322-412.

sectaire. Il y a longtemps que ces étonnements ont cessé et que je me suis parfaitement expliqué la chose. Les savants incrédules ne voient dans l'Église qu'une institution humaine, admirablement organisée sans doute et possédant dans ses principes constitutifs et dans les conditions où vivent ceux qui la dirigent, les éléments d'une supériorité intellectuelle et morale très remarquable, mais qu'on ne peut supposer être à l'abri des défaillances et des erreurs communes à la très grande majorité des hommes qui la composent et au milieu dans lequel elle vit. Dès que certains de ses actes semblent dépasser cette mesure, l'incroyant, quelles que soient d'ailleurs sa lucidité d'esprit et son honnêteté naturelle, sera porté comme d'instinct à défigurer le sens naturel des textes et des faits, plutôt que de reconnaître ce qui s'y manifeste en quelque sorte de surhumain, et en cela même il croira faire œuvre de sagesse et de prudence : tout comme le rationaliste pur, posant en principe la négation du miracle, admettra les interprétations les plus violentes et les plus invraisemblables du récit d'un fait présenté comme surnaturel, plutôt que de lui accorder ce caractère.

Or, pour un observateur attentif dont l'esprit n'est pas dominé par d'aveugles préjugés, il n'y a pas de fait plus frappant que celui de la pureté et de l'élévation de la doctrine spéculative et morale de l'Église, faisant à certaines époques un si étrange contraste avec la rudesse et la grossièreté des idées et des mœurs de la société civile, et parfois, il faut bien le dire, des membres et même des chefs de la société religieuse. Rien de surprenant en cela pour le savant catholique. Il sait que l'Église est d'institution divine, qu'elle a reçu de Jésus-Christ la mission de conserver intact et de transmettre à travers les siècles le dépôt de la doctrine révélée. Cette doctrine, tout d'abord, renferme une foule d'enseignements nets et précis sur Dieu, sur l'homme, sur la loi morale de l'homme sous tous ses aspects et dans toutes ses relations, tels qu'aucune doctrine humaine ne les a jamais formulés, et en présence desquels se manifestent aussitôt les vices des institutions humaines, qui ne sont pas parfaitement conformes à la justice, à la charité, à la douceur imposées par la

loi naturelle et divine. De plus, en vertu de son institution et de sa mission divine, l'Église est assurée d'une assistance spéciale de Dieu, qui la garantit contre l'erreur. Cette assistance ne va pas jusqu'à empêcher toujours les égarements d'esprit et de conduite en chacun de ses chefs pris en particulier, ni de groupes particuliers plus ou moins considérables de ces chefs; mais dès que l'Église, soit par un enseignement universel, soit par ses organes complets, c'est-à-dire le concile général ou le souverain pontife parlant en qualité de docteur et de pasteur universel, propose un enseignement, celui-ci porte le cachet divin de la vérité infaillible. Et cela est vrai, non seulement lorsqu'il s'agit d'un dogme de foi ou d'un principe de morale, mais aussi pour une application de la doctrine révélée à un cas particulier, et lors même que les gardiens du dépôt sacré ne se rendraient pas compte de la justesse et de la portée de leurs décisions et ne paraîtraient agir que sous l'empire de leurs idées ou de leurs passions personnelles.

C'est parce qu'ils ignorent ou qu'ils veulent ignorer tout cela, que les savants incrédules sont si souvent entraînés à porter des jugements manifestement faux sur les actes de l'Église [1].

Sans doute, les écrivains catholiques, de leur côté, doivent se mettre en garde contre le préjugé qui les porterait à exagérer la valeur des arguments historiques dans un sens favorable à l'honneur de l'Église. J'ai assez insisté ailleurs sur ce point [2], pour ne pas devoir y revenir ici.

1. Plusieurs de mes lecteurs trouveront peut-être que ces réflexions sont bien un peu de trop haute volée pour le sujet qui nous occupe, et seront tentés d'y voir une tendance apologétique. Toute réflexion faite, j'ai cru devoir les laisser en tête de cet article. Elles m'ont semblé utiles, et même nécessaires, pour s'expliquer les étranges méprises que l'on observe souvent, quant à l'interprétation des textes et aux jugements critiques, chez des savants incrédules, d'ailleurs de très bonne foi, dès qu'il s'agit pour eux d'apprécier certains faits de l'histoire de l'Église.

2. *Principes de la critique historique* (Liège-Paris, 1883), p. 19-39.

*
* *

Ces observations faites, abordons sans parti pris l'examen des sentiments manifestés du côté de l'Église par rapport au duel judiciaire.

Nous avons vu que la première trace de l'institution se rencontre dans la loi burgonde promulguée par Gondebaud vers l'an 500. C'est à cette même époque que se produisit la première protestation. Elle fut provoquée par la loi même et eut pour auteur saint Avit, archevêque de Vienne et primat de l'Église burgonde. Nous la connaissons par le témoignage de saint Agobard, archevêque de Lyon dans la première moitié du neuvième siècle, lequel, ainsi qu'il sera dit plus bas, écrivit lui-même contre la loi de Gondebaud. « Comme le saint évêque, raconte Agobard s'entretenait avec le roi de ces combats singuliers et les blâmait, Gondebaud lui répondit : « Mais quoi ! dans les querelles qui s'élèvent entre les royaumes et les peuples, et même entre particuliers, ne s'en remet-on pas au jugement de Dieu par les combats, et la victoire ne se range-t-elle pas en général du côté où se trouve la justice ? — Si les royaumes et les peuples, répliqua saint Avit, voulaient s'en remettre au jugement de Dieu, ils redouteraient tout d'abord ce qui est dit par le Psalmiste : *Dissipez les nations qui veulent les guerres*, et ils s'attacheraient à cette autre parole : *A moi la vengeance, c'est moi qui ferai justice, dit le Seigneur*. La justice du ciel a-t-elle besoin de traits et de glaives pour se prononcer ? Et ne voyons-nous pas souvent la partie qui a le bon droit de son côté succomber dans les combats, et la partie injuste l'emporter, soit par la supériorité de ses forces, soit par d'habiles manœuvres[1] ? » D'après un passage d'un autre opuscule d'Agobard, c'est à propos des controverses entre les catholiques et les ariens, que le roi Gondebaud, arien lui-même, aurait proposé de les trancher, soit par le duel, soit par l'épreuve du feu ou de l'eau, proposition que saint Avit repoussa avec indignation[2].

1. Agobardi *Liber ad Ludovicum imperatorem adversus legem Gundobadi et impia certamina quæ per eam geruntur*, cap XIII (Migne, *Patr. lat.*, t. CIV, p. 125).

2. Ejusdem *Liber de divinis sententiis digestus cum brevissimis adnota-*

M. Patetta se permet de douter de la vérité du récit de saint Agobard ; il va jusqu'à soupçonner l'archevêque de Lyon de l'avoir inventé de toute pièce[1]. Et les fondements de ce soupçon ? C'est d'abord que saint Agobard vivait environ trois siècles après saint Avit, et que lui-même était très opposé au duel. Ce serait là, s'il était seul, un argument bien faible. Mais M. Patetta produit une autre cause de défiance, qui pourrait paraître plus sérieuse. C'est que, d'après le procès-verbal de la conférence qui eut lieu à Lyon en 499, entre catholiques et ariens, en présence de Gondebaud, ce ne serait pas le roi, mais saint Avit lui-même qui aurait proposé une sorte de jugement de Dieu pour terminer la controverse[2]. M. Patetta ne sait donc pas que, cinq ans avant l'apparition de son livre, il a été démontré par le regretté Julien Havet, que ce fameux procès-verbal, aussi bien que les autres pièces publiées par Baluze *ex schedis Hieronymi Vignerii*, est l'œuvre d'un faussaire, qui n'est indubitablement que Jérôme Vignier lui-même[3] ? Les articles de Havet ont cependant paru dans une revue d'érudition bien connue, ils sont loin d'avoir passé inaperçus dans le monde des médiévistes, et ils n'y ont rencontré aucune contradiction.

Nous nous permettrons de relever, dans le dialogue entre

tionibus, contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne vel aqua vel conflictu armorum patefieri, cap. VI (*Ibid.*, p. 254).

1. *Le Ordalie*, pp. 329, 330.

2. *Collatio episcoporum, præsertim Aviti Viennensis episcopi, coram rege Gundebaldo adversus Arrianos* (dans l'Appendice aux œuvres de saint Avit), extr. (*Aviti Opera*, ed. Rod. Peiper, Berolini, 1883, p. 164. — Migne, *P. L.*, t. LIX, p. 391). — La pièce se trouve aussi reproduite tout au long dans l'article de J. Havet indiqué dans la note suivante.

3. *Questions Mérovingiennes*. II. *Les Découvertes de Jérôme Vignier*, par Julien Havet, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLVI (année 1885), p. 205, particulièrement § 5 : *Colloque de Lyon* (p. 233). — Je n'irais point cependant jusqu'à faire, comme M. Havet, de l'entretien d'Avit avec Gondebaud rapporté par saint Agobard, un argument contre l'authenticité du *Colloque de Lyon*. Les deux récits peuvent très bien se concilier. Saint Avit ne se serait pas du tout mis en contradiction avec lui-même en repoussant, d'un côté, le duel et les ordalies du fer ou de l'eau, et en proposant, de l'autre, avec sa foi de saint, d'aller demander à Dieu, par des prières auprès du tombeau de saint Juste, un miracle pour manifester la vérité de la croyance catholique.

saint Avit et le roi Gondebaud, un trait qui confirme ce que nous avons dit dans notre premier article [1]. Au blâme du saint archevêque, le roi répond en assimilant le duel à une guerre entre deux nations ennemies. L'argument semble avoir quelque peu embarrassé le prélat : il n'y répond qu'en citant des textes qui concluraient à faire regarder toute guerre comme illicite et défendue par Dieu, ce qui est une exagération manifeste. Mais il résulte bien de cette conversation que, dans l'origine, le duel était considéré comme une application du droit de guerre entre des hommes qui ne pouvaient terminer autrement leur différend. Il ne s'y attache encore aucune idée superstitieuse.

Une remarque analogue peut être faite au sujet de la lettre adressée par Cassiodore, au nom du roi Théodoric, aux Goths de Pannonie, vers l'an 510 : la raison qu'elle met en avant pour les faire renoncer à la pratique du duel, c'est qu'ils ont maintenant un juge sur l'équité duquel ils peuvent compter [2]. Elle peut s'étendre encore à la célèbre loi par laquelle le roi lombard Luitprand, tout en condamnant le duel judiciaire, en permet néanmoins l'usage à cause de l'attachement de ses sujets à l'antique coutume [3]. Si l'idée de jugement de Dieu y est énoncée, c'est pour être réprouvée et déclarée fausse et illusoire.

Nous rappellerons encore que les lois des Ostrogoths d'Italie, des Visigoths d'Espagne et des Anglo-Saxons, rédigées sous une influence plus directe du clergé que celles des pays de domination franque, ne font aucune mention du duel judiciaire [4]. Mais revenons aux documents ecclésiastiques proprement dits.

1. *Études,* 15 nov. 1894, p. 337, à la fin de la note.

2. « Adquiescite iustitiæ, qua mundus lætatur. Cur ad monomachiam recurratis, qui venalem indicem non habetis?... Quid opus est homini lingua, si causam manus agat armata? aut pax unde esse creditur, si sub civilitate pugnetur? » Cassiodori Var. III, 24 (éd. Mommsen, 1884, p. 92. — Migne, *P. L.*, t. LXIX, p. 588).

3. *Études, loc. cit.*, 345-46.

4. On ne peut regarder comme une trace de ce genre de duel la loi d'Ina, roi des Anglo-Saxons occidentaux, portée en 692, où il est dit : « Si quis in regis domo pugnet, perdat omnem suam hereditatem et in regis sit arbitrio, possideat vitam aut non possideat. Si quis in templo pugnet, centum viginti

Pour le huitième siècle, on cite comme plus ou moins favorables aux jugements de Dieu les décrets des synodes bavarois de Dingolfingen et de Neühing, vers 770, et le concile de Francfort de 794.

Inutile de nous arrêter au synode de Neuhing, qui fut présidé par le duc des Bavarois Tassilon, et dont le caractère, à en juger par la partie qui nous en a été conservée, fut plus laïque qu'ecclésiastique. Il n'y a qu'à parcourir rapidement la série de ses décisions pour constater qu'elles ne se rapportent aucunement aux choses de la religion, mais seulement à des matières qui n'intéressaient que la juridiction civile [1]. Du reste, pour ceux de ses décrets qui regardent le duel nous aurions à faire une observation analogue à celle que provoque la lecture du décret de Dingolfingen. Ce dernier est ainsi conçu : « Que celui qui est accusé par quelqu'un d'un délit quelconque, ait la faculté de se réconcilier avec son accusateur avant de s'engager définitivement à soutenir le combat singulier [2].» Évidemment, il n'y a là aucune approbation du duel, mais, en le supposant accordé par la loi civile, une simple précaution pour en restreindre l'usage autant que possible.

Quant au chapitre IX du concile de Francfort, où il n'est très probablement pas question du duel, mais d'une autre épreuve, telle que celle du fer chaud ou de l'eau bouillante, on remarquera l'insistance que mettent les membres du concile à bien marquer que ce n'est pas du tout d'après leur décision ou sur l'ordre de l'empereur que l'épreuve eut lieu [3].

solidos mulctetur. Si quis in senatoris domo pugnet... » Mansi, *Conc.*, t. XII, p. 58. Comp. B. Thorpe, *Ancient laws of England*, t. I (1840), p. 106-7. Il s'agit évidemment là de simples rixes qui dégénéraient en luttes sanglantes.

1. *Mon. Germ.* fol. Leg., t. III, p. 464-68.

2. C. XI : « De eo quod si quis de qualecumque reatus accusatus ab aliquo, potestatem accipiat cum accusatore suo pacificare si voluerit, antequam pugnam, quam vocant wehadine, fixe promittat. » (*Mon. Germ.*, tom. cit., p. 461.)

3. « Definitum est etiam ab eodem domno rege sive a sancta synodo, ut Petrus episcopus [Virdunensis] contestans coram Deo et angelis eius iuraret cum duobus aut tribus sicut sacrationem suscepit, aut certe cum suo archiepiscopo, quod ille in mortem regis sive in regno eius non consiliasset nec ei infidelis fuisset. Qui episcopus dum cum quibus iuraret non invenis-

*
* *

Les protestations se produisent plus énergiques au neuvième siècle.

C'est d'abord saint Agobard, archevêque de Lyon (mort en 840), qui adresse à l'empereur Louis le Débonnaire une supplique pressante pour demander l'unification des lois dont la diversité rendait l'administration de la justice si difficile dans l'empire franc, et en particulier l'abrogation de la loi burgonde qui permettait le duel [1]. Il s'élève avec force contre cette disposition. « Il arrive souvent, dit-il, que non seulement des hommes forts, mais aussi des personnes faibles et des vieillards sont provoqués à ces combats, et cela pour les choses les plus futiles. Ces horribles luttes amènent d'iniques homicides, des sentences barbares et perverses : car on se figure que Dieu est du côté de celui qui parvient à l'emporter sur son frère et à le précipiter dans un abîme de maux. C'est là une détestable erreur et un horrible désordre : plutôt que de renoncer à ces pratiques criminelles, on méprise l'autorité des saintes Écritures, on brise la concorde qui doit régner entre chrétiens, et on fait à Dieu, qui est essentiellement bon, l'injure de le regarder comme le protecteur de la violence et l'oppresseur des malheureux. [2] » Et après avoir longuement développé chacun de ces trois arguments contre le duel, Agobard conclut par ce mot énergique : « En vérité, on ne peut voir là une loi, mais un meurtre [3]. »

set, elegit sibi ipse, ut suus homo ad Dei iudicium iret et ille testaretur, absque reliquiis et absque sanctis evangeliis, solummodo coram Deo, quod ille innocens exinde esset, et secundum eius innocentiam Deus adiuvaret illum suum hominem, qui ad illum iudicium exiturus erat et exivit. Tamen eius homo ad iudicium Dei [ivit] neque per regis ordinationem neque per sancta synodo censuram, sed spontanea voluntate, qui etiam a Domino liberatus, idoneus exivit. Clementia tamen regis nostri præfato episcopo gratiam suam contulit et pristinis honoribus eum ditavit, nec passus eum esse sine honore, quem prospexit de composito crimine nihil meruisse. » *Capitularia regum Francorum*, ed. Alfr. Boretius (*Mon. Germ.*, in-4, Leg. Sect. II, t. I), p. 75.

1. V. le titre cité plus haut, p. 38, note 1.
2. Cap. VII.
3. « Vere hic non est lex, sed nex. » Cap. XI, extr.

Le même Agobard composa encore un second opuscule, probablement pour appuyer le premier : il y réunit tous les passages de l'Écriture où il a trouvé recommandées la douceur et la charité, pour en conclure que les ordalies, et en particulier le duel, sont en opposition avec la doctrine de Jésus-Christ[1].

Chose curieuse et qui montre une fois de plus combien il faut être prudent à se servir de l'argument négatif, l'archevêque de Lyon, qui était pourtant un savant pour son époque, semble ignorer que les autres lois des divers peuples de l'empire permettaient le duel aussi bien que celle des Burgondes. M. Patetta ne peut se résoudre à reconnaître le fait. La supposition lui paraît simplement ridicule. Agobard ne pouvait ignorer que le droit impérial admettait, et largement, le duel et les ordalies; il devait savoir que, tandis qu'il prétendait qu'il n'était pas permis à un chrétien d'avoir aucune confiance dans ces prétendus jugements de Dieu, il existait un capitulaire de Charlemagne qui prescrivait *ut omnes Dei iudicium credant absque dubitatione*[2]. J'ai cité ailleurs des exemples qui montrent que de tels faits ne sont pas si inouïs pour des temps bien différents de notre siècle de grande publicité et de communications faciles et rapides. Certes, l'ignorance de saint Agobard, au sujet de tous les détails des lois barbares, n'apparaît pas plus surprenante que celle de saint Augustin, qui ne connaissait pas, lors de son élévation à la dignité épiscopale, vers 395, le canon du concile de Nicée qui rendait sa consécration irrégulière, ni, en 405, le célèbre concile de Sardique de 343; elle n'est pas plus surprenante non plus que celle de saint Grégoire de Nazianze, lequel, prononçant le panégyrique du grand docteur saint Cyprien de Carthage, ne savait pas qu'il était un personnage différent du magicien Cyprien d'Antioche[3]. Au surplus, si les lois impériales autorisant le duel avaient été tellement de notoriété publique du temps de saint Agobard qu'il serait ridicule de supposer qu'il pût les ignorer, n'au-

1. V. le titre cité plus haut, p. 38, note 2.

2. *Le Ordalie*, p. 375. — Comp. *Études*, 15 nov. 1894, p. 348.

3. Comp. mon *Introductio ad historiam ecclesiasticam*, p. 31-32, et *Principes de la critique historique*, p. 232-36.

rait-il pas été beaucoup plus ridicule, et de plus souverainement imprudent pour lui, d'afficher cette feinte ignorance dans un écrit adressé à l'empereur et à ses conseillers, rempli des plus véhémentes déclamations contre cette autorisation, et par lequel il aurait demandé un acte parfaitement puéril, puisque l'abrogation de la loi de Gondebaud n'eût aucunement empêché la continuation des duels?

Ce fut sans doute sous l'impulsion de l'esprit communiqué à son clergé par saint Agobard que fut porté, en 855, quinze ans après sa mort, au concile de Valence, composé des évêques des trois provinces ecclésiastiques de Lyon, de Vienne et d'Arles, le canon contre le duel, où l'on trouve déjà toutes les rigueurs de la législation ecclésiastique actuelle contre le duel conventionnel privé. Après avoir condamné dans le onzième canon la pratique des tribunaux civils, où, à l'ouverture des débats, on faisait jurer à chacune des deux parties qu'elle avait le bon droit pour elle, pratique, dit le concile, qui provoque nécessairement de faux serments, les Pères poursuivent, dans le douzième canon : « Et parce que ces serments contraires, ou plutôt ces parjures, donnent le plus souvent lieu à des combats meurtriers et au cruel spectacle de l'effusion du sang en pleine paix, nous statuons, conformément aux anciennes observances, que quiconque aura tué ou grièvement blessé son adversaire dans un combat si inique et si opposé à la charité chrétienne, soit regardé comme un détestable homicide et un sanguinaire brigand, exclu comme tel du corps des fidèles et amené par tous les moyens à se soumettre à la pénitence imposée par les lois ecclésiastiques pour les criminels de cette espèce. Quant à celui qui a été tué en duel, il doit être tenu comme son propre meurtrier et comme ayant volontairement recherché la mort, et par conséquent, il ne peut être fait mémoire de lui au saint sacrifice, et, suivant les prescriptions des saints canons, il n'est pas permis de porter solennellement son cadavre au tombeau au chant des psaumes et avec les prières de l'Église[1]. »

1. « Et quia ex huiusmodi iuramentorum, immo periuriorum, contentione etiam usque ad armorum certamina solet prorumpi, et crudelissimo spectaculo effunditur sanguis belli in pace, statuimus iuxta antiquum ecclesias-

*
* *

Jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'après le milieu du neuvième siècle, nous n'avons encore rencontré aucune manifestation des sentiments des souverains pontifes au sujet du duel. Quelques écrivains se sont étonnés et quelque peu scandalisés de ce silence, qui leur apparaît comme une approbation tacite [1]. Mais d'abord, n'est-ce pas gratuitement qu'on suppose les papes au courant des articles des lois barbares qui prescrivaient ou autorisaient le duel et de la mise en pratique de ces articles? Ce qui doit porter à juger positivement le contraire, ce sont les termes de la lettre de Nicolas Ier que nous aurons à citer bientôt, et dans laquelle il parle du duel proposé par le roi Lothaire comme d'un fait tout nouveau, tandis que le cas d'accusation d'adultère devait surtout donner lieu à ce genre de preuve, qu'il est particulièrement prévu dans la loi des Lombards et que, en effet, parmi les sept faits de duel mentionnés dans les documents historiques

ticæ observationis morem ut quicumque tam iniqua et christianæ paci inimica pugna alterum occiderit seu vulneribus debilem reddiderit, velut homicida nequissimus et latro cruentus ab ecclesiæ et omnium fidelium cœtu separatus, ad agendam legitimam pœnitentiam modis omnibus compellatur. Ille vero qui occisus est, tamquam sui homicida et propriæ mortis spontaneus appetitor, dominicæ oblationis commemoratione habeatur alienus, nec cadaver, iuxta sanctorum canonum decretum, cum psalmis vel orationibus ad sepulturam deducatur. Super quibus duobus titulis, propter tam funesta et horrenda animarum vel etiam corporum exitia, christianissimi imperatoris pietas sacerdotali omnium nostrum supplicatione imploranda est, ut tantum malum a populo fidelium suis publicis sanctionibus amoveat et nostrum super hoc tam necessarium ecclesiasticum decretum propria auctoritate confirmet. » (Mansi, *Conc.*, t, XV, p. 9-10.) — M. Patetta (*le Ordalie*, p. 334) regarde ce canon comme sans importance, parce qu'il ne reçut pas la sanction royale demandée par les Pères du concile dans la dernière phrase. Si le savant profeseur de Turin veut dire que, par cette circonstance du défaut du *placet* royal, le canon du concile de Valence produisit peu d'effet dans la pratique, nous ne nous arrêterons pas à le contredire. Mais ce canon n'en demeure pas moins une démonstration énergique de l'opposition du clergé à l'usage du duel judiciaire.

1. « Questo lungo silenzio dei papi, mentre da più di tre secoli si usavano fra i cristiani ordalie e duelli,... non può non interpretarsi come un' approvazione tacita. » Patetta, p. 343.

antérieurement à l'époque de Nicolas, il y en a deux qui ont été provoqués par cette accusation [1].

Ensuite, en supposant même que le silence des papes n'eût pas eu pour cause leur ignorance de la législation du duel, il serait bien facile de se l'expliquer.

La mission propre et directe de l'Église a uniquement pour objet de conserver et de transmettre la doctrine révélée dans toute son intégrité, et de conduire les fidèles dans les voies du salut éternel. Elle n'a pas la charge et le devoir de signaler et de flétrir toutes les erreurs et les abus qui peuvent se produire dans les lois et dans la conduite des pouvoirs laïques. Sans doute, en leur qualité de pasteurs, les chefs de l'Église, lorsqu'ils sont consultés par les fidèles ou par les pasteurs subordonnés sur l'obligation ou sur la faculté, au point de vue de la conscience, de se conformer à telle ou telle disposition de la loi civile, ne refuseront pas de les éclairer. Quelquefois même ils donneront spontanément des instructions à ce sujet. Mais en général, à moins de raisons majeures et urgentes [2], ils ne le feront que de manière à ménager le plus possible le prestige des pouvoirs publics, ils se garderont de faire des protestations solennelles contre leurs actes, surtout lorsqu'ils doivent prévoir que ces protestations ne produiront aucun effet utile.

De plus, ils savent que, s'ils peuvent compter sur une assistance spéciale de Dieu dans le gouvernement de l'Église et particulièrement dans leurs jugements sur les questions dogmatiques, ils ne sont pas du tout dispensés pour cela de prendre, avant de promulguer une décision solennelle, toutes les précautions que commandent la prudence et la sagesse, et ils ne se prononcent que lorsque la lumière s'est faite complètement dans leur esprit sur la question à trancher. Aussi bien souvent ils suspendent leur jugement, soit en manifestant que, jusqu'à nouvelle décision, les fidèles et les théologiens demeurent libres de suivre et de défendre des opinions contradictoires par rapport à certains points,

1. Comp. *Études*, 15 nov. 1894, pp. 358, 359.

2. Telle est, par exemple, la publication de lois ou des actes des autorités publiques manifestement dirigés contre l'Église ou attentatoires à ses droits, ce qui est malheureusement arrivé trop souvent depuis un siècle.

soit en gardant le silence : dans le premier cas, il y a tolérance positive, dans le second, tolérance négative ; dans aucun des deux cas il n'y a approbation[1].

Or la question de la licéité du duel judiciaire était particulièrement délicate à résoudre. Pour s'en rendre compte, il ne sera pas hors de propos, en anticipant sur la suite chronologique des documents que nous avons à discuter, de produire ici ce que dit incidemment du duel le prince des théologiens catholiques, saint Thomas d'Aquin. Dans la seconde section de la deuxième partie de sa Somme de théologie, le Docteur angélique, traitant de la superstition, en vient à examiner *si la divination par les sorts est défendue.* Et il répond : « On a recours au sort, à proprement parler, quand on fait une action pour découvrir, d'après l'examen de ce qui en arrivera, quelque chose de caché. Si on jette le sort pour savoir à qui un bien doit revenir, qu'il s'agisse d'une propriété, d'un honneur, d'une dignité, d'une peine ou d'une action quelconque, on appelle ce sort *sort de partage.* Si on recherche ce que l'on doit faire, on dit que c'est un *sort de consultation*, et si l'on veut savoir ce qui doit arriver, un *sort de divination.* » Puis, après avoir réprouvé les pratiques de l'astrologie, qu'il déclare superstitieuses et illicites : « Cette cause écartée, continue le saint Docteur, il faut que l'on attende la décision du sort, soit de la fortune, soit d'une cause spirituelle directive. Si elle dépend de la fortune, ce qui peut arriver seulement en cas de partage, il ne semble pas qu'en cette circonstance il y ait une faute, si ce n'est peut-être de vanité... Quand on attend la décision des sorts d'une cause spirituelle, quelquefois on l'attend du démon... et alors les sorts sont illicites et prohibés par les canons. Mais d'autres fois on attend de Dieu la décision, selon ces paroles de l'Écriture : *Les sorts sont jetés dans l'urne, mais c'est le Seigneur qui en dispose.* Cette espèce de sort, comme le dit saint Augustin, n'est pas mauvaise en elle-même. Mais elle peut devenir répréhensible de quatre manières : 1° Si

1. Un exemple récent de tolérance positive provisoire, sous réserve de toute approbation, nous est fourni par la décision du Saint-Siège obtenue par le cardinal Gibbons et les évêques des États-Unis en faveur des *Chevaliers du travail.*

on recourt aux sorts sans aucune nécessité; car il semble alors qu'on tente Dieu... 2° Si on a recours au sort pour une chose nécessaire, mais sans respect pour Dieu.... Dans le cas de nécessité, il est permis, tout en conservant le respect de Dieu, de chercher à connaître sa volonté par la voie du sort. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin : « Si dans un « temps de persécution les ministres de Dieu ne peuvent « tomber d'accord pour savoir ceux qui doivent rester, afin « qu'ils ne fuient pas tous, et quels sont ceux qui doivent fuir, « afin que l'Église ne soit pas laissée dans l'abandon par la « mort de tous, quand il n'y a pas d'autre moyen de terminer « la contestation, il faut tirer au sort ceux qui doivent rester « et ceux qui doivent fuir. » Et ailleurs le même docteur dit : « Si vous aviez du superflu, qu'il fallût le donner à celui qui « n'a rien, mais que vous ne pussiez le donner à deux et « qu'il se présentât deux hommes qui sont dans le même « besoin et qui méritent également votre bienveillance, « vous ne pourriez rien faire de plus juste que de tirer au « sort celui qui devrait avoir ce que vous ne pouvez donner « à tous les deux. » Répondant ensuite à la troisième des objections qu'il s'était posées et qui est tirée de la pratique du duel et des ordalies, saint Thomas s'énonce ainsi : « L'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante a pour objet de découvrir, par une action d'un homme, un péché caché. A ce titre, ces épreuves doivent être rangées au nombre des sorts. Toutefois, dans ces circonstances, on attend de Dieu un miracle, et sous ce rapport on va au delà du caractère général des sorts. Par conséquent ces sortes de jugements sont illicites, parce que d'une part on se propose de connaître des secrets qui sont réservés au jugement de Dieu, et que, de l'autre, ces épreuves n'ont pas été sanctionnées par l'autorité divine. De là cette décision du pape Étienne V[1].... On doit, semble-t-il, dire la même chose de la loi du duel, sauf que le duel se rapproche plus du caractère des sorts en général, en tant qu'on n'attend pas un effet miraculeux, si ce n'est pourtant lorsque les deux champions sont notablement inégaux en force ou en habileté[2]. »

1. Nous la citerons plus bas.
2. S. Thom. 2. 2. q. 95. a. 8. Nous nous bornerons ici à citer le texte de

D'après ces principes, les ordalies du fer rouge, de l'eau bouillante, et autres semblables, doivent être absolument condamnées, parce qu'il y intervient manifestement un appel téméraire à l'intervention surnaturelle de la Divinité, ou, comme on dit en langage théologique, une tentation de Dieu. Le duel a le même caractère lorsqu'on veut en faire un moyen de preuve qui ne peut avoir d'efficacité que par la supposition de l'intervention miraculeuse de Dieu. De ce chef, on ne peut l'admettre en faveur de l'accusateur, quoique, comme nous le verrons plus bas dans la doctrine d'Yves de Chartres, il ne soit pas aussi clair qu'il n'est pas permis à l'accusé de l'accepter, lorsqu'il ne lui reste plus d'autre moyen de faire reconnaître son innocence. Enfin, dans certains cas, le duel peut être assimilé à une décision par le sort. Ce cas se présente, par exemple, lorsqu'il y a contestation sur la propriété d'une terre, revendiquée par deux rivaux qui assurent, avec la même apparence de bonne foi, chacun de son côté, qu'elle lui appartient à lui seul, et qui sont également incapables de produire des titres légaux suffisants pour démontrer leur droit respectif. On conçoit, répétons-le, qu'alors les juges ne vissent pas d'autre moyen de sortir d'embarras et de prévenir de sanglantes et interminables rixes, que d'abandonner l'issue de l'affaire aux chances d'un combat singulier où les deux adversaires lutteraient à armes égales.

Assurément ce procédé est l'indice d'une grande rudesse de mœurs et d'un état social extrêmement imparfait. Même toute idée superstitieuse écartée, — on peut ajouter, surtout alors, — il y a toujours quelque chose de très choquant pour le sens moral naturel et surtout pour l'esprit de charité et de douceur propre à la loi chrétienne, à subordonner le triomphe de la justice aux chances d'un combat singulier à armes égales, où celui qui a le bon droit de son côté peut succomber aussi bien que son adversaire, où une vie d'homme est exposée pour défendre la possession d'un bien matériel.

la dernière phrase : « Et eadem ratio videtur esse de lege duellorum, nisi quod plus accedit ad communem rationem sortium, in quantum non exspectatur ibi miraculosus effectus : nisi forte quando pugiles sunt valde impares virtute vel arte. »

Ce sont ces raisons que faisaient valoir saint Avit, saint Agobard et d'autres adversaires du duel. Mais quoi! ainsi que le faisait déjà remarquer le roi Gondebaud, dans les guerres entre nations, n'y a-t-il pas non une, mais des milliers de vies d'hommes exposées et sacrifiées pour défendre la possession d'un territoire, souvent de bien mince importance, ou même pour un simple point d'honneur national? Ces guerres sont jugées inévitables, parce que, sans cela, l'injustice et la violence des ambitieux sans conscience n'auraient plus aucun frein. Ne vaut-il pas mieux aussi, lorsque l'état social ne permet pas de donner une garantie plus efficace, autoriser la victime d'une injustice à se défendre par les armes, plutôt que d'encourager en quelque sorte l'astuce et la violence par l'assurance de l'impunité; ou faire vider par les armes, dans des conditions régulières, un différend qui eût inévitablement donné lieu à des inimitiés autrement funestes pour la sécurité publique ou privée que le combat singulier ?

On le voit, le problème ne laissait pas d'être assez complexe, et en présence de ces difficultés délicates à résoudre, ou s'expliquerait aisément chez les papes une attitude, non seulement de tolérance négative, laquelle se réduit en somme à ne pas combattre un mal qu'on ne peut efficacement empêcher, mais encore de tolérance positive, par laquelle ils auraient marqué expressément ne pas s'opposer jusqu'à nouvel ordre à un état de choses auquel ils ne voyaient pour le moment aucun remède pratique. De fait néanmoins, il n'y a pas eu de leur part cette tolérance positive. Chaque fois qu'ils ont été amenés à se prononcer comme pasteurs spirituels sur le duel, ils l'ont nettement réprouvé. Tout au plus pourrait-on voir une certaine tolérance négative dans le fait qu'ils n'ont pas spontanément multiplié leurs protestations.

*
* *

Le premier document pontifical sur la matière est la lettre de Nicolas Ier, adressée en 867 au roi Charles le Chauve, au sujet de la scandaleuse insistance du roi Lothaire à vouloir faire rompre son union avec Theutberge. « Il nous est re-

venu de plusieurs côtés, y dit le pape, que Lothaire se prépare à réunir une assemblée de grands pour y accuser Theutberge d'adultère, et qu'il se propose de soutenir cette accusation en désignant un champion qui luttera en combat singulier contre le champion de la reine : si ce dernier succombe, il ordonnerait aussitôt le supplice de la reine. Je n'ai pas besoin de faire remarquer à votre grande prudence combien tout cela est contraire à la loi divine et à la tradition des saints Pères. » Puis, après avoir longuement démontré que l'assemblée convoquée pour juger la reine serait tout à fait irrégulière et n'aurait aucune autorité pour se prononcer sur la cause, « Que le combat singulier, poursuit-il, puisse être considéré comme un procédé légal, nous ne le trouvons marqué nulle part. Nous lisons à la vérité que de tels combats ont quelquefois eu lieu, ainsi que l'histoire sacrée le rapporte de David et de Goliath ; mais ériger ces exemples en loi, c'est ce que n'autorise aucune prescription divine. Il semble au contraire que recourir à de tels moyens de preuve, n'est autre chose que tenter Dieu[1]. »

1. « ..... Verum, sicut multorum relatu didicimus, ipse Lotharius conventum celebrare disponit, et eamdem Theutbergam... tamquam mæchata fuerit, insimulare, atque pro hoc hominem suum et hominem Theutbergæ ad monomachiam impellere, et si homo ipsius reginæ ceciderit, disponit hanc sine dilatione perimere. Quæ quantum sint omni vel divinæ vel sanctorum patrum legi contraria, magnitudo quidem prudentiæ vestræ dignius iam advertit..... Monomachiam vero in legem assumi nusquam præceptum fuisse reperimus : quam licet quosdam iniisse legerimus, sicut sanctum David et Goliam sacra prodit historia, nusquam tamen ut pro lege teneatur, alicubi divina sancit auctoritas, cum hoc et huiusmodi sectantes Deum solummodo tentare videantur. » Migne, *P. L.*, t. CXIX, pp. 1143-1144. — M. Patetta se donne beaucoup de peine (*le Ordalie,* pp. 354-359) pour montrer qu'il est permis de croire que Nicolas Ier ne repoussait pas absolument la preuve par une ordalie, ni même peut-être par le duel, dans l'affaire de Theutberge. Il serait fastidieux de le suivre dans toutes ses déductions conjecturales. Contentons-nous de citer le passage de la lettre du pape, qui a semblé le plus suspect en ce sens, non pas à M. Patetta, qui a loyalement reconnu (p. 359) qu'il doit plutôt s'entendre dans un sens contraire, mais à beaucoup d'autres, même parmi les écrivains catholiques, qui y ont vu une atténuation de celui que nous avons transcrit plus haut, ou du moins une sorte de concession. A leur avis, le pape demanderait que, si le duel doit avoir lieu, ce soit au moins dans des conditions qui mettent Theutberge à l'abri de toute crainte d'une manœuvre déloyale. Voici ce fameux passage :

Environ vingt ans après, le pape Étienne V[1] fut consulté par l'évêque de Mayence Liutbert, au sujet de la légitimité des ordalies. La réponse nous a été conservée dans le décret de Gratien. Quoiqu'elle ne mentionne expressément que les épreuves du fer rouge et de l'eau bouillante, nous croyons devoir la citer ici, parce que le duel peut être censé compris sous le terme *seu alio quolibet examine*, et surtout parce que le principe général énoncé à la fin de la décrétale se rapporte au duel comme aux autres jugements de Dieu. « Vous nous consultez, dit le pape, sur le cas d'enfants qui, reposant dans le même lit avec leurs parents, ont été trouvés morts, et vous nous demandez s'il faut obliger les parents à prouver, par l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante,

nous y soulignons les termes sur lesquels se fonde leur opinion, et aussi ceux qui en démontrent la fausseté : « Præterea, sive de coniugii fœdere sive de adulterii crimine iudicium sit agitandum, nulla ratio patitur Theutbergam cum Lothario posse *legalem inire conflictum* vel *legitimum controversiæ subire certamen*, nisi prius ad tempus fuerit suæ potestati reddita et consanguineis propriis libere sociata. Inter quos etiam locus providendus est, in quo nulla sit vis multitudinis formidanda et *non sit difficile testes producere vel ceteras personas quæ tam a sanctis canonibus quam a venerandis romanis legibus in huiusmodi controversiis requiruntur*. (Migne, *Patr. lat.*, tom. cit., p. 1145 med.) Plus nous relisons ces deux phrases, plus nous nous étonnons de la méprise qui a pu se produire sur leur signification. Évidemment le pape proteste contre la prétention de Lothaire de faire juger la cause de la nullité de son mariage avec Theutberge, ou de l'adultère qui lui aurait donné sujet de le rompre, dans des conditions où la reine, retenue par lui dans une rigoureuse captivité, et entourée d'ennemis, n'était pas à même de faire valoir ses moyens de défense. Il faudrait tout au moins qu'elle fût d'abord remise en liberté et dans un état de sécurité tel, qu'elle pût produire, sans avoir à craindre aucune violence, tous les *témoignages* que demandent en cas pareils *les saints canons et le droit romain*; or, on sait que ni le droit ecclésiastique ni le droit romain n'ont jamais admis le duel ou les ordalies, mais seulement la preuve testimoniale. Les expressions métaphoriques *legalem inire conflictum* et *legitimum controversiæ subire certamen* ne peuvent s'entendre que d'un jugement où les prescriptions du droit ecclésiastique et du droit romain seraient rigoureusement observées. Les autres expressions relevées par M. Patetta dans la lettre de Nicolas s'expliquent tout aussi naturellement de jugements canoniques.

1. Appelé par quelques-uns Étienne VI, à cause d'un Étienne élu successeur de Zacharie en 752, mais qui n'est généralement pas compté dans la série des papes, parce qu'il mourut trois jours après son élection, avant d'avoir été consacré.

ou par quelque autre, que cette mort ne peut pas leur être imputée. Tout d'abord, il faut avertir les pères et les mères et leur inculquer avec force qu'ils ne peuvent pas faire coucher avec eux dans le même lit des enfants en si bas âge, de peur qu'il ne leur arrive, par manque de précaution, de les étouffer ou de les écraser, et de se rendre ainsi coupables d'homicide. Quant à l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante, les saints canons ne permettent pas d'arracher un aveu à qui que ce soit par ce moyen ; et il faut se garder de suppléer témérairement par des pratiques superstitieuses ce qui n'a pas été déterminé par l'autorité des saints Pères. Il nous appartient, en ayant toujours devant les yeux la crainte du Seigneur, de juger les fautes dont nous avons la connaissance par l'aveu spontané des coupables ou par la déposition de témoins ; mais pour les délits cachés ou ignorés, nous devons les abandonner au jugement de Celui qui seul connaît les cœurs des enfants des hommes[1]. »

*
* *

Il n'y eut aucune nouvelle déclaration des papes, touchant le duel, pendant tout le cours du dixième siècle et dans la première moitié du onzième. On sait combien le rôle de la papauté fut effacé dans toute cette période.

Mais M. Patetta signale, pour le dixième siècle, deux faits qui lui semblent favorables à sa thèse de l'approbation tacite du duel par les souverains pontifes.

1. « Consuluisti de infantibus qui in uno lecto cum parentibus dormientes mortui reperiuntur, utrum ferro candente, aut aqua fervente, seu alio quolibet examine, parentes se purificare debeant eos non obpressisse. Monendi namque sunt et protestandi parentes, ne tam tenellos secum in uno collocent lecto, ne negligentia qualibet proveniente suffocentur vel opprimantur, unde ipsi homicidii rei inveniantur. Nam ferri candentis vel aquæ ferventis examinatione confessionem extorqueri a quolibet sacri non censent canones, et quod sanctorum patrum documento sancitum non est, supersticiosa adinventione non est presumendum. Spontanea enim confessione vel testium approbatione publicata delicta, habito pre oculis Dei timore, commissa sunt nostro regimini iudicare. Occulta vero et incognita sunt illi relinquenda, qui solus novit corda filiorum hominum... » Gratiani, Decret. caus. II, q. 5, c. 20. (Ed. Friedberg, p. 462-463.)

Le premier est la constitution d'Othon Ier et d'Othon II, portée à l'assemblée de Vérone en 967, et dans laquelle, comme nous le verrons ailleurs, le duel fut non seulement autorisé, mais prescrit, dans une foule de cas, même pour les biens d'Église et pour les hommes d'Église, ceux-ci représentés par leur avocat. M. Patetta croit pouvoir dire, en se rapportant aux termes du prologue, que le pape Jean XIII ne fut pas étranger à la publication de cette constitution : tout au moins ne s'y opposa-t-il point[1]. Or ce que nous apprenons par le prologue se réduit à ceci. On avait constaté la fréquence des parjures provoqués par la faculté que les lois donnaient à ceux dont les titres de propriété étaient attaqués en justice, d'en certifier l'authenticité par leur serment personnel, moyennant quoi ils étaient maintenus en possession. Il fut demandé, dans une assemblée des grands de l'empire tenue à Rome, et à laquelle le pape (Jean XII ou Jean XIII) était présent, que cette disposition de la loi fût modifiée par l'empereur. On convint de régler l'affaire au synode qui devait se tenir peu après à Ravenne. Mais comme quelques-uns des principaux personnages ne se trouvèrent pas à ce synode, il y eut une nouvelle remise. Enfin les mesures à prendre, et qui se réduisirent à peu près à la substitution du duel au serment, furent discutées et adoptées à l'assemblée de Vérone, à laquelle le pape ne prit aucune part[2]. De quel droit dès lors prétendra-t-on qu'il ne fut pro-

1. *Le Ordalie*, p. 288 : « Per rimediarvi, i due Ottoni, col consenso dei primati d'Italia, e forse anche del papa (Cfr. il prologo all' editto) emanarono nell' anno 967 quel famoso editto... » Et plus bas (p. 362) : « Altrove ricordai già come, a quanto pare, il papa non fosse estraneo alla pubblicazione dell' editto degli Ottoni, in cui si favoriva in ogni modo il duello : certo non vi si oppose. »

2. Voici le texte du prologue : « Antiquis est institutum temporibus, ut si cartarum inscriptio quæ constabat ex prædiis, falsa ab adversario diceretur, sacrosanctis evangeliis tactis veram esse ab ostensore probabatur. Qua ex re mos detestabilis in Italia improbusque non imitandus inolevit, ut legum specie iure iurando acquireret qui Deum non timendo minime periurare formidaret. Tempore igitur quo piissimus rex Otto unctionem suscepit imperii, residente in synodo summo et universali papa domno Johanne tertio decimo anno (ainsi que le remarque Pertz, les chiffres ont été à cet endroit altérés par les copistes ; Otton Ier fut couronné empereur en 962 par Jean XII, qui occupa le siège pontifical de 956 à 963 :

bablement pas étranger à la publication de l'édit[1] ? Mais au moins il ne s'y opposa point ! J'accorde volontiers que Jean XIII n'était pas de taille à résister à l'empereur Otton Ier, par une protestation solennelle, qui du reste n'aurait certainement obtenu aucun effet. Mais résulte-t-il de là qu'il y eut de sa part approbation tacite ou même tolérance positive ?

Le second trait cité par M. Patetta est celui « du fameux plaid tenu dans la basilique de Saint-Pierre à Rome, en 998, en présence du pape Grégoire V et de l'empereur Othon III, dans un procès entre Hugues, abbé de Farfa, et les prêtres de Saint-Eustache de Rome, dans lequel, malgré l'opposition du juge romain, l'abbé obtint que la cause fût jugée selon les lois lombardes, et conséquemment le duel fut proposé et admis ». Je cite les termes de M. Patetta, qui renvoie pour la preuve au procès-verbal de ce plaid, conservé dans les archives de l'abbaye de Farfa et plusieurs fois publié[2]. Malheureusement, M. Patetta semble avoir lu ce texte d'un œil bien distrait ou bien prévenu. S'il avait apporté un peu plus d'attention à cette lecture, il aurait constaté d'abord que, parmi les personnages devant lesquels se plaida l'affaire, et qui sont nommément désignés au début de la pièce, il n'est fait mention ni du pape ni de l'empereur ; ensuite, que, les juges n'ayant pas osé prendre sur eux de décider s'il fallait procéder suivant le droit romain ou le droit lombard, le président suspendit la séance pour aller prendre l'avis de l'empereur,

on peut supposer qu'on lisait dans le texte original *Johanne XII VI anno)*, ab Italiæ proceribus est adclamatum, ut imperator mutata lege facinus indignum destrueret... Iudicio itaque domni papæ piissimique augusti expectatum est ad illam usque synodum quæ parva post intercapedine habita est Ravennæ. Cumque ibidem ex eadem re proclamatio repeteretur, ob quorumdam procerum absentiam usque ad id tempus est expectatum, quod gloriossimi augusti Ottonis rex Otto gloriosus filius et Chuonradus Burgundiæ rex, Italiam properantes, Veronæ colloquium cum omnibus Italiæ proceribus habuerunt. In hoc itaque... » (*Mon. Germ.*, in-fol., Leg. t. III, p. 32).

1. Et puis, quel est le pape en question ? Est-ce Jean XII, qui couronna Othon Ier empereur en 962, et mourut l'année suivante, quatre ans avant la réunion de Vérone, ou Jean XIII, qui fut élu en 965, trois ans après qu'on eut reconnu la nécessité de changer la loi ?

2. Particulièrement par Muratori, *Script. rer. Ital.*, II, II, 505.

et rapporta bientôt sa réponse, ce qui indique clairement que l'empereur n'assistait pas aux débats; pour ce qui regarde le pape, il n'y a pas un mot dans toute la pièce qui ait trait à son intervention; enfin, ce qui importe du reste fort peu ici, une fois qu'il est montré que le pape fut complètement étranger à l'affaire, que les juges ne furent point amenés à se prononcer distinctement sur la question de l'admission du duel et que tout se réduisit à la preuve testimoniale. A la vérité, il y a une petite excuse à l'erreur de M. Patetta : c'est que le moine de Farfa qui a fait la copie du procès-verbal pour la conserver dans les archives du monastère, a mis en tête un résumé de la pièce qui commence par ces mots : *Judicatum in lite agitata Romæ coram Gregorio V papa et Ottone III imperatore ;*... mais ce résumé n'a évidemment aucune autorité, s'il ne se trouve confirmé par le texte même.

L'année suivante, l'abbaye de Farfa eut un autre procès semblable à soutenir au sujet d'une propriété qui lui était contestée par l'abbé du monastère romain des Saints-Côme et Damien, et cette fois ce fut bien devant le pape Grégoire V que l'affaire fut portée. Chacune des deux parties produisit ses pièces, et l'abbé Hugues de Farfa invoqua en outre un article de la constitution de Vérone de 967, pour être admis à défendre ses droits par le duel. Pour toute réponse, le pape se leva en colère et lui ordonna de signer immédiatement sa renonciation à la propriété en question. Il est vrai que l'abbé Hugues, dans son appel à l'empereur sous le pontificat de Silvestre II, prétendit que, si le pape s'était montré si dur envers lui, c'est qu'il avait été corrompu à prix d'argent[1]; mais on sait assez quelle importance il faut attacher à une imputation gratuite de ce genre, que nous avons déjà vue se produire, dans une circonstance analogue, sous la plume du moine de Fleury Adrevald[2].

*
* *

Dans la seconde moitié du onzième siècle, nous trouvons la décrétale d'Alexandre II (1061-1073) en réponse à une

1. Muratori, tom. cit., p. 501.
2. Comp. *Études,* 15 nov. 1894, p. 360.

consultation de l'évêque de Côme, Rainald. « Nous avons mis en délibération l'affaire du prêtre Gissand, accusé par la rumeur publique d'être l'auteur de la mort de son évêque, votre prédécesseur. D'après l'avis unanime de notre conseil, nous vous répondons qu'il faut faire comparaître devant vous ledit Gissand, et s'il ne se présente personne en particulier pour formuler une accusation contre lui, la justice demande que, sans plus de discussion, on le rétablisse dans tout ce qu'on lui a retiré sans droit, notamment dans sa dignité sacerdotale et dans tous ses bénéfices. Que si une accusation précise est apportée, vous vous adjoindrez deux prêtres pour siéger avec vous, et après que l'accusateur aura parlé, vous permettrez à l'accusé de présenter sa défense ; je laisse à votre discrétion de juger si celle-ci est satisfaisante. Quant à l'usage vulgairement reçu, et qui ne s'appuie sur aucune décision canonique, de prouver son innocence par l'eau chaude ou froide, ou par le fer rouge, ou par quelque autre moyen semblable inventé par la grossièreté populaire, tout cela n'étant que le produit d'une odieuse malveillance, nous ne voulons pas ni que lui-même s'offre, ni que vous l'engagiez à s'y soumettre, nous le défendons au contraire très énergiquement par notre autorité apostolique[1]. »

Nous accordons volontiers à M. Patetta qu'il s'agit ici d'une cause ecclésiastique à juger suivant les règles du droit ecclé-

1. « Super causas Gissandi presbyteri, de morte episcopi sui prædecessoris tui infamati, in medium consuluimus. Itaque circa omnium astantium fratrum assensu unanimi tuæ dilectioni rescribimus, præfatum Gissandum ante te præsentandum : ubi, si certi accusatores defuerint, tunc, dictante iustitia, sine omni controversia presbyter quæcumque ob hoc iniuste amisit, ac sacerdotium et integra accipiat beneficia. Purgationem tamen ante te, duobus tibi sacerdotibus iunctis, ubi accusator cessaverit, eundem ex se præbere tuo commisimus arbitrio. Vulgarem denique legem, a nulla canonica sanctione fultam, ferventis scilicet sive frigidæ aquæ aut cuiuslibet popularis inventionis, quia fabricante hæc sunt omnia facta invidia, nec ipsum exhibere nec aliquo modo te volumus postulare, immo apostolica auctoritate prohibemus firmissime. » Migne, *P. L.*, t. CXLVI, p. 1406; Jaffé-Ewald, n. 4505. — Nous avons cru devoir donner de la troisième phrase (*Purgationem*, etc.), que nous avouons être assez obscure, une interprétation différente de celle de M. Patetta, qui ne tient aucun compte de l'incise *ubi accusator cessaverit*, traduit *purgationem* par serment, et fait des deux prêtres assesseurs de l'évêque des cojureurs de l'accusé.

siastique, où les ordalies ont toujours été sévèrement proscrites. Le mépris avec lequel le pape parle de ces pratiques inventées par la grossièreté du vulgaire, ne montre pas moins avec quelle énergie il les réprouvait[1].

Mais un autre document montre clairement, suivant M. Patetta, qu'Alexandre II n'était point opposé au duel. C'est une pièce par laquelle il nomme un certain Bérenger aux fonctions d'avocat de l'église de Lucques, église qu'il avait gouvernée avant d'être pape et dont il garda l'administration pendant son pontificat. Dans ce décret se trouve marqué, entre autres droits et devoirs du nouveau titulaire, celui de défendre les biens de l'église dont la défense lui est confiée, *per bellum et omnibus modis*[2]. « Voilà, s'écrie M. Patetta, l'usage du duel approuvé, même pour le cas où une des parties est ecclésiastique. » Et il ne croit pas devoir se donner la peine de prouver qu'il ne faut pas prendre ici le mot *bellum* dans sa signification ordinaire, et traduire simplement *à main armée*, mais qu'il faut l'entendre dans le sens de *duel*, sens beaucoup moins usité et dont on trouverait peut-être difficilement des exemples dans le latin de la cour romaine. Inutile de faire remarquer en outre que cette pièce ne peut pas être appelée proprement une décision pontificale. C'est un arrêté de nomination à un emploi ordinaire, rédigé dans les bureaux de l'administration du temporel, et qui n'a peut-être pas même passé sous les yeux du pape.

*
* *

Pour le douzième siècle, il n'y a pas à tenir compte de la lettre d'Innocent II (1130-1143) adressée aux archevêques et évêques de France, par laquelle il ordonne de faire rendre justice aux religieuses de Fontevrault, à qui on contestait la propriété de certains biens dont il leur avait été fait donation, et qu'on voulait obliger à les défendre par le duel ou

1. C'est pour cela que nous avons cru devoir citer ici cette décrétale, quoiqu'elle ne parle pas expressément du duel ; comme nous l'avons fait plus haut pour la décrétale d'Étienne V.

2. *Memorie e documenti per servire all' istoria di Lucca*, t. IV, part. II, p. 143.

par l'épreuve du fer rouge. Elles s'y refusaient, parce que l'usage de ce moyen de défense était contraire aux lois ecclésiastiques et qu'il leur avait été formellement interdit par leur fondateur, saint Robert d'Arbrissel[1]. Le pape approuve leur refus; mais il faut reconnaître qu'il n'y a ici aucune réprobation du duel judiciaire entre laïques.

Il n'en est pas tout à fait de même pour la lettre d'Alexandre III (1159-1181) à l'archevêque d'Upsal et à ses suffragants. Cette lettre a pour objet de maintenir en faveur du clergé, et en particulier des évêques, le privilège de ne pouvoir être jugés par les tribunaux laïques, et s'élève surtout contre la prétention de les obliger ou de leur permettre de se défendre par le duel ou les ordalies. Mais de plus le pape appelle le duel un jugement exécrable, et il proteste que l'Église n'admet la légitimité de ces pratiques dans aucune cause, quelles que soient les parties; il rappelle aussi à ce propos les condamnations portées contre elles par Étienne V et Nicolas Ier[2].

Nous avons en outre deux décrétales d'Alexandre III, au sujet de prêtres ou de clercs qui avaient ou auraient offert ou accepté un duel. Tout en déclarant qu'ils se sont rendus coupables d'une faute très grave, il permet cependant à des évêques de leur faire grâce de la peine de déposition qu'ils avaient encourue[3]. M. Patetta conclut de là qu'Alexandre III

1. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, p. 118.

2. « ..... Accedit ad hoc quod clerici, sive ipsi adversus laicos sive laici adversus eos litigantes, experiri voluerint laicorum iudicia subire et secundum ipsorum instituta sive leges agere vel defendere se coguntur. Neque solum inferioris ordinis clerici talibus iniuriis fatigantur, verum etiam vos ipsi... vel ad igniti ferri examen vel ad aliquod æque prohibitum et exsecrabile iudicium provocamini, nulla canonibus, qui id prohibent, seu pontificali dignitati exhibita reverentia vel honore..... Ferventis vero aquæ vel candentis ferri iudicium, sive duellum, quod monomachia dicitur, catholica Ecclesia contra quemlibet etiam, nedum contra episcopum, non admittit. Unde Stephanus papa V :... Item Nicolaus papa... (*P. L.*, t. CC, pp. 855, 859.)

3. Decret. Gregorii IX, lib. I, tit. xx, c. I. « De presbytero autem Campaniæ, qui duellum sponte obtulit et oblatum suscepit,... satis potes post peractam pœnitentiam cum eo misericorditer agere et permittere ipsum in suo ordine ministrare, licet eius excessus gravis admodum exstitisset. » — Lib. V, tit. xiv, c. I. « Porro, si clericus alicui sponte duellum obtulerit vel

a varié dans son jugement sur le duel[1]. Voilà qui semble d'une curieuse logique. Accorder sa grâce à un coupable, en déclarant que l'acte commis par lui est très gravement criminel, n'a certes jamais passé pour une sorte d'approbation ou une tolérance de cet acte.

Célestin III (1191-1198) ne s'est pas montré moins énergique qu'Alexandre III dans la réprobation du duel. Nous avons de lui deux décrétales à ce sujet. La première se rapporte à la consultation d'un évêque qui avait demandé si l'on pouvait recourir au duel dans les procès relatifs à des biens d'église. Le pape lui répond qu'on ne peut tolérer le duel ni pour le cas proposé ni pour aucun autre[2]. Dans l'autre décrétale, il déclare nettement que les champions qui se battent pour un autre dans un duel judiciaire doivent être regardés comme de véritables homicides, et que celui qui engage un champion pour ce genre de combat se rend coupable du même crime[3]. Il n'y a pas moyen de restreindre ici la condamnation aux causes ecclésiastiques. Tous ceux qui

si oblatum susceperit et subierit, sive victor sive victus fuerit, de rigore iuris est merito deponendus. Sed quantumque eius in hoc gravis sit et enormis excessus, evadere potest depositionis sententiam, si cum ipso suus episcopus duxerit misericorditer dispensandum : dummodo ex ipso duello homicidium vel membrorum diminutio non fuerit subsecuta. » Ed. Friedberg, pp. 144, 805.

1. *Le Ordalie*, p. 365.

2. Decr. Greg. IX, lib. V, tit. xxxv, c. i. « ... Quum tua fraternitas duxerit sedem apostolicam consulendam, utrum super ecclesiarum possessionibus duella debeant sustineri, tuæ duximus sollicitudini respondendum, quod in eo casu vel in aliis etiam hoc non debes aliquatenus tolerare. » Ed. Friedberg, p. 877.

3. Decr. Greg. IX, lib. V, tit. xiv, c. ii. « Henricus presbyter lator præsentium nobis humiliter intimavit, quod, quum laicum quendam super furto in sæculari placito convenisset, ipse, quia testes sui defecerunt, pugilem secundum pravam terræ consuetudinem introduxit, qui reum usque adeo ictibus gladii vulneravit, quod coactus est nocte proxima exspirare. Quia igitur super hoc nos consulere voluisti, ambiguitatem tuam responsione huiusmodi removemus, quod tales pugiles homicidæ veri exsistunt, nec prædictus sacerdos, licet non ipse, sed alius pro eo in duello pugnaverit, debet in sacris ordinibus ministrare, sicut etiam tradunt sacrorum canonum instituta. Homicidium autem tam facto quam præcepto sive consilio aut defensione non est dubium perpetrari. Poterit tamen cum eo circa habendum beneficium misericorditer dispensari. » Ed. Friedberg, p. 805.

prennent part à un duel sont déclarés coupables d'homicide par Célestin III.

*
* *

Il n'en est pas de même, s'il fallait en croire M. Patetta, pour le grand pape Innocent III (1198-1216). Celui-ci, non seulement se serait abstenu de condamner, mais aurait tacitement approuvé le duel dans les causes laïques par une lettre au prieur de Saint-Grégoire à Spolète[1]. Or, voici ce que contient cette lettre. Un laïque, désigné seulement par la lettre initiale de son nom, avait été accusé d'un vol, ainsi que ses frères. On les a obligés à se battre en duel, ce qui était contraire à la coutume du pays ; ayant été vaincus, ils ont vu leurs biens confisqués par les consuls de Spolète, malgré leur appel au pape. Quelque temps après, leur innocence a été reconnue, les objets volés ayant été trouvés chez d'autres. Le pape a donné en conséquence aux consuls l'ordre de leur restituer leurs biens confisqués, et il commet le prieur de Saint-Grégoire pour veiller à l'exécution de cet ordre, en recourant, s'il est nécessaire, aux censures ecclésiastiques[2]. Quelle apparence d'approbation du duel peut-on trouver dans cet acte de justice, ordonné par Innocent III en sa qualité de souverain temporel de Spolète ?

M. Patetta trouve encore une preuve de la tolérance du duel dans une autre lettre d'Innocent III, adressée à un cha-

1. « Quanto all' uso del duello nelle cause secolari, in una lettera al priore di S. Sergio (Corrigez : S. Gregorio), in Spoleto, non lo troviamo punto condannato, ma piuttosto tacitamente approvato. » *Le Ordalie*, p. 367.

2. « Significantibus V. laico et fratribus eius, ad nostram noveris audientiam pervenisse, quod, cum quidam eos super furti crimine accusaret, cum eo præter terræ consuetudinem coacti sunt inire duellum, in quo, aliis peccatis suis præpedientibus, ceciderunt ; propter quod, post appellationem ad nos interpositam, per consules Spoletanos bonis fuerunt propriis spoliati ; nunc vero furtum apud alios est inventum et quod ipsi fuerint innocentes, faciente Domino, revelatum ; unde consulibus ipsis dedimus in mandatis, ut ablata eis restituant universa. Ideoque discretioni tuæ per apostolica scripta mandamus quatenus, si ipsi mandatum nostrum neglexerint adimplere, tu partibus convocatis,... quod iustum fuerit, appellatione remota, faciens,... per censuram ecclesiasticam. » Innocentii III, *Epist.*, Ed. Baluz., lib. VI, ep. xxvi. (Migne, *Patr. lat.*, t. CCXV, p. 29.)

noine de l'église de Saint-Ursin à Bourges. Celui-ci avait été élu par la majorité de ses collègues à la dignité de prieur. Un de ses compétiteurs prétendit qu'il devait être écarté comme irrégulier, parce qu'il avait fait partie d'un tribunal qui avait autorisé un duel où il y avait eu effusion de sang, et il adressa une réclamation au Saint-Siège en ce sens. Innocent III admit le bien fondé de l'appel et cassa l'élection. Cependant, considérant que cet abus du duel et même de la participation du clergé aux jugements qui l'accordaient, était alors fort commun dans certains pays, — ce qui pouvait laisser supposer une erreur de bonne foi chez l'inculpé, — considérant en outre qu'il n'avait pas été porté d'accusation régulière contre lui et que le duel n'avait pas entraîné de mort d'homme ou de mutilation de membres, le pape, cédant à ses instantes supplications, et tout en maintenant l'annulation de son élection actuelle, consent à le relever pour l'avenir de l'irrégularité encourue par lui[1]. Et voilà où M. Patetta voit un acte de tolérance du duel.

Il y a pourtant, il faut le reconnaître, un acte d'Innocent III qui marque une tolérance positive du duel. C'est l'approbation des statuts municipaux de la ville de Bénévent, qui faisait partie du domaine temporel du Saint-Siège. Dans le texte de ces statuts, il est déclaré d'abord, en principe général, que la justice doit être rendue d'après le droit coutumier et la loi lombarde, et seulement lorsque le cas n'est pas prévu dans aucun de ces deux codes, d'après le droit romain ; puis on y lit deux prescriptions spéciales qui supposent l'usage habituel du duel et des ordalies, la première fixant la redevance à payer par ceux qui vident leur différend par la voie du jugement de Dieu, la seconde ordonnant que ces sortes de jugements n'auront lieu que par sentence du juge[2]. En supposant que le pape ait lu attentivement le texte des coutumes, et que par conséquent cet acte de son administration temporelle ait été signé par lui en pleine connaissance de cause, il suivrait de là que, quels que fussent ses

1. Lib. XI, ep. LXIV. (Migne, tom. cit., p. 1381.) — Comp. Patetta, p. 366-367.

2. St. Borgia, *Memorie istoriche della pontificia città di Benevento* (Roma 1764), t. II, pp. 413, 416, 425 ; l'approbation du pape, p. 428.

sentiments personnels et ses décisions de pasteur suprême au sujet du duel, il était obligé de le tolérer, comme souverain temporel, dans certaines parties de ses domaines.

Le successeur d'Innocent III, Honorius III (1212-1227), adressa une lettre énergique au magistrat et au peuple de Florence, qui voulaient obliger les chanoines de l'église des Saints-Apôtres à terminer par le duel un procès qui leur était intenté par des habitants de la ville, d'origine lombarde, touchant la propriété d'un cimetière et quelques autres biens. Le pape déclare cette procédure exécrable et aussi contraire à l'équité qu'au droit écrit[1].

Nous ajouterons à cette pièce une autre lettre, adressée probablement à l'évêque de Riga, dans laquelle Honorius III proteste contre l'épreuve du fer rouge, que les chevaliers de l'Ordre du Temple et d'autres juges voulaient imposer aux habitants de la Livonie, nouvellement convertis à la foi. La raison sur laquelle le souverain pontife appuie sa défense s'applique au duel comme aux autres jugements de Dieu. « Cette sorte de jugements, dit-il, est absolument interdite par les lois et les saints canons, parce qu'on ne fait ainsi que tenter Dieu[2]. »

M. Patetta regarde les décrets d'Honorius III comme ayant

1. « Rem audivimus hactenus inauditam et tam iuri scripto quam æquitati contrariam, quod videlicet ecclesiam sanctorum Apostolorum Floren. cogere nitimini ad duellum, pro causa quam super cœmeterio et rebus aliis habet cum filiis Longobardi, civibus Florentinis. Quum igitur...., universitatem vestram rogamus et obsecramus in Domino,... quatenus a re tam insolita tamque detestabili penitus desistentes, causam ipsam marte suo, videlicet ordine iudiciario, procedere faciatis.... » Honorii III Quinta compilatio, lib. v, tit. vii (ed. Horoy, p. 335).

2. « Dilecti filii noviter in Livonia baptizati gravem ad nos querimoniam destinarunt, quod fratres Templariorum ordinem in Livonia profitentes, et alii quidam advocati et iudices, qui temporalem in eos potestatem exercent, si quando de aliquo crimine infamantur, eos candentis ferri iudicium subire compellunt : quibus si qua exinde sequatur adustio, civilem pœnam infligunt; quare conversis et convertendis scandalum incutiunt et terrorem. Quum igitur huiusmodi iudicium secundum legitimas et canonicas sanctiones sit penitus interdictum, utpote in quo Deus tentare videtur, mandamus quatenus fratres dictos et alios, ut ab huiusmodi conversorum gravamine omnino desistant, monitione præmissa, per censuras ecclesiasticas, appellatione remota compellas. » *Ibid.*, tit. xiv (p. 369).

définitivement tranché, pour l'Église, la question des jugements de Dieu dans le sens de l'illicéité[1]. Nous croyons que cet effet fut plutôt obtenu par la promulgation des cinq livres des décrétales, sous Grégoire IX (1229-1241). Dans ce recueil officiel du droit ecclésiastique, on trouve citées à divers endroits la plupart des condamnations prononcées par les papes contre le duel et les ordalies, et entre autres, sous un titre spécial[2], la première des deux décrétales de Célestin III citées plus haut, la lettre d'Innocent III au prieur de Saint-Grégoire de Spolète et celle d'Honorius III en faveur des nouveaux chrétiens de la Livonie. Ces trois décrétales sont réunies sous la rubrique générale : *Duella et aliæ purgationes vulgares prohibitæ sunt*, *quia per eos* (sic) *multoties condemnatur absolvendus et Deus tentari videtur*. C'était bien, de la part du Saint-Siège, une condamnation absolue et définitive. Il n'y avait plus lieu de le consulter à ce sujet.

*
* *

Nous avons voulu citer à la suite tous les textes propres à mettre en lumière les sentiments des souverains pontifes sur la question du duel. Il nous faut maintenant revenir un peu sur nos pas pour rappeler les autres manifestations de l'enseignement catholique dans la matière.

C'est d'abord, au dixième siècle, l'opuscule publié par Atton, évêque de Verceil (mort vers 960), sous le titre : *De pressuris ecclesiasticis*. L'auteur s'y plaint vivement des vexations dont les membres du clergé sont l'objet, et tout particulièrement de ce qu'on veut les obliger à se défendre par le duel. M. Patetta trouve qu'on aurait tort de compter Atton parmi les adversaires du duel judiciaire, et cela parce que cet écrivain ne le réprouve que pour les ecclésiastiques, à qui des raisons spéciales interdisaient ce mode de procédure[3]. Il est à remarquer néanmoins que l'évêque de Verceil dit expressément qu'il ne peut guère l'approuver, même entre

1. *Le Ordalie*, p. 369.
2. Lib. V, tit. XIV. *De purgatione vulgari*.
3. « Da questo passo delle opere di Attone si vede quindi che a torto lo si ascriverebbe fra i veri adversarii del duello.... » *Le Ordalie*, p. 389.

parties laïques, « parce qu'on voit trop souvent des innocents succomber dans cette épreuve et des coupables en sortir vainqueurs[1] ». Ce n'est pas là, à coup sûr, se montrer favorable au duel judiciaire.

Ce travail ayant pour objet spécial le duel judiciaire, je n'ai pas eu à m'occuper de ce qui regarde les autres jugements de Dieu. Là, certes, il n'y a pas eu la même unanimité dans le monde ecclésiastique. Une dizaine de synodes provinciaux, du huitième au douzième siècle, ont approuvé et même formellement prescrit l'épreuve du fer rouge ou de l'eau. Je ne citerai en particulier parmi eux que le synode de Seligenstadt de 1022, parce que ce synode s'étant servi du terme général de *jugement de Dieu*, sans désigner expressément le genre de l'épreuve, on pourrait être tenté d'étendre son décret au duel. En voici le texte : « Si deux personnes sont accusées d'adultère et que, niant le délit, elles demandent qu'il leur soit accordé de se justifier par le jugement de Dieu subi par l'une d'entre elles, au cas où celle-ci succomberait dans l'épreuve, on les jugera coupables toutes les deux[2]. » Qu'il ne s'agisse pas ici du duel, mais d'une autre épreuve, c'est ce qu'on peut conclure de la composition du synode. Celui-ci fut convoqué et présidé par Aribon, archevêque de Mayence. Il s'y trouva, en outre, quatre de ses suffragants, les évêques de Worms, de Strasbourg, d'Augsbourg et de Würzbourg, et, en outre, l'évêque de Bamberg, dépendant immédiatement du Saint-Siège. Il n'est guère possible de supposer que cette réunion de six prélats ait décrété, contrairement à toutes les traditions du droit, qu'on recourût au duel dans une cause qui ressortissait au tribunal ecclésiastique.

La même interprétation devrait s'appliquer, à plus forte

1. « Addunt insuper, quoniam si aliquis militum sacerdotes Dei in crimine pulsaverit, per pugnam hoc singulari certamine esse discernendum. Sed istud iudicium quorundam laicorum solummodo est, quod nec ipsis etiam omnino approbatur : nam sæpe innocentes victi, nocentes vero victores in tali iudicio esse videntur.... » Migne, *Patr. Lat.*, t. CXXIV, p. 58.

2. Can. 14 (al. 13). « Statuit quoque sancta synodus, si duo de adulterio accusati fuerint, et ambo negaverint, et si orant sibi concedi ut alter illorum utrosque divino purget iudicio; si unus deciderit, ambo rei habeantur. » Hartzheim, *Conc. Germ.*, t. III, p. 57; Mansi, *Conc.*, t. XIX, p. 398.

raison, au terme *Dei iudicio* dans le prétendu décret de Calixte II sur la trêve de Dieu, qui est donné dans les collections des conciles comme ayant été porté dans le concile général de Reims en 1119, concile présidé par le pape et qui se composait de quinze archevêques et de plus de deux cents évêques. Il y est dit à la fin que celui qui est accusé d'avoir enfreint la trêve et nie le fait, devra se justifier par le serment, lui septième, s'il est chevalier, et par le jugement de Dieu, s'il n'est pas de condition noble [1]. Mais l'authenticité de ce décret est extrêmement suspecte. On ne l'a trouvé que dans un seul manuscrit, en dehors de la série des canons, et sans aucune liaison avec eux. De plus, et surtout, nous possédons une histoire très détaillée du concile, écrite par un témoin oculaire, qui décrit minutieusement tout ce qui s'y est passé [2]. Or, cette histoire ne contient pas la moindre allusion à un décret sur la trêve de Dieu porté dans le concile, et on ne voit pas à quel propos il aurait pu en être question. Nous ne pouvons donc attacher aucune importance à la pièce.

Nous regardons aussi comme tout à fait oiseux de nous arrêter aux collections canoniques de Réginon de Prüm, de Burchard de Worms, d'Yves de Chartres, de Gratien, et autres de moindre importance. Les auteurs de ces compilations n'avaient d'autre souci que de rassembler tout ce qu'ils pouvaient trouver de décisions pontificales et conciliaires relatives aux différentes matières de la jurisprudence ecclésiastique, lors même qu'elles semblaient contradictoires entre elles et en faisant quelquefois remarquer cette contradiction, mais sans les discuter ou tâcher de les mettre d'accord [3].

1. « .... Si quis autem appellatus fuerit de infractione huius treviæ, et ipse negaverit, si miles est, purgabit se sua septima manu, reliqui vero Dei iudicio examinabuntur. » Mansi, *Conc.*, t. XXI, p. 237.

2. *Hessonis scholastici relatio de Concilio Remensi.* Mansi, tom. cit., p. 244-50; *Mon. Germ.* Scr. t. XII, p. 423-28; Jaffé, *Bibl. rer. Germ.*, t. V. (Monum. Bambergensia), p. 353-65.

3. Gratien a fait sur M. Patetta l'impression d'être plutôt favorable, ou du moins ne pas être opposé à la pratique des jugements de Dieu. « In somma, dit-il, leggendo la questione di Graziano, ci resta infine l'impressione che i giudizi di Dio non siano punto condannati. » (*Le Ordalie*, p. 399.)

Mais saint Yves de Chartres (mort en 1116) a exprimé son opinion personnelle sur le duel et les ordalies dans des lettres qui sont de véritables consultations et des exposés de doctrine. Il convient de les examiner plus attentivement.

Il nous a été conservé huit lettres d'Yves de Chartres, où il est question de duel ou d'ordalies, — ce qui prouve, soit dit en passant, que l'usage n'en était pas si rare. Nous pouvons passer rapidement sur trois de ces lettres, adressées respectivement à Hildebert, évêque du Mans, à Guillaume, archidiacre de Paris, et à Jean, évêque d'Orléans [1], dans lesquelles l'évêque de Chartres affirme énergiquement qu'un personnage ecclésiastique ne peut jamais accepter un duel ni l'autoriser en qualité de juge : les idées et la jurisprudence étaient depuis longtemps fixées à cet égard. Cependant il est à remarquer que, dans la dernière de ces trois lettres, après avoir blâmé vivement l'évêque d'Orléans pour avoir, sans doute en sa qualité de seigneur temporel, autorisé un duel entre deux nobles, Yves semble dire que les juges laïques pouvaient prononcer le combat singulier [2]. Cette concession paraît plus marquée encore dans la première des cinq autres lettres, adressée à Raimbert, archevêque de Sens. Yves y rend compte d'un procès entre deux nobles pour violation de propriété. La cause avait été portée à sa cour épiscopale parce que l'un des deux plaideurs était croisé, et que les biens des croisés, par une disposition spéciale du Saint-Siège, étaient sous la protection de l'Église. Après que les deux parties eurent exposé leurs raisons, il sembla aux juges que l'affaire ne pouvait se terminer que par un duel. Dès lors l'évêque, ne pouvant, comme il dit, prendre part à un jugement de sang, renvoya l'affaire à la vicomtesse de Chartres, suzeraine des deux rivaux, et qui pouvait les juger d'après

Nous ne discuterons pas l'impression de M. Patetta. La vérité est que Gratien n'a fait que remplir son rôle de compilateur et qu'il rapporte, du moins quant aux ordalies différentes du duel, des décisions dans un sens et dans l'autre.

1. Epist. 74, 183, 247, ap. Migne, *Patr. Lat.*, t. CLXII, pp. 95, 184, 254.

2. « Faciant hæc cincti (?) iudices, qui ad malorum vindictam gladium materialem portant, non qui contra nequitias spirituales gladio spiritus pugnant.... »

les lois civiles [1]. Et cependant, dans une autre lettre à l'évêque de Soissons Lisiard, au sujet d'une accusation d'adultère portée par le comte de Soissons contre sa femme, il semble absolument réprouver le duel et les ordalies. Après avoir dit que la vérité de l'accusation devait se prouver par témoins : « Le comte, poursuit-il, provoque sa femme à l'épreuve du fer rouge, à laquelle elle-même d'ailleurs a offert de se soumettre, ou au combat singulier. Cela n'est pas conforme aux lois de l'Eglise; celles-ci le défendent plutôt; » et il cite à l'appui les textes classiques des lettres d'Étienne V et de Nicolas Ier, où les ordalies et le duel sont appelés des tentations de Dieu [2]. La réprobation des ordalies [3] est accentuée bien plus énergiquement encore dans la lettre à un chevalier du nom de Guillaume, qui, lui aussi, imputait un adultère à sa femme et qui regardait la faute comme prouvée, parce que le complice supposé, ayant voulu se justifier par l'épreuve du fer rouge, avait eu la main brûlée. « Vous ne pouvez pas regarder cela comme une preuve certaine, lui écrit l'évêque de Chartres, car nous constatons que, par un secret jugement de Dieu, cette épreuve a souvent eu pour résultat de faire absoudre bien des coupables et condamner bien des innocents. » Voilà bien, semble-t-il, la condamnation la plus formelle possible des ordalies. Et de nouveau pourtant, Yves paraît en admettre la légitimité lorsqu'elles se font par sentence du juge; car il ajoute immédiatement : « Au surplus, comme ce genre de jugement constitue une tentation de Dieu, il n'est pas étonnant que celui qui s'y prête témérairement sans y être forcé par une sentence judiciaire, n'y soit pas assisté du secours divin. Car saint Augustin dit judicieusement, à propos du cas d'Abraham, qui fit passer son épouse pour sa sœur : « Tant qu'on a une autre

1. Epist. 168 (tom. cit., p. 171).
2. Epist. 280 (*ibid.*, p. 281).
3. Dans les trois lettres dont les citations suivent, il n'est expressément question que des ordalies du fer rouge et de l'eau bouillante. Il est nécessaire cependant de les examiner pour saisir l'ensemble de la théorie d'Yves de Chartres sur les ordalies, laquelle peut s'étendre aussi jusqu'à un certain point au duel et y a été appliquée en effet, comme nous le disons plus bas.

« ressource, il n'est pas permis de tenter Dieu [1]. » Voici qui est plus étonnant encore. Consulté par Gilbert, archidiacre de Paris, au sujet d'un procès d'adultère, le prélat canoniste lui répond simplement : « Il faut obliger la femme à se justifier par le témoignage de personnes d'une probité reconnue. Si elle ne peut le faire, qu'elle se justifie par l'épreuve du fer rouge. Voilà du moins comme je procéderais si l'affaire était portée devant moi [2]. » Enfin, dans la dernière lettre, toujours à propos d'une cause d'adultère, où l'accusée s'était offerte dès le début à se justifier par une ordalie, il blâme vivement les juges ecclésiastiques qui avaient été d'avis d'accepter cette offre. « Ils ne prennent pas garde, dit-il, qu'il n'est pas permis à l'homme de tenter Dieu tant qu'il lui reste une autre ressource. Car c'est vraiment tenter Dieu que de laisser de côté la procédure régulière et de lui demander directement son témoignage par l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante; » assertion qui est de nouveau confirmée par la citation de la décrétale d'Étienne V. « Cependant, continue l'écrivain, je ne nierai pas qu'il convient quelquefois de recourir au témoignage de Dieu, lorsque, une accusation ayant été régulièrement intentée, les témoignages des hommes font défaut. Non pas, certes, que ce procédé ait été institué par Dieu, mais parce que cela est nécessaire pour triompher de l'incrédulité des hommes. C'est ainsi que saint Paul permet, en considération de la faiblesse d'esprit des parties rivales, de terminer les contestations par le serment, quoiqu'il soit dit dans l'Évangile : « Contentez-vous d'affirmer « ou de nier simplement; tout ce que vous ajouterez vient « d'un principe mauvais. La malice, en ce cas, doit être imputée à celui qui exige le serment, non à celui qui le prête [3]. »

Tout cela paraît quelque peu embrouillé au premier aspect, et on pourrait être tenté de n'y voir qu'une suite d'incohérences et de contradictions. Mais en examinant de plus près les solutions de l'évêque de Chartres, on arrive sans peine à se convaincre que sa doctrine est parfaitement coor-

1. Epist. 205 (p. 210).
2. Epist. 249 (p. 255).
3. Epist. 252 (p. 258).

donnée et logique et qu'il ne fait que suivre les principes exposés plus tard par saint Thomas, en les complétant sur un point. Comme saint Thomas, il n'ose pas absolument condamner le duel pour certains cas où il se présente comme le seul moyen de trancher une contestation sur certains droits personnels. Comme saint Thomas aussi, il affirme, en règle générale, que les ordalies ne sont pas un moyen sûr de connaître la vérité dans un procès criminel, parce que, d'un côté, elles supposent une intervention miraculeuse de Dieu, et que, de l'autre, cette intervention n'a pas été promise par Dieu et que l'expérience apprend, au contraire, qu'elle n'a pas régulièrement lieu. Mais en supposant le principe, — sans doute peu justifiable au point de vue du droit naturel, mais généralement admis pourtant, du moins en pratique, dans les pays de droit franc, et dont Yves de Chartres semble n'avoir entrevu que vaguement le défaut[1], — que, lorsqu'il y a une présomption ou, comme on a dit plus tard, commencement de preuve contre l'accusé, c'est à celui-ci qu'incombe l'obligation de la preuve de son innocence : dès lors, après qu'il a inutilement épuisé tous les moyens réguliers et naturels de fournir cette preuve, il lui sera permis, comme dernière ressource pour échapper à une condamnation, de demander à Dieu de manifester son innocence par un prodige. L'autorisation de l'ordalie par le juge reviendra alors à déclarer qu'il ne reste plus à l'accusé d'autre moyen de justification. Il n'y a rien là — il s'agit toujours, bien entendu, des idées d'Yves de Chartres — qui soit contraire aux idées chrétiennes. Un chrétien peut, dans des circonstances graves, demander humblement un miracle à Dieu, sachant d'ailleurs que cette prière n'est pas d'une efficacité infaillible et que Dieu, pour des raisons qui nous demeurent inconnues, peut ne pas juger à propos de l'exaucer dans le sens particulier où elle lui est adressée.

Que cette doctrine d'Yves de Chartres ait eu de l'écho

1. Que le défaut du principe ait été au moins vaguement entrevu par Yves de Chartres, je crois pouvoir le conclure de la fin de la lettre 252, citée plus haut en dernier lieu, où, assimilant l'ordalie au serment, il dit que le mal qui se trouve dans celui-ci doit être imputé à celui qui l'exige.

dans le monde théologique, et cela dans son application spéciale au duel, on peut le conclure d'un passage d'un opuscule sur les préceptes du Décalogue, attribué à l'ermite Pierre de Morone, plus tard pape sous le nom de Célestin V. On y lit, à propos du duel : « Le duel est un combat singulier entre deux hommes, qui a pour but de faire reconnaître la vérité sur un fait contesté (c'est donc bien du duel judiciaire qu'il s'agit). Il n'est pas permis, même entre laïques, parce que c'est tenter Dieu. Quelques docteurs disent qu'il y a péché à l'offrir, mais non à l'accepter, lorsqu'on y est forcé; mais l'opinion contraire doit être tenue comme plus probable [1]. »

1. S. Petri Cælestini PP. V. Opusc. IX. part. VII, cap. VIII. « De duello. Duellum est singularis pugna inter duos ad probationem veritatis. Non debet fieri neque inter laicos, quia hoc est tentare Deum. Quidam dicunt quod qui se offert, peccat; qui vero coactus, non peccat ; sed contrarium tene probabilius. » Max. Bibl. Patrum (Lugd.), t. XXV, p. 851. — Je me permettrai de signaler une nouvelle extension des principes d'Yves de Chartres, par laquelle il serait permis de recourir en certains cas à l'ordalie même contre l'accusé. Ce serait lorsque le bien public étant fort intéressé à la découverte d'un crime et les auteurs supposés ne pouvant être entièrement convaincus par les preuves régulières, on jugerait avoir une raison suffisante de demander à Dieu un prodige qui manifeste la vérité. Mais l'ordalie devrait être alors de telle nature que la culpabilité fût positivement démontrée par le miracle et non pas conclue de l'absence de miracle. On peut trouver une application de ce principe dans la conduite de Lisiard, évêque de Soissons, l'un des correspondants d'Yves de Chartres, à l'égard de deux hérésiarques néo-manichéens déférés à son tribunal par des personnes qu'ils avaient essayé de séduire. Les accusés se renfermaient dans un système de dénégation à outrance et de protestations d'orthodoxie qu'on devait regarder comme certainement mensongères. Alors le prélat, sur le conseil de l'abbé Guibert de Nogent, décida qu'ils seraient soumis à l'épreuve de l'eau froide. Dans cette épreuve, l'accusé était jeté, mains et pieds liés, dans une eau assez profonde pour le submerger : s'il surnageait, il était jugé coupable. Le prodige s'opéra et fut suivi du plein aveu des hérétiques. L'évêque les fit mettre en prison; mais avant qu'on pût instruire leur procès, ils furent arrachés de la prison et massacrés par le peuple de la ville. (Guibert. de Novig. *De vita sua*, lib. III, cap. XVII, ap. Migne, *Patr. lat.*, t. CLVI, p. 952.) C'est évidemment à ces hérétiques de Soissons que saint Bernard fait allusion à la fin de son soixante-sixième sermon sur le Cantique des cantiques (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, p. 1110, n. 12), et non à ceux de Cologne, comme l'ont conjecturé trop légèrement les éditeurs des œuvres de saint Bernard.

Nous ne citerons pas comme une protestation contre le duel judiciaire la lettre de saint Bernard à l'abbé Suger, où il le presse d'empêcher à tout prix un combat singulier qui devait avoir lieu entre Henri, fils du comte de Champagne, et Robert, frère du roi [1]. Il s'agit évidemment ici, non d'un duel judiciaire, mais d'un duel conventionnel, d'un défi à un tournoi à mort. Mais on n'est pas en droit non plus de présenter saint Bernard comme un partisan de la tolérance du duel, parce qu'il n'a pas protesté contre cette pratique dans une lettre au comte de Champagne Théobald, où il intercède en faveur d'un malheureux, vaincu dans un duel judiciaire et à qui on avait, à la suite de sa défaite, arraché les yeux et enlevé tous ses biens : le saint demande que ses biens lui soient rendus, afin qu'il ne soit pas réduit à mourir de misère [2]. Par une protestation parfaitement inutile dans l'espèce, saint Bernard n'aurait pu que froisser le comte et compromettre le succès de sa démarche.

Inutile aussi de nous arrêter à la lettre de l'abbé Geoffroi de Vendôme (mort en 1192) à Pierre, évêque de Saintes, au sujet d'un duel arrêté entre un clerc de Saintes et un moine de Vendôme [3]. Geoffroi s'élève contre ce duel au nom des lois ecclésiastiques qui défendent formellement le duel entre hommes d'église : il ne s'occupe pas du tout de la question du duel entre laïques.

Un mot seulement des canons du concile de Paris de 1212 et du concile de Rouen de 1214, qui défendent de faire des duels dans des lieux consacrés par la bénédiction de l'Église, comme les cimetières [4]. Cette prohibition se justifierait assez, même si le duel avait été jugé légitime en lui-même. On ne peut pas non plus en tirer un argument favorable à la pratique du duel : cet argument serait purement négatif.

Enfin, il n'y a pas grande importance à attacher non plus, pour la question qui nous occupe, au dix-huitième canon du concile œcuménique de Latran de 1215. Ce canon ren-

1. Epist. 376 (al. 358). ap. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXII, p. 581.
2. Epist. 39, n. 3 (*ibid.*, p. 147).
3. Migne, *Patr. lat.*, t. CLVII, p. 138.
4. Mansi, *Conc.*, t. XXII, pp. 842, 920.

voie, pour ce qui regarde les combats singuliers, aux défenses déjà promulguées à ce sujet [1], c'est-à-dire, comme l'indiquent avec grande apparence de raison les éditeurs des conciles, au canon du concile œcuménique précédent, tenu aussi au palais de Latran en 1179. Or, dans celui-ci, il s'agit, non des duels judiciaires, mais des tournois [2]. Il est donc très probable que le canon de 1215 a aussi uniquement ou principalement en vue les duels conventionnels ou défis entre des chevaliers, qui usaient assez souvent de ces circonstances pour vider de vieilles querelles ou rivalités.

On ne rencontre, à partir de la promulgation de la collection officielle des Décrétales par le pape Grégoire IX, en 1234, que de bien rares documents ecclésiastiques relatifs au duel. Nous nous abstiendrons de les énumérer. Ils ne font guère que rappeler et confirmer les prohibitions antérieures, et les plus importantes regardent plutôt les duels conventionnels que le duel judiciaire.

En terminant cette longue étude, nous pouvons, croyons-nous, conclure en toute confiance ce que nous avons affirmé dans notre premier travail [3] : Dès l'origine, et dans tout le cours du moyen âge, l'Église n'a jamais approuvé l'institution du duel judiciaire et a souvent protesté contre elle par l'organe de ses docteurs et de ses évêques les plus distingués par leurs talents et leurs vertus, de ses conciles et de ses souverains pontifes. Jamais la légitimité du duel n'a été proclamée ou formellement admise par aucun pape, par aucun concile ni même par aucun évêque parlant comme pasteur des âmes.

1. « Sententiam sanguinis nullus clericus dictet aut proferat, sed nec sanguinis vindictam exerceat aut ubi exercetur intersit.... Nec quisquam purgationi aquæ ferventis vel frigidæ, seu ferri candentis ritum cuiuslibet benedictionis aut consecrationis impendat : salvis nihilominus prohibitionibus de monomachiis sive duellis antea promulgatis. » Mansi, tom. cit., p. 1006.

2. Mansi, tom. cit., p. 229 (can. 20).

3. *Études*, 15 nov. 1894, pp. 348, 349.

C. DE SMEDT.

LES

TROIS VILLES DE M. ZOLA

I. — LOURDES

(Deuxième article[1])

I

Nous avons parlé de l'inconscience de M. Zola et de ses étonnements naïfs, devant l'accueil fait à son œuvre par le public catholique. Pour un auteur qui prétend élever le roman à la hauteur d'une thèse philosophique et scientifique, il y a quelque chose de pire que l'inconscience, c'est l'ignorance. Nous allons cueillir dans *Lourdes* des exemples nombreux de la sérénité présomptueuse avec laquelle « le pèlerin de la pensée et de la vérité » aborde un sujet dont il ignore les premiers éléments. Il ne suffit pas de se dire « docteur ès sciences humaines », pour s'assurer la connaissance plénière des choses naturelles et surnaturelles. Si M. Zola, ainsi qu'il l'assurait à son admirateur berlinois, a pâli sur « un nombre incalculable de livres de médecine », il ne semble pas avoir compris tout ce qu'il lisait. Quant aux théologiens, nulle part il ne se vante de les avoir fréquentés. De fait on s'en aperçoit vite, et *Lourdes*, au point de vue théologique, ne mériterait même pas un accessit de catéchisme dans une école bien tenue. Il faudrait cependant connaître un ennemi avant de le combattre, si l'on veut mettre la moindre logique dans ses attaques. Se donner la gloire de terrasser un adversaire que l'on invente de toutes pièces, ne saurait passer, aux yeux des hommes de sens, pour un exploit digne de quelque admiration. Ce genre de lutteurs n'est pas chose rare aujourd'hui, et nous connaissons tel savant, fort expert en traditions bouddhiques, qui ne daignerait pas accorder une heure d'attention aux mystères d'une foi qu'il attaque, sans en avoir compris le premier mot. M. Zola se range parmi ces combat-

1. V. *Études,* 15 décembre 1894.

tants qui s'imaginent facilement avoir vaincu un ennemi qu'ils n'ont jamais rencontré. Examinons en détail les ignorances multiples du célèbre romancier.

La première de toutes, la plus féconde en conséquences forcées, porte sur lui-même. M. Zola, avant d'aborder un sujet tel que « Lourdes », ne s'est pas recueilli pour se demander : « Que suis-je? qu'ai-je fait jusqu'ici? quel rapport y a-t-il entre la tournure habituelle de mes pensées et le spectacle de la foi, tel qu'il s'offre aux regards sur les rives du Gave? » Sa conscience loyalement interrogée aurait répondu : « Tu n'es qu'un penseur matérialiste et un écrivain pornographe. Rien ne t'a préparé aux œuvres de haut idéal et de souffle divin. Reviens à l'assommoir où l'on absorbe du vitriol, retourne au lupanar où la bête humaine prend ses ébats. Là, tu es maître passé. Laisse à d'autres les tableaux aux couleurs pures, et les récits où l'âme se révèle sous les agitations du corps. » Un tel dialogue ne semble pas avoir préoccupé M. Zola. Peut-être a-t-il traité d'irrévérencieux ce conseil d'un ami, pourtant sincère et sûrement bien éclairé. Il s'est cru capable de passer, non point du plaisant au sévère, mais du vicieux au chaste, et de l'humain au surnaturel dans ses plus hautes manifestations.

Et cependant l'expérience était déjà faite. M. Zola, il n'y avait guère qu'un an, venait de donner sa mesure. Il s'était mis en présence du patriotisme d'un peuple, luttant dans une guerre formidable pour l'indépendance et l'intégrité de son pays. De ce sentiment, humain sans doute, mais d'un ordre élevé, le romancier naturaliste n'avait su voir que les côtés étroits, mesquins; et là encore, au lieu de regarder en haut, il s'était plu à chercher dans la guerre les manifestations de basse jalousie, les rivalités d'amour-propre et les brutalités féroces qu'elle entraîne malheureusement à sa suite, mais qui ne sont point l'expression du vrai patriotisme. La *Débâcle* est l'œuvre d'un homme incapable de comprendre le sujet qu'il aborde. Aussi s'acharne-t-il à le dénaturer, pour obéir à ce besoin de visions réalistes et malsaines qui hantent son imagination, et semblent passer chez l'écrivain à l'état permanent. Encore pourrait-on dire que le champ de bataille offre aux manieurs du pinceau naturaliste des scènes adap-

tées aux couleurs dont ils ont coutume de charger leur palette. Mais essayer le tableau de Lourdes avec cette espèce de daltonisme intellectuel, c'était, pour l'artiste, s'exposer à produire une caricature, faute de connaître son propre talent.

Ce n'est ni sans verve ni sans vérité que le critique qui dans l'*Art* signe F. Lhomme, a dépeint la situation spéciale de M. Zola devant Notre-Dame de Lourdes. Il va jusqu'à prétendre, avec une irrévérence dont nous lui laissons la responsabilité, que « depuis le jour où l'âne de Balaam s'arrêta pour gourmander son maître, jamais miracle plus étonnant n'a réjoui les hommes ». Voici la confession publique du célèbre romancier :

« Vierge de Lourdes, mes yeux s'ouvrent enfin. Je ne me connais qu'au bout de ma carrière, mais je me connais bien. La longue histoire des Rougon-Macquart m'apparaît dans toute son horreur. Mes mains ont souillé tout ce qu'elles ont touché. J'ai vécu pareil au stercoraire; comme lui je me suis repu d'immondices.... J'ai mis l'ordure à la portée de tous; c'est là mon œuvre et je lui dois ma gloire. Avant moi, on gardait encore dans les romans une certaine retenue; on n'y montrait pas tout. La langue elle-même avait sa pudeur; elle laissait aux rustres les mots trop gras ou malsonnants. Je m'en suis emparé; j'en ai fait comme la parure et le sel de mes discours; c'était le signe auquel on me reconnaissait. J'ai caressé les plus sales instincts de la foule. Sous prétexte de naturalisme, j'ai fait tomber les derniers voiles dont s'enveloppait la pudeur.... On s'est jeté avidement sur mes livres, on s'en est repu comme l'animal immonde se repaît de glands. Je m'y attendais.... Romantique du ruisseau, j'ai aimé le laid et le faux; la boue m'attirait et je recherchais aussi le clinquant. Je me suis extasié devant mes phrases bourrées d'adjectifs; j'ai proclamé que c'était là le suprême effort du style, et, je l'avoue à ma honte, je l'ai cru.... J'ai peuplé d'images ignobles la mémoire de mes contemporains. J'ai mis ma joie à avilir les hommes; j'ai nié toute vertu et j'ai sali jusqu'aux haillons des misérables.... C'est de moi que sont nés les romans obscènes qui ont tout infecté.... Avant moi, la presse avait plus d'une souillure. Elle exaltait

parfois les coquins et elle bafouait souvent les honnêtes gens.... Ce n'était guère bon, mais l'auteur y respectait encore un peu les autres et lui-même. Après *Nana*, après la *Terre*, tout était permis. Alors sont venus des gens dont l'unique mission est de répandre l'ordure. Ils la parent, ils la dorent et ils l'offrent à tous. »

Tout n'est que trop vrai dans cette confession, sauf qu'elle n'est ni sincère, ni accompagnée du ferme propos. Aussi le miracle, supposé par le malin critique, ne s'est pas accompli, et M. Zola est demeuré l'homme le plus naïvement convaincu de son aptitude à décrire la prière et la foi des pèlerins, tout comme les culbutes de la Mouquette ou les débauches de Coupeau. Or, entre les manifestations de la foi et les agitations qu'entraîne le désordre moral, individuel ou social, il y a une différence qu'il faut observer, si l'on veut être vrai. Mais une observation de ce genre suppose quelque chose de plus qu'une simple vision extérieure. Elle exige une pénétration intime qui, sous des dehors à peu près identiques, sait découvrir des mobiles et des passions d'ordre très différent. Rien, malheureusement, dans l'éducation littéraire de M. Zola, ne semble avoir développé ce don et cette habitude de discernement psychologique. Il en est toujours à la physiologie et à la psychologie naturalistes, ou matérialistes, ce qui est tout un. Il voit, mais il ne va pas jusqu'à comprendre. C'est ainsi qu'il a fait de Lourdes et des pèlerins, non pas un tableau sincère, mais une caricature menteuse.

II

Nous reconnaissons volontiers que M. Zola est un descriptif habile, merveilleux même, quand il lui arrive, ce qui est trop rare, de respecter les convenances et la pudeur de la langue française. On l'a dit bien souvent, il est le peintre des foules. Il sait en rendre le mouvement, l'agitation, l'emportement. Il donne bien l'impression particulière d'éblouissement et de vertige que provoquent le va-et-vient, les clameurs, et cette espèce de tourbillonnement particulier aux grandes masses, sous le coup d'une vive émotion ou d'une ardente curiosité. Nulle part, mieux que dans *Lourdes*, cette

qualité de l'écrivain matérialiste ne révèle sa fécondité et sa souplesse. Au départ comme à l'arrivée du train blanc, à l'hôpital, dans les hôtels, à la Grotte, aux piscines, à la procession du Saint-Sacrement, la foule est vivante, se meut, s'agite, chante, mange et prie sous sa plume avec une intensité de couleur vraiment artistique. Mais, à force de vouloir décrire, M. Zola devient ennuyeux et ridicule. Les descriptions, qui chez les autres ne sont que l'accessoire, constituent, dans son procédé littéraire, le principal, pour ne pas dire le tout. *Lourdes* tout entier tient en quelques tableaux. Au commencement, il débute par une interminable peinture du train blanc, sur laquelle vient brocher l'histoire de Bernadette racontée par l'abbé Pierre Froment. Le retour donne lieu à une autre description non moins longue, dans laquelle le même abbé trouve moyen de glisser la fin de son histoire. Encore une description pour occuper le milieu du livre, et pour fournir un cadre aux acteurs principaux dans la confection des miracles, et nous avons l'œuvre entière de M. Zola. C'est une description continue, avec toute la monotonie du genre, et le peu d'intérêt qu'il offre au lecteur, vite saturé de détails multipliés jusqu'à la minutie.

Convaincu de son mérite, et ne soupçonnant même pas qu'il puisse dépasser la mesure, le romancier se livre à toute l'exubérance de son imagination réaliste. M. René Doumic, dans ses *Portraits d'Écrivains*, observe avec raison que M. Zola, pour suffire à ses interminables énumérations, « épuise la collection des Manuels-Roret ». On trouve chez lui le manuel du parfait charcutier, du fabricant de fromages, du cordonnier, du chasublier brodeur, du bon cuisinier, et autres métiers utiles, mais généralement peu élevés dans l'échelle de l'idéal. Avant d'écrire *Lourdes*, « le pèlerin de la pensée et de la vérité » a sûrement étudié, dans sa collection de manuels, les termes de métier en usage parmi les infirmiers, les médecins, les prêtres, les employés de chemin de fer, les hôteliers, les cochers et même les coiffeurs.

Les pèlerins semblent voyager leur Bædeker à la main. Aucune station un peu importante n'est oubliée. L'auteur nous

avertit que le train a dépassé Toury, les Aubrais, Bordeaux, qu'il atteindra bientôt Morcenx, qu'il est à Mont-de-Marsan, et qu'une fois Tarbes dépassé, on ne s'arrêtera plus qu'à Lourdes. Nous savons même combien de temps on s'arrête à Poitiers et à Bordeaux. M. Zola possède son indicateur, et les renseignements qu'il en tire jettent, sans doute d'après lui, un grand intérêt sur le héros de son roman. Il choisit, pour se livrer à une véritable débauche de topographie, le moment où, pour la première fois, les malades sont conduits à la Grotte. Il arrête tout à coup le cortège au centre de la place du Rosaire, pour lui faire admirer l'horizon merveilleux qui se déroule aux regards. Il retient, trois pages durant, cette longue file de malheureux, pour leur faire voir de quel côté le soleil se lève à Lourdes, comment coule le Gave, quelles cimes se profilent dans le ciel, quels couvents on a bâtis sur cette terre du prodige. Enfin, après une appréciation architecturale de ce qu'il appelle « les trois églises superposées », il permet à ces malades, qu'il vient de traiter en touristes, de reprendre le chemin de la Grotte. La même préoccupation de guide officiel le saisit au moment où, du sommet de la rampe, devant la porte de la Basilique, l'abbé Judaine va donner la bénédiction du Saint-Sacrement. Tandis que le prêtre tient en l'air l'ostensoir, M. Zola se donne le loisir de décrire encore les vallées, les coteaux, les montagnes, le Gave, le château, les couvents, le vieux Lourdes et le coucher du soleil. Ceci dit, le célébrant, dont le lecteur conçoit sans peine la fatigue, peut tracer dans les airs le grand signe de croix d'une bénédiction qui s'est longtemps fait attendre.

Les questions de cuisine arrêtent M. Zola presque autant que les beautés de l'horizon. Il nous apprend où et comment se prépare le bouillon des malades, combien quelques-uns en prennent, ce que mangent les miraculés après leur guérison. L'un se régale « avec appétit d'une aile de poulet bien tendre » ; un autre « mange tout un pigeon », un troisième se contente d'une grappe de raisin. Nous savons, grâce à lui, que « la truite se prépare à la sauce verte », et que « le ragoût de mouton, à la popote des brancardiers, est parfait ». Afin que nul n'ignore les beautés particulières de

Lourdes, six pages sont consacrées à une description de table d'hôte. Chose extraordinaire, la salle à manger a des rideaux et des stores aux fenêtres, la table est longue de huit mètres, ni plus ni moins. Sur cette table, il y a des assiettes, des couteaux, des fourchettes. En bon maître d'hôtel, M. Zola nous donne le menu. Il est copieux : « Du saumon, une omelette, des côtelettes à la purée de pommes de terre, des rognons sautés, des choux-fleurs, des viandes froides, et des tartes aux abricots. » Mais, voici le mal : « Le tout trop cuit, noyé de sauce, d'une fadeur relevée de graillon. » Il y a donc à Lourdes, cette terre des miracles, de mauvais cuisiniers. Il est bon que l'univers le sache. Dans tous les cas, nous avons, bien malgré nous et sans le chercher, rencontré M. Zola dans un hôtel qui n'a pas la réputation de servir de la mauvaise cuisine. Quoi qu'il en soit, lui qui n'allait pas à Lourdes pour se faire empoisonner, reconnaît que les pèlerins avaient bon appétit et ne semblaient pas difficiles. Un autre détail important concerne les dimensions et les qualités physiques des convives. Les prêtres sont « énormes ». Il est vrai que, plus loin, il nous dira qu'il y en a « de gros, de gras, de maigres, de grands et de petits », à peu près comme dans l'espèce humaine tout entière. En attendant, ici « les prêtres sont énormes », les jeunes filles « grêles », les mamans « débordantes », les messieurs « rouges et seuls », tandis que les familles à la file, « alignent des générations d'une laideur aggravée et pitoyable ». Et ce grotesque descriptif, qui se croit sans doute sublime quand il n'est que ridicule, nous fait assister au travail d'une mastication formidable, « un bruit de mâchoires, un broiement de meule qu'on saisissait distinctement ». Ceci prépare évidemment le lecteur à mieux comprendre les merveilles de Lourdes et l'immense consolation que l'humanité va trouver sur les rives du Gave.

L'infatigable chercheur de détails techniques n'oublie de signaler aucune de ses trouvailles. Le bouillon, le lait, le café, « se vendent deux sous la tasse ». On rencontre, suspendus à des bâtons, « des liasses de saucissons, des jambons, des andouilles ». Le charcutier, dont parle M. Doumic, laisse voir le fil de son coutelas. Laissons-le à ses œuvres artisti-

ques. Mais voici l'infirmier. Il nous mène à travers un dédale de vases, de brocs, de cuvettes, de bols, de pilules et de tisanes. Il fait passer sous nos yeux et, il faut bien le dire, sous notre nez, les crachats de la Grivotte, le lupus d'Élise Rouquet, les ulcères répugnants et les déjections des pauvres malades, sans épargner aucun de nos sens. Grâce à cet homme encyclopédique, nous savons comment on couche un malade, comment on passe une chemise, et comme quoi l'opium, administré en pilules, calme les douleurs en endormant les malheureux. M. Zola n'est pas moins parfait brancardier. Il sait porter un malade, le déshabiller, le plonger dans la piscine et le vêtir, tout aussi bien que le baron Suire et le marquis de Salmon-Roquebert. L'embouteillage de l'eau de Lourdes, l'art de boucher, de mettre la capsule et d'expédier par le chemin de fer, n'ont aucun secret pour lui, et la page 262 du roman semble détachée de quelque manuel du parfait emballeur.

Le consciencieux technicien croirait manquer à son devoir professionnel s'il passait devant les boutiques sans nous énumérer tous les articles qu'elles étalent aux regards des pèlerins. Ce sont des chapelets, des liasses de chapelets, des tas de chapelets, des fleuves de chapelets. Il y a des médailles, une pluie de médailles, de pleines boîtes de médailles, soignées ou fabriquées à la grosse, selon les bourses. Et puis ce sont des statues, petites, grandes, en zinc, en bois, en ivoire, en plâtre; des scapulaires, des images, de la bijouterie. Enfin l'article de Paris, depuis les porte-crayon et les presse-papier, jusqu'aux tabatières et aux pipes de bois. M. Zola énumère ces marchandises avec la complaisance et la précision d'un chef de rayon du Louvre ou du Bon Marché.

Le rôle et les fonctions mêmes du prêtre dans un pèlerinage ne le font pas reculer. Ce paroissien exemplaire de Médan sait dire les oraisons, chanter les vêpres et administrer les sacrements tout comme son curé. Il s'embrouille bien un peu dans son rituel ; ce n'est pas faute de l'avoir consulté, mais, sans doute, de l'avoir bien compris.

III

Cette manie de la description et de l'énumération à perte de vue, cette tendance à faire d'un roman une sorte de boutique où s'étale sans ordre le bric-à-brac le plus hétérogène, n'est que le moindre inconvénient de l'ignorance et du système de M. Zola. C'est un manque de sobriété et de goût; c'est une imperfection littéraire et un obstacle à la marche de l'action, qui dès lors languit et n'intéresse plus ; mais ce n'est là, après tout, qu'une faute contre les règles de l'art. Si le roman devient ennuyeux, on peut fermer le livre, et tout est dit. Malheureusement les descriptions, dans *Lourdes*, ont une portée morale, voulue sans doute par l'auteur, qu'il est bon de relever. M. Zola, loin de résister à son habitude de voir les choses par leur côté le moins favorable, semble s'y complaire, à tel point qu'il inspire pour le pèlerinage un sentiment de dégoût. La double physionomie, morale et physique, des foules accourues à la Grotte, se présente chez lui sous des dehors repoussants. Il met à nu tout ce que peut cacher d'ulcères et de plaies le vêtement du pauvre et du malade. Il se complaît dans le malpropre, et il finit par le voir où il n'est pas. Par ce côté, comme par tous les autres, son roman est une longue injure à la vérité.

A peine le train blanc a-t-il quitté Paris qu'aussitôt le peintre réaliste prend son pinceau et se met à l'œuvre. Quelques bonnes âmes ont cru que M. Zola, pour être plus vrai, avait affronté la fatigue et l'écœurement d'un voyage en la compagnie des malades. Ce n'est qu'une légende, la moins fondée de toutes, pour qui connaît les habitudes de nos romanciers naturalistes. Le propriétaire de Médan a bien assisté à l'embarquement, et, comme il dit, au déballage des malades, mais il n'a eu garde de s'exposer aux cahots d'un wagon mal suspendu, et à l'insomnie d'une nuit au milieu de misérables qui gémissent dans une atmosphère étouffante. Voilà sans doute pourquoi, frais et dispos, il a si bien décrit la fatigue des autres et sondé les misères qu'il ne partageait pas. Le pauvre wagon de troisième classe apparaît sous sa plume comme un vrai campement de vagabonds et de loqueteux.

« A demi cachés sous la banquette, traînent des vases, des bassins, des balais, des éponges... Les colis s'entassent un peu partout, des valises, des boîtes en bois blanc, des cartons à chapeaux, des sacs, un amas lamentable de pauvres choses usées, raccommodées avec des ficelles... Au milieu de cette friperie, les grands malades, sur leurs étroits matelas, occupant plusieurs places, oscillent, emportés par les secousses grondantes des roues. Même, au fond, ajoute-t-il, il y avait un compartiment entier de femmes, dix pèlerines serrées les unes contre les autres, des jeunes, des vieilles, toutes de la même laideur pitoyable et triste. » De ce coup d'œil général, M. Zola passe au détail des malades, et il ne recule devant aucune malpropreté. C'est même à peu près la seule chose qu'il mette en évidence. La Grivotte décrit son mal et dit à tout le compartiment : « J'ai un poumon perdu... d'abord, je n'avais mal qu'entre les épaules et je crachais de la mousse. Puis, j'ai maigri, une vraie pitié. Maintenant, je suis toujours en sueur, je tousse à m'arracher le cœur, je ne puis plus cracher, tant c'est épais... » Nous lisons plus loin cette peinture pathologique de Mme Vêtu. « Elle se savait condamnée, rongée par un cancer à l'estomac, et déjà elle avait le masque hagard et orangé des cancéreux; elle en était aux déjections noires, comme si elle eût rendu de la suie. De tout le voyage elle n'avait pas dit un mot, les lèvres murées, souffrant abominablement. Puis, un vomissement l'avait prise, et elle avait perdu connaissance. Dès qu'elle ouvrait la bouche, une odeur épouvantable, une pestilence à faire tourner les cœurs s'exhalait. » De fait, Mme de Jonquière, à ce spectacle, se sentit défaillir et demanda un peu d'air. C'est aussi le besoin qu'on éprouve à la lecture de pareilles horreurs.

Tous les malades, les uns après les autres, viennent poser devant M. Zola, et le photographe de la littérature réaliste n'oublie aucun détail de cette chair rongée par la maladie. La souffrance aurait-elle pour cause une lésion intérieure, il mettra une sorte de coquetterie artistique à la traduire au dehors, comme tout à l'heure, par quelque soubresaut de l'organisme, nausée, vomissement ou déjection. Le lupus d'Élise Rouquet inspire spécialement son génie descriptif.

« La tête, dit-il, allongée en museau de chien, avec ses cheveux rudes et ses gros yeux ronds, était devenue affreuse. Maintenant les cartilages du nez se trouvaient presque mangés, la bouche s'était rétractée, tirée à gauche par l'enflure de la lèvre supérieure, pareille à une fente oblique, immonde et sans forme. Une sueur de sang, mêlée à du pus, coulait de l'énorme plaie livide. » La première partie de ce voyage, que le romancier appelle « la ruée de la souffrance humaine vers la divine illusion », se termine sur cette phrase dont nous respectons la construction, sans chercher à la comprendre : « Les compartiments surchauffés se changeaient en fournaises, ces cases roulantes où l'on mangeait, où l'on buvait, où les malades satisfaisaient tous leurs besoins, dans l'air vicié, parmi l'étourdissement des plaintes, des prières et des cantiques. » Après de semblables descriptions, c'est miracle que de voir arriver à Lourdes tous ces asphyxiés, autrement qu'à l'état de cadavre.

La passion de M. Zola pour le laid et l'horrible trouve une belle occasion de se satisfaire, quand les malades, arrivés sur la terre des prodiges, sont conduits à la Grotte. Il ne la laisse pas échapper, et, de ce spectacle inoubliable pour qui l'a vu une seule fois, il trace une peinture où l'horrible le dispute au grotesque. Il appelle ce défilé de la souffrance humaine, « le dégorgement d'un enfer où l'on aurait entassé les maladies monstrueuses ». L'énumération qui suit ne dément pas cette définition. « C'étaient des têtes mangées par l'eczéma, des nez et des bouches dont l'éléphantiasis avait fait des groins informes. Des maladies perdues ressuscitaient, une vieille femme avait la lèpre, une autre était couverte de lichens, comme un arbre qui se serait pourri à l'ombre. Puis, passaient des hydropiques, des outres gonflées d'eau, le ventre géant sous les couvertures... Puis, venaient des phtisiques... Il y en avait une, avec des yeux de flamme, pareille à une tête de mort dans laquelle on aurait allumé une torche. » D'autres avaient des « postures de pantins tragiques », ou « semblaient écouter en elles le choc des tumeurs, grosses comme des têtes d'enfant, qui obstruaient leurs organes. Une enfant de vingt ans, à la tête écrasée de crapaud, laissait pendre un goître si énorme qu'il descen-

dait jusqu'à sa taille, ainsi que la bavette d'un tablier. Une vieille folle, le nez emporté par quelque chancre, la bouche noire, riait d'un rire terrifiant. Une aveugle s'avançait, avec les deux trous de ses yeux enflammés et sanglants, deux plaies vives qui ruisselaient de pus. » Nous en passons, et non pas des moins malpropres, pour arriver à la fin de cette procession qui « charriait vers la Grotte le flot abominable de la pauvreté et de la douleur humaines, dans l'effroi et l'horreur des passants qui restaient plantés sur leurs jambes, glacés devant ce galop de cauchemar ». Si M. Zola veut bien jeter un coup d'œil sur les procès-verbaux des guérisons, rédigés après un minutieux examen de maladies souvent horribles, il verra que les médecins ont une langue bien autrement délicate que la sienne. Pour être scientifique et précise, elle sait se tenir dans les limites des convenances, et ne va pas jusqu'à faire croire que, pour être vrai, il soit bon d'être malpropre.

L'infatigable montreur d'humaine pourriture semble surtout à l'aise devant la piscine. Il accumule, dans ce bain miraculeux, tout ce qui peut provoquer des nausées chez les moins délicats. C'est à peine si nous osons exposer la photographie de ce bourbier inventé par le chroniqueur de l'immonde. « Il s'y rencontrait de tout, écrit-il, des filets de sang, des débris de peau, des croûtes, des morceaux de charpie et de bandage, un affreux consommé de tous les maux, de toutes les plaies, de toutes les pourritures. Il semblait que ce fût une véritable culture des germes empoisonneurs, une essence des contagions les plus redoutables, et le miracle devait être que l'on ressortît vivant de cette boue humaine. » Cela ne suffit pas encore à peindre tout ce qu'on voit dans cette malheureuse piscine. Et M. Zola s'incline sur « cette eau épaisse et d'aspect livide, sur laquelle des plaques luisantes, louches, flottaient ». Il voit « au bord, à gauche, un caillot rouge, comme si un abcès avait crevé à cette place, et des bouts de linge nageant ainsi que des chairs mortes ». En vérité, comme il y a des verres grossissant les objets, il faut que l'esprit d'un tel écrivain, par le fait de je ne sais quelle évolution, ait acquis une faculté spéciale qui multiplie l'immonde et l'accumule jusqu'à l'invrai-

semblance. Nous avons vu de près bien des fois cette fameuse piscine. Nous ne prétendons pas qu'elle nous ait jamais rappelé la baignoire où le sensualisme aime à se vautrer dans des eaux parfumées ; mais nous n'avons point remarqué cette transformation en boue humaine, et cet amas de choses sans nom dans lesquels se complaît le génie de M. Zola. Les hospitaliers et les brancardiers sont encore gens assez propres pour veiller à ce que les malades soient plongés dans l'eau, et non point immergés dans la boue.

L'hôpital n'est guère mieux traité que la piscine. Là aussi le spectacle, dit-il, est affreux : « On avait dîné depuis longtemps; des portions, montées de la cuisine, traînaient encore sur les draps ; et, jusqu'au petit jour, il y en avait qui mangeaient, tandis que d'autres geignaient, suppliant qu'on les retournât ou qu'on les posât sur le vase... L'encombrement de la salle était tel qu'on ne savait plus où mettre le pied. Deux lanternes fumeuses éclairaient à peine ce campement de moribonds, et l'odeur surtout devenait insupportable. » Voilà une peinture peu flatteuse pour les hospitalières, dont M. Zola nous avait pourtant dit beaucoup de bien. Heureusement l'imagination seule du peintre réaliste a vu ce désordre et cette promiscuité de malades, d'aliments et de loques, confondus dans un pêle-mêle plus digne d'un bouge que d'un hôpital.

Les hôtels eux-mêmes n'échappent pas à la loi commune. On y mange gloutonnement « en suant, en bavant sur sa serviette ». On a hâte « de s'emplir... Tout s'engouffre, dans la débandade du couvert, et il ne reste que les taches de sauce et de vin, élargies sur la nappe. » Même devant la Grotte, au moment où va se dérouler cette procession du Saint-Sacrement, que M. Zola semble avoir à cœur de peindre avec toutes les ressources de son art, l'obsession du laid n'abandonne pas son imagination. Une fois encore il revient sur « les grabats malpropres, la misère, la crasse, le déballage de loques, les linges éclaboussés de souillures ». Il répète, presque mot pour mot, la description du cortège des malades que nous avons citée plus haut, hanté toujours par l'unique préoccupation de mettre à nu, non pas ce que peut avoir de

douloureux une infirmité humaine, mais ce qu'elle peut offrir de hideux et de répugnant.

Ainsi, mettez-vous en face d'une salle d'hôpital mal tenu, accumulez sur un point de la terre toutes les maladies capables de se traduire en une laideur extérieure, formez-en comme une masse de boue qui tantôt tourbillonne sur elle-même, et tantôt se déroule en un fleuve de désolation et d'horreur, vous aurez le pèlerinage de Lourdes, tel que l'a vu, ou plutôt tel que l'a conçu M. Zola.

IV

Si l'auteur des Rougon-Macquart, en vertu d'une loi particulière au fonctionnement de ses facultés, n'a vu, dans l'extérieur des pèlerins, que la misère physique dans ce qu'elle a de plus repoussant, a-t-il au moins reproduit avec plus de vérité la physionomie intérieure de ces victimes de la souffrance? Non. Peut-être même est-il plus odieux encore, quand il en arrive à peindre les sentiments et le caractère moral de la foule. Comme toujours, il est victime de son éducation esthétique. Le beau, le noble, le généreux et le désintéressé semblent répugner à son pinceau réaliste. Il n'a pas de couleurs pour rendre cette conception de l'humanité : il lui faut comme un idéal à rebours. Il n'est à l'aise que dans l'étude de ces milieux où l'homme se déforme sous l'action de l'alcool ou de la débauche. Aussi cherchera-t-il partout une déviation intellectuelle ou morale. Voilà pourquoi dans *Lourdes*, comme dans tous ses autres romans, on ne rencontre pas un seul caractère qui soit intégralement beau. Tous ces malades, tous ces prêtres, ces infirmiers et ces brancardiers ne valent pas grand'chose. Tels que les imagine M. Zola, ils sont aussi répugnants par les sentiments qui les animent, que par les plaies qui les couvrent.

Tous ces pèlerins, en effet, sont égoïstes. Le souci de leur mal les préoccupe à peu près exclusivement. Ils se ruent, pour parler comme l'auteur, vers l'espoir de la guérison, dans un furieux besoin de soulagement. Tout autre sentiment, humain ou divin, leur semble inconnu. Guérir pour être heureux, pour jouir de la vie, voilà tout leur désir. La

guérison des autres ne leur importe qu'autant qu'ils voient en elle une promesse pour leur propre soulagement. Ils n'apprécient dans le miracle que leur intérêt personnel, et, comme la Grivotte, leur action de grâces se borne à répéter sans cesse : « Je suis guérie, je suis guérie ! » L'héroïne du roman, elle-même, cette Marie de Guersaint que M. Zola a voulu rendre plus intéressante que les autres, une fois revenue à la santé, se livre à une sorte de joie folâtre. Une page entière est consacrée à la peinture de cette échappée de la maladie, « trouvant que les bottines lui vont à ravir, et jouissant par tous ses sens en fête des parfums de la nature et des beautés du paysage ». Ce qu'elle trouvait surtout « de gentil, de délicieux, c'était de se promener de la sorte au bras de son père. Jamais encore cela ne lui était arrivé, elle en faisait le rêve depuis des années... Le rêve se réalisait, son cœur battait d'allégresse. Elle se serrait contre son père, elle s'efforçait de marcher bien droite, bien belle pour lui faire honneur. Et lui était très fier, heureux autant qu'elle, la montrant, l'affichant, débordant de la joie de la sentir à lui, son sang, sa chair, sa fille, désormais rayonnante de jeunesse et de santé. » Et ce duo est encore ce qu'il y a de meilleur et de plus élevé parmi les pèlerins de M. Zola. On peut juger de ce que valent les sentiments et les aspirations des autres.

Citons encore quelques traits pour mieux démontrer à quel point le réalisme est aveugle, et combien peu il sait comprendre quand il lui arrive de voir. Au moment où les malades vont être conduits, portés ou traînés à la Grotte, sait-on quelle est leur grande préoccupation ? De guérir, sans doute. Oui, mais aussi « de paraître à leur avantage devant la sainte Vierge ». Et tous ces misérables, qu'on nous avait dépeints si malpropres, procèdent à une véritable toilette. « Beaucoup ont la délicatesse de se laver les mains. D'autres déballent leurs chiffons, mettent du linge propre. » La coquetterie s'en mêle. Élise Rouquet, la femme au lupus, « avait fini par découvrir un miroir de poche entre les mains d'une de ses voisines, une femme énorme, hydropique, très coquette de sa personne; elle se l'était fait prêter, elle l'avait posé debout contre son traversin; et, absorbée, avec un soin in-

fini, elle nouait le fichu élégamment autour de sa tête, pour cacher sa face de monstre, à la plaie saignante ».

Devant la Grotte même, au moment où la prière s'élève ardente pour appeler le miracle, les malades, selon M. Zola, se livrent à d'interminables causeries, font leurs réflexions sur ce qui se passe autour d'eux, et se racontent mutuellement l'histoire de leurs infirmités. Ils se fâchent aussi quand la sainte Vierge ne répond pas assez vite à leurs supplications. Marie de Guersaint, la plus douce et la plus touchante des infirmes, éclate en une véritable crise de colère parce que la guérison n'est pas venue dès la première visite à la Grotte. Elle crie, elle blasphème et s'en prend à tout le monde de son insuccès. Les accès de ce genre ne sont pas rares, paraît-il, et, dans ces moments critiques, voici le remède imaginé par les bonnes hospitalières. « Lorsque, parfois, dit-il, un coup de rage passait, et qu'il y avait de la sorte des révoltes dans les lits, des désespoirs et des sanglots, des jurons même, les dames hospitalières et les sœurs, un peu effarouchées, se contentaient de tirer les rideaux. » Le malheur, c'est que les salles d'hôpital, si complaisamment décrites par M. Zola, n'ont pas de rideaux et que le remède devient dès lors d'une application difficile. Mais il ne faut pas demander, même à un peintre réaliste, de tout voir et de penser à tout. Pourquoi, du reste, cacher entre les rideaux ce qu'ailleurs on étale au grand jour ? En effet, la prière, telle que la décrit le romancier, [est plutôt un cri de colère qu'une supplication humble et résignée. « Le sanglot de souffrance, d'après lui, montait des entrailles de ce peuple, une prière d'abord, de plus en plus haute, où éclatait d'abord une exigence, une voix d'impatience et de colère, assourdissante et acharnée. »

Quand il arrive à ce peintre de voir clair, forcé sans doute par l'évidence, à laquelle l'homme le plus entêté n'échappe pas, il commence par rendre le beau côté du spectacle, mais il se réserve de le voiler, de l'obscurcir par quelque coup de pinceau habilement jeté sur un coin de la toile. C'est ainsi qu'il semble un moment oublier le caractère de parfait égoïsme qu'il a donné aux malades. Voici qu'ils montrent, au contraire, du bonheur de la guérison des autres. Ils ne sont point jaloux. Ils attendent leur tour. On pourrait croire que

chez eux c'est la résignation et la patience chrétienne. Non, un tel sentiment n'est pas de ceux que voit ou que suppose M. Zola. Si Mme Vêtu ne jalouse pas la Grivotte, que la sainte Vierge vient de guérir, c'est qu'elle peut attendre, « elle a sa petite boutique d'horlogerie qui la fait vivre ». Les autres se réjouissent de cette guérison parce qu'elle avance leurs affaires. Le miracle nouveau est un gage du miracle prochain. A mesure qu'il se multiplie, chacun peut dire, et il le dit, que « son tour approche ». Toute la patience consiste à laisser faire la sainte Vierge, « qui a sûrement son idée et sait pourquoi elle commence par celle-ci plutôt que par celle-là ».

Pour jeter, s'il est possible, plus d'odieux encore ou plus de ridicule sur les pèlerins de Lourdes, M. Zola invente une sorte de monstre associant la dévotion aux pires cupidités. M. Vigneron, sorti de son imagination orné de tous les défauts compatibles avec la nature humaine, vient demander à la sainte Vierge deux morts et une guérison. Il est depuis dix ans sous-chef de bureau au ministère des finances. Si la bonne Vierge voulait bien faire mourir son supérieur, il monterait lui-même au grade suprême, son maréchalat dans l'ordre des bureaucrates. Et voyez l'efficacité de la prière accompagnée d'aussi pure intention, M. Vigneron reçoit à Lourdes même la nouvelle « que le chef est mort ». Et Mme Vigneron de s'écrier : « Alors tu vas être nommé ! » Et M. Vigneron de répondre : « Ah ! ma bonne amie, la sainte Vierge est décidément avec moi... Ce matin encore je lui ai demandé mon avancement, et elle m'exauce. » On ne dira pas au moins que ce singulier miracle soit un effet de l'auto-suggestion.

Il y a un second obstacle au bonheur de M. Vigneron : c'est une certaine Mme Chaise, qui possède de beaux écus et menace de ne pas mourir avant son neveu, le fils Vigneron, auquel reviendrait l'héritage, s'il plaisait à la tante de décéder au plus tôt. Ce fils unique, Gustave, cette machine à héritage, est rongé par la scrofule, « la hanche dévorée d'un abcès froid, avec un commencement de nécrose des vertèbres ». Il faut que la sainte Vierge le guérisse, ou du moins qu'elle ouvre le paradis à la tante, avant que le neveu, passant de vie à trépas, ne soit plus apte à hériter; auquel cas les valeurs de

Mme Chaise ne tomberaient pas dans le portefeuille de M. Vigneron. Voyez encore avec quelle exactitude et quelle précision se font les miracles préparés par M. Zola ! Justement, Mme Chaise expire à Lourdes, et M. Vigneron a la joie de ramener à Paris le corps de la tante et le précieux neveu, « louant la sainte Vierge, qui sait mieux que nous-mêmes ce qu'elle doit faire pour le bonheur des vivants et des morts ».

Nous pourrions multiplier les exemples de cette façon plus que leste dont M. Zola traite les pèlerins de Lourdes, et juge de la pureté de leurs intentions. Nous verrions que cet homme, par tempérament ou par éducation, ne peut se résoudre à voir dans la prière autre chose qu'un appel égoïste à la jouissance matérielle. Pas un de ses personnages ne regarde plus haut que la terre. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, toute échappée vers l'idéal, la noblesse de caractère, l'élévation de pensée, a son correctif qui ramène à la réalité cette prétention à dépasser le niveau commun.

V

Si les choses se passaient à Lourdes ainsi qu'il plaît à M. Zola de le dire, et si les malades implorant leur guérison étaient esclaves des mobiles qu'il leur prête, le spectacle, nous l'avouons sans peine, aurait quelque chose de répugnant. Il serait vrai de dire que la procession de ces miséreux, assoiffés de bien-être, ressemble « à un galop de cauchemar ». Les spectateurs témoins de cette exhibition de chair meurtrie et rongée par la maladie ne pourraient que s'écrier : « Mon Dieu ! tant de laideur, tant de saleté, tant de souffrance ! » Telle n'est pas heureusement l'impression que produisent sur une âme sincère la foi, la prière et l'appel des malades à la puissance de Notre-Dame de Lourdes. L'exclamation que nous venons de citer, sort, d'après M. Zola, des lèvres de quelques excursionnistes venus de Cauterets ou de Bagnères, en curieux, « avec des visages riants d'heureuses personnes qui s'amusent ». Ceux-là, en effet, parlent d'après ce qu'ils ont vu. Et ils ne pouvaient voir autre chose que la misère extérieure, contrastant avec leur bien-être de riches bourgeois. C'est par leurs yeux que M. Zola semble voir, et

c'est le même sentiment d'horreur qu'il fait rendre à sa plume. Or, tout cela est faux.

Il est faux que le caractère saillant de toutes ces physionomies de misérables soit une expression d'ardent désir de vie, pour ce qu'on y trouve de plaisir quand on jouit d'une bonne santé. Leurs appels à la Vierge de Lourdes ne ressemblent pas à une imprécation, et moins encore à un cri de désespoir. Si quelque chose frappe dans ce spectacle, je ne dis pas seulement un croyant, mais simplement un homme dont le regard ne s'arrête pas à la surface des choses, c'est la résignation douce et calme peinte sur ces visages émaciés par la souffrance. Bien des fois nous avons vu passer la longue théorie de ces deshérités du bonheur selon la terre, et jamais nous n'avons ressenti l'impression d'horreur et l'espèce d'épouvante qui semble avoir saisi M. Zola. Souvent nous avons surpris le rayonnement d'une belle âme sur ces corps transfigurés par la foi en la bonté de Dieu. Bien des fois il nous a été donné d'entendre des hommes, moins habitués que le philosophe de Médan à confondre le réalisme avec la vérité, mais plus sincères peut-être dans leur jugement, résumer leurs impressions en s'écriant : « Que c'est beau ! »

Il est faux que l'égoïsme ou l'intérêt personnel soit le mobile ordinaire des pèlerins de Lourdes. Si M. Zola, au lieu de regarder en incroyant le spectacle de la Grotte à l'heure des grandes supplications, s'était mêlé à la foule pour prier avec elle, il se serait convaincu par lui-même de la générosité et du désintéressement du plus grand nombre de ces malheureux. Il les aurait vus rendre grâces à Dieu de la guérison des autres, demander souvent comme une faveur de mourir à Lourdes, se réjouir d'être venus, même quand ils n'ont obtenu aucun soulagement, et parfois repartir en disant : « J'ai compris que ce qu'il y avait de meilleur pour moi c'était, non pas de guérir, mais de souffrir. »

Du reste, une preuve manifeste de la légèreté de M. Zola et du peu de connaissance qu'il possède des choses dont il croit parler en maître, c'est la prétention de réduire le pèlerinage à une exhibition de malades. La vérité, connue de tous, sauf du grand observateur naturaliste, est que, si la

Grotte reçoit des infirmes qui viennent demander leur guérison, elle voit accourir en nombre infiniment plus grand des pèlerins dont la santé corporelle ne laisse rien à désirer. Pour quelques milliers de malades on compte les autres par centaines de mille. Il y a donc là une attraction distincte de l'espérance d'un bien matériel, et ces foules demandent autre chose que la santé du corps. Voilà ce que M. Zola n'a pu ni atteindre ni comprendre ; et comment son gros livre est une histoire tronquée de ce qu'on voit à Lourdes. Ce n'est donc qu'uue caricature, fruit d'une observation superficielle, de l'ignorance qui s'ensuit, et de la présomption d'un auteur qui s'imagine pénétrer d'un coup d'œil le mystère des âmes. L'historien prétendu des Rougon-Macquart applique ici son système ou sa méthode. Il suppose qu'entre le physique et le moral les rapports sont absolus et l'accord parfait. Connaître l'un, d'après lui, c'est avoir la science de l'autre. Mais, comme le physique seul tombe sous les sens d'un naturaliste, M. Zola s'imagine nous apprendre quelque chose sur Lourdes à grand renfort de pathologie externe et de descriptions d'amphithéâtre. Il se trompe ici, comme du reste dans toutes les autres parties de son œuvre. Il lui arrive, à lui le grand réaliste, d'être fort peu dans la réalité ; excepté cependant quand il se borne à peindre des êtres primitifs et grossiers, chez lesquels l'animalité domine. Comme l'a justement remarqué M. Doumic, « l'analyse de M. Zola ne dépasse pas le niveau intellectuel de l'ouvrier zingueur ». Voilà pourquoi ce peintre des foules a si peu compris son sujet. Rien d'étonnant à ce qu'il l'ait mal rendu. Nous avons le regret de lui dire une fois encore que Lourdes était au-dessus de son génie particulier. Si l'amour-propre avait pu se taire, et céder la place à la connaissance de soi-même, la plume qui écrivit *Pot-Bouille* et la *Terre* n'aurait pas révélé son impuissance, en essayant de peindre des scènes qu'elle ne pouvait que dénaturer.

VI

L'ignorance de M. Zola nous paraîtra bien autrement grave et profonde, quand nous examinerons sa manière de

concevoir le surnaturel et le miracle. Avant d'aborder cette question capitale, examinons l'idée que cet homme s'est faite du prêtre et du sacerdoce. L'abbé Pierre Froment est, avec Marie de Guersaint, le personnage important du livre. Il est comme le pivot qui supporte toute la machine et lui permet de tourner dans tous les sens. C'est autour de lui que doit évoluer le miracle, et c'est par lui qu'il sera réduit à ses véritables proportions. M. Zola en personne s'est mis dans la soutane de cet abbé. Il y est avec toute sa science, toute sa logique. Le pourfendeur du miracle sera donc un de ces hommes qui ont tout intérêt à le cultiver. Voilà sûrement une idée ingénieuse. Le malheur est qu'il n'y a rien de moins prêtre que cet homme affublé d'une soutane. M. Zola, qui l'a construit *à priori*, l'a fait tellement invraisemblable qu'il ne peut pas être. C'est un mythe, un symbole dont nul n'a rencontré la réalité.

M. Zola commence par donner à cet homme toutes les qualités possibles. Il est bon, intelligent, sympathique, honnête et savant. Son extérieur révèle un intellectuel, comme il en faut pour réduire à néant la foi et le miracle. Son portrait semble une page détachée de quelque vieille phrénologie. « Grand et mince, il avait un visage long, avec un front très développé, haut et droit comme une tour, tandis que les mâchoires s'effilaient, se terminaient en un menton très fin. Il apparaissait tout cerveau ; la bouche seule, un peu forte, restait tendre. Quand la face, sérieuse, se détendait la bouche et les yeux prenaient une tendresse infinie, une faim inapaisée d'aimer, de se donner et de vivre. Tout de suite d'ailleurs, la passion intellectuelle revenait, cette intellectualité qui l'avait toujours dévoré du souci de comprendre et de savoir. »

Comment la vocation sacerdotale vint-elle chercher ce jeune homme si bien doué de cerveau et de tendresse inapaisée ? Tout simplement par le moyen d'une chute de cheval, qui jeta sur une chaise longue la petite amie d'enfance sur laquelle on comptait pour apaiser cette tendresse et ce besoin d'aimer. Une autre raison, tout aussi sérieuse et surnaturelle, ce fut le désir de sa mère de le voir prêtre. Voilà tout. M. Zola ne nous donne que ce double motif, et il s'ima-

gine qu'il y a là de quoi déterminer un homme à renoncer au monde. Son séminariste n'est plus un enfant, il a vingt-quatre ans lorsqu'il engage son avenir. Et nous ne voyons pas qu'il se soit jamais demandé si, pour se faire prêtre, il suffit de ne pouvoir se marier comme on l'avait rêvé, et de suivre l'impulsion d'une volonté étrangère. Pierre Froment pouvait vivre en bon célibataire, mais il semble que M. Zola n'ait pas prévu cette solution. Il lui fallait un prêtre, et il n'a pas cru possible de se le procurer autrement ; comme si, encore une fois, pour renoncer au monde il n'y avait d'autres motifs qu'un chagrin d'amour et le désir d'une mère.

Ce jeune homme en train de devenir prêtre et que M. Zola choisit entre mille pour ses grandes qualités, n'a pas une seule fois l'idée de consulter quelqu'un sur sa vocation. C'est déjà bien extraordinaire. Ce qui l'est plus encore, c'est que personne au séminaire, parmi les directeurs, n'ait songé à s'enquérir des motifs qui poussaient Pierre Froment vers le sacerdoce. Il est fâcheux que les mœurs cléricales soient moins familières à M. Zola que les dessous du monde de la débauche. Il saurait mieux comment, pour le besoin d'une cause, on doit façonner un prêtre, et il ne tomberait pas, lui le maître du document, dans une pénurie documentaire qui va jusqu'à l'invraisemblance. Quoi qu'il en soit, ou, si l'on veut, à cause de cela, avec « son front très développé, haut et droit comme une tour », le pauvre abbé n'a qu'une tête de linotte, tellement grande est sa légèreté dans le choix d'une carrière qu'il sait au moins irrévocable.

Il y a pire que cela. L'esprit fort sur lequel va reposer la thèse du roman, se fait remarquer, dès le début, par la plus malheureuse faiblesse. « Quelques jours avant son ordination, des scrupules tardifs lui étaient venus, la sourde conscience qu'il s'engageait sans s'être interrogé nettement. Mais il avait évité de le faire, il vivait dans l'étourdissement de sa décision, croyant avoir, d'un coup de hache, coupé en lui toute humanité... Puis il était trop tard, il ne pouvait reculer au dernier moment. » Ainsi, de l'aveu de M. Zola, Pierre Froment s'est fait prêtre par respect humain, ce qui n'est pas l'indice d'un caractère énergique et d'une volonté quelque peu indépendante. Ce qui a rassuré ce singulier séminariste,

ce qui l'a « divinement récompensé de son effort », ce n'est pas la pensée de sa première messe, mais l'idée que sa mère éprouverait à l'entendre une très grande joie. Il est donc entendu que, pour aspirer au sacerdoce, il suffit de ne pas trouver bon de vivre en célibataire dans le monde et d'avoir une mère qui désire vivement entendre la première messe de son fils. Il n'est pas, je suppose, un prêtre en France qui ne traite Zola de parfait ignorant, et son abbé Pierre de mythe invraisemblable.

Ce n'est pas tout encore. Un « coup de hache, en coupant toute humanité », a disposé le séminariste au sacerdoce. M. Zola va plus loin, et, pour faire son chef-d'œuvre, il appelle un retranchement plus douloureux et plus étrange. Il faut que Pierre Froment, déjà bien peu raisonnable, perde ce qui lui reste de raison et se condamne à n'être guère plus qu'un sot. C'est au séminaire qu'il fait ce dernier sacrifice. « Ces années de séminaire, il ne se les rappelait qu'avec surprise. Comment avait-il pu accepter si longtemps cette rude discipline de la foi aveugle, cette obéissance à tout croire sans examen? On lui avait demandé le total abandon de sa raison, et il s'y était efforcé, il était parvenu à étouffer en lui le torturant besoin de la vérité. » Et voilà le sacrifice le plus important, celui qui semble plus nécessaire que tous les autres pour être admis au sacerdoce. Il faut croire, donc il faut immoler sa raison. L'abbé Froment regimbe bien un peu, mais il se résigne à faire comme les autres. C'est sa manière à lui de se décider.

Nous ferons là-dessus une triple observation. M. Zola y prouve d'abord sa profonde ignorance des choses dont il parle. Ne sachant pas ce que c'est qu'un acte de foi, il suppose que c'est un acte de folie. En bon réaliste, il professe, sans doute, de ne croire que ce qu'il voit. Nous ne dirons pas que ce soit peu de chose ; mais, comme nous reviendrons sur cette bizarre conception de la foi, nous laissons pour le moment la question, nous bornant à retenir que M. Zola blasphème ce qu'il ignore. Il y a plus, et, par ignorance probablement aussi, il calomnie tous les directeurs et professeurs de nos séminaires. Il transforme la théologie en un catalogue de propositions absurdes, et ceux qui l'enseignent en bour-

reaux de l'intelligence, acharnés à tuer la raison chez les pauvres séminaristes. Vraiment, il est dommage que M. Zola n'ait pas pu voir Léon XIII, pour se plaindre au Vicaire de Jésus-Christ d'un tel abus de pouvoir, et obtenir peut-être un brevet d'invention pour sa manière de concevoir un clergé réellement fin de siècle, avec charge d'inspecter nos séminaires et d'y défendre la raison.

Mais il y a dans le procédé du maître plus qu'une marque d'ignorance, et plus qu'une calomnie, il y a une maladresse. Ce prêtre, inventé de toutes pièces, doit être dans l'œuvre un acteur principal, pour ne pas dire unique. C'est lui qui soutiendra la thèse du roman, savoir que le miracle est impossible. Il le fera avec d'autant plus d'autorité qu'il paraîtra avoir sérieusement étudié la question, et ne s'être décidé pour la négation qu'après de longues recherches. Or l'abbé Froment, entré dans la vie sacerdotale sans vocation, est un déclassé, et, comme tous ses pareils, ne mérite guère confiance. D'autant que déjà, nous le savons, il croit aussi peu que possible ; on pourrait même dire pas du tout. M. Zola tient cependant à nous apprendre comment son héros cessa de croire. Ce ne fut pas, comme on pourrait l'imaginer, en étudiant à fond le dogme catholique, ni même en lisant des livres de discussion antireligieuse, mais bien en feuilletant des ouvrages et des notes de chimie laissés par son père. « Peu à peu, malgré lui, la clarté scientifique se faisait, un ensemble de phénomènes prouvés qui démolissaient les dogmes, qui ne laissaient rien en lui des faits auxquels il devait croire. » Qui aurait jamais pensé que la chimie démolirait le dogme de la divinité de Jésus-Christ, de la présence réelle, de l'Incarnation et de la Rédemption ? Ces choses-là ne se rencontrent que chez les savants fréquentés par M. Zola. Ils ont lu la phrase stupéfiante de M. Berthelot, un grand homme parmi les chimistes, déclarant que « le monde est aujourd'hui sans mystères ». Et ils ont conclu, avec une logique non moins étonnante, « qu'il n'y avait plus de dogmes ».

Ainsi, pour avoir fait un peu de chimie, l'abbé Pierre Froment perd la foi. Tout malade qu'il était, dans l'espace de deux mois, il a suffisamment creusé le mystère de la science

pour conclure à l'incompatibilité du dogme avec elle. C'est prodigieux de légèreté et de sottise. C'est invraisemblable aussi. Que M. Zola, réaliste de profession, veuille bien une fois se mettre dans la réalité. Voici ce qu'il constatera neuf fois sur dix : s'il arrive au prêtre de perdre la foi, ce qui est fort rare, cette défaillance a pour cause des passions mal contenues, et non point la conviction, acquise par l'étude, d'une opposition réelle entre la science et le dogme.

Continuons l'examen de ce type sacerdotal créé par M. Zola. Notre abbé n'a plus la foi. Que va-t-il devenir ? Retourner dans le monde ? Quitter un habit qui seul ne fait pas le prêtre ? Non, c'est là une solution trop simple et trop logique. Du reste, nous en sommes avertis, le secret ne sera bien connu qu'à la fin de la trilogie zoliste. Si Dieu nous prête vie, nous pourrons lire dans *Paris* le dernier avatar de l'abbé Froment. En attendant, il va résoudre le difficile problème de l'honnêteté combinée chez un prêtre avec la perte de la foi. Voici son beau raisonnement : « Après bien des journées d'angoisse... il prit l'héroïque résolution de rester prêtre, et prêtre honnête. Il aurait la force de cette abnégation... son ferme soutien serait son honnêteté, il ferait son métier de prêtre en honnête homme, sans rompre aucun des vœux qu'il avait prononcés, en continuant selon les rites son emploi de ministre de Dieu, qu'il prêcherait, qu'il célébrerait à l'autel, qu'il distribuerait le pain de vie. » Pour s'encourager dans cette voie et s'excuser aussi à ses propres yeux, l'abbé Froment a besoin de se dire qu'il n'est pas seul de son espèce. « Il se sentait des frères, des prêtres ravagés, tombés au doute, qui restaient à l'autel, comme des soldats sans patrie, ayant quand même le courage de faire luire la divine illusion au-dessus des foules agenouillées. » Ici le prêtre incroyant parle si bien pour l'auteur du roman, que, dans une de ses nombreuses interviews, M. Zola a répété le même propos. Il a prétendu avoir reçu les confidences d'une foule de prêtres, venus pour lui ouvrir leur âme et lui révéler un état d'esprit analogue à celui de l'abbé Pierre.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point sont nombreux les prêtres qui vont répandre leur âme dans le sein du père de

Nana et du montreur de bête humaine. Nous nous doutons bien qu'ils sont rares et que cette injure, jetée au clergé, sort de l'imagination d'un écrivain qui n'en est pas à sa première calomnie. Quoi qu'il en soit, rares ou nombreux, ces prêtres-là sont des hypocrites, et M. Zola joue ici le rôle d'ignorant ou de dupe. Il faut, en effet, ignorer absolument ce que c'est qu'un prêtre, pour inventer une honnêteté sacerdotale comme celle que se propose de pratiquer Pierre Froment. Dire la messe, administrer les sacrements ne sont pas des fonctions bornées, pour celui qui les accomplit, à quelques gestes ou cérémonies extérieures. Il y a des dispositions intérieures requises, sans lesquelles le ministre de Dieu ne peut être honnête, au sens strict du mot. Si, comme l'imagine M. Zola, l'abbé Pierre n'a plus la foi, son devoir d'honnête homme n'est pas de dire la messe, mais bien de s'en abstenir. Le moindre fonctionnaire qui se conduirait de la sorte à l'égard de ses chefs serait justement traité de malhonnête homme. Mais, comme toujours, le romancier naturaliste se contente de la mécanique extérieure des mouvements, sans se préoccuper du ressort qui fait mouvoir le pantin. Tout cela témoigne chez lui d'une profonde ignorance des choses de la conscience sacerdotale, et son abbé Pierre est une pitoyable invention.

Si l'ignorance ne couvrait pas M. Zola, nous serions obligé de dire qu'il y a, dans le cas présent, perte du sens moral et glorification de l'hypocrisie. Qu'est-il autre chose, en effet, qu'un misérable hypocrite, ce prêtre qui, ayant perdu la foi, continue à la prêcher aux autres, exerce un ministère qui la suppose, et s'environne des signes extérieurs d'un vrai croyant ? Nous aimons à supposer que « le pèlerin de la pensée et de la vérité », en créant son type de prêtre, n'a pas prévu les conséquences de cette création, s'il avait, comme il semble, l'intention de parler lui-même par la bouche de son abbé Pierre.

Les inconséquences de cet homme se multiplient tellement, qu'on finit par renoncer à comprendre sa psychologie particulière. Il n'a plus la foi, nous le savons. Il le regrette ; que fera-t-il pour la retrouver ? C'est en étudiant mal, ou pas

du tout, qu'il l'a perdue. Au lieu de livres de chimie, qu'il ouvre quelque bon traité de théologie. Je suppose bien qu'au séminaire il a entendu parler de plusieurs auteurs célèbres dans le genre. Il est vrai que l'éducation cléricale, selon M. Zola, ne comporte guère autre chose qu'un travail de compression énergique, pour amener la raison à se détruire elle-même. Cependant, ne serait-ce que par inadvertance, quelque professeur aura bien laissé échapper le nom de saint Thomas, de Suarez, de Bossuet et autres ennemis de la raison du même genre. Eh bien, non ; l'abbé Pierre veut que la foi vienne chez lui comme elle est partie, sans savoir pourquoi. Il ne songe pas à étudier, à réfléchir ; mais, puisque sa petite amie va se faire guérir à Lourdes, l'idée lui vient de l'accompagner, avec l'espérance de retrouver la foi là où Marie de Guersaint retrouvera la santé.

Il part ; mais, une fois devant la Grotte, il ne sent rien venir. Les malades prient pour demander leur guérison. Pour lui, il regarde, il critique, il admire les sites, traîne sa compagne dans son chariot, raconte l'histoire de Bernadette et se fait raconter les faits divers de la localité, mais il ne songe nullement à prier pour obtenir la foi. Ce qui ferait douter encore de la sincérité de son désir. Le pauvre garçon a l'air de supposer qu'il faut croire par Lourdes. Cela paraît être pour lui le motif principal, sinon le seul, de crédibilité. La sainte Vierge n'a qu'à faire un miracle, aussitôt, pour l'abbé Froment, tous les dogmes catholiques cesseront d'être en contradiction avec la science. Il reviendra croyant comme les autres s'en retournent guéris.

Mais voici encore la contradiction et l'inconséquence. Cet abbé, qui veut croire par les miracles de Lourdes, n'a d'autre préoccupation que de se démontrer à lui-même que les miracles sont impossibles. Pour éviter de croire, il fait, sans la moindre répugnance, un acte colossal de foi aveugle en la parole « du petit cousin Beauclair », médecin façon Charcot, moins la célébrité. Ce monsieur annonce que Marie de Guersaint sera guérie à Lourdes, il dit comment se produira le miracle, « en coup de foudre ». Sa consultation absurde, dénuée de toute preuve raisonnable, suffit à gagner l'as-

sentiment de Pierre, et lui, qui ne croit plus en l'Église, reviendra de son pèlerinage aussi incrédule qu'avant, parce qu'il a fait acte de foi en la parole du petit cousin Beauclair.

Enfin, ce prêtre incrédule, mais décidé à faire son métier en honnête homme, une fois à Lourdes, ne songe même plus à dire sa messe, ce que M. Zola prétend être cependant une obligation du métier. Au retour, il ne cesse, ou à peu près, de blasphémer, sans crainte de scandaliser les malades et de manquer à l'honnêteté promise. Il finit par déclarer qu'il faut au monde une religion nouvelle. La trilogie nous en donnera sans doute la formule.

Voilà cette création que M. Zola a fait jaillir de son cerveau, avec l'intention de condenser en elle la quintessence des esprits forts, capables de faire crouler Lourdes, les miracles et les vieilles religions. L'invention est deux fois malheureuse. Elle est maladroite quant au but que se proposait l'inventeur. Tout homme sérieux, en constatant la légèreté et les variations de cet abbé sans foi, se dira à lui-même que les arguments contre Lourdes, sortis d'une pareille tête, ne méritent pas la moindre créance. M. Zola est d'autant plus coupable de l'avoir si peu proportionné à son but, qu'il était fort libre de mieux doter un personnage qui n'a rien d'historique. Mais ici nous n'avons pas à constater simplement une faute littéraire. Nous devons relever une injure adressée par l'auteur au clergé. Il ose prétendre que son Pierre Froment est presque légion, et qu'une foule de prêtres portent impatiemment le joug sacerdotal. Qu'en sait-il? Rien du tout. Quand on n'a, comme nous l'avons vu, ni l'idée d'une vocation, ni la plus légère notion de ce qui se passe dans nos séminaires et dans nos cours de théologie, on est mal venu à dire quoi que ce soit de raisonnable sur l'état du clergé. Que M. Zola ait rencontré sur sa route quelque mauvais prêtre, nous n'avons pas à le nier. Mais qu'il ait vu les renégats de ce genre garder leur soutane, continuer leur ministère, croire que pour être apostat il faut se marier, et que jusque-là on fait son métier en honnête homme, voilà ce que nous ne lui accordons pas. S'il est de bonne foi, il n'a d'autre excuse que son ignorance.

Cette ignorance de lui-même et des choses dont il a voulu parler est grande, nous venons de le montrer, quand il s'agit de rendre la vraie physionomie du pèlerinage. Nous allons voir qu'elle est bien autrement complète, quand il faut aborder directement la question du surnaturel, du miracle et de la foi.

(A suivre.) H^te MARTIN.

LECONTE DE LISLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'HOMME, LE PENSEUR, LE POÈTE

(Deuxième article[1])

I

Le talent du poète était riche ; le poète y ajoutait un labeur opiniâtre. Il s'appliquait, il travaillait, il suait, il prenait de la peine ; beaucoup de peine. En contant les prouesses de son héros *Kaïn*, Leconte de Lisle dit que « Dieu *haletait* dans sa création » ; c'est une sottise ; mais c'est qu'il juge Dieu à sa propre mesure. Il haletait dans la création de ses poèmes.

Création est un terme audacieux, quand il s'agit de Leconte de Lisle. A-t-il créé ? A-t-il inventé quelque chose ? Les *Védas*, les *Niebelungen*, les classiques grecs, l'histoire écrite par Michelet ou consorts, voilà les filons d'où il extrait la matière poétique. Après quoi, il pétrit, il moule, il forge, il martèle, en haletant ; — tout ainsi que cet artisan du temps jadis, que Boileau qualifie de « laborieux Vulcain ». Leconte de Lisle est un laborieux Vulcain ; ou, pour parler sa langue, c'est un Héphaistos qui chauffe le métal et frappe à coups redoublés sur l'enclume dure.

C'est aussi un érudit, un chercheur de détails précis et de *costume*. Sa poésie vise à la science, autant et plus que celle de Victor Hugo. Le vieil Horace se comparait aux abeilles du mont Hymette qui vont de ci et de là sur les touffes de thym odorant ; Leconte de Lisle butine dans les dictionnaires. En même temps que le dictionnaire de rimes, il feuillette les manuels de Roret et les in-folio de Larousse. Il n'a rien d'un La Fontaine, « papillon du Parnasse » ; rien d'un Lamartine, qui aligne des strophes comme l'eau coule et comme l'oiseau siffle.

1. V. *Études*, 15 décembre 1894.

Sa manière rappellerait plutôt celle de son homonyme, le bon abbé Jacques Delille, traducteur lui aussi, puis ouvrier des *Trois règnes*, des *Jardins*, et de tant d'autres pénibles ouvrages. Il me semble que Leconte de Lisle, avant d'entamer un poème, devait se mettre dans l'état d'âme où était Jacques Delille, quand il composa son chef-d'œuvre, l'*Épître à M. Laurent, à l'occasion d'un bras artificiel qu'il a fait pour un soldat invalide*; avec cette différence que Jacques Delille se trémoussait à remuer des périphrases pour ne nommer aucun objet par son nom, et que Leconte de Lisle se torturait à entasser des mots pittoresques, exacts, scientifiques, étranges. Tous deux façonnaient des énigmes; celui-là, des énigmes banales comme des devinettes d'almanach; celui-ci, des énigmes vagues comme des oracles, compliquées comme des problèmes de haute algèbre.

On l'a remarqué avant nous, Leconte de Lisle n'a guère chanté que les choses lointaines, les civilisations disparues, les pays de feu ou les pays de neige. Son imagination hante l'équateur, les tropiques et les peuples qui ont vécu dans la nuit des temps. L'Inde avec *Baghâvat*, la Grèce avec les *Erynnies*, l'Égypte avec *Néférou-Ra*, l'Arabie avec l'*Apothéose de Mouça-el-Kébyr*, le nord extrême avec le *Runoïa*, l'extrême midi avec le *Bernica :* voilà où sa pensée habite, se complaît et s'étale. Les critiques amis s'extasient devant la profondeur de cette poésie; les *jeunes* admirent à en pâmer la facilité avec laquelle ce savant Homère de tous les peuples morts entre dans l'âme de tous ces peuples : rien n'est plus hindou, plus oriental, plus grec, plus scandinave, plus *moyen-âgeux;* plus tout ce qu'on voudra, excepté chrétien et français.

En cela, il y a du vrai; mais en cela, il y a de l'excès. D'autres, moins enthousiastes, ont mieux vu, mieux lu dans ces entassements de mots bizarres et d'histoires fantastiques. D'après eux, Leconte de Lisle serait un photographe qui ferait des épreuves curieuses avec de belles teintes, mais qui ne saurait mettre les vues au point, — sauf néanmoins quand il prend les portraits instantanés des plus monstrueuses bêtes de la création. Dès 1855, Gustave Planche avait saisi ce défaut capital des premières œuvres, auxquelles

ressemblent les dernières ; il l'avait souligné en une demi-page fort juste, que voici :

Cette âme si intelligente ne tient compte ni des temps ni des lieux. *Hélène*, le *Centaure*, *Niobé*, interprétés par M. Leconte de Lisle, seraient pour Eschyle et Sophocle de véritables énigmes. Car le poète français, au lieu de s'en tenir à la tradition grecque, encadre cette tradition dans sa pensée personnelle et lui prête un sens qu'elle n'a jamais eu pour des païens...

Le Centaure, dans ce recueil de M. Leconte de Lisle, parle comme un homme qui aurait lu Herder et Spinoza...

S'il faut dire en un mot toute ma pensée, il défigure l'antiquité, quoiqu'il la connaisse. Il a le sentiment du passé ; et cependant les poèmes qu'il vient de publier sont entachés d'un perpétuel anachronisme. Il met sous des noms grecs des pensées qui n'ont pu éclore que parmi nous [1].

En un mot, il n'entre point dans l'âme grecque ; il regarde l'Hellade au travers de ses préjugés et il prête aux choses la couleur de ses propres idées. Nos vieux artistes de la Pléiade, moins érudits peut-être et beaucoup moins préoccupés de donner de l'esprit aux Anciens, les comprirent à moins de frais, les traduisirent plus ingénument : ceux-là étaient sincères.

Th. Gautier, malgré son penchant bien naturel pour l'auteur des *Poèmes antiques*, avouait qu' « il est parfois plus grec que la Grèce [2] » ; et M. J. Lemaître, avec une de ces restrictions dubitatives qui sont une de ses manières d'affirmer, juge finement les prétendues idylles grecques : *Glaucé*, *Klytie, la Source* et le reste : « Dirai-je qu'il manque à ces églogues, pour être entièrement grecques, le *je ne sais quoi* que Chénier seul a connu par un extraordinaire privilège [3] ?»

Le *je ne sais quoi*, c'est la naïveté, le laisser-aller du sentiment, le naturel : ce naturel que l'artiste rencontre alors qu'il ne se cherche pas lui-même. Leconte de Lisle est le moins naïf des poètes : Hugo, en dépit de ses poses olympiennes, l'était davantage. On aura beau nous répéter que Leconte de Lisle fut impersonnel ; au fond de toutes ses œu-

1. *Études littéraires,* pages 287-288.
2. *Histoire du romantisme,* page 331.
3. *Les Contemporains, l. cit.;* page 31.

vres, il n'y a que lui; c'est lui qu'il expose sur ces toiles grecques, hindoues et autres.

En nous étalant... Baghâvat, Çunacépa, Hypatie, Niobé, Tiphaine et Komor, Naboth, Qaïn, Néférou-ra, le Barde de Temrah, Angantyr, Hialmar, Sigurd, Gudrun, Velléda, Nurmahal, Djihan-Ara, Dom Guy, Mouça-el-Kébyr, Kenwarc'h, Mohâmed-ben-Amar-al-Mançour, l'abbé Hiéronymus, la Xiména (quels héros et quels noms!), les pirates malais, et le condor des Cordillères, et le jaguar des pampas, et le colibri des collines, et les chiens du Cap, et les requins de l'Atlantique, ce poète finalement ne peint que lui, ne montre que sa propre pensée[1]...

La jeunesse symboliste, impressionniste, décadente, s'exclame : « Oh ! comme tout cela est donc attique, védique, celtique, khaldaïque !... » M. A. France dit plus simplement et avec raison : « Oh ! comme tout cela est Leconte de Lisle !... Lui, toujours lui ! »

II

Les Parnassiens et leurs héritiers sont aussi profondément remués par l'orthographe du Maître; le Maître ayant une façon d'écrire les noms propres ou les mots antiques, peu familière aux bourgeois et aux autres « philistins » de la littérature. Le Maître multiplie à plaisir les *k* et les *kh :* ce qui est, paraît-il, beaucoup plus hellénique, plus arabe, plus khaldaïque. Là où nous autres profanes, nous dirions *Chérubin*, *Coran*, *Achab*, *Quimper-Corentin*..., il dit : *Khéroub*, *Koran*, *Akhab*, *Kemper*... Il dit : *Korinthe*, *Krète*, *Knémides*, *Khlamyde*, *Khalyfe*. Pour le *Cédron*, le *k* initial ne lui suffit plus ; il écrit *Kidrôn*. D'où Louis Veuillot se sentait assez vivement induit à écrire, en français, *cuistre* par un *k*, en parlant de cet aigle ou de ce *kok*, connu sous le nom de *Lekhonte*.

Quant aux autres noms étrangers, il prend à tâche d'en figurer la prononciation antique avec des lettres françaises : Ainsi, *Uheldeda*, *Perséphona*, *Héphaistos*, *Klytaimnestra*, *Poseidôn*,... et, au lieu du soleil et de la lune, *Hélios* et *Séléné*. Pour les noms empruntés aux *pourânas* et au sans-

1. A. France, *la Vie littéraire, l. cit.*; page 103.

crit, on nous excusera de les laisser où ils sont. Il y faut un luxe de cédilles et d'accents circonflexes qui demandent une application plus qu'ordinaire.

Évidemment ce luxe très oriental réjouit l'œil des initiés et des gens de lettres qui réalisent le souhait ou l'ordre de V. Hugo : « Il faut admirer le génie comme des brutes. » Th. Gautier, si peu naïf pourtant, prononçait que le *k* du centaure Chiron transformé en *Khirôn*, lui donnait « un aspect plus farouche ». Il est vrai que le ciseleur des *Émaux et Camées* s'empresse d'ajouter : « Peut-être Leconte de Lisle pousse-t-il la logique de son système trop loin, lorsqu'il appelle les Parques les *Moires*, les destinées les *Kères*, le ciel *Ouranos*. Il serait plus simple alors d'écrire en grec [1] ». En effet, ce français-là confine au volapuk.

G. Planche poussait la critique plus loin encore; il apprenait à ce Ronsard téméraire que son orthographe érudite fourmillait de bévues ; qu'il confondait l'*épsilon* avec l'*êta ;* qu'il écrivait fautivement *Hélios* pour *Hêlios*, *Héré* pour *Hêrê...;* bref, que des innovations de ce genre discréditeraient infailliblement un réformateur qui prétendait savoir le grec autant qu'homme de France et de Béotie. Le poète semble avoir pris en considération les remarques du critique, et il a, depuis lors, multiplié les accents qui remplacent l'*êta : Hadès*, *Orestès*... La poésie n'a pas gagné grand'chose à ces conquêtes. Racine ne s'amusait point à écrire : *Ba-Hal*, *Jizrahel*, *Akhilleus*, *Agamemnôn*... Sans aucun souci de *Poseidôn*, il disait bonnement et harmonieusement :

> Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune...

Au temps jadis, l'affectation de parler grec ou hébreu en français s'appelait pédanterie ; et je crois que cela s'appelle encore ainsi. Vapereau, le compilateur si débonnaire à l'endroit de tant de fantaisies, avouait que l'orthographe racinienne valait bien les noms ornés de *k* et d'*h* et autres consonnes parasites ; que pareille débauche de lettres inutiles ne rendait point les noms propres très « agréables à l'œil d'un Français, ni harmonieux à son oreille : Ahkab, Ba-Hal,

1. *Histoire du romantisme*, page 332.

Ben-Hadad, Ethba-hal, Akkaron, Jizrahel, ne font pas meilleure figure aux noms dans notre poésie que les formes employées par l'auteur d'*Athalie*[1] ». Selon Vapereau, il convenait d'abandonner *Héphaistos*, *Séléné*... aux dissertations de l'Académie des inscriptions ; autrement, c'était ajouter un effort de plus à une poésie dont le principal mérite, c'est déjà l'effort. Vapereau avait raison ; cette orthographe n'est qu'un trompe-l'œil.

Elle n'arrive point à couvrir ou à gazer l'erreur et le faux. On serait dans l'erreur et le faux, si l'on jugeait les civilisations disparues ou lointaines, d'après les poèmes *Antiques*, *Barbares*, *Tragiques ;* tout ainsi que l'on se tromperait fort, si l'on jugeait les mœurs, la politique, la religion, les vertus et vices des Chinois, d'après les porcelaines qui miroitent sur nos cheminées de France.

Si l'on en croyait Leconte de Lisle, ami des Turcs, il n'y aurait dans l'Orient soumis au Coran et au cimeterre, que lumière, fleurs, saphirs, topazes : rien que des saints et des sages et des âmes fières. Que cela se passe de la sorte dans les contes de Schéhérazade et des *Mille et une nuits*, soit : mais ce sont des contes. Quant à l'Hellade des grands combats, des enthousiasmes patriotiques, des hautes pensées formulées par un Platon ou un Démosthène, le poète n'en a cure ; ses Grecs sont des rêveurs, un peu comme les Caraïbes. Une fois seulement, sur les traces d'Euripide et d'après les textes d'Eschyle, l'auteur des *Poèmes tragiques* a su entrer à pleines voiles dans les idées tragiques du fatalisme grec. Les *Erynnies* sont le chef-d'œuvre de Leconte de Lisle ; ce n'est guère qu'un pastiche d'Eschyle : mais un pastiche très habilement exécuté. Le traducteur et arrangeur n'avait pas à y mettre du sien, et il avait minutieusement étudié son modèle ; à cet égard, c'est une merveille.

III

Il n'en va pas ainsi des compositions où le poète joue à l'historien. Dans ses légendes des siècles — de siècles qui

1. *L'Année littéraire*, 1862 ; page 14.

n'ont pas existé — on ne trouve pas plus que chez V. Hugo un héros vrai, qui fasse honneur à l'humanité; point de belles, grandes et nobles âmes : des muscles tendus, des cris farouches, du bruit, du bariolage; rien d'humain.

D'où il suit encore que les récits, presque toujours fort longs, où il s'aventure sont heurtés, n'aboutissent point, ou tombent dans un vague qui touche au cauchemar, dans une monotonie qui agace ou endort. « *Baghâvat*, disait Gustave Planche, est une sorte de défi porté à l'esprit de notre nation. » Et combien d'autres défis ! Tous les développements se ressemblent : des histoires vaporeuses se déroulant dans des brouillards bleus ou gris. « On voit et on entend des choses dont on ne se rend pas compte; d'immenses ombres farouches, qui s'allongent dans de fausses ténèbres et dans une fausse lumière, escortées d'immenses bruits confus [1]. »

Pas une vérité fortifiante, où l'on s'accroche au milieu de cette buée ou de ces brumes ; pas une émotion généreuse qui repose l'âme. Ce sont des prétextes à descriptions, des canevas pour arabesques. Presque partout ces récits, comme dit Th. Gautier, sont « inextricablement touffus comme les jungles où se rase le tigre, où se lève le cobra capello, où le singe descendant d'Hanouman rit et grince des dents, suspendu aux lianes [2] ».

Nous avons dit que, dans leur ensemble, les poèmes *Antiques*, *Barbares*, *Tragiques* étaient de méchants livres; de ce jugement nous ne retirons rien : mais nous reconnaissons volontiers qu'ils se défendent par l'ennui qui s'en dégage; l'ennui filtre et suinte des poèmes les plus fameux, et l'on s'y trempe sept fois, à chaque lecture un peu prolongée. Il est impossible à un honnête homme jouissant de ses facultés, fût-il doué d'un courage doublé de patience, d'en lire six pages de suite, sans bâiller formidablement comme le tigre qui digère en face du Gange. Au mortel incomparable qui lirait, par exemple, *Khirôn*, je promettrais une fleur de lotos verte, éclose à la cime des Kunchinginga. Essayez, si le cœur vous en dit, en commençant par *Thestylis;* on est ébloui

1. L. Veuillot, *l. c.;* page 675.
2. *Histoire du romantisme*, page 334.

au bout de vingt ou trente vers. Cela continue, cela se prolonge, cela écrase. Chez V. Hugo, le maître des amplificateurs, on trouve aussi de ces avalanches : mais du moins V. Hugo est amusant par quelque endroit ; il y a des lueurs qui jaillissent, des vers énormes qui éclatent, des métaphores qui dérideraient Caton, même atteint d'hypocondrie; il y a, plus d'une fois, des idées :

Et la grenouille idée enfle le livre bœuf.

Chez Leconte de Lisle, c'est toujours la même chose : et toujours si peu de chose. Il n'a point le don d'être gai ; encore qu'il lui arrive, sans le vouloir, d'être assez drôle ; ainsi, dans les *Plaintes du Cyclope*, lorsque Polyphême, voulant gagner les bonnes grâces de je ne sais quelle déité aquatique, lui dit, avec un sourire de Cyclope :

Je brûlerai mon œil qui m'est cher, et mon âme.

M. de Pontmartin, l'aimable et spirituel liseur, renonçait à suivre le poète le long de ces sentiers enchevêtrés et monotones ; il craignait d'y « tomber haletant, faute d'un souffle d'air et d'une goutte de rosée [1] ». Le pire, c'est que, le long de ces sentiers, on ne sait où l'on va : son ciel étouffe, son soleil brûle, sa nature tout entière inquiète, ses monstres s'enroulent autour de l'âme : toute sa poésie — c'est un mot de M. de Pontmartin — est « fauve et tigrée [2] ».

IV

Des fauves, des tigres, son imagination et ses livres en sont peuplés ; ses poèmes sont une triple ménagerie, un Jardin des plantes, un Jardin d'acclimatation, une forêt vierge. C'est où Leconte de Lisle se surpasse ; c'est un « animalier » ; animalier dans le genre féroce, mais de tous peut-être le plus habile.

Je ne connais dans son œuvre aucun portrait d'homme parfaitement beau ; la plupart de ses héros grimacent comme

1. *Nouvelles Causeries*, page 276.
2. *Ibid.*, page 284.

son Fakir, un vieux « demi-nu, maigre et sale », qui arrive chez un Nabab pendant une fête :

> La fange de sés pieds souille la soie et l'or ;
> Et tandis que l'on danse, il gratte avec ses ongles
> Sa peau rude, en grondant comme un tigre des djungles [1].

Autrefois, certains peintres « primitifs » écrivaient au bas de leurs peintures : ceci est un cheval ; ceci est un arbre. Franchement, le poète aurait bien fait de dire au bas de sa page : ceci est un homme. Mais ses bêtes sauvages sont superbes, de pelage, d'allure, de vie. On prétend que le vieux rimeur huguenot Guillaume du Bartas, pour bien composer le portrait de son fameux cheval, se mettait résolument à quatre pattes et lançait des ruades. On serait presque tenté de croire que Leconte de Lisle s'est livré aux divers exercices des êtres qu'il décrit; que vraiment il a rampé avec ses serpents, chassé avec ses jaguars, ruminé avec ses bœufs, nagé avec ses alligators ; qu'il a vécu dans les bois, sous les lianes, tandis que, près de lui, à trois pas,

> Les singes oscillaient suspendus aux lianes ;
> Tapi dans l'herbe humide et sur soi reployé,
> Le tigre au ventre blanc, au souple dos rayé,
> Dormait ; et par endroits, le long des vertes îles,
> Comme des troncs pesants, flottaient les crocodiles [2].

Ce n'est pas tout à fait ce que nous appelons un paysage printanier ; c'est que, par malheur, notre imagination est tempérée comme nos climats ; dans nos rivières nous n'apercevons d'ordinaire que les carpes et goujons vus et dédaignés par le héron du bon La Fontaine. Regardez un peu les caïmans de Leconte de Lisle :

> Les uns, le long du bord, traînant leurs cuisses torses,
> Pleins de faim, font claquer leurs mâchoires de fer ;
> D'autres, tels que des troncs vêtus d'âpres écorces,
> Gisent, entre-bâillant la gueule aux courants d'air.

Admirez le *Jaguar* qui sent l'approche d'un « grand bœuf des pampas » :

1. *Le Conseil du Fakir.*
2. *Baghâvat.*

Dans l'acajou fourchu, lové comme un reptile,
C'est l'heure où, l'œil mi-clos et le mufle en avant,
Le chasseur au beau poil flaire une odeur subtile,
Un parfum de chair vive égaré dans le vent.
Ramassé sur ses reins musculeux, il dispose
Ses ongles et ses dents pour son œuvre de mort;
Il se lisse la barbe avec sa langue rose;
Il laboure l'écorce, et l'arrache et la mord;
Tordant sa souple queue en spirale, il en fouette
Le tronc de l'acajou d'un brusque enroulement;
Puis sur sa patte roide il allonge la tête,
Et, comme pour dormir, il râle doucement.

Contemplez l'hippopotame qui passe :

L'hippopotame souffle aux berges du Nil blanc,
Et vautre dans les joncs rigides qu'il écrase
Son ventre rose et gras tout cuirassé de vase[1].

Voilà des vers d'anthologie. Leconte de Lisle est par excellence le poète d'anthologie. Il serait malaisé de mieux faire, même en vers latins de l'*Hermes Romanus :* on voit, on entend; pour un peu, l'on aurait peur. L'autre Delille excellait aussi, parmi les habiles de son temps, dans ces tableaux de bêtes. Il y employait toutes ses ressources; mais le bonhomme était plus adroit à pourtraire les animaux domestiques : il avait fait des chiens, des chevaux (y compris celui de Job), deux chats, un ou deux ânes, un ou deux cygnes, des coqs, des pigeons, un écureuil, des vers luisants, des fourmis — j'allais oublier un canard, celui de Vaucanson. Il avait bien hasardé une douzaine de chameaux et six tigres : mais ses chameaux avaient si peu de bosses, et ses tigres étaient empaillés d'épithètes banales, témoin :

Ce tigre impitoyable
Qui se fait du carnage une joie effroyable[2].

Il avait aussi un éléphant, un lion, des serpents et autres créatures dévorantes; mais apprivoisées et classiques. Ses autres bêtes sauvages de plume et de poil étaient de celles que les Nemrods pacifiques, de Paris ou de la banlieue, vont,

1. *L'Oasis.*
2. *Les Trois règnes*, ch. VIII.

pour leur plaisir et sans danger, chasser avec « des tubes enflammés... par le nitre irascible ».

V

Leconte de Lisle travaille dans le féroce : il dessine, il peint au naturel; il surcharge ses toiles de couleurs voyantes et chatoyantes : traduisant tout à la fois et produisant des sensations qu'on éprouverait en face de la vraie nature. Incapable, soit par génie, soit par système, d'exprimer les énergiques et nobles émotions de l'âme, il se borne à ceci : communiquer aux sens de la vue et de l'ouïe, à force de couleurs et de sons, les impressions vives qui ébranlent les nerfs.

Ses tableaux sont des images d'Épinal fortement coloriées, surtout en bleu, en rouge et en or. Ouvrez les poèmes *Barbares;* vous avez devant les yeux, à perte de vue, des flots *bleus*, des étangs *bleus*, des lacs *bleus*, des lotus *bleus*, des cieux *bleus*, des rayons *bleus*, des perroquets *bleus*... Dans le seul *Baghâvat*, vous trouvez des sables d'*or*, des abeilles d'*or*, des mouches d'*or*, des boucles d'*or*, des tiges d'*or*, des bracelets d'*or*, des pics d'*or* et les défenses d'*or* de je ne sais quel sanglier peu commun.

C'est le plus remarquable procédé de cette poésie plastique, qui n'émeut point et n'oblige point à penser. Procédé éblouissant; à la longue, l'éblouissement devient intense : le poète l'adoucit par un autre procédé, celui du rapprochement et du mélange des nuances. Ainsi, dans *Sûryâ*, l'Aurore paraît sur l'horizon :

Ceinte de lotus *blancs*...
Elle lie au char *bleu* les quatre vaches *roses*.

Le lecteur le moins clairvoyant ou le moins attentif le constaterait au premier coup d'œil. La poésie de Leconte de Lisle repose sur des épithètes : « L'épithète gronde, rutile, fait vacarme; et le verbe au contraire, qui devrait luire par lui-même et porter la vie, est terne, défaillant, ou tout à fait invalide[1]. » Un écrivain qui pense et qui veut faire penser se

1. L. Veuillot, *loc. cit.*, p. 678.

préoccupe avant tout du substantif et du verbe : la vie est là et la puissance. Leconte de Lisle cherche avant tout l'adjectif qui marque les contours, les jeux de lumière, la forme. Ses substantifs entraînent un ou plusieurs qui miroitent ou bruissent; souvent même, c'est une guirlande ou une gerbe. Détachons, sans trop les choisir, ces deux phrases de la *Mort de Valmiki* et de *Juin*.

... Sous les *noirs* bambous,
Les éléphants *pensifs* qui font frémir leurs rides,
Au vol *strident* et *vif* des *vertes* cantharides...
Sous les saules *ployants*, la vache *lente* et *belle*
Paît dans l'herbe *abondante* au bord des *tièdes* eaux;
Une *rose* vapeur emplit ses *blonds* naseaux.

Poésie matérielle; avec des chatoiements, des flamboiements, des bourdonnements qui enivrent le regard et qui saturent l'oreille. Personne n'y a mieux réussi que Leconte de Lisle. Personne ne sait comme lui amener, au bout de chaque tirade, à la finale de chaque poème, un dernier vers qui allonge, si j'ose dire, matériellement l'idée; tantôt par l'agencement, la cadence, des mots qui produisent l'image et l'effet :

Et les mondes encor roulent sous ses pieds blancs [1] ;

tantôt par un immense adverbe, gonflant à lui seul tout un hémistiche d'alexandrin : *silencieusement, impitoyablement, mélancoliquement...*

Vient, passe et disparaît *majestueusement* [2]...
Car les siècles s'en vont *irréparablement* [3]...
Impérissablement jeune, innocent et beau [4]...
Montaient et descendaient *épouvantablement* [5]...

et cela revient perpétuellement : Leconte de Lisle est le poète de l'adverbe comme il est le poète de l'adjectif.

Ailleurs, ainsi que dans la *Pucelle* de l'honnête Chapelain,

1. *Hypatie.*
2. *L'Albatros.*
3. *Hiéronymus.*
4. *Kaïn.*
5. *La Bête écarlate.*

l'impression de grandeur sera attachée à des syllabes pesantes et nombreuses :

> Ces tourbillonnements d'étoiles éperdues
> Dans l'incommensurable effroi des étendues [1].

Bien plus, ce maître, ce géant, ce Phoibus-Apollôn de notre fin de siècle, s'amuse à des jeux d'harmonie imitative, comme l'autre Delille. Son œuvre en fourmille; écoutez :

> Les fragments de bois sec craquent parmi les pierres [2]...
> Plein du cri des chacals et du renâclement
> De l'onagre [3]...

C'est par le dehors que cet artiste travaille; qu'il plaque les effets pour agir sur les sens extérieurs; n'ayant que des sensations à déterminer et point de sentiments; se gardant avec scrupule d'ouïr ou d'occasionner un battement de cœur; car alors il y aurait secousse intime : l'artiste serait moins sûr de sa main et de son instrument, comme le médecin qui arrache un œil et dont le poignet tremble.

Partout on devine l'effort, mais l'effort voulu. L'effort du dernier vers, l'ahan des syllabes qui s'entassent ou se choquent, voilà la signature, le paraphé du maître. Rien d'imprévu dans cette poésie : le poète ne laisse rien au hasard, et très peu au beau désordre dont les vieilles poétiques vantaient les miracles. Horace comparait Pindare à un torrent : *Monte decurrens velut amnis*... Leconte de Lisle est un torrent canalisé.

Pas un de ses mots ne lui échappe; ils sont pris un par un et enfoncés dans le cadre de l'alexandrin à l'endroit choisi. Les rimes elles-mêmes, ces fugitives et ces rebelles, sont triées, pesées au trébuchet; toutes riches, ou ce qui vaut mieux souvent, toutes neuves ; d'une justesse, d'une variété que V. Hugo en personne n'a guère dépassées.

Quant aux strophes (la moitié au moins des poèmes *Antiques*, *Barbares*, *Tragiques*, sont écrits en strophes), elles sont d'un métal sonore, jeté dans un moule aux dessins bien

1. *La Dernière vision.*
2. *Clairs de lune.*
3. *Kaïn.*

arrêtés, aux angles bien saillants : quatre vers alexandrins ; ou cinq à trois rimes ; tercets à rimes entrelacées, etc. C'est l'art pour l'art, dans sa plénitude laborieuse, achevée, intellectuellement indigente, moralement inutile ; mais, si l'on ne regardait qu'au travail, au soin, à la patience, au tour de main de l'ouvrier, cela confinerait au chef-d'œuvre.

VI

Est-ce à dire que cet « impeccable » ne choppe jamais ? Hélas ! en dépit du *labor improbus* où il s'acharne, cet ouvrier habile entre les habiles a pour devise, lui aussi : *homo sum ;* il courbe la tête sous le niveau de la faiblesse commune : Homère et Valmiki, sans doute, sommeillent de temps à autre. Leconte de Lisle s'oublie jusqu'à dormir. Pour éviter la monotonie qui étreint son talent, il essaye des heurts, des soubresauts et des bonds. De là, les alexandrins qui boitent, les hémistiches qui vacillent et plient, qui vont de cahots en cahots à la prose la plus plate :

Le café rouge, *par* monceaux, sur l'aire sèche...
C'est une écume *de* toute race, un troupeau...
Dans chacune de *vos* exécrables minutes...
D'un bout à l'autre *de* la salle à voûte épaisse...
Car en ce temps-là, *ceux* qui, dans le monde épars...
Cache la tête *sous* la nappe, ô mon enfant [1]...

Voilà ce qu'on appelle des vers « invertébrés » ; ils pullulent dans les poèmes du Maître. Et je m'étonne fort, quand je lis, dans l'*Enquête* de M. J. Huret, que, sur la fin de ses jours le vieux poète plaidait pour la césure au sixième pied, pour le temps fort à la sixième syllabe. Je comprends mal pourquoi il foudroyait de ses anathèmes les décadents et autres « innocents ratés [2] ».

Il leur donne le plus bel exemple, je veux dire le plus triste, des négligences à l'égard des hémistiches, des césures, du

1. Je venais d'écrire mon étude sur Leconte de Lisle, lorsque j'ai vu l'intéressant travail de M. E. Biré dans la *Revue du Monde catholique*. Le docte critique y relève toute une litanie de ces alexandrins boiteux. (Oct., page 30.)

2. Ce mot est de M. J. Rameau. — V. *L'Enquête littéraire ;* page 280.

temps fort. Jamais V. Hugo n'a laissé tomber sur un *e* muet l'hémistiche d'un alexandrin. Libre aux symbolistes et autres *innocents ratés* d'aligner les syllabes quelconques et les césures baroques, le long de ce qu'ils nomment leurs *vers;* ces façons-là ne tirent aucunement à conséquence. Mais Leconte de Lisle a écrit, dans *Hiéronymus*, un axiome qu'il aurait eu raison de consulter pour sa propre gouverne :

> Ne le saviez-vous point ? Qui méprise la règle
> N'est qu'un oison piteux qui tente d'être un aigle.

Malgré ses combinaisons savantes de mots sonores, il négligeait le rythme et l'harmonie. L. Veuillot disait du chantre de *Kaïn :* « Il n'a pas le don du rythme, et il ignore que le rythme est aussi une mesure, la mesure exquise de la pensée et du son. »

Boileau veut que le poète évite et fuie « des mauvais sons le concours odieux » ; Leconte de Lisle n'avait cure ni souci de l'*Art poétique :* et il laisse courir les unes après les autres des syllabes rauques, des consonances qui s'entrechoquent, sans aucun agrément pour l'oreille :

> Un rire éblouis*sant s'en*vola dans l'azur[1].
> Elles ren*traient traî*nant quelques lambeaux de chair[2].
> Il se ré*chauffe au feu* de sa jeune vertu[3].
> Il s'ap*proche*, le chef sacré, l'irré*prochable*[4].

Que si l'on y regardait d'assez près, combien relèverait-on de taches dans ce style si limé et poli *ad unguem !* Prenez la première moitié des strophes de *Kaïn;* vous y voyez : des géants « *pleins* de faim » ; des vieillards qui ont de l'orgueil « *plein* les narines » ; du sable qui est « *plein* du cri des chacals » ; un ange « *plein* des clameurs funèbres » ; le soleil, œil louche (?) et « *plein* d'horreur » ; une vigueur « en *pleine* éruption ».

Dans le poème : *Un Acte de charité*, où le poète exhale ses froides ironies contre les « brutes » du Moyen Age, je cueille cette strophe :

1. *Vision de Brahma.*
2. *Mort de Penthée.*
3. *Khirôn.*
4. *Les Erynnies.*

Les campagnes étant désertes, tout *en* friche,
Il fallait *en* finir. La Dame résolut
De délivrer les siens *en* faisant leur salut,
Car *en* charité vraie elle était toujours riche.

Il ne sied pas de corriger des pages couronnées par l'Académie, comme s'il s'agissait d'un devoir d'élève. Notre seul but, en signalant les négligences de ce style soigné, fut de montrer, pour ceux qui veulent voir, comme quoi certains « impeccables » trébuchent, à l'égal des petites gens ; et qu'à tout âge il serait bon de fréquenter l'école.

Non certes que nous voulions refuser nos louanges à ce qui est louable dans cette œuvre qui a tant coûté. Leconte de Lisle a rudement besogné sur sa tâche ; et si Buffon l'avait connu, nul doute qu'il ne lui eût appliqué sa paradoxale définition du génie : « une grande aptitude à la patience ».

Quarante ans de sa vie, Leconte de Lisle a pratiqué le culte de la forme — cette forme adorée des artistes que le fonds ne gêne point. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ce culte-là suffit à une intelligence, à une volonté, à une existence humaines. Nous avons, en maint endroit, manifesté notre opinion sur l'emploi que l'auteur des poèmes *Antiques*, *Barbares*, *Tragiques*, a fait de son grand talent et de sa longue vie.

Ici, n'ayant plus à juger que l'écrivain, nous estimons digne d'éloges cette recherche constante et passionnée du beau, même de ce beau inférieur et en quelque sorte matériel ; cet énergique vouloir d'assouplir, d'enrichir toujours plus notre langue, souple à qui sait la manier, et si riche à qui en pénètre les secrets ; ce soin et souci de la correction qui remet vingt fois un ouvrage sur le métier ou sur l'enclume.

Ce perpétuel effort n'est pas sans quelque mérite. Par malheur, c'est bien comme le disait, il y a vingt-cinq ans déjà, Louis Veuillot, « le perpétuel effort d'Icare, dont les ailes se détraquent et qui retombe... assis[1] ».

1. Mélanges, *l. c.* ; page 675.

V. DELAPORTE.

LA

VERSION SYRIAQUE DES ÉVANGILES

TROUVÉE AU SINAÏ

I

Les études bibliques doivent au savoir et à l'intrépidité de deux anglaises une importante découverte. L'an dernier — on s'en souvient peut-être — transpira la nouvelle que Mrs Agnes Smith Lewis et sa sœur, Mrs James Young Gibson, venaient de reconnaître parmi les manuscrits syriaques du couvent de Sainte-Catherine, au Sinaï, une version des Évangiles fort ancienne. On alla jusqu'à dire que c'était probablement un monument du troisième siècle. Ces conjectures hasardées n'eurent pas d'écho; on comprit qu'il fallait attendre que le manuscrit fût édité, et le silence se fit.

Or, voici que l'édition promise vient de paraître. Elle sort des presses de l'Université de Cambridge[1]. L'élégance des caractères, la disposition du texte qui reproduit exactement celle de l'original, un spécimen photographique du manuscrit, des signes diacritiques auxquels se peuvent reconnaître du premier coup les lacunes, les passages illisibles et ceux qu'on a rétablis d'après le contexte, une remarquable correction typographique : tout contribue à faire de ce volume un travail achevé. Il vaudra de l'honneur aux éditeurs et du profit à la science.

Une introduction, due à la plume de Mrs Lewis elle-même, nous met au courant de la double expédition dont elle a été

1. *The four Gospels in syriac,* transcribed from the sinaitic palimpsest, by the late *Robert L. Bensly M. A.*, prof. of arabic in the University of Cambridge ; and by *J. Rendel Harris M. A.*, lecturer in palæography in the University of Cambridge ; and by *F. Crawford Burkitt M. A.*; with an introduction by *Agnes Smith Lewis*. Cambridge, at the University Press, octobre 1894. In-4, pp. XLVI-318. Dans *The Academy*, 8 décembre 1894, Mrs Lewis annonce qu'elle va publier une traduction anglaise du nouveau *Codex*.

l'âme et dont elle gardera la meilleure gloire. Nous lui empruntons les détails qui suivent.

C'est au mois de février 1892 que les deux syrologues arrivent au couvent du Sinaï. Le bibliothécaire d'alors, le moine Galaktion, leur fait bon accueil; il leur permet d'examiner le fonds des manuscrits syriaques. Sur le nombre, il en est un qui attire particulièrement leur attention. Ses feuillets étroitement collés ensemble, l'épaisse poussière des couvertures et de la tranche disent assez qu'on ne l'a pas ouvert depuis des siècles. Pour le feuilleter sans danger de déchirure, il faut avoir recours à la vapeur d'eau. A une première inspection, Mrs Lewis s'aperçoit qu'elle tient un palimpseste. L'écrit de dessus, le plus récent, est un choix de vies de saintes, de martyres surtout, une sorte de *Martyrologe*. Des mots facilement lisibles au début et à la fin des lignes, le long des marges laissées par le premier écrit, permettent de constater que celui de dessous, le plus ancien, était une version syriaque des Évangiles synoptiques[1].

Mrs Lewis, aidée de sa sœur, se met aussitôt à photographier le manuscrit, dont elles veulent obtenir une reproduction complète pour la rapporter à Cambridge. Tout en poussant ce travail, elles communiquent les premières feuilles à quelques *scholars* d'Angleterre. Au mois de juillet 1892, MM. Bensly et Burkitt croient avoir reconnu que le *codex* est de la même famille que celui dont Cureton publia en 1858 les fragments[2]. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le déchiffrement, fait sur les reproductions photographiques, marchait péniblement et ne donnait que

1. En réalité le manuscrit contient les quatre Évangiles canoniques, mais Mrs Lewis avoue qu'au premier examen elle ne put rien découvrir de l'Évangile selon saint Jean.

2. Remains of a very ancient recension of the four Gospels in Syriac, hitherto unknown in Europe; discovered, edited and translated by *W. Cureton, D. D., F. R. S.* — Ce manuscrit faisait partie du lot que Tattam avait réussi à se procurer, en 1842, au couvent de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, dans le désert de Nitrie. En 1847, M. Pacho y ajouta quelques feuillets. Le tout (82 feuilles 1/2) est catalogué au British Museum sous le n° CXIX. Trois autres feuilles volantes, appartenant au même manuscrit, se trouvent à la bibliothèque royale de Berlin, où les a apportées le Dr Brugsch Pacha. MM. Rœdiger et Wright les ont publiées.

des résultats insuffisants. Vers le milieu de l'automne, ils avaient rétabli, tant bien que mal, une trentaine de pages. L'inspection directe du manuscrit devenait nécessaire. Ils résolurent de partir pour le Sinaï.

Sur la demande de Mrs Lewis, ils s'adjoignirent M. J. Rendel Harris, *lecturer* de paléographie à l'Université de Cambridge[1]. Bien entendu que Mrs Lewis et Mrs Gibson furent de cette nouvelle expédition. Abouna Galaktion, qui était devenu abbé du monastère, les reçut parfaitement. Ordre fut donné de remettre entre les mains de Mrs Lewis le précieux manuscrit. Pendant quarante jours — du 8 février au 20 mars 1893 — les trois paléographes sont tout entiers au travail de la transcription. Ils se divisent la besogne ; et voilà pourquoi leurs initiales indiquent, au bas des pages de l'édition imprimée, ce qui revient à chacun de travail et de mérite, comme aussi de responsabilité.

II

Le manuscrit porte le numéro 30 dans le catalogue de la bibliothèque du Sinaï[2]. D'un bout à l'autre il est palimpseste[3] ; peut-être même que certains feuillets ont été écrits jusqu'à trois fois, par exemple la page 63, où M. Harris a cru reconnaître les traces d'une écriture syriaque plus petite et plus ancienne encore que celle des Évangiles. C'est un volume de 182 feuilles de vélin, mesurant 22 centimètres sur 16.

1. C'est dans la même bibliothèque du couvent de Sainte-Catherine que M. Harris a découvert, en 1889, l'*Apologie d'Aristide*, qu'il a publiée depuis. C'est à sa recommandation que Mrs Lewis devait d'avoir pu pénétrer si facilement dans la bibliothèque.

2. Cf. *Studia sinaitica*, catalogue of the syriac MSS. in the convent of S. Catharine on Mount Sinai. Compiled by Agnes Smith Lewis. 8 vol., pp. x-131, 1894.

3. Tout le monde sait que, par raison d'économie, on oblitérait souvent l'écriture d'un parchemin pour y écrire à nouveau. La crainte de trop user le parchemin faisait que le plus souvent on n'effaçait qu'imparfaitement le premier écrit. Le déchiffrement des palimpsestes reçoit un puissant secours de l'emploi de certains réactifs chimiques, qui redonnent, pour un moment, un peu de couleur à ces caractères pâlis.

Des 182 feuillets dont se compose le manuscrit dans sa forme actuelle, 142 appartenaient antérieurement à un *codex* qui renfermait une version syriaque des Évangiles[1].

L'écriture de dessus, en une seule colonne, présente de petits caractères *éstranguélā* forts et clairs ; il y a 26 lignes par page. Celle de dessous, à caractères assez semblables, est disposée en deux colonnes dont le nombre de lignes est variable. Par moments elle est très distincte, puis elle devient si pâle qu'on ne la lit que difficilement ou même pas du tout, malgré l'emploi des réactifs les plus énergiques.

Nous donnons une analyse sommaire de l'écrit supérieur. Au verso du second feuillet (p. 4) commence la préface du martyrologe[2]. Elle débute par la formule bien connue : « Par la vertu de Notre Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, je commence, moi le pécheur Jean, reclus de *Beit Marī qadīšā*, à écrire des histoires choisies sur des saintes femmes. » Suivent les Actes de sainte Thècle, de sainte Eugénie, de sainte Pélagie, de sainte Marine, de sainte Euphrosyne, de sainte Onésime, de sainte Drusie, de sainte Barbe, de sainte Marie, de sainte Irène, de sainte Euphémie, de sainte Sophie et de ses trois filles : Foi, Espérance et Charité, de sainte Théodosie, de sainte Théodote. Et après une profession de foi, dont nous aurons à parler, viennent le livre de Suzanne, le martyre de Cyprien le magicien et de Juste la Vierge, le Paradis de saint Ephrem; enfin une doxologie.

Ce martyrologe est daté ; et il nous est important de connaître son âge à cause de la version évangélique dont il a pris la place, et qui évidemment est antérieure. La date se lit en haut du verso de la feuille 181. Elle tient six lignes dont une partie seulement est lisible. Mrs Lewis fait remarquer (p. XV) que cette partie du manuscrit a visiblement souffert quelque altération après sa première visite au

1. Le reste est en parchemin plus fort, où se lisaient primitivement des fragments d'un texte grec de l'Évangile selon saint Jean, d'un texte syriaque de livres apocryphes, tels que les *Actes de saint Thomas* et le *Sommeil de la Vierge*.

2. Cf. ci-dessus, p. 120.

Sinaï [1]. Aussi en est-elle réduite à la transcription qu'elle en prit alors (1892). Le texte devient ici indispensable.

ܐܫܬܠܡ ܕܝܢ ܟܬܒܐ ܒܫܢܬܐ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ..
ܕܐܠܟܣܢܕܪܘ[ܣ] . ܠܡܩܕܘܢܝܐ ܒܪ ܦ . ܘܣ ...
ܬܡܘܙ ܒܝܘܡ ܬܠܬܐ ....
ܕܝܘܡܐ ....
ܢܗܘܘܢ : .. ܠܝܘܢܬܐ ܕܟܬܒ ܟܬܒܐ : .. ܩܫܐ
. ܓܝܣܐ ... ܕܡܡܢܐ : ܐܝܢ ܘܐܡܝܢ .

eštallam déin ketābā be-šantā āléf wa-tešaʿ. . . . .
d-aleksandro [s] . le-maqedouniā bar ph . os. . . . .
tammouz be-ioum tlātā. . . . .
de-iaoumā. . . . .
néhwoun . . . liontā da-ketab ketābā . . . . . qšā
. . . gisā . . . dmmnā in we-amin.

« Absoluta est autem scriptio anno M et IX
« Alexandri Macedoniæ filii Ph[ilipp] i
« Tammouz die III [2] . . . .
« diei . . . .
« sint . . . .
« . . . . profecto et Amen [3].

Nous citons Mrs Lewis : « J'avais d'abord pensé que la date devait se lire :

Alef wa-tešaʿ d-Alexandros ; [4]

j'avais par conséquent proposé la date 697. Mais un second examen, en 1893, me fit voir qu'à la place du trou que porte

1. D'ailleurs (p. vi), elle nous avertit qu'entre ses deux visites le manuscrit tout entier a été soumis à *quelque* procédé destiné à l'approprier.

2. *Tammouz* est le nom d'un mois araméen qui répond à peu près à juillet.

3. Les dernières lignes sont trop frustes pour en tirer un sens quelconque.

4. Il s'agit ici de l'ère des Séleucides ou Syro-Macédonienne qui commence en l'an 312 avant Jésus-Christ.

le vélin immédiatement après le mot *tešaʿ*, il pourrait bien y avoir *mā'* 100, ou bien *īn* la terminaison de *tešʿīn* 90. La première hypothèse nous ferait descendre jusqu'au seizième siècle, *ce qui est manifestement absurde*[1]; c'est pourquoi nous sommes *presque* contraints de conclure qu'il faut lire *tešʿīn*, ce qui donne A.D. 778. C'est là aussi l'opinion du professeur Bensly, qui était aussi habile que prudent en matière de paléographie syriaque; il plaçait au huitième siècle l'écriture de dessus[2]. »

Quelque délicat que soit l'emploi de la méthode paléographique pour déterminer l'âge d'un manuscrit par la seule considération de sa structure, de son dessin, de ses caractères, parfois cependant il est possible d'arriver par là à une conclusion certaine. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'accord se fît bientôt entre les paléographes en faveur de la date proposée par M. Bensly.

III

Le second copiste a eu soin de nous dire son nom et sa résidence. Nous savons qu'il s'appelle Jean le reclus de Beit-Marī le Saint ܒܝܬ ܡܪ̈ܝ ܩܕܝܫܐ *Beit-Marī qadīšā*. C'est là évidemment un nom de couvent. Avec ce seul renseignement il est difficile de préciser davantage le lieu où le Martyrologe a été copié. Le nom de Beit-Marī m'a rappelé un village de Syrie qui est suspendu comme un nid d'aigle aux premières crêtes du Liban, en face de Beyrouth. Il y a là un couvent qui a eu jadis de la célébrité[3].

1. « The first would bring it down to the sixteenth century, which is manifestly absurd, and therefore we are almost shut up to the conclusion that it is *tešʿin,* which gives A. D. 778. With this coincides the opinion of Professor Bensly, who was alike skilful and cautious in matters of syriac Palæography, and who assigned the upper writing to the eigth century. »

2. R. L. Bensly est mort deux jours après son retour du Sinaï. M. Burkitt l'a suppléé dans le travail que réclamait encore l'édition du manuscrit.

3. J'ai voulu connaître à ce sujet l'opinion de M. R. Duval, qui, avec son obligeance ordinaire, m'a communiqué la note que voici : « Le mot *qadīšā* ne se trouve pas, à ma connaissance, employé comme nom propre ; je ne doute guère que *Marī*, dans cette expression, désigne le nom de l'apôtre de

Cependant M. Harris, pour des raisons qu'il serait trop long de rapporter ici, estime que ce Martyrologe a été transcrit au Sinaï même[1]. Quoi qu'il en soit, ce travail ne saurait provenir ni de la Mésopotamie, ni de l'Égypte, ni des régions jacobites de la Syrie, puisque le *codex* contient une profession de foi orthodoxe, où l'on dit ouvertement anathème à Nestorius, Eutychès et Dioscore. Reste donc à choisir entre la Syrie antérieure, la Palestine et le Sinaï[2].

la Babylonie, dont les Actes ont été publiés par Mgr Abbeloos, et qui a été porté par différents personnages, notamment par plusieurs évêques nestoriens. Ce nom s'écrit d'ordinaire Mari, mais l'orthographe Mari se rencontre également. Les deux points dans Mari (le *ribboui* qui dans l'original surmonte le *r i š*) paraissent fautifs et ne peuvent indiquer un pluriel; peut-être doivent-ils être disjoints de cette manière : le premier marquerait une voyelle forte *a* ou *o*, le second ne serait que le point diacritique du *r i š*. Le nom que vous connaissez dans le Liban, *Beit-Méri*, semble bien répondre à l'expression en question. Quant au mot *qadīšā*, il se rapporte vraisemblablement au groupe entier *Beit-Mari* (Maison de Mari); car, s'il ne s'appliquait qu'au nom de Mari, il le précéderait; et, dans ce cas, on s'attendrait plutôt à lire *Mār*. Saint Mari était en effet écrit *Mār Mari* ou *Mār Mari*. »

1. *Cf.* Introd. de Mrs Lewis, p. XVI-XIX.

2. Il n'est pas surprenant que nous rencontrions un si grand nombre de manuscrits syriaques — tant bibliques que liturgiques — au couvent grec du Sinaï. Le syriaque fut tout d'abord la langue liturgique de toutes les églises de l'Asie antérieure. Ce n'est que dans les *villes* que la civilisation gréco-latine avait fait prévaloir l'usage du grec. A quelle époque la liturgie syriaque, même dans les campagnes, fit-elle place à celle de Constantinople, traduite en arabe pour le rite des *Melchites*, c'est-à-dire des indigènes de Syrie et d'Égypte qui, à l'opposé des Jacobites, recevaient les décisions du concile de Chalcédoine, protégées par l'autorité impériale de Byzance, restaient en communion avec l'Église universelle et se montraient attachés à la politique des empereurs grecs de Constantinople? Pas avant le onzième siècle, et probablement vers la fin du quinzième, pour les patriarcats de Jérusalem et d'Alexandrie; un peu plus tard pour celui d'Antioche. Ce serait une histoire intéressante que celle de l'absorption des trois patriarcats d'Orient par celui de Constantinople, commencée au temps du Bas-Empire et consommée après la conquête turque. Ce n'est que depuis le dix-septième siècle que les évêques du Sinaï sont *Hellènes*. Un texte de Bar-Hebræus nous met au courant de l'état respectif des rites qui, au treizième siècle, avaient une seule et même opinion sur l'union hypostatique du Verbe : « *Witaihoun iaounaie we-roumaie we-malkaie souriaie we-marounaie souriaie wibéraie we-rousaie wa-alnaie.* Ce sont, dit-il, les Grecs, les Romains, les Melchites syriens, les Maronites syriens, les Ibériens, les Russes et les Ala-

IV

Il est clair que l'écrit inférieur, celui des Évangiles, est plus ancien que l'écrit de dessus, dont nous venons de fixer la date approximative. Lui est-il antérieur de beaucoup, ou de peu ?

A la seule inspection des reproductions photographiques on ne constate pas grande différence entre les caractères des deux copies ; sensiblement ils paraissent contemporains. Pour qu'un écrit sur parchemin fût condamné à céder la place à un autre, il n'était pas nécessaire qu'il dût être fort ancien. Il est à présumer qu'on n'en venait à oblitérer un *codex* antique que dans les cas de pénurie extrême. D'ordinaire on devait se contenter de sacrifier les ouvrages dont il existait plusieurs exemplaires, ou dont on n'avait pas grand besoin.

Le *colophon* final, tracé au minium, celui que le copiste des Évangiles avait mis immédiatement après saint Jean, est ainsi conçu : « Est achevé l'Évangile des quatre livres (ou écrivains) séparés; gloire à Dieu et à son Christ et à son Esprit-Saint. Que quiconque lit, entend, observe et pratique, veuille bien prier pour le pécheur qui a écrit ceci, afin que Dieu lui fasse miséricorde et lui remette ses péchés dans l'un et l'autre monde. *Amen et Amen!* [1] » Ce *colophon* était suivi, à la même page, d'une colonne d'écriture probablement en encre jaune ou verte, dont l'emploi des plus puissants

niens. » Et pour qu'on n'entende pas par *roumaïe* les Grecs, il s'explique « *we-roumaïe man aoukit frangaïe* et les Romains, c'est-à-dire les Francs. » Or, nous savons par le reste de son histoire qu'il appelle *Francs* tous les Latins en général. (*Assemani*, B. O., II, 292.) De nos jours, en Orient, on ne donne guère le nom de Melchites qu'aux Grecs-catholiques ; les Grecs-schismatiques s'appellent le plus souvent *Roums*, à savoir *Grecs* ou *Romains du Bas-Empire*. Cf. *Evangéliaire syriaque des Melchites*, édité par *Minischalchi; J. Assemani*, B. O., III, p. II, p. CCCLXVIII ; *Aloys. Assemani, Codex liturgicus eccl. univ.*, lib. IV, p. II, præf. XXV. — Au commencement de ce siècle les Melchites de *Ma'loula*, près de Damas, employaient encore des livres syriaques dans leur liturgie ; Cf. *P. Van Kasteren* dans la revue arabe *'al Kanisat 'al Katoulikiat*, 1890, p. 578-582.

1. C'est là une expression intéressante, si on la rapproche de Matth., XII, 32.

réactifs n'a permis de lire que quelques lettres isolées. C'est là que devait se trouver la date avec des détails historiques sur cette copie [1].

A défaut de témoignage direct, on cherche à apparenter le manuscrit récemment trouvé avec celui qu'a publié W. Cureton [2]. Dans ce but on fait remarquer que la disposition des lignes et des colonnes, la division des paragraphes, sont souvent identiques dans les deux manuscrits [3]. On cite en preuve vingt passages, tous tirés de saint Matthieu et de saint Luc [4]. Pour se prononcer là-dessus, il faut attendre que quelqu'un ait eu le loisir de comparer minutieusement les deux textes d'un bout à l'autre. C'est un travail — nous le savons — qu'un de nos meilleurs syrologues ne tardera pas à publier. Les passages que j'ai collationnés moi-même me font craindre que M. Harris n'ait complaisamment ouvert les yeux que sur les ressemblances [5].

Alors même qu'on pourrait conclure avec certitude que MSs. est proche parent de MSc., la question de son âge ne serait pas pour cela décidément tranchée. La controverse sur l'antiquité des fragments de MSc. n'a pas encore pris fin. Il s'est même produit, ces dernières années, une tendance à les rajeunir. Sont-ils d'un texte plus ancien que celui de la

1. Conformément à ce qui se faisait d'ordinaire, comme nous l'avons constaté dans ce manuscrit même, pour l'écrit de dessus ; cf., ci-devant, II.

2. Cf ci-dessus, p. 123.

3. Pour plus de concision et de clarté, nous désignerons désormais le *Codex* qu'on vient de trouver au Sinaï par MSs, celui de Cureton par MSc.

4. M. Harris voit dans ce fait une preuve de la haute antiquité du manuscrit primitif sur lequel ont été copiés MSc et MSs. M. Burkitt ne partage pas son avis. Cf. Introd., p. XXI et note.

5. Par exemple, un des traits caractéristiques de MSc. est que dans la généalogie de saint Matthieu (I, 8-9) il porte : *Joram genuit Ochoziam, Ochozias genuit Joam, Joas genuit Amasiam, Amasias genuit Oziam, Ozias*, etc. Or MSs. est ici absolument conforme au texte grec et à la Vulgate. Denis Bar Salibi, évêque jacobite d'Amide (en Mésopotamie) vers la fin du douzième siècle, nous apprend qu'on avait trouvé, au temps passé *bazban*, un *codex* syriaque où étaient énumérés les trois rois qui manquent dans les textes ordinaires. *Assemani*, B.O. II, p. 160. — De même MSc. et MSs. ne sont pas toujours d'accord dans les passages que les protestants regardent en général comme interpolés ou transposés : *Marc* XVI, 9-20 ; *Luc* XXII, 43, 44 ; XXIII, 34, etc. Nous reviendrons sur ce point.

Pešîṭâ dans sa forme actuelle? lui sont-ils postérieurs? c'est ce qui n'est pas encore déterminé [1].

Le *codex* du Sinaï, comme celui de Nitrie, porte le titre bien connu :

ܐܘܢܓܠܝܘܢ ܕܡܦܪܫܐ ܐܪܒܥܐ ܣܦܪܝܢ

Ewangélion da-mefarrešê arbe'â séfrin, Évangile des quatre écrits *séparés*, ou bien *arbe'â sofrin*, des quatre écrivains. C'est ainsi qu'on appelait les évangéliaires où chaque Évangile était écrit à part, par opposition aux *concordes* — par exemple celle de Tatien — qui mêlaient les quatre Évangiles, de façon à n'en faire qu'une seule narration continue[2], et que les Grecs appelaient εὐαγγέλιον διὰ τεσσάρων εὐαγγελιστῶν, ou τὸ διὰ τεσσάρων εὐαγγέλιον, ou enfin tout simplement διὰ τεσσάρων. Les Syriens transcrivaient *Diatessaron*, ou traduisaient *Ewangélion da- meḥallețê*, Evangelium mixtorum[3].

Aux troisième et quatrième siècles, le διὰ τεσσάρων conquit une telle popularité, qu'il finit par supplanter, ou à peu près, les *Évangiles séparés*. Mais, aux siècles suivants, il se produisit en faveur de ceux-ci une puissante réaction, grâce au zèle de certains évêques, tels que Rabboula d'Edesse (411-435), et Théodoret de Cyr sur l'Euphrate (423-457). Naturellement on en multiplia alors les copies. Faut-il placer

1. Cf. *Cureton*, préf., p. xciii (1858).

Le Hir. Études bibliques, I, p. 254, 278 et suiv. (1869).

Hermansen. Disput. de cod. Evang. syro (1859).

Kaulen. Einleitung, etc., p. 104 (1876-85).

Scrivener. Introd. to the criticism, etc., p. 321.

Westcott and Hort. The N. T. in the original Greek. Introd., p. 84, 137 et suiv. (1882).

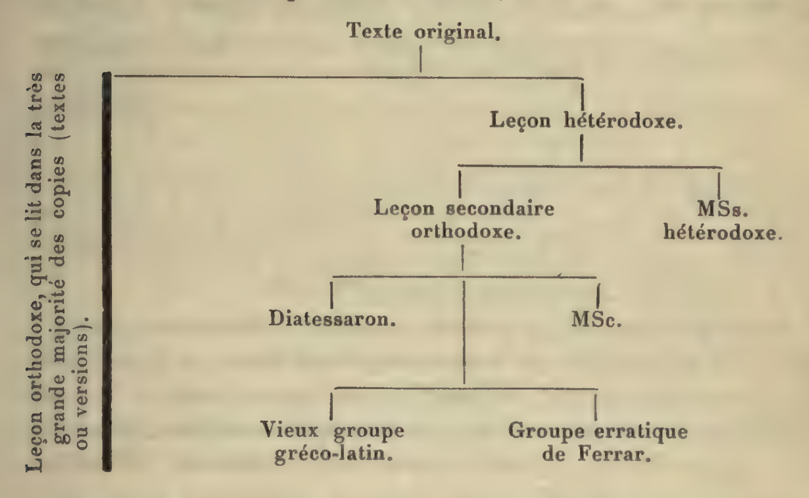
Abbé Martin. Cours de l'Institut cath. de Paris (1883); il se prononce en faveur d'une date assez basse, du cinquième au septième siècle ; mais à rapprocher *W. Wright*, Syriac litterature, p. 12 (1894).

2. Cf. *Tatiani* Evangeliorum harmoniæ ; version arabe éditée à Rome en 1888, par Mgr Ciasca,

3. Tel est, pensons-nous, le sens qu'il faut attacher à ce titre *da-mefarrešê*, Il est vraiment étonnant que M. Brockelmann, dans son Dictionnaire syriaque en cours de publication, propose encore la définition d'Assemani : *Evangelium per anni circulum dispositum*. Cf. *op. cit.*, p. 293, 2e col.

à cette époque ou un peu après (vers le sixième ou le septième siècle) la transcription de MSs. ? c'est une question à laquelle on ne saurait donner encore une réponse définitive[1].

Le tableau généalogique dont M. Harris accompagne son article dans *The Contemporary Review* (novembre 1894), fait saisir sur-le-champ quel est, d'après lui, le degré de parenté entre le texte primitif et MSs., MSc.



M. Harris est trop fin critique pour ne pas convenir que, même dans l'hypothèse — qui est la sienne — que MSs. représente une version hétérodoxe, les renseignements actuels ne nous permettent pas de proposer avec certitude une généalogie aussi précise. Le docteur Nestle (*Allgemeine Zeitung*, 20 novembre) arrive à peu près aux mêmes con clusions que M. Harris.

V

Sans entreprendre aujourd'hui une étude générale sur le texte de la nouvelle version, nous ne pouvons nous dispenser

1. Sur le διὰ τεσσάρων εὐαγγέλιον de Tatien, à consulter spécialement :

Zahn. Forschungen zur Geschichte des Neutestamentlichen Kanons, etc. I Theil : Tatian's Diatessaron, pp. 98 et suiv.

Baethgen. Evangelien fragmente. Der griechische Text des Cureton'schen Syrers wiederhergestellt, 1885.

d'aborder l'examen d'un verset dont la teneur a causé de l'émoi en Angleterre. Il y a soulevé une controverse qui a déjà gagné l'Allemagne et ne saurait tarder beaucoup à se produire chez nous[1].

Au chapitre I de saint Matthieu, le verset 16[e] porte dans MSs. la leçon suivante :

ܝܥܩܘܒ ܐܘܠܕ ܠܝܘܣܦ ܝܘܣܦ ܕܡܟܝܪܐ ܗܘܬ ܠܗ
ܡܪܝܡ ܒܬܘܠܬܐ . ܐܘܠܕ ܠܝܫܘܥ ܕܡܬܩܪܐ
ܡܫܝܚܐ .

Ia'qoub aouléd le-Iaouseph Iaouseph da-mekira hewat léh Mariam betoulta aouléd le-Iésou' de-métqeré Mesiha. —Jacob genuit Joseph; Joseph, cui desponsata fuit Maria virgo, genuit Jesum, qui vocatur Christus.

Il n'y a aucun doute à élever sur la construction grammaticale de la phrase : *cui desponsata erat Maria virgo* est une incise, le vrai sujet de ܐܘܠܕ *genuit* est « Joseph ». Il n'est guère admissible que nous soyons en face d'une distraction de copiste ; le danger de l'ὁμοιοτέλευτον n'existe pas ici[2]. C'est

1. Cf. *The Academy* : 17 et 24 nov., 1[er] et 8 déc. 1894. — *Allgemeine Zeitung*, 20 nov. 1894. — *Contemporary Review*, nov. 1894. *The Guardian*, id.

2. Nous croyons *sûre* la lecture proposée par les éditeurs. Il est juste cependant de mettre le lecteur au courant d'un incident qui s'est produit au début même de la controverse suscitée par MSs. Le *Times* insérait le 2 novembre dernier une lettre de Mrs. Gibson que je traduis en partie.

« A l'éditeur du *Times* :

Monsieur : J'ai une communication à vous faire au sujet de la lecture *Joseph.... engendra Jésus* dans le palimpseste du Sinaï. Je ne doute pas un instant que Mr. Burkitt, qui a transcrit cette page, ait vu les quatre lettres du mot syriaque *aouléd* « engendra » dans Matthieu, I, 16. Mais n'est-il pas possible que la lettre *taou* suivît la quatrième lettre de *aouled?* Ceci mettrait le verbe au féminin et le rapporterait à « Marie ». Il peut se faire qu'elle reste cachée par l'écriture supérieure du palimpseste, ou qu'elle ait disparu si Mrs Lewis a dû appliquer son réactif chimique à cette page. *C'est un fait que ni elle ni moi n'avons entendu parler de cette lecture, si ce n'est cinq mois après notre retour en Angleterre, et Mr. Rendel Harris, dont le senti-*

délibérément, ce semble, que par les termes et l'allure de toute la phrase, on s'est éloigné de la leçon communément reçue des Églises syriennes et qui est identique à celle de notre Vulgate :

ܝܥܩܘܒ ܐܘܠܕ ܠܝܘܣܦ ܓܒܪܗ ܕܡܪܝܡ ܕܡܢܗ
ܐܬܝܠܕ ܝܫܘܥ ܕܡܬܩܪܐ ܡܫܝܚܐ

Iaqoub aouléd le-Iaouséph gabrah de-Mariam de-ménah étiléd Iésou' de-métqere Mesiha. — Jacob genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus [1].

C'est la première fois que dans un Évangile — canonique ou non — saint Joseph est représenté comme le père de Jésus-Christ, et au même titre, dirait-on, que Jacob, Mathan et ses autres ancêtres vis-à-vis de lui-même. Une certaine école naturaliste ne manquera pas de s'en prévaloir. Partant de son principe favori qu'un livre où le surnaturel, le miracle intervient, a dû être interpolé, — sinon il ne saurait être que l'œuvre d'un trompeur ou d'un halluciné — fidèle

ment, comme paléographe, eût été d'un si grand poids, en a eu connaissance pour la première fois à Cambridge.

. . . .

« Je suis, etc. « Margaret D. Gibson. »

J'ignore s'il a été fait une réponse à cette lettre. Elle en vaut cependant la peine, car cette question de la certitude de la lecture est fondamentale.

1. Dans MSc. la marche de la phrase est semblable à celle de MSs.; mais, vers la fin, elle change brusquement pour retomber dans la leçon ordinaire, avec cette différence que l'actif est substitué au passif : *Iaqoub aouléd le-Iaouséph haou de mekira hewat léh Mariam betoulta* ; et après ܗܝ ܕܝܠܕܬ ܠܝܫܘܥ ܡܫܝܚܐ *hai de-iéldat le- Iésou mesiha* Jacob genuit Joseph, illum cui desponsata fuit Maria virgo, ea quæ genuit Iesum Christum ». On a rapproché de MSc. la leçon qui se lit dans *k* (codex Bobbiensis) :

et iacob genuit ioseph cui de
sponsata virgo
maria genuit Jesum Christum ;

celle de *b* (codex Veronensis) :

Jacob autem | genuit Joseph | cui
de | sponsata erat | virgo Maria | Virgo
autem | Maria genuit | Jesum.

Cf. *The Academy*, 1er déc. 1894.

à la loi de Griesbach « que de deux leçons il faut préférer celle qui semble favoriser l'opinion hétérodoxe », elle se hâtera de proclamer que nous venons enfin de mettre la main sur le *texte primitif* de la généalogie du Christ. Ce n'est que plus tard — et peut-être quelques-uns voudront préciser l'époque — quand la théorie de la génération surnaturelle de Jésus eut prévalu, qu'on modifia dans ce sens le récit évangélique.

Voilà donc un manuscrit unique, dont nous ne savons encore exactement ni l'âge ni la provenance, qui, tout d'un coup, devrait l'emporter sur des milliers d'autres exemplaires — textes ou versions — de toute époque, de tout pays, de toute secte, en toute langue. On voudra faire admettre qu'à un moment donné l'Évangile primitif a été corrigé, ses exemplaires authentiques supprimés ; que la leçon nouvelle a prévalu universellement et sans réclamation, sans même qu'il soit resté dans les histoires du temps aucune trace d'un fait aussi singulier.

Et cette innovation n'atteint pas un point de doctrine secondaire, relégué dans le domaine purement spéculatif, étranger à l'enseignement populaire ; il s'agit de la source même où le Christ a puisé sa vie humaine, de son entrée dans le monde, digne à la fois de sa puissance et de sa sainteté, d'un des plus glorieux privilèges de sa Mère, que toutes les générations ont acclamée et aimée, d'un mystère qui confond la raison et pourtant unanimement admis de toutes les grandes sectes chrétiennes.

C'est trop de paradoxe ! Pour réussir à se persuader ces choses, il faut s'être décidé, une fois pour toutes, à braver les lois de la critique, quand il s'agit de démolir les croyances chrétiennes.

M. R.-H. Charles ne se porte pas à ces excès, mais il pense que la généalogie placée en tête de l'Évangile selon saint Matthieu, qui, à son avis, est ouvertement favorable à l'opinion de la génération naturelle du Christ, ne devait pas faire partie du texte primitif. Nous aurions là une addition postérieure d'origine *ébionite*. Ce début est en contradiction manifeste avec le reste du chapitre, où l'on raconte comment Jésus-Christ fut conçu d'une façon

toute miraculeuse[1]. — Cette hypothèse n'a pas seulement le grave inconvénient de reposer sur un présupposé dont on n'a pas fourni la preuve, elle a contre elle le fait considérable et décisif que *tous* les manuscrits connus jusqu'ici contiennent la généalogie que l'on prétend avoir été ajoutée après coup[2]. Il est vrai que plusieurs manuscrits portent une lettre capitale au commencement du v. 18; quelques-uns même ont en marge la rubrique : *incipit evangelium secundum Matthæum* ou *genealogia hucusque, incipit evang. etc.* Mais on peut donner, et on a donné en effet de ce fait plusieurs raisons fort plausibles, sans qu'il soit nécessaire de conclure à une interpolation[3].

Saint Epiphane atteste explicitement le contraire. D'après lui, les *Ebionites* étaient si peu partisans de la généalogie de saint Matthieu, qu'ils la retranchaient de leur Évangile. Les Nazaréens, auxquels les Ebionites avaient emprunté leurs doctrines[4], se servaient d'un Évangile selon saint Matthieu très complet, à la réserve de la généalogie ; saint Epiphane ne savait pas au juste s'ils l'avaient conservée[5]. Quant aux Ebionites proprement dits, ils omettaient tout le premier chapitre. Leur Évangile commençait par la prédication de Jean-Baptiste et le baptême de Jésus-Christ[6].

1. *The Academy*, 1er déc. 1894 ; le Dr Nestle se range à cette opinion (cf. *The Academy*, 8 déc. 1894), M. Conybeare le réfute dans ce même numéro.

2. Le *Diatessaron* de Tatien omet la généalogie ; mais on sait que cet ouvrage est plutôt une vie de Notre-Seigneur, textuellement tirée des Évangiles, qu'un texte évangélique complet. Cf. ci-dessus, p. 128.

3. M. Conybeare termine ainsi l'article qu'il a consacré à réfuter le sentiment de M. Charles : « When M. Charles mutilates a text usually accounted sacred, he is in a danger of falling into the predicament of the Chinaman who burned down his house in order to roast his pig. »

4. Adv. Hæres, xxx. (P. G., XLI, p. 406 c.)

5. Ἔχουσι δὲ τὸ κατὰ Ματθαῖον Εὐαγγέλιον πληρέστατον ἑβραϊστί... Οὐκ οἶδα δέ εἰ καὶ τὰς γενεαλογίας τὰς ἀπὸ τοῦ Ἀβραὰμ ἄχρι Χριστοῦ περιεῖλον. *Adv. Hæres.*, xxix, 9 (*P. G.*, XLI, p. 406 A.)

6. Οὗτοι δὲ ἄλλα τινὰ διανοοῦνται. Παρακόψαντες γὰρ τὰς παρὰ τῷ Ματθαίῳ γενεαλογίας..... etc. *Adv. Hær.*, xxx, 13. (*P. G.*, XLI, 428 et 429 B.)

VI

A moins d'être complètement étranger à la littérature syriaque, on n'aura pas même l'idée de mettre en doute la croyance antique de toutes les Églises de Syrie à la conception surnaturelle du Christ et à la perpétuelle virginité de Marie. Les Ebionites seuls firent de Jésus un homme ordinaire, fils de Joseph et de Marie[1]. Cette secte de judéo-chrétiens, d'ailleurs assez restreinte, ne survécut pas aux premiers siècles.

Les livres liturgiques de l'Orient chrétien sont pleins d'hymnes où l'on exalte « la puissance du Très-Haut, qui est descendu du ciel, a pris un corps de la Vierge Marie, choisie entre toutes les femmes pour être vierge et mère de Dieu tout ensemble; *nefaq hewō ménoh, we-lō sěrō tab'ē da-betouloutoh;* exiit ab ea et non solvit sigilla virginitatis ejus[2] ». Les professions de foi font explicitement mention de cet article du dogme chrétien; celle-là même que nous lisons dans l'écrit supérieur de notre manuscrit vaut la peine d'être citée. « Et descendit de throno cœlesti, quin a

1. Ceci n'est vrai que des Ebionites outrés ; les *mitigés* de la secte admettaient la naissance virginale de Jésus. — Plus tard, au quatrième siècle, les *antidicomarianites*, petite secte d'Arabie sortie du cercle des apollinaristes, attaquèrent la perpétuelle virginité de Marie sans nier la conception miraculeuse du Christ. En Occident, Jovinien et Helvidius firent écho à ces doctrines ; mais leur tentative fut impuissante contre la foi générale. A partir de cette époque jusqu'à nos modernes rationalistes, la croyance chrétienne sur ce point ne trouve plus de contradiction que dans le Talmud, où on a enregistré une odieuse fable, maladroitement inventée par la haine vers le milieu du deuxième siècle, dont Strauss lui-même a écrit : « Toute cette opinion, dont le point culminant est dans la calomnie des Juifs, ne peut pas être mieux jugée qu'elle ne l'a été par Origène (*cont. Cels.*, I, 32), lorsqu'il dit : «Puisque les Juifs voulaient substituer quelque chose au récit de la naissance surnaturelle de Jésus, ils auraient dû faire une fiction plus vraisemblable. » — Et en note ; « Cette légende a subi diverses métamorphoses où se retrouve toujours le nom de Pantheras ou de Pandira. Voyez Origène, *c. Cels.*, I, 28, 32 ; Schættgen, *Horæ*, 2, 693 *et seq.*, ex tract. Sanhedrin, etc. ; Eisemmenger, *entdecktes Judenthum* I, 105, aus der Schmæhschift, *Toledoth Jeschu;* Thilo, *Cod. Apoc.*, I, p. 528. »

2. Prière de saint Jacques par laquelle se termine l'office du dimanche, vers la fin de None.

sinu secreto Patris sui discederet, et habitavit in utero puro et sancto Virginis sanctæ et gloriosæ Dominæ Mariæ genitricis Dei, quæ est de semine domus Davidis; atque in ea et ex ea corpus assumpsit et homo factus est; et fuit in utero puro et sancto menses novem sicut reliqui omnes infantes; et natus est ad modum naturæ quæ est supra naturam, quin destrueret virginitatem per suum exitum. Et hoc vere res mirabilis... mater ejus pariendo illum et custodita virginitas ejus; neque virginitas ejus obstitit conceptioni ejus, neque partus ejus dextruxit virginitatem ejus; sed virgo est vere et mater vere; sic etiam infans sanctus qui natus est ab ea per miraculum, Deus est vere, *etc*[1]. »

Qu'on veuille bien parcourir les sermons de saint Ephrem, ce soleil de l'Église syriaque, et on se convaincra facilement qu'il n'est pas de question sur laquelle le grand docteur revienne aussi souvent, soit pour éclairer et affermir la foi des fidèles, soit pour repousser les derniers efforts des sectes judéo-chrétiennes, à la veille de disparaître. Quand il parle de la naissance miraculeuse de Jésus-Christ, il donne à sa pensée cent formes différentes; il a recours aux comparaisons les plus ingénieuses, à celles surtout que le spectacle de la nature orientale rendait plus accessibles à ses auditeurs. Je n'en citerai qu'une, celle des palmiers et de certains sycomores, que les anciens naturalistes disaient se féconder par leur seule présence : « Palmarum mares, dum obumbrant feminis suis, fructuosas illas efficiunt, cum tamen neque illis misceantur neque ullam ipsis substantiam præbeant; et ficulnearum quoque nonnullæ fructum non ferunt, nisi ramis maribus obumbrentur[2]. Quemadmodum igitur ista, quamvis non generent, patres appellantur; ita Joseph pater est dictus, licet Virginis vir non esset[3]. » Saint Ephrem n'était pas tenu d'en savoir plus long que Pline en histoire naturelle. La comparaison dont il se sert, tout erronée

1. Le texte syriaque, que nous avons traduit *mot à mot*, sans pitié pour le latin, se lit au fol. 164 *a* du manuscrit, et à la page XI de l'édition imprimée.

2. Cf. *Luc* : καὶ δύναμις ὑψίστου ἐπισκιάσει σοι (I, 35).

3. S. Ephræmi opera, græce, II, 277. Nous n'avons plus le texte syriaque de ce *Discours contre les hérétiques*.

qu'elle soit, fait bien comprendre sa pensée ; c'est tout ce qu'il a voulu, et nous n'avons pas le droit d'exiger davantage[1].

Cette croyance en la perpétuelle virginité de Marie était si universelle, si profondément enracinée chez tous les chrétiens d'Orient, que Mahomet lui a fait une place dans son Coran, où se confondent et se heurtent le christianisme, le judaïsme et le paganisme des Arabes. « 37. Les anges dirent à Marie : « Dieu t'a choisie, il t'a faite exempte de toute souillure, il t'a élue entre toutes les femmes de l'univers. — 38. O Marie, sois pieuse envers ton Seigneur, adore-le et fléchis le genou devant lui, avec ceux qui fléchissent le genou. » — 39. Voici un des récits inconnus que nous te manifestons[2]; car tu n'étais pas parmi eux quand ils jetaient leurs roseaux (pour savoir) qui prendrait soin de Marie, tu n'étais pas parmi eux quand ils se la disputaient[3]. — 40. Les anges dirent à Marie : Dieu t'annonce son Verbe ; son nom sera *le Messie Jésus*, *fils de Marie*, glorieux en ce monde et dans l'autre, l'un des familiers de Dieu. — 41. Et il parlera

1. Voici les principaux passages des œuvres de saint Ephrem, auxquels nous renvoyons. *Édition syriaque*, III, pp. 80, 606.

Édition grecque, II, pp. 259-279, un long traité sur la matière ; dans la préface de ce même volume, pp. xxxiii-xxxvi on trouvera une dissertation sur l'authenticité de cet écrit dont nous n'avons plus que le texte grec. — III. Préf., lvii-lxiv ; puis pp. 575-578

Édition latine (Caillau), III, pp. 286 ; IV, pp. 64, 209, 306, 313, 319, 314, 328, 329, 341, 384, 432.

Dans une étude spéciale sur la foi de l'Église syriaque en la virginité de Marie, il faudrait se garder d'omettre le précieux témoignage d'Aphraate, le plus ancien des Pères syriens dont nous possédions les œuvres (337-345), qui dans sa xviie homélie *sur le Fils de Dieu*, cite la prophétie d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet*, etc., dans des conditions telles que le traducteur allemand — pasteur protestant — s'est vu contraint d'ajouter en note : « Aphraate ici n'a pas comme le texte hébreu עלמה *jeune femme nubile*, mais comme dans la *Pešittā* et les LXX (παρθένος) et Matthieu (i, 23) ܒܬܘܠܬܐ *beṭoultā* vierge. » — Cf. hom. xxi, xxiii.

2. C'est Dieu qui s'adresse ici à Mahomet.

3. Allusion à la façon dont les prêtres juifs remirent au sort le choix d'un époux pour Marie, d'après une légende très populaire en Orient. Le mot *ʾaqlām* (roseaux), employé ici par le Coran, signifie encore en arabe *flèche divinatoire*.

aux hommes dès le berceau et dans l'âge mûr, et il sera du nombre des justes. — 42. Elle dit : « Seigneur, comment « aurais-je un fils, aucun homme ne m'a approchée? — Il dit : « C'est ainsi que Dieu crée ce qu'il veut; quand il a décrété « quelque chose, il n'a qu'à lui dire : *Sois, et elle est*[1]. » Plus loin (Sourat, xxi, 91 *'Al 'anbiyā'*), il dit encore : « Celle qui a gardé sa virginité, nous avons soufflé en elle de notre esprit, et nous l'avons établie, elle avec son fils, un signe pour l'univers. » Enfin (Sourat, LXVI, 12 *Taḥrim*) : « Et Marie, la fille d'Amran, qui a gardé sa virginité, nous lui inspirâmes de notre esprit. Elle a cru aux paroles de son Seigneur, à ses livres; elle était pieuse[2]. »

VII

Si MSs. (Mat., I, 16) ne reproduit pas le texte primitif, dont il s'éloigne, croyons-nous, de propos délibéré, — sans qu'il soit possible d'assigner dès maintenant, d'une façon certaine, les raisons de cette divergence, — s'ensuit-il qu'il faille attribuer l'altération au dessein arrêté de faire prévaloir la doctrine naturaliste sur l'entrée de Jésus en ce monde? A s'en tenir à des considérations générales, cette hypothèse n'a rien d'improbable[3]; mais le contexte du récit évangélique, tel qu'il se trouve dans MSs., ne lui est pas favorable.

La sottise ne se suppose pas; pour l'admettre, il faut en avoir des preuves. Or, se peut-il imaginer rien de plus maladroit qu'une pareille altération, au début d'un texte qui, d'un bout à l'autre, proclame ouvertement la miraculeuse conception de celui que Marie porte dans son sein. Ce n'est pas un verset, c'est le chapitre tout entier qu'il eût fallu sup-

1. Sourat, III *'al 'Amrān*, 37-43. Le même récit de l'Annonciation se répète, avec quelques variantes de détail, dans la Sourat, XIX (16-21), qui a pour titre *Mariam*.

2. Ces paroles sont placées dans la bouche de Dieu révélant à Mahomet l'histoire sainte. L'expression arabe *ahsanat farjaha* (elle a gardé sa virginité) est d'une clarté qui défie toute traduction en une langue moins réaliste que l'arabe.

3. C'est le sentiment de M. *Rendel Harris*, un des éditeurs du manuscrit; cf. *Contemporary Review*, n° de novembre 1894.

primer ou modifier. Et voilà cependant à quelle niaise contra diction se serait condamné le faussaire qui aurait altéré le texte de MSs. Tout le reste du chapitre s'y lit comme à l'ordinaire : il nous représente la poignante perplexité de saint Joseph, qui ne sait que penser et à quel parti s'arrêter. L'ange de Dieu lui apparaît, le rassure, lui dit de garder son épouse, parce que tout ce qui se passe en elle est l'œuvre de l'Esprit-Saint.

Nous traduisons littéralement : « Generatio autem Christi sic fuit. Cum esset desponsata Maria mater ejus Josepho, atque non accessissent unus ad alterum, inventa est gravida de Spiritu Sancto. Joseph autem vir ejus, cum justus esset, nolebat prodere Mariam, sibique proponebat occulte dimittere illam. Cum autem talia cogitaret, apparuit ei angelus Domini in visione et dixit ei : Joseph, fili David, ne timeas accipere Mariam conjugem tuam, quod enim nascetur ex ea (est) a Spiritu Sancto ipso ; pariet tibi filium et vocabis nomen ejus Jesum : ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis suis. Hoc autem fuit ut adimpleretur quod dictum est a Domino per prophetam Isaiam, qui dixit : Ecce Virgo gravida fiet et pariet filium, et vocabunt nomen ejus Emamnuel, quod interpretatum est *Deus noster nobiscum*. Exsurgens autem Joseph de somno fecit sicut præcepit ei angelus Domini et duxit conjugem suam, atque peperit ei filium et vocavit nomen ejus Jesum[1]. »

On a remarqué que le verset 25 : « καί οὐκ ἐγίνωσκεν αὐτὴν ἕως ἔτεκε τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν πρωτότοκον *et non cognoscebat eam donec peperit filium suum primogenitum* devient simplement dans MSs. :

ܘܝܠܕܬ ܠܗ ܒܪܐ ܘܩܪܐ ܫܡܗ ܝܫܘܥ

we-iéldat léh berā wa-qerā šeméh Iéšoū « atque peperit ei filium et vocavit nomen ejus Jesum. » Cette nouvelle divergence ne change pas l'état de la question, tel que nous

1. En confirmation nous pourrions joindre le récit de l'Annonciation de saint Luc, I, 26-39. On ne l'a pas encore retrouvé dans le manuscrit du Sinaï ; mais certainement il l'avait, et l'état actuel du texte nous permet de l'affirmer, puisque, après une lacune qui va du v. 16 au v. 38 1/2, nous lisons *malākā mén lewātah*, angelus ab eâ, qui sont les derniers mots du v. 38.

venons de le poser; puisqu'elle laisse à l'ensemble du récit tout son caractère nettement surnaturel. Il est à remarquer, à ce propos, que MSc. s'éloigne, lui aussi, à cet endroit, du texte reçu, tout en gardant le même sens :

ܘܕܟܝܐܝܬ ܥܡܪ ܗܘܐ ܥܡܗ ܥܕܡܐ ܕܝܠܕܬܗ
ܠܒܪܐ ܘܩܪܬ...

we-dakiyait emar hewa amah edama d-ilédtéh la-bera waqerat... et pure habitabat cum eâ, donec peperit filium, et vocavit (fém.)[1]...

A deux reprises, dans MSs, Jésus est représenté comme le fils de Joseph, c'est pour lui qu'il est né

ܬܐܠܕ ܠܟ ܕܝܢ ܒܪܐ

tilad lak déin bera pariet enim *tibi* filium (I. 21),

ܘܝܠܕܬ ܠܗ ܒܪܐ

we-iéldat léh bera et peperit *ei* filium. — En vérité, qu'y a-t-il là de blessant pour les oreilles même les plus orthodoxes ? Nous appelons tous les jours saint Joseph le père de Jésus-Christ ; et c'est la sainte Vierge elle-même qui nous a appris à le faire : « τέκνον τί ἐποίησας ἡμῖν οὕτως; ἰδοὺ ὁ πατήρ σου κἀγὼ ὀδυνώμενοι ἐζητοῦμέν σε, mon fils, pourquoi avez-vous agi de la sorte envers nous, voici que *votre père* et moi, pleins de douleur, nous vous cherchions[2]. »

Saint Ephrem nous rend compte de cette appellation. « L'Évangile donne le nom de père de Jésus à saint Joseph, bien qu'il ne fût pour rien dans sa génération ; ce n'est pas à cause de Jésus-Christ qu'il est appelé père, mais à cause de la Vierge ; ἵνα μὴ ἐκ πορνείας νομισθῇ τετοκέναι, καθὼς οἱ Ἰουδαῖοι εἰπεῖν ἐτόλμησαν. Le nom ne communique pas la nature ; c'est ainsi que nous appelons fréquemment *pères*, non pas seulement ceux dont nous tenons la vie, mais d'autres encore que leur grand âge rend vénérables[3]. » Puis il ajoute que saint

1. Un vieux manuscrit latin *k* (codex Bobbiensis) omet ce verset.
2. Luc II, 48 ; cf. III, 23.
3. S. Ephræmi opera, edit. græca, II, p. 276, F—277, B.

Joseph, en qualité d'époux de Marie, a un droit bien autrement établi à cette dénomination.

Si, d'après la loi de Moïse[1], l'enfant, que le *levir* suscitait à son frère, appartenait au défunt, portait son nom, héritait de ses biens, était sa postérité ; si Sara a pu songer à obtenir des enfants, à se rendre mère, en se substituant son esclave Agar (*oulai 'ibbanéh mimménnah*)[2] ; à combien plus forte raison faut-il reconnaître l'honneur et les prérogatives de la paternité, de cette paternité légale si réelle sous l'ancienne loi, à Joseph, véritable époux de Marie, nourricier et protecteur de Jésus, son père aux yeux de ses contemporains[3]. Voilà pourquoi saint Matthieu, qui écrivait plus spécialement pour les chrétiens d'origine juive, ouvre son Évangile par la généalogie de saint Joseph ; c'est par lui qu'il rattache le Messie à la race de David et d'Abraham[4].

Cependant, parce que la génération de Jésus est en dehors des lois ordinaires; comme par le sang il ne tient qu'à sa mère, l'évangéliste fait mention de Marie, épouse de Joseph, alors que les autres anneaux de la chaîne généalogique sont exclusivement composés de noms d'hommes. On nomme, il est vrai, en passant, quatre femmes : Thamar, Rahab, Ruth et Bethsabée ; mais pour un motif tout différent. Avec elles la descendance d'Abraham au Christ cesse de cheminer en ligne droite, elle fléchit pour passer des enfants de la première épouse au fils d'une femme secondaire et peut-être même étrangère[5].

Dans la controverse que l'orthodoxie chrétienne eut à soutenir, aux premiers siècles, contre les Juifs et les Judaïsants, il était souverainement important d'insister sur le fait que Jésus de Nazareth avait réalisé en sa personne les prophéties,

1. Deut. xxv, 5, 6.
2. Gen. xvi, 2.
3. Joann, vi. 42.
4. Matt. i, 1-17. Cf. Luc iii, 23-38; c'est une question controversée, si saint Luc donne la généalogie de Joseph ou de Marie. En tout cas, il n'y fait aucune mention explicite de Marie.
5. Plusieurs ont pensé qne Rahab, femme de Salmon et mère de Booz, est la même que Rahab de Jéricho qui cacha dans sa maison les deux espions juifs envoyés par Josué. Cf. Jos. ii, 1-21 ; vi, 17, 22, 26 ; Hebr. xi, 31.

d'après lesquelles le Messie devait descendre d'Abraham par David. Au point de vue judaïque, la paternité légale suffisait à justifier cette prétention; il était donc plus simple, plus conforme aux usages de la synagogue de s'en tenir à la généalogie de Joseph[1]. Mais dans l'affirmation de cette paternité il fallait se garder de toute expression excessive, qui eût donné lieu à une opinion erronée sur la façon dont Jésus était devenu fils de Marie.

Le récit évangélique, tel qu'il se lit dans le texte reçu et la presque totalité des versions, marche entre ces deux écueils. Mais çà et là quelques traducteurs — peut-être même des copistes — n'ont pas hésité à substituer une glose à la sobriété du texte primitif. Selon le besoin des temps et des lieux où ils vivaient, tantôt ils ont accentué la paternité de Joseph, et c'est le cas de MSs. ; tantôt ils ont affirmé avec insistance la virginité de Marie : c'est la préoccupation qui se trahit dans MSc.

Au début de sa généalogie, saint Luc (III, 23) met un correctif dont la portée est décisive : ὁ Ἰησοῦς... ὤν, ὡς ἐνομίζετο, υἱὸς Ἰωσήφ, *Jésus.... étant, à ce qu'on croyait, fils de Joseph.* Ce que la Vulgate syriaque, avec toutes les autres versions, rend littéralement : *we-méstebar hewā bar Iaouséph* « et putabatur filius Joseph » *il passait pour* le fils de Joseph. MSs. a ici une variante, qui laisse intact le sens de la phrase : *aik de-métqerē beréh hou de-Iaouséph* « prout appellabatur, filius erat Joseph » *Jésus* était, comme on l'appelait, fils de Joseph[2]. C'est le *nom* substitué à l'*opinion*. Il est bien évident que la remarque de l'évangéliste serait un parfait non-sens, si dans son esprit la filiation de Jésus, par rapport à Joseph, eût été celle d'un enfant ordinaire vis-à-vis de son père.

Et ceci suffit à écarter le sentiment de M. Charles qui vient de prétendre que *aik de-métqerē* veut dire *comme il l'était en effet*[3]. D'ailleurs je doute fort que cette traduction soit du

1. Que Marie descendît aussi de David, c'est-ce que MSs. affirme explicitement dans la glose : *métoul da-teraïhoun mén baïtéh de-Dawid* parce qu'ils étaient *tous deux* de la maison de David. (Luc II, 4.)

2. MSc. a une lacune : Luc, III, 17, à VII, 33.

3. *The Academy*, 1er déc. 1894.

goût de beaucoup de sémitisants. Il est bien vrai qu'en hébreu le verbe קרא (*cfr.* קרה) prend quelquefois à *Niphal* le sens vague de *se rencontrer*, *être, exister* ; mais cette acception particulière n'a été constatée, du moins jusqu'ici, que dans la langue hébraïque. Celui qui croirait avoir rencontré ce verbe en syriaque et en arabe avec cette même signification, rendrait un service à la lexicographie sémitique de signaler le fait et de fournir les textes à l'appui.

VIII

N'est-il pas, pour le moins, singulier que l'Évangile du Sinaï, qu'on voudrait représenter comme favorable à la thèse de la génération naturelle de Jésus, qualifie Marie du nom de vierge *betoultā*, dans le verset même qu'on cite à l'appui de cette opinion ; ce que ne font ni le texte grec reçu, ni la Vulgate[3]. Pour atténuer la portée de ce fait, M. Conybeare prétend qu'aux premiers siècles le nom de *vierge* se donnait non seulement à celle qui renonçait au mariage, mais encore à la pieuse veuve qui, au lieu de convoler, se consacrait à la prière, aux bonnes œuvres et surtout au service de l'Église[2].

Ce sentiment s'autorise principalement du fameux passage de la lettre de saint Ignace aux fidèles de Smyrne (XIII) : « ἀσπάζομαι τοὺς οἴκους τῶν ἀδελφῶν μου σὺν γυναιξὶ καὶ τέκνους καὶ τὰς παρθένους τὰς λεγομένας χήρας ; je salue les familles de mes frères, avec leurs femmes et leurs enfants, ainsi que *les vierges appelées veuves.* » Clément d'Alexandrie nous parle aussi de ces veuves qui, par leur continence, ont reconquis en quelque sorte la virginité ; καθάπερ ἡ χήρα διὰ σωφροσύνης αὖθις παρθένος[1]. Au dire de Tertullien, il est une seconde virginité qui prend sa source dans les fonts du baptême et se conserve par le veuvage volontaire ; *secunda virginitas a secunda*

1. Il est à remarquer que *k* (*codex Bobbiensis* d'origine africaine), un des meilleurs manuscrits latins du cinquième siècle, porte également : *et iacob genuit ioseph cui desponsata virgo maria genuit jesum christum.* La même leçon *virgo Maria* se lit dans *b* (*codex Veronensis*) de la même époque.

2. Cf. *The Academy*, 17 nov. 1894, p. 401, col. 2, 3.

3. Strom. VII, 12.

nativitate, id est a lavacro, quæ... in viduitate perseverat ex arbitrio[1]. Le tout se complète d'une citation de Philon : « Quand Dieu veut se mettre en communication avec l'âme humaine, il commence par rendre sa virginité à celle qui l'aurait perdue ; προτέρον οὖσαν γυναῖκα παρθένον αὖθις ἀποδείχνυσιν[2]. »

Pour saisir exactement le sens de ces passages, il faut les lire dans leur contexte. Il est manifeste que Tertullien et Origène ne parlent ici qu'improprement de *vierge et de virginité.* C'est une façon bienveillante de reconnaître la piété, les vertus, les services de ces veuves, que leur dévouement rendait si agréables aux yeux de Dieu et si populaires parmi les fidèles. C'est dans le même sens que le spectacle de leur sainte vie arrachait à Tertullien ce cri d'admiration : *Deo speciosæ, Deo sunt puellæ!* On aimait à oublier leur condition première, tant il semblait que l'auréole des vierges reparaissait sur leurs fronts. Et ici Renan n'a pas mal dit : « Cette position si difficile de la veuve sans enfants, le christianisme l'éleva, la rendit sainte, *la veuve devint presque l'égale de la vierge*[3]. » La pensée de Philon est encore plus transparente. Il veut parler de ces chastes influences que l'action divine fait sentir à l'âme et qui la remuent, la renouvellent si profondément.

Vouloir conclure de ces expressions que dans le style ecclésiastique courant, j'allais dire officiel, *vierge et veuve* se prenaient l'un pour l'autre, c'est s'abuser. L'Évangile distingue constamment entre la Vierge Marie et ces pieuses femmes — probablement veuves pour la plupart — qui suivaient le Seigneur dans ses prédications. La virginité reconquise par l'amour et la pénitence n'a pas valu davantage à la pécheresse de Magdala et de Béthanie le nom de vierge. Saint Paul prend soin de marquer dans ses Épîtres si ses recommandations s'adressent à la fois *aux vierges et aux veuves :* Λέγω δέ τοῖς ἀγάμοις καὶ ταῖς χήραις[4].

1. De exhort. cast. I (M. II, 915 A).

2. De Cherubim I, 148. — Tous ces passages, et la conclusion qu'on en tire, se trouvaient déjà dans Lightfoot : *The Apostolic Fathers*, II, p. 322 et suiv. (2e édit. 1889).

3. *Les Apôtres*, p. 124.

4. I Cor. VII, 8.

Quand la primitive Église vit les vierges et les veuves se presser si nombreuses sous l'étendard de la continence qu'elle venait de lever dans le monde, elle sentit qu'une sollicitude particulière était due à ces femmes qui, par amour de la vertu[1], avaient renoncé au soutien naturel que le mariage leur eût donné. Ce n'est pas seulement à leurs intérêts spirituels qu'il fallait veiller ; il convenait encore de les mettre à l'abri d'un dénuement temporel qui eût tourné à la honte de la communauté chrétienne et même au détriment de leurs âmes. Aussi voit-on, dès les premiers temps, s'établir et se multiplier les institutions destinées à protéger la femme qui avait librement choisi en partage Dieu et son Christ[2].

Les *vierges* se font une retraite au foyer domestique ; elles y prient, travaillent pour les pauvres, catéchisent celles que les prêtres leur adressent. Il n'est pas rare de les voir s'associer deux ou trois compagnes qui, comme elles, ont reçu le voile des mains de l'évêque. C'est la condition de Pétronille, de Thècle, de Flavie-Domitille, de Pudentienne, d'Agnès, de Cécile et de tant d'autres, qui sont à la fois la fleur de la noblesse romaine et l'ornement de l'Église. Plus tard, quand la foi chrétienne pourra se produire librement et au grand jour, on verra s'élever, en tous les pays du monde, d'innombrables maisons destinées à abriter celles qui font profession publique de virginité. Ce seront les premiers monastères de femmes[3].

Quant aux *veuves*, les unes restent dans leur famille qui les soutient[4]; d'autres se mettent au service des *frères* devenus veufs eux-mêmes ou ayant embrassé le célibat, elles prennent soin des enfants et de toutes les affaires domestiques[5]; les malades et les indigentes ont part aux libéralités de l'Église[6]. Il y a une catégorie de veuves, spécialement

1. I Tim. v, 3.
2. Act. vi, 1; ix, 39-42. I Tim. v, 16. Jac. i, 27.
3. I Cor. vii, 25-40. Act. xxi, 9. Sur la condition des vierges dans la primitive Église et la fondation des monastères au quatrième siècle, cfr. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.*
4. I Tim. v, 4, 16.
5. Tertull. *De Monogamia*, xvi (M. II, 951 c.)
6. I Tim. v, 16. Act. vi, 1.

choisies par l'évêque pour exercer un véritable office ecclésiastique ; elles président les réunions des vierges et des autres veuves, font le catéchisme, soignent les malades, visitent les prisonniers, prennent soin des orphelins, assistent l'évêque pour l'administration du baptême et de l'extrême-onction aux femmes. Saint Paul recommandait à Timothée de ne les choisir que parmi les veuves âgées d'au moins soixante ans et dont la conduite était irréprochable [1]. En retour des services qu'il rendait, l'Église entourait le *viduat* de respect et d'honneur [2].

En Orient, l'usage s'établit de bonne heure, pour un motif ou pour un autre, d'admettre des vierges dans l'office du *viduat ;* elles finirent même par y avoir la majorité, sans que l'ordre perdît pour cela son premier nom. La coutume s'étendit bientôt à l'Occident ; et quand on voulut l'implanter dans l'Église d'Afrique, l'humeur intransigeante de Tertullien protesta violemment contre une semblable innovation : « Plane scio alicubi *virginem in viduatu* ab annis nondum viginti collocatam : cui si quid refrigerii debuerat episcopus, aliter utique salvo respectu disciplinæ præstare potuisset, ne tale nunc *miraculum*, ne dixerim *monstrum*, in ecclesia denotaretur, *virgo vidua* [3] *!* »

Ces quelques lignes nous livrent le sens de l'expression énigmatique de saint Ignace : τὰς παρθένους τὰς λεγομένας χήρας. Il ne s'agit pas des vierges en général, celles qui demeurent dans la maison de leur père ont déjà été saluées en la personne des enfants : καὶ τέκνοις ; le saint évêque fait ici une men-

1. I Tim. v, 9, 10.

2. *Viduatus,* c'est le nom que Tertullien donne à cet office (*De Virg. vel.* IX). Les attributions, la discipline et le nom en ont varié avec les pays et les époques. Le Concile de Laodicée (can. XI) les appelle πρεσβύτιδες. Ce n'est qu'aux derniers temps de leur existence (au cinquième siècle en Occident, au huitième en Orient) que ces veuves reçurent le nom de *diaconesses.* C'est probablement à cause des variations par lesquelles a passé cette institution, que plusieurs auteurs ont refusé d'identifier les veuves dont parle saint Paul dans son épître à Timothée (v. 9), avec les *diaconesses.* — Cf. Tertullien, *De Pudic.* XIII (M. II, 103 c), les Pères apostoliques, saint Epiph. et Clém. Alex. — Au temps de l'ancienne loi, nous voyons déjà de pieuses veuves se consacrer au service du temple (Luc II, 36, 37).

3. De Virg. vel. IX (M. II, 902 b).

tion spéciale de ces vierges attachées au service de l'Église par le *viduat* dont elles remplissent les fonctions. En vérité, l'explication τὰς λεγομένας χήρας n'était pas de trop ! Tertullien, plus au courant que nous de la situation, trouvait intolérable l'antithèse *virgo vidua*[1].

Nous avons donné à cette question plus de développement que nous ne l'avions voulu tout d'abord, pour que le lecteur puisse juger par lui-même à quoi se réduit la double affirmation de M. Conybeare. Il nous demande d'admettre avec lui qu'après la mort de saint Joseph, Marie se retira dans un *viduat*, et qu'à ce titre elle reçut le nom de *vierge*, que depuis elle a toujours gardé[2]. Au lieu d'en appeler à la langue ecclésiastique du deuxième et du troisième siècle, qui d'ailleurs n'a rien d'ambigu, il eût été plûs simple et plus sûr de s'attacher à l'examen du texte évangélique. Il est clair comme le jour, par tout le contexte, que le nom de ܒܬܘܠܬܐ *betoultā*, donné ici à Marie (vv. 16, 23), doit être pris dans son acception rigoureuse.

Dans tous les monuments de la littérature syriaque connus jusqu'ici, on n'a rencontré qu'un seul endroit où ܒܬܘܠܬܐ *betoultā* semble être dit d'une femme mariée. C'est un passage de Joël (I, 8), où le texte hébreu porte lui-même *betoulah* : « אלי כבתולה חגרת־שק על־בעל נעוריה *élī ki-betoulāh hagourat-saq 'al-ba'al ne'ourēha*, plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ. » D'ordinaire, on l'entend d'une jeune femme qui porte le deuil de l'époux qui l'avait choisie aux premiers jours de sa jeunesse. La mort s'est produite ici avec des circonstances tellement douloureuses, que le prophète y trouve un terme de comparaison pour peindre la désolation des campagnes de la Palestine ravagées par les sauterelles. Il faut donc se représenter une jeune femme de quinze ans dont un cruel destin a fauché l'époux et avec lui toutes ses espérances. Elle est si

1. *Cf.* en faveur de ce sentiment, Cotelier, Hefele, *Patr. Apost.*, loc. cit.; Bingham, *Ant.* II, 21, VII, 4; Probst, *Kirchliche Disciplin*, p. 143; Dœllinger, Christenthum u. Kirche, p. 326, Zahn, *I. v. A.*, p. 336; Simcox dans *The Academy* (24 nov. 1894).

2. *The Academy*, 17 nov. 1894, p. 401, col. 3.

jeune, mariée depuis si peu de jours, qu'on peut bien lui donner encore le nom de vierge. Une *vierge-veuve* : c'est l'antithèse dont l'auteur sacré a recherché l'effet. Dans ce cas, בתולה ܒܬܘܠܬܐ garde ici son sens propre.

En Orient, et encore aujourd'hui chez les Syriens, il n'est pas de deuil comparable à celui qui se célèbre à la mort d'un jeune homme avant qu'il ait pu célébrer ses noces. A ces scènes de désolation, *la fiancée* — dans ce cas vraiment *betoultā* — joue toujours un grand rôle. Les mots בעל־נעוריה *maritus pubertatis suæ*, ne font aucune difficulté à ce dernier sentiment. Nous savons par le Deutéronome que les fiançailles donnaient le nom et les droits d'époux[1].

Quant au texte d'Isaïe, cité par saint Matthieu : *Ecce virgo concipiet*, etc., il ne présente pas dans la version syriaque la difficulté que soulève le texte hébreu. Le traducteur, au lieu de se servir de ܥܠܝܡܬܐ = עלמה, comme il aurait pu le faire, a choisi à dessein ܒܬܘܠܬܐ *betoultā*, qui ne laisse place à aucune ambiguité. C'est là un fait reconnu de tout le monde[2].

IX

L'ange révélant à saint Joseph la mystérieuse conception de Jésus, avait prononcé des paroles bien importunes pour l'école naturaliste :

ܗܘ ܓܝܪ ܕܡܬܝܠܕ ܡܢܗ ܡܢ ܪܘܚܐ ܗܘ ܕܩܘܕܫܐ

1. Deut. xxi, 22-28. Dans ce texte la fiancée est appelée נערה בתולה *na'rāh betoulāh* « puella virgo », et en même temps אשת ēšét « mulier, uxor », dénomination corrélative à celle de בעל *ba'al* « maritus ».

2. Voir ci-dessus, p. 143, note 1. — En arabe, comme dans les autres langues sémitiques, le mot *batoul* signifie vierge, et *'al batoul* la Vierge par excellence : Marie. Ce fut plus tard — du quatrième au sixième siècle — quand la vie religieuse, dont le trait distinctif était de faire profession publique de virginité, se fut prodigieusement développée, que ce mot prit aussi une signification plus générale et désigna « celle qui se dévoue au service de Dieu ». De là les verbes *battala, tabattala* « se vouer au service divin ». C'est dans ce sens que Mahomet appelait sa fille *Fatīmat* la vierge, *'al batoul*.

haou géir de-métīled ménāh mén rouhāhw de-qoudšā, qui enim nascetur ex eā, ex Spiritu Sancto[1]. » Comment donner à ces paroles une explication qui se passe de toute intervention surnaturelle? On y est arrivé cependant et sans chercher bien longtemps. C'est au Juif alexandrin, Philon, que nous devons d'avoir deviné l'énigme.

« Les Juifs, au temps du Christ, pensaient qu'il était possible et naturel à un enfant d'être conçu du Saint-Esprit, quoique engendré selon les lois ordinaires. Les deux opérations sont dans des ordres différents. L'une lui donne son âme ou sa raison, qui est un don de l'Esprit divin, l'autre lui donne sa chair, son sang et les facultés sensitives[2]. » Suivent plusieurs citations de Philon, d'après lequel l'âme raisonnable nous vient du dehors ; cette force venue d'en haut, ce πνεῦμα humain, est une sorte d'émanation de la divinité qui *souffle son esprit* dans l'homme[3].

Sans qu'il soit besoin de descendre à l'appréciation du système philosophique de Philon, ni de rechercher s'il a été bien compris, il est incontestable que le néo-platonicien prétendait expliquer de la sorte l'origine de *toute âme humaine*. De sorte que, si tel était le sens du récit évangélique, on aurait le droit et le devoir de conclure que la naissance de Jésus n'a rien eu de singulier, qu'elle s'est accomplie d'après les lois ordinaires. Mais alors que deviennent l'étonnement et les alarmes de saint Joseph? On a prévu la question, et voici la double réponse qui a été faite. Pour plus de fidélité, nous citons dans la langue originale : « So it is that the angel assures Joseph that Mary has conceived the future Messiah *of the Holy Spirit*, and yet in the same breath bids him take his wife to himself and procreate the Messiah in

1. Matth. I, 20; dans MSs., fol. 4 r., édit. impr., p. 3, col. 1.

2. The Jews in the time of Christ deemed it possible and natural for a child to be conceived of the Holy Spirit, and yet at the same time to be begotten in the ordinary way. The two processes lay in different spheres. The one gave his soul or reason, which was a gift of the Divine Spirit; the other process gave his flesh, blood and the faculties of sense. So Philo etc. *The Academy*, 17 nov., p. 400, 3e col. *C. Conybeare*.

3. Cf. *Philon*. De opificio mundi, I, 32, § 46 (dans l'édit. de Paris, Turnebe, MDCXL, p. 31); Liber de Cherubim, § 13; Quod deterius potiori insidiari soleat, I, 206 et *sqq*, etc.

the usual way. To the mind of Philo and of his contemporaries there was nothing in such a command that was inconsistent and irreligious[1]. »

En quoi cette solution diffère-t-elle de la doctrine ébionite[2]?

F. P. Badham propose d'admettre une coopération inconsciente de saint Joseph. « The narratives of Virgin-birth do not necessarily exclude S[t] Joseph altogether. It is only stated that Christ's birth was not due to any action or volition of his Mother's husband. When the rib was taken from Adam's side, Adam was inconscious[3]. »

Cette explication, que G. A. Simcox trouve « just as probable and just as edifying[4] », est gratuite, forcée, inouïe dans toute l'antiquité chrétienne, qui ne connut jamais là-dessus que la croyance généralement admise de la conception surnaturelle, ou l'opinion passagère et restreinte des Ebionites.

De pareilles explications ont de quoi surprendre, sous la plume d'hommes que leurs études ont dû familiariser avec l'Écriture et l'histoire des origines chrétiennes; quand le récit de saint Matthieu, éclairé par celui de saint Luc, confirmé par l'enseignement des temps apostoliques, établit jusqu'à l'évidence que la primitive Église a cru, comme les chrétiens d'aujourd'hui, que la conception du Christ est au-dessus des œuvres de l'homme. Dix-huit siècles de croyance ont donné encore plus d'autorité aux paroles que saint Jérôme adressait aux derniers représentants de l'hérésie ébionite. *Numquid non possum tibi totam veterum Scriptorum seriem commovere : Ignatium, Polycarpum, Irenæum, Justinum Martyrem, multosque alios apostolicos et eloquentes viros.* « Ne puis-je pas soulever contre toi toute la phalange des anciens auteurs : Ignace, Polycarpe, Irenée, Justin le Martyr et beaucoup d'autres hommes apostoliques bien informés[5] ! »

On éprouve une sorte de lassitude à revenir sur des questions si souvent agitées et toujours tranchées dans le sens de

1. *The Academy*, 17 nov. 1894, p. 401, col. 1. *C. Conybeare.*
2. *Id. F. P. Badham.*
3. *Id.* 17 nov. 1894, p. 424, col. 3.
4. *Id.*, 24 nov. 1894.
5. De perp. virg. B. Mariæ, cont. Helvid., 17. P. L., XXIII, 201.

l'affirmation chrétienne. Ce n'est pas sans quelque appréhension d'offenser les âmes croyantes, qu'on aborde l'examen froid et méthodique de ces négations dirigées contre les plus glorieuses prérogatives dont Dieu ait honoré l'humanité.

Conclusion. — MSs., qui a été probablement copié vers le sixième siècle, représente une version fort ancienne, dont plusieurs ont voulu placer la composition au troisième et même au deuxième siècle, sans en avoir encore fourni la preuve péremptoire.

La généalogie qui ouvre l'Évangile selon saint Matthieu, n'est pas une addition postérieure — d'origine ébionite — introduite au second siècle et qui aurait figuré dans tous les textes avant l'an 170.

Le verset 16 de cette généalogie, tel qu'il se lit dans MSs., n'est pas la leçon primitive, mais une altération, faite, à ce qu'il semble, de propos délibéré.

Cette altération du texte n'a pas été inspirée par le désir de propager l'opinion ébionite de la génération naturelle du Christ; encore moins a-t-elle pour but d'attaquer la perpétuelle virginité de Marie.

Peut-être faut-il y voir une tentative, à la fois exégétique et apologétique, dont le dessein serait de marquer d'une façon explicite que le Christ descendait légalement d'Abraham et de David par saint Joseph.

8 décembre 1894.

A. DURAND.

Les caractères syriaques employés dans cette étude ont été prêtés par l'Imprimerie nationale.

LES

ÉCRITS INÉDITS DE SUAREZ

Suarez avait quarante-deux ans quand il commença la publication de ses ouvrages. Il avait déjà enseigné trois ans la philosophie et seize ans la théologie. Pendant les vingt-huit années qu'il vécut encore, il ne cessa que momentanément de professer et jamais d'écrire. Les œuvres qu'il fit paraître lui-même sont les suivantes, que j'indique par leur titre abrégé ou simplifié :

I.	*De Deo Incarnato*	Alcala, 1590
II.	*De Mysteriis vitæ Christi*	Alcala, 1592
III.	*De Sacramentis in genere et de Baptismo*, etc.	Salamanque, 1595
IV.	*Disputationes metaphysicæ*, t. I	Salamanque, 1597
V.	Id. id. t. II	id. id.
VI.	*Varia opuscula theologica* (*De concursu*, etc.)	Madrid, 1599
VII.	*De Sacramentis*, t. II (*Pœnit. Extr. Unct.*, etc.)	Coïmbre, 1602
VIII.	*De Censuris*	Coïmbre, 1603
IX.	*De Deo Uno et Trino*	Coïmbre, 1606
X.	*De Religione*, t. I	Coïmbre, 1608
XI.	*De Religione*, t. II	Coïmbre, 1609
XII.	*De Legibus*	Coïmbre, 1612
XIII.	*Defensio fidei adv. Reg. Angliæ*	Coïmbre, 1613

Le grand théologien mourut à Lisbonne le 25 septembre 1617, laissant beaucoup d'autres écrits achevés, qu'il se proposait de livrer à leur tour à l'impression. Il n'en eut pas le temps; mais sa succession d'auteur fut recueillie et exploitée comme elle méritait de l'être. Les *Lettres annuelles* manuscrites de la province de Portugal, pour l'année 1617, terminaient par ces mots leur notice nécrologique :

Ultra ea quæ jamdiu literatorum omnium manibus teruntur, multa reliquit in lucem posthumo fœtu propediem exitura, quibus tanti viri memoria æternitatis æmula perennabit.

On ne perdit pas de temps. Trois ou quatre mois après, le

P. Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus, répondait en ces termes au neveu du défunt, le P. Gaspar Suarez de Toledo, alors à Salamanque :

« Je dois le dire, j'ai été bien vivement affecté de la mort du bon P. François Suarez. Mais sachant combien sa vie fut religieuse, j'ai la confiance que la Compagnie a compté dès lors un fils de plus au ciel. Quant à la demande que vous me faites d'être chargé de l'impression des écrits qu'il a laissés, elle vient trop tard. Les Pères de Portugal ont eux-mêmes sollicité la même chose dès le premier moment et avec beaucoup d'instances, et on leur a déjà confié ce soin[1], etc.... »

C'est le P. Balthasar Alvarez, si nous en jugeons par les préfaces de ces œuvres posthumes, qui fut choisi pour en préparer la publication. Certaines notes autographes laissées sur des manuscrits me portent à croire qu'il fut aidé, du moins à certains moments, par le P. Nuno da Cunha[2].

Le volume qui parut d'abord fut le tome Ier *De Gratia*. En tête[3], les éditeurs donnaient la série complète des œuvres qu'ils se proposaient de publier. C'étaient :

De Gratia, tome I.
De Gratia, tome II. (Quand Rome permettra.)
De Gratia, tome III.
De Angelis.
De Opere sex dierum et de Anima.
De Humano Fine, *actibus humanis*, *passionibus*, etc.
De Religione, tome III.
De Religione, tome IV.
De Fide, *Spe et Charitate.*
Volumen variis aggestum consiliis.

L'auteur de cette préface avertissait que le *De Gratia*, le

1. Lettre inédite du 14 janvier 1618.

2. Balthasar Alvarez, né à Chaves en 1561, entré au noviciat le 1er novembre 1578, enseigna à Evora, pendant huit ans la philosophie, et pendant douze ans la théologie. Il mourut à Coïmbre le 12 février 1630. — Nuno da Cunha (1594-1674), alors jeune religieux, devait se distinguer dans les emplois de professeur de théologie scolastique et morale, de recteur des collèges de Lisbonne et de Coïmbre, enfin d'assistant de Portugal. Voir Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

3. Edition Vivès, t. VII.

De Angelis, le *De Opere sex dierum*, avaient été revus par Suarez et laissés par lui tout prêts pour l'impression.

Voici les volumes qui, de fait, parurent successivement :

XIV.	*De Gratia*, t. I	Coïmbre, 1619
XV.	*De Gratia*, t. III.	Coïmbre, 1619
XVI.	*De Angelis*.	Lyon, 1620
XVII.	*De Opere sex dierum et de Anima*. . .	Lyon, 1621
XVIII.	*De Fide, Spe et Charitate*.	Coïmbre et Lyon, 1621
XIX.	*De Religione*, t. III.	Lyon, 1623
XX.	*De Religione*, t. IV (de Instituto Soc. Jes.)	Lyon, 1625
XXI.	*De Ultimo Fine, de Voluntario*, etc. . .	Lyon, 1628
XXII.	*De Gratia*, t. II (de Auxiliis...).	Lyon, 1651
XXIII.	*De Vera intelligentia auxilii efficacis*. . .	Lyon, 1655

L'impression du volume XXII, *De Gratia*, t. II, fut longtemps retardée par la défense qu'avait portée Paul V, à la suite des controverses *De Auxiliis*, de rien publier, dans un sens ou dans l'autre, sur ces matières encore brûlantes, bien que chacune des deux opinions rivales pût être gardée et enseignée[1].

1. Suarez fit plusieurs fois lui-même, ou fit faire auprès du Souverain Pontife des démarches pour obtenir une dispense en faveur de son troisième volume *De Gratia*. Il ne réussit pas ; mais il put du moins trouver quelque consolation dans la réponse qui lui fut transmise quelques mois avant sa mort par le cardinal Borghèse.

« Très Révérend Père, Sa Sainteté a reçu vos deux lettres traitant l'une et l'autre d'un même objet, et Elle me charge de vous répondre qu'Elle fait le plus grand cas de vos talents insignes aussi bien que de votre dévouement envers le Siège apostolique, et que d'une affection paternelle Elle vous a chéri et vous chérira toujours en considération soit des services éminents que vous avez rendus à l'Église catholique, soit de vos vertus dont Elle a conçu la meilleure opinion. Quant à l'impression du livre *De Gratia*, ce n'est point la doctrine qui a soulevé des difficultés. Sa Sainteté en effet est persuadée qu'elle répondrait à l'érudition et à la science de tant d'ouvrages que vous avez déjà publiés, et qui, reçus de tous côtés avec admiration, soutiennent brillamment la renommée et la gloire qu'ils se sont acquises. L'obstacle ne vient que de la nature des matières traitées dans ce volume : matières que pour le moment de très graves raisons ont forcé de réserver et ont fait interdire absolument à d'autres auteurs qui, ayant écrit sur ce même sujet, faisaient les plus vives instances pour obtenir une autorisation d'imprimer. Mais si jamais on permet à quelqu'un de publier des livres sur cette question, le Saint-Père donnera encore en cela un témoignage de son estime pour votre personne et pour vos mérites, car il veut que le livre de

Quant au volume XXIII[e], il appelle une observation.

Si nous comparons cette série des ouvrages posthumes, effectivement publiée, avec la série promise par les éditeurs, nous remarquons cette double différence, qu'un ouvrage promis, le *Opus de Consiliis*, n'a pas été publié, et qu'un ouvrage publié, le 23[e], *De Vera intelligentia*, etc., n'avait pas été promis. Nous aurons plus loin à chercher la raison de la première différence. Quant à la seconde, en voici l'explication. Le traité *De Vera intelligentia* ne se trouvait pas en effet parmi les manuscrits laissés aux mains des Pères de Portugal. Composé à Rome pendant le séjour qu'y fit Suarez en 1604-1605, à l'époque des controverses *de Auxiliis*, il fut remis par lui au P. Hernando de Bastida, l'un des avocats des opinions de la Compagnie. Le P. Bastida, qui en faisait grand cas, le garda après s'en être aidé dans ses plaidoiries doctrinales, et le laissa en mourant à l'un de ses amis, d'où il parvint aux imprimeurs de Lyon. Cet ami doit être le P. Gabriel de Henao. Nous savons en effet que ce P. de Henao reçut du P. Bastida mourant deux volumes manuscrits concernant les Congrégations *de Auxiliis*, et qu'il s'en servit pour composer son grand ouvrage, *Scientia media historicè propugnata;* dès lors il y a lieu de présumer que c'est à lui aussi que le P. Bastida laissa le traité de Suarez. Autre preuve très forte : le *De Vera intelligentia*, etc., et le *Scientia media historicè propugnata* ont été publiés dans la même ville, Lyon, à la même date, 1655, et par les mêmes libraires associés, Borde, Armand et Rigaud, lesquels durent les recevoir de la même main ; autrement ces coïncidences ne s'expliquent guère. [1]

Un dernier volume qui termine la collection actuelle des

Votre Paternité soit alors des premiers à voir le jour. Aussi quand viendra l'occasion de vous être utile en cette affaire, je ne permettrai pas que vous ayez inutilement compté sur mon zèle. Je prie le Seigneur d'accroître en vous sa divine grâce et vous bénis au nom de Sa Sainteté.

Rome, le 26 avril 1617.

Cardinal BORGHÈSE.

1. Voir Préface des libraires-éditeurs de Lyon. Edition Vivès, t. X, p. 300. — Sartolo : *El Doctor Eximio,* l. III, c. VIII. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* Bastida, Henao, Suarez.

œuvres de Suarez a été édité de nos jours par Mgr Malou, évêque de Bruges, sous ce titre :

XXIV. *Francisci Suarezii opuscula sex inedita.* Bruxelles, 1859.

Il renferme :

a) Un commentaire du décret de Clément VIII touchant la confession et l'absolution d'un pénitent éloigné du prêtre ;

b) Une lettre à Clément VIII au sujet des questions *De Auxiliis*, suivie de la réponse aux censures faites par Bañez de certaines propositions de Suarez ;

c) Une dissertation sur l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge ;

d) Un traité en trois livres,— dont le premier manque,— sur l'immunité ecclésiastique violée par les prétentions de la République de Venise ;

e) Le jugement porté par Suarez sur l'institut de certaines religieuses anglaises appelées jésuitesses ;

f) Trois lettres concernant l'interdit jeté sur Lisbonne, en 1617, par le nonce apostolique.

Outre les vingt-quatre volumes dont je viens de mentionner par ordre de date la publication, deux autres se trouvent indiqués dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, mais d'une manière vague et douteuse. Je cite :

« Le P. J. Podlesiecki publia : *Logica Francisci Suarezii in Hispania e Ms. edita.* Leopoli, 1735.

« *Francisci Suarezii Oratio de Circumcisione Domini habita ad Gregorium XIII et Cardinales in Sacello Vaticano, Kalendis Januarii.* Romæ 1591, in-4°. — Est-ce de notre auteur ? »

Malgré mes recherches je n'ai pas rencontré le premier de ces livres ; mais je ne pense pas qu'il soit de notre Suarez. Il n'aurait guère pu rester aussi rare et aussi inconnu qu'il est, s'il avait édité une œuvre authentique du grand philosophe et théologien scolastique. N'aurait-il pas été composé d'après un de ces cahiers d'élève, si nombreux dans les bibliothèques d'Espagne, qui portent le nom du professeur dont ils reproduisent le cours, avec plus ou moins de fidélité ? A ce compte, il aurait peu de valeur ; mais pour porter un jugement sûr, il faudrait l'avoir vu.

Quant au second ouvrage, tout porte à ne point l'attribuer

à notre auteur. Il est vrai que le professorat de Suarez à Rome (1580-1585) coïncide avec les cinq dernières années du pontificat de Grégoire XIII. Nous savons aussi que ce pape avait pour lui la plus grande estime, et qu'il voulut lui en donner un témoignage en assistant à sa première leçon. Mais les biographes, très attentifs d'ailleurs à signaler ce fait si honorable pour leur héros, sont tous muets au sujet de ce discours solennel qu'il aurait prononcé au Vatican. Il est à croire d'ailleurs qu'on réservait ce rôle à des orateurs ou rhéteurs de profession. Suarez ne le fut jamais. Bien jeune, et dans la première ferveur de son sacerdoce, à Ségovie, il avait voulu consacrer les jours de dimanche et de fête, qui le laissaient sans classe, à prêcher du matin au soir dans les villages voisins. Ce fut aux dépens de sa poitrine qu'un grave accident rendit maladive, et de sa voix qui resta toujours faible. Il ne prêcha plus, heureusement pour la théologie. Il est donc peu probable qu'on ait songé à lui pour une harangue d'apparat. Il le serait fort peu aussi qu'on se fût avisé de faire imprimer ce discours à Rome, six ans après que Suarez en était parti et que Grégoire XIII était mort. L'auteur de ce discours doit être plutôt ce François Suarez, jurisconsulte avignonnais, qui vécut alors à la cour des Papes, et dont nous avons quelques autres pareils morceaux d'éloquence [1].

1. Ainsi, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Vaticane se trouve le suivant (Lat. cod., 5542) :

Ad Sanctissimum Dominum nostrum Sixtum V, Pont. Max. Francisci Suarez jurisconsulti Avenionensis Panegyricus primus.

La date précise n'est pas indiquée ; mais les derniers mots montrent que c'était aussi un discours écrit pour le commencement d'une nouvelle année. En tête est représenté le buste de Sixte V, et au-dessous se lisent ces deux distiques :

Ora Deo similis Magni depingere Sixti
Artificis potuit nobilis arte labor :
Ipsum non potuit Sixtum, Quid ni? quia totus
Orbis ei tabula est, nec minor orbe capit.
F. S. A.

Le discours lui-même est un panégyrique à la manière de Pline le jeune, en latin imité des auteurs classiques. En voici un spécimen que tous nos petits élèves de seconde sauraient à quel modèle rapporter.

« Cujus enim tantum est flumen ingenii, tanta dicendi vis atque copia, ut

Au reste, la lecture d'une plaquette de la Bibliothèque nationale m'aurait ôté, au besoin, tout doute à ce sujet. Elle a pour titre :

Oratio Francisci Suarezii jurisconsulti Avenionensis de Circumcisione Domini, habita ad S. D. N. Gregorium XIIII Pont. Max. et Illustriss. et Reverendiss. S. E. Cardinales in Sacello Vaticano, Kalendis Ianuarii. Romæ.... MDXCI.

C'est là évidemment le discours mentionné, mais avec une transcription infidèle du titre, par la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.* Or, Grégoire XIV ne fut Pape que quelques mois, en 1590 et 1591. A cette époque Suarez était à Alcala.

Les publications successives dont je viens de parler ont-elles épuisé tout le trésor des écrits que Suarez avait laissés à sa mort ? N'y en avait-il pas d'autres, et par suite, même après les dernières découvertes de Mgr Malou, ne pourrait-on pas enrichir encore de quelque volume, du moins de quelques pages, ses *Œuvres complètes ?* C'était là, sous peine de se fatiguer longtemps à chercher ce qui n'avait jamais existé, la question préalable à se poser et à résoudre avant de se mettre en quête d'inédit; et pour la résoudre, il fallait interroger les biographes les plus dignes de foi.

De fait, on trouve dans les biographies du théologien divers indices dont Mgr Malou, dans la préface de ses *Opuscula sex inedita*, a donné ce résumé assez exact pour le fond, bien que trop incomplet au point de vue des sources et de la critique.

« Outre ces six opuscules que nous publions, il est certain, dit-il, qu'il existe d'autres écrits inédits; mais il ne nous a pas été possible de nous les procurer. »

Puis il mentionne, avec quelques autorités à l'appui, mais sans remonter aux plus anciennes, des écrits de six sortes.

A. — Des *Commentaires sur la Logique et autres livres d'Aristote.*

præclarissima quæ per Sanctitatem Tuam a Deo Immortali in genus humanum promanarunt beneficia, vel dicendo non dicam explicare sed adumbrare vel assequi possit cogitando ? »

Là où l'on goûtait encore ce genre d'éloquence, on devait la demander aux humanistes de cour, et non à un professeur de théologie.

B. — Un *Mémoire* que Suarez, contrarié d'être retenu à Rome par Paul V, aurait remis à ce pape pour obtenir de rentrer en Espagne.

C. — Le *premier livre* du traité de l'*Immunité ecclésiastique* contre les attentats de la République de Venise; car de cet écrit, inédit jusqu'à lui, Mgr Malou ne nous a donné que le second et le troisième livre, le premier ayant échappé à ses recherches.

D. — *Certains écrits concernant l'interdit de Lisbonne*, que le nonce de cette ville aurait fait parvenir à Paul V avec ses propres informations.

E. — Des *Conseils* et *Questions diverses*, réponses adressées par Suarez à ceux qui le consultaient, et recueillies après sa mort.

F. — *Des Lettres* dont il est fait mention ici ou là, mais en termes vagues qui n'indiquent ni si elles ont été réunies ni s'il y a chance de les trouver quelque part.

Suarez a-t-il réellement laissé les écrits ainsi mentionnés, et d'autres peut-être encore ? Et s'il les a laissés, que sont-ils devenus ? Je vais tâcher de répondre pour chacun d'eux, dans la mesure du possible, à cette double question.

A. — *Commentaires sur la Logique et autres livres d'Aristote.*

Que Suarez ait écrit de pareils commentaires, on ne saurait guère en douter. Il fut trois ans professeur de philosophie; la philosophie s'enseignait alors en commentant et expliquant Aristote; un tout jeune professeur — le nôtre débuta à vingt-trois ans — ne pouvait certainement pas se dispenser d'écrire ses leçons ; il le pouvait d'autant moins que l'usage de dicter, poussé jusqu'à l'abus, était alors général. Suarez donc dut composer des Commentaires d'Aristote ; et, se livrant déjà aux inclinations naissantes de son esprit, il dut leur donner quelque chose des qualités qui distinguèrent plus tard ses grands ouvrages, recherches personnelles, puissante compréhension des matières, ampleur de doctrine, indépendance mais solidité dans les opinions.

Que sont devenus ces Commentaires? Plus tard, en 1597,

Suarez publia ses deux gros volumes de métaphysique, *Disputationes Metaphysicæ*. En les composant il ne put manquer d'utiliser une grande partie des travaux philosophiques de sa jeunesse, vu surtout que dans le cadre agrandi de sa Métaphysique, il faisait entrer presque toutes les questions de philosophie spéculative que renfermaient ou qu'amenaient les livres d'Aristote, et que les scolastiques récents ont réunies sous les titres de Ontologie, Cosmologie, Théodicée, Psychologie même. Néanmoins, beaucoup de ces questions, surtout psychologiques, ne pouvaient pas être et de fait n'avaient pas été traitées à fond, d'autres pas du tout; sans parler de la Logique et de la Philosophie morale, nécessairement étrangères à un pareil ouvrage, même conçu sur le plan le plus vaste.

Aussi pouvons-nous tenir pour certain que Suarez, après la publication de ses *Disputationes metaphysicæ*, ne détruisit point ses anciens Commentaires d'Aristote, comme on détruit un premier travail imparfait, rendu inutile par l'achèvement de celui dont il était la préparation. Il le fit d'autant moins que jusqu'à la fin de sa vie il conserva le désir et le projet de donner une suite et un complément à sa Métaphysique. Huit mois avant sa mort, il écrivait au Père Vitelleschi, général de la Compagnie, pour l'engager à rappeler du Pérou et placer à Salamanque le P. Juan Perlin, religieux de talent qui ne trouvait le moyen, dans ces lointains pays, ni de développer pleinement, ni d'utiliser ses aptitudes pour la philosophie. Après plusieurs autres raisons, il en donnait une dernière qui était probablement pour lui la meilleure.

« Je vois que je suis trop avancé en âge pour terminer les travaux que j'ai commencés et pour laisser achevée une Philosophie qui corresponde à ma Théologie. Or, il me semble que si j'avais le P. Perlin à portée de moi, nous pourrions nous voir et communiquer de temps en temps, de manière à nous concerter pour que, à nous deux, cette œuvre fût menée à bonne fin. Et certes, ce serait pour moi une grande consolation, quand Dieu me prendra, ce qui ne peut tarder, que de laisser en Espagne un homme qui puisse continuer ce que j'ai entrepris [1]. »

1. Lettre inédite. Coïmbre, le 16 janvier 1617. — La préface du P. Bal-

Que prétendait Suarez quand il parlait d'une Philosophie qui répondît à sa Théologie? S'agissait-il dans sa pensée de donner une Philosophie qui pût préparer et initier à l'intelligence de ses ouvrages théologiques? Non, ce but il se l'était proposé et il l'avait réalisé depuis longtemps, en publiant sa *Métaphysique*, comme il nous le dit lui-même dans la préface de ce chef-d'œuvre; et ceux qui l'ont étudié savent que cette initiation est plus que suffisante. S'agissait-il de corriger, pour ainsi dire, cet ouvrage en adoptant un système ou des opinions philosophiques qui fussent mieux en harmonie avec les doctrines théologiques de l'auteur? Non, il avait publié cette Métaphysique à l'âge de cinquante ans, après vingt-quatre ans d'enseignement de la théologie, quand ses opinions étaient certainement arrêtées et fixées. D'ailleurs, on ne voit point qu'en Suarez le philosophe et le théologien soient en désaccord. Ce qu'il voulait, le voici, évidemment: par l'ensemble de ses ouvrages déjà imprimés ou composés, il avait exploité le champ tout entier, ou peu s'en faut, de la théologie; il désirait laisser aussi exploité de la même manière tout le champ de la philosophie, tel qu'on l'avait alors délimité et partagé à la suite d'Aristote. Après la métaphysique, il lui restait encore à traiter de la logique, de la physique rationnelle, de l'éthique peut-être aussi. Il l'aurait fait sans doute en suivant la méthode d'exposition personnelle qu'il avait choisie, sinon inaugurée, dans ses *Disputationes*, mais en prenant les livres du philosophe grec pour fond de ses propres traités.

Il est donc plus que probable déjà qu'il avait gardé ses anciens *Commentaires*, et loin de les détruire, les avait plutôt enrichis de notes et de nouveaux matériaux en vue de cette œuvre philosophique qu'il méditait. Mais que sont devenus ces Commentaires?

Nous pouvons affirmer qu'ils lui ont survécu. Il préparait pour l'impression son *De Anima* lorsque la mort arrêta ses travaux. Sans doute il nous avertit dans la préface qu'il veut traiter ces questions psychologiques en théologien, et il montre par quel côté la théologie a le droit de s'en emparer.

thasar Alvarez au *De Opere sex dierum* (Vivès, t. III, p. v), fait allusion à ce projet de travaux philosophiques.

Mais il ne pouvait le faire sans revenir le plus souvent aux notions et aux théories purement philosophiques. De plus, à partir de l'endroit où Suarez cessa d'écrire, c'est-à-dire à partir du treizième chapitre du premier livre, comment l'ouvrage presque entier, puisqu'il se compose de six livres, a-t-il été continué et complété? Le P. Balthasar Alvarez, chargé d'en préparer la publication, nous le dit dans son Avant-propos :

« En laissant ce traité interrompu, nous n'aurions point répondu au désir de ceux qui goûtent les écrits de Suarez, et ce sont tous les hommes doctes. Aussi avons-nous mis à la suite de ce qu'il avait rédigé les leçons *De Anima* qu'il avait données dans son cours. Elles remontent à bien des années, mais elles témoignent d'un travail sérieux et d'un talent déjà mûr [1]. »

Plus loin, au point même de l'ouvrage où commencent ces anciennes leçons, l'éditeur nous dit qu'elles sont empruntées « aux commentaires que Suarez, bien jeune encore, mais déjà d'une science de vieillard, avait fait goûter à ses élèves [2] ». Enfin, une autre préface, celle du premier volume posthume, est encore plus explicite. Elle vient de dire que « les travaux d'un tel auteur, même quand il n'y a pas mis la dernière main, valent mieux que des œuvres polies par d'autres en de longues veilles »; et aussitôt après elle ajoute :

« Nous n'en donnerons d'autre preuve que ces dissertations *De Anima* qui seront, comme nous l'avons dit, insérées à la suite du *De Opere sex dierum*. C'est en effet quarante-cinq ans avant sa mort, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans, que Suarez les avait données à ses élèves. Et pourtant on les attribuerait à un maître déjà vieilli dans l'enseignement [3]. »

A vingt-cinq ans, en 1573, Suarez enseignait la philosophie depuis deux ans à Ségovie. Ce sont donc bien ses anciens cours de philosophie, ses Commentaires d'Aristote, dont se servait son éditeur pour composer le volume du *De Anima*. De fait ce traité, à partir des chapitres préparés par

1. Edit. Vivès, t. III, p. v.

2. « .... Ex iis Commentationibus quas Soarius juvenis quidem ætate sed jam doctrina longævus auditoribus propinaverat. » *Ibid.*, p. 562.

3. *De Gratia*. I. Ed. Vivès, t. VII, Préface.

Suarez, n'est guère plus que philosophique. On pourrait objecter qu'on n'y trouve point les allures d'un Commentaire. Mais il faut se rappeler que Suarez n'aimait pas à expliquer pas à pas un texte, méthode qu'il n'a jamais suivie même pour saint Thomas; il préférait prendre la doctrine de l'auteur pour l'établir, la discuter, la compléter par une exposition libre et large. Ce titre même de *Disputationes et quæstiones*, que, au dire de son éditeur[1], il avait donné à ses anciennes leçons philosophiques, montre qu'il eut ce goût et cette manière dès sa jeunesse.

De tout ce que nous venons de dire, concluons que Suarez écrivit réellement ces Commentaires philosophiques dont parlent ses biographies, qu'il les conserva jusqu'à la fin de sa vie et que les héritiers de ses écrits les eurent en main et s'en servirent. Pourquoi ne les ont-ils pas publiés ? Peut-être parce que, malgré leur valeur, ces leçons d'un professeur à ses débuts ne leur parurent pas constituer dans leur ensemble une œuvre philosophique assez parfaite. Plus probablement parce qu'ils pensèrent qu'il y aurait peu d'intérêt et peu d'utilité à publier des Commentaires dont la meilleure part avait déjà passé dans les deux volumes de métaphysique, dans le *De Anima* et, çà et là, dans les ouvrages théologiques de Suarez. Aujourd'hui ils ne seraient probablement pas du même avis.

Mais que sont devenus ces manuscrits?

Le P. Alegambe, dans sa *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu*, imprimée en 1643, vingt-cinq ans seulement après la mort de Suarez, mentionne expressément, parmi les ouvrages laissés par lui et non encore édités, celui qui nous occupe: *Commentaria in Logicam aliosque Aristotelis libros.* Honoré Fabri y fait allusion dans son livre : *Apologeticus doctrinæ moralis Societatis*, publié à Lyon en 1670 (p. 111.). A la même époque, Descamps, le premier et le principal auteur d'une *Vie* complète de Suarez, signale cette Logique et ces Commentaires parmi les ouvrages inédits que la Compagnie garde comme un précieux dépôt[2]. Mais si ces écrivains affirment le fait, ils ne disent pas qu'ils ont eu de ces écrits une connaissance

1. Ed. Vivès, t. III, p. 562.
2. Vida del Venerable Padre Francisco Suarez, t. I, p. IV, c. XVI.

personnelle, ils n'indiquent pas où ils se trouvaient alors. Les biographes et bibliographes qui ont suivi n'ont fait que répéter la même affirmation, sans la préciser ni l'éclaircir.

Les recherches, d'ailleurs hâtées et incomplètes, que j'ai faites moi-même ne m'ont point mis sur la trace de ces manuscrits précieux. Ont-ils péri ? ou bien dorment-ils encore ignorés au fond de quelque bibliothèque ?

B. — *Mémoire à Paul V.*

Ce Mémoire a été réellement écrit : tous les biographes de Suarez l'affirment et cette assertion est en harmonie avec des circonstances certaines de sa vie. Il s'était rendu de Coïmbre à Rome au printemps de 1604, pour se justifier des fausses interprétations que l'on donnait de sa doctrine sur la confession. La conclusion de cette affaire fut retardée par la mort de Clément VIII et par le conclave qui aboutit, le 16 mai 1605, à l'élection de Paul V. Peu après l'illustre théologien, n'ayant plus aucun motif de prolonger son séjour et ne voulant pas laisser son enseignement et ses travaux de Coïmbre trop longtemps interrompus, demanda audience au nouveau Pape afin de partir avec sa bénédiction. Paul V l'accueillit avec une très grande bienveillance; mais, au lieu d'approuver son départ, il lui manifesta son désir de le garder auprès de lui : sa science donnerait un éclat de plus à la cour romaine, et on l'emploierait lui-même au service des plus graves intérêts de l'Église. C'était plus qu'il n'en fallait pour mettre les langues en mouvement. Les uns disaient que le Pape allait prendre le religieux pour son théologien, les autres pour son confesseur; et déjà on lui assignait un appartement dans les palais apostoliques. Bien plus, il allait être créé cardinal, opinion que sur d'autres indices on peut croire assez fondée.

Pendant qu'on devisait sur les plans du Pontife, Suarez agissait pour en empêcher la réalisation. Il faisait intervenir l'ambassadeur d'Espagne, Claude Acquaviva, général de son Ordre, le cardinal Bellarmin. Tout ce que purent obtenir ces puissants intercesseurs, ce fut que le Pape voulût bien examiner les raisons qu'on opposait à son projet. Suarez écrivit donc un *Mémoire* que Bellarmin présenta. Mais aucune

réponse ne vint, silence qui paraissait indiquer que Paul V en restait à sa première résolution. Bellarmin lui-même exhortait Suarez à en prendre son parti. Il ne put s'y résoudre. Un cardinal qui partait pour l'Espagne lui offrait de l'emmener avec lui s'il obtenait son congé; de plus, l'hiver approchait. Il profita de ces circonstances pour écrire de nouveau à Paul V avec des instances plus pressantes. Cette fois, il reçut la réponse qu'il sollicitait.

Il y eut donc, d'après le biographe, deux Mémoires ou un Mémoire et une lettre. Mais ces écrits sont restés secrets. Il est à croire d'ailleurs qu'ils sont très courts et qu'ils n'offriraient guère qu'un intérêt biographique. C'est assez pour désirer qu'ils soient retrouvés. S'ils ont été conservés, ne se trouveraient-ils pas aux archives du Vatican, ou encore à celles de la famille Borghèse, à laquelle Paul V appartenait ?

C. — *De Immunitate Ecclesiastica.*

Dans les premières années du dix-septième siècle, le Sénat de Venise, sous l'inspiration du trop fameux Paolo Sarpi, se mit en révolte, par ses doctrines et par ses actes, contre l'autorité spirituelle du Saint-Siège et ses droits essentiels de juridiction. Paul V, pour arrêter le mal, fit défendre la cause de l'Église par les théologiens qui jouissaient alors du plus grand crédit. De là les livres de Bellarmin, de Baronius, de Suarez et de plusieurs autres moins illustres, entre autres du P. Bastida, contre les prétentions des Vénitiens.

L'écrit de Suarez parvint à Rome en 1607. Paul V, à qui il était dédié, en remercia l'auteur à la date du 2 octobre de cette même année, par un Bref où se trouve cette phrase si élogieuse pour l'auteur et pour son traité :

« Multum diligentiæ et doctrinæ, neque minus ardoris asserendæ catholicæ veritatis ac divinæ Beati Petri Sedis tuendæ auctoritatis elucet (in eo volumine), usque adeo ut opus universum Theologum eximium exprimat ac pium. »

Cet écrit méritait donc bien, de l'avis du meilleur des juges, d'être imprimé. Cependant il ne le fut pas. A ce moment la République de Venise était en voie de rentrer à demi dans le devoir. On ne voulut pas s'exposer, par la publica-

tion d'une nouvelle œuvre de polémique, à aigrir des esprits qui se calmaient.

De nos jours, Mgr Malou, dans ses *Opuscula sex inedita*, a donné le second et le troisième livre *De Immunitate Ecclesiastica a Venetis violata*, d'après un manuscrit de la bibliothèque Barberini. Mais le premier livre fait défaut. J'en ai retrouvé ailleurs un fragment, à savoir le premier et le deuxième chapitre, plus quelques lignes du troisième. Au début, la division de l'ouvrage, où sont annoncées les questions traitées dans les deux livres suivants, fournit une preuve certaine d'authenticité. Ce manuscrit a pour titre [1] :

1. — *De Personarum ac bonorum ecclesiasticorum Immunitate ejusque justa defensione tractatus.* — « Sub die 23 Maii 1602, Sumpta occasione ex quadam lite... » — 1er et 2e chapitres, plus quelques lignes du 3e. — 12 pages in-fol.

Comme l'observe Mgr Malou, la doctrine renfermée dans ce premier livre, lequel était surtout théorique, a dû être reproduite par l'auteur dans ses autres ouvrages, en particulier dans le *Defensio fidei adversus Regem Angliæ*. Il est regrettable cependant que cette œuvre reste ainsi mutilée. Il ne m'a pas été possible de pousser jusqu'au bout des recherches qui auraient peut-être abouti.

D. — *Écrits sur l'Interdit de Lisbonne.*

On sait qu'en 1617, à la suite de certaines atteintes portées par les magistrats civils aux droits de l'autorité spirituelle, Octave Accoramboni, évêque de Fossombrone, qui exerçait en Portugal les fonctions de Collecteur et de représentant du Saint-Siège, fut amené, par des dénis de justice réitérés, à jeter l'interdit sur la ville de Lisbonne. Cet état violent, véritable calamité publique pour une population aussi catholique, dura près de dix mois, du 27 juin au 8 avril de l'année suivante. Suarez, qui avait enfin obtenu du roi d'Espagne [2],

1. Ici commence la série des écrits inédits de Suarez que je possède; pour plus de clarté, je donne à chacun d'eux dans ce travail un numéro. J'en indique aussi les premiers mots, ce qui, entre autres avantages, fera voir en quelle langue il est rédigé.

2. Le Portugal était alors politiquement réuni à l'Espagne.

depuis un ou deux ans, l'autorisation de quitter sa chaire de Coïmbre, s'était retiré au noviciat de Lisbonne, où il s'occupait à revoir et à publier ses ouvrages. Accoramboni avait pour lui beaucoup d'estime et d'affection ; il en était de même du vice-roi de Portugal, Don Diego da Silva y Mendoza, duc de Villafranca. Ils le consultèrent, chacun de son côté, sur les questions juridiques mêlées à ces querelles et sur la manière de rétablir l'entente. Cette confiance que lui témoignaient les deux parties, l'autorité dont il jouissait, le zèle qu'il mit à ramener la paix tout en défendant le bon droit, lui donnèrent dans cette triste affaire un rôle prépondérant, non moins honorable qu'utile, dont le Souverain Pontife le félicita par un Bref du 25 août 1617. Mais il lui en coûta deux choses : la faveur du vice-roi et ce qui lui restait de vie. Le duc de Villafranca lui retira son amitié dès qu'il le vit, après une étude sérieuse des faits, soutenir que l'interdit était juste ; et lui-même, accablé par toutes les démarches et tous les travaux qu'il dut s'imposer, au plus fort de l'été et sous le poids de ses soixante-dix ans, il tomba malade et mourut le 25 septembre 1617.

Telle est l'occasion des écrits de ce grand homme touchant l'interdit de Lisbonne. Jusqu'à présent on n'a publié que les trois lettres trouvées par Mgr Malou et placées par lui à la fin de son *Opuscula sex inedita*, l'une au confesseur du roi Philippe III (4 juillet 1617), l'autre à Philippe III lui-même (12 août), l'autre à André Lextan, l'un des magistrats royaux (24 août). Mais on savait par divers témoignages que des Consultations ou Mémoires sur l'affaire avaient été remis par le théologien et même envoyés à Rome.

Ainsi, dans la lettre que j'ai mentionnée il y a un instant, Paul V parlait à Suarez « des écrits très dignes de sa piété et de sa science éminentes » que lui avait transmis Accoramboni. Descamps dit sommairement que le Collecteur fit parvenir à Paul V tout ce que Suarez avait écrit sur cette matière, et il ajoute : *Cuyas copias he visto yo* ; « J'en ai vu la copie. » Mais le bon historien, si prolixe quand il s'agit d'amplifications d'humaniste, ne se met pas autrement en peine de ces manuscrits à l'intention de ses lecteurs futurs. Que contenaient-ils? où étaient-ils? pourquoi ne les avait-on pas im-

primés? Pas un mot là-dessus. L'amour du document et le culte de l'inédit n'étaient pas encore nés.

Dans une lettre, inédite je crois, et dont je possède la copie, du cardinal Borghèse à Accoramboni (6 octobre 1617), se trouve cette phrase dont on verra immédiatement la portée : « Nous avons reçu les autres lettres de Votre Seigneurie, des 10 et 12 août, et avec elles.... le *Mémoire du P. Suarez sur la manière de terminer le différend*, le *Rapport du même Père sur l'interdit,* avec l'autre rapport en latin. » Ce texte confirme l'authenticité de deux au moins et probablement de trois des pièces que j'ai moi-même retrouvées et qui sont les suivantes :

2. — *Parecer del mucho Rdo Pe Maestro Francesco Suarez de la Compañia de Jesus, Cathedratico de Prima jubilado de theologia en la Universidad de Coimbra, sobre el intredicho puesto por el Illmo y Rmo Señor obispo Accoromboni... Embiado da S. S. Illma à Monsor Illmo Arçobispo de Capua Nuncio de España.*—« En una de dos desto me ordena V. Illma le escriva mi parecer... » — 14 pages in-fol.

3. — *Memoriale ad Illum D. Collectorem pro componendis controversiis in Regno Portugalliæ.* — « Occasione hujus Olyssiponensis interdicti præcepisti mihi.... » — 5 pages in-fol.

4. — *Dubium circa prædictum Breve cum ejus resolutione.* (Il s'agit du Bref de Grégoire XIII à Sébastien, roi de Portugal, — 29 avril 1574, — touchant certains privilèges que les magistrats civils invoquaient en leur faveur.) — « Post hujus Brevis concessionem... » 5 pages in-fol.

5. — *Votum Patris Soarez, S. J., circa concordiam inter D. Collectorem et judices regios in controversia Interdicti Ulyssiponensis.* — x die Septembris anni 1617. — « Primo non repellatur omnis consultatio... » 2 pages in-fol.

E. — *Avis et questions diverses.*

Les biographes de Suarez affirment — et on aurait pu le deviner sans leur secours — que le grand théologien, très souvent consulté sur des matières de science ecclésiastique, écrivit en réponse une foule d'avis, de solutions, de petits traités sur les questions les plus variées. Les éditeurs du premier de ses ouvrages posthumes, *De Gratia I* (éd. Vivès, VII), dans leur Préface, écrite en 1619, un an ou deux après la mort de l'auteur, terminent ainsi l'énumération des volumes qu'ils comptent faire paraître : « Un dernier ouvrage que

nous promettons et qui ne répondra pas moins que les autres à l'attente du public, c'est un Recueil de solutions diverses ; et plût à Dieu que nous eussions encore toutes ces réponses que, durant vingt ans environ, notre auteur prodigua à tous ceux qui le consultaient! » Les vingt années dont il est fait ici mention sont celles de son enseignement à Coïmbre. Cette citation nous permet de croire qu'une bonne partie de ces petits écrits fut gardée en double par Suarez, ou du moins qu'elle put sans peine être rassemblée après sa mort; qu'une autre partie resta dispersée aux mains des destinataires. La première était assez considérable pour former un volume, ou même, d'après Descamps [1], deux volumes.

Ce recueil n'a pas été publié. Les biographes et bibliographes postérieurs le signalent, chacun sur la foi de ses devanciers, comme destiné à l'impression; mais aucun n'indique la cause du délai et enfin de l'abandon. Pour la *Logique* et les *Commentaires d'Aristote,* dont la publication d'ailleurs n'avait point été annoncée, j'ai pu expliquer pourquoi elle n'eut pas lieu par des raisons plausibles tirées de la nature même de ces écrits et de l'usage si large qui en avait été déjà fait pour le public. Mais ces *Avis et questions diverses* sont annoncés dès que l'on commence à s'occuper de toutes ces œuvres posthumes ; on déclare que ce recueil offrira un très grand intérêt, ce qui ne saurait être mis en doute. Et puis il n'en est plus question. Tous les autres volumes promis paraissent tour à tour jusqu'au dernier ; seul celui-là dément la parole donnée et sans un mot d'explication.

Cette explication, je crois l'avoir trouvée dans une réponse inédite du Général de la Compagnie, Vitelleschi, à ce neveu de Suarez que nous avons déjà rencontré, le P. Gaspar Suarez de Toledo. Elle est de l'époque même à laquelle l'ouvrage en question aurait dû clore la série de ceux qui étaient attendus.

« Au Père Gaspar Suarez de Toledo, à Salamanque, 10 février 1629. — Je désire très vivement que le livre des *Avis* du P. Suarez se retrouve, et, dans ce but, je ferai faire toutes les démarches qui paraîtront convenables. Mais je

1. Descamps, p. 377.

n'irai point jusqu'à permettre de recourir pour cela à une sentence d'excommunication, moyen que je n'ai jamais autorisé nos religieux à employer pour recouvrer ce qui avait été perdu. J'écrirai en Portugal pour recommander de prendre toutes les mesures possibles en vue de retrouver cet ouvrage; et, en tout ce qui pourrait encore vous apporter quelque consolation, je m'empresserai de vous la procurer. Réponse est ainsi donnée à votre lettre du 25 octobre[1]. »

1. C'est la seconde fois que nous voyons le neveu de Suarez témoigner de son zèle pour les écrits de son oncle. Il le faisait en toute occasion. En voici encore un exemple qui n'est pas dépourvu d'intérêt. Le fait est suffisamment indiqué dans la lettre suivante du P. Vitelleschi à ce même neveu :

« Au Père Gaspar Suarez de Toledo, à Salamanque. Par l'ordinaire du 4 novembre 1624. — Vous avez bien fait de m'informer par votre lettre du 12 août des sujets de plainte que l'on trouve dans le livre des *Opuscules* du Père Luis de Torrès. J'ai ressenti beaucoup de peine en apprenant qu'il parle en cette manière d'un docteur aussi éminent que le Père François Suarez dont les ouvrages ont fait si grand honneur à notre Ordre. Je mande au Père Provincial de Tolède ce qu'il doit faire pour que cette faute soit réparée; et je veillerai à ce que dans les livres que pourrait encore publier cet auteur, on ne laisse rien passer de semblable. Mon zèle sera toujours le même pour tout ce qui concerne le Père François Suarez. »

Voici la lettre expédiée par le même courrier au Père Provincial de Tolède :

« Au Père Luis de la Palma, Provincial, à Madrid. — Beaucoup se plaignent, au dedans et au dehors de la Compagnie, de la manière dont le Père Luis de Torrès parle, en certains passages de ses Opuscules, du Père François Suarez. Entre autres choses qu'il dit, se trouve l'extrait que je vous envoie sur une feuille jointe à cette lettre. J'avoue à V. R. que j'ai été vivement peiné de voir un membre de notre Compagnie parler en ces termes d'un docteur aussi éminent que le Père François Suarez dont les œuvres sont si grandement appréciées dans toutes les écoles et universités de la chrétienté. V. R. devra adresser de sérieuses observations au Père de Torrès ainsi qu'aux reviseurs qui ont laissé passer cela; et vous leur direz bien que, pour ce fait seul, j'ai été sur le point d'exiger que tout ce qu'ils voudront faire imprimer soit envoyé ici à Rome afin que la revision soit plus attentive. Ordonnez aussi que dans la seconde édition, ces paroles et autres du même genre disparaissent toutes. »

Ce qui suit porte en marge cette mention : *ajouté de la main de notre Père :*

« Pour cette faute, V. R. imposera au P. de Torrès une pénitence publique, ainsi qu'aux reviseurs s'ils ont laissé passer ces expressions, et vous m'in-

Il paraît évident, d'après cette lettre, que l'ouvrage avait disparu, soustrait aux mains qui le gardaient ou égaré par l'incurie de quelqu'un. Les recherches furent inutiles sans doute, puisqu'il n'a pas été imprimé. Je n'ai pas réussi à trouver quelque autre document de nature à éclaircir ce fait regrettable.

Le volume *Consilia et quæstiones variæ* ne paraît pas avoir péri, du moins tout entier. J'ai rencontré dans certain dépôt, sinon le recueil lui-même tel qu'il avait été préparé pour l'impression, du moins quelques-uns de ces petits écrits suaréziens qui devaient en faire partie. Voici l'indication de ceux dont il m'a été possible de vérifier l'authenticité et de prendre copie. Un séjour plus long à portée de ce dépôt m'aurait certainement permis de recueillir plus de butin. Là où le titre manque dans l'original, j'en mets un en français qui indique la question traitée[1].

6. — *Peut-on obtenir de célébrer la sainte messe en mer sur les navires ?* (A propos d'une demande que voulait faire le roi d'Espagne et de Portugal.) — « Visto lo que se pregunta... » — 6 pages, in-fol.

7. — *An magister laicus possit percutere discipulum clericum ?* — « Circa quæstionem propositam, an magister.... » — 2 pages in-fol.

8. — *Est-ce à l'évêque ou aux chanoines de Guarda, qu'il appartient de nommer à certains bénéfices ?* — « Despues de tan docta allegacion... » 1 page in-fol.

9. — *Sur un cas de dispense pour les chanoines d'assister au chœur.* — « Parece me que es bastante... » 1 page.

10. — *Autre cas analogue.* — « Parece me que este estatuto es valido... ». — 1 page.

11. — *Utrum Episcopus possit dispensare cum parocho ut ultra bimestre tempus absit a sua Ecclesia, quia ejus opera indiget ad suum obsequium vel ad aliquod grave negotium ?* — « Hoc dubium noviter disputarunt... » — 2 pages.

12. — *Dubitatur utrum post decretum Concilii Tridentini. (Sess. 23, cap.* I, *de Reform., in fine) liceat parocho sine licentia Episcopi, per*

formerez de ce qui aura été fait. Car, en vérité, pareille chose ne saurait être tolérée. »

1. La plupart des écrits de cette catégorie et des deux précédentes ont été trouvés et copiés par le P. Rivière, dont le concours m'a été très utile pour continuer, aux dépôts divers qui les renferment, des recherches que je n'avais pu moi-même que commencer.

bimestre tempus a sua parochia abesse ex causa quæ sibi justa videatur. — « Hoc dubium movet... » — 5 pages.

13. — *Un évêque peut-il placer une religieuse dans un couvent d'une autre règle ?* — « Caso : un obispo tiene debaxo de su obediencia... » — 4 pages.

14. — *Sur la défense de promouvoir les juifs convertis devenus prêtres à certaines dignités et bénéfices ecclésiastiques.* — « En el primer punto... » — 1 page.

15. — *Dubitatum est an possit Episcopus constitutione sua missas quotidianas a suis parochis in suis ecclesiis, et pro suis parochianis dicendas moderari.* — « Duæ quæstiones involvuntur in hac dubitatione... » — 4 pages.

16. — *Solution de certains doutes proposés à Suarez touchant les obligations des cardinaux en conclave* (à l'occasion du Conclave de 1605). — Prima interrogatio est in quibus rebus... » — 12 pages.

17. — *Solution de doutes soulevés par un Bref de Paul V au roi d'Espagne et de Portugal « contra Sollicitantes ».* — « Utrum hæc Constitutio admittat... » — 13 pages.

18. — *De largitione munerum Regularibus motu proprio Clementis VIII prohibita.* — « De largitione munerum et superfluis sumptibus... » 46 pages in-fol., autographe, resté inachevé.

F. — *Lettres.*

On écrivait, au temps de Suarez, moins de lettres qu'aujourd'hui ; et surtout les historiens, à tort, se préoccupaient beaucoup moins qu'on ne le fait à présent de chercher dans la correspondance de leurs héros des renseignements pour ainsi dire autobiographiques. Ceux qui ont composé des *Vies* de Suarez ou édité ses ouvrages ne furent pas mieux avisés. Pour qu'ils accordent quelque attention à une lettre, il faut qu'elle soit adressée à un pape ou à un roi, et encore ? Aussi, jusqu'aux trois lettres publiées par Mgr Malou dans ses *Opuscula sex inedita*, les œuvres complètes de l'illustre théologien n'en renfermaient aucune. J'ai réussi, en fouillant diverses bibliothèques et archives publiques ou privées, à en réunir cinquante-cinq. On pourrait, je crois, en trouver d'autres, en petit nombre cependant. Voici l'indication, par ordre de date, de celles que je possède :

19. A Éverard Mercurian, gén. de la Compagnie. 29 novembre 1573
20. Au même . . . . 30 décembre 1573

21. Au même	10 avril 1579
22. Au même	2 juillet 1579
23. Au même	4 août 1579
24. A Claude Aquaviva, gén. de la Compagnie	24 février 1593
25. Au même	15 juin 1593
26. Au card.-archev. de Tolède : Lettre-Mémoire.	15 janvier 1594
27. A Claude Aquaviva	16 novembre 1597
28. Au même	12 janvier 1600
29. Au pape Clément VIII	? 1604
30. A un comte avec teneur d'une lettre du roi au Pape	It.
31. Au pape Clément VIII : Lettre et Mémoire	? 1604 ou 1605.
32. Au cardinal Bellarmin	24 décembre 1605
33. Au Père Bastida	11 mars 1607
34. A D. Rodrigo da Cunha	3 avril 1608
35. Au même	7 septembre 1608
36. Au même	1er mars 1610
37. Au même	20 juin 1610
38. Au Dr D. André Dalmada	20 juin 1610
39. Au P. Lorenzo Paulo, proc. de la Compagnie à Rome	9 octobre 1610
40. Lettre sans adresse ni date, probablem.	en 1610
41. Au Père Juan Ferrer [1]	10 avril 1611
42. A D. Rodrigo da Cunha	8 mai 1611
43. Au pape Paul V	26 août 1612
44. Au Père Gonzalo de Albornoz	14 février 1613
45. Sans nom de destinataire	10 mai 1613
46. A D. Rodrigo da Cunha	26 juin 1613
47. Au Père Gonzalo de Albornoz	29 juin 1613
48. Au même	7 septembre 1613
49. Au cardinal Bellarmin	15 janvier 1614
50. A D. Rodrigo da Cunha (probablement)	3 février 1614
51. Au même	6 avril 1614
52. Au même probablement	1er juin 1614
53. Au Père Gonzalo de Albornoz	30 juin 1614
54. A D. Rodrigo da Cunha probablement	13 novembre 1614
55. Au Père Gaspar de Miranda	16 novembre 1614

1. Cette lettre dont j'ai la copie depuis juillet 1883 n'est plus inédite ; elle a été publiée récemment par un professeur distingué de l'Université de Madrid, M. Sanchez Moguel, d'abord dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia* (marzo 1894, p. 236), puis dans l'ouvrage : *Reparaciones historicas*. Estudios peninsulares. Primera serie. Madrid, Huerfanos, 1894.

56.	A Rodrigo da Cunha probablement.	26 novembre 1614
57.	Au même nommé évêque de Portalegre. . .	21 février 1615
58.	Au Père Gonzalo de Albornoz.	10 juillet 1615
59.	A Rodrigo da Cunha, évêque de Portalegre.	7 décembre 1615
60.	Au Père Gonzalo de Albornoz.	8 février 1616
61.	A Rodrigo da Cunha, évêque de Portalegre.	28 février 1616
62.	Au même	2 juillet 1616
63.	A un familier du précédent	5 septembre 1616
64.	A Rodrigo da Cunha, évêque	12 septembre 1616
65.	Au Père Gonzalo de Albornoz.	26 septembre 1616
66.	A Rodrigo da Cunha, évêque, probablement.	1er janvier 1617
67.	A Mutius Vitelleschi, gén. de la Compagnie.	16 janvier 1617
68.	A Rodrigo da Cunha, probablement.	15 avril 1617
69.	Au même	10 mai 1647
70.	Au même.	6 juin 1617
71.	Au même ?	17 juin 1617
72.	Au même.	21 juin 1617
73.	Au même	30 juillet 1617

Ces lettres sont écrites en espagnol, excepté celles des numéros 31, 43, 49, lesquelles sont en latin. Sauf pour deux ou trois, c'est l'original même que j'ai rencontré, souvent autographe en entier, d'autres fois signé seulement par Suarez, mais écrit de la main du Frère de Aguilar, qui lui servait de secrétaire. En ajoutant une quarantaine de lettres adressées à Suarez et une douzaine d'autres écrites par le roi d'Espagne et de Portugal au Recteur de l'Université de Coïmbre au sujet de Suarez, la collection dépasserait la centaine. Elle fournit un apport intéressant soit pour la biographie, soit pour les doctrines et les ouvrages du théologien de Grenade.

G. — *Deux autres écrits théologiques.*

J'ai rencontré encore deux manuscrits de nature à intéresser les théologiens de profession, bien que l'un ait déjà été publié presque en entier et que l'autre ne soit qu'en partie de Suarez. Il faut rappeler les faits auxquels ces écrits se rattachent.

En 1594, au moment où le grand procès doctrinal, soulevé contre la Compagnie à l'occasion du livre de Molina, allait

être déféré, des universités et des tribunaux de la Péninsule, au jugement du Saint-Siège, le nonce de Madrid, Alexandrini, ordonna aux provinciaux des Dominicains et des Jésuites d'Espagne de lui remettre, pour l'envoyer au Souverain Pontife lui-même, l'exposé de leur doctrine et des arguments dont ils l'appuyaient. Chacune des parties le fit sous diverses formes. De là plusieurs traités ou mémoires dans les deux sens.

Du côté des Dominicains : 1° une apologie des Frères Prêcheurs d'Espagne contre certaines assertions nouvelles, signée par vingt de leurs théologiens et accompagnée d'une censure de ces assertions signée par dix professeurs de leur collège Saint-Grégoire de Valladolid ; 2° un traité des questions *De Auxiliis* avec la solution des Dominicains ; 3° un mémoire personnel rédigé pour sa défense et celle des Dominicains par François Zumel, de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, pour la rédemption des captifs.

Du côté des Jésuites : 1° un traité sur la question *De Auxiliis*, par le P. Antoine de Padilla ; 2° le traité de Suarez (non encore imprimé) sur la même matière ; 3° l'examen et la censure de la doctrine dominicaine, suivis du jugement de la Congrégation provinciale de Tolède, signé par vingt jésuites, de celui des Pères de Cordoue, avec cinq signatures, d'une note présentée par le P. Pedrosa, procureur de la Compagnie à Rome ; 4° le jugement des Pères de Séville, avec six signatures ; 5° celui des Pères d'Aragon. Les traités des Pères Padilla et Suarez étant fort longs, on les faisait précéder dans ce dossier d'une sorte de dissertation qui en donnait la substance sous ce titre :

74. — *Brevis resolutio eorum quæ latius disseruntur in Controversia Patris Antonii de Padilla et in tractatu P. Francisci Suarez de concursu et efficaci auxilio Dei ad actus liberi arbitrii necessario; circa quod fere tota controversia in eo sita est : an scilicet auxilium Dei efficax consistat in aliqua motione prævia quæ sola sua vi et natura physice determinet voluntatem humanam.*

Le manuscrit porte d'abord la signature autographe des Pères Padilla et Suarez qui le présentaient comme un résumé de leurs doctrines ; puis vient une formule d'adhésion

signée par seize théologiens jésuites, tous, si je ne me trompe, de la province de Castille.

Or cette dissertation n'est pas autre chose que le troisième des *Opuscula theologica* de Suarez, publiés par lui cinq ans plus tard, en 1599[1], sauf simplification du premier titre tout de circonstance, remplacement au début du pluriel par le singulier, l'auteur ne parlant plus qu'en son propre nom, et suppression de la formule d'adhésion et des signatures. Il n'est pas sans intérêt de retrouver cet opuscule, d'ailleurs bien connu et très apprécié, avec sa forme et sa destination premières, d'en saisir ainsi sur le fait l'origine, et de constater l'autorité tout exceptionnelle qui lui fut attribuée.

Voici quelle fut l'occasion et quel est l'objet du second manuscrit que j'ai annoncé. En 1610, la publication du livre de Lessius, *De Prædestinatione*, se trouvait arrêtée par des doutes soulevés au sujet de certains points de doctrine. Le P. Acquaviva, Général des Jésuites, écrivant aux Pères Antonio de Padilla et Cristoval de los Cobos, tous les deux à Salamanque, leur faisait part de ses craintes et ajoutait : « J'ai jugé à propos de vous envoyer quelques propositions qui ont été relevées.... Je désire vivement que vous en fassiez un examen sérieux et que vous me donniez votre avis à ce sujet. Surtout dites-moi s'il vous paraît possible de les soutenir comme doctrine de saint Augustin et de saint Thomas[2]. » Suarez, alors à Coïmbre, dut recevoir, soit de ces Pères de Salamanque, soit directement de Rome, une invitation pareille, et il y répondit. Le manuscrit dont je m'occupe porte ce titre :

75. — *Octo propositiones excerptæ et censura notatæ.* — En marge : Propositiones istæ sunt excerptæ ex tractatu P. Lessii de Prædestinatione. Censura est R. P. Francisci Suarez. Responsio est P. Lessii. — Cahier in-4, 35 fol.

Certains passages du texte confirment que Suarez est bien l'auteur de ces critiques. D'accord avec Lessius sur la question de l'efficacité de la grâce, il l'était moins sur celle de la

1. Édition Vivès, t. XI, p. 376.
2. Lettre inédite du 9 novembre 1610.

prédestination. Ce manuscrit nous montre donc aux prises, comme dans une joute scolastique, deux des plus grands théologiens de l'Église, le maître et le disciple devenu maître à son tour.

Je dois m'arrêter. Ce 75e manuscrit épuise ma collection actuelle des écrits inédits de notre docteur. Cette collection elle-même n'a sans doute pas épuisé les bibliothèques et les archives. Mais il ne m'a pas été possible de les fouiller assez longtemps et assez à fond pour en avoir le cœur net. Ce que j'ai rassemblé pourrait déjà former un volume de médiocre épaisseur, mais pourtant présentable, qui serait, par ordre de publication, le XXVe des Œuvres de Suarez. Il ne saurait ajouter beaucoup à l'enseignement théologique, déjà si complet, de l'auteur; mais il éclairerait des points doctrinaux et des faits historiques. D'ailleurs qui pourrait trouver étrange qu'on mît en pratique, en faveur d'un pareil prince de la plus noble des sciences, ce *Colligite fragmenta*, dont on fait aujourd'hui bénéficier si libéralement tant d'écrivains qui méritent beaucoup moins cet honneur?

R. DE SCORRAILLE.

MÉLANGE

LETTRE APOSTOLIQUE DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR

LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES COUTUMES

DES ÉGLISES ORIENTALES

LÉON, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE[1]

La dignité des Églises orientales, que recommandent l'antiquité et l'illustration de leurs souvenirs, jouit d'une grande gloire et d'une grande vénération auprès de tout le monde chrétien. C'est en effet dans leur sein que se firent sentir, par un miséricordieux dessein de Dieu, les premiers effets de la Rédemption de l'homme et que la religion commença rapidement à croître, en sorte qu'elles furent les premières à mériter les palmes de l'apostolat et du martyre, de la science et de la sainteté, et à en révéler heureusement les fruits salutaires. C'est d'elles que se répandit au loin chez les autres peuples, d'une façon merveilleuse, le plus grand bienfait de la foi, lorsque le bienheureux Pierre, poussé par l'inspiration divine, et allant dissiper la multiple perversité du vice et de l'erreur, transporta dans la ville de Rome, reine des nations, la lumière de la vérité divine, l'Évangile de paix, la liberté du Christ.

Mais aussi avec quelle prédilection l'Église romaine, reine de toutes les Églises, prit l'habitude, depuis les temps apostoliques, de combler d'honneur et de bienveillance ces mêmes Églises orientales, et combien de son côté elle a eu à se réjouir de leur fidèle soumission ! Plus tard, en des circonstances diverses et malheureuses, elle n'a jamais cessé, par ses prévenances et ses bienfaits, de les relever dans leurs désastres, de les retenir lors-

1. Traduction de la *Semaine religieuse de Paris*.

qu'elles revenaient à l'union, de les rappeler quand elles l'abandonnaient. Là ne se bornèrent pas ses attentions. L'Église romaine voulut conserver et défendre continuellement, dans leur intégrité, les coutumes propres et les cérémonies sacrées que chacune des nations orientales avait établies chez elle selon sa sagesse et dans les limites légitimes de son droit. C'est de quoi font foi les nombreuses déclarations que les Pontifes Nos prédécesseurs, et spécialement Pie IX d'heureuse mémoire, ont très prudemment publiées, soit par leurs actes propres, soit par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Animé et entraîné par un désir non moins grand, nous avons nous-même avec amour, dès le premier instant de Notre pontificat, tourné Nos yeux vers les nations chrétiennes de l'Orient. Nous Nous sommes hâté de consacrer Nos soins au soulagement de leurs infortunes, et Nous avons trouvé depuis lors d'autres occasions de leur témoigner Notre active bienveillance : mais rien ne Nous a été et ne Nous est plus à cœur, aucun but ne Nous est plus sacré que d'obtenir leur adhésion au Siège Apostolique et de réveiller en elles l'ardeur et la fécondité de la foi, afin que, renouvelant les exemples de leurs ancêtres, elles s'efforcent d'égaler leurs mérites et leurs vertus.

Déjà Nous avons pu, dans une certaine mesure, venir en aide à ces Églises. — Nous avons fondé, dans cette ville de Rome, un collège pour l'instruction des clercs arméniens et maronites. Nous en avons fondé de semblables à Philippopoli et à Andrinople. Nous avons décidé d'en fonder un à Athènes, qui portera Notre nom. Nous favoriserons aussi davantage le séminaire de Sainte-Anne, acheté à Jérusalem pour l'instruction des clercs grecs melchites. En outre, Nous sommes sur le point d'augmenter le nombre des Syriens qui figurent parmi les élèves du collège Urbanien, et de rendre à sa destination primitive le collège Athanasien, que Grégoire XIII, son généreux fondateur, voulut sagement consacrer à l'instruction des Grecs, et d'où sortirent des hommes si illustres. Multiplier et réussir les tentatives de ce genre, tel est Notre ardent désir, maintenant surtout que, soutenus par l'inspiration divine, Nous avons accompli Notre dessein longtemps médité d'appeler, par une lettre particulière, tous les princes et tous les peuples à l'heureuse unité de la foi divine.

En effet, parmi les nations chrétiennes malheureusement sépa-

rées, Nous Nous sommes efforcé, en premier lieu, d'appeler, d'exhorter et de supplier les nations orientales, avec toute l'affection apostolique et paternelle que Nous avons pu déployer. Le succès de ces premières espérances, s'affirmant de jour en jour, Nous a apporté une grande joie et Nous a confirmé dans la résolution de poursuivre avec plus d'ardeur une œuvre aussi salutaire. Nous voulons donc Nous acquitter entièrement de tout ce qu'on peut attendre de la prévenance du Saint-Siège, tant pour écarter les causes de discordes et de soupçons que pour apporter les meilleurs secours qu'il sera possible à l'œuvre de réconciliation. — Nous considérons comme une chose de première importance d'apporter Notre attention et Nos soins, comme Nous l'avons toujours fait, à la conservation de la discipline propre des Orientaux. Déjà, dans cet ordre d'idées, Nous avons donné des instructions aux collèges de ces nations récemment fondés, et Nous en donnerons de semblables à ceux qui se fonderont par la suite, afin que les élèves gardent et observent très scrupuleusement leurs rites, qu'ils en soient instruits et les mettent en pratique. En effet, il y a dans la conservation des rites orientaux plus d'importance qu'on ne peut le croire. L'auguste antiquité dont se glorifient ces différentes sortes de rites, constitue un remarquable ornement pour l'Église entière, et atteste la divine unité de la fo catholique.

Par là, en effet, l'origine apostolique des principales Églises d'Orient apparaissant d'une manière plus probante, on voit se révéler et briller en même temps la parfaite union de ces Églises avec l'Église romaine dès les temps les plus reculés. Et rien peut-être ne contribue plus admirablement à faire éclater le signe de la *catholicité* dans l'Église de Dieu, que l'hommage spécial qui lui est rendu par des cérémonies de formes diverses et par des langues antiques, cérémonies et langues ennoblies encore par l'usage qu'en ont fait les Apôtres et les Pères. Cet hommage semble presque modelé sur celui qui fut rendu, d'une très noble manière, au Christ naissant, Auteur divin de l'Église, lorsque des Mages, partis de diverses régions de l'Orient, *vinrent l'adorer*. (Matth., II, 1-2.)

Il convient ici de remarquer que les rites sacrés, bien que par eux-mêmes ils n'aient pas été institués pour démontrer la vérité des dogmes catholiques, les traduisent pour ainsi dire et les

expriment d'une manière vivante. C'est pourquoi la véritable Église du Christ, tout en s'attachant grandement à conserver inviolables ceux qu'elle a reçus de Dieu même et qui, comme tels, ne peuvent être changés, permet ou tolère parfois quelque innovation dans la forme qui les enveloppe, surtout lorsqu'il s'agit de cérémonies remontant à la plus vénérable antiquité. Par là, en outre, se révèle le principe de son éternelle jeunesse, et l'Épouse du Christ n'en triomphe que plus magnifiquement, Elle dont la sagesse des saints Pères a reconnu la description dans ces paroles de David : *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato : circumdata varietate... in fimbriis aureis, circumamicta varietatibus.* (Ps. XLIV).

Donc, puisque la diversité de la liturgie et de la discipline orientales, justement approuvée, possède, entre autres mérites, celui de tant contribuer à l'honneur et à l'utilité de l'Église, il est plus que jamais du devoir de Notre charge de veiller strictement à ce qu'il ne leur soit apporté par imprudence aucune incommodité de la part des ministres de l'Évangile des pays occidentaux, que le zèle du Christ pousse vers les nations orientales. — Nous maintenons en vigueur les sages et prévoyantes mesures que Benoît XIV, Notre illustre prédécesseur, a décrétées là-dessus, par sa Constitution *Demandatam*, donnée le 24 décembre 1743, sous forme de lettre au patriarche d'Antioche des Grecs Melchites et à tous les Évêques du même rite soumis à ce patriarche. Toutefois, un long espace de temps s'est écoulé depuis lors; la situation de ces pays s'est modifiée, les missionnaires latins et leurs œuvres se sont multipliés. Il en résulte que la même question réclame aujourd'hui certains soins particuliers de la part du Siège Apostolique.

Nous avions reconnu en de fréquentes occasions, depuis quelques années, que cette intervention serait des plus opportunes, et les très justes désirs de Nos Vénérables Frères, les Patriarches d'Orient, transmis à Nous à plusieurs reprises, Nous avaient confirmé dans cette pensée. Afin de mieux embrasser l'ensemble de cette question, et pour fixer avec précision les moyens à prendre pour la résoudre, il Nous a plu de convoquer dans cette ville — ce qui ne s'était pas fait antérieurement — les mêmes Patriarches, afin de pouvoir leur communiquer Nos intentions. Nous avons eu avec eux, ainsi qu'avec plusieurs de Nos Fils bien-

aimés, Cardinaux de la sainte Église romaine, de fréquents entretiens où il en a été délibéré.

Toutes ces choses ayant été pesées, après une proposition et une discussion communes, Nous avons résolu de rendre plus explicites et plus générales certaines prescriptions de ladite Constitution de Benoît XIV, d'une manière appropriée aux circonstances nouvelles où se trouvent ces nations. Pour accomplir cette œuvre, Nous avons commencé, en vertu même de ladite Constitution, par envoyer dans ces pays des prêtres latins, représentants du Saint-Siège, dans le seul but de procurer aux Patriarches et aux Évêques *une aide et un soulagement.* C'est pourquoi des précautions étaient prises pour que ces prêtres, *en usant des pouvoirs qui leur étaient concédés, n'apportassent aucun préjudice à la juridiction des prélats orientaux et ne diminuassent en rien le nombre des fidèles qui y sont soumis*, ce qui montre, d'une façon claire, les règles modératrices que ces prêtres latins délégués auprès de la Hiérarchie orientale doivent respecter dans l'exercice de leur mission.

C'est pourquoi les articles suivants, considérés devant le Seigneur, Nous ont paru devoir être prescrits et sanctionnés comme Nous le faisons, appuyé sur l'autorité apostolique : déclarant dès maintenant vouloir et ordonner que lesdits décrets de Benoît XIV, donnés primitivement au sujet des Grecs Melchites, atteignent d'une manière générale tous les fidèles de chacun des rites orientaux.

I. — Tout missionnaire latin, du clergé régulier ou séculier, qui, par ses conseils ou son aide, aura induit un Oriental à adopter le rite latin, outre la suspense *a divinis*, qu'il encourra *ipso facto* avec les autres peines édictées par la Constitution *Demandatam*, devra encore être privé et exclu de sa charge. Pour que cette prescription ait son effet assuré et durable, Nous ordonnons qu'un exemplaire en soit porté à la connaissance du public dans les églises des Latins.

II. — Là où manquera un prêtre de son propre rite auquel le Patriarche oriental puisse confier le soin spirituel de ses ouailles, un prêtre d'un rite différent peut en être chargé et se servir, pour consacrer, des mêmes espèces — pain avec ou sans levain (dont il se sert habituellement) ; on doit préférer celui qui s'en

servira suivant le rite oriental. Les fidèles auront la faculté de communier suivant l'un ou l'autre rite, non seulement dans les endroits où il n'y a ni église ni prêtre de leur rite, ainsi que le porte le décret de la Congrégation de la Propagande du 18 août 1893, mais encore dans les endroits où, à cause de l'éloignement de leur propre église, ils ne pourraient s'y rendre qu'avec de grandes difficultés : l'Ordinaire reste juge de la chose. Il doit être bien entendu que celui qui communiera, même pendant un long espace de temps, suivant un autre rite que le sien, ne sera pas considéré comme ayant changé de rite, mais comme toujours attaché, pour le reste de ses devoirs, à son propre curé.

III. — Les congrégations de religieux latins qui s'occupent en Orient de l'éducation de la jeunesse, dès qu'ils compteront dans leur collège un certain nombre d'élèves de rite oriental, devront avoir chez eux, après avoir consulté le Patriarche, pour la commodité de ces élèves, un prêtre du même rite pour célébrer la messe, donner la sainte communion, expliquer le catéchisme et les rites, dans leur langue maternelle ; ou tout au moins ils devront faire venir ce prêtre pour remplir ces fonctions, les dimanches et les jours de fête de précepte. C'est pourquoi Nous déclarons abrogés tous les privilèges, même ceux spécifiés d'une façon particulière, que ces congrégations auraient obtenus afin que leurs élèves pussent suivre, tant qu'ils sont au collège, le rite latin ; quant à l'observation des abstinences rituelles, les maîtres y doivent, avec une religieuse équité, prêter leur attention. — Il faut aussi veiller à ce que les élèves externes soient conduits ou ramenés aux églises ou aux cures de leur rite, à moins qu'on ne juge à propos de les admettre avec les internes aux offices du même rite.

IV. — Les mêmes prescriptions doivent être transmises, dans la mesure du possible, aux congrégations religieuses de femmes qui se vouent, dans les écoles ou les couvents, à l'éducation des jeunes filles. Si par suite du temps et des circonstances, il devient opportun de faire quelque changement, il ne devra avoir lieu qu'après l'assentiment du Patriarche et avec la permission du Siège Apostolique.

V. — A l'avenir, aucun nouveau collège, aucune nouvelle

maison d'éducation pour la jeunesse de rite latin, de l'un ou de l'autre sexe, ne pourra être ouvert qu'après en avoir demandé et obtenu l'autorisation du Siège Apostolique.

VI. — Il est interdit aux prêtres, latins ou orientaux, d'absoudre, soit dans leurs églises, soit dans les églises d'un rite étranger, qui que ce soit de cas réservés à leurs Ordinaires respectifs, à moins d'en avoir obtenu d'eux-mêmes la permission; aussi Nous révoquons absolument tout privilège accordé à ce sujet, même d'une façon spéciale.

VII. — Les Orientaux qui auraient embrassé le rite latin, même en vertu d'un rescrit pontifical, pourront revenir à leur ancien rite, avec l'assentiment du Siège Apostolique.

VIII. — Toute femme de rite latin qui épousera un homme de rite oriental, ou toute femme de rite oriental qui épousera un homme de rite latin, pourra, soit au moment de contracter son union, soit dans le cours du mariage, embrasser le rite de son mari ; devenue veuve, chacune sera libre de reprendre son ancien rite.

IX. — Tout Oriental demeurant en dehors du territoire du Patriarche, sera soumis à la juridiction du clergé latin, mais demeurera inscrit à son rite; de telle manière que, en dépit de la longueur du temps, en dépit de toute autre cause, il retombera sous la juridiction du patriarche dès qu'il reviendra sur son territoire.

X. — Aucun ordre ou institut religieux de rite latin, de l'un ou de l'autre sexe, ne pourra recevoir parmi ses membres quelque sujet de rite oriental, à moins que celui-ci n'ait produit des lettres testimoniales de son Ordinaire.

XI. — Si quelque communauté, famille ou personne de culte dissident revient à l'unité catholique, mais dans des conditions telles qu'il y ait, pour ainsi dire, nécessité pour elle d'embrasser le rite latin, qu'elle reste momentanément attachée à ce rite, mais avec la possibilité de retourner à son rite originaire catholique. Si la nécessité supposée ci-dessus n'existe pas, mais que cette communauté, famille ou personne soit sous l'administration de prêtres latins parce que les prêtres orientaux font défaut,

elle devra retourner à son rite dès qu'un prêtre oriental sera présent.

XII. — Quelles que soient les causes matrimoniales et ecclésiastiques au sujet desquelles appel soit fait au Saint-Siège, on ne devra jamais en confier la solution aux délégués apostoliques, à moins que le Saint-Siège ne l'ait expressément ordonné, mais elles devront être entièrement déférées à la Sacrée Congrégation de la Propagande.

XIII. — Nous attribuons au Patriarche grec melchite la juridiction sur tous les fidèles de ce même rite qui se trouvent dans le territoire de l'empire ottoman.

Outre ces garanties particulières et les prescriptions de droit, Nous avons surtout à cœur, ainsi que Nous l'avons mentionné plus haut, la création, dans les centres les plus favorables de l'Orient, de séminaires, collèges, institutions de tout genre, spécialement propres à élever la jeunesse indigène suivant le rite de leurs ancêtres. Nous avons résolu d'apporter tous Nos soins à la réalisation de ce projet sur lequel se fondent Nous pouvons à peine dire quelles grandes espérances pour la religion; Nous y consacrerons les ressources abondantes que Nous procurera, Nous en avons la confiance, l'aide des catholiques. Le ministère des prêtres indigènes sera plus en harmonie et rapportera par conséquent plus de fruits que celui des prêtres étrangers; Nous l'avons surabondamment démontré dans l'Encyclique consacrée par Nous, l'an dernier, à la fondation des séminaires dans les Indes orientales.

Une fois qu'il aura été pourvu à l'instruction religieuse de la jeunesse, les études théologiques et bibliques seront en honneur chez les Orientaux, la science des langues anciennes, aussi bien que des langues modernes, prendra de l'extension ; les richesses de doctrines et de littérature dont sont remplis leurs Pères et leurs écrivains, se répandront avec plus d'abondance pour le bien général : enfin sera obtenu ce résultat tant souhaité de voir, grâce à la diffusion de la doctrine du sacerdoce catholique, grâce au lumineux épanouissement de ses pieux exemples, nos frères séparés se jeter dans les bras de leur mère.

Alors, si tous les ordres du clergé unissent les pensées, les études, l'action, par les liens d'une fraternelle charité, alors cer-

tainement, avec la grâce et le secours de Dieu, luira plus tôt ce jour heureux où, tous s'étant rencontrés dans *l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu* en vertu de celui-ci, pleinement et en toute perfection, *tout le corps uni et lié par toutes les jointures qui se prêtent un mutuel secours, d'après une opération proportionnée à chaque membre, reçoit son accroissement pour être édifié dans la charité.* (Éph., IV, 13, 16.)

Elle seule peut être vraiment glorifiée, cette Église de Jésus-Christ en qui sont le plus intimement unis *un seul corps et un seul esprit.* (Éph., IV, 4.)

Nous ne doutons pas que nos vénérables Frères, les Patriarches, Archevêques et Évêques de tout rite oriental catholique, étant donnée l'affection qu'ils portent à la chaire apostolique et à Nous, et la sollicitude dont ils entourent leurs Églises, n'acceptent avec soumission et docilité toutes ces recommandations dans leur intégrité et ne fassent tous leurs efforts pour qu'elles soient pleinement observées par qui de droit.

L'abondance des fruits qu'il est permis d'en attendre et d'en espérer légitimement, dépendra des efforts de ceux qui sont Nos représentants dans l'Orient chrétien. Aussi recommandons-Nous très expressément à Nos délégués d'avoir, pour les institutions laissées par les ancêtres, tout l'honneur qui leur est dû; qu'ils soient pleins de déférence pour l'autorité des Patriarches et qu'ils la fassent respecter; dans l'échange de leurs devoirs réciproques, qu'ils mettent en pratique ce conseil de l'Apôtre : *s'honorant les uns les autres avec prévenance.* (Rom., XII, 10.)

Qu'ils apportent dans leurs relations avec les Évêques, le clergé et le peuple, un esprit zélé et bienveillant, cet esprit qui guidait l'apôtre saint Jean, lorsqu'il donna l'Apocalypse *aux sept Églises qui sont en Asie*, avec cette salutation : *Grâce à vous et paix par celui qui est, qui était et qui doit venir* (Apoc. I, 4); que dans toute leur conduite, ils se montrent les dignes envoyés et les conciliateurs de la sainte unité entre les Églises d'Orient et celle de Rome qui est le centre de cette même unité et de la charité. Que tels soient aussi les sentiments, que tels soient les actes — en rapport avec Nos exhortations et Nos ordres — de tous les prêtres latins qui entreprennent dans ces régions les nobles travaux du salut éternel des âmes : qu'ils accomplissent ces travaux

dans l'obéissance du Pontife romain, et Dieu leur donnera de grands accroissements.

Donc, tout ce que Nous décrétons, déclarons, sanctionnons dans cette Lettre, Nous voulons et ordonnons que tous ceux à qui elle s'adresse l'observent inviolablement, sans qu'on puisse le blâmer, le controverser ou l'enfreindre, sous quelque motif, même privilégié, couleur ou prétexte que ce soit; mais que Notre Lettre ait ses effets pleins et entiers, nonobstant les institutions apostoliques, même édictées dans des conciles soit généraux, soit provinciaux, nonobstant également tous statuts, coutumes et prescriptions sanctionnés par la confirmation apostolique ou par toute autre confirmation; auxquels sans exception, comme s'ils étaient rapportés mot pour mot dans cette Lettre, pour que ce qui précède ait son plein effet, Nous dérogeons spécialement et expressément, et voulons qu'il soit dérogé, ainsi qu'à tout ce qui peut aller à l'encontre de Notre Lettre. — Nous voulons que les exemplaires de cette Lettre, même imprimés, signés de la main de Notre notaire et marqués du sceau par un homme constitué dans la dignité ecclésiastique, fassent foi comme ferait foi la Lettre présente à ceux qui la liraient.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le premier jour des calendes de décembre, de Notre pontificat la dix-septième.

LÉON XIII, PAPE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

DÉCEMBRE 1894

ROME

Nos lecteurs ont trouvé plus haut la traduction de la Constitution apostolique *Orientalium dignitas Ecclesiarum*. Ce document, si clair et si fort, ne peut manquer de démontrer aux schismatiques, jusqu'à l'évidence, qu'ils peuvent devenir catholiques sans cesser en aucune façon d'être orientaux.

Le 23 décembre, le Sacré-Collège des cardinaux, NN. SS. les évêques présents à Rome, et les divers collèges de la prélature ont été admis à présenter leurs vœux au Souverain Pontife. De l'admirable allocution prononcée par S. S. Léon XIII, en réponse à ces vœux, nous détachons le passage suivant qui met bien en lumière l'unique but poursuivi par lui pendant les années déjà longues d'un fécond apostolat :

Parmi tant et de si agréables vœux, il Nous plaît d'arrêter notre pensée sur le souhait de voir répandre et fleurir parmi les peuples la civilisation chrétienne et s'étendre sur la terre le règne de Dieu.

Nous consacrons à ce très noble but, auquel, pour ceux qui jugent bien, se rattachent d'inestimables biens, depuis bientôt trois lustres, le meilleur de Nos soins apostoliques.

En cela, Nous l'avouons plein de reconnaissance, la bénédiction du Ciel Nous a été donnée abondamment, bénédiction qui Nous fournit toujours de nouvelles raisons de Nous réconforter et d'espérer. Nous voulons parler spécialement de ce réveil salutaire et bien désiré de foi religieuse qui vient de se manifester dans diverses nations, nations qui ont déjà été, et pendant plusieurs siècles, favorisées de la foi, et comblées des bienfaits les plus signalés. Mais pendant trop de temps, oublieuses de son œuvre régénératrice, elles n'ont pas hésité à lui prodiguer l'offense et aussi à la méconnaître. Aujourd'hui, par le dessein de la Providence, il arrive que, grâce à la connaissance qu'elles ont eue de leur erreur, grâce aux déconvenues, aux périls moraux et sociaux croissant tous les jours, elles se sont prises à considérer et à reconnaître la grande folie qui est de négliger et même de mépriser le royaume de Dieu et sa justice.

Elles voient que les États, tout comme les individus, tentent vainement d'atteindre le bien-être, le bonheur et la perfection s'ils ne les recherchent pas dans le souverain auteur, modérateur et fin suprême de tout être créé. Elles voient que, si l'on rejette la foi en Dieu, ni la connaissance du devoir, ni la vertu civique ne sont choses qui vaillent, et que les lois elles-mêmes et les rigueurs ne suffisent pas pour contenir les âmes et réfréner les multitudes, et ne réussissent peut-être qu'à augmenter le mal.

Les choses étant d'une telle évidence, qui ne voit la haute importance qu'il y a pour tous d'agir de concert afin que ce réveil et cet accroissement de foi chrétienne se dilate librement et pénètre vigoureusement dans toutes les veines de la vie publique et de la vie privée ? Ah ! que Dieu venge son honneur si indignement vilipendé ! que son nom retentisse vénéré dans les Chambres législatives, dans les établissements d'instruction, dans les académies, dans les réunions, dans les familles, et que, par ceux que ce devoir regarde, il soit restitué aux armées, aux écoles, aux ouvriers, au peuple, altérés de lui. Si la foi en Dieu prend ainsi racine, si toute la société est animée de son esprit, voici l'homme en train comme de se refaire une nouvelle vie, de tendre à un but plus noble, de se mouvoir sûrement à la recherche des plus hautes vérités, d'orner son esprit de la culture la plus choisie, de se retremper à des vertus plus généreuses, qui le perfectionneront au cours de sa vie terrestre et le guideront à l'acquisition de la vie céleste.

Et voilà la véritable civilisation qu'apporte heureusement aux hommes le Verbe de Dieu fait chair.

FRANCE

Le président de la Chambre, M. Burdeau, est mort d'épuisement. Les idées de cet homme politique paraissaient s'améliorer peu à peu depuis quelque temps. Même au point de vue religieux, il avait laissé deviner, au moment de la mort de M. Carnot, des dispositions intimes qui semblaient permettre d'espérer. Mais rien dans le cours de sa maladie n'est venu confirmer ces espérances. Son enterrement a été purement civil.

Sa disparition a jeté quelque désarroi parmi les républicains de gouvernement. Ils se sont trouvés sans candidat de marque qu'ils pussent porter à la présidence de la Chambre. Les radicaux ont habilement profité de ce moment d'indécision. Ils ont fait procéder sans retard à la nomination du successeur de M. Burdeau. Leur candidat, M. Brisson, n'ayant cette fois comme concurrent que M. Méline, peu sympathique aux libre-échangistes, a été élu par 249 voix contre 213 données à M. Méline. Le 8 janvier, la Chambre aura à élire son bureau tout entier.

— Depuis plusieurs semaines il n'était bruit que de trahison. Un officier de l'armée française aurait, disait-on, livré à l'ennemi des pièces concernant la mobilisation et la concentration de nos troupes sur la frontière. Un capitaine d'artillerie, juif d'origine et de religion,

nommé Dreyfus, fut arrêté. L'instruction traîna longtemps. Enfin l'affaire fut jugée à huis-clos devant le conseil de guerre. A l'unanimité, les sept juges militaires ont déclaré l'officier juif coupable de trahison envers sa patrie d'adoption, et l'ont condamné pour ce crime à la déportation à vie dans une enceinte fortifiée. Le traître en ayant appelé, le conseil de revision a déclaré à l'unanimité qu'il y avait lieu de rejeter le pourvoi.

L'opinion publique a été douloureusement surprise d'apprendre que la loi n'autorise pas, avec la clarté requise en pareil cas, l'application d'une autre peine à un crime si grand et accompli si froidement, alors que le Code militaire applique la peine de mort à des fautes bien plus légères. Le ministre de la guerre s'est fait l'interprète de la conscience publique en demandant la revision de cette loi mal faite. N'y aurait-il pas encore une autre modification importante à apporter à nos règlements militaires ? Puisque les titulaires de certains postes, d'ailleurs peu nombreux, ont entre les mains les papiers les plus secrets qui intéressent la défense de la patrie française, surtout à une époque où les lettres de naturalisation sont si facilement accordées, un simple concours doit-il suffire pour faire déclarer que l'on est apte à remplir ces emplois ? Il faudrait exiger, ce semble, pour pouvoir y être admis, une autre garantie, faillible sans doute comme toutes les garanties humaines, mais cependant la meilleure de toutes, celle que l'on appartient à une famille française depuis plusieurs générations, au sein de laquelle il est à espérer que l'on n'a reçu que des impressions vraiment et uniquement françaises. Cette restriction, d'ailleurs de peu d'étendue, laisserait encore à tous les autres dévouements un champ bien assez large pour qu'ils pussent tous s'y produire et s'y épanouir très librement. Un projet de loi dans ce sens a été déposé.

— Le gouverneur de l'Indo-Chine, M. de Lanessan, a été subitement révoqué de ses fonctions. Au cours de l'instruction d'un procès dirigé contre certaines journalistes, le gouvernement a acquis la certitude que M. de Lanessan communiquait à l'un d'entre eux des documents d'administration d'un caractère absolument confidentiel. Le successeur de M. de Lanessan est M. Rousseau, conseiller d'Etat.

— M. Ferdinand de Lesseps est mort le 7 décembre, dans sa quatre-vingt-dixième année. Son nom restera attaché au grand œuvre du percement du canal de Suez ; mais l'effroyable échec de sa seconde tentative de percement d'isthme est encore trop récent pour que le silence ne soit pas ce qui convienne le mieux aujourd'hui à cette mémoire.

— Le 30 novembre dernier, a été promulguée une loi importante relative aux habitations à bon marché. On sait combien cette question du logement des petites gens est capitale et au point de vue de l'hygiène et au point de vue de la morale. La loi nouvelle a pour but « d'encourager la construction de maisons salubres et à bon marché, soit par des particuliers ou des sociétés, en vue de les louer ou de les

vendre à échéance fixe ou par paiements fractionnés, à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire, soit par les intéressés eux-mêmes pour leur usage personnel ». Art. 1er.

Pour faciliter la construction de ces maisons, certaines immunités fiscales leur sont assurées ainsi qu'aux sociétés qui se chargeront de les construire : exemption de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres pendant cinq ans ; délai de cinq ans pour le payement des droits de mutation ; et, pour les sociétés, dispense de certains droits de timbre et d'enregistrement, exemption de la patente et de l'impôt sur le revenu, à la condition toutefois que les dividendes soient limités.

De plus, comme « il importe d'assurer la stabilité à la propriété si laborieusement acquise, et d'en faciliter la conservation à la veuve et aux enfants en cas de mort du chef de famille » (rapport Siegfried), la loi nouvelle, au lieu d'imposer une ruineuse licitation judiciaire quand il se trouve des héritiers mineurs, ou que les cohéritiers majeurs ne s'entendent pas pour régler leur partage à l'amiable, dérogeant sur ce point au Code civil, permet de prolonger l'indivision pendant dix ans, et donne également pouvoir à chacun des héritiers, ainsi qu'au conjoint copropriétaire, de reprendre la maison sur simple estimation.

Notons encore que les acquéreurs qui se libèrent par annuités pourront passer avec la Caisse nationale d'assurances des contrats garantissant à leur mort, si elle arrivait avant la libération complète, le payement des annuités restant à échoir, et assurant ainsi à leurs héritiers la possession tranquille de la maison acquise par le chef de la famille.

ÉTRANGER

Allemagne. — Le nouveau palais législatif de l'empire a été inauguré avec grande solennité. L'empereur en a scellé lui-même la dernière pierre. Mais pendant que, sur l'invitation de leur président, les autres membres du Reichstag, debout, acclamaient l'empereur, les députés socialistes, demeurés assis, gardaient le silence. D'abord Guillaume II déclara au bureau de l'Assemblée que cette insulte le laissait froid. Le lendemain, il demandait à la Chambre d'autoriser des poursuites contre ces députés, comme coupables du crime de lèse-majesté. Grande a été la stupéfaction générale, et la commission chargée d'examiner la demande se prononçait, par 9 voix sur 13, contre la prise en considération. Samedi 15, le Reichstag se rangeait de l'avis de sa commission, et malgré l'intervention du nouveau chancelier, refusait d'autoriser les poursuites. Deux jours après, le président de la Chambre, d'accord avec le gouvernement, insistait pour que l'on votât en première lecture, avant les vacances, la loi contre les menées révolutionnaires. M. Singer, socialiste, réclama l'ajournement de la discussion, la Chambre ne lui paraissant pas être en nombre. Il n'y avait en effet que 158 membres

présents sur 397. M. de Levetzow dut se résigner à lever la séance, en annonçant que la première réunion aurait lieu le 8 janvier.

Autriche. — L'empereur François-Joseph n'a pas cru pouvoir résister plus longtemps à la pression exercée sur lui par les libéraux. Il a cédé et sanctionné les trois lois politico-religieuses déjà votées, mais de telle sorte que le ministère hongrois, sentant qu'il n'avait plus la confiance du souverain, s'est retiré. Les deux mesures prises ensemble ne semblent pas de nature à simplifier une situation déjà difficile.

Italie. — Comme l'ancien Phénix, le Panamino renaît de ses cendres. On peut même affirmer que dores et déjà, le fils est plus vigoureux que son digne père. Se rappelle-t-on qu'en juillet dernier le directeur et le caissier de la Banque romaine, accusés d'avoir amené la ruine de leur établissement par des opérations coupables, furent acquittés, parce que M. Tanlongo affirmait n'avoir agi que sous la pression d'hommes politiques fort en vue. Si des documents manquaient pour prouver son dire, c'est qu'ils avaient été soustraits du dossier du procès. L'émotion produite par cette défense fut considérable. Une commission fut chargée de faire une enquête sur la responsabilité encourue par les magistrats dans la conduite de cette affaire. Le rapport qu'elle vient de publier reconnaît que les magistrats n'ont pas fait tout leur devoir, mais avoue à leur décharge qu'ils n'ont failli que sous le coup d'influences politiques considérables. Or, M. Giolitti était chef du cabinet au moment où s'instruisait le procès Tanlongo. C'était lui, sans doute aucun, qui s'était fait remettre les pièces qui manquaient, et s'il l'avait fait, c'est assurément que ces pièces étaient compromettantes pour lui. Mis ainsi dans la nécessité d'éclaircir autant que possible sa conduite, M. Giolitti a voulu remettre les documents qu'il possédait au président de la Chambre, M. Biancheri, qui a bravement refusé d'en prendre connaissance. Alors, sur la proposition de M. Cavallotti, la Chambre s'est saisie de l'affaire, et a nommé une commission de cinq membres pour examiner les pièces déposées sur son bureau. Les cinq ont travaillé jour et nuit, et il est résulté de leur fiévreux dépouillement que l'homme le plus atteint a paru être le président actuel du Conseil, M. Crispi. Son épouse, aujourd'hui légitime, ne sort pas plus indemne de l'affaire. L'un et l'autre ont eu recours à maintes reprises aux bons offices de la Banque romaine. L'émotion produite a été intense. L'opposition demandait la discussion immédiate des documents, quand a paru un décret prorogeant la Chambre et le Sénat, afin, dit le rapport au roi, qui accompagnait le décret, « afin que la Chambre, se garantissant contre les embûches et contre les surprises, ait le temps de reconquérir le calme nécessaire à la sagesse de ses résolutions ». Tous les chefs de groupes : MM. di Rudini, Brin, Zanardelli, Cavallotti, ont protesté avec véhémence contre cette manière de fuir la lumière. Beaucoup pensent qu'un décret de dissolution suivra de près le décret de prorogation.

Turquie. — Des « atrocités » auraient été commises en Arménie. Dans le vilayet de Bitlis, des populations coupables de ne pas s'être prêtées de bonne grâce au double payement de leurs taxes, auraient été déclarées en état d'insurrection et rudement châtiées, à la turque. Il y a quelque vingt ans, « des atrocités » de même genre amenèrent la création d'une Bulgarie. Qu'adviendra-t-il cette fois? Les Arméniens ne demanderaient évidemment pas mieux que d'être chez eux dans leur pays. Par malheur, toutes ces petites nationalités ne marchent pas toutes seules dès leur naissance : il leur faut un protecteur, un tuteur, même un roi. Or, la situation de l'Arménie en Asie-Mineure est trop importante — de ses montagnes elle commande les routes qui conduisent au golfe Persique — pour que la Russie et l'Angleterre se désintéressent de la question du protectorat même purement moral de ce pays.

En attendant la solution définitive, une enquête va se faire sur les « atrocités arméniennes ». La Porte aurait assez aimé à diriger à elle seule l'instruction de l'affaire. Après avoir d'abord tout nié, elle avait ensuite annoncé qu'elle allait faire la lumière. Mais elle commit la maladresse de laisser écrire dans ses journaux que la soi-disant enquête porterait sur « les crimes des brigands arméniens » ; elle avait même récompensé ceux de ses agents qui avaient su réprimer le mouvement insurrectionnel des mêmes dits brigands. L'Angleterre déclara ne pas vouloir se contenter de ce semblant d'enquête. L'article 61 du traité de Berlin donne aux puissances signataires un droit de contrôle en Arménie. Lord Kimberley demanda, comme garantie d'impartialité, l'adjonction à la commission turque des consuls anglais, russe et français d'Erzeroum. Finalement, il a été décidé que ces trois consuls se contenteront de nommer des délégués qui auront le droit de poser eux-mêmes des questions. Les malheureux Arméniens, en présence de cette commission que présidera le Turc, auront-ils le courage de faire des dépositions complètes qui puissent servir de point de départ pour une amélioration sérieuse de leur condition?

Asie. — Les opérations militaires en Chine ont subi pendant ce mois un certain ralentissement. L'extrême dureté de la saison en est sans doute la cause. Le changement du chef d'une des armées japonaises a pu aussi contribuer à ralentir la marche en avant sur Moukden. Le maréchal Yamagata, malade, a cédé son commandement au général Nodzu. Le 19 décembre, celui-ci a livré à des troupes chinoises et mandchoues un combat qu'on dit être le plus sérieux de tous ceux qui ont eu lieu depuis le commencement des hostilités.

Par ailleurs, la Chine s'est décidée à traiter directement avec le Japon. Tchan-Yin-Huan va se rendre à Tokio pour y discuter les conditions de la paix.

P. F.

Le 31 décembre 1894.

Le gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cᵒ, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'INGÉNIEUR ET SON RÔLE SOCIAL

Un auteur contemporain, dans une pièce sur laquelle nous aurions, d'ailleurs, bien des réserves à faire, a mis en scène, vis-à-vis d'un vieux marquis représentant le passé traditionnel, un jeune ingénieur, fière personnification de notre dix-neuvième siècle. Le gentilhomme a grande allure : épris d'honneur chevaleresque, inféodé sans réserve à ses nobles souvenirs, il semble avoir beau jeu contre le progrès moderne, brutal et impitoyable, qui va « broyant tout sous ses roues d'acier ».

Son antagoniste se présente en ses prosaïques habits de bourgeois, un carnet à la main, avec un tracé de chemin de fer : bagage peu ou point poétique. Et pourtant, quand la lutte s'engage entre le tenant des vieux âges et le champion du progrès actuel, la voix du jeune ingénieur vibre si puissante qu'on se surprend à lui faire intérieurement écho pour admirer la grandeur de ce rôle si chaudement décrit. Il se voit, il se dépeint à la tête du progrès, ployant au service de l'humanité les grandes forces de la nature, assainissant les villes, restaurant les merveilles de l'art antique, franchissant fleuves et vallées, trouant les montagnes, pour réunir les hommes et les pousser à un combat commun contre la routine, la misère, la famine, l'ignorance.

C'est du lyrisme scientifique, et plus d'un, sans doute, haussera les épaules au nom de la couleur locale outragée. Il évoquera, en regard de cet ingénieur idéal, le type classique du calculateur, placidement momifié dans ses chiffres, et criera bien fort à l'invraisemblance....

Tel ne saurait être notre avis. Lyrisme, soit; mais pourquoi en réserver le monopole aux admirateurs attardés du vieil Olympe ou aux amants attendris de la nature? Quand le sentiment d'une grande force, capable de soulever le monde, bouillonne dans un cœur, pourquoi ne pourrait-il parfois déborder en lave brûlante et en accents enthousiastes?

C'est qu'en effet, ce rôle de l'ingénieur dans notre société, décrit avec tant d'élévation, idéalisé par je ne sais quelle fraîcheur juvénile, il existe en vérité; il existe plus vaste et même plus sublime encore que ne l'a dépeint notre auteur, car il est intimement lié à la question sociale et aux espérances de régénération catholique. Notre désir serait de le montrer. Pour certains de nos lecteurs, cette entreprise semblera un peu bien naïve, tant notre proposition leur est évidente. Nous tromperions-nous, néanmoins, en croyant qu'elle sonnera la nouveauté, — presque le paradoxe, — pour un grand nombre de parents, appartenant aux hautes classes de la société. Et cela est grave, car nul, après les éducateurs, n'influence autant qu'eux le choix du jeune homme qui s'arrête au carrefour de ses dix-sept ans, hésitant sur la direction à prendre.

Donc cette carrière leur paraît trop moderne, — tranchons le mot, — trop peu chevaleresque, pour qui a l'honneur de porter un beau nom ou possède une fortune indépendante. L'état militaire, à la bonne heure! C'est le dévouement à la patrie, les grandes luttes sur les champs de bataille, au milieu du sifflement des balles et dans l'enivrement de la gloire;... qui sait? peut-être aussi, un peu, l'éclat de l'uniforme et le brillant mariage qu'il doit favoriser. D'ailleurs l'arrivée en grand nombre de jeunes chrétiens dans notre armée la moralisera, et jettera même un reflet de gloire sur la religion, qui ne dédaigne pas de montrer au front de ses fils la couronne de la bravoure militaire. La diplomatie,... bien encore; manier les ressorts cachés des États a toujours été regardé comme œuvre de gentilhomme; ce sont les grandes relations ouvertes, la célébrité assurée. Polytechnique,... passe aussi. Tel est le prestige de la grande école, que ceux-là mêmes qui n'en sortent pas militaires, sont regardés par tous comme faisant honneur à leur nom. Mais Centrale, l'École des mines, Saint-Étienne! fi donc! des ingénieurs cantonnés dans leurs préoccupations matérielles, entourés d'engins brutaux, errant sur des chantiers boueux, la règle à calcul en main! Est-ce bien un idéal pour un cœur généreux; un tel état ferait-il grand honneur à nos enfants, à notre nom, à la religion que nous devons hono-

rer? C'est, sur un autre ton, le mot de notre marquis à l'ingénieur : « Et tu fais la cour à ma nièce, arpenteur! » Notre but est donc avant tout, dans cette étude, de combattre cette antipathie instinctive de quelques-uns à l'égard d'une noble et utile profession. Pour la vaincre, et dût-on nous accuser de monter en chaire, nous distinguerons deux points : valeur intellectuelle et rôle social de l'ingénieur.

Est-il besoin de le dire? Nous n'avons ni la prétention ni le désir d'épuiser le sujet, et de résoudre toutes les questions que nous soulevons de propos délibéré. Ce n'est ici qu'un article d'avant-garde, par lequel nous nous permettons de provoquer l'attention de plus habiles. Aussi voudra-t-on n'y chercher ni le luxe des documents ni la minutie des détails. Il s'agit d'esquisser à grands traits, dans le cadre de son usine, l'ingénieur tel qu'il pourra être au milieu de notre société, si nous nous efforçons de le faire chrétien et dévoué.

Que si, en traçant cette silhouette, nous sommes amené à crayonner d'autres figures et à risquer quelques comparaisons, notre intention n'est de dénigrer aucune carrière. Conclurions-nous à la prépondérance sociale de l'ingénieur, ce serait une simple constatation du rôle fait à chacun par la force des choses. Il n'y saurait entrer la plus légère part de blâme, non plus que l'intention de dénier aux moins favorisés une part déjà sérieuse d'influence. Au reste, comment se tromper sur nos sentiments, quand on nous entendra reconnaître que, sur le terrain où nous l'étudions, l'ingénieur peut davantage que le prêtre. Qui nous soupçonnerait cependant de vouloir exalter le premier au-dessus du second?

Enfin, précisons nettement le sens d'un mot que nous emploierons souvent, et dont l'amphibologie pourrait nous faire accuser de ne voir les choses que d'un œil. L'action sociale peut se prendre dans son acception générale d'influence sur toute la société. En ce sens tout homme, mis en vue par sa position ou sa fortune, exerce évidemment une action sociale plus, ou moins étendue. Le militaire, par la grande idée qu'il personnifie et par le légitime prestige de l'uniforme; le savant, par l'estime qu'inspirent ses travaux aux plus profanes; l'ingénieur, par le caractère encyclopédique de ses connaissances et la hardiesse raisonnée de ses

entreprises; l'avocat, le médecin, et tant d'autres, influent nécessairement sur les idées, les résolutions, les mœurs, la religion de la société.

Ce n'est pas de cette action qu'il s'agit; non pas qu'il n'y eût intérêt à tenter sur ce terrain une comparaison entre les diverses professions, — nous pensons même que le héros de cette monographie n'y ferait pas trop mauvaise figure. Mais cette perspective est trop vaste pour le cadre que nous nous sommes tracé, et le temps nous manquerait pour la dérouler aux yeux de nos lecteurs. Nous entendrons seulement par action sociale, celle qu'exerce un homme sur la célèbre question sociale, question de vie ou de mort pour la société actuelle. Que peut faire l'ingénieur pour la résoudre? Ce point précis ne sera visé que dans notre seconde partie. Mais examinons d'abord dans la première quelle est la valeur intrinsèque de l'ingénieur.

I

Beaucoup considèrent l'ingénieur civil un peu comme un honorable praticien, sachant employer quelques formules de mécanique puisées dans un aide-mémoire, capable de doser un mortier et de diriger un atelier d'ajustage. Pour eux, en un mot, c'est un empirique, se bornant à appliquer brutalement les savantes découvertes des académiciens.

Rien de plus faux que cette manière de voir. La préparation à l'École centrale, que je prendrai pour type, exige en ce moment deux fortes années, au moins, d'études scientifiques : l'une de mathématiques élémentaires, l'autre de mathématiques spéciales. Viennent ensuite, pour les admis, trois années d'école où, sans doute, la part de la pratique est plus large qu'à l'École polytechnique, mais n'exclut pas les cours théoriques. De ce nombre, sont ceux d'analyse et de mécanique rationnelle, assez complets pour faire de qui les aurait sérieusement suivis, de véritables initiés aux mystères du haut calcul. Si l'on veut bien comparer ces études à celles de Saint-Cyr, on verra qu'au point de vue mathématique elles leur sont très supérieures. On ne saurait donc, en bonne logique, refuser aux unes une estime accordée très légitimement aux autres.

Rappelons aussi que les candidats doivent avoir dix-huit ans au moins; ils ont eu, par conséquent, le loisir d'achever les études littéraires qui font l'homme complet, et, en pratique, beaucoup ont satisfait à ce programme.

Voici donc le futur ingénieur admis à l'École. Ce n'est pas l'heure du repos, mais celle du travail acharné, s'il désire obtenir le diplôme. On sait en effet que, chaque année, un certain nombre d'élèves, n'ayant pas la moyenne de notes suffisante, sont impitoyablement éliminés. Ceux-là mêmes qui ont résisté à ce criblage méthodique, ne reçoivent pas tous le titre d'ingénieur civil. L'élève dont les notes n'atteignent pas le niveau fixé, n'emportera qu'un *certificat d'études*, passeport scientifique de second ordre, dont beaucoup de patrons ne se contentent pas. Même parmi les diplômés, il n'est pas indifférent de sortir dans les premiers. A eux, sont réservées les places que les directeurs de l'École s'efforcent avec dévouement de leur procurer; sur eux, se fixe de préférence, le choix de l'industriel en quête d'un ingénieur.

Le temps d'école est terminé. La formation est-elle achevée? Pas le moins du monde. Le jeune homme est initié; on a remis dans ses mains les outils dont il devra se servir, mais avant de les manier avec aisance et force, que de coups à se frapper sur les doigts! Que de tours de main à acquérir par l'expérience du métier, que d'*écoles* à faire, suivant le mot technique, avant d'être passé maître dans son art! On reste stupéfait, quand on se trouve jeté, de la théorie semi-pratique des écoles d'application, dans le vrai travail courant; oui, stupéfait de la somme de connaissances multiples à trouver sous la main, à adapter aux circonstances, à féconder par la réflexion ingénieuse.

Outre ses machines motrices qu'il doit diriger et réparer, l'ingénieur a généralement un bon nombre de machines-outils, organes délicats, qu'il faut surveiller dans leur marche, souvent modifier et perfectionner. *Vita in motu*, dit l'ancien adage, et l'industrie moderne semble n'avoir retenu que cet axiome de la vieille métaphysique. Ne pas avancer, pour elle, c'est mourir, car les rivaux marchent grand train dans la voie du progrès; la machine, merveille d'il y a dix ans, est aujourd'hui au bric-à-brac; l'usine modèle d'hier

sera bientôt, si elle ne progresse pas, une succursale du musée des antiques.

Ce qui est vrai des machines ne l'est pas moins des procédés de fabrication. C'est à qui les simplifiera, en réduira le prix, en accroîtra le rendement. Pour cela, l'ingénieur devra, la plupart du temps, être chimiste et physicien ; métallurgiste même, dans certaines limites, afin de savoir jusqu'à quel point il peut compter sur les métaux fournis par les fabriques spéciales.

L'usine a des bâtiments à entretenir; souvent il faut en construire de nouveaux. L'ingénieur aurait honte de recourir à un architecte, et le voici constructeur.

Enfin, à côté de cette technique du métier, se place toute la partie administrative et commerciale, souvent dévolue à l'ingénieur-directeur : achat des matières premières, répartition du travail, choix des ouvriers et contremaîtres, surveillance de la comptabilité, etc., etc.

Voilà un rapide exposé de ce que nous avons vu pratiquer aux ingénieurs des grandes usines. Qu'on juge si c'est une profession sans valeur, et si, pour l'exercer, il ne faudrait pas des hommes vraiment éminents par la science, l'intelligence, le tact, le savoir-faire. Je ne le sais que trop, un tel idéal n'est pas toujours atteint, mais c'est beaucoup de l'avoir devant les yeux, et d'être obligé par les circonstances mêmes à y tendre d'un mouvement continu.

Bien, dira-t-on ; mais il est une ombre à ce brillant tableau. Que deviennent dans cette vie, savante à la vérité, mais toute bornée par des préoccupations matérielles, l'idée du dévouement et les vastes horizons, seule perspective digne d'une âme élevée ?

Si l'on veut parler du dévouement militaire, notre réponse est facile, plus facile qu'autrefois. Cependant, alors même que l'ingénieur, comme tant d'autres, jouissait de l'immunité du service, il n'eût pas été impossible de faire au courage civil une place honorable en regard du courage militaire. En tout cas, cette opposition serait désormais sans objet. Tout le monde est soldat; nos ingénieurs civils, en particulier, sont officiers de réserve. Sonne le clairon, ils laisseront leurs calculs pour faire, sous la direction de nos

vaillants officiers, mais à leurs côtés, un rempart à la patrie. Leur sang coulera pour la France, comme celui des hommes qu'une vocation spéciale a plus exclusivement voués à sa défense. En un mot, ils auront de la guerre le principal : les rudes fatigues et les mauvais coups à recevoir.

N'oublions pas d'ailleurs, le rôle de nos ingénieurs dans la préparation de la défense nationale. N'est-ce pas à l'un d'entre eux que nous sommes redevables de notre merveilleuse poudre sans fumée? N'est-ce pas l'industrie civile qui fournit les excellents canons de notre marine, comme c'est elle qui va, chaque jour, perfectionnant nos torpilleurs, et lancera demain ces terribles baïonnettes des mers contre les cuirassés ennemis, avec des vitesses de trente nœuds à l'heure?

Mais, après tout, les occasions de pratiquer les dévouements extrêmes sont assez rares. A côté de ceux-là, il y en a un plus constant, plus impérieusement nécessaire à notre société vacillante : le dévouement à la classe ouvrière ; et c'est dans l'exercice de ce nouveau devoir que nous voulons suivre l'ingénieur, pour montrer qu'il lui est tout particulièrement facile et fructueux.

II

Une étude paraissait, il y a quelques années, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur le rôle social de l'officier. Son légitime succès fut trop retentissant pour que nous puissions fuir la comparaison, et voilà pourquoi nous nous croyons obligé de mettre en regard sur ce terrain, et sur celui-là seulement, les deux intéressantes figures de l'officier et de l'ingénieur.

Avec une haute compétence et une large élévation de vues, l'auteur de ce remarquable article signalait à ses jeunes camarades un but sublime : l'action morale à exercer sur la totalité de la jeunesse française, pendant ce laborieux noviciat de trois ans qu'elle doit faire à la grande école humaine de la discipline et du respect. A son jugement, l'officier se trouve placé pour cela en d'excellentes conditions : contact immédiat avec ses subordonnés, parfaite identification de son intérêt et des leurs, autorité absolue, mais bien délimitée par la précision des règlements. Aussi, forcé de consta-

ter qu'en pratique, le soldat échappe presque toujours à cette action, l'auteur n'hésite pas à en rejeter la responsabilité sur la formation même, donnée dans les collèges et les écoles militaires. La méconnaissance de sa mission chez l'officier, la négligence à l'en avertir chez ses éducateurs, telle serait la cause à peu près exclusive du déficit douloureusement constaté. Dévoiler cette lacune, exhorter éloquemment à la combler, tel était le but de ce noble appel.

Certes, nous ne pouvons qu'y applaudir et lui souhaiter un écho dans les cœurs généreux auxquels il est adressé. La mission de l'officier grandit ainsi, de toute la hauteur qui sépare l'éducation d'une âme, de l'assouplissement mécanique du corps par l'exercice militaire. Que les chefs de notre armée se pénètrent d'un tel esprit, ils atténueront, dans une large mesure, les dangers moraux du service militaire et en feront, peut-être, un auxiliaire du relèvement de la nation.

Cependant, nous l'avouons, là où ce résultat sera enregistré, il nous semblera dû, bien plutôt aux qualités exceptionnelles d'un homme supérieur, qu'aux conditions où il est placé. En d'autres termes, celles de la vie militaire actuelle ne nous paraissent nullement favorables.

Le service est court ; l'homme n'y passe guère que le temps nécessaire à son instruction, temps forcément rempli par tous les exercices de rigueur. De plus, c'est contraint par une nécessité, trop souvent haïe, qu'il se laisse enfermer à la caserne : la quitter le plus tôt possible est son rêve. Dès lors, comment s'établiront entre son chef et lui ces rapports de cordialité, base de toute action sur les hommes ? Oh ! je sais bien que l'on vise précisément à changer cette acceptation morne et révoltée du service, en élan joyeux, ou du moins énergiquement résolu, vers ce rude et salutaire complément de toute éducation. Je sais que l'on attend de nous, maîtres de la jeunesse, que nous lui montrions ces années d'épreuves comme une période féconde pour l'acquisition du caractère, et pendant laquelle elle respirera, sous les plis du drapeau, les souffles âpres mais fortifiants du patriotisme et du sacrifice. Hélas ! dût-on nous taxer de pessimisme, nous ne croyons guère à une telle transformation. Quoi qu'on dise, il est dur d'interrompre des études

aimées, ou du moins qui ouvrent la carrière où l'on marchera toute la vie, pour les remplacer, trois ans durant, par le monotone exercice. Il est dur de quitter sa famille, son champ, sa ferme, pour aller vivre loin du pays, avec des inconnus, hôte d'un jour dans la grande famille militaire et soumis à sa rude discipline. Accepter avec joie, avec une résignation active seulement, ce serait presque de l'héroïsme, et l'héroïsme est le fait du petit nombre.

C'est pourquoi le soldat nous paraît mal disposé à recevoir de son chef, la douce et puissante empreinte qui l'atteindrait au fond de l'âme et le métamorphoserait en un autre homme. Il n'échappera pas, sans doute, à un certain développement du caractère, effet infaillible d'une forte discipline, alors même qu'elle est subie sans être aimée. Mais qu'il veuille se livrer suffisamment pour se laisser moraliser et élever, c'est ce que nous ne pensons pas.

Et puis, quels sont, de fait, ses rapports avec l'officier? Celui-ci ne voit guère ses hommes que sur le terrain de manœuvre ou dans l'inspection des chambrées. S'il les rencontre à l'extérieur, le respect hiérarchique permet difficilement une conversation abandonnée et cordiale. D'ailleurs, où se feront ces rencontres? Dans la maison de l'officier? C'est bon tout au plus pour quelques privilégiés. En marche, pendant un temps de repos? Soit, seulement alors tout se bornera à quelques mots affectueux qui pourront bien toucher le cœur, mais rarement élever et rectifier les idées. Ajoutons que l'action vraiment efficace est réservée surtout aux officiers subalternes, sous-lieutenants, lieutenants, capitaines, seuls en contact immédiat avec la troupe. Notre auteur s'en félicite, car l'idée qu'il préconise fera mieux son chemin parmi ces jeunes gens libres de préjugés contraires. Or, cette jeunesse, n'est-elle pas précisément un nouvel obstacle?

Elle est bien rare, à cet âge, la persévérance exigée par l'étude d'un caractère ; plus rare encore ce dévouement obscur et constant, qui emporte pied à pied la confiance d'un homme, surtout si celui-ci n'offre qu'un esprit inculte et des manières grossières.

Quelques âmes d'élite se hausseront jusque-là; la majorité,

très capable de l'héroïsme chevaleresque qui donne la vie et le sang, ne l'est pas de cette longue patience.

N'y a-t-il pas aussi, par la force des choses, dans la vie militaire un courant violent vers une vie mondaine, toute remplie de fêtes, de bals, de rallies-papers ? On est jeune, brillant, recherché ! On a si bonne grâce, dans toute la force de ses vingt-cinq ans et la mâle parure de l'uniforme ! Que de séductions conspirant ensemble à voiler, pour un temps, le sérieux de l'existence, — sans parler d'autres entraînements, nullement chimériques, hélas ! et plus radicalement contraires encore à l'esprit d'abnégation. Ce n'est qu'à l'automne de la vie, alors que les cheveux grisonnent sous le képi, que l'idée du sacrifice ignoré, constant, tenace, dépouillé de l'éclat des champs de bataille, se dresse devant l'homme mûr, dans sa majestueuse et sévère beauté ! Il comprend alors l'héroïsme de ce rôle d'éducateur obscur du soldat, quand même il ne rencontrerait chez ce disciple forcé, ni le savoir-vivre, ni la culture de l'intelligence, ni les délicates expansions du cœur. Il le comprend, et serait prêt à y consacrer le reste de ses forces. Mais, par une sorte de fatalité, c'est justement alors que son grade l'isole sur un piédestal presque inaccessible, d'où il pourra à peine s'incliner à de rares intervalles vers ceux qu'il voudrait conquérir.

Et d'ailleurs, quand même l'officier aurait marqué d'une forte empreinte le soldat qui retourne à ses travaux, quand même il lui aurait inspiré une vraie et durable affection pour ce chef qui a su le traiter comme un homme et non comme une brute, est-il bien sûr que la réconciliation des diverses classes de la société en fût bien avancée ? L'officier est un peu, dans cette société, comme le prêtre dont on l'a souvent rapproché. C'est un être spécial, ni patron, ni propriétaire, ni prolétaire. En quoi donc l'estime que lui vouerait l'ouvrier rejaillirait-elle sur cette bourgeoisie, objet des fureurs populaires ?

Enfin, et c'est le principal, s'il s'agit de l'action qui nous occupe avant tout, de l'action religieuse tendant à ramener le peuple vers Dieu, et sans laquelle tout essai de moralisation n'est que chimère, on sait assez, sans que j'insiste, comment seraient vues, chez un officier, des tentatives de ce

genre. Son avancement serait compromis, sa position même menacée. Aussi, de fait, l'apostolat des hommes nous semble-t-il presque entièrement délaissé par les plus intrépides chrétiens de l'armée, pour ces raisons de prudence que nous constatons, sans les juger aucunement.

Que faut-il donc conclure? Que le généreux appel lancé aux officiers désireux de remplir leur rôle dans sa plénitude, n'est qu'une chatoyante utopie? A Dieu ne plaise! Nous voudrions graver ces nobles paroles, en caractères de feu, au cœur de tous ceux qu'une vocation véritable a fixés à demeure sous l'ombre du drapeau. Qu'ils s'efforcent de remplir le magnifique programme qu'un homme d'esprit et de cœur a mis sous leurs yeux, comme un émouvant tableau de perfection morale, et ils feront du bien, beaucoup de bien.

Mais, encore une fois, nous persistons à croire que ce n'est pas à leur position dans la société qu'il faudra principalement en rapporter le mérite, que le bien opéré sera difficilement durable, surtout qu'il ne descendra pas à la racine du mal dont nous nous mourons. Voilà pourquoi il conviendrait peut-être de tourner les yeux d'un autre côté, pour trouver ces agents de réconciliation entre la société bourgeoise et la masse des travailleurs.

IV

De l'ingénieur de l'État, nous ne dirons qu'un mot; il faut reconnaître qu'il n'est pas bien placé pour une puissante influence populaire. L'administration le saisit, lui aussi, dans son étreinte d'acier; il ne pourra faire un mouvement qu'autant qu'il lui sera permis par le savant déroulement des rouages officiels. Son action sociale est réduite; son action religieuse l'exposerait presque aux mêmes périls que l'officier. Ne nous faisons pas non plus illusion : la plupart d'entre eux ne sont guère en rapport avec les ouvriers. C'est un pur préjugé de penser que l'ingénieur des mines dirige l'exploitation des mines de l'État, dont le principal mérite est jusqu'ici de ne pas exister. C'est avant tout un agent administratif; c'est encore, très fréquemment, un savant distingué dont l'action sur l'avancement de la science est plus efficace que l'influence sur

le peuple du travail. Quant à l'ingénieur des ponts et chaussées, il ne prend guère contact avec les ouvriers disséminés qui dépendent de lui, que par l'intermédiaire obligé des conducteurs et des piqueurs. Inutile donc d'insister sur ce point On ne nous défendra pas d'adresser à des confrères l'expression de notre fraternelle et ardente sympathie. Nous sommes fier de leur reconnaître les hautes qualités de la science, et, souvent aussi, — quoi qu'on en ait dit, — un sens profond de l'art de l'ingénieur. Cependant, avouons-le, tant qu'ils restent au service de l'État, ils ne sauraient être l'organe intermédiaire entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, la bielle qui relie, sans secousse, le mécanisme complexe de notre société à cette force tumultueuse du quatrième état, d'où lui viennent dans une si large proportion le mouvement et la vie.

Tout autre est la situation de l'ingénieur civil, — et *a fortiori* du patron-ingénieur, — placé à la tête d'une usine, d'une mine, d'une exploitation quelconque. Il se voit maître de cent, deux cents, cinq cents, mille ouvriers, — quelquefois plus, — dont le pain quotidien et la vie de famille dépendent de lui seul, à peu près. Là, plus de surveillance de l'État paralysant les bonnes intentions ; plus de crainte de dénonciations entraînant un déplacement vexatoire, ou tarissant la source des grâces : l'inscription au tableau d'avancement. Seul, le patron, s'il ne s'identifie avec le directeur, est au-dessus de l'ingénieur. Mais devant sa supériorité technique, il s'efface généralement. Une double action n'irait qu'à compromettre l'unité de direction ; il se renferme donc dans le cercle des transactions commerciales, abandonnant en pratique la toute-puissance aux mains du directeur. Celui-ci reçoit ou renvoie à son gré les ouvriers, règle les conditions hygiéniques et morales du travail ; bref, il est en rapport direct avec ce travailleur qui, pour lui, est une intelligence et une force, alors que, pour le patron, ce n'est guère qu'une unité inconnue dans la masse, une charge de plus à son passif.

Il n'est qu'un cas où cette annihilation pratique du patron n'a pas lieu, celui où il possède lui-même les connaissances techniques nécessaires à la direction de l'usine. Mais

il rentre alors dans la catégorie de l'ingénieur-directeur, et, doué d'une plus parfaite indépendance, il se place au premier rang dans notre cadre d'agents sociaux.

Voici donc notre ingénieur maître de la situation matérielle de l'ouvrier. Ce n'est pas tout: à cet avantage un peu brutal, vient s'adjoindre un prestige plus noble.

Le travailleur de nos jours est trop frotté de demi-science, trop épris des prodiges qu'il voit exécuter autour de lui par nos merveilleux engins, pour n'être pas quelque peu fasciné par ceux qui, à ses yeux, représentent cette science. Il nous souvient, avec quel intérêt, les membres d'un cercle ouvrier se redisaient, au sortir d'une conférence fort abstraite, les distances astronomiques dont l'orateur les avait entretenus, et quelle fierté éprouvait un jeune peintre en bâtiments à faire mouvoir les organes peu compliqués d'une sonnerie électrique. Or la science, pour eux, elle est incarnée dans leur ingénieur. Ses calculs ne déterminent-ils pas à l'avance les moindres dimensions de leurs machines? Ne sait-il pas le dernier mot des forces mystérieuses cachées dans ces moteurs étranges, qui les servent de leurs bras d'acier, avec la puissance d'un géant et la docilité d'un enfant? Et dès lors, cet homme, auquel leur intérêt les contraint d'obéir, ne devient-il pas un être quelque peu supérieur, comme l'officier pour le soldat, mais tout autrement accessible? C'est qu'en effet, ce potentat qui tient en mains le sort de ces hommes, ce savant qui les domine de la supériorité de son esprit, il peut sans nul inconvénient s'incliner vers eux, leur ouvrir son cœur, exercer un véritable apostolat.

Tout d'abord, c'est l'exemple de la pratique religieuse, si éloquent lorsqu'il part de haut, pourvu qu'il soit franchement et intrépidement donné. Oh! sans doute, si l'ingénieur se contente de pratiquer sa religion en tapinois, de courir à la ville voisine pour assister à la messe ou recevoir les sacrements loin des regards curieux, d'être en termes administrativement polis avec le curé, son autorité ne pèsera pas d'un grand poids dans la balance des vieux préjugés. Mais qu'on le voie, résolument et fièrement chrétien, assister publiquement à la messe et aux cérémonies religieuses, que l'on sache qu'il ne craint pas le prêtre et ne fuit pas les sacre-

ments, voilà déjà la religion singulièrement grandie et vengée, aux yeux de ces pauvres gens, si fréquemment dupés par les plus impudents mensonges.

Pas d'illusion cependant; cet exemple seul ne forcerait souvent qu'une stérile estime. Il faut que l'ingénieur aille au centre de la place, nous voulons dire au cœur de l'ouvrier.

Pour cela deux actions sont possibles, et toutes deux nécessaires : l'action sur l'ensemble et celle sur l'individu. Attachons-nous d'abord à cette dernière, la plus facile.

Quiconque a vécu avec les ouvriers sait que certains de leurs chefs exercent sur eux un don merveilleux de séduction. S'ils traversent un atelier, tous les regards les cherchent, les casquettes se soulèvent d'elles-mêmes, un courant de sympathie semble s'établir dans cet immense circuit humain.

Mais aussi voyez comme ils passent, adressant une phrase affectueuse à celui-ci, un signe de tête à tel autre, à tous un salut amical et un sourire de bienveillance.

Ici c'est un mot de sympathie à l'occasion d'une maladie des enfants, là quelques brèves questions sur la santé de la famille et l'aisance du foyer, une félicitation au sujet d'un travail bien fait, un conseil sur la manière de mener à fin un ouvrage plus difficile. Ce n'est pas la glaciale apparition d'un surveillant rigide, c'est la visite du père à sa famille ouvrière. Le travailleur est flatté, touché, de ces marques d'intérêt; il sent qu'il est, aux yeux de son chef, un homme comme lui, et non pas une machine plus perfectionnée que les autres. Si la satisfaction est à son comble, il murmurera cet éloge, le plus éloquent qu'il connaisse : « A la bonne heure, il n'est pas fier, celui-là! » En voilà assez pour rompre la glace et commencer à ouvrir des cœurs affectueux, mais timides. — Commencer, disons-nous; c'est qu'en effet, ces conversations sur le chantier, à l'atelier, sont trop publiques pour être confiantes et abandonnées.

Aussi l'ingénieur, et surtout le directeur, fixeront-ils des heures où les ouvriers seront admis dans leur bureau, pour y présenter leurs plaintes et réclamations.

Un directeur de charbonnages a raconté, devant l'Associa-

tion des patrons chrétiens de Charleville[1], qu'en arrivant à la tête de l'entreprise, il avait trouvé les ouvriers en révolte, réclamant le sang de leur ingénieur, innocent néanmoins, mais rendu responsable des mauvais traitements exercés par les contremaîtres et porions. Aussitôt, le directeur fit savoir que tous les jours, de six heures à huit heures du matin, il recevrait les ouvriers désireux de lui parler. Ils vinrent en foule, — jusqu'à trente ou quarante par matinée, — apportant en toute confiance leurs réclamations, et bientôt, s'enhardissant à dévoiler leurs embarras de famille, à demander conseil, etc., etc. « Que de fois, ajoute cet homme dévoué, j'ai bondi d'indignation au récit d'infamies commises par certains contremaîtres envers les ouvriers. »

Donc, des cœurs ulcérés, prêts à se donner au premier déclamateur prêchant les doctrines socialistes, sont ramenés au devoir, parce qu'ils ont trouvé dans leur protecteur naturel, le moyen d'épancher leurs plaintes. Aussi, en guise de conclusion, le même ingénieur ajoutait-il : « Essayez, Messieurs; que ceux d'entre vous qui ne le font pas essayent du système, et ils en retireront une paix profonde. Ils éprouveront la vérité de cette maxime : On sort toujours meilleur d'un entretien avec un ouvrier. » Disons surtout, que cet ouvrier en sort meilleur, calmé, conquis.

Et qu'on n'aille pas dire qu'il y a là un péril pour la fermeté de la discipline. Il n'y a que les caractères faibles à ne savoir se faire respecter que dans un inaccessible nuage de dignité. La confiance n'exclut pas du tout une certaine crainte filiale, ni la bonté une inébranlable fermeté. Au reste, Dieu n'a-t-il pas mis dans la nature le type le plus achevé de ce que doit être toute autorité venant de lui : l'autorité paternelle? Sans doute l'exercice du patronat est beaucoup plus difficile que celui de la paternité ; mais que l'homme chargé de conduire ses semblables s'efforce de reproduire ce fort et doux modèle, il restera maître absolu, mais fera aimer le commandement et lui-même, au lieu de faire haïr l'un et l'autre.

Pour achever ce qui a trait à cette action arbitrale et

1. *Le Dimanche*. Bulletin des corporations, 24 septembre 1892.

amiable de l'ingénieur, disons encore que ce ne sont pas seulement les hommes qui auront recours à son tribunal paternel. Que de fois la femme viendra, elle aussi, y apporter ses plaintes contre son mari, solliciter pour lui des conseils, ou même demander qu'on facilite à tous deux une réconciliation. Nous savons tel directeur d'une grande usine métallurgique qui, ayant pratiqué l'exemple plus haut cité, ne comptait plus ces réconciliations conjugales, opérées dans son cabinet, et scellées en sa présence, par une vigoureuse poignée de main ou par un bon baiser.

Ici j'entends une objection : Fort bien, dira-t-on; mais cette influence, toute personnelle, est le fruit de qualités personnelles aussi; tout le monde ne peut pas la conquérir. Tel ne saurait être notre avis. Sans doute, l'un, doué par la nature de ce caractère franc et rond qui plaît à l'ouvrier, réussira pleinement, tandis que son collègue, plus froid, moins expansif, devra faire plus d'efforts pour arriver au même résultat. Nous ne prétendons nullement donner la formule d'une panacée universelle, qui transformerait subitement un diplômé de vingt-cinq ans en père de la famille ouvrière.

Mais il nous semble que les prérogatives de l'ingénieur, telles que nous venons de les décrire : pleins pouvoirs sur le sort matériel de l'ouvrier, prestige de la science, liberté du bon exemple, facilité des conversations familières ; tout cela s'exerçant, non pas pendant quelques années, mais toute la vie du travailleur; tout cela pouvant être appliqué, non pas seulement par le jeune homme, mais surtout par le vieil ingénieur, il nous semble, disons-nous, que ces prérogatives assurent à qui en jouit, une incontestable influence *due à sa position même.* Elles sont, entre ses mains, un levier puissant, capable de soulever le monde du travail, pourvu qu'on lui donne son vrai point d'appui : la charité, le dévouement. Il est vrai, chacun se servira de l'instrument avec ses forces et son adresse naturelles ; aussi — qu'on nous passe l'expression — le *rendement* sera-t-il variable. Mais la puissance de l'instrument lui-même n'est pas contestable et nous allons d'ailleurs la voir se développer davantage. Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la vie normale.

Il est dans l'existence de l'ouvrier des épreuves où il a plus particulièrement besoin d'aide, et où il est plus spécialement reconnaissant pour qui la lui apporte. On a nommé la terrible maladie, cette cause fréquente de ruine irrémédiable chez les plus honnêtes. C'est l'occasion, ou jamais, pour l'ingénieur, de leur témoigner sa sympathie et de venir à leur secours par ses ressources personnelles, ou du moins par celles qu'une administration prévoyante aura la sagesse de lui fournir.

Ici encore, je trouve, dans le *Bulletin des corporations*, une anecdote caractéristique, qui sera peut-être une révélation pour plus d'un de nos lecteurs, comme pour celui qui en fut le héros.

« J'ai l'habitude, écrit le directeur [1] que je citais plus haut, de visiter un ouvrier blessé ou malade chaque semaine, et depuis plus de dix ans, je n'y ai manqué que lors d'absences, ou étant malade moi-même. Je considère la chose comme un devoir; je puis vous assurer que si je cessais ces visites, j'en aurais un véritable remords. De plus, chacun de nos ingénieurs va visiter ses ouvriers blessés et malades.... Dans le principe, cette façon de faire amenait quelques répugnances, surtout de la part des jeunes ingénieurs. Aujourd'hui, ils viennent demander s'il ne serait pas convenable de visiter tel ou tel blessé.

« Je me souviendrai longtemps de l'une des premières visites faites par un jeune ingénieur. Pour lui, l'ouvrier en général, exagérait les situations; il n'était pas si misérable.

« Un jour, je l'appelai, et lui dis, qu'ayant reçu une demande de secours extraordinaire de la part d'un ouvrier blessé, une visite de sa part était utile.

« — Monsieur, dit-il, je suis sûr d'avance que cette famille
« n'est pas dans la nécessité. Le père gagne de bonnes jour-
« nées; deux fils travaillent; il entre là plus d'argent que
« chez moi. »

« Je vois encore l'air effaré de cet ingénieur de retour au bureau.

« — Ah! Monsieur, s'écria-t-il, une misère!

1. *Le Dimanche*, 1er octobre 1892.

« — Comment, une misère! mais le père gagne de bonnes « journées, mais deux fils travaillent, mais il entre là plus « d'argent que chez vous !

« — Oui, Monsieur, mais le père est ivrogne, la mère n'a « pas d'allure et les enfants ont déjà les vices du père.

« — Eh bien, répliquai-je, c'est maintenant que votre rôle « social doit s'exercer, en portant de bons conseils chez cet « ouvrier.

« Il y retourna souvent, Messieurs, et ce jeune ingénieur eut la satisfaction de ramener la paix et l'aisance dans cet intérieur dégradé. »

Voilà, saisis sur le vif, les résultats d'une visite faite par l'ingénieur chez l'ouvrier, voilà de ces démarches qui réconcilient à jamais ces deux hommes, et attachent définitivement le travailleur à ceux qui l'emploient.

Est-il besoin de faire remarquer que l'ingénieur marié trouvera, pour cet apostolat de la charité, un charmant et précieux auxiliaire? Grâce à cet instinct dont Dieu l'a douée, la femme connaît mieux que nous ces mille délicatesses qui calment un cœur souffrant et ulcéré ; mieux que nous, elle sait, en pansant les plaies du corps, découvrir celles de l'âme, deviner les querelles domestiques ou les angoisses de la misère honteuse. Mieux que l'homme surtout, elle sait parler de Dieu, de résignation chrétienne, et montrer les espérances de l'autre vie, brillant comme un phare, par delà les souffrances et les brumes d'ici-bas.

Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, son rôle n'est que secondaire. Avant tout, c'est à celui qui tient en main l'autorité, à se pencher vers son ouvrier souffrant. C'est entre lui, personnification de la bourgeoisie, et ce fils du peuple que doit s'opérer, dans l'embrassement de la charité chrétienne, la paix dont la société ne peut se passer et sans laquelle ses jours sont désormais comptés.

V

Nous venons d'ouvrir un aperçu sur le rôle de l'ingénieur à l'égard de chaque ouvrier en particulier. Si nous abordons l'action sur la masse, elle devient infinie. En effet, la bien-

faisance personnelle ne fermera jamais toutes les plaies, n'entendra jamais efficacement toutes les sourdes réclamations qui montent des profondeurs de l'océan prolétaire. Et puis, pour l'ouvrier, comme pour tout homme, le secours de l'aumône n'est qu'un remède curatif. Il l'humilie malgré tout, fût-il présenté dans la coupe d'or de la charité. Le grand moyen d'assurer au travailleur une noble et indépendante aisance est dans les institutions préventives. Par elles, l'ouvrier s'assurera lui-même contre les éventualités de l'avenir, avec la coopération du patron, sans doute, mais sans que l'aide dont il ne peut se passer, prenne une allure d'aumône. Il ne saurait entrer dans notre cadre de décrire les conseils d'usine, les syndicats mixtes, les banques populaires, les associations coopératives ou de secours mutuels, les bureaux de placement, etc., etc., d'autant que tout le monde n'est pas d'accord sur l'opportunité et la valeur comparée de ces diverses institutions. A chacun de choisir dans quelle voie il poussera ses ouvriers, après avoir mûrement réfléchi, mais sans oublier qu'il est impérieusement nécessaire de les associer pour le bien, sous peine de les voir embrigadés pour le mal par les meneurs socialistes. En un mot, qu'on ne laisse pas isolés et comme deux puissances en guerre, l'ouvrier et le patron ou ses représentants, mais qu'on les unisse pour leur intérêt commun, dans des institutions communes, qui créeront enfin un lien durable et aimé.

N'oublions pas non plus les écoles d'usine, qui, des fils des ouvriers actuels, forment les travailleurs de demain.

Par la haute influence qu'il peut y exercer, le directeur se trouve avoir en main le plus puissant moyen d'action sur toute la classe ouvrière. Que dès l'école, l'enfant soit imbu des vrais principes sociaux et chrétiens, qu'on lui ait appris à considérer son chef futur comme son protecteur naturel, et le socialisme sera mal venu, plus tard, à lui présenter celui qu'il vénère et qu'il aime, comme son pire ennemi, celui qui boit sa sueur.

Mais pour cela, il ne suffit point de passer chaque année une inspection olympienne, d'examiner les cahiers d'écriture, et de cuber l'air respirable des classes. Il faut veiller avec soin

sur le choix, sur les méthodes de l'instituteur. Il faut témoigner aux enfants un paternel intérêt, en d'autres termes, il faut s'en faire connaître et aimer.

Ne pourrait-on, dans ce but, compléter l'école par des institutions comparables aux patronages des grandes villes ? N'atteindrait-on pas de la sorte, plus sûrement que par l'instruction, le cœur des écoliers et des apprentis ? Nous le pensons, et nous savons que cette idée a déjà été réalisée dans quelques usines. N'y aurait-il pas lieu de l'accueillir d'une manière plus générale ?

On se demandera, peut-être, si les puissants moyens d'action que nous venons d'exposer, sont aussi entre les mains des ingénieurs attachés, non à l'industrie strictement privée, mais aux grandes administrations ? Il faut l'avouer sans détours, leur action est moins libre que celle de leurs collègues. Chacun est plus renfermé dans le cercle étroit de ses attributions, le contact avec l'ouvrier est moins continuel, l'indépendance moindre. Toutefois, quel avantage leur demeure encore sur les fonctionnaires de l'État ! L'ingénieur qui voudrait, avec prudence, s'occuper de l'apostolat de ses hommes, ne sera pas exposé à la descente dans ses ateliers d'une commission parlementaire et à un déplacement vexatoire par ukase ministériel.

De plus, l'administration supérieure n'oscille pas perpétuellement sous le contrecoup des fluctuations politiques. Le directeur, les administrateurs, sont nommés à vie, ou du moins pour longtemps ; et l'on s'inquiète peu de savoir s'ils sont « cléricaux », pourvu qu'ils soient hommes de talent. Ce directeur, plus indépendant, pourra donc, en bien des cas, exercer une réelle influence moralisatrice et religieuse, moins immédiate que celle de l'ingénieur d'usine, mais plus universelle, et atteignant d'un coup une masse d'ouvriers. On peut citer, parmi les mesures qui dépendent d'un directeur chrétien, tout ce qui favorise le repos du dimanche, la moralité des divers ateliers, l'accomplissement des devoirs religieux. Son action purement sociale est aussi fort considérable. Il suffit de rappeler le développement des caisses de retraites, des sociétés de secours en cas de maladies, et tant d'autres impulsions qui, émanées du directeur, vont exercer

leurs effets jusqu'aux dernières ramifications de ces énormes masses organisées que sont devenues nos grandes entreprises.

Le jeune ingénieur y aura, peut-être, un rôle moins important, — quoique avec de l'énergie et du zèle il puisse encore beaucoup sur le groupe d'ouvriers immédiatement placés sous sa direction ; — mais dans quelques années, devenu ingénieur en chef ou directeur, il trouvera, ouvert devant lui, un champ immense où son action pourra se développer avec une incomparable puissance.

Il faut seulement que, dès les premiers pas dans la carrière, on l'ait habitué à considérer ce devoir spécial de sa noble profession, il faut que lui-même ait préludé à son plein accomplissement, par la mise en œuvre de tous les moyens d'action plus restreints, proportionnés à sa position subalterne : *Fabricando fit faber.* — Le proverbe est plus vrai encore pour les âmes que pour la matière : c'est en maniant les hommes qu'on apprend à les manier ; c'est en les aimant qu'on apprend à les aimer.

Un élément nous reste encore à examiner dans le rôle de l'ingénieur, et si nous l'avons réservé pour la fin, c'est qu'il est essentiel.

Nous avons décrit jusqu'ici, à grands traits, ce que pourrait être une usine où directeur et ingénieurs se donneraient tout entiers à l'amélioration du corps social. Mais nous n'avons encore qu'un cadavre organisé, auquel manque la vie, l'âme. L'âme de toute bonne œuvre durable et vraie, c'est la religion rendue au peuple, la religion, seule capable de donner le mouvement à l'organisation ouvrière, comme aussi d'inspirer aux chefs d'usine, la force de réaliser un pareil idéal.

L'ingénieur s'efforcera donc de faire rentrer Dieu au cœur de ses hommes, et pour cela il n'épargnera rien : missions, congrégations, corporations, retraites. Il faudrait un long développement pour expliquer l'action de ces diverses industries apostoliques. Pour nous borner à la dernière, on ne connaît pas assez les merveilleux résultats obtenus dans les usines du Nord par ces retraites d'ouvriers. Au début, cela paraissait une utopie. Enfermer, trois jours durant, ces rudes

travailleurs, leur faire méditer les fins dernières et régler la conduite de leur vie ! plus d'un haussait les épaules. L'expérience a montré que la foi n'était qu'endormie dans ces cœurs de chrétiens ; elle a eu des réveils magnifiques, qui ont attendri les missionnaires inclinés sur ces âmes pour en recevoir les confidences. C'est la joie au cœur et sur le front, que tous ces retraitants, de plein gré et sans subir aucune pression, couronnent leurs exercices par la confession et la communion. Bien plus, beaucoup ont senti, en ces jours de repos, s'allumer en leur âme la flamme de l'apostolat, et sont retournés vers leurs compagnons pour leur communiquer le bonheur qu'ils avaient goûté. Ah ! on ne se doute guère de la générosité de nos braves ouvriers, quand la gangue de préjugés, dont on avait entouré leur cœur, a fondu à la douce chaleur de la charité !

Que l'ingénieur procure à ses ouvriers le bienfait d'une pareille retraite. Dût-il les payer pendant ce temps, comme s'ils travaillaient, il serait encore récompensé au centuple, dès ici-bas, par le bon esprit qu'il verra régner dans son usine.

Là où, pour cause d'éloignement, il est impossible d'envoyer les ouvriers aux maisons de retraite, la mission prêchée à l'église du village peut y suppléer en partie. Les congrégations, les corporations perpétueront le bien opéré et formeront dans l'usine un noyau d'élite, d'où rayonneront la piété et l'esprit de soumission, de travail, de dévouement. Est-il besoin d'ailleurs de faire remarquer, qu'en indiquant ces saintes industries, nous ne songeons aucunement à condamner les autres. Mais celles-là ont déjà pour elles la sanction de l'expérience et du succès, c'est pourquoi nous avons dû les signaler.

VI

Finissons cette revue des moyens d'action offerts à l'ingénieur par sa situation même. Aussi bien, après avoir reconnu la puissance de l'instrument, il serait fâcheux d'oublier celui qui doit s'en servir, et de ne pas insister sur la nécessité de le former. Pour cela, avant tout, nous devrons faire du futur ingénieur, un énergique chrétien, décidé à vivifier par l'es-

prit de foi, non seulement sa conduite privée, mais aussi l'exercice de sa profession. En effet, l'idéal que nous venons d'évoquer est haut, si haut que l'on nous soupçonnera, peut-être, de l'avoir rêvé au pays des chimères. Cela, nous ne le croyons pas ; il nous semble, au contraire, que l'ingénieur est porté vers ce but par le sérieux même de sa vie et par la puissance des moyens dont il dispose. N'oublions pas aussi que, plus il avance dans la carrière, plus son action devient facile et efficace, en sorte qu'il atteint le maximum de son influence à l'âge où la nécessité lui en apparaît plus vivement. Mais nous avouons volontiers qu'un immense dévouement reste nécessaire, et voilà pourquoi nous réclamons, avant tout, qu'on rende l'ingénieur chrétien. Le dévouement purement humain à la cause ouvrière n'est pas impossible, mais il n'apparaîtra jamais que comme une étincelle isolée. Pour l'allumer dans une masse d'hommes, il faut le divin rayon d'amour parti, il y a dix-huit siècles, du cœur de notre Dieu crucifié pour nous tous. Tournons vers le Calvaire le jeune homme, si nous voulons en faire l'apôtre de ses frères.

Suffira-t-il donc de multiplier dans les collèges catholiques, les cours préparatoires aux écoles d'ingénieurs ? Ce serait déjà beaucoup, mais ce ne serait pourtant pas assez. Il faut encore, dès ce moment, attirer l'attention des jeunes gens sur leur mission, et tourner de ce côté leurs aspirations généreuses. Pourquoi ne pas leur faire, dès lors, quelques conférences spéciales, sur la manière de traiter avec l'ouvrier, sur ses besoins, ses ressources ? Quel meilleur moyen d'allumer leur zèle à l'égard de leurs futurs subordonnés ?

Mais c'est surtout pendant son temps d'école qu'il faudrait se préoccuper de l'élève ingénieur. On ne devine que trop les dangers de Paris pour des externes, libres dès quatre heures du soir. Efforçons-nous donc de les grouper, de les serrer les uns contre les autres par les liens de la camaraderie religieuse. Il existe déjà, grâce à Dieu, des maisons où ils trouvent, à des prix accessibles, un logement sûr et honnête, avec une ébauche de groupement chrétien. Encore, doit-on leur faire connaître ces asiles, les exhorter à s'y abriter, en multiplier le nombre. Une association de jeunes ingénieurs

chrétiens permettrait, en plus, de leur parler plus souvent de leur mission, et de les y préparer par quelques conférences, plus vécues que celles qui s'adressaient à des collégiens. De telles œuvres ne sont pas chimériques. Elles existent, et n'attendent, pour se développer davantage, que de la sympathie, de l'aide, du dévouement.

Nous espérons avoir montré ce que nos ingénieurs peuvent faire pour le relèvement de la nation, grâce aux conditions où ils se trouvent placés. Ce qui nous paraît encore accroître la grandeur de leur rôle, c'est que seuls, ou presque seuls, ils peuvent le remplir, dans la fausse situation où se trouve engagée la société vis-à-vis de la classe des travailleurs. Mieux que personne, ils peuvent se mettre en contact avec ce quatrième état qui, chaque jour davantage, menace de se faire un rôle prépondérant et égoïste, parce que trop souvent, au lieu de nous dévouer à ses véritables intérêts, nous l'avons abandonné aux influences qui devaient l'égarer.

Mieux que personne, ils peuvent atteindre ces ouvriers si bons au fond, quand ils sont laissés à eux-mêmes, et si faciles à empoigner, quand on leur manifeste le moindre intérêt. Ils peuvent aller à eux, pauvres dupes d'une presse menteuse, leur saisir la main et leur dire par des actes, plus encore que par des paroles : « Mes amis, on vous trompe. On fait miroiter à vos yeux l'espérance de je ne sais quel renversement chimérique, qui vous donnera, avec la suppression du capital, l'égalité dans la jouissance et la fortune. Tout cela est mensonge ! Au lieu de vous liguer contre les patrons, unissez-vous à eux. Au lieu de former des conciliabules de révolte, organisez des assemblées mixtes qui régleront à l'amiable tous vos différends. Donnez-nous la main pour la constitution juste et charitable de la grande famille du travail, et vous ferez cesser ce monstrueux antagonisme qui menace de déchirer notre société. Ce qu'ils peuvent surtout, les ingénieurs et patrons chrétiens, c'est ramener au Christ ces pauvres révoltés, frères du divin Ouvrier de Nazareth, écartés de Lui et de ses ministres par l'ignorance et les préjugés. Oui, presque partout, le prêtre ne peut que difficilement réussir à joindre l'ouvrier. Le respect humain, les idées

préconçues, font de la soutane un épouvantail pour le travailleur; il ne sait plus que la conspuer et la maudire. Qui donc ira d'abord à ces malheureux, excommuniés par eux-mêmes, pour les remettre sur la voie du christianisme, pour leur dire que la religion est leur bien, leur remède, leur joie, la seule force qui puisse leur apporter la régénération et l'espérance, le seul charme qui puisse ensoleiller leur vie de labeurs? Qui? Le patron, l'ingénieur plus que tout autre.

Nous donc qui aimons ces âmes d'ouvriers, parce qu'elles représentent une grande force de la France, — un grand danger aussi, si elles ne sont guidées, — puisque souvent nous ne pouvons aller à elles avec chance d'être accueillis, formons ces hommes qui peuvent les atteindre, grâce au prestige de leur position et de leur science.

Il nous souvient d'un touchant épisode de la Commune. Lorsque nos otages, détenus à Mazas, attendaient en héros le martyre, une seule privation leur arrachait des regrets, celle de la sainte messe et du divin Sauveur, leur hôte habituel de chaque matin. A la veille du suprême combat, le prêtre ne pouvait leur donner le viatique consolateur. Que fit-il? Avec la hardiesse des premiers siècles, bien justifiée certes, puisque se rouvrait l'ère des martyrs, il confia à de simples laïques le soin de porter aux prisonniers le Dieu de force et de consolation. Jésus ne pouvait aller vers ces âmes chéries dans les mains de son prêtre,... Il passa, confié à d'autres mains. Qu'importait, pourvu qu'Il passât!... A nos frères les ouvriers, parfois nous ne pouvons peut-être porter nous-mêmes les paroles que le Maître a prononcées pour eux, emprisonnés qu'ils sont dans une barrière de préjugés. Alors, remettons à d'autres, formés par nous, le ministère sublime de ramener le Christ dans ces hommes, dans leurs institutions, dans leurs mœurs. Qu'importe?... pourvu qu'Il passe!...

VII

Concluons cette étude, où nous n'avons pas voulu entasser les faits et les citations, mais simplement embrasser, d'un regard d'ensemble, ce que pourrait être le rôle de l'ingénieur

dans notre société. Les détails, d'ailleurs, sont assez connus, pour que chacun puisse les disposer aisément dans ce cadre rudimentaire.

Notre but n'est certes pas de détourner de l'armée ou des carrières gouvernementales, quiconque y serait appelé par une sérieuse vocation; ce n'est pas non plus de nier la nécessité de la préparation à Polytechnique et à Saint-Cyr dans nos écoles catholiques. Non; il faut que l'armée reste chrétienne, qu'elle le devienne même davantage chaque jour, si c'est possible. C'est un fleuron de plus à la couronne de la religion, et un gage de sécurité contre l'esprit d'indiscipline qui cherchera un jour à s'introduire dans l'armée.

De même, il faut que l'École polytechnique recrute le plus possible de son contingent parmi les catholiques, afin que son incontestable réputation concoure, pour sa part, à l'honneur de notre foi. Nous dirons la même chose de beaucoup d'autres professions libérales : diplomatie, barreau, etc. Il est bon que les catholiques y soient largement représentés, et si les goûts du jeune homme, sérieusement contrôlés par la raison, le poussent dans ces carrières, il pourra y trouver bien des occasions de servir sa religion et la société.

Mais aussi, il nous est évident que la grande majorité de ces officiers, fonctionnaires, avocats, ne parviendront que difficilement à exercer la même influence sociale que l'ingénieur civil. Si donc un enfant manifeste cette vocation, de grâce, ne le détournons pas d'y répondre. Si un autre, hésitant sur sa voie, consulte ses parents ou ses maîtres sur le choix d'une carrière, qu'ils sachent lui dire que celle-là est laborieuse, utile, et par-dessus tout vraiment apostolique. Enfin, ne négligeons pas la préparation éloignée et prochaine de nos ingénieurs; efforçons-nous de les garder intégralement chrétiens, en multipliant pour eux les œuvres de préservation; ouvrons leurs yeux sur la grandeur de leur mission; préparons-les à la remplir.

Et pour cela, qu'on nous permette un vœu. C'est celui d'être aidés dans cette tâche par les conseils et l'influence de ces généreux catholiques qui ont voué leur vie à la solution chrétienne de la question sociale.

L'importance du rôle de l'ingénieur, affirmée par les réunions de patrons chrétiens et par les congrès catholiques, frapperait aussitôt tous les yeux, et l'on songerait à l'instant aux mesures à prendre pour recruter et former ces précieux agents de pacification sociale. Ils représentent, à notre avis, un des plus puissants moyens qui nous restent pour atteindre les ouvriers, et faire pénétrer jusqu'à eux la bonne nouvelle que le Maître nous a envoyés porter à tous, il est vrai, mais surtout à ses frères préférés, les petits et les pauvres.

A. B.

LES

TROIS VILLES DE M. ZOLA

I. — LOURDES

(Troisième Article [1])

I

M. Zola, nous l'avons vu, pour avoir négligé de s'étudier lui-même et de s'enfermer dans les limites de son talent, naturel ou acquis, n'a produit qu'une œuvre médiocre au point de vue littéraire. Le tableau qu'il a voulu peindre n'est guère qu'une interminable caricature, faite de contrastes heurtés et de pièces disparates qui jurent entre elles. Ce n'est pas tout à fait une descente de la Courtille transportée sur les bords du Gave, mais ce n'est pas non plus une procession calme et recueillie telle qu'on les voit se dérouler aux abords de la Grotte. Il nous reste à relever chez le romancier des erreurs autrement graves, car elles portent sur la thèse elle-même qu'il eut la prétention d'exposer et de prouver dans son livre. Cette thèse n'est ni plus ni moins que le procès fait au surnaturel, à la foi et au miracle, par un juge dénué de toute compétence, et qui semble ignorer jusqu'à la signification des termes dont il émaille ses arrêts.

Ne lui demandons pas d'abord ce qu'il entend par le surnaturel. Pour lui c'est un ensemble d'idées, incohérentes ou vagues, qui se résument cependant à peu près en celle-ci : le surnaturel c'est l'inconnu. Avec tant d'autres théologiens naturalistes de nos jours, il parle de l'au-delà, du mystère, du miracle, du dogme, confondant les choses les plus distinctes, et dénaturant jusqu'à les rendre absurdes les vérités de la foi catholique. Quand on a dit en effet que le surnaturel est l'invisible, l'immatériel, l'inconnaissable, il n'y a plus qu'à nier l'existence de tout ce que l'esprit humain n'arrive pas à connaître par lui-même. Dès lors le surnaturel n'existe

1. V. *Études*, 15 décembre 1894 et 15 janvier 1895.

plus. Qu'on le prenne au point de vue relatif et qu'on l'appelle préternaturel, comme c'est le cas du miracle, ou qu'on l'envisage strictement, c'est-à-dire en tant qu'il est la communication, faite à une créature, d'une perfection supérieure à tout être fini, il constitue un monde dont la raison humaine arrive à constater l'existence, mais qu'elle ne saurait découvrir et pénétrer absolument par elle-même. Elle voit clairement les faits par leur côté expérimental, elle n'atteint le surnaturel proprement dit que par révélation divine. L'acte par lequel l'intelligence humaine accepte comme vraies les choses dont elle ne perçoit pas la vérité intrinsèque au moyen de la raison naturelle, mais auxquelles elle adhère parce que Dieu les a révélées, s'appelle l'acte de foi. Laissant, pour le moment, de côté la question du miracle, voyons comment M. Zola comprend la foi catholique. Il nous semble que c'est là, dans le roman de *Lourdes*, le côté de tous le plus important à relever. L'auteur n'y attaque pas seulement les miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame. Il se permet de réduire à peu près à l'état d'imbéciles tous les chrétiens assez naïfs pour faire un acte de foi.

Deux personnages soutiennent dans l'œuvre de Zola l'échafaudage de ses théories au sujet de la croyance catholique. L'un d'eux, l'abbé Pierre Froment, avec lequel nous avons déjà fait connaissance, avait la foi, il l'a perdue; l'autre, le docteur Chassaigne, l'a retrouvée. Voyons dans quelles conditions, et de quel côté, au dire du romancier, il faut chercher l'homme intelligent et raisonnable.

Sa réponse n'est pas douteuse. Elle est en faveur de ceux qui ne laissent point confisquer leur raison au profit de la foi. Car, il ne faut pas l'oublier, si nous en croyons le docteur ès sciences humaines, croire c'est retomber à peu près en enfance, par une abdication des facultés raisonnables dont le Créateur a doué l'homme. Il y a donc par le monde deux catégories d'êtres pensants : les intellectuels et les autres. M. Zola ne nous dit pas de quel nom l'Académie affuble ces derniers, mais ce doit être sûrement au moyen de quelque adjectif peu honorable. Or il se trouve que l'abbé Pierre Froment est un intellectuel. Il doit donc naturellement répugner à la foi et tendre vers la liberté de penser. Ce n'est pas

aussi facile pour lui qu'on pourrait le croire. Il porte en effet dans sa tête deux cerveaux. Il tient l'un de son père, qui fut grand chimiste et membre de l'Institut. Il doit l'autre à sa mère, douce et pieuse femme plus inclinée à croire en Dieu qu'en la toute-puissance des inventions de son mari. Cette dualité héréditaire contrarie singulièrement l'essor de son génie. Renan connaissait, paraît-il, cet inconvénient de l'atavisme où deux principes sont en concurrence. Il en parle plusieurs fois dans ses souvenirs et ses confidences, mais, bien entendu, il finit par donner la palme au moins gênant des deux. Ainsi fait l'abbé Froment, qui semble quelque peu taillé sur le patron du séminariste en train d'évoluer vers l'apostat. Pour M. Zola c'est chose si naturelle et si intelligente, qu'il ne conçoit pas comment il y a au monde un être raisonnable encore attardé aux ténèbres de la foi. Lisons et rougissons, nous qui avons le malheur de croire.

L'intellectuel Pierre Froment, en examinant sa conscience, découvre « avec surprise » qu'il a accepté « la foi aveugle, l'obéissance à tout croire sans examen ». Il constate « qu'on lui a demandé le total abandon de sa raison ». Et le malheureux jeune homme avoue qu'il a fait ce sacrifice, et « qu'il a étouffé en lui le torturant besoin de vérité ». Mais, grâce à la chimie, étudiée dans les papiers de son père, l'intellectuel reprend ses droits. « Le laborieux échafaudage du dogme est emporté dans une révolte de la raison souveraine, la vérité chasse l'erreur de son cerveau, il sent que désormais le sacrifice impossible sera celui de son intelligence. »

Chose bizarre et que nous ne tenterons pas d'expliquer, cet abbé, si heureusement sorti des griffes de l'erreur, aspire à redevenir son esclave. M. Zola, qui lui donne ce goût singulier, revient à tout propos sur cette manière de concevoir la foi. Si Pierre la désire, « c'est pour échapper au tourment de comprendre et de savoir », et pour savourer la joie « de s'endormir à jamais au fond de la divine ignorance ». Devant la Grotte, où personne, du reste, ne l'oblige à s'agenouiller, « l'idolâtrie du culte, la violence de la foi, l'assaut contre la raison l'incommodent jusqu'à la défaillance ». Au bureau des constatations il ne voit qu'un perpétuel conflit entre la science et la foi, et ce n'est pas cette dernière qui joue le

beau rôle. Elle est représentée par un certain Raboin, personnage sorti du cerveau de M. Zola, doué de sottise et de naïveté, autant qu'il en faut pour rendre la foi ridicule et grotesque. Nous ne prétendons pas qu'on ne puisse rencontrer, parmi les croyants, des originaux de ce genre, mais nous n'admettons pas qu'il soit juste et loyal de les inventer pour le besoin d'une mauvaise cause.

L'intellectuel Pierre Froment continue, jusqu'à la fin du roman, à semer çà et là des définitions de la foi et des réflexions sur les actes qu'elle inspire. Il a découvert « qu'aux temps héroïques de l'Église » les peuples s'agenouillaient sous le même vent de crédulité, dans l'épouvante de leur ignorance, qui s'en remettait, pour leur bonheur, aux mains du Dieu tout-puissant ». Lourdes lui paraît « une foi nouvelle ». Il adresse au ciel cette absurde prière : « Mon Dieu ! faites donc que ma raison s'anéantisse, que je ne veuille plus comprendre, que j'accepte l'irréel et l'impossible. » La conclusion qu'il tire enfin de tout ce qu'il a vu dans son pèlerinage c'est qu'il faut au monde une religion nouvelle où la foi n'aura personne à condamner au supplice de la déraison. « La foi naïve de l'enfant, qui s'agenouille et qui prie, assure-t-il, la primitive foi des peuples jeunes, courbés sous la terreur sacrée de leur ignorance, est morte. » Lourdes n'est donc que l'agonie suprême où se débat la croyance.

II

Eh bien, n'en déplaise à la vanité du maître, le romancier donne par trop largement aux catholiques croyants des qualités qui sont les siennes. Il multiplie, avec une fécondité d'imagination hors de toute mesure, la race des hommes qui renoncent à l'usage de leur raison pour l'avantage problématique de s'attacher à « la divine illusion ». Le malheur est que l'abbé Pierre Froment, très fort, si l'on veut, en chimie, par le fait de l'atavisme et de la lecture des œuvres paternelles, n'entend rien à la théologie, disons mieux, au catéchisme. M. Zola, catholique, ayant fait sa première communion, aurait dû suppléer à cette ignorance, et mettre dans la tête de son abbé ce que les directeurs de son enfance avaient

sûrement essayé de fixer dans la sienne. J'ouvre, en effet, le modeste volume qui a pour titre *Catéchisme à l'usage du diocèse d'Aix*. Durant ses jeunes années, nous aimons à le croire, M. Zola fit connaissance avec ce petit livre, qui dit tant de choses en peu de mots, et condense en quelques pages la doctrine catholique. On y enseigne l'obligation de croire, nulle part on n'impose le sacrifice de la raison. — Qu'est-ce que la foi? demande-t-on au chrétien. — Et celui-ci répond : « La foi est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons fermement, sur la véracité de Dieu, toutes les vérités qu'il a révélées. » Le maître continue et il dit à l'enfant que « la véracité de Dieu consiste en ce qu'il ne peut ni se tromper ni nous tromper ». Quoi de plus raisonnable? Quel est le savant qui pourrait en dire autant de lui-même? L'abbé Froment aurait appris encore dans ce livre d'or que « nous ne comprenons pas toutes les vérités qu'il faut croire, parce qu'il y en a qui sont au-dessus de notre raison, et que celles-là on les appelle des mystères ».

M. Zola supposerait-il que son intelligence est sans limites, aussi bien en étendue qu'en compréhension? L'expérience de tous les jours lui donnerait de multiples et cruels démentis. Attendrait-il de l'évolution scientifique l'explication de tout mystère, voire de l'incompréhensible, de l'impénétrable et de l'inconnaissable? Ou prétendrait-il que rien n'existe, de ce que la raison humaine n'arrive pas à découvrir ou à comprendre? Il pourrait là-dessus se recommander du rationalisme passé ou présent; mais on a souvent démontré que cette prétention de tout savoir et de tout voir n'est pas ce qu'il y a de plus raisonnable, ni en philosophie, ni en théologie surtout. Renan avait fait à ce sujet de nombreuses prophéties et de très alléchantes promesses. Et voilà que M. Brunetière, au scandale assez pharisaïque de quelques-uns, dénonce la banqueroute de la science, ou, si l'on veut, ses faillites partielles et l'ébranlement de son crédit. Il assure que le mystère existe toujours, malgré les sciences physiques ou naturelles, malgré la philologie, l'hébraïsme, l'hellénisme et l'orientalisme, malgré l'histoire, la géographie et le bouddhisme. Le petit abbé Pierre Froment voudrait-il en remontrer au directeur de la *Revue des Deux Mondes?* Toutes les

prétentions paraissent dans la nature des héros de M. Zola, et celle-ci n'a rien de plus extraordinaire que beaucoup d'autres. Ce n'est peut-être pas le chemin le plus court pour arriver à l'Académie, mais ce n'est sûrement pas non plus le côté par lequel M. Brunetière est vulnérable.

Il est un point cependant, et non des moindres, sur leque nous sommes surpris de voir tomber d'accord M. Brunetière et M. Zola. L'un comme l'autre semble admettre que, pour croire, il faut sacrifier sa raison, et se résigner au sort de l'aveugle conduit par une main étrangère et toujours inconnue. « La foi, dit-on, n'est affaire ni de raisonnement ni d'expérience. On ne démontre pas la divinité du Christ ; on l'affirme ou on la nie ; on y croit ou on n'y croit pas, comme à l'immortalité de l'âme, comme à l'existence de Dieu[1]. » Qui parle ici ? Est-ce l'abbé Pierre, ou le pèlerin du Vatican ? On le devine à peine, tant les doctrines paraissent identiques et les termes semblables. Nous le regrettons, car cette distraction, ou cette lacune, nous force à mettre momentanément M. Brunetière en une compagnie que ne saurait lui assigner, par ailleurs, son article si remarquable. Il nous faut cependant soutenir les droits de la raison en regard de la foi, et ne point laisser dire que les croyants sont voués à l'imbécillité. La divinité du Christ, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu se démontrent, et cette démonstration constitue précisément ce que nous appelons les fondements de la foi, lesquels sont aussi raisonnables que la gravitation universelle, la rotation de la terre et la théorie des marées. Peut-être même pourrions-nous dire, sans témérité, qu'il y a plus de raison dans les preuves de notre foi que dans n'importe quelle loi formulée par tout un peuple de savants. Le pauvre abbé Froment, tout comme M. Brunetière, pour se rassurer et s'éclairer, n'aurait qu'à lire le chapitre troisième de la première Constitution du concile du Vatican. Il verrait là quel beau champ de recherches scientifiques laisse la foi la plus pure à la raison humaine la plus fière et la plus libre. Il comprendrait et, s'il était de bonne foi, il proclamerait que les croyants, dont l'adhésion d'esprit exige de pareilles preuves, sont loin d'être des sots.

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1895, p. 111.

Si l'abbé Froment n'a pas dormi, en effet, aux cours de ses professeurs, et si, durant les heures marquées pour l'étude, au lieu des œuvres de Zola, son vrai père, il a ouvert quelques-uns des traités de bonne et saine théologie dont fourmille la littérature cléricale, il a pu soupçonner au moins, et se convaincre même, s'il a eu le courage de les lire, que le travail intellectuel, l'exercice libre et sage de la raison ne sont nullement exclus du domaine de la foi. Une année entière il a peut-être creusé ces préambules de la révélation, où ses titres à notre croyance sont soumis à l'épreuve d'une logique rigoureusement scientifique. L'existence de Dieu, ses perfections, le fait de la révélation elle-même, l'existence de l'Eglise catholique avec ses notes et ses œuvres, la vie et les miracles de son fondateur, autant de vérités qui se démontrent tout comme les lois de la pesanteur ou la réalité des Pharaons. Une fois les motifs de crédibilité établis, quoi de plus raisonnable que d'adhérer aux vérités proposées par l'Église? Vienne la grâce, et Dieu la donne toujours aux âmes de bonne volonté, et l'acte propre, indépendant et libre de la raison humaine devient l'acte de foi. Faut-il plus encore pour satisfaire le besoin d'examen qui dévore le jeune abbé? On peut le satisfaire. Il lui est permis de chercher et d'acquérir même l'intelligence du dogme objet de là foi. S'il n'arrive pas à en pénétrer l'essence, la faute n'en doit être imputée qu'à sa faculté de comprendre, laquelle étant finie rencontre des limites qu'elle ne peut franchir. Il n'y a là rien qui puisse révolter ni même étonner M. Zola, qui, tous les jours, accepte comme réelles et vraies quantité de choses dont il ne connaîtra jamais par lui-même ni l'existence ni l'essence. Lui qui sait si bien nous dire ce que mangent les pèlerins, que n'a-t-il donc, avant d'écrire *Lourdes,* ouvert son catéchisme? Il nous aurait épargné le désagrément de lui dire que son abbé Froment n'est qu'un sot, et qu'il parle sans savoir ce qu'il dit, comme c'est l'habitude de ses semblables.

Cet abbé, si difficile quand il s'agit de plier sa raison sous le joug de la foi, ne sait même pas jusqu'où s'étend le domaine de cette souveraine, et son ignorance la transforme en usurpatrice. Il semble, en effet, nous donner comme article de foi, Lourdes, les apparitions, les miracles, et se traiter

lui-même d'hérétique, parce qu'il ne croit pas à la réalité et au surnaturel des merveilles dont la grotte de Massabielle est le théâtre. Rassurons le bon abbé, et, si c'est possible, ramenons M. Zola au simple catéchisme. Non, il n'est pas nécessaire, pour être vrai chrétien, de croire à Lourdes comme on croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Le curé de Médan ne refusera pas l'absolution au paroissien qui, contrit et humilié de ses fautes, avouera nourrir dans son esprit des doutes opiniâtres sur les visions de Bernadette et la guérison de la Grivotte. Mais, si son pénitent déclarait ne croire ni à l'Immaculée Conception ni à la possibilité du miracle, le confesseur se verrait obligé de le taxer d'hérésie formelle et de le renvoyer, en l'exhortant à l'étude et à la prière. C'est tout ce que mérite, du reste, l'abbé Froment, car il n'a l'air ni de comprendre ni d'accepter le dogme de l'Immaculée Conception, ce qui fait de lui le plus singulier de tous les prêtres et le plus bizarre de tous les pèlerins.

Toutefois, parce que Lourdes et les miracles dont il est le théâtre ne sont pas inscrits au catalogue des articles de foi, nous n'admettons pas que le théologien-chimiste Pierre Froment ait le droit de traiter d'absurde et de fausse l'apparition de la sainte Vierge à Bernadette, et les merveilles d'ordre surnaturel qui l'ont suivie. Son ignorance l'excuse; mais, pour peu qu'il veuille considérer ce qu'a fait l'Église pour un tel pèlerinage, l'approbation qu'elle lui a donnée, les foules immenses qui viennent chaque année prier devant la Grotte, il comprendra que la négation serait au moins téméraire. S'il va jusqu'à l'étude loyale et sérieuse des faits, tels que l'histoire de Lourdes nous les fournit, il s'avouera vaincu, et, comme tant d'autres, frappé par l'évidence, il rendra un hommage sincère à la Vierge de Massabielle et à la puissance de Dieu.

III

Nous souhaitons d'autant plus à M. Zola et à son abbé ce retour à la critique sévère mais logique, qu'en voulant fuir l'obligation de faire acte de foi, il tombe dans la plus inexcusable crédulité. Autant tout catholique est fier de se dire croyant, autant il se sentirait humilié de passer pour cré-

dule. Il mériterait pourtant ce qualificatif, s'il suivait en aveugle l'opinion d'hommes incompétents, ou de témoins d'une probité et d'une impartialité douteuses. Or, le pauvre abbé de M. Zola, d'un bout à l'autre de son pèlerinage, multiplie les preuves de sa crédulité, et, s'il ne croit pas, c'est précisément parce qu'il est trop crédule. L'héroïne du roman, Marie de Guersaint, est guérie subitement sur le passage du Saint Sacrement. Elle croit à une intervention divine dans ce changement subit et radical. Pourquoi Pierre Froment demeure-t-il incrédule ? Parce qu'un médecin lui a dit d'avance comment les choses se passeraient. Mais ce docteur a-t-il au moins donné des preuves de sa compétence? Non. M. Zola semble au contraire accumuler, comme à plaisir, les caractères les plus propres à susciter au moins la défiance. Son Beauclair est « jeune, encore peu connu », et on le dit bizarre. Il diagnostique de la facon la plus surprenante. A propos d'une chute, il se préoccupe des ascendants de Marie de Guersaint, invoque l'hérédité, et conclut à une affection hystérique qui guérira à Lourdes. C'est aussi simple que cela, et, sur la parole du jeune Beauclair, Pierre Froment croit que les choses se passeront comme il l'a dit. Le miracle, s'il se produit, ne sera donc plus qu'une affaire d'autosuggestion, et le docteur, aux yeux de l'abbé, aura rendu un oracle digne de toute créance.

Ce lumineux Beauclair, auprès duquel tous les vieux praticiens ne sont que des novices, paraît assez bien représenter, dans l'intention de M. Zola, un élève de Charcot, sinon le maître lui-même. En serait-il ainsi, que l'abbé Froment n'aurait point pour cela une raison suffisante de croire à sa parole. La légende des guérisons de la Salpêtrière, des hystériques rendues à la vie normale par les procédés du célèbre professeur, est loin d'être une réalité. Il a pu modifier quelquefois l'état nerveux de ses malades, obtenir la cessation momentanée des manifestations hystériques, varier, si l'on veut, le spectacle, et provoquer une succession de phénomènes plus ou moins intéressants ; mais de là à une modification décisive et radicale du tempérament hystérique, à la disparition de tout stigmate, il y a loin. Ni M. Charcot ni ses disciples ne peuvent se vanter d'y être arrivés. Par consé-

quent le jeûne Beauclair, s'il fait des prophéties, et s'il envoie ses malades à Lourdes comme à une clinique, un peu supérieure peut-être à celle de la Salpêtrière, mais du même genre qu'elle, ne trompe que les sots et ne provoque chez eux qu'une pitoyable crédulité. L'abbé Froment devait se tenir d'autant plus sur ses gardes, qu'il savait le petit cousin Beauclair hostile à Lourdes. Le doute au moins s'imposait. Il y avait lieu de soupçonner que le jeune médecin pouvait bien arranger son histoire en prévision d'un miracle possible, pour se donner, dans tous les cas, l'avantage facile de l'avoir réduit d'avance aux proportions d'un phénomène purement naturel. Rien de tout cela ne vient à l'esprit du prêtre incroyant. La science a parlé, dans la personne d'un de ses représentants les moins autorisés, et le crédule esprit fort s'est incliné devant elle, au détriment de la foi et du simple bon sens.

Il faut suivre M. Zola à travers son volumineux roman pour se faire une idée du servilisme dans lequel sombre le jugement de son abbé. Lourdes ne pouvait manquer, avec l'affluence de ses pèlerins, la variété, le luxe même de ses constructions, de susciter des jalousies et des rivalités, dégénérant quelquefois en personnalités misérables. Or, le romancier, qui prétend nous initier à tous les dessous de l'histoire de Bernadette et du pèlerinage, commence par violer les lois les plus essentielles de la critique historique. S'agit-il de juger la conduite et les œuvres des missionnaires? Il se fait raconter, par des adversaires plus ou moins déclarés, une série de calomnies qu'il consigne comme autant de vérités dans sa chronique. C'est un hôtelier intéressé qui juge les sœurs, assez mal avisées pour recevoir chez elles des dames, bien mieux logées, d'après lui, dans son hôtel. Et pour l'abbé Froment le couvent de l'Immaculée-Conception n'est plus qu'une vulgaire pension de famille pour dames. Les marchands de chapelets et de cierges souffrent dans leur commerce, disent-ils, de la concurrence qui leur est faite par le magasin de la Grotte. Sans autre examen, M. Zola déclare que les vendeurs ont envahi le temple, parce qu'on a débité, au bénéfice du pèlerinage, des cierges, des médailles ou des images. Le coiffeur Cazaban, libre-

penseur et d'une austérité problématique, se fait juge de la moralité du nouveau Lourdes. Et, toujours aussi prompt à se rallier à l'opinion du premier venu, l'abbé Froment se voile la face et déclare que la ville du miracle n'est plus qu'une succursale de Sodome. Cette façon de prodiguer à l'homme, sans motifs raisonnables, une foi que l'on refuse à Dieu, s'appelle de la crédulité. M. Zola paraît avoir voulu reproduire en Pierre Froment le type de cet esprit faible qui croit à tout, sauf à ce qui mérite créance. Si, comme on le dit à peu près unanimement, il s'est identifié lui-même avec son abbé, il nous est impossible de lui en adresser le moindre compliment. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de regretter qu'un homme, d'ailleurs intelligent, n'ait pas compris qu'en matière de science, d'histoire et de religion, plus on est ignorant plus on risque de devenir crédule.

IV

L'abbé Pierre Froment, aussi pauvre prêtre que maigre théologien, a donc perdu la foi. Il devrait s'en réjouir, puisqu'il ne cesse de redire qu'il a reconquis par là même cette raison, autrefois sacrifiée à la tyrannie du dogme. Eh bien, non. M. Zola n'est jamais aussi simple dans ses conceptions, il a une logique à lui et une psychologie propre, faites l'une et l'autre d'inconséquences et de contradictions. Précisément, cet intellectuel, si libre tout à l'heure et si fier de sa liberté, se demande s'il ne vaudrait pas mieux pour lui perdre ce qu'il vient de conquérir, et retomber sous le joug de la foi. Mais pourquoi ce revirement dans un esprit aussi bien équilibré ? Ils ne sont pas rares, nous le savons bien, les hommes que le besoin de croire a ramenés à Dieu ; quelques-uns même nous ont laissé, dans des pages magnifiques, le tableau des tourments dont fut victime leur être tout entier, quand ils durent s'avouer qu'ils ne croyaient plus. L'origine et le but de la vie, la destinée de l'âme, la raison de l'humaine souffrance, l'utilité et le mérite de la vertu, autant de problèmes désormais insolubles pour eux, ou de vérités nécessaires environnées d'ombres et perdues pour l'intelligence. L'instinct du cœur, et l'aspiration naturelle de l'esprit

vers la certitude, furent souvent les deux forces impulsives sous l'action desquelles l'homme commença le travail du retour à la foi. Rien de semblable ne se rencontre dans le cas de l'abbé Pierre. Peut-être observerait-on chez lui un vague regret de ne plus partager la croyance naïve de la petite amie Marie de Guersaint ; mais ce n'est là qu'un motif bien peu digne d'un intellectuel. Il ne convient pas d'y prêter une sérieuse attention.

Cependant, comme il faut, après tout, faire dire quelque chose à son héros, M. Zola n'imagine rien de mieux qu'une série d'absurdités. « Il aspirait à la foi, dit-il, de toute la joie de sa jeunesse, de tout l'amour qu'il avait eu pour sa mère, de toute l'envie brûlante qu'il éprouvait d'échapper au tourment de comprendre et de savoir, de s'endormir à jamais au fond de la divine ignorance. » Ainsi, tout au rebours des autres hommes, l'abbé Froment veut croire pour se dispenser de savoir ; il appelle l'obscurité comme d'ordinaire on invoque la lumière. C'est un voyant qui regrette le métier d'aveugle. Le même motif reviendra sur les lèvres de l'abbé toutes les fois qu'il aura, dans le roman, l'occasion de gémir sur son incrédulité. Il y avait sûrement, dans cet état d'un esprit en lutte contre lui-même pour reconquérir la foi, une source de puissant intérêt, à la condition toutefois de comprendre quelque chose au genre de vide que laisse dans une âme la disparition de toute croyance. M. Zola ne semble même pas s'en douter. Aussi son abbé Pierre, dont il aurait pu faire un vrai caractère, intéressant par ses souffrances et ses luttes, n'est qu'un être bizarre, où l'on ne retrouve rien de ce qu'on peut sentir soi-même. Quand tous les autres disent : Nous voulons savoir, il dit : Je veux ignorer.

Quoi qu'il en soit de ce goût singulier et de cette conception où se révèle comme un parti pris d'ignorance, voyons par quel chemin M. Zola ramène, ou prétend ramener, notre incrédule à la foi de sa mère. La voie est d'une facilité et d'une simplicité primitives. Elle ne suppose même pas un effort de déplacement, si minime fût-il. Au lieu de chercher la foi, celui qui la désire doit l'attendre. Elle viendra, sans qu'on puisse prévoir ni comment ni par quelle route. Pierre

Froment s'imagine « qu'elle pousse dans l'âme, comme une belle fleur d'ignorance et de naïveté ». Il lui donne rendez-vous à heure fixe. Il attend sa venue subite, comme il attend la guérison de Marie de Guersaint, « en coup de foudre ». Il ne soupçonne pas qu'il soit bon de prier, de se confesser, de faire, en un mot, un acte personnel quelconque. Sauf cependant un voyage à Lourdes, qu'il entreprend, beaucoup afin d'accompagner sa petite amie, et un peu pour voir si le coup de foudre ne l'atteindra pas sur les bords du Gave. Autant valait pour lui, dans ces conditions, une promenade au bois de Boulogne, ou, sur la place de la Concorde, une station au pied de l'obélisque. La foi pouvait le saisir à Paris tout aussi bien qu'à Lourdes, puisqu'il n'y a qu'à l'attendre pour avoir chance de la recevoir.

Pierre Froment se détermine, malgré tout, à faire son pèlerinage. Il laisse même croire qu'il guérira de son incrédulité, si Marie de Guersaint guérit de sa paralysie. Un miracle peut avoir sur son état d'esprit un contrecoup salutaire. Or, tout est en même temps arrangé pour qu'il n'y ait pas de miracle. La guérison, Beauclair l'a dit et l'abbé Froment le croit, sera chose si naturelle, que ce serait au contraire miracle qu'elle n'eût pas lieu. Quoi qu'il advienne, voilà sûrement un homme dans l'embarras. Que le miracle se produise, il ne pourra se convertir, parce que pour lui le phénomène est tout naturel. D'autre part, s'il ne se produit pas, il lui sera impossible de croire, puisqu'il attendait du miracle le coup de foudre producteur de la foi. Vraiment M. Zola est un singulier psychologue, et ses créations ne ressemblent à rien de connu, disons même à rien de possible.

Une fois à Lourdes, l'abbé Froment, ou plutôt le mannequin affublé d'une soutane que fait mouvoir le romancier, se sent révolté de ce qu'il voit. Fétichisme, idolâtrie, illusion, mascarade, comédie, tel est l'aspect sous lequel lui apparaissent les diverses manifestations de la foi et de la piété des pèlerins. « Il n'éprouvait là, dit-il, que gène et inquiétude, en face de ce décor, de cette statue dure et blafarde dans le faux jour des cierges, entre la boutique aux chapelets, pleine d'une bousculade de clientes, et la grande chaire de pierre, d'où un Père de l'Assomption lançait des *Ave* à pleine voix. »

Si le spectacle était pour lui si répugnant, et si, au lieu de retremper son âme, il la desséchait de plus en plus, son devoir et son intérêt lui commandaient de fuir et d'aller, au besoin comme M. de Guersaint, chercher à Gavarnie un air plus rafraîchissant et des scènes plus réconfortantes. Il n'y songe pas, et il reste, comme pour savourer à plaisir le ridicule et le grotesque qui l'éloigneront de plus en plus de la foi. Aussi reviendra-t-il sans avoir retrouvé ce qu'il avait perdu. Le contraire serait un miracle, car il n'a rien fait de ce qui rend à l'homme le trésor des croyances. En revenant de son pèlerinage, il se dit : « C'est donc fini, ce grand voyage! elle est donc faite, cette enquête tant désirée, cette expérience tentée si passionnément ! Il avait voulu se donner une certitude, étudier sur place le cas de Bernadette, voir si la grâce ne lui reviendrait pas dans un coup de foudre, en lui rendant la foi. Et maintenant, il était fixé,... il ne croirait jamais plus. » Mais, encore une fois, ce pauvre abbé n'est qu'un type de basse ignorance, car, pour parler ainsi, il faut avoir oublié les premiers éléments de la doctrine chrétienne, et nous n'allons pas jusqu'à supposer que M. Zola ait eu l'intention de créer un prêtre arrivé au sacerdoce sans avoir jamais ouvert un catéchisme. Apprenons-lui en deux mots l'art de retrouver la foi.

L'abbé Pierre Froment est de ceux auxquels on peut appliquer le dicton : « Peu de science éloigne de la foi, beaucoup de science y ramène. » Nous avons vu que notre séminariste ne péchait point par trop de connaissances théologiques. Qu'il revienne à ces études éminemment scientifiques. Pour comprendre les choses de la foi, il n'est pas nécessaire de connaître à fond la structure des cellules, ou le bacille de la typhoïde, mais il est indispensable de posséder une notion claire des dogmes auxquels il s'agit d'adhérer. Rien de plus ridicule qu'un prêtre enfariné de chimie, d'histoire naturelle ou de philologie, professant une sorte de dédain pour les sciences théologiques. L'abbé Froment est de ceux-là. Son premier devoir et son premier pas vers la foi, c'est l'étude sérieuse de la théologie qu'il a trop oubliée, ou peut-être qu'il n'a jamais connue.

Après l'étude, et en même temps qu'elle, vient la prière,

car Dieu veut que l'homme lui demande ce qu'il désire. Nul, j'espère, ne trouvera déraisonnable cette exigence du Créateur. L'abbé Froment ne semble pas l'entendre ainsi. Il n'a garde de prier et de supplier. Il attend, voilà tout. A Dieu de ne pas perdre une si belle occasion de faire un miracle, peut-être faudrait-il dire de supprimer la liberté humaine, chose qu'il respecte par-dessus tout dans sa créature. S'il arrive à ce prêtre dévoyé d'essayer une prière, il tombe « sur les deux genoux, en bégayant : O Marie ! ô Marie ! sans savoir si ce cri de son cœur s'adresse à la Vierge ou à l'amie adorée de son enfance. Puis, il reste là, anéanti, attendant la grâce. » M. Zola a l'air de s'étonner que rien ne réponde à cet appel de son héros; mais vraiment, de qui veut-il que vienne la réponse, puisque celui qui prie ne sait même pas à quelle puissance il adresse ses vœux? Cette légèreté paraît être un de ses défauts invétérés; car, au moment même où il s'efforce de prier, sa pensée s'égare « sur le baron Suire endormi, continuant son heureux somme, les mains jointes sur le ventre ». Il finit, lui aussi, par se sentir envahi d'une somnolence invincible, et voilà toute la prière qu'il offre à Dieu pour obtenir la foi. Nous avons peine à croire qu'il y ait au monde, même parmi les romanciers, un chrétien plus ignorant que M. Zola des conditions auxquelles Dieu a coutume d'exaucer l'homme et de lui donner sa grâce.

Plus absurde encore, s'il est possible, se montre l'abbé Froment, lorsque, au lieu de se confesser, lui incroyant, il va dire sa messe, et s'imagine que le coup de foudre de la foi doit le saisir au moment d'une communion sacrilège. De telles ignorances ne sont pas excusables chez un enfant de nos catéchismes, à plus forte raison chez un prêtre, et chez un romancier qui se pique d'exactitude, et se vante d'avoir fait sa première communion.

Telle est cette création incohérente et bizarre dont M. Zola a voulu faire le héros principal de son œuvre, et le représentant de la science en face de la foi. Tout est faux dans ce caractère; rien ne révèle en lui le moindre talent d'observation, de la part du romancier qui l'a créé. On n'y sent même pas l'étude élémentaire de l'âme humaine dans une des phases les plus intéressantes et les plus critiques de la

vie. Jamais peut-être M. Zola n'a donné meilleure preuve de son impuissance à pénétrer dans l'homme plus avant que l'écorce, ou, si l'on veut, que la bête. Nul être intelligent, et surtout nul prêtre, n'a perdu la foi pour avoir légèrement étudié la chimie; nul n'a tenté de la retrouver par les moyens absurdes auxquels l'abbé Froment s'imagine nécessaire de recourir. Voilà pourquoi M. Zola, en essayant de démontrer que, malgré Lourdes, la foi est morte chez les intellectuels, fait preuve uniquement d'une ignorance religieuse doublée d'une crédulité d'enfant.

V

Les prétentions du docteur naturaliste vont plus loin encore. Après avoir essayé de condenser, dans un type de sa façon, la catégorie de ceux qui ne peuvent croire, parce que la science est incompatible avec la foi, il tente une explication de ce qui se passe à Lourdes. Impossible de nier que des foules innombrables n'aillent tous les ans prier devant la Grotte. Ce mouvement, que rien n'arrête, suppose une force d'impulsion et une force d'attraction, sans lesquelles il demeurerait inexplicable. Nous disons, nous, que ce moteur n'est autre que la foi intelligente et raisonnable. M. Zola, ayant à créer une religion nouvelle, n'est pas de cet avis. Il attribue au sentiment cette confiance aveugle qui pousse vers Lourdes des flots de pèlerins. Ils vont chercher là-bas l'adoucissement à l'humaine souffrance; la vie débarrassée de ses infirmités et de ses misères, le bonheur dans ce qu'il a de moins intellectuel, c'est-à-dire la jouissance des plaisirs de ce monde au moyen d'un corps vigoureux et sain. Pour tous la science n'a pas fait seulement une faillite partielle, elle a fait une banqueroute totale. Afin de conserver encore quelque espérance, ils se jettent dans la « divine illusion ». Si les Pères de la Grotte « font de si glorieuses affaires, c'est qu'ils vendent du divin ».

Ainsi la foi, selon l'apôtre de Médan, n'est plus affaire d'intelligence, c'est une question de sentiment. Cette recrudescence de dévotion qui mène à Lourdes tant d'hommes venus de tous les points du monde, ne signifie pas une soumission plus complète de la raison humaine au dogme posi-

tif, mais une reprise violente du rêve et de l'éternel mensonge d'un paradis. Et M. Zola semble dire aux catholiques, avec une pitié dédaigneuse : « Voilà ce qui reste de votre foi, un peu de sentiment à la poursuite d'une illusion. »

S'il ne restait que cela, nous dirions qu'il n'y a plus rien du tout. Le grand docteur, toujours enclin à croire toute science abordable pour lui, ne sait pas qu'il commet encore une grossière erreur et témoigne une fois de plus de son incurable ignorance. Il y a ici comme deux questions : l'une de droit, l'autre de fait.

En droit, où donc M. Zola a-t-il appris que foi et sentiment fussent deux choses identiques? Il faut bien l'avouer, une littérature spirituelle, sentimentale jusqu'au ridicule, et dépourvue de toute solidité doctrinale, nous représente trop souvent la vérité dogmatique dans ses convenances avec le cœur humain, au détriment de ses relations avec l'intelligence. C'est là une sorte de naturalisme introduit dans le domaine de la piété, qui, malgré des œuvres retentissantes et agréables à lire, ne fait guère progresser la foi dans les esprits. Si M. Zola avait par hasard, ce qui est à peine probable, fréquenté des théologiens de ce genre, nous lui dirions qu'il s'est mal adressé, ou qu'il les a mal lus. Il a pris pour la vérité ce qui n'en est, après tout, que l'accessoire, et confondu l'un des aspects du dogme avec ce qui en constitue l'essence.

La foi catholique, en effet, n'est ni un instinct, ni un goût, ni un sentiment. On n'est pas incroyant parce que l'on ne sent aucune impulsion du cœur à accepter une vérité dogmatique, pas plus qu'on n'est religieux par sentimentalisme. L'Église ne veut pas d'une foi que la raison désavoue. Elle demande des convictions, et celles-ci supposent une intelligence entraînée par l'évidence des motifs que la raison lui présente d'adhérer à la vérité. L'imagination et le sentiment sont des sables trop mouvants pour servir de base à l'édifice, essentiellement immuable et solide, de la foi. Quand donc M. Zola nous parle de sa religion nouvelle, avec un credo fondé sur l'aspiration des foules vers la divine illusion, il prouve une fois encore l'imperfection de ses connaissances catéchétiques

et la légèreté d'esprit d'un homme, par ailleurs si lourd de détails et de science matérialiste.

Mais, en fait, est-il vrai, comme il plaît au romancier de le dire, que ce soit simplement l'instinct de la souffrance affamée de soulagement qui mène à Lourdes les pèlerins du monde entier? Rien de plus faux. Le maître et l'observateur, soi-disant impeccable, n'a vu qu'un côté du spectacle et qu'une phase du pèlerinage. Quelques jours passés à Lourdes, au moment où l'on amène devant la Grotte une réunion spéciale de malades, n'autorise pas à dire que la Vierge ne reçoit que des infirmes. Quand elle a manifesté à Bernadette ses volontés et ses désirs, elle a bien parlé d'actes de pénitence, d'humilité, de prière, de chapelle à bâtir et de foules qui viendraient en procession, elle n'a point dit expressément qu'elle attendait surtout les malades de corps. Et, de fait, pour deux milliers, peut-être, d'infirmes amenés à la Grotte, il faut compter au moins trois cent mille pèlerins bien portants. Ceux-là ne viennent pas demander une place au commun banquet de la santé et des plaisirs qu'elle procure. Il faut donc chercher à leur présence un autre motif qu'une espérance de guérison fondée sur un rêve.

Tous ces pèlerins seraient-ils au moins des victimes de la souffrance morale, déshérités des joies du cœur, voués aux larmes et cherchant un peu de consolation sur ce point de la terre où la Vierge est apparue? Assurément, non. Sans doute, comme elle guérit les corps, l'Immaculée refait aussi les âmes. Toutefois la masse des pèlerins ne lui apporte ni larmes à sécher ni plaies intimes à guérir, mais bien des hommages, des demandes d'ordre tout surnaturel, et souvent l'expression du bonheur dans la souffrance même, avec le désir, non pas de la voir s'éloigner, mais de la subir avec une résignation de plus en plus méritoire. Où peut être là ce que le romancier nomme le rêve, le sentiment, l'illusion ou l'instinct?

Du reste, si M. Zola avait exploré tout autre chose que la surface, il se serait convaincu que les malades eux-mêmes sont conduits à Lourdes par une conviction de foi plus que par une impulsion de sentiment. Il aurait appris que, dans leur prière, avant d'implorer leur guérison, ils rendent hom-

mage à la Mère de Dieu. Il aurait constaté que la plupart des miraculés se réjouissent de la faveur dont ils ont été l'objet, beaucoup plus à cause de la gloire qui en revient à Dieu qu'en raison du bonheur personnel qu'elle leur procure. Mais cet aveugle, qui se mêle de juger des couleurs, n'a rien vu de tout cela. Voilà pourquoi ses malades, au lieu de prier, ne savent que hurler : « Guérissez-moi! guérissez-moi ! » C'est le cri de la bête qui sent, au lieu de la prière du chrétien qui croit. Mais c'est aussi, heureusement, l'invention d'un romancier, voué par son ignorance et son instinct à fausser tout ce qui tient au domaine de l'âme.

VI

Cette conception de la foi, M. Zola a prétendu la réaliser dans un personnage inventé pour servir de contraste à l'abbé Pierre Froment. Il a voulu nous présenter dans celui-ci l'intellectuel dégagé de la foi par la science, et dans celui-là l'intellectuel tombé sous le joug de la foi et devenu par là-même l'ennemi de la science. Cette nouvelle création du romancier s'appelle le docteur Chassaigne. Pour qu'on ne s'y trompe pas, il nous fait savoir que ce Pyrénéen de naissance était un médecin de réelle valeur, qui de quarante ans n'avait pas mis le pied dans une église. Comme il faut tout prévoir, et qu'il faudra tout expliquer quand viendra la conversion de ce pécheur, il met un peu d'atavisme dans le portrait du bon docteur. « Né au fond d'un village où l'on croyait aux sorcières », malgré sa longue indifférence, « il aurait plutôt penché vers la religion ». Ce rapprochement entre la croyance aux sorcières et l'esprit religieux est déjà une insolence de belles proportions. Nous allons voir mieux encore.

L'abbé Froment retrouve à Lourdes le docteur, qu'il avait connu à Paris dans l'éclat d'une réputation justement méritée. Mais l'homme de science est devenu croyant. Sous le coup d'une grande douleur, il a ouvert son intelligence à la foi de ses premières années. Il croit même aux miracles de Lourdes, aux visions de Bernadette, aux guérisons opérées par l'eau de la fontaine, au surnaturel enfin dans ses manifestations les plus étonnantes. Que s'est-il donc passé

dans cette âme? quelle révolution s'est opérée chez cet homme, jouissant autrefois d'un parfait équilibre de facultés? Nous dirions tout simplement que le malheur et la souffrance ont réveillé chez lui le souvenir, non des sorcières de son pays, mais de la foi de sa jeunesse. Ramené ainsi en présence de vérités qu'une fausse science avait voilées, mais non effacées, il a de nouveau compris tout ce qu'elles avaient de logique et de conforme aux aspirations les plus légitimes de l'intelligence humaine. Il a renouvelé l'acte par lequel il avait autrefois adhéré à ces dogmes pleins de lumière et de consolante certitude. Le sentiment a pu intervenir, il a trouvé dans l'adhésion de l'esprit à la vérité une consolation et un apaisement; mais l'acte par lequel la foi a reparu dans ce converti ne lui appartient pas.

M. Zola ne l'entend pas ainsi. Une conversion de ce genre, qui laisserait à l'homme toute son intelligence, ne servirait pas les intentions du romancier naturaliste. Aussi mettra-t-il tout son art à peindre la sénilité de ce vieillard retombé dans une espèce d'enfance religieuse. « Un petit grelottement de vieillard débile l'agitait, dit-il, et Pierre comprenait enfin, rétablissait ce cas de conversion : le savant, l'intellectuel vieilli qui retournait à la croyance, sous l'empire du sentiment. » D'abord, ce qu'il n'avait pas soupçonné jusque-là, il découvrait une sorte d'atavisme de la foi chez ce Pyrénéen, ce fils de paysans montagnards, élevé dans la légende, et que la légende reprenait, même lorsque cinquante ans d'études positives avaient passé sur elle. Puis, c'était la lassitude humaine, l'homme auquel la science n'a pas donné le bonheur, et qui se révolte contre la science le jour où elle lui parait bornée, impuissante à empêcher ses larmes. Et, enfin, il y avait encore là du découragement, « un doute de toutes choses qui aboutissait à un besoin de certitude, chez le vieil homme, attendri par l'âge, heureux de s'endormir dans la crédulité ». Et le pauvre homme, en effet, avoue « qu'il ne veut plus rien savoir, qu'il n'est plus qu'une bête et qu'un imbécile ».

Ainsi, le retour à la foi s'opère par le fait d'une évolution ou plutôt d'une régression vers l'enfance. Nous aimons à croire que M. Zola n'a pas voulu généraliser le portrait, et,

d'une exception possible, tirer une loi rigoureuse. Malgré l'habitude, qu'il nous a donnée, de croire toutes les impudences vraisemblables de sa part, nous n'imaginons pas, dans un écrivain qui lui-même n'a pas évolué vers le gâtisme littéraire, une ignorance aussi complète de ce qui se passe dans le monde intelligent, ou une mauvaise foi aussi grossière.

Quoi qu'il en soit, après avoir dessiné avec le plus grand soin cette nouvelle caricature, il lui fait jouer dans son œuvre un rôle d'importance. Au bureau des constatations d'abord, il le présente « comme une des dernières et une des plus glorieuses conquêtes de la Grotte». Le romancier a-t-il prétendu, comme on a pu le croire, donner au docteur Chassaigne le caractère et les traits d'un personnage réel ? Tout est possible de sa part. Dans tous les cas, nous pouvons lui dire que ses insinuations ne sortent pas du cadre ordinaire du mensonge et de la calomnie. Le personnage qu'il semble avoir visé, tout bon chrétien qu'il soit et quelque foi qu'il professe en la possibilité des miracles, lui donnerait de fort belles leçons de science médicale et le guérirait quelque peu d'une ignorance bien près de devenir incurable. Mais il fallait jeter le discrédit sur ce bureau chargé du contrôle scientifique des guérisons. Le moyen le plus simple, c'était de peindre l'un de « ses représentants les plus glorieux » sous les traits d'un vieillard abruti par la foi, et voué par ses croyances à la crédulité. Un tel moyen, s'il est simple, n'est ni loyal ni fondé en raison. Il ne peut induire en erreur que des esprits absolument étrangers à ce qui se passe au bureau des constatations. Il suffit d'avoir entendu une seule fois le docteur Boissarie, pour s'être convaincu que la science vit en bonne intelligence avec la foi, et que ses collègues venus de tous les points du monde, ne forment pas une collection d'ignorants réunis pour tromper des sots. Nous nous souvenons, il est vrai, d'avoir vu entrer au bureau, comme une vraie tempête, un certain Marseillais, docteur en médecine et poète d'occasion, qui, se croyant en face de quelques officiers de santé sortis de leur village pour attester des miracles, se permit de parler haut et d'exhiber un stock d'objections qu'il croyait scientifiques. Son

ahurissement fut grand, quand il s'aperçut, à ses dépens, qu'il était en présence de ses maîtres, et que ses erreurs ne passaient point sans être relevées. Quant il eût fallu lutter pour la science, il jugea bon de prendre la fuite. Il nous fut impossible le lendemain de ramener le fugitif sur le champ de bataille. Au lieu de répondre à nos instances, et peut-être aussi pour s'en débarrasser, il nous proposa la lecture d'un poème où il était question d'Adam et d'Ève. Nous nous fîmes un devoir de décliner l'offre, et nous n'avons jamais plus entendu parler de ce fier docteur, qui prétendit un jour introduire la science au bureau des constatations.

M. Zola, avec son petit monsieur blond, n'a guère fait une autre figure, au milieu des médecins présents au bureau quand il y fut introduit. Nous aurons à faire quelques observations sur la façon grotesque dont ils se mirent tous les deux à parler des guérisons, des maladies et des conditions dans lesquelles devrait se faire la constatation d'un miracle. Contentons-nous, pour le moment, d'adresser au romancier un simple démenti, et terminons rapidement l'examen du docteur Chassaigne.

Il serait étonnant que l'auteur, conséquent avec lui-même, eût imaginé, cette fois, un type à l'abri de toute incohérence. Le bon docteur, de fait, n'échappe pas à cette loi des variations admise par M. Zola. Le rôle assigné à ce vieillard consiste, semble-t-il, à se faire l'apologiste crédule du miracle, et l'apôtre du surnaturel auprès de l'abbé Froment. Or, juste au moment où le docteur Bonnamy constate la guérison d'un lupus, celui que l'on nous a dépeint comme un croyant se penche à l'oreille de Pierre, et lui souffle des motifs de doute, tirés d'une théorie médicale fort hasardée sur l'influence du système nerveux dans les cas de plaies apparentes. Un peu plus loin, il proclame l'impossibilité pour les médecins de s'entendre sur une maladie quelconque, et par conséquent de dire quoi que ce soit sur les causes qui ont amené la guérison. Et voilà que, de négation en négation, ce vieillard tout à l'heure accusé de crédulité démontre avec évidence qu'il ne croit à rien.

C'est peut-être trop dire, car le docteur Chassaigne, s'il

oublie parfois son rôle de défenseur du miracle, reste fidèle à son idée que la science ne donne aucune certitude. Il pose à tout propos le problème de cette banqueroute dont on a tant parlé. Comment essaye-t-il de le résoudre? Toujours à la manière de M. Zola, c'est-à-dire en affirmant le pour et le contre avec une égale sérénité. Il est curieux de voir traitée par le romancier une question où se sont exercés dernièrement des écrivains de renom. La science a-t-elle fait banqueroute ? M. Brunetière dit : oui, M. Ch. Richet dit : non[1], M. Zola dit : oui et non. Il aurait peut-être raison, et son docteur Chassaigne en remontrerait à M. Ch. Richet, s'il avait dans la tête quelques notions théologiques de plus. Avec M. Brunetière il reconnaît que la science ne lui a rien appris de cet au-delà où il espère retrouver ceux que cette même science n'a pu sauver de la mort. Il se réfugie dans la religion qui lui donne les certitudes de l'avenir. Avec M. Richet il repousse comme une injure à la science l'idée qu'elle ait pu manquer à ses promesses, vu qu'elle n'en avait fait aucune. De son côté, l'abbé Pierre a fait son choix; avec M. Richet il s'est rangé du côté de la science, convaincu que « l'humanité ne connaît plus d'autre guide ». Mais il accorde aussi créance à M. Brunetière, assurant que la science ne nous apprend rien sur nos origines et sur notre destinée. De ce conflit le docteur Chassaigne tire une conclusion de crédulité, l'abbé Pierre une obligation de scepticisme. Et tous les deux font une égale injure à la religion catholique, l'un en déclarant impossible dans un homme la coexistence de la science et de la foi, et l'autre en reléguant dans le domaine du rêve tout dogme que la chimie semble contredire. M. Brunetière, M. Richet, le docteur Chassaigne et l'abbé Pierre s'entendraient facilement s'ils voulaient donner aux mots leur réelle valeur, et laisser à chacune des branches du savoir la sphère qui lui est propre. Les sciences naturelles, physiques ou physiologiques, éminemment expérimentales, n'ont qu'à se confiner dans le domaine, assez grand du reste, de l'observation. Elles n'iront pas heurter mal à propos le dogme catholique, et se mêler de ce qui ne

1. *Revue Rose*, 12 janvier 1895.

les regarde pas. L'abbé Pierre et M. Richet se trouveront à l'aise chez eux, sans gêner leurs voisins. De leur côté, le docteur Chassaigne et M. Brunetière feront bien d'étudier leur catéchisme, afin de ne plus confondre la foi avec la crédulité.

Enfin, si M. Zola veut lui aussi se montrer loyal et raisonnable, il effacera de son livre toutes les injures qu'il a, par inconscience ou par ignorance, accumulées contre la croyance catholique. Mais ce jour-là il restera bien peu de chose d'un volume où il y a plus d'erreurs que de pages.

(A suivre.) Hte MARTIN.

LA SITUATION DU PAPE

(Deuxième article[1])

I

Qu'un pape renonce jamais à la revendication de son indépendance; qu'il donne son acquiescement à l'occupation de Rome et son adhésion à la loi des garanties; mette sa signature au bas des mandats de la liste civile votée par le Parlement de Florence; se réduise à la fonction de premier chapelain ou de grand aumônier du Quirinal : voilà ce qu'il serait insensé de craindre ou d'espérer.

D'autre part, au *non possumus* de la Papauté répond le *non possumus* de l'Italie officielle : « Rome est intangible; j'y suis, j'y reste; au Pape, si l'on veut, une souveraineté honoraire et de préséance; mais au roi la souveraineté réelle et de juridiction sur toute la péninsule. »

Comment résoudre cet antagonisme? On sait le malaise qui en résulte pour le jeune royaume. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la question romaine, étant le pivot de toute la politique intérieure et extérieure de l'Italie, constitue par ce fait même la cause originelle et primordiale des maux dont souffre le pays, des dangers dont il est menacé. Est-il impossible de remédier à ces maux, de conjurer ces périls? L'avènement de Léon XIII avait été salué comme le prélude d'une ère d'apaisement. De toutes parts s'était fait entendre le mot de *conciliation*. Le mot prêtait à de dangereuses équivoques. Pour plusieurs, il signifiait simplement abdication du Pape, renonciation à ses droits territoriaux, soumission, résignation aux faits accomplis. A plusieurs reprises[2], Léon XIII dut s'élever contre ces fausses interprétations et en condamner les auteurs.

1. V. *Etudes*, 15 janvier 1895.

2. Depuis l'allocution de Léon XIII aux représentants de la presse, 22 février 1879, il serait fastidieux d'énumérer toutes les circonstances où le Souverain Pontife a réclamé contre la suppression de son pouvoir temporel.

Était-ce une preuve qu'il renonçait à toute idée de rapprochement et d'entente, qu'il était résolu à se montrer inflexible, à se tenir dans une absolue réserve, sans rien tenter ni offrir? Lui qui, partout ailleurs, s'était donné la mission de terminer les luttes religieuses, se refuserait-il obstinément à traiter avec l'État où les idées de transaction eussent été le mieux accueillies par la masse populaire, avec le pays où il a sa patrie, sa résidence? Le penser eût été mal connaître le génie de Léon XIII. Sans rien abandonner des droits essentiels qu'il ne lui appartient même pas d'abdiquer, il n'a pas voulu excepter l'Italie de son vaste plan de pacification. A elle aussi il a tendu le rameau d'olivier; à elle aussi il a proposé un équitable arrangement.

Il l'a fait notamment dans la fameuse lettre du 15 juin 1887, adressée au cardinal Rampolla[1]; le plus important peut-être des documents du pontificat de Léon XIII; celui où il faut chercher, si on veut la connaître, la pensée vraie, intime du Pape sur la question romaine; qui a pris place dans les archives des chancelleries, et qui un jour sans doute servira de thème aux délibérations d'un congrès réuni pour rendre enfin à l'Europe un peu de stabilité.

De cette lettre-programme rappelons d'abord la substance; nous dirons ensuite l'accueil qu'elle reçut du gouvernement italien.

II

Une remarque générale, c'est que, dans la pensée du Pape il n'y a pas qu'une seule solution du problème; ou, si l'on aime mieux, que la solution réclamée par lui peut revêtir des

1. « Leonis Papæ XIII... acta. Epistola ad cardinalem Rampolla Status secretarium, de gubernationis ratione a Pontifice inita. 15 junii 1887. » Vol. II, pp. 275-287. De Brouwer et Desclée. Dans cette lettre, après avoir exposé les grandes lignes de sa politique, passé en revue les différentes nations, le Pape arrive à l'Italie, principal objet du document.

La lettre a été commentée par M. Eugène Rendu : *la Lettre du Pape et l'Italie officielle* (Perrin); par Ch. van Duerm, S. J. : *Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des papes* (De Brouwer et Desclée), pp. 446-450 ; par J. D. T. J. : *Lettre de Léon XIII au cardinal Rampolla* (Bruxelles, Polleunis); par M. François Carry, dans une série d'articles publiés par le *Correspondant* de 1888 à 1890.

formes multiples et variées. Précisément parce qu'il ne veut exclure *a priori* aucune transaction honorable, parce qu'il veut faciliter toute combinaison compatible avec les intérêts de l'Église, Léon XIII se garde bien d'apporter un plan de restauration achevé dans toutes ses parties ; il se contente d'en indiquer les grandes lignes, à savoir : une souveraineté effective, la possession intégrale de la ville de Rome, un territoire suffisant pour assurer l'indépendance et la dignité du Pape ; un *modus vivendi* qui concilie l'autonomie de l'État pontifical avec l'unité nationale italienne. Arrêtons-nous un instant sur ces différents points.

Le Saint-Père réclame tout d'abord une « souveraineté vraie, effective », — la terminologie du document est ici à retenir ; — « une royauté civile, temporelle », qui soit tout à la fois le rempart et le signe de sa liberté. Sans cela, point d'entente possible. Léon XIII en fait la condition indispensable de « toute réconciliation », le seul accès ouvert « aux accords et à la paix », la base irréductible de ses revendications. Tous les autres « projets et expédients mis en avant par les hommes politiques », — élargissement de la loi des garanties, concordat entre l'Église et l'Italie, — il les repousse énergiquement. Sur ce point d'une souveraineté territoriale, Léon XIII déclare qu'il lui est impossible de céder.

Notons-le : pas plus que ses prédécesseurs, Léon XIII ne fait du pouvoir temporel l'objet d'une définition dogmatique. Ce qui est de foi et d'institution divine, c'est la primauté de juridiction ecclésiastique dans la personne de saint Pierre et de ses successeurs. Ce qui est de foi et d'institution apostolique, c'est l'union de la primauté ecclésiastique avec le siège épiscopal de Rome, qui fut le dernier occupé par saint Pierre. Ce qui est de foi encore, c'est l'immunité complète de la primauté ecclésiastique de toute juridiction séculière.

Mais la condition, le mode, le moyen de cette immunité — sa réalisation par l'adjonction d'un pouvoir temporel, — cela les papes ne l'ont jamais érigé en dogme. La possession d'un État, avec telle ville pour capitale, telle étendue de territoire, telle forme de gouvernement, ne saurait en effet être considérée comme la condition essentielle, absolue, de l'existence et du fonctionnement du souverain pontificat. Qui oserait dire

que l'œuvre par excellence de Dieu sur la terre soit enchaînée aux destinées d'une pauvre monarchie de quelques milliers de kilomètres carrés et de trois millions de sujets? Personne n'ignore que dans le passé le pouvoir temporel des papes ne remonte pas au delà du septième siècle; qu'il a vu ses frontières tour à tour se resserrer et s'étendre; qu'il a été exercé tantôt pleinement et sans contrôle, tantôt d'une façon limitée; aujourd'hui réuni intégralement dans la main des pontifes, le lendemain partagé avec les républiques, les municipes, les princes ou barons romains. Pour le futur, les promesses infaillibles qui assurent la perpétuité du siège spirituel de Pierre ne s'étendent pas à la perpétuité de son principat civil. Qui nous dira si la Providence ne nous fera pas trouver un jour une autre défense et d'autres garanties qu'il nous est impossible de prévoir et de prédire, et même d'imaginer, dans les conditions actuelles des hommes et des nations; mais que nous ne pouvons pas croire impossibles, à moins de nous arroger le droit ou d'imposer aux siècles une règle de conduite, ou de prophétiser leur avenir; ou, ce qui serait plus audacieux, de mettre des bornes aux merveilles de la main de Dieu.

Faut-il en conclure que l'heure soit arrivée ou prochaine où le pouvoir temporel des papes n'ait plus sa raison d'être? Nullement. Au regard de l'avenir, il ne convient à personne d'assumer le rôle de Voyant, de s'essayer à soulever le voile qui nous dérobe les futures vicissitudes de l'humanité. A l'argument que l'on pourrait tirer du passé, Léon XIII, quand il n'était encore qu'archevêque de Pérouse, avait déjà répondu que « c'était assez pour la Papauté d'avoir une fois gravi la voie douloureuse qui devait la conduire d'un état violent et anormal à l'état régulier et tranquille de sa souveraineté; que le miracle et le martyre, nécessaires à la formation de l'Église, ne sauraient devenir le régime permanent de sa vie établie; que personne enfin n'a le droit de contraindre la Providence à revenir sur ses pas et de faire reprendre à une institution qu'elle a glorifiée, le chemin de la Passion[1] ». Pour

1. Œuvres pastorales de Son Em. le cardinal Joachim Pecci : *Lettre pastorale sur le pouvoir temporel du Saint-Siège*, t. I, pp. 54-75 (De Brouwer et Desclée).

le temps présent — et c'est de celui-là qu'il s'agit — pour le temps présent, et pour la période indéfinie d'années ou de siècles où l'état du monde restera ce que nous le voyons, Léon XIII, répétant ce qu'avaient déjà proclamé en 1862 le pape Pie IX et l'épiscopat tout entier, affirme que, pour l'accomplissement de sa fonction apostolique, il ne peut se passer de pouvoir temporel, de souveraineté territoriale.

Voudrait-on récuser cette solennelle affirmation d'un témoin qui est, comme dit le droit, *omni exceptione major?* Voudrait-on en contester la valeur? Après tout ce qui s'est dit et écrit en faveur du pouvoir temporel de la Papauté, faudrait-il revenir encore sur des arguments présentés tant de fois avec une raison victorieuse, et auxquels des esprits malveillants ou infirmes peuvent seuls refuser leur assentiment? La nécessité d'une souveraineté territoriale pour assurer le libre et plein exercice d'une autorité spirituelle qui s'étend à l'univers entier, est devenue une vérité de sens commun, acceptée par tout homme qui ne veut pas mettre le sophisme au service de l'irréligion. Et s'il avait fallu une dernière preuve pour achever la démonstration, l'histoire de la Papauté pendant ces vingt dernières années se chargerait de la fournir.

« C'est précisément le contraire qui est vrai, s'écrient ici nos adversaires; l'histoire des vingt dernières années démontre qu'il peut y avoir pour l'autorité spirituelle une sauvegarde plus efficace même que la souveraineté territoriale. » Et ils invoquent l'indépendance dont les derniers papes ont joui dans leurs rapports essentiels avec le monde catholique, sous le couvert de la loi des garanties. Ils en appellent à l'accroissement d'influence et de prestige que leur a valu le nouvel ordre de choses.

Nous verrons plus loin comment au juste a été respectée la liberté du Pape dans les actes de sa juridiction spirituelle. Mais fût-il vrai que cette liberté n'a subi jusqu'à présent aucune atteinte, rien ne garantirait l'avenir. Laissez faire l'œuvre du temps; bientôt les passions d'un parlement sans scrupule effaceront des promesses, aboliront des engagements qu'une majorité a pu prendre, qu'une majorité peut renier. — Dès maintenant, si les papes n'avaient pas pro-

testé sans relâche, s'ils s'étaient tus, la liberté de leur ministère serait-elle à l'abri du soupçon? ne verrait-on pas déjà les peuples se demander avec anxiété si les actes pontificaux émanent d'une volonté qui n'obéit qu'à son propre mouvement, ou d'une volonté qui cède à la pression; y chercher avec une inquiète curiosité les traces de la ruse et de la violence ; les supposer même pour se dispenser d'obéir?

On insiste avec complaisance sur la place prépondérante que la Papauté s'est faite de nos jours dans le monde. « Voyez, s'écrie-t-on, depuis que le Pape n'a plus d'autorité temporelle, son autorité religieuse s'est accrue d'autant. Quel merveilleux contraste entre sa grandeur morale et sa faiblesse matérielle! » Et là-dessus les développements poétiques et oratoires vont leur train.

Depuis que le Pape n'est plus roi, le Pontife a grandi; donc le second phénomène est la conséquence logique du premier. Voilà un raisonnement qui rappelle beaucoup le sophisme connu dans l'École sous le nom de : *post hoc, ergo propter hoc*. L'accroissement d'influence et le prestige de la Papauté est dû à des causes autrement générales et élevées que l'abolition momentanée du pouvoir temporel. A qui fera-t-on croire que si Léon XIII eût été par exemple le roi effectif, exclusif de la ville de Rome, il n'eût accompli aucune des grandes choses qui ont marqué son pontificat; que son action sur la société eût été annihilée ou amoindrie?

Ce que l'on donne comme un bienfait du régime des garanties ne proviendrait-il pas au contraire du refus persévérant que les papes ont opposé à son acceptation? Ce qui les a grandis dans l'estime des peuples, n'est-ce pas précisément d'avoir préféré les douleurs de la lutte aux hontes d'une compromission servile? Supposez qu'au lieu de cette noble attitude ils aient ravalé la divine institution du Pontificat au rôle d'instrument subalterne à la dévotion du gouvernement subalpin ; l'ascendant moral de la Papauté eût-il survécu à un pareil usage ? Non seulement l'influence politique, mais l'autorité religieuse du Saint-Siège n'y eût-elle pas succombé ?

III

Un point qu'il importe de mettre en relief, c'est le titre que le Pape invoque pour réclamer son domaine temporel, la base où il appuie sa revendication. Il aurait pu plaider le droit historique ; il aurait pu faire valoir le titre d'une longue possession, d'une prescription quinze fois séculaire ; il aurait pu se présenter comme le légitime héritier de la plus ancienne des dynasties qui règnent aujourd'hui en Europe. Il s'en abstient. Le prétendant, le roi spolié s'efface derrière le chef de l'Église œcuménique, redemandant la garantie de son indépendance spirituelle. Séparant implicitement sa cause de celle des couronnes, il se place non sous la protection du droit public humain, mais sous la divine et imprescriptible sauvegarde de la liberté religieuse du monde entier, inséparable de sa propre liberté.

En effet les papes n'ont jamais été souverains au même titre que les autres chefs d'État. La question du maintien ou de la suppression de leur pouvoir temporel ne dépasse pas seulement les limites d'une nation, par le prix qu'attachent, à travers tous les peuples, des millions de consciences à la complète immunité de celui qui est leur chef. Elle dépasse les limites de l'ordre humain et politique; si bien qu'elle ne pourrait être tranchée négativement même par un congrès universel des nations catholiques. La même raison intrinsèque et providentielle qui a présidé à l'établissement de la souveraineté temporelle des papes, dans l'intérêt religieux des peuples chrétiens, la soustrait à leur jugement. Elle est et elle demeure essentiellement une question réservée, à l'égard de laquelle les pouvoirs de la terre sont incompétents.

On sait comment de trop nombreux publicistes ont essayé de mettre Léon XIII en contradiction avec lui-même ; d'opposer à ses enseignements sur la soumission aux gouvernements établis, en telle ou telle contrée, l'attitude qu'il a prise et qu'il garde en face du roi d'Italie. Léon XIII avait d'avance répondu à leurs attaques, en niant la parité des deux cas. Dans l'ordre des pouvoirs humains, les motifs les plus plausibles de sagesse pratique peuvent imposer aux partisans

des régimes déchus de sacrifier à la paix publique leurs regrets et leurs espérances. Dans l'ordre supérieur et divin de l'Église, des motifs plus pressants encore imposent une conduite tout opposée.

Le Pape réclame donc un lambeau de terre, uniquement parce que à ce lambeau de terre est attaché le signe visible et la condition matérielle de ce qu'il y a de plus précieux au monde : l'indépendance de l'Église de Dieu. Fort de ce titre qui n'a point de rival ici-bas ni de semblable, retranché dans cette position inexpugnable, Léon XIII stipule en premier lieu la restitution intégrale de Rome. Il veut que la ville des papes soit rendue tout entière à son rôle, « consacré par les siècles et le consentement du genre humain », « de siège central de l'Église, de métropole du monde catholique, de grande capitale de la république chrétienne ». Il veut être seul à y habiter, seul à y régner. La juxtaposition de deux souverainetés sur un même sol est une impossibilité pratique. La cohabitation du Quirinal et du Vatican, le premier par le Roi, le second par le Pape, est une violence faite au bon sens et à l'histoire, qui ne peut avoir d'autre terme logique que l'expulsion ou le départ de l'un ou de l'autre.

Rome sans doute ne suffit pas pour constituer l'abri nécessaire de la liberté pontificale. Comment s'opérera la délimitation du territoire complémentaire ? Dans quelle direction, jusqu'à quelle limite en pousser les frontières ? Léon XIII s'abstient de prononcer sur ces délicates questions : ce sera l'objet de négociations ultérieures.

De même, pour la forme de gouvernement qu'il convient de donner à l'État ainsi réorganisé, Léon XIII admet en général l'opportunité d'une transformation ; il déclare que dans la reconstitution de la souveraineté pontificale « on fera droit aux exigences des temps et aux nouveaux besoins de la société », mais il se garde de rien préciser.

Dans cette adaptation de la souveraineté pontificale aux évolutions nouvelles et aux conditions changeantes des temps, le plus malaisé sera sans contredit de la faire cadrer avec l'unité si chère aux Italiens. Au moment où il touche à cet endroit sensible, Léon XIII redouble de précautions. Il a soin de placer les revendications pontificales sur un terrain

où, loin d'être en opposition avec l'intérêt patriotique, elles en apparaissent au contraire comme la garantie efficace et la sauvegarde naturelle. Il dénonce le douloureux conflit qui divise le pays comme une source meurtrière d'affaiblissement intérieur, une cause de malaise et de périls multiples, un principe de ruine et de décadence, un obstacle permanent au développement des destinées historiques de la péninsule, et de son influence légitime dans le monde. Par contre, il prend plaisir à parler au peuple italien des gloires patriotiques de la Papauté, des immenses et éclatants bienfaits dont la nationalité italienne lui est redevable dans le passé, qu'elle en recevrait encore dans l'avenir, une fois la réconciliation opérée[1].

Venant enfin au point précis de la difficulté, il s'applique à démontrer que l'indépendance territoriale du Saint-Siège n'a rien d'incompatible avec l'unité nationale, pourvu que l'on n'entende pas celle-ci au sens étroit et matériel du mot, comme l'unification absolue, rigoureusement uniforme, sous un sceptre unique, de tout le pays qui s'étend des Alpes à la Sicile. La restitution de la souveraineté pontificale n'implique ni le démembrement de l'Italie, ni la dissolution de ses parties constitutives. Tout au plus porterait-elle atteinte à l'unité « de gouvernement et d'administration ». Quant à l'unité « de nationalité » — c'est le Pape lui-même qui fait ces distinctions — quant au groupement des populations subalpines en un grand royaume, il ne court aucun risque. Qui oserait soutenir qu'un modeste territoire, découpé dans la vaste terre italienne, placé sous le régime de la neutralité, puisse constituer pour le pays une faiblesse ou un danger? De puissants États n'ont-ils pas subsisté, ne subsistent-ils pas encore, avec des villes libres, des confédérations autonomes, enclavées dans leur sein?

Par les formules vagues et indéterminées qu'il avait à dessein choisies, Léon XIII ne fermait la porte à aucune solution; il tenait compte de toutes les aspirations raisonnables du peuple romain et italien. Les patriotes de bonne foi et de bonne volonté, quelles que fussent leurs opinions, pouvaient s'y rallier.

1. Cf. *Encyclique* du 15 octobre 1890 aux Italiens.

Telle était donc cette lettre, œuvre de lumière et de concorde, véritable testament politique que Léon XIII dictait, non pas au terme, mais au milieu même et comme au point culminant de sa carrière. Il avait marqué nettement le terrain sur lequel l'accord pouvait s'établir, laissant à d'autres la responsabilité de la continuation ou de la cessation de la lutte.

IV

Quel accueil l'Italie officielle allait-elle faire aux propositions de Léon XIII? La publication de l'acte pontifical coïncidait avec le renouvellement de la machine politique. Au commencement du mois d'août 1887, M. Depretis, qui, depuis dix ans, sous le roi Victor-Emmanuel d'abord, puis sous le roi Humbert, avait dirigé presque sans interruption le cabinet italien, était allé s'éteindre dans sa ville natale, en Piémont. Personne n'eût cru que la mort du *vieux goutteux de Stradella* — c'est ainsi que l'on se permettait de désigner M. Depretis — pût être un événement pour l'Europe. On ne s'en aperçut qu'après coup et par le changement d'allure que son successeur ne tarda pas à imprimer à la conduite des affaires. Ce successeur était *Francesco Crispi*[1] : après le *renard*, le *lion;* après le *Cunctator* piémontais, le fougueux Sicilien.

Dès le premier jour, M. Crispi fut l'arbitre sans conteste de la situation. Avec l'ancien président du conseil avait disparu l'un des derniers survivants de la génération qui avait fait l'Italie nouvelle : les Cavour, les d'Azeglio, les La Marmora, les Boncompagni, les Ratazzi, les Lanza, les Sella, les Minghetti, tous étaient morts. Aucune personnalité marquante n'émergeait de la masse confuse des partis que le

1. En 1876, M. Crispi était déjà arrivé une première fois au pouvoir en même temps que la gauche. Il était ministre de l'Intérieur, lors du conclave d'où sortit l'élévation de Léon XIII. On lui a fait un mérite de la modération qu'il montra en cette circonstance. Ce mérite est mince. La surveillance inquiète de l'Europe, les embarras causés par la mort inopinée de Victor-Emmanuel, l'avènement du roi Humbert, ne permettaient pas à M. Crispi de s'ingérer dans les affaires du conclave.

Quelques mois après, le scandale de sa *trigamie* éclatait dans le public et le forçait à donner sa démission.

système de M. Depretis avait désagrégés en les mêlant. La royauté, depuis l'avènement du prince Humbert, n'avait jamais manifesté la prétention de peser sur la direction politique du pays. A tort ou à raison, le fils de Victor-Emmanuel a pris pour règle de se renfermer strictement dans son rôle de roi constitutionnel, acceptant ses ministères tout faits des mains de la Chambre, signant avec une impassibilité d'attitude irréprochable tous les actes qui lui sont soumis. Les ministres subalternes s'étant réduits à la fonction de simples commis, et le monarque à celle de personnage décoratif, un seul homme porta le poids des affaires, fut comme l'Atlas sur qui tout reposa. Non seulement il fallut à son activité deux ou trois portefeuilles à la fois : présidence du conseil, affaires étrangères, intérieur; il fut à lui seul tout le ministère, tout le gouvernement.

Investi de cette quasi-dictature, quel usage allait en faire M. Crispi à l'égard du Pape ? Quel parti allait-il prendre au sujet de cette question romaine qui s'obstinait à rester ouverte? Hélas ! le doute n'était pas possible; l'ancien révolutionnaire dont la jeunesse s'était partagée entre la conspiration et l'exil, l'ex-lieutenant de Garibaldi en Sicile lors de l'expédition des Mille, le sectaire pour qui l'anticléricalisme n'est pas seulement un calcul, mais une passion, avait déjà répondu. M. Depretis était encore vivant et président du conseil. Pour forcer le gouvernement à se prononcer sur la lettre du Pape, un député radical de Milan, M. Bovio, avait porté le débat à la tribune et demandé au ministère ce qu'il se proposait de répondre aux ouvertures pacificatrices du Souverain Pontife. « L'État, avait dédaigneusement déclaré M. Crispi, ministre de l'intérieur[1], l'État n'est en guerre avec personne; je ne veux rien savoir de ce qui se passe, de ce qui se dit au Vatican; avant d'être entamée, la discussion est close; il n'y a plus de question romaine; la loi des garanties l'a définitivement réglée. »

Bien d'autres ministres, avant M. Crispi et M. Depretis lui-même, avaient proclamé que la loi des garanties consti-

1. En 1887, quelques mois avant de mourir, M. Depretis s'était associé M Crispi comme collègue, afin de ne plus l'avoir pour ennemi de sa politique.

tuait le maximum des concessions possibles, et réglait d'une façon définitive la question pontificale. Il fallait à M. Crispi quelque chose de plus qu'une impertinente fin de non-recevoir. Il le fit bien voir, lorsque devenu *premier*, sans rival à l'intérieur, fortifié au dehors par l'amitié de M. de Bismarck et les assurances qu'il avait rapportées de son retentissant voyage à Friedrichsruhe [1], il put se donner libre carrière. Alors commença contre le Souverain Pontife un *kulturkampf* à outrance, dont le président du conseil donna publiquement le signal dans un grand discours prononcé à Turin. Épuration du personnel administratif, remaniement des conseils municipaux, laïcisation de l'enseignement jusque dans les colonies, spoliation des deniers de la charité, ingérence dans la nomination des évêques, élaboration d'un Code pénal à part à l'usage des catholiques, etc. ; rien ne devait y manquer.

M. Crispi, toutefois, se garda bien d'y comprendre l'interdiction du jubilé sacerdotal de Léon XIII, qui tombait précisément en l'année 1888. Comme le conclave, le jubilé pouvait devenir aux yeux de l'Europe une épreuve délicate pour le Quirinal. M. le président du conseil le comprit à merveille, et fit tout pour que l'épreuve tournât à son avantage ; escomptant d'avance, dans ses journaux officieux, la liberté des pèlerinages et l'accomplissement paisible de toutes les manifestations catholiques, comme une preuve éclatante et sans réplique de l'indépendance du Saint-Siège, comme un argument péremptoire en faveur de la cohabitation possible des deux pouvoirs dans la Ville éternelle. Mais en même temps qu'il couvrait d'une protection hypocrite les hommages du monde chrétien envers Léon XIII, le gouvernement italien fourbissait ses armes et commençait la lutte.

Épuration du personnel, avons-nous dit. — Révoqué en effet, le maire de Rome, duc de Torlonia, coupable d'avoir rendu visite au cardinal-vicaire, à l'occasion des fêtes jubilaires. Révoqués les syndics et autres fonctionnaires — et ils étaient nombreux — qui, usant d'un droit constitutionnel,

1. En 1876, M. Crispi avait fait un premier voyage à Friederichsruhe, mais moins important ; à cette époque, l'Italie ne faisait pas encore partie de la triple alliance.

avaient pris part au vaste mouvement pétitionnaire qui s'était produit, vers la fin de 1887, en faveur de l'indépendance pontificale.

Remaniement des conseils municipaux. — Depuis quelque temps, les catholiques remportaient aux élections communales, surtout dans les campagnes, des succès croissants. Il importait d'arrêter ce progrès. Pour cela, qu'on donne aux vagabonds le droit de voter; qu'on enlève aux municipalités campagnardes le droit d'élire leur chef, qu'elles recevront tout fait des mains du gouvernement.

Laïcisation de l'enseignement. — C'est là, en tout pays, un des principaux articles du programme maçonnique. Mais on sait, par l'expérience de la France, que l'entreprise n'est pas moins funeste au Trésor qu'à la morale. L'Italie n'était pas assez riche pour s'en payer complètement la dispendieuse fantaisie. On procéda par degrés. La loi piémontaise, étendue à toute la péninsule, stipulait l'obligation de l'enseignement religieux : un arrêté du 10 février 1888 le rend facultatif. Le curé ou un prêtre par lui délégué assistait de droit à l'examen de religion; un second arrêté ministériel l'exclut de l'école. Plus osé que Gambetta, qui se refusait à faire de l'anticléricalisme un article d'exportation, M. Crispi poursuit l'influence du clergé et des catholiques jusque dans les écoles italiennes d'Orient, jusque dans les comités d'émigration et de colonisation [1].

Spoliation des deniers de la charité. — Les deux milliards qui appartenaient aux vingt-deux mille œuvres pies répandues sur la surface de l'Italie, sont soustraits à leurs administrateurs légitimes et passent aux mains des bureaux de bienfaisance créés par l'État. Plus de prêtres dans ces bureaux de bienfaisance; à la place de la piété chrétienne, la philanthropie laïque : l'État se réserve le droit « d'adapter les intentions des donateurs et testateurs aux exigences de la civilisation moderne. » On sait ce que cela veut dire [2].

Ingérence dans le recrutement de l'épiscopat. — L'*exequatur* administratif, inscrit dans la loi des garanties, ne devait avoir d'autre effet que d'assurer la force exécutoire du dé-

1. Voir T'Serclaes, *le Pape Léon XIII*, t. II, pp. 131-135.
2. T'Serclaes, *ibid.*, pp. 160-163.

cret de nomination rendu par le Pape. Les prédécesseurs de M. Crispi avaient déjà multiplié les chicanes pour le transformer en véritable droit d'investiture; invoquant pour cela les concordats qu'ils avaient eux-mêmes brisés, tel que celui de 1818 entre Pie VII et Ferdinand de Naples; revendiquant les privilèges du *patronage* au nom de Charles V et du traité de paix de 1529! M. Crispi voulut faire mieux encore. Il entreprit de déposer de sa seule autorité, et de remplacer l'évêque d'Aquaviva et Altamura, accusé de prétendues malversations; et, pour généraliser le procédé, il élabora un projet de loi aux termes duquel le gouvernement pouvait, par simple décret, retirer aux évêques, avec le *placet* et l'*exequatur* royal, leur traitement, les revenus de la mense épiscopale, et jusqu' à l'administration de leur diocèse [1].

V

Ne voyons, si l'on veut, dans la carte d'électeur nº 3 140, remplie au nom du « sieur Pecci Joachim, fils de feu Ludovic, habitant à Rome », que l'odieuse polissonnerie d'un subalterne. Ne rappelons que pour mémoire la loi du divorce, la loi contre les communautés religieuses même de femmes, la loi du service militaire imposé aux ecclésiastiques, etc., dont M. Crispi fut heureux d'hériter de ses prédécesseurs, et qu'il appliqua soigneusement.

Il faut nous arrêter un instant pour mieux constater le caractère de la persécution organisée par lui contre le Saint-Siège. Son intention, à n'en pas douter, était de réduire le Pape à merci, de le forcer à une capitulation. A travers le *Kulturkampf* italien, le président du conseil voyait avant tout l'abdication de la Papauté, la signature de la loi des garanties. Quant aux moyens dont il se servit, comme il n'y avait plus grand'chose à prendre au temporel, il n'hésita pas, l'énumération que nous venons de commencer ne le prouve que trop, à entreprendre sur le spirituel.

Ici on a essayé de le justifier en distinguant entre l'évêque de Rome et le Pontife universel; entre la situation de l'Église

1. T'Serclaes, *ibid.*, p. 164.

particulière d'Italie, et la situation de l'Église œcuménique personnifiée dans son chef. « Que la monarchie de Savoie, a-t-on dit, organise chez elle, comme elle l'entend, le département du culte : nomination des évêques, jouissance des menses, traitement du clergé, etc. ; cela n'intéresse pas plus l'administration générale de la catholicité que ne le peuvent faire des mesures analogues prises en France, en Allemagne, en Amérique, aux antipodes. Ce sont là des affaires proprement italiennes, d'ordre purement intérieur, où chaque peuple est indépendant de ses voisins, et dont la réglementation n'entrave en rien la liberté du Pasteur universel. Celle-ci du reste a toujours été respectée. Promulgation des dogmes, béatification des saints, condamnation des impies, communication avec l'épiscopat ou les fidèles, avec les gouvernements catholiques ou hétérodoxes : à tout cela il n'a été mis ni interdiction, ni obstacle, ni barrière. »

Nous répondrons, ce que nous avons déjà dit à propos du jubilé, qu'il eût fait beau voir M. Crispi s'interposer dans les relations internationales de la Papauté, intercepter ou troubler ouvertement ses rapports avec le monde chrétien. Les gouvernements schismatiques ou protestants n'eussent pas été les derniers à protester. Sa tactique fut au contraire de ménager les susceptibilités des puissances, pour n'avoir pas à compter avec plus fort que lui, et, tranquille du côté de l'Europe, se trouver seul en Italie en face de celui qu'il voulait opprimer. — En Italie, dit-on, il s'est attaqué à l'évêque de Rome et non pas au Pontife universel. — Tout d'abord cette agression, même ainsi limitée, est coupable et mérite d'être blâmée, comme toute persécution dont auraient à souffrir les Églises particulières d'Orient, d'Irlande ou de Pologne. En outre, la distinction n'est-elle pas bien un peu subtile, quand la même personne réunit les deux qualités ? Dans ce cas, les dommages qu'elle éprouve dans l'un de ses titres ne risquent-il pas beaucoup de s'étendre à l'autre ? Enfin, il faut encore le rappeler, c'est bien le Pape qu'à travers l'évêque de Rome visait M. Crispi, le Pape dont il voulait à tout prix obtenir la déchéance.

Au surplus, il ne manque malheureusement pas, à l'actif

de M. Crispi, d'attentats directement dirigés contre la juridiction universelle du Pontife suprême.

Elle va directement contre les droits essentiels du souverain pontificat, cette prétention émise par le gouvernement italien de se substituer, en cas de vacance du Saint-Siège, au cardinal-camerlingue pour l'administration du conclave, cette administration étant devenue, selon lui, un droit régalien de la couronne d'Italie, par suite de l'incamération de la chambre apostolique dans le domaine de l'État. En vertu de cette théorie, si Victor-Emmanuel fût mort un mois plus tard, et Pie IX un mois plus tôt, il est difficile de dire ce qui serait arrivé. Le projet, paraît-il, était bel et bien formé d'occuper immédiatement le Vatican, de mettre sous scellés les appartements du pape défunt; de nommer quelque général italien maréchal du Conclave, à la seule fin, M. Crispi en donnait l'assurance, de protéger la liberté des opérations électorales [1].

Il va directement contre les droits essentiels du souverain pontificat, ce nouveau code pénal, engin de guerre le plus formidable, instrument de tyrannie légale le plus perfectionné qui se puisse imaginer. — Qu'un catholique, ou simplement un patriote, désireux de voir finir le conflit qui déchire l'Italie, préconise, comme solution, le retour au Pape d'une partie de ses États, de la ville éternelle ; c'est fait, il a *tenté d'altérer l'unité nationale*, il est passible de l'*ergastulo*, des travaux forcés à perpétuité [2]. — Qu'un prêtre, un curé de campagne, non pas même dans l'exercice de ses fonctions, mais au cours de sa promenade, rencontrant un de ses paroissiens et engageant la conversation, se laisse aller à censurer la loi des garanties ou du divorce, c'est fait encore, *il a abusé de la force morale dérivant de son caractère*, il est passible de l'amende et de la prison [3]. Mais ce n'est pas tout :

1. Lucius Lector, *le Conclave*, pp. 280-281.

2. Art. 101. « Quiconque commet un acte tendant à soumettre l'État ou une partie de celui-ci à la domination étrangère, ou à en altérer l'unité, est puni de l'*ergastulum*. »

3. Art. 174. « Le ministre d'un culte qui, abusant de la force morale dérivant de son caractère, excite à méconnaître les institutions ou les lois de l'État, ou les actes de l'autorité, porte préjudice aux intérêts patrimoniaux,

que le Pape lui-même, dans une encyclique ou une allocution, proteste, au nom du dogme ou de la morale, contre quelque loi émanée du gouvernement italien; non seulement les évêques et les curés ne pourront promulguer la parole pontificale sans encourir les pénalités les plus graves; mais le gouvernement, le code à la main, aura la faculté d'en interdire à la presse la reproduction, de séquestrer les journaux, d'emprisonner les journalistes contrevenants. La liberté du magistère spirituel est entravée et détruite dans son exercice le plus légitime et le plus nécessaire.

Enfin, elle allait directement contre l'existence même du souverain pontificat, cette orgie d'impiété organisée autour du nom de Giordano Bruno, le 9 mai 1889, jour de la Pentecôte. Ce que l'on glorifiait dans le moine apostat, c'était bien la révolte contre la Papauté; ce que l'on célébrait au pied de son monument, c'était bien « les funérailles de l'âme de l'Église dont le 20 septembre avait vu tomber le principat civil ». Et, nous prions qu'on le remarque, ces démonstrations n'étaient pas seulement le fait de la démagogie ou de la franc-maçonnerie, mais de l'Italie officielle, qui, pendant une année, en avait encouragé les préparatifs; qui, à coups de dissolutions et de fraudes électorales, s'était composé, pour la circonstance, une municipalité romaine toute dévouée à ses projets; qui, par la main de M. Crispi, avait marqué jusqu'à quelle limite les manifestants pourraient s'avancer à travers le Borgo dans la direction du Vatican. Sans doute, au dernier moment, syndic et ministres n'osèrent point paraître dans la procession sacrilège où 6000 sociétés, 97 corps de musique, 1970 bannières escortaient l'image de Satan. Ils eurent même peur à la fin de leur ouvrage, et mirent sur pied toutes leurs troupes pour contenir les débordements d'une tourbe qui ne connaissait plus de frein. Il fallait bien prévoir les remontrances de l'étranger, et se donner l'apparence de réprimer un mouvement que l'on favorisait en réa-

trouble la paix des familles, est puni de la détention de six mois à six ans, d'une amende de 500 à 3000 francs, de l'interdiction perpétuelle ou temporaire de son bénéfice ecclésiastique. »

D'autres articles du nouveau Code pénal sont dans le même goût.

lité. Mais la comédie hypocrite ne trompa personne. Discours prononcés au Campo dei Fiori, vociférations proférées dans les rues, contre les prêtres, contre le Pape; tout le monde, et à bon droit, accusa le gouvernement italien de s'en être fait le patron complaisant, l'inspirateur responsable.

VI

On dit que Léon XIII passa devant le Saint Sacrement, dans sa chapelle privée, la plus grande partie de la néfaste journée du 9 juin 1889. Prisonnier, bafoué, exposé aux périls, la tristesse qui débordait de son cœur avait une cause plus haute que le sentiment trop vif d'afflictions purement humaines. Que peuvent avoir d'effrayant pour l'auguste vieillard, la prison, l'outrage, l'exil, la mort? mais la souffrance intime, profonde, celle qui tous les jours, et non pas seulement un jour, semble répandre sur la personne du Pontife comme des angoisses visibles, il est aisé d'en deviner la nature; la voici :

Possédant les deux qualités des hommes nés pour l'action, la clarté dans les vues et la décision dans le caractère, la situation qui pèse sur ses épaules est si écrasante, les conduites à tenir offrent de toutes partes de telles difficultés, soulèvent de telles objections, que lui, l'esprit net, la volonté résolue, est condamné aux indécises immobilités.

Que faire? Fallait-il quitter Rome? Fallait-il y rester? Premier sujet de poignantes incertitudes.

Fallait-il quitter Rome? N'était-ce pas l'unique moyen d'amener le dénouement de la crise, d'émouvoir enfin le monde catholique, d'obtenir l'intervention des puissances. Ni les antécédents ni les raisons ne manquaient pour justifier cette détermination. De Libère à Pie IX, on ne compte pas moins de vingt-deux papes qui se sont vus contraints de sortir de la ville éternelle en exilés ou en fugitifs; plus de vingt en quatorze cents ans; trois dans le siècle qui s'achève. Malgré le devoir de la résidence, un évêque peut quitter temporairement son diocèse, en cas d'urgente nécessité, *urgens necessitas*. L'exception est une des quatre admises par le Concile de Trente. A plus forte raison, le Sou-

verain Pontife a-t-il le pouvoir de se dérober par la fuite à une situation fausse ou périlleuse, si l'intérêt de la république chrétienne l'exige.

Mieux que personne, les papes savent combien ils doivent être lents à prendre une telle décision. A quelque distance de Rome, sur la voie Appienne, se trouve, dit-on, une petite église qu'on appelle le *Domine quo vadis*. La tradition qui explique ce vocable est significative. Au moment de la persécution, saint Pierre s'était enfui par la porte Capène. Arrivé au lieu où s'élève la petite église, il voit tout à coup devant lui Jésus portant sa croix. « *Domine*, *quo vadis ?* s'écrie-t-il tout surpris ; Seigneur, où allez-vous ? — *Venio Romam iterum crucifigi ;* Je viens à Rome pour être de nouveau crucifié, » répond Jésus ; puis il disparaît, laissant sur la pierre l'empreinte de ses pieds. Saint Pierre comprit et revint sur ses pas.

Le Pape qui abandonnerait Rome d'une manière précipitée, sans y être obligé par une nécessité palpable, verrait sans doute s'élever devant lui, comme un remords, la petite église du *Domine quo vadis ;* et peut-être, dans ses nuits d'insomnie, Jésus lui redirait-il : *Venio Romam iterum crucifigi ;* Je viens à Rome pour être crucifié de nouveau à la place de mon vicaire, qui a déserté son siège. Mais que l'on se rassure : pareille précipitation n'est point à craindre ; la meilleure preuve des extrémités où se trouve réduit le pontificat romain, c'est bien qu'après Pie IX le patient et prudent Léon XIII ait dû sérieusement et à plusieurs reprises agiter la question de son départ[1].

Léon XIII ne s'est pas mis en route. Pie IX, qui n'avait pas balancé à quitter Rome, après le meurtre de Rossi, ne s'était pas décidé, lui non plus, à l'abandonner après l'entrée de Victor-Emmanuel. Un pape ne peut se risquer à un tel pas que si, en sortant de Rome, il est sûr d'y rentrer en maître. En 1848, le Pape avait pour lui les Autrichiens, les

1. Sous Pie IX, après l'entrée des Piémontais ; puis en décembre 1870. Sous Léon XIII, après les désordres qui signalèrent les funérailles solennelles de Pie IX, 13 juillet 1881 ; après la spoliation des biens de la Propagande, mars 1884 ; à la suite du vote du code pénal, décembre 1888 ; il avait déjà été question du départ du Pape.

Espagnols, surtout les Français. A l'heure présente, sur quel bras pourrait compter Léon XIII pour le réintégrer dans l'héritage de saint Pierre ? Il y a longtemps que le dernier témoignage de la protection armée des puissances catholiques s'est effacé avec le dernier sillon qu'a tracé l'*Orénoque* sur la mer italienne, en quittant Civita-Vecchia.

En dehors de Rome d'ailleurs où irait Léon XIII ? En quel lieu trouverait-il un asile où bientôt peut-être, après les empressements et les hommages des premiers jours, il ne deviendrait pas également humilié et captif ? Quand la Papauté se transportait dans Avignon, du moins elle se retrouvait chez elle, et sur un sol qui lui appartenait. Aujourd'hui qu'elle n'a pas où poser le pied sur un terrain qui soit le sien, ne vaut-il pas mieux souffrir dans la demeure où se retrouvent tous les souvenirs de sa gloire, où depuis tant de siècles viennent la chercher les regards de l'univers chrétien, que de se réfugier dans une île anglaise ou espagnole de la Méditerranée ; dans quelque vallée des Alpes autrichiennes ; ou, par delà les mers, au Canada ou aux États-Unis, comme l'y invitait le *New-York Herald ;* ou encore dans quelqu'une de ces principautés minuscules qui s'appellent Andorre, San-Marino, ou Monaco ? Succomber sur le tombeau de saint Pierre, n'est-ce pas plus glorieux que de traîner à travers le monde un exil dépourvu de prestige ?

Léon XIII est resté à Rome ; selon toute vraisemblance, il y mourra. Mais quelle attitude y garder, quelle ligne de conduite y tenir, au milieu des multiples courants d'idées qui s'y produisent ? Autre sujet de perplexités.

Voici, d'une part, les *zelanti* qui s'élèvent contre ce qu'ils appellent la politique d'inertie et d'atermoiement ; qui dénoncent les mollesses compromettantes. D'après eux, les encycliques et les protestations platoniques ne produisent plus aucun effet ; des actes seuls secoueraient les esprits ; on les appelle, on les attend. Pousser jusqu'à ses dernières conséquences l'excommunication qui pèse sur le Quirinal, faire appel à la puissance de remuement et d'explosion que possède l'action religieuse ; en un mot, brusquer la situation : voilà ce qu'il faudrait. A ceux-là, le Saint-Siège est obligé de rappeler que, s'il y a une attente molle et

découragée, il y a aussi une attente virile, où se mêle l'espérance, dans laquelle entre souvent plus d'héroïsme que dans un mouvement déréglé, et qui finit par avoir raison de la violence.

Voici d'autre part, beaucoup plus nombreux, les *patriotes catholiques*, fidèles sans doute à leur foi, mais en même temps très attachés à l'Italie nouvelle dont ils acceptent les bases, dont ils sont fiers, qu'ils voudraient seulement laver de ses souillures d'origine, présenter au baptême de l'Église, faire bénir de la bouche qui l'a maudite au berceau. Ceux-là, il faut que le Saint-Siège les mette en garde contre les compromissions fâcheuses, contre les mélanges trop faciles avec les officieux gouvernementaux.

Un des points les plus délicats à régler fut celui de la participation des catholiques aux élections législatives. Léon XIII abandonnerait-il la fameuse maxime : *ne eletti, ne elettori*, par laquelle Pie IX avait tenu systématiquement les fidèles en dehors des luttes politiques et du Parlement, et ne leur avait permis que de prendre part aux affaires locales, aux humbles délibérations des conseils provinciaux et municipaux? Les circonstances paraissaient appeler un changement de tactique. Les divisions intestines des deux grands partis issus de la révolution, le morcellement de la gauche, la déroute des modérés semblaient inviter les catholiques à se présenter sur le champ de bataille parlementaire; à lancer au milieu de ces troupes en désordre une phalange qui par sa discipline, sinon par le nombre, déciderait de la victoire. Le Vatican ne se laissa pas séduire à ces raisons : il maintint son *veto*.

Un premier décret de la Pénitencerie avait tranché la question en répondant : *non expedit*. Était-ce un conseil? Était-ce une défense formelle? On discutait encore. Le 30 juin 1886, la Congrégation du Saint-Office déclara que l'expression employée impliquait une prohibition absolue. Il s'agissait moins de licéité intrinsèque que d'opportunité[1]. Quelles raisons Léon XIII avait-il eues de renouveler l'interdiction? Apparemment, il craignait, si l'on engageait la

1. T'Serclaes, *ibid.*, pp. 194-196.

lutte dans le Parlement, de faire le jeu des adversaires, d'apaiser les discordes intestines du libéralisme italien, et de fortifier le régime que l'on se proposait de combattre. De plus, la transformation du Pape en chef de parti italien aurait pour conséquence, à l'intérieur, de l'exposer aux agressions et aux représailles de l'arène politique ; à l'extérieur, de lier trop intimement l'Église à la péninsule, de nationaliser outre mesure la cause de la Papauté, de rétrécir sa base d'action, de rapetisser la valeur et la portée de ses revendications...

Si plausibles que fussent ces motifs et d'autres encore, la prohibition pontificale était de nature à soulever plus d'une résistance. Elle en rencontra jusque dans le haut clergé. Le Saint-Siège dut sévir et mettre à l'index une brochure anonyme, mais que l'on savait émaner d'un membre de l'épiscopat italien, dont l'auteur plaidait pour l'acceptation en général du *statu quo*, et en particulier pour l'accession aux urnes politiques. Les francs-maçons flairaient déjà un scandale. Ce fut le contraire qui arriva. Le 21 avril 1889, jour de Pâques, Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, monta en chaire, et, en présence de la multitude qui se pressait dans la cathédrale, après s'être déclaré l'auteur de l'opuscule condamné, donna lecture d'un acte public de soumission au jugement du Souverain Pontife.

VII

Tandis que Léon XIII supportait sans fléchir le poids de la persécution, soudain, le 31 janvier 1891, celui qui en était le principal artisan, M. Crispi, tombait du pouvoir. Il tombait, non pas disgracié par le souverain, comme M. de Bismarck, son modèle et patron, mais désavoué par le Parlement, dont il croyait pouvoir disposer ; par le pays, qu'il se flattait de gouverner en maître, mais qui avait fini par se fatiguer des procédés excessifs de sa politique intérieure et extérieure.

Était-ce sans retour ?... On connaît la situation économique et financière qui pèse sur l'Italie. Le problème à résoudre est vraiment insoluble, puisqu'il faut remédier à des embarras budgétaires qui s'aggravent d'année en année, rétablir le crédit d'un pays paralysé dans ses ressources et sa production, remplir un trésor vide sans frapper de nouveaux

impôts, et maintenir en même temps les charges militaires démesurées qu'imposent la politique d'ostentation, le système des grandes alliances. Les successeurs de M. Crispi, M. di Rudini en premier lieu, puis M. Giolitti, durent se reconnaître impuissants à porter l'héritage qui leur était laissé. En 1893, au double et inquiétant phénomène d'une diminution croissante des recettes, d'une augmentation croissante des dépenses, et aux crises ministérielles incessantes qui en étaient la conséquence, vinrent s'ajouter les scandales du *panamino ;* diminutif trompeur qui couvrait mal les vastes proportions du système de malversations et de fraudes dont s'étaient rendues coupables les banques d'émission italiennes. Par une coïncidence fâcheuse, c'était juste le moment où, pour riposter aux grandes manifestations catholiques dont le jubilé épiscopal du Saint-Père avait été l'occasion, le roi et la reine avaient fixé la célébration de leurs noces d'argent. Au bruit des fêtes, des cortèges historiques, des défilés de souverains, des festins et des danses, se mêlaient les rumeurs sur les documents saisis, les directeurs emprisonnés, les députés compromis, les cabinets qui l'un après l'autre avaient largement puisé dans la caisse d'autrui pour leurs agissements électoraux.

Bref, M. Crispi, dont la présence dans les affaires n'avait pas cessé un instant de se faire sentir, parut bientôt l'homme nécessaire, le seul en mesure d'opérer le sauvetage d'une politique désemparée. Au mois de décembre 1893, l'Italie, qui, trois ans auparavant, avait salué avec joie sa chute, fatiguée maintenant d'incertitudes, avide de stabilité, reçut avec une égale satisfaction la nouvelle de son retour.

Quelle attitude M. Crispi, revenant au pouvoir, allait-il prendre à l'égard de la Papauté ? On a parlé, on parle encore, d'une nouvelle orientation du président du conseil du côté de la modération, d'une sorte d'invite publique qu'il aurait faite à un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican. C'est de la sorte que l'on a interprété le fameux discours prononcé par lui à Naples, au mois de septembre 1894, et qui serait la contre-partie du discours de Turin. Que faut-il en penser ? Il nous semble qu'en parlant comme il l'a fait, M. Crispi a cédé surtout à ce besoin d'étonner qui fait

partie de son caractère, ou encore à l'une de ces impressions véhémentes qui ne sont pas rares au delà des monts, mais qui passent vite, et où il serait téméraire de chercher l'indication d'une idée préconçue, et bien moins d'une conduite arrêtée en vue d'être suivie. Jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer les espérances que le discours de Naples a fait naître chez les uns, les craintes qu'il a causées aux autres.

La peur que la secte anarchiste inspire à M. Crispi n'avait pas peu contribué à monter le ton de son langage : « Une secte infâme, s'était-il écrié, est sortie des antres les plus noirs de la terre ; elle a inscrit sur son drapeau : Ni Dieu ni maître ! Unis aujourd'hui dans une fête de reconnaissance, serrons nos rangs pour combattre ce monstre ; inscrivons sur notre bannière : Avec Dieu, avec le Roi, pour la patrie ! Cette devise n'est pas neuve ; elle est une conséquence logique de celle de Mazzini, après le plébiscite du 21 octobre 1860. Portons haut ce drapeau et montrons-le au peuple comme un signe de salut : *In hoc signo vinces*. » Il faut l'avouer, ce mélange imprévu de Mazzini et de Constantin était fait pour surprendre. M. Crispi jusque-là s'était inspiré beaucoup plus du premier de ces modèles que du second. Ses débuts dans un rôle tout nouveau devaient naturellement attirer l'attention. Libres-penseurs et francs-maçons s'en alarmèrent. Ils se demandèrent si le ministre sur lequel ils comptaient le plus n'allait pas trahir la plus sainte des causes. Ils l'accusèrent de s'inspirer, lui aussi, de cet esprit nouveau qui ailleurs, à la même date, affligeait si fort les frères et amis. Il n'en était rien.

Ce qui avait fait presque croire à un complot, c'était l'annonce, coïncidant avec le discours de Naples, de deux actes émanés l'un du gouvernement royal, l'autre du gouvernement pontifical, et qui témoignaient d'une bonne volonté réciproque, alors qu'elle n'était sans doute que simultanée. Le ministère Crispi donnait l'*exequatur* au patriarche de Venise, à qui il l'avait refusé jusqu'alors, sous prétexte d'irrégularité dans la nomination ; et le Saint-Siège créait une préfecture apostolique en Erythrée, préfecture confiée à des capucins italiens. On ne saurait croire à quel point l'opinion

publique, au delà des Alpes, se montra sensible à ce fait, que le bref pontifical avait parlé en propres termes de « la colonie d'Erythrée », qu'il semblait reconnaître au nom de l'Église. Pour la première fois le Saint-Père paraissait consacrer une œuvre italienne, et celle de toutes à laquelle l'amour-propre de nos voisins s'est le plus légitimement attaché. Détail qui augmentait sans doute encore pour eux l'intérêt de la décision apostolique : Léon XIII détachait la nouvelle préfecture de celle qui avait appartenu jusqu'à ce jour aux Lazaristes français de Keren; il faisait pour l'Italie en Erythrée, ce qu'il avait fait pour la France en Tunisie.

On n'ignore pas avec quelle ardeur passionnée M. Crispi s'est épris de tout ce qui touche à cette colonie érythréenne, dont il a fait sa chose, et où de récents succès, la prise de Kassala par le général Baratieri[1], venaient de lui causer une joie si profonde. Patriote, facilement impressionnable, prompt aux manifestations extérieures, il crut sans doute que la satisfaction que lui donnait le Saint-Siège l'obligeait à faire quelque politesse au bon Dieu; il associa son nom à celui du roi, en invoquant au surplus le nom de Mazzini. Le discours de Naples n'avait pas d'autre portée.

Absorbé par les graves soucis de l'heure actuelle, M. Crispi, en reprenant la direction des affaires, n'a pas repris son système d'agressions continues contre le Vatican, mais il n'a pas non plus signé la paix; il n'a pas ajouté aux mesures persécutrices précédemment édictées, mais il n'en a retiré aucune; il ne s'est pas porté à de nouveaux empiétements, mais il garde les positions acquises, et il ne recule ni ne désarme.

VIII

Au demeurant, espérer que les hommes d'État italiens, même les plus modérés, fassent d'eux-mêmes amende honorable, prononcent leur *meâ culpâ*, aillent à Canossa, nous paraît une chimère. Plus on lui conteste la légitime posses-

1. En ce moment même le général Baratieri remporte de nouveaux succès; après la prise de Kassala, les journaux nous apprennent celle d'Adoua. Qu'en est-il des difficultés qui paraissent s'être élevées avec les Lazaristes français ? On ne le sait pas encore au juste.

sion de Rome, plus le gouvernement unitaire se croit obligé d'y maintenir son siège; il peut regretter d'y être entré, il lui paraît impossible d'en sortir. Avec la tombe de son fondateur au Panthéon, l'Italie moderne n'a-t-elle pas déjà sur les bords du Tibre, ses reliques et son sanctuaire, qu'elle ne peut déserter sans honte? Florence lui conviendrait mieux comme capitale; un faux point d'honneur l'empêche d'en convenir. Il faudra bien sans doute qu'un jour ou l'autre une main providentielle, plus forte que toutes les obstinations, l'emporte loin des collines prédestinées. Mais plus cette résolution se fait attendre, plus longtemps les rois et les ministres séjournent dans la ville éternelle, et plus il s'y crée d'intérêts pour les y retenir, de liens pour les y attacher, plus il sera difficile de les en arracher, plus grand sera le miracle de leur départ. Voilà pour l'Italie gouvernementale.

Quant à l'Italie populaire, il est juste de reconnaître qu'elle est restée étrangère, dans son immense majorité, aux entreprises consommées contre l'Église depuis 1870; elle ne les a pas empêchées, mais elle ne s'y est pas associée, souvent elle les a maudites. Elle aime sa religion, elle est fière de sa Papauté; elle conserve au fond du cœur l'invincible espoir que le Pape et le roi finiront par s'entendre sur des bases équitables, au moyen d'une combinaison qu'elle ne saurait indiquer, mais qui se trouvera tôt ou tard. En attendant, son catholicisme demeure apathique, et elle subit sans réagir les volontés de ses dominateurs.

En dehors de l'Italie, verra-t-on se produire, en faveur du souverain pontificat, un de ces revirements auxquels nul propos délibéré ne résiste? De même que depuis 1870 il y a eu accord moral de toutes les forces de l'Europe pour tolérer la disparition provisoire du pouvoir temporel, ne verra-t-on pas se former, en sens contraire, la même coalition morale, pour travailler à sa résurrection? Nous essayerons prochainement de nous en rendre compte.

(*A suivre.*) H. PRÉLOT.

BOSSUET

HOMME DE LETTRES[1]

Je n'écris ce titre qu'à regret, pour me hâter de le restreindre, de l'effacer presque. Homme de lettres, qui le fut moins, au sens courant du mot, au sens des préoccupations de métier, de gloriole ou même de ce qu'on nomme le culte désintéressé de l'art? Bossuet rapportait l'art lui-même à un autre culte, et il fait bon le reconnaître chez l'homme qui a si grandement honoré les lettres françaises, les lettres humaines : elles n'ont jamais compté pour lui que comme instrument d'une œuvre plus haute. On ne voit pas du reste que cette façon de les concevoir ait rien ôté à sa valeur d'écrivain et d'artiste.

Artiste, écrivain : je m'assure qu'on lui eût mal fait sa cour en le qualifiant ainsi, et qu'il eût répondu comme cet ancien : *Episcopus ego sum*. Malgré tout, ce mérite secondaire lui appartient à plus d'un égard. L'illustre évêque a été, par occasion et sans y prétendre, un remarquable théoricien de littérature et de style. Il est sans conteste le premier de nos prosateurs. Il avait reçu de Dieu un des plus beaux génies littéraires qu'ait vus le monde. Après ses œuvres parcourues, il reste de l'envisager d'ensemble et sous cet aspect.

I

Les glaneurs patients trouveraient de quoi composer une assez belle gerbe d'observations, de maximes, de conseils littéraires, qu'ils pourraient, sans trop forcer les choses, appeler la rhétorique et la poétique de Bossuet. Créateur lui-même et familier du grand art, il n'a fait que bien rarement

1. Conclusion de l'étude sur Bossuet dans l'*Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*, en cours de publication. Paris, Retaux, 4 vol. in-8.

le métier plus humble de critique ou de donneur de préceptes. Mais il l'a fait en maître et d'autant plus qu'il s'inspirait de la nature, non des conventions et routines autoritaires trop habituelles alors aux littérateurs de profession. Ce recours instinctif aux raisons premières et profondes est le caractère et l'honneur des quelques théories qu'il a formulées, comme de celles que l'on tirerait de sa critique en la généralisant.

Pour la critique même, il ne la voulait ni « flattant la paresse par une fausse apparence de facilité », ni « faisant la docte et la curieuse par de bizarres raffinements » ; il eût craint qu'une trop scrupuleuse régularité, « qu'une délicatesse trop molle » n'éteignît le feu des esprits et n'affaiblît la vigueur du style [1]. Sérieux, travail et largeur : sa doctrine, on le voit, ressemblait à sa manière, et l'une et l'autre n'étaient que la nature forte et saine, ayant d'elle-même la pleine conscience et le plein gouvernement.

Nous savons comment il entendait la prédication. En cela du reste il appliquait simplement aux exigences particulières du plus haut des objets son idée générale de l'art de bien dire. Or, il avait présenté l'éloquence à son élève comme sortant de la dialectique, ajoutant aux arguments secs et nus, à l'ossature, aux nerfs que le raisonnement assemble, la chair vivante, l'esprit, le mouvement. Aussi ne la voulait-il pas bruyante et sonore, enflée de paroles et vide de choses ; mais saine et vigoureuse, d'ailleurs sans fard et brillant de ses couleurs naturelles qui sont la fleur de la vérité [2] ; inventée enfin, ou plutôt inspirée de Dieu « pour enflammer les hommes à la vertu », et trop indignement ravalée par qui lui ferait « consumer ses forces dans le soin de rendre agréables les choses qui sont inutiles [3] ». Eloquence naturelle en somme et toute sincère, ce qui n'exclut pas l'art vrai, le travail ; car si une

1. Remerciement à l'Académie, 8 juin 1671.

2. « Quo demum ex fonte (*dialectica*) rhetoricam exsurgere jussimus, quæ nudis argumentis, quasi ossibus nervisque a dialectica compactis, et carnem et spiritum et motum inderet ; eamque adeo non stridulam et canoram, non tumidam et evanidam sed sanam vigentemque fecimus, neque fuco depinximus, sed verum colorem nitoremque dedimus ex ipsâ veritate efflorescentem. (Ad Innocentium XI, De Institutione Delphini, VIII.)

3. Remerciement à l'Académie.

éducation distinguée suffit à l'aisance noble du langage, pour agir sur une foule, pour « animer le monde », comme il le dit si bien en louant la puissance oratoire de Luther [1], il faut de plus « le style relevé, le style figuré, le style orné, la variété qui est le secret pour plaire, les tours touchants et insinuants [2] ».

Il y faut en un mot le style et toutes ses énergies communicatives; le style qui n'est pas la langue, car la langue varie avec les peuples, et le style se retrouve partout le même dans ses lois essentielles, dans son fond qui n'est que le mouvement naturel de l'âme parmi les objets. Par suite, on peut le demander à tous les modèles, étrangers aussi bien que nationaux. « Quand on sait les mots, qui sont comme le corps du discours, on prend dans les écrits de toutes les langues le tour qui en est l'esprit [3]. » Tour qu'on emprunte d'abord, mais qui peu à peu devient original par le développement des facultés personnelles et par la science croissante des choses. Le plus nécessaire, en effet, est de bien comprendre, de « pénétrer le fond et le fin de tout et d'en savoir beaucoup, parce que c'est ce qui enrichit et qui forme le style qu'on nomme savant », plein d'allusions et de rapports cachés. Leçon excellente et qui achève cette brève théorie du bien dire. La langue possédée, la fréquentation des grands écrivains anciens ou modernes, prosateurs ou poètes; une science étendue et approfondie que l'âme exploite en y appliquant toutes ses puissances : on voit de quels éléments se compose le style et quelles en seront dès lors les qualités maîtresses. Dans le nombre Bossuet estime singulièrement la netteté rapide et forte. Calvin avait dit : « Tout le monde sait combien je sais presser un argument et combien est précise la brièveté avec laquelle j'écris. » Bossuet ajoute : « C'est se donner en trois mots la plus grande gloire que l'art de bien dire puisse attirer à un homme [4]. »

1. *Histoire des Variations*, x, 54.

2. *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Église pour former un orateur.* — Note adressée vers 1670 au jeune cardinal de Bouillon.

3. *Ibidem.*

4. *Histoire des Variations*, ix, 80.

Il conçoit la poésie comme le reste, en dehors et au-dessus de toute convention ou artifice de métier. Les poètes sont imitateurs de la nature, et le propre de leur art est « de rechercher dans le fond du cœur humain les sentiments qu'elle y imprime[1] ». On dira peut-être que toute la poésie n'est point là, et il est clair qu'en jetant ces quelques mots dans un traité philosophique, Bossuet ne prétendait pas la définir tout entière. Incomplète, si l'on veut, l'idée est exacte et noble, avec la nuance de spiritualisme sévère qui caractérise l'époque. Alors on ne limitait pas le don poétique à la vision intense et à l'expression puissante des formes sensibles; on l'estimait fait avant tout pour traduire les émotions saines de l'âme. Si parfois cette conception s'appliquait d'une façon un peu rigide et exclusive, elle restait assez large en soi pour qu'on y pût introduire l'élément descriptif dont on ne parlait guère, le sens et le goût du monde matériel que l'on dédaignait un peu trop. Ils comptent bien, je suppose, parmi les sentiments que la nature imprime au fond du cœur.

Entre tous les genres de poésie, le plus spontané, le premier en date, est le lyrisme, et d'ailleurs celui de la Bible dépasse tous les autres. Une fois dans sa vie, Bossuet s'est fait critique de profession, et c'était pour nous le dire. En quelques pages de sa *Dissertation latine sur les Psaumes*, il a montré ce qu'est la véritable analyse littéraire, celle qui sent et raisonne d'après la nature de l'âme et des choses, non d'après des aphorismes traditionnels qu'il suffit d'appliquer à tout en manière de toise ou de niveau. Du même coup il esquissait indirectement la théorie vraïe du genre[2]. D'où vient au psaume la magnificence? De la grandeur des objets et de la fidélité du langage à les suivre : grandiose parce qu'il les égale, simple parce qu'il n'ambitionne pas de les outrer. N'est-ce pas bien la condition première du style lyrique, voire de tous les styles : une âme souple et sans prétention, s'adaptant à la nature des choses et la traduisant au vrai ? — Le psaume excelle à peindre aux yeux et, par là, il

1. *Connaissance de Dieu et de soi-même,* ch. IV, II.

2. C'est lui-même qui invite le lecteur à la dégager. « .... Quibus locis lectorem per sese animadvertere oportet quis poetices ac præsertim quis odarum genius.... » (*Dissertatio in Psalmos*, XIX.)

rend l'immatériel presque visible, mais sans le matérialiser. Il abonde en descriptions sobres et vigoureuses, réduites à quelques traits choisis, caractéristiques; en comparaisons brèves qui sont lumière bien plus qu'ornement (XVII, XVIII). Et voilà le rôle de l'imagination, même dans le lyrisme où elle est nécessairement plus à l'aise : puissance mais non pas caprice et folie; évocation pittoresque du phénomène, mais sous le contrôle de la raison et à son bénéfice. Le mouvement du psaume est continu, souvent rapide, presque toujours dramatique, doux ou fort selon l'occasion; assez bien gouverné du reste pour ne pas perdre son effet par sa rapidité même; affirmé par des répétitions et gradations qui le renforcent. On voit ici la règle de la sensibilité, son allure vive mais sans désordre vrai ni incohérence. Je ne puis entrer dans le détail; mais qu'on me permette de recommander ces pages aux curieux de littérature saine et profonde. Ils jugeront quel critique eût été Bossuet.

Étudiant à Navarre et avant de prendre les ordres sacrés, il avait entrevu le théâtre. On pense bien qu'il ne s'en occupa guère depuis, et sans doute il n'en eût jamais parlé sans une circonstance particulière qui éveilla son zèle et lui mit, toute hyperbole à part, la foudre en main. En 1694, parut, sous le nom d'un religieux italien fixé à Paris, une dissertaton toute favorable à la moralité des pièces contemporaines[1]. Bossuet s'indigna et fit parvenir secrètement à l'auteur présumé un avertissement grave. La dissertation fut désavouée; mais le scandale ayant été grand dans le public religieux d'alors, Bossuet crut devoir y opposer ses *Maximes et réflexions sur la comédie*, où les arguments de la lettre secrète étaient repris avec un redoublement de vigueur. Ici un doute est permis, je crois. Sur la comédie, sur le rire, sur les paroles oiseuses, le grand évêque ne serait-il pas un peu rigide et absolu ? Ne pousserait-il pas un peu loin ce qu'il appelle « le maintien austère de la vertu chrétienne » ? (XXXII, XXXIII.) Mais le moyen de ne pas souscrire à tout le reste ? Il est trop

1. Cette dissertation française, publiée par Boursault en tête de ses œuvres, était attribuée au P. Caffaro, Théatin, et s'appuyait en effet sur quelques fragments d'un écrit latin fort antérieur, où ce religieux avait raisonné sur la comédie en théoricien plus qu'en homme d'expérience.

vrai, le théâtre, même au dix-septième siècle, spécule sur des passions toujours dangereuses et travaille à en répandre la contagion. Bossuet n'a pas noirci outre mesure l'œuvre de Molière, et d'ailleurs Quinault et Racine[1] lui donnent raison par leur repentir. De même on ne croira pas plus que lui qu'il soit moralement et pratiquement possible de « réduire le théâtre — le théâtre public — à quelque chose d'honnête et de supportable », au sens chrétien. Trop forte est et sera toujours la pente des auteurs à émouvoir ou à divertir par des moyens périlleux[2] (xxxvi).

Relevons encore dans ce vigoureux écrit quelques vues ou indications demi-littéraires, demi-morales, de grande importance. On aime à entendre Bossuet déclarer peu intelligible la purification des passions indiquée par Aristote et si embarrassante pour les commentateurs. Il sent à merveille ce qu'ajoute au péril le prestige de la représentation, le spectacle « de vrais yeux ou ardents ou tendres... de vraies larmes... de vrais mouvements qui mettent en feu tout le parterre et toutes les loges ». C'est fort bien fait à lui d'estimer que le mariage final ne raccommode guère le mauvais effet de la passion étalée. Ce dénouement honnête ne s'adresse qu'à la réflexion et « ce qui vient par réflexion n'éteint pas ce que l'instinct produit ». Autrement dit, l'événement et la thèse que la raison en peut déduire sont peu pour la valeur pratique du drame ; c'est dans l'impression que réside sa vraie puissance en bien ou en mal.

Or, cette puissance intéresse Bossuet beaucoup plus que tout le reste, et, une fois libre des obligations du préceptorat, s'il s'occupe de littérature, ce ne peut être qu'au bénéfice de la morale chrétienne. Ainsi, dans le *Traité de la concupiscence*[3], dénonce-t-il et l'ordinaire vanité des gens de lettres et leur tendance à faire bon marché du vrai pour ne viser qu'à bien dire et à plaire. Virgile est « aussi bon épicurien dans une

1. On sait du reste que Bossuet goûta fort *Athalie*.

2. Bossuet loue à ce propos les représentations dramatiques en usage dans les collèges des Jésuites. Mais, d'accord avec le *Ratio studiorum*, il les veut sérieuses et rares, double condition à laquelle on ne peut que souscrire de très grand cœur.

3. Chapitre xviii.

de ses églogues que bon platonicien dans son poème héroïque[1] ». Montaigne plaide contre l'homme la cause des bêtes et attaque en forme jusqu'à la raison, « sans songer qu'il déprise l'image de Dieu ». Si Bossuet oublie de reprocher à Boileau un caprice tout semblable, il le tance vertement pour la Satire des femmes[2]. Fantaisies que tout cela, mais immoralité quasi naïve où le métier littéraire entraîne peu à peu de bons esprits. Entêtés de la forme, ils en viennent à ne plus voir qu'elle et à se désintéresser du fond des choses; « tant on s'éloigne de la vérité quand on cultive les arts à qui la coutume et l'erreur ne donnent dans la pratique d'autre but que le plaisir[3] »! C'est ce qui frappe l'observateur moraliste. Il ne prévoyait pas du moins que cet oubli de la moralité, que le culte de la forme pour elle-même, de l'art pour l'art, deviendraient un jour, aux yeux de bien des gens, le droit du poète; qu'on en ferait une loi de critique et de composition; qu'on irait même jusqu'à figurer l'artiste, non plus même comme un virtuose, mais comme un instrument sonore, aussi parfaitement insensible aux objets de sa fantaisie que le violon aux mélodies qu'on lui fait rendre[4].

Quelque chose manquerait à l'honneur de Bossuet critique, s'il n'avait, au moins une fois, marqué son peu de sympathie pour le préjugé mythologique régnant alors. Il goûtait les poètes anciens autant qu'homme du monde; précepteur, il n'aurait jamais songé à les bannir, et nous savons qu'il faisait servir leurs erreurs mêmes à la vérité chrétienne. Mais il avait peine à comprendre qu'un poète moderne se fît païen d'étiquette et de livrée. Santeuil l'apprit à ses dépens; il fut sévèrement repris pour les allégories profanes de son poème sur les jardins de Versailles, et fit amende honorable en beaux vers. C'est par politesse, j'imagine, que le censeur

1. Églogue VI. — *Énéide*, VI, 723-752.

2. Satire X. — Bossuet ne tint pas rigueur à Boileau. On le voit en 1695 annoncer le projet d'aller à Auteuil « entendre de la bouche inspirée de M. Despréaux l'hymne céleste de l'Amour de Dieu ». (Lettre à Renaudot.) Voilà un bien gros compliment; mais Bossuet écrivait au destinataire de l'Épître XII, et avant de l'avoir entendue.

3. *Traité de la Concupiscence*, XVIII.

4. Telle serait la théorie de Leconte de Lisle, d'après Th. Gautier, son panégyriste. (Rapport sur la poésie, 1867.)

mollit quelque peu dans la suite et veut bien passer au poète certaines figures païennes en vertu d'une « espèce de nécessité[1] ». Nécessité, non; mais routine, routine inoffensive assurément pour la foi et qui pouvait l'être pour la morale; mais Bossuet aurait eu droit de la condamner sans miséricorde au nom de la vérité artistique et du bon sens.

On le retrouve tout entier dans cet autre passage de la même lettre : « Il est vrai, Monsieur, que je n'aime pas les fables, et qu'étant nourri, depuis beaucoup d'années, de l'Écriture Sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans ces productions de la vanité. » Reconnaissez l'homme qui écrivait ailleurs : « Peut-on goûter des livres où Jésus-Christ ne se trouve point, et s'en faire une sérieuse occupation? Je ne puis le croire[2]; » l'homme qui proposait hardiment de substituer aux émotions théâtrales la méditation des grands faits évangéliques. « Nul récit, nulle musique, nul chant ne tient devant ce plaisir. S'il faut pour nous émouvoir des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau ni de plus touchant que la mort sanglante de Jésus-Christ et de ses martyrs; que ses conquêtes par toute la terre et le règne de sa vérité dans les cœurs[3]? » Nous savons si cette prédilection l'empêchait d'entendre et d'apprécier l'art humain. Plus profond que les critiques d'alors, il le jugeait d'après les lois de la nature, et d'ailleurs ces honnêtes gens n'auraient point réclamé quand il le subordonnait à la morale et lui offrait pour thème les beautés supérieures de la foi.

II

Au gré de quelques esprits, Bossuet fut écrivain plutôt qu'orateur. Selon d'autres, il est surtout orateur, il l'est trop dans ses ouvrages, et cela même l'empêche d'être parfait écrivain. La plupart estiment qu'il fut excellemment l'un et l'autre, et leur avis paraît le meilleur. Au reste, entre la parole parlée ou écrite, qu'y a-t-il qu'une différence de degré,

1. Lettre à Santeuil, 1690.
2. A Madame Cornuau, 27 septembre 1695.
3. *Maximes et réflexions sur la comédie*, xxxv.

de nuance, de surface? Nous avons vu Bossuet la garder avec une fidélité suffisante. Quant au fond, n'est-il pas le même de part et d'autre : toujours l'âme telle qu'elle doit être, saisissant et exprimant les choses telles qu'elles sont; l'âme exacte à recevoir leur empreinte et puissante à les marquer de la sienne; l'âme se mouvant, évoluant parmi l'infinie variété des objets avec une agilité souple et forte, proportionnée à sa nature et à la leur?

Il s'ensuit que, résumant plus haut sous ces traits le Bossuet orateur, j'esquissais déjà l'écrivain. Et cette identité pratique ne doit étonner personne. L'écrivain n'est qu'un orateur qui se contient et se resserre ; le style n'est que l'éloquence du détail. Seulement, à l'entendre ainsi, l'éloquence de Bossuet deviendrait, semble-t-il, l'éloquence pure et simple, l'éloquence universelle; et tout de même, si l'on explique son style par ce jeu puissant et ordonné de toute l'âme, on en fera le style de tout le monde. Soit. La conséquence n'est point pour effrayer; je l'accepte même et j'y insiste. Oui, ce grand style du premier des prosateurs français n'est point d'autre nature que celui de tout homme qui tient une plume; il se compose d'éléments qui se retrouvent en vous et en moi : intelligence qui perçoit les notions, raison qui les assemble; imagination qui voit le monde physique; raison encore qui en saisit le rapport avec le monde immatériel; volonté, sensibilité qui s'émeuvent et frémissent au contact des choses. Bossuet a devant lui les mêmes spectacles que nous, et, quoi qu'on en puisse dire, il les voit des mêmes yeux, il les rend par le même exercice des mêmes puissances naturelles. Le style, c'est l'homme, c'est l'âme; et, comme la nature humaine est invariable en son fonds; comme l'âme d'un Bossuet n'est pas, après tout, d'autre sorte que la nôtre; par son fonds aussi, par ses procédés essentiels, par ses qualités premières, le style de Bossuet est bien le style de tout le monde. La preuve en est que nous le comprenons, que nous le goûtons, que nous pouvons lui prendre ses secrets et nous essayer à les reproduire. Ce sera, ni plus ni moins, réfléchir sur notre nature, développer des puissances qui sont en elle et dont ce style de maître excelle à nous donner la conscience. Ne le disons pas inimitable.

Éloge banal, mais surtout faux, nuisible à nos intérêts comme à sa gloire, le plus malencontreux finalement que l'on puisse décerner à un génie ; car c'est le rendre inutile, en le reléguant, sous prétexte d'honneur, hors de l'humanité.

La vérité est que ce grand écrivain n'a pas encore eu d'égaux parmi nous, qu'il n'en aura jamais peut-être. En fût-il autrement, avec ce fonds universel de style, d'âme, de nature, il garderait toujours un trait singulier qui le distinguerait parmi ses pairs. Il est déjà original par sa supériorité transcendante ; il le resterait dans tous les cas par un certain tour personnel qui est à l'esprit ce que la physionomie est au visage.

Or, s'il dépasse de si loin le commun, c'est d'abord que chaque faculté, prise à part, a, chez lui, une puissance exceptionnelle. Son intelligence est lumineuse entre toutes, nette, pénétrante, riche de connaissances; d'où suivent le prompt appel des idées, le rapprochement facile et sûr, tout ce que Bossuet lui-même a nommé le style savant, on dirait aussi bien, plein et nourri. La logique toujours attentive conduit le détail comme l'ensemble. Regardez de près les phrases ; la trame en est aussi solide que celle du discours ; les mots s'expliquent et se justifient l'un par l'autre, comme les pensées dans le développement total. C'est bien dans ce style que se fait, selon l'heureuse expression de Joubert, « une perpétuelle circulation d'imperceptibles raisonnements ». Le lecteur en reçoit une impression de clarté vive mais égale et facile, dont il jouit d'abord sans peut-être s'en rendre compte, mais qui devient un délice à la réflexion. Ce qu'il voit au moins du premier coup, c'est le goût, la passion de ce grand esprit pour la lumière. Est-il besoin de redire que Bossuet fut doué d'une imagination et d'une sensibilité rares : poète par la claire vision des phénomènes et le sens délicat de leurs relations avec l'âme, orateur par la mobilité souple des impressions et la pente à dramatiser tout ce qu'il touchait?

La supériorité de l'écrivain naît d'abord de la transcendance de ses facultés ; mais ce qui est moins commun c'est leur égalité, leur proportion, leur équilibre. Et voilà par où excelle Bossuet. Chez lui les trois cordes de la lyre humaine

vibrent à la fois d'une intensité pareille et avec la plus exacte harmonie; la raison, l'imagination, la sensibilité font l'œuvre commune par une collaboration incessante et dans un ordre parfait. Aucune n'empiète, aucune n'est sacrifiée; la raison gouverne tout sans rien éteindre; l'imagination colore tout, la sensibilité échauffe et passionne tout, sans rien surfaire ni rien obscurcir. Idée, image, sentiment, ces trois composantes du style sont ici entrelacées ou plutôt fondues avec une si heureuse justesse, que chacune garde sa valeur propre en la fortifiant de la valeur des autres. Encore cette proportion des puissances concourantes, si conforme aux lois profondes de l'âme, se plie-t-elle docilement à la nature des objets. On a loué Bossuet de ce que rien n'est trop bas ni trop élevé pour sa parole; c'était le louer de s'ajuster aux choses, d'en parler précisément comme elles le méritent, d'en recevoir et d'en rendre l'impression exacte, ni plus ni moins. Harmonie entre des facultés d'ailleurs transcendantes, proportion de leur jeu au thème qui s'offre : voilà pour garantir à la pensée, à la parole qui se confond avec elle, toute la puissance, tout l'ordre, toute l'expansion communicative dont Dieu a fait l'homme capable. Ainsi le style devient l'expression adéquate de la nature humaine, l'âme telle qu'elle doit être, passant tout entière dans d'autres âmes et les faisant monter à sa hauteur propre, au moins par l'intelligence et la sympathie. Ainsi Bossuet nous ressemble et nous dépasse tout à la fois : homme comme nous par ses facultés natives, plus homme que nous par leur puissance éminente mais surtout par leur équilibre parfait.

Or, cet équilibre n'est pas un pur don de nature, ni même une simple conquête de la réflexion. Il suppose de nobles qualités de caractère : la probité qui ne surfait rien, la sincérité qui ne masque jamais un vide de la pensée par un brillant artificiel de style; le désintéressement de l'effet, de la gloriole, du plaisir de surprendre et d'éblouir. Bossuet est simple, étonnamment simple; ce qui marque l'absence de toute préoccupation littéraire, mais ce qui va bien du reste à la hauteur, à la plénitude, à l'opulence naturelle de sa pensée. Qu'a-t-elle besoin de se hausser pour paraître grande? Si l'on peut employer ici un pareil mot, le procédé favori du

maître est de la laisser agir et se soutenir par elle-même. Les termes éclatants et magnifiques sont chez lui relativement rares et dans une sorte d'isolement qui leur conserve toute leur force. Il y a plus : l'objet grandiose aime à se présenter sous une forme unie et familière, mais d'autant plus saisissante. Tout travaillait en Égypte « et, dans un si bel ordre, les fainéants ne savaient où se cacher[1] ». — Les grands de l'ancienne Rome étaient pauvres. « Après avoir triomphé et avoir enrichi la République des dépouilles de ses ennemis, ils n'avaient pas de quoi se faire enterrer[2]. » — Les miracles de Jésus-Christ « coulent de source [3] ». — « A la croix, il regarde dans les prophéties ce qui lui restait à faire ; il l'achève et dit enfin : *Tout est consommé*. A ce mot, tout change dans le monde ; la loi cesse, ses figures passent, ses sacrifices sont abolis par une oblation plus parfaite. Cela fait, Jésus-Christ expire avec un grand cri...[4] » — Ressuscité, il envoie douze pêcheurs à la conquête du monde et assure d'un mot la perpétuité de son Église. « Cela dit, il monte aux cieux en leur présence[5]. » *Cela fait*, *cela dit :* quel éclat de langage vaudrait cette familiarité presque vulgaire ? Ne croirait-on pas qu'il s'agit des actions les plus communes ? Communes et simples en effet pour Celui qui ne connaît pas d'obstacles, étant Dieu.

Impossible de relever en détail tous les caractères de ce style, et d'ailleurs la plus minutieuse enquête nous ramènerait toujours à la vigueur exceptionnelle des facultés de l'homme et à leur harmonie plus exceptionnelle encore. Là reviendraient ces énumérations si pleines et si nettes, cette puissance de l'esprit qui assemble rapidement beaucoup d'objets et les maintient présents sous le regard sans le fatiguer ni les confondre[6]. De là procède cet heureux tempérament d'ampleur qui satisfait et de brièveté qui saisit ; de là,

1. *Discours sur l'histoire universelle*, III, 3.
2. *Ibid.*, 6.
3. *Ibid.*, II, 19.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. On peut citer à ce propos les deux ruines de Jérusalem sous Nabuchodonosor et Titus. (*Histoire universelle*, II, 21.) Mais pourquoi cet exemple plutôt que mille autres ?

cette souplesse qui se joue de la phrase, de la pensée, la découpe en membres courts et prestes ou la prolonge en périodes vastes, si vastes parfois que tout autre s'y perdrait[1]. Cédons aux spécialistes et le soin de noter ce que le style de Bossuet doit à la Bible, — en quoi il devient le modèle particulier de l'homme d'Église[2], — et l'étude approfondie de sa langue, avec la part d'archaïsme et de latinisme qu'elle gardera toujours, mais aussi avec la liberté hardie de ses tours et la rigoureuse propriété d'expression qui fait de lui et pour tous le premier des maîtres. Jamais homme n'a mieux pénétré le sens des mots français, ni tiré d'eux, si on peut le dire, un rendement plus entier, plus riche.

En tout cela, du reste, il se borne à mieux user que nous d'instruments qui sont à notre usage, et son style ne présente encore à nos yeux que cette originalité improprement dite par où l'écrivain supérieur se démêle de la foule. Il en a cependant une autre qui le distingue, lui, de ses plus grands contemporains. Essayons d'en saisir quelque chose.

III

Bossuet a dit de Jésus-Christ : « On le voit plein des secrets de Dieu; mais on voit qu'il n'en est pas étonné, comme les autres mortels à qui Dieu se communique; il en parle naturellement, comme étant né dans ce secret et dans cette gloire[3]. » Accent propre à l'Homme-Dieu et aussi incommunicable que la divinité même. Cependant l'homme, l'homme pur et simple, peut l'imiter de loin, et il en approche à mesure qu'il se rend les choses divines plus familières par un commerce assidu de l'esprit et surtout du cœur. Aussi me permettrais-je de croire, non sans faire toutes les réserves et marquer toutes les distances, que l'on pourrait trouver là le trait singulier, caractéristique du style, de l'éloquence, du génie littéraire de Bossuet.

1. Telle est la célèbre phrase où Bossuet montre saint Paul rendant visite et hommage à Pierre, le chef des Apôtres. Sermon sur l'unité de l'Église, 1er point.

2. V. P. de la Broise, *Bossuet et la Bible*, chap. III.

3. *Histoire universelle*, II, 19.

Ce serait donc une simplicité, une sérénité, une aisance à part dans la conception et l'expression des pensées les plus hautes. Corneille, dit-on, fut sublime bonnement. Bossuet, qui l'est plus souvent, l'est encore plus bonnement que Corneille. Avec lui, jamais d'effort ou d'emphase; parfois, comme chez le vieux poète, le trait vif, l'éclair; mais d'ordinaire la lumière continue, adoucie quoique intense, l'énoncé simple, négligent et comme inconscient de sa propre grandeur. Le sublime de Bossuet a bien quelquefois le jaillissement soudain qui étonne, maîtrise et fait frissonner; mais la plupart du temps, il roule comme les grandes eaux tranquilles; il coule de source, pour emprunter encore un mot à Bossuet lui-même. Comparez-le avec celui de Pascal; c'est comparer les deux âmes. Or, celle de l'illustre janséniste est bien souvent assombrie, âpre, dure, par l'effet de la doctrine et sans doute aussi du tempérament; celle de Bossuet se montre haute, véhémente au besoin, impérieuse quelquefois, mais toujours sereine. Et d'où lui vient cette sérénité que rien ne trouble ou ne voile? De la possession plénière et assurée du vrai, de l'habitude au sublime, d'un fond de caractère plus doux dans sa force, par-dessus tout peut-être d'un sens chrétien plus exact et d'une plus réelle charité. En tout cas, on ne peut pratiquer, on ne peut respirer ce grand style, cette grande âme, qu'on ne se sente investi, enveloppé d'une atmosphère très pure, très calme, et cependant très vive, qui repose l'esprit tout en l'exerçant, qui lui impose la gravité, le sentiment de sa noblesse et le respect de soi-même. Pourquoi tant de paroles? On dit plus en nommant encore une fois la sérénité, la paix joyeuse d'une âme puissante, fortement établie dans la vérité, s'y mouvant à l'aise comme chez elle, puis s'épanchant sans impétuosité ni brusquerie pour la répandre à larges flots. Je confesse ne rien voir au delà dans le style de Bossuet, dans son génie.

Ce génie, quelques-uns l'osent contester, et ils sont logiques, ayant accoutumé de considérer le désordre comme une condition et un signe de la puissance. Mais c'est là prendre le contrepied du vrai et se faire neuf en s'élevant contre le sens commun. Bossuet est génie, il est Bossuet, par une série d'alliances rares, qui toutes reviennent à celle de la puis-

sance et de l'ordre. — Alliance du sublime au pratique : ce contemplateur, cet amant passionné des grands horizons, est le prince du bon sens, toujours visant à l'action, à l'utile, au possible. — Alliance de la hardiesse investigatrice à la docilité humble devant la tradition divine ou humaine, devant le mystère révélé : ce penseur ne craint rien tant que de marcher sans guide; ce curieux, ce chercheur infatigable, accepte d'ignorer ce que Dieu nous cache ; il l'accepte avec joie, capable d'écrire un jour ce mot d'une profondeur admirable : « J'ignore de tout mon cœur[1]. » — Alliance mais subordination des vues naturelles aux vues surnaturelles : ce prêtre, ce quasi-prophète, pour qui la Providence paraît être visible et palpable, raisonne en historien philosophe sur les événements, sur leur cause immédiate et humaine ; ce contempteur magnifique du néant de l'homme a pour l'homme, pour son industrie, pour ses œuvres, une curiosité sympathique et toute fraternelle. Tout se range, s'harmonise, se marie dans cette âme forte et saine : l'impression vive des choses aperçues, la réaction énergique de raison et de volonté qui contrôle, maîtrise et met au point cette impression même ; — les principes de raison ou de foi, éclairant l'observation des faits, et les faits observés rendant témoignage aux principes ; — la facilité unie au travail ; — le vrai, le beau cherchés à toutes les sources et, comme on l'a dit, les deux antiquités, la sacrée et la profane, concourant à former ce style, cette âme[2]. Voilà de quels éléments est fait le génie de Bossuet; il est donc puissance et ordre et l'un et l'autre au plus haut point. L'évêque de Meaux, dit-on encore, fut, avant tout et par nature, un conservateur, un homme d'État[3]. Ne fut-il pas plutôt et tout d'abord un grand homme de sens droit, de bon cœur et de foi profonde? N'a-t-il pas autorisé par un exemple illustre ceux qui volontiers concevraient le génie sous cette formule incomplète peut-être, mais appro-

1. A propos des paroles de Jésus-Christ déclarant que le Fils lui-même ignore le jour du jugement dernier. « J'ignore donc de tout mon cœur et ce mystère et tous ceux que vous voulez me cacher. » (*Méditations sur l'Évangile*. Dernière semaine du Sauveur, LXXVIIIe journée.)

2. Nisard.

3. Lanson.

chante : la splendeur pittoresque et chaleureuse du bon sens ?

Au moins rend-il témoignage à une vérité souvent répétée dans notre étude et qui en fait la conclusion nécessaire. Le génie de bonne marque n'est pas cet être à part que son orgueil propre et la complaisance des dupes mettent en idée hors de la nature pour le mettre en pratique au-dessus des lois. C'est un homme plus grand que nous, mais semblable à nous, et dont la grandeur est surtout à notre bénéfice. Elle est accessible, maniable, populaire ; nous en jouissons, nous en profitons comme d'un bien de famille et qui nous aide à mettre en valeur nos minces richesses personnelles. Loin de nous accabler, il nous attire et nous élève. Nous ne l'égalons pas, mais nous le comprenons avec délices et nous l'imitons sans présumer de nous. A sa suite et grâce à lui, notre pensée et notre parole montent quelque peu vers cet idéal de puissance ordonnée, de perfection naturelle et humaine, où il nous devancera toujours, mais dont nous lui devrons le sentiment, le goût et le courage. Par là, il est éminemment classique, c'est-à-dire capable et digne de concourir à l'éducation des esprits ordinaires. C'est l'honneur commun des grands écrivains du dix-septième siècle et, entre tous, celui de Bossuet.

G. LONGHAYE.

LES MANUSCRITS SYRIAQUES

DU DÉSERT DE NITRIE

« Habent sua fata libelli. »

I

Lorsque Seleucus, l'heureux lieutenant d'Alexandre le Grand, eut fixé sur les bords de l'Oronte le centre de son nouvel empire, il passa sur tout le Levant comme un courant d'idées et de civilisation helléniques. En quelques années surgirent de toute part des cités, portant les noms harmonieux d'Antioche, de Séleucie, de Laodicée, d'Apamée, d'Épiphanie, de Hiérapolis[1]. Les villes anciennes déposèrent leurs noms sémitiques, trop durs pour l'oreille grecque. Alep s'appela Halybon ou Béroé; Tadmor devint Palmyre, Acco, Ptolémaïs ; Balbeck fut fière de s'appeler Héliopolis; Batroun[2] se décora du nom gracieux de Botrys[3]. Les grandes villes adoptèrent les mœurs, la religion et la langue de leurs conquérants. Le dieu Baal céda la place à Zeus ou à Apollon Phébus; Melkarth se métamorphosa en Hercule; Astoreth fut appelée Aphrodite; la déesse Tanît prit le nom et les attributs de Diane. Bref, les Grecs renouvelèrent, ou, si l'on aime mieux, révolutionnèrent tout le panthéon sémitique.

Avec la merveilleuse facilité qui les distingue, beaucoup de Syriens apprirent promptement l'idiome des Hellènes ou plutôt la Κοινή, sorte de grec vulgaire, hérissé d'idiotismes empruntés aux idiomes de l'Orient. Quant aux conquérants, s'isolant orgueilleusement dans la connaissance de leur pro-

1. Il y eut jusqu'à huit Apamée, et presque autant d'Antioche, de Laodicée et de Séleucie.

2. Petite cité sur la côte syrienne, entre Gebaïl et Tripoli.

3. Même sous la domination grecque, les anciennes appellations ne disparurent jamais entièrement. Ainsi Diospolis garda toujours auprès des indigènes son nom de Ludd ou Lydda. A la conquête arabe, les noms sémitiques reparurent.

pre langue, ils ne songèrent jamais à se familiariser avec celle des peuples qui les entouraient et qu'ils appelaient dédaigneusement βάρβαροι et ἄγλωσσοι [1].

Un poète de cette époque, cité dans l'anthologie grecque, Méléagre, nous déclare dans son épitaphe que son grec sera compris des Syriens et des Phéniciens. Il parle aussi de sa ville natale, Gadara, près de Nazareth, comme d'une sorte d'Athènes syrienne. Les Juifs, malgré leur attachement à leur langue maternelle, n'échappèrent pas non plus à ce mouvement.

Se basant sur ces données, qui sont certaines, un savant anglais, le Dr Robberts, publiait il y a quelques années un livre pour prouver que Jésus-Christ et les apôtres ont parlé grec. C'était aller un peu vite. Que, dans les grands centres, l'élément gréco-macédonien fût plus ou moins considérable, nous n'y contredirons pas. Que bon nombre d'Orientaux aient appris le grec, c'est également avéré. Mais il n'est pas moins vrai que, en beaucoup de villes, même décorées d'un nom hellène, il n'y avait de grec que le gouverneur et une faible partie de la garnison. La partie principale du pays, les campagnes restèrent en dehors de ce mouvement hellénique, qui n'atteignit en définitive que les grandes cités. Les Syriens continuèrent à parler araméen, tout comme de nos jours les indigènes de l'Algérie gardent la langue arabe. Il ne faut pas trop se laisser impressionner par le nombre relativement considérable d'inscriptions grecques récoltées en Syrie. Naturellement artistes et amis de la pose, les descendants de Thémistocle, d'Alcibiade, de Démosthène et de tant d'autres héros bruyants, ont de tout temps aimé à faire parler la pierre.

Origène nous atteste la persistance des idiomes indigènes. « Si un Grec, dit-il, avait dessein d'enseigner une doctrine utile aux Égyptiens et aux Syriens, il aimerait mieux apprendre la langue de ces peuples que de leur être inutile en leur parlant grec [2]. » Sept cents ans après la fondation

1. Cf. *Fragmenta historicorum græcorum,* vol. V, *pars altera.* Discours préliminaire, p. XVII. Il paraît que les Slaves désignent de même leurs voisins allemands sous l'épithète de « muets ».

2. *Contra Celsum,* VII, c. LX. Voyez aussi saint Jérôme, *Comment. in Isaïam,*

d'Antioche, saint Jean Chrysostome se désolait de ne pouvoir se faire comprendre à des milliers de paysans accourus des environs de la ville pour assister à une cérémonie religieuse[1]. A Jérusalem, quand l'évêque prêchait, ses instructions étaient traduites en syrien par un prêtre; car, nous dit sainte Sylvie d'Aquitaine, de qui nous tenons ce détail, « dans ce pays une partie du peuple connaît le grec et le syriaque, une autre seulement le syriaque[2] ».

La facilité avec laquelle la langue arabe prit possession de ces contrées tenait à la présence de cette couche sémitique. L'idiome des sectateurs de l'islam n'absorba que les dialectes qui lui étaient congénères : le syriaque, le chaldéen, le samaritain, le punique. Partout ailleurs il ne put supplanter les idiomes établis, comme en témoigne l'histoire de l'Espagne et de la Sicile.

Cette population indigène de la Syrie, araméenne de langue et de mœurs, fut la première à entendre la prédication évangélique. Plusieurs passages de l'Évangile nous donnent à entendre que le Sauveur fit lui-même plusieurs excursions dans le sud de la Syrie. Du vivant des apôtres, le pays se couvrit d'églises florissantes, ayant dès lors leur liturgie particulière et plus tard leurs docteurs, leurs évêques, leurs martyrs. Ces populations restées froides devant la philosophie et la mythologie de la Grèce, s'éprirent d'enthousiasme pour les mystères de notre sainte religion. En retour, l'Église groupa et unit entre elles les fractions de la race araméenne, façonna leur langue et en fit une littérature toute débordante de vie chrétienne[3].

M. Rubens Duval avoue qu'elle « est née de l'étude des livres saints et intimement liée à l'histoire de l'Église chré-

xix, 18 ; Théodoret, *Quæstiones 19 in Judices*. Saint Cyrille, dans son Commentaire sur Isaïe, atteste la même chose.

1. *Ad populum Antiochenum*, homelia xix, 1. D'après ce passage, les prêtres de la banlieue d'Antioche n'auraient compris que le syriaque.

2. *Peregrinatio*, p. 107.

3. La littérature syriaque apparaît brusquement et sans antécédent ; il est probable qu'elle se rattachait à la grande littérature nabathéenne et à l'idiome syro-chaldaïque (cf. *Histoire des langues sémitiques*, l, III, c. iii, p. 259). Bardesane relève certainement de l'école chaldéenne.

tienne[1] ». « Au point de vue des études grecques et chrétiennes, dit Renan, le syriaque présente une importance capitale. Presque tous les docteurs de l'Église grecque, hérétiques ou orthodoxes, ayant été traduits en syriaque, et les Syriens de leur côté ayant pris la part la plus active aux controverses de la théologie grecque, une foule de textes intéressants pour l'histoire des premiers siècles du christianisme ont été rendus à la critique par les manuscrits syriaques[2]. »

Et voilà pourquoi nous voudrions appeler l'attention sur cette littérature, trop peu connue. Nous voudrions en même temps nous arrêter quelques instants pour considérer ce groupe des églises syriennes, qui se détache parmi toutes les églises orientales et demeure toujours florissant. Il comprend très certainement et représente les premières communautés chrétiennes de la Palestine, de la Damascène et de la Syrie. Sa langue fut celle que parla le Christ, celle que parlaient les apôtres, celle qui la première servit de véhicule à la prédication évangélique, dans laquelle furent rédigées les premières formules chrétiennes, plusieurs années avant l'emploi du grec et du latin comme langues liturgiques[3]. Aucun apôtre n'avait encore mis le pied sur le sol de l'Europe, et déjà les contrées situées au nord et à l'orient de la Palestine avaient vu se lever sur leur horizon le soleil naissant du christianisme.

Tout, nous l'avons déjà indiqué, attirait vers ces régions les travailleurs évangéliques et leur promettait une abondante moisson : affinité de langage, identité presque absolue de mœurs, d'idées, de lois, fréquence des relations politiques et commerciales, communauté ou parenté d'origine, sans parler des innombrables débris que les dix tribus d'Israël avaient laissés dans tous ces pays. Aussi voyons-nous saint Barthélemy, saint Thomas, saint Simon, saint Thaddée, diriger de ce côté leurs pas et fonder sur les limites extrêmes de l'empire romain, chez les Perses et jusque chez les habitants de l'Inde, des communautés chrétiennes, dont quel-

1. *Traité de grammaire syriaque,* VIII.
2. *Histoire des langues sémitiques,* 258.
3. Abbé P. Martin, *Revue des questions historiques,* XIII, p. 21.

ques-unes atteignirent bientôt un grand développement[1]. A ces circonstances particulièrement heureuses cette Église, ou plutôt ce groupe d'églises, doit de posséder dans ses rites, dans ses prières, dans ses cérémonies, dans ses lois, ce qu'il y a de plus ancien et de plus apostolique dans le christianisme comme tradition. Elle descend, on le voit, directement de la primitive Église, et c'est ce qui assure aux monuments les plus anciens de la littérature syriaque une si grande valeur dans les questions dogmatiques.

Ces églises, celles surtout situées au delà de l'Euphrate, ont un caractère profond d'originalité, provenant de ce qu'elles ont vécu en dehors de l'influence des chrétientés grecques. Les raisons de cette distinction, nettement tranchée, sont non seulement linguistiques et ethnologiques, mais encore politiques. Les rois sassanides regardaient de mauvais œil les rapports de leurs sujets chrétiens avec les fidèles soumis à l'empire romain. C'est ce qui amena, vers la fin du second siècle ou au commencement du troisième, la création à Ctésiphon d'un siège métropolitain, indépendant d'Antioche, et dont les titulaires prirent dans la suite le nom bien connu de *catholicos*.

Cet isolement, disons-le tout de suite, devait être fatal. Jusqu'au cinquième siècle l'Église syriaque n'avait formé qu'une immense agglomération, s'étendant depuis la Méditerranée jusqu'à l'Inde, depuis l'île de Socotora jusqu'au Caucase; car elle comprenait également l'Arménie, qui pendant assez longtemps conserva et l'idiome et les rites de la grande famille araméenne. Mais, à partir de ce moment, un étrange concours de circonstances, favorisées par la politique persane, fit accueillir au delà du Tigre les Nestoriens chassés par l'Empire. L'hérésie se constitua en secte indépendante, rompant complètement avec le centre du monde chrétien. Proscrite par les empereurs byzantins, repoussée par les catholiques, anathématisée par les monophysites, elle n'a jamais tenté de s'étendre vers l'Europe. Toutes ses entreprises ont eu pour objet l'Asie centrale, la Tartarie, la Chine et l'Inde. Elle s'est aussi avancée dans la péninsule arabique, où elle a compté plusieurs chrétientés.

1. *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1875, I, 129 *sqq*.

II

Voilà donc une société complètement séparée de l'univers chrétien dès le cinquième siècle. La puissance des pontifes romains, tout le monde en convient, n'exerçait encore à ce moment qu'une influence fort restreinte sur les rives lointaines du Tigre. Quel témoignage donc que celui de cette secte, cristallisée pour ainsi dire depuis quinze cents ans, et, à l'exception de l'erreur fondamentale du nestorianisme, conservant tous nos dogmes, même la croyance au purgatoire, que les schismatiques grecs ont laissée périr. Certes, si jamais un témoignage est impartial, ce doit être celui-là. Ce n'est point l'influence latine ou la pression exercée par les papes qui ont obligé ces hérétiques à se mettre d'accord avec nous. On ne peut non plus leur supposer l'envie d'avoir voulu faire la cour aux évêques de Rome.

Après l'Église nestorienne vient la jacobite ou monophysite. Elle s'est étendue sur la Mésopotamie, la Syrie, une partie de l'Arabie, l'Égypte et l'Éthiopie. De toutes les fractions de la chrétienté syriaque, c'est celle qui a eu le plus d'éclat, celle où la vie littéraire a atteint le plus grand développement, celle dont les monuments, moins souvent brûlés par les hordes sarrasines, turques ou tartares, nous sont parvenus en plus grand nombre. Elle a eu, il est vrai, des relations nombreuses avec les patriarcats grecs; mais depuis le concile de Chalcédoine elle a toujours vécu en dehors de l'influence latine.

Pour donner le témoignage complet de l'Église monophysite, il faudrait explorer les littératures copte, éthiopienne, syriaque et arménienne. Mais ce sera bien assez de nous arrêter pour le moment aux monuments syriaques ou araméens.

Après les deux grandes sectes nestorienne et jacobite, il ne reste, pour avoir passé en revue toutes les fractions de l'Église syrienne, qu'à mentionner les Maronites et les Melchites, dont l'importance littéraire est beaucoup moins grande.

Quant aux Maronites, qui gardent une place d'honneur

dans l'histoire de la religion catholique au Levant, occupés à se défendre contre leurs ennemis, ils n'ont guère eu le temps de beaucoup composer ; ou les malheurs de la nation n'ont pas permis de conserver ces monuments anciens.

L'apparition des Melchites dans l'histoire n'est pas encore complètement dégagée de toute incertitude. Ils ont représenté le parti grec dans l'histoire syriaque; car avant d'avoir adopté le rite gréco-arabe, ils étaient syriaques dans leur langue comme dans leur liturgie.

Il peut être utile de mettre en lumière ce fait, généralement ignoré en Orient à l'heure actuelle, et dont certains savants occidentaux ne se rendent pas mieux compte. M. Élisée Reclus, dans son *Asie Antérieure* [1], affirme que c'est « le Pape qui permit aux Melchites de remplacer dans leurs cérémonies la langue grecque par l'arabe ». Telle n'est pas la pensée d'un écrivain dont M. Reclus ne récusera pas le témoignage. « Les Melchites, dit M. Renan, ont entièrement abandonné le syriaque et se sont fait une littérature mêlée de grec et d'arabe [2]. » D'après le regretté abbé P. Martin, l'homme de France le mieux au courant de l'histoire et de la littérature syriaques, « ils se servent à la fois du syriaque et de l'arabe dans leurs offices, en général simplement traduits du grec ». *Melchitæ*, dit le Dr Gust. Bickell, *linguam syriacam, antea in ipsorum sacris usurpatam, cum arabica commutaverunt* [4]. On peut voir à la Bibliothèque Nationale de Paris des « Ménées » et des offices manuscrits syriaques de provenance melchite, et il n'y a pas longtemps, le comte Miniscalchi-Erizzo de Vérone publiait un évangéliaire syriaque melchite du onzième siècle. La bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome, possède un Eucologe « melchite »; on y trouve entre autres une formule de confession en grec et en *karchoûnî* (arabe écrit en caractères syriaques), une autre prière arabe, également en karchoûni, etc. [4]. De tous ces faits, il semble permis de conclure que les Melchites ont été pendant

1. Où il y aurait encore autre chose à relever.

2. *Hist. des langues sémit.*, l. III, c. III 277.

3. *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, p. 59.

4. Voir encore *Bibl. orient.*, I, 474, et dans la revue arabe « l'Église catholique » (3e année, p. 578), un article du P. J. Van Kasteren, S. J.

de longues années en communion intime avec la grande famille araméenne.

Et pourtant, cette littérature si importante, organe d'une des plus anciennes et des plus considérables églises chrétiennes, était à peu près inconnue parmi nous. A Rome, quelques jésuites, comme les PP. Metoscita et Mobârak [1], et des savants maronites de grande valeur, les Assemani, les Echellensis, etc., s'efforçaient de faire connaître à l'Europe ces trésors littéraires ; mais leurs efforts demeurèrent stériles. Il y a un demi-siècle, l'illustre E. Quatremère, malgré le prestige de son nom, dut renoncer à la publication de son grand Dictionnaire syriaque-latin, faute de souscripteurs. Était-ce pure indifférence de la part de l'Europe savante ? Et comment se fait-il qu'à partir de 1848, date de la première publication syriaque de l'anglican Cureton, le syriaque ait tout d'un coup attiré l'attention? Pour répondre à ces questions, il nous faut entrer dans quelques détails. Si nous ne nous abusons, ils ont de l'intérêt, et ne sont pas aussi généralement connus qu'ils méritent de l'être. C'est une curieuse histoire, une véritable chasse aux manuscrits, qui dura plus d'un siècle et demi.

III

A l'ouest d'Alexandrie et du Caire, à une distance presque égale de ces deux villes, s'étend le désert de Scété et de Nitrie, nommé par les Arabes « Wâdî-al-Moloûk [2] », « Mîzân-al-Qoloûb [3] », et plus souvent « Wâdî Habîb » ou « Wâdî Natroun [4] ». D'anciennes relations [5] l'appellent « désert de Saint-Macaire ». C'est, disent les Vies des Pères du désert, une affreuse solitude, un assemblage de sables arides et de

1. Tous deux d'origine maronite. Le P. Mobârak est cité sous le nom de *Benedetti* dans la Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus (Edit. Sommervogel), I, 1295.

2. Vallée des rois.

3. Littéralement « balance des cœurs » ; c'est la traduction du nom copte « Chihêt ». (*Biblioth. orient.*, I, 563; et Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte*, I, 461. Paris, 1811.)

4. Vallée du *nitre*. Habîb était un compagnon de Mahomet, qui se serait retiré en ce désert. V. Quatremère, *op. laud.*, 463.

5. Comme les *Lettres édifiantes*, etc.

marais salés. On n'y pouvait pénétrer sans grand danger de s'égarer, parce qu'on ne s'y guidait qu'en observant le cours des astres, ce dont tout le monde n'est pas capable, même en Orient. Il n'y avait dans ce lieu aucune consolation pour les sens. On n'y trouvait qu'une eau chargée de nitre, ayant une odeur de bitume, et qui, « même sucrée, a le goût d'une purgation de sel anglais[1] ».

Ce fut dans cet âpre désert que l'esprit de pénitence conduisit un grand nombre de solitaires. Ruffin et Pallade attestent y avoir vu près de 5000 religieux, répartis en cent monastères. Les écrivains coptes vont beaucoup plus loin. D'après leurs récits, à l'époque de la conquête musulmane, il en sortit 70000 moines, ayant chacun un bâton à la main, qui se rendirent à Terraneh, afin de saluer le général arabe ʿAmr-ben-al-As à son retour d'Alexandrie, et implorer sa protection pour eux et leurs monastères. Le Bédouin accéda à leur demande et leur délivra un diplôme. Il leur accorda aussi, ou plutôt leur confirma, une redevance à lever sur la basse Égypte. Sous le calife Mâmoûn, ce prince magnanime et tolérant, comme s'expriment nos manuels officiels d'histoire, la moitié de ces couvents furent détruits ou transformés en mosquées. Au quatorzième siècle, l'historien arabe Maqrîzî n'en compte plus que sept. Aujourd'hui, il en reste encore quatre. Ils furent visités par le célèbre P. Sicard, S. J., et, tout récemment, par le P. Jullien, S. J., pendant son *Voyage à la recherche de l'arbre de l'obéissance*[2].

Les solitudes de Scété et de Nitrie ne renfermaient pas seulement des couvents coptes. Les diverses fractions de la communauté monophysite y avaient des représentants. C'est ainsi qu'il y eut assez longtemps des monastères exclusivement habités par des cénobites arméniens, abyssins et syriens, qu'attiraient en ces horribles déserts les grands souvenirs des Antoine et des Pacôme. Après la conquête sarrasine, qui consacra définitivement sur les bords du Nil la prédominance du schisme de Dioscore, les Grecs furent obligés d'évacuer leurs monastères de Nitrie.

Parmi ces couvents étrangers, le plus célèbre est sans con-

1. *L'Égypte*, par le P. M. Jullien, S. J. 2e édit., p. 39.
2. *L'Égypte*, p. 29 *sqq*.

tredit celui « de Notre-Dame des Syriens », avec lequel il nous faut maintenant faire plus ample connaissance.

C'est une construction massive, et actuellement dans un état de délabrement assez avancé. L'enceinte monastique a 60 mètres de large, dans la direction du nord au sud. Un grand mur d'une hauteur de 12 mètres l'entoure, et est lui-même dominé par une grosse tour, plus élevée d'une dizaine de mètres. Celle-ci sert de refuge aux religieux, dans le cas où l'enceinte extérieure viendrait à être forcée. Ce qui distingue « Deir-as-Souriân [1] » des autres *deirs* ou couvents, « c'est que la plus grande partie des bâtiments sont construits en arcades et en voûtes à la manière des Syriens [2] ».

Fondé et habité longtemps par des Syriens, le couvent a pieusement gardé un souvenir du plus grand docteur de l'Église syrienne. C'est un magnifique tamarinier, à moitié encastré dans un mur, dont le tronc a près d'un mètre de diamètre. Cet arbre, d'après les moines, devrait son origine à saint Ephrem lui-même; tradition peu vraisemblable, l'histoire ne mentionnant pas la venue en Égypte de l'illustre diacre d'Édesse. Le tamarinier n'est pas l'unique monument rappelant les saints syriens. Le corps de saint Maruthas fut jadis apporté à Nitrie pour être soustrait aux profanations des infidèles [3].

« Les moines ont deux églises consacrées à la sainte Vierge. La plus grande, *El-Adra* [4], longue de trente mètres, est d'un style plus romain que byzantin; les fenêtres sont garnies de petits verres de couleur, artistement enchâssés dans un délicieux réseau de moulure en stuc, comme à la célèbre mosquée d'Omar [5]. Les cloisons du sanctuaire et du chœur sont peut-être les plus anciennes boiseries chrétiennes de l'Égypte; à en juger par les inscriptions syriaques qui y sont sculptées en relief, et par les figures en incrusta-

1. Couvent des Syriens.
2. *L'Égypte*, 46.
3. *Bibliotheca orientalis*, I, 179.
4. La Vierge.
5. On ne sait pas pourquoi cette dénomination a été appliquée à cette mosquée, œuvre du calife omiade 'Abdalmalik et de ses successeurs.

tions d'ivoire formant tableaux, elles remontent au moins au huitième siècle[1]. »

La communauté de croyances avait établi des liens étroits entre les monastères monophysites d'Égypte et de Mésopotamie, et bien souvent les moines de ce dernier pays venaient se réfugier dans les tranquilles solitudes de Nitrie. Au commencement du dixième siècle, sainte Marie donna asile au célèbre Moïse de Nisibe.

C'était un savant que ce moine jacobite, et de plus, ce qu'on appelle de nos jours un bibliophile. Probablement sorti de la grande école de Nisibe, à cette époque encore florissante, son premier soin, dès qu'il fut élevé au gouvernement de ses frères, fut de travailler à augmenter la bibliothèque de Sainte-Marie de Nitrie. Bientôt, une excellente occasion vint s'offrir d'elle-même de réaliser son dessein.

En 925, le vizir 'Ali, fils de 'Isâ[2], ayant mis des impositions exorbitantes sur les monastères de l'Égypte[3], Moïse fut délégué par les religieux pour aller à Bagdad plaider leur cause auprès du calife Moqtadir. Le sceptre de l'empire d'Orient commençait à peser aux faibles mains des successeurs de Rachîd et de Mamoûn. Moqtadir était d'ailleurs un prince de mœurs assez douces ; plusieurs chrétiens remplissaient des charges à sa cour; son médecin particulier et l'un de ses principaux ministres appartenaient à la religion du Messie[4]. L'abbé fut donc favorablement accueilli au palais de Bagdad, et le calife daigna révoquer les ordres arbitraires de son vizir.

Moïse venait d'atteindre le premier but de sa mission en Mésopotamie; il en restait un autre, lui tenant non moins au cœur. Bagdad était à cette époque un centre de culture littéraire très intense. Nestoriens et Jacobites y entretenaient des écoles célèbres, où les lettres syriaques étaient particulièrement en honneur. A chaque église ou monastère était

1. *L'Égypte*, 46.

2. Il fut deux fois vizir. Cf. *Prairies d'or* de Mas 'oûdi, VIII, 272 et 274.

3. Voir le polygraphe arabe Maqrîzî, *Comment les Coptes sont devenus chrétiens,* édit. Wetzer, p. 110.

4. Cf. *Mas 'oûdi*, VIII, 258, 259, et Barhebræus, *Histoire des dynasties*, édit. Salhani, 275.

attachée une école, parfois même une sorte d'internat, d'où les élèves ne sortaient qu'après avoir achevé le cours des études scolastiques[1]. Les programmes étaient passablement chargés : outre l'Écriture et les Pères avec les Interprètes, on donnait une grande attention aux connaissances profanes, aux « sciences des étrangers », comme s'exprime Barhebræus[2]. La philosophie d'Aristote y passait en entier avec la poésie, la rhétorique, la médecine et l'astronomie[3]. Dans ces asiles de la science on s'occupait d'une façon spéciale à la transcription des manuscrits. Une règle obligeait les moines à écrire hors des moments consacrés à l'enseignement ou à l'étude[3].

Grâce à ces mesures, les copies des manuscrits précieux s'étaient rapidement multipliées. Nous sommes dans le premier quart du dixième siècle. L'impulsion donnée aux études sous Rachîd et Mâmoûn continuait. Les conquérants, se souvenant encore des services reçus de leurs éducateurs chrétiens, les laissaient à peu près diriger leur enseignement comme ils l'entendaient. Si l'abbé Moïse fût venu à une autre époque, c'eût été trop tard. Dans l'intervalle d'un siècle, Bagdad fut plusieurs fois pillée et incendiée, malheurs toujours redoutables pour les monuments de l'antiquité, les livres surtout.

Mais à ce moment l'abbé n'eut que l'embarras du choix. La littérature sacrée avec ses branches diverses était naturellement la mieux représentée. Il choisit, et, à en juger par ce qui est resté après huit siècles, son choix fut heureux. Deux cent cinquante manuscrits furent par lui achetés, et plusieurs centaines d'autres offerts par la générosité des fidèles.

Muni de ce trésor, il revint en 932[5] à Sainte-Marie de Nitrie. Là, il continua à employer une partie des ressources du monastère à acquérir et à faire transcrire de nouveaux ouvrages. Le savant abbé mourut trop tôt. Après lui, l'activité

1. *Biblioth. orient.*, IV, 929, 934 *sqq.*
2. Cité *ibid.*, 938.
3. *Ibid.*, 938, 943.
4. *Ibid.*, 942.
5. *Biblioth. orient.*, II, 119.

littéraire se ralentit au couvent des Syriens. De loin en loin, on ouvrait encore des manuscrits, mais on ne faisait rien pour leur conservation. Cependant, dans les siècles suivants, certains livres furent encore transcrits ; on se décida même à quelques nouvelles acquisitions[1], de plus en plus rares.

Mais par suite des malheurs des communautés jacobites, les moines syriaques du désert de Syrie n'étant plus remplacés par de nouveaux arrivants, le monastère dut être occupé par des Coptes. Selon toute probabilité, vers la fin du quinzième siècle, il n'y avait plus à Sainte-Marie de religieux étrangers à l'Égypte. De mauvais jours allaient commencer pour la bibliothèque du couvent.

Le voyageur, qui de nos jours visite les couvents schismatiques de l'Orient, est frappé de l'ignorance et de l'oisiveté dans laquelle croupissent leurs habitants. Des lois et des traditions de leurs devanciers, ils n'ont trop souvent gardé que les austérités extérieures et d'interminables psalmodies. L'esprit religieux semble avoir à jamais déserté ces corps, irrémédiablement livrés à cet incurable ennui que le schisme a le don d'engendrer. Depuis longtemps l'érudition et le goût du travail ont quitté ces couvents, jadis les asiles de la science.

Tel est en particulier l'état des monastères coptes. Voici comment s'exprime sur leur compte un témoin autorisé. On ne demande des religieux prêtres « que de savoir lire l'arabe et le copte ; encore n'exige-t-on pas qu'ils comprennent cette dernière langue. Ils n'ont pas d'autres stimulants pour leurs études ; aussi sont-ils généralement fort ignorants[2]. » Les moines emploient habituellement « leur temps à fumer ensemble le chibouk à la porte de leurs cellules[3] ». Le P. Sicard avait déjà constaté la même situation à la fin du dix-septième siècle, et à cette époque elle était loin d'être de date récente.

A cette cause générale s'en joignait une autre. Les nouveaux habitants de « Deïr as-Souriân » ignoraient la langue

1. *Biblioth. orient.,* I, p. 446, 562.
2. *L'Égypte,* 53.
3. *Ibid.,* 83.

syriaque[1]. Aussi se décidèrent-ils sans peine à entasser les manuscrits dans des caisses et à les descendre au fond d'un cellier à huile. Ils semblaient pourtant avoir conservé une idée vague de la valeur de leur dépôt, veillaient avec un soin jaloux à le conserver dans leurs murs et le tenaient loin des profanes regards.

IV

Le sommeil des manuscrits dura plus de trois cents ans. Au commencement du siècle dernier, le P. Gabriel Hawa, religieux maronite[2], fut envoyé par Clément XI en mission auprès du patriarche copte. Un heureux hasard le mit sur la trace des manuscrits. A son retour, il s'empressa d'en informer le Pape, et ce pontife, protecteur éclairé des lettres, résolut de profiter de l'occasion pour enrichir les collections du Vatican.

Sur le conseil du P. Gabriel, on députa au désert de Nitrie un autre Maronite, le célèbre Élie Assemani, le premier de cette famille des Assemani qui a si bien mérité des lettres orientales. Les moines, reconnaissant en lui presque un compatriote, le reçurent avec une bienveillance particulière et lui montrèrent leurs livres entassés pêle-mêle au milieu de jarres d'huile. Élie gémit à la vue de ces trésors, si indignement traités. Bientôt, il entra en négociation, et après bien des pourparlers, il s'entendit pour la vente d'une quarantaine de manuscrits. Puis il quitta le couvent, en compagnie d'un moine pour le guider sur sa route. On traversa le désert pour gagner la ville du Caire en naviguant sur le Nil. Une fâcheuse aventure attendait ici le savant voyageur. Leur frêle embarcation fut renversée par un violent coup de vent, et les voilà, passagers et bagages, dans le fleuve. Le compagnon d'Assemani s'y noya; les livres, tirés de la vase à grand'peine, furent nettoyés du mieux que l'on put; mais plusieurs avaient d'irréparables avaries que les savants continuent à déplorer.

1. La *Biblioth. orient,* signale cependant un moine copte connaissant le syriaque.

2. Plus tard archevêque maronite de Chypre.

A Rome, où ils arrivèrent vers la Noël de 1707 [1], les infortunés manuscrits ne reçurent pas un accueil très empressé. A la vue de ces pages mutilées, souillées par le limon du Nil, certains érudits de l'époque déclarèrent que ce n'était pas la peine de faire tant de dépenses, que ces liasses ne contenaient sans doute que des offices ecclésiastiques ou les élucubrations des défenseurs et des docteurs de l'hérésie. Élie n'était pas là pour défendre son acquisition. D'Alexandrie il avait fait voile vers le mont Liban. Heureusement son cousin, Joseph-Simon, le futur auteur de la *Bibliotheca orientalis*, se trouvait alors dans la Ville éternelle, au collège des Maronites. Le Pape l'ayant chargé des manuscrits, il n'eut pas de peine à en faire comprendre la haute valeur; il en répara de son mieux les avaries et les mit en état de figurer dans la bibliothèque vaticane.

En 1721, le célèbre P. Sicard passa plusieurs jours au monastère des Syriens. « Le désir, dit-il, que j'avais de m'instruire de tous les mystères de la religion copte, me fit passer des nuits entières à lire dans leur bibliothèque leurs livres écrits en arabe et les légendes de leurs saints. Je tâchai surtout de me perfectionner pour lire et écrire aisément le copte. » Dans toute la lettre du missionnaire jésuite il n'est fait aucune mention des manuscrits syriaques. Le Père ne connaissant pas cette langue, peut-être son attention ne fut-elle pas attirée de ce côté; mais il est plus probable qu'il ne vit que ce qu'on voulut bien lui montrer [2].

Cependant à Rome on n'avait pas renoncé à l'espoir d'acquérir le riche trésor. En 1715, le savant Joseph-Simon Assemani fut chargé d'une nouvelle expédition. Arrivé au Caire, il fut fraternellement accueilli à la résidence des missionnaires jésuites. Il y rencontra le P. Élie George, originaire comme lui du mont Liban, qui, bien connu du patriarche et des moines coptes, s'offrit à être son intermédiaire.

La réception des religieux fut cordiale, mais leurs soupçons étaient éveillés. L'arrivée de deux envoyés romains à quelques années d'intervalle, leur avait fait comprendre la valeur du dépôt dont ils étaient les gardiens. Assemani ne put

1. *Biblioth. orient.*, I, Préface, § 7.
2. *Lettres édifiantes*, III, p. 157, 188, etc.

apercevoir que deux cents manuscrits syriaques. Il se donna bien de la peine pour en acheter une centaine ; mais en vain. Tout ce qu'il put faire fut d'en obtenir un petit nombre, tous de très grande valeur, comme la *Chronique d'Edesse*, saint Isaac d'Antioche, Jacob de Sarug, Jean Philoponus et Sévère d'Antioche [1]. Ensuite il partit pour la Syrie, où sa mission fut couronnée de plus de succès. Ces acquisitions, ainsi que plusieurs autres réalisées dans la suite, constituent le fonds syriaque du Vatican, un des plus riches de l'Europe.

Jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle il est rarement question des fameux manuscrits de Nitrie. Granger, Sonnini, le général Andréossy et d'autres voyageurs parlent tous des richesses littéraires du couvent syrien, mais ils avouent n'avoir rien pu obtenir [2]. En 1828, le duc de Northumberland, et en 1837 Robert Curzon, passèrent par Sainte-Marie. Leurs révélations excitèrent au plus haut point les convoitises britanniques. Albion se promit de ne point se laisser devancer dans la conquête de ce riche trésor, et Albion l'emporta encore cette fois.

Dès 1838, l'archidiacre anglican Tattam partit pour l'Égypte. Dans sa visite au couvent de Sainte-Marie, il eut à lutter contre une tactique très employée dans les monastères de l'Orient. Quand un voyageur européen vient à parler de livres, on lui répond invariablement que le couvent n'a rien. Si l'étranger insiste, on lui montre un volume imprimé, un psautier ou des livres d'église à l'usage des moines. Mais l'archidiacre s'était bien promis de ne pas revenir les mains vides. Il fit comprendre aux Coptes qu'il était au courant des richesses littéraires de leur bibliothèque, et surtout il fit briller ses guinées. Dès ce moment, les dispositions des moines se modifièrent sensiblement à son égard. On commença à traiter.

Pourtant Tattam n'était pas l'homme qu'il fallait pour mener à bien cette négociation. Fraîchement venu des rives de la Tamise, totalement étranger aux mœurs orientales, rien ne l'avait préparé pour lutter avec les rusés moines coptes. Ensuite, son ignorance totale de l'arabe l'empêchait de traiter

1. *Biblioth. orient.*, I. Préface, § 11,
2. E. Quatremère, *Recherches sur l'Égypte*, 144.

directement avec eux. Il fut donc obligé d'avoir recours aux services d'un certain Mohammad. Cet intermédiaire, dont Tattam ne soupçonnait pas la fidélité, ne se gêna pas pour le tromper, et finalement lui procura seulement quarante-neuf manuscrits qu'il fit payer au poids de l'or.

Tattam les rapporta triomphalement au British Museum. Cette fois, les lords de la Trésorerie accordèrent une large subvention et l'archidiacre reprit le chemin de l'Égypte, bien décidé à acquérir le restant des manuscrits.

Toujours gêné par son ignorance de l'arabe, il chercha du renfort à son *fidèle* Mohammad. Il crut l'avoir trouvé dans la personne du cheikh de Beni Salam, village situé sur les bords du Nil, où le couvent de Nitrie possédait des propriétés. Ce personnage était assurément en mesure de rendre service au savant anglais, si celui-ci avait pu surveiller de près les opérations de ses étranges auxiliaires. Mais, de crainte sans doute de les troubler, il ne parut que pour payer la note, et les laissa traiter directement avec le supérieur et les moines.

On était convenu d'une certaine somme pour l'acquisition de la collection entière. Tattam se rendit donc à Beni Salam, d'où il envoya à Sainte-Marie Mohammad avec des bêtes de somme pour charger les livres.

Ceux qui ont quelque pratique de l'Orient savent que, dans la plupart des transactions qui s'y font, le dernier moment voit toujours surgir les complications les plus imprévues. Jusque-là, rien n'est plus simple qu'un contrat oriental : négociants, moucres, bateliers, propriétaires de khan, tous se montrent pleins de conciliation; ils acceptent avec reconnaissance le prix qu'on veut bien leur fixer. Déjà vous vous félicitez intérieurement d'avoir affaire à des gens si coulants. Ne vous y fiez pas! Quand il s'agira de payer, le ton changera; leurs prétentions s'élèveront, deviendront exorbitantes. On cherchera à vous intimider par des clameurs, des menaces peut-être... Que la comédie réussisse ou non, on la recommence invariablement, du moins avec les étrangers.

Une scène analogue se passa au couvent de Nitrie. Quand Mohammad arriva avec sa caravane, les moines firent diffi-

culté de livrer toute la marchandise. Il fallut parlementer : la discussion fut longue. Finalement, les cénobites de Deïr-as-Souriân ne voulurent céder que la moitié des manuscrits. Deux tas furent faits à la hâte. Sous prétexte d'égalité, on alla jusqu'à partager par le milieu non seulement les volumes, les cahiers, mais jusqu'aux pages des précieux parchemins. Puis les Coptes laissèrent Mohammad choisir, mais en stipulant qu'ils recevraient intégralement la somme convenue. Tattam se douta de quelque chose et demanda des explications, mais il fut contraint de céder devant les affirmations de Mohammad et du supérieur du monastère.

La somme qu'il leur paya fut également divisée en deux parts. Le supérieur, le cheikh de Beni Salam et Mohammad s'attribuèrent la première; la seconde fut destinée au couvent. Les moines trouvèrent le partage peu équitable; le « Raïes » calma les murmures en leur faisant observer que n'ayant eux-mêmes livré que la moitié des livres, leurs réclamations étaient sans fondement. Cependant Tattam avait repris la route de l'Angleterre, et, au mois de mars 1843, il déposait 314 nouveaux manuscrits syriaques dans les salles du Musée Britannique.

Cette fois, on le croyait du moins, les celliers du couvent des Syriens ne recélaient plus de richesses littéraires. Pendant l'année suivante, le célèbre Tischendorf en emporta encore plusieurs liasses de parchemins et en vit assez pour se convaincre que les moines ne s'étaient pas dépouillés complètement. Dans l'intervalle, le syriacisant Cureton s'était occupé des manuscrits rapportés d'Égypte. Il n'avait pas tardé à reconnaître leur haute valeur scientifique et en avait averti l'Europe savante. Les révélations de Tischendorf lui firent comprendre que le British Museum était loin de posséder toute la bibliothèque syriaque de Sainte-Marie des Syriens.

Cureton ne demandait pas mieux que d'assurer à son pays la possession de ces précieux monuments. Mais comment s'y prendre? A qui confier cette délicate mission? Pendant que l'honnête conservateur du Musée Britannique faisait ces réflexions, il ignorait que l'homme qu'il cherchait venait de débarquer sur le sol anglais.

C'était un certain Auguste Pacho, né à Alexandrie d'une famille niçoise, depuis quelque temps fixée en Égypte. Il était neveu de Jean-Raymond Pacho, auteur d'une remarquable « Relation d'un voyage dans la Marmorique et la Cyrénaïque[1] ». Esprit souple, entreprenant, peu scrupuleux, il venait à Londres dans l'espoir d'obtenir certaines missions confidentielles pour lesquelles sa connaissance des mœurs orientales, de l'arabe et de plusieurs idiomes de l'Orient, le rendaient éminemment propre. A son passage à Paris, il avait obtenu de M. Reinaud, alors président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un écrit où il était chaudement recommandé aux savants. Cureton eut occasion de le voir, puis le perdit de vue. Après quelques mois de séjour en Angleterre, les médecins conseillèrent à l'Alexandrin, dans l'intérêt de sa santé, de retourner en Égypte.

Quand il communiqua sa résolution à Cureton, ce dernier crut le moment favorable pour sauver ce qui restait encore dans les couvents égyptiens des monuments de l'antique littérature syriaque. Il lui montra les acquisitions du Dr Tattam, et lui recommanda de ne rien négliger pour les augmenter, l'assurant que ses bons offices seraient libéralement rémunérés.

Au printemps de 1847, une lettre de Pacho apprit à Cureton qu'il avait entendu parler de nombreux manuscrits syriaques, et qu'il était résolu à tout tenter pour les obtenir. En juillet, une nouvelle lettre annonçait l'acquisition d'environ 200 volumes, provenant de Sainte-Marie de Nitrie et formant la partie de la collection frauduleusement soustraite à Tattam. L'Alexandrin déclarait en finissant qu'il allait partir directement avec son trésor, pour l'Angleterre, par le premier courrier.

Cureton était dans l'allégresse. Une troisième missive, datée de Malte quelques semaines après, lui inspira certaines appréhensions. Il y apprit que Pacho, au lieu de venir directement en Angleterre, comme il l'avait promis, se proposait de traverser la France et de passer par Paris. Vu le zèle des orientalistes de cette capitale, il était à craindre qu'ils n'es-

1. Paris, 1827.

sayassent de retenir une partie de cette importante collection. « Cette modification à l'itinéraire convenu de Pacho, déclare Cureton, m'a causé beaucoup d'ennuis ; et probablement il a dû coûter au trésor de Sa Majesté l'addition d'un certain nombre de livres sterling. » Mais enfin les manuscrits arrivèrent au British Museum le 11 novembre 1847 [1].

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas et raconter ce qui s'était passé depuis le jour où Pacho avait quitté le sol de l'Angleterre. Après quelques mois de séjour au Caire, il acquit la certitude que Tattam avait été trompé par les moines de Nitrie, ainsi que par Mohammad et le cheikh de Beni Salam, et que, malgré les assurances contraires des intéressés, une forte partie des manuscrits avait été retenue. Résolu de se transporter de sa personne sur le théâtre des événements, il alla s'installer dans les murs du couvent des Syriens.

Sa mission était des plus délicates. Les moines, on le comprend, ne tenaient en aucune façon à montrer leurs manuscrits : c'eût été du même coup dévoiler la supercherie dont Tattam avait été la victime. En outre, leurs craintes superstitieuses étaient plus que jamais éveillées. Le lendemain de la vente de leurs livres à l'archidiacre anglican, le couvent avait été dépouillé d'une belle propriété, sise sur les bords du Nil. C'était pour eux le châtiment, non pas de leur manque de bonne foi, mais de la faute d'avoir aliéné une partie de la bibliothèque du monastère. Ainsi, selon eux, s'accomplissaient les anathèmes appelés par les donateurs des manuscrits sur ceux qui les feraient passer en des mains étrangères. « Puissent leurs noms être effacés du Livre de vie ! Qu'ils soient comptés avec Pilate et l'Iscariote ! »

Pacho eut à lutter contre toutes ces difficultés. Mais elles n'étaient pas de nature à décourager un homme comme lui. Pendant les six semaines qu'il résida dans le couvent, il vécut de la vie des moines, partageant leurs prières et leurs longues psalmodies, fumant le chibouk avec les anciens du monastère, et les charmant par les ressources de sa conversation toujours variée. Bref, il sut si bien dissiper les soup-

1. *The Festal Letters of Athanasius,* edited by W. Cureton, V-VIII.

çons et gagner leur confiance, il sut surtout faire luire quelques guinées si à propos qu'ils se décidèrent d'abord à lui montrer quelques-uns des fameux manuscrits, puis à traiter de leur vente. Dès ce moment, il fut le maître de la position.

Plus avisé que Tattam, connaissant l'idiome des ascètes et se trouvant sur les lieux mêmes, l'habile Alexandrin multiplia les précautions. Il surveilla lui-même l'emballage de ses livres. Le moindre fragment fut accepté et soigneusement empaqueté. Chaque moine se voyait fixer une gratification proportionnée à ce qu'il apportait. Rien n'était refusé : non seulement les feuilles détachées et les fragments de parchemin, mais encore les débris informes ayant pendant des siècles servi de bouchons aux jarres d'huile. Les religieux, stimulés de la sorte, fouillèrent leurs cellules et les coins du monastère. Les oubliettes de Sainte-Marie cédèrent tout ce qu'elles recélaient dans leurs flancs, et le résultat de ces recherches fut apporté à Pacho. S'étant ainsi, il le croyait du moins, assuré la possession de tout ce qui avait une valeur littéraire quelconque, il gagna le Nil à travers le désert, et assigna la ville du Caire comme rendez-vous aux Frères pour y recevoir leur payement. Pour plus de sûreté, avant de partir, il avait fait publier par le Supérieur une excommunication contre tous ceux qui recéleraient une portion plus ou moins considérable de la collection syriaque. La précaution, on le verra, n'était pas inutile.

Une fois au Caire, Pacho ne se pressa pas de payer les religieux. Avant de tenir ses engagements, il voulut avoir la certitude qu'il n'avait pas été, comme Tattam, victime d'une supercherie. Aux moines, insistant pour être payés immédiatement, il reprocha leur conduite envers l'archidiacre anglais. Après un certain délai, ne voyant plus produire aucun nouveau livre, il conclut que tout avait été livré et se décida à délier les cordons de sa bourse.

Préalablement, il crut prudent de faire signer une pièce aux moines. Ils y attestaient lui avoir vendu et cédé tous leurs manuscrits syriaques; si l'on en découvrait un dans le monastère ou en la possession d'un religieux, il deviendrait à n'importe quelle date la propriété de M. Pacho ou de celui à qui il céderait ses droits. Bref, le prévoyant Alexandrin, en

tout point à la hauteur des moines retors avec lesquels il traitait, se précautionna contre toutes leurs ruses. L'excommunication qu'il avait fait publier par le supérieur produisit ses effets. Troublé jusque dans les replis de sa conscience, un frère qui avait caché un volume vint l'apporter à Pacho quelques heures avant son départ du Caire.

Cependant, Mohammad, le *fidèle* auxiliaire de Tattam, avait eu vent des négociations engagées avec les moines de Nitrie. Deux ou trois jours avant de quitter la vallée du Nil, Pacho reçut la visite de cet Égyptien. Ce dernier lui avoua avoir laissé dans le monastère une partie de la bibliothèque, et lui offrit ses services. Pour toute réponse, Mohammad fut conduit dans le cabinet voisin, où la vue des manuscrits soigneusement emballés lui fit comprendre l'inutilité de son intervention.

Le 10 septembre, le précieux envoi fut embarqué à bord de l' « Indus », vapeur de la *Oriental Steam navigation Company*, et parvint à Londres. Le 11 novembre suivant, comme nous l'avons dit, les caisses furent ouvertes au département des manuscrits orientaux du British Museum [1]. Tout était dans un état de désordre indescriptible. Peu de manuscrits étaient complets : c'était un amalgame, une confusion de feuilles, de fragments appartenant à mille sources diverses.

Cette fois du moins, Albion crut avoir hérité de toutes les dépouilles de l'Égypte. Il n'en était rien. On avait compté sans les ruses de l'Alexandrin. Cet agent peu scrupuleux, dont la négociation de Nitrie avait fait la fortune, osa en 1851 se présenter aux directeurs du Musée avec huit forts manuscrits, et les leur vendit à beaux deniers comptants. L'année suivante, il en céda d'autres à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, au prix de 2 500 roubles. Il paraîtrait même qu'il reste encore à glaner au couvent copte. Des voyageurs en ont rapporté des manuscrits syriaques et il est probable qu'à l'époque du passage du P. Jullien les manuscrits coptes et arabes qui lui furent montrés ne constituaient pas le seul trésor littéraire de Notre-Dame des Syriens.

1. Cureton, *Festal Letters*, IX, XIV.

V

S'étant de la sorte enrichi de plus de six cents manuscrits syriaques, le Musée Britannique devint la première bibliothèque pour les études araméennes. Il fallut plus de trois ans pour les mettre en ordre, compléter les différents ouvrages par des fragments retirés à d'autres ou par l'addition de feuillets retrouvés dans des fardes détachées. En cette occurrence les bouchons rapportés d'Égypte rendirent de précieux services, et après avoir été étendus et débarrassés de leur couche huileuse, ils allèrent reprendre leur place dans plus d'une collection importante.

On allait donc enfin connaître cette littérature syriaque chrétienne, presque inaperçue jusqu'alors. Tous pourraient se convaincre qu'elle n'était nullement inférieure en importance dogmatique à celle des églises grecque et latine, et les égalait presque en abondance [1]. Le théologien, l'archéologue, le canoniste, l'historien peuvent y puiser à pleines mains.

Le dogme, par exemple, y est énoncé avec une clarté qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. Point de réticences, point de ces mots couverts : *sciunt initiati*, etc., comme chez les Pères grecs et latins des quatre premiers siècles; obscurités voulues, si perfidement exploitées par les protestants. Les docteurs syriaques proclament ouvertement les plus grands mystères et les prêchent sur les toits, comme des vérités courantes, connues et acceptées de tout le monde. A quoi tient cette différence? Est-ce à la loi du secret? L'Église syriaque, loin du centre de l'empire et de la tourbe hargneuse des sophistes gréco-latins, se croyait-elle tenue à moins de ménagements?

Prenons le dogme de la présence réelle. Saint Éphrem l'énonce tout de suite sans réticence, sans voiles et sans ambages : « Jésus, dit-il, prit en main du pain ordinaire, il le bénit et le sanctifia. Puis il le distribua à ses apôtres...

1. Cf. *Revue catholique de Louvain*, 1874, un article sur les manuscrits syriaques de Londres ; et *Revue des questions historiques*, XLII, p. 494. Nous leur empruntons plus d'un renseignement.

mais il appela du nom de pain son corps vivant et il le remplit de lui et de l'Esprit-Saint. Il leur dit : « Ne considérez plus « comme du pain ce que je vous ai donné; prenez, mangez « et ne perdez point les miettes, car ce que j'ai appelé mon « corps l'est en effet. La moindre parcelle peut sanctifier des « millions d'êtres, et elle peut rendre la vie à tous ceux qui la « mangent. Prenez et mangez sans hésitation, car c'est mon « corps, et celui qui le mange avec foi, mange avec le feu et « l'Esprit. » Nous ne connaissons, dans les œuvres de saint Augustin, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome, rien de plus clair sur la présence réelle. Quant à saint Ephrem, c'est par douzaines qu'on recueillerait chez lui des témoignages comme celui que nous venons d'extraire de ses œuvres, récemment publiées pour la première fois [1].

On peut objecter, il est vrai, qu'il se trouve en syriaque des ouvrages nestoriens et jacobites. Mais à part leurs erreurs spéciales, ces sectes, nous l'avons déjà dit, confirment d'une manière éclatante les vérités et les pratiques attaquées par les mécréants modernes. Filles déchues, mais encore reconnaissables, de l'Église universelle, elles sont destinées à rendre hommage à l'Épouse immaculée du Christ. Recueillir leur témoignage, c'est servir la vérité et préparer peut-être pour ces malheureux égarés le retour au bercail.

M. Wright, le savant bibliothécaire du British Museum, dans son catalogue des manuscrits de Nitrie, affirme qu'il n'est guère possible de parler en termes exagérés de leur valeur intrinsèque. On nous permettra de le montrer par quelques échantillons, pris dans cette collection unique [2].

Et d'abord observons que nous nous trouvons ici devant des manuscrits tous véritablement antiques. La bibliothèque du couvent des Syriens était déjà formée au commencement du dixième siècle; plusieurs portent la signature du célèbre abbé Moïse de Nisibe. Un manuscrit mérite surtout une mention spéciale : il fut terminé à Édesse au mois de novembre 411 [3]. De par le monde il n'y a aucun manuscrit

1. Editées par Mgr Lamy, le savant professeur de Louvain, t. I, p. 415.

2. Nous parlerons aussi quelquefois d'ouvrages déposés au Vatican, à Milan, etc.

3. *Festal Letters*, XX.

religieux d'un âge aussi vénérable; si ce n'est peut-être un fragment de papyrus contenant quelques psaumes et assigné au troisième siècle par certains critiques. Le précieux manuscrit d'Édesse renferme, entre autres, un martyrologe destiné à rendre d'importants services à l'hagiographie. A l'aide de ce vénérable document, dit le bollandiste V. de Buck, *centeni martyres innotescent melius certiusque et plurium ecclesiarum origines earumque adversus impietatem gentilium gloriosa certamina nunc tandem quasi primum in lucem venient*[1].

Un autre volume fut transcrit à Amida[2], l'an de grâce 464. Il contient le Pentateuque, moins le Lévitique, et, comme âge, vient immédiatement après le *Vaticanus* et le *Sinaiticus*. Son texte reproduit celui de la Peschito syriaque. Si notre illustre Bellarmin l'avait connu, ainsi que plusieurs autres spécimens provenant du désert de Nitrie, il n'aurait pas écrit que la version syriaque de la Bible est postérieure à saint Jean Damascène[3]. Ce ne sont pas là les seuls ouvrages intéressants, au point de vûe théologique, que renferme la collection du British Museum. Plusieurs manuscrits, et des plus anciens, contiennent les derniers versets de saint Marc, que les théologiens hésitent parfois encore à inscrire au frontispice du traité de l'Église; d'autres attestent formellement la croyance de l'antique Église syriaque au dogme de la procession du Saint-Esprit[4].

Pour ne pas être infini, abordons le chapitre de la patristique. Celle-ci comprend deux catégories bien distinctes : traductions des Pères grecs et œuvres originales. Parmi les traductions, on remarque surtout les Pères apostoliques : saint Ignace, saint Polycarpe, saint Clément de Rome. Désormais une édition de patrologie grecque ne saurait se faire convenablement sans une confrontation sérieuse avec ces versions syriaques, basées sur des manuscrits bien supérieurs en âge à ceux qu'on a pu consulter jusqu'ici. Elle

1. *Acta Sanctorum*, oct., t. XII, p. 185.
2. L'actuelle Diarbékir.
3. *De Verbo Dei*, II, c. IV.
4. Cf. *Concilium Seleuciæ*, édit. T. Lamy. — Cureton, *Anciens documents* p. 43. — Bickell, *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, p. 22.

ne pourrait même prétendre sans cela être complète; car il se rencontre à Londres et à Rome différents écrits dont les originaux n'ont jamais été retrouvés. Nous citerons en ce genre un opuscule de saint Méliton de Sardes, qui paraît être le traité Περί ἀληθέιας, dont on ne connaissait que le titre, le commentaire de saint Cyrille d'Alexandrie sur l'Évangile de saint Luc, le IVe livre du Traité de Titus, évêque de Bosra, en Arabie, contre les Manichéens, plusieurs écrits de Théodore de Mopsueste, de Diodore de Tarse, de Sévère d'Alexandrie; les *Lettres pascales* de saint Athanase, et la *Théophanie* d'Eusèbe.

Ces deux dernières compositions sont particulièrement remarquables. Les *Lettres pascales* sont une sorte de mandements adressés annuellement par Athanase à son peuple pour l'informer de l'époque où il fallait célébrer la fête de Pâques. Les biographes du grand archevêque d'Alexandrie y trouveront des renseignements positifs sur certaines phases de sa vie si agitée, et les controverses relatives aux époques de la Pâque dans les anciennes églises recevront d'abondantes lumières de l'étude de ce texte remarquable, comme tout ce qui est sorti d'une plume aussi illustre [1].

De la *Théophanie* ou Manifestation divine de Notre Seigneur Jésus-Christ, il restait des fragments qui faisaient vivement regretter la perte de ce traité, une des œuvres dogmatiques les plus savantes de l'antiquité chrétienne. Le résultat immédiat de sa publication[2] a été de répandre quelques lumières sur l'orthodoxie d'Eusèbe. L'immortel écrivain, sa *Théophanie* le prouve, a longtemps professé les doctrines les plus pures sur la personne de notre divin Sauveur. Pourquoi, sur la fin de sa carrière surtout, a-t-il transigé avec l'hérésie? Il serait intéressant de mettre à nu les causes multiples qui ont entraîné dans la voie de l'erreur un esprit supérieur et l'un des plus vaillants champions du christianisme. Les documents syriaques sont tout naturellement indiqués pour contribuer à la solution de cette difficulté. Nos bibliothèques européennes possèdent maintenant la traduction syriaque de toutes les œuvres de ce fécond

1. Cf. *Revue catholique de Louvain; loc. cit.*
2. Par le professeur Samuel Lee, de Cambridge. Londres, 1842.

écrivain. Son Histoire ecclésiastique pourra être utilement complétée et contrôlée au moyen de ces manuscrits. Des érudits ont été jusqu'à prétendre que l'histoire des martyrs de la Palestine aurait été composée originairement par Eusèbe en syriaque; le Dr Bickell a réfuté cette opinion.

Mais la littérature syriaque est surtout importante par ses écrivains originaux, par les ressources qu'elle fournit à la connaissance de l'histoire, des croyances, des rites, des traditions et du développement intellectuel de l'Asie chrétienne aux premiers siècles. Saluons d'abord un écrivain antérieur à saint Éphrem, l'évêque Aphraatès, surnommé le sage Persan, dont naguère on ne connaissait pas même le nom. Ses homélies rendent hommage à tous nos dogmes, professés par cette lointaine chrétienté de Perse[1].

VI

Un nom domine toute la littérature syriaque, celui de saint Éphrem. Ce Père a beaucoup écrit, soit en prose, soit en vers; c'est un des auteurs les plus volumineux qui soient parvenus jusqu'à nous. Mais il a été surtout poète. Ses hymnes remplissent les livres d'office des quatre églises qui se sont servies du syriaque comme langue liturgique. Parfois même on les trouve dans des églises voisines, chez les Coptes, chez les Arméniens et les Éthiopiens. Le christianisme a eu peut-être des hymnographes plus lyriques, il n'en a pas eu de plus féconds, ni, somme toute, de plus heureux que saint Éphrem. Cet auteur a traité de tout en vers. De la tombe au berceau, tous les actes de la vie chrétienne passent dans ses poèmes. Le temple matériel, les cérémonies qui s'y font, les fêtes qu'on y célèbre, les mémoires des saints, par-dessus tout la Mère de Dieu, tel est le cycle immense de cette poésie chrétienne qui élève l'âme et la nourrit d'idéal.

La Compagnie de Jésus a l'honneur d'avoir posé la pre-

1. Spécialement la confession. Spiegel avait affirmé que les chrétiens de Perse ignoraient la confession, ce sacrement étant, toujours d'après lui, inconnu à la primitive Église : « Quæ assertio, dit Bickell, tam apodictica, sane magis decuisset aliquem theologastrum quam talem ac tantum virum. »

mière pierre du monument que la génération actuelle des orientalistes achève d'élever au saint diacre d'Édesse. L'édition syriaque-latine des œuvres de saint Éphrem fut commencée à Rome, en 1737, par le P. Mobârak, S. J., et continuée par Ét. Évode Assémani. Mais les six tomes de l'édition romaine étaient loin de contenir toutes les œuvres du fécond écrivain. Il y a quelques années, Mgr Lamy, l'éminent professeur de Louvain, publiait trois volumes d'œuvres inédites. D'autres érudits se sont également mis à cete tâche, et nous permettent de compter bientôt sur la collection complète des écrits du plus grand des poètes et du plus puissant génie qui ait illustré les lettres syriaques [1].

L'histoire ecclésiastique, le droit canon gagneront beaucoup à l'étude des documents araméens conservés dans nos bibliothèques. Mentionnons à la place d'honneur un volume syriaque, publié par le célèbre Cureton, et contenant sur l'établissement du christianisme à Éphèse des renseignements dont de savants critiques croient pouvoir assigner la rédaction primitive au premier siècle de notre ère [2].

Un manuscrit de 501 renferme les canons de Nicée, Ancyre, Néocésarée, Gangres, Antioche, Laodicée, Constantinople et Chalcédoine. Un autre manuscrit, postérieur de quelques années seulement, contient les actes originaux du *Brigandage d'Éphèse*. L'abbé Martin en a publié la traduction dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* (année 1874). Beaucoup de difficultés, dont les meilleurs critiques avaient vainement cherché la solution, recevront de la sorte une explication définitive, et bon nombre de faits entièrement inconnus entreront dans le domaine de l'histoire. Ceux qui ont essayé de débrouiller le chaos des annales antéisla-

1. Cette place lui serait peut-être disputée par le gnostique Bardesane, contemporain de Tertullien, qu'il imita dans sa chute. « Scripsit infinita volumina, » dit saint Jérôme (*De viris illust.*). Hymnologue très fécond, controversiste, astronome, philosophe, il inventa une métrique syriaque nouvelle et introduisit le chant dans les églises syriaques. Il connaissait à fond les sciences de l'Occident; les lettres helléniques, en particulier, lui étaient familières. Ce qui nous reste de lui se réduit à des fragments édités par Langlois (*Historic. græc. fragmenta ; pars altera*).

2. Bickell, *Conspectus*, 15 *sqq*.

miques savent de quelles épaisses ténèbres cette période est enveloppée. Ils trouveront dans les écrits[1] de saint Jacques d'Antioche (cinquième siècle) des détails précieux sur la vie et la religion des Arabes à cette époque reculée. Il en serait de même pour beaucoup d'autres questions historiques, si, selon le vœu exprimé par le savant abbé Martin, le clergé catholique comprenait « les avantages qu'il trouverait à cultiver un peu plus les littératures de l'Asie chrétienne, terrain inexploré où il suffit de pénétrer pour faire les plus intéressantes découvertes, mer peu fréquentée où l'on n'a encore donné que quelques coups de sonde, mine presque vierge, où l'on pourrait arracher bien des brillants pour en enrichir la couronne de l'Église[2]. »

Confirmons tout cela par un exemple. Que n'ont pas écrit les protestants pour prouver que saint Pierre n'était pas mort à Rome! Question capitale! Car si la thèse nouvelle venait à être démontrée, les papes seraient condamnés à la fois comme faussaires et comme usurpateurs.

Or, saint Pierre, dans sa première épître, écrit cette phrase curieuse : « L'Église de Babylone vous salue. » Les protestants (certains du moins, car les plus honnêtes ont rougi de cette ridicule campagne), les protestants se sont emparés de ces mots. « Vous le voyez, s'écriaient-ils triomphalement, il s'agit bien de la Babylone chaldéenne. Si donc quelqu'un peut prétendre au titre de successeur de Pierre, c'est l'évêque de Babylone. »

A cette attaque inattendue, les catholiques opposèrent de solides réfutations. Cependant il est assez extraordinaire qu'on n'ait pas songé à interroger les Orientaux, directement intéressés dans la question, les chrétiens de Babylone, par exemple. Si saint Pierre est mort à Babylone, il est probable que cette Église serait aussi fière de posséder ses reliques que Rome l'a été; et au cas où la chrétienté de Babylone eût péri tout entière, il serait intéressant de connaître le sentiment des églises les plus voisines. Eh bien! le croirait-on ? On n'a jamais fait appel aux églises orientales pour trancher cette controverse; on n'en a pas plus parlé que si elles

1. Publiés par le Dr Bickell.
2. *Revue des sciences ecclésiast.*, 1875.

n'avaient jamais existé. Seul l'abbé Martin a eu l'heureuse idée de les interroger, et elles ont répondu unanimement par la bouche de leurs historiens, de leurs orateurs, de leurs poètes, par l'organe solennel et autorisé de leurs antiques liturgies. Toutes attestent les circonstances de la vie et de la mort de saint Pierre, son arrivée à Rome, sa condamnation à mort par Néron, son crucifiement la tête en bas, son martyre coïncidant avec celui de saint Paul, ses rapports avec saint Marc.

Voici qui est mieux encore. Ces églises d'Orient ont compté dans leur sein des polémistes fougueux, s'élevant avec vigueur contre les usurpations de Rome, pour parler le langage des protestants. L'occasion eût été belle pour eux de renverser l'échafaudage des prétentions romaines, si Pierre était véritablement mort en Asie. Eh bien! ces controversistes maladroits se contentent d'en appeler à la Bible, où, selon eux, il n'est fait nulle mention de la primauté de Simon fils de Jean. Ces écrivains savaient pourtant que la première épître du chef des apôtres était *datée* de Babylone. Comment n'ont-ils pas daigné faire usage d'un argument qui paraît si facile? Avaient-ils moins d'ardeur que les réformateurs pour démolir la suprématie romaine? Non certes; mais ces Orientaux étaient moins naïfs que nos modernes protestants. Et tous ces témoignages sont irréfragables. Les protestants n'ont pas même la ressource de crier à la falsification, comme ils le font trop souvent, quand des documents les gênent. Ici, pareille supposition est impossible; les papistes n'ayant connu que sur le tard ces pièces qui les aident maintenant à triompher. Ce sont des schismatiques qui les ont gardées treize siècles dans les solitudes de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Égypte; ce sont des protestants qui les ont achetées; ce sont des protestants qui les gardent et sont à peu près les seuls à les exploiter. Ici donc pour les papistes, pas moyen de cultiver cette habileté dans l'art de falsifier qu'on leur prête si bénévolement [1].

1. Cf. *Revue des questions histor.*, t. XIII, p. 33 *sqq.*, 93 *sqq.*

VII

Une autre preuve, quoique moins directe, de l'opinion des chrétiens orientaux, nous est donnée dans les écrits des historiens arabes musulmans. En considération du sujet, on nous pardonnera peut-être cette légère digression ; car c'en est une, puisque nous perdons un instant de vue les monuments syriaques, sans sortir toutefois du domaine sémitique.

Loin de moi la prétention d'exagérer la valeur des écrivains arabes ! Je sais tout ce qu'on peut leur reprocher. Excepté quand il s'agit des pays islamites, on aurait tort de se fier aisément à leurs affirmations. Habituellement crédules à l'excès, ils observent fort mal. A part de rares individualités que leur génie a préservées des erreurs vulgaires, ils semblent avoir devant les yeux comme un mirage, à travers lequel les chiffres, les faits même prennent parfois des proportions fantastiques. Mais, pour le point en litige, rien ne permet de les suspecter ; parce qu'ils ne sont que l'écho inconscient d'une croyance universellement admise. Indifférents à la suprématie de Babylone comme à celle de Rome, ce qu'ils allèguent, ils ne l'ont pas puisé dans leur propre fonds, mais dans les affirmations des populations chrétiennes soumises à leurs lois. Quand ils attestent que Pierre est mort à Rome, ils ignorent l'importance que peut avoir cette attestation ; ils restent dans leur rôle d'historiens.

L'abbé Martin a déjà cité trois passages du célèbre Mas'oûdî, auteur arabe du dixième siècle, où cet écrivain parle aussi clairement qu'on peut le désirer. Il aurait pu y joindre un quatrième que voici : « Il y a quatre patriarches chez les chrétiens ; le premier est celui de Rome... Rome et Antioche étaient sous la direction de Pierre ; toutefois on a donné la primauté à Rome parce qu'elle avait appartenu *plus particulièrement* à Pierre. » Dans le siècle suivant, je trouve le témoignage d'Edrîsî, géographe, né au Maroc, que son humeur voyageuse poussa dans les contrées de l'Orient, en France et jusqu'en Angleterre. Il se fixa enfin auprès de Roger II, roi de Sicile, à la prière duquel il composa sa géographie. Voici comme il parle de Rome : « C'est le siège du

calife des chrétiens;... la grande église renferme le tombeau de Pierre, l'apôtre de Jésus. »

Deux siècles plus tard, le damasquin Chams ad-dîn attestait dans sa « Cosmographie » que « les apôtres de Jésus (sur qui soit le salut!) Pierre ou Simon Céphas et Paul sont ensevelis dans des cercueils d'argent[1], dans la grande église de Rome ». Un autre écrivain de cette époque est encore plus explicite. C'est Maqrîzî, syrien de naissance, mais ayant passé toute sa vie en Égypte. En plusieurs endroits de ses nombreux ouvrages il nous apprend que « le chef des apôtres, Pierre, encore appelé Simon Céphas, partit pour Rome, où il opéra beaucoup de conversions et fut tué ». Maqrîzî fait mention de « Marc, qui se rendit à Rome, auprès de Pierre, devint son compagnon et composa auprès de lui l'Évangile en langue franque[2], douze ans après l'ascension du Messie ». Or, en arabe, l'expression de *langue franque* n'a jamais servi à désigner un idiome oriental. Plus loin, l'historiographe égyptien se dit clairement l'organe de l'Église copte quand il écrit que, « selon les savants chrétiens, l'apôtre qui fut envoyé à Rome était Pierre, accompagné de Paul ». Ailleurs, il nous apprend que « le nom de Pape fut transporté du siège d'Alexandrie à celui de Rome, parce qu'il est le siège de Pierre, chef des apôtres ». Il parle aussi de la prison où Pierre fut renfermé à Rome, et de son martyre, ordonné par Néron.

A tous ces témoignages ajoutons celui d'Ibn Khaldoûn, le plus judicieux des historiens arabes. Sans mériter complètement la dénomination de « Tacite arabe » que certains lui ont trop complaisamment donnée, cet écrivain, né à Tunis et mort au Caire, se permet (chose rare en Orient) de contrôler les documents dont il fait usage ; parfois même, il a sur la philosophie de l'histoire des aperçus que n'aurait pas désavoués J. de Maistre. « Pierre, ainsi s'exprime l'écrivain philosophe, alla à Antioche où il prêcha la foi chrétienne, puis il

1. Il ne s'agit donc pas d'un simple cénotaphe, comme les protestants l'ont donné à entendre.

2. « Il le composa à Rome, en langue romaine franque, » comme s'exprime un manuscrit arabe inédit, œuvre d'un chrétien égyptien. A en juger d'après le contexte, Maqrîzî a probablement utilisé ce travail.

se dirigea sur Rome, dont il gouverna l'Église et où il ordonna des évêques; il fut tué après être resté vingt-cinq ans sur le siège de Rome; il est le chef des apôtres et l'envoyé du Messie à la ville de Rome; » « Rome, résidence des Césars », comme il le dit à un autre endroit de ses *Prolégomènes*. Dans le même ouvrage il assure que « Pierre, chef des apôtres et le premier parmi les disciples, prêcha à Rome la religion chrétienne jusqu'au moment où Néron le tua ». Ailleurs Ibn Khaldoûn reproduit la remarque de Maqrîzî sur le titre de Pape « réservé au titulaire du siège le plus élevé chez les chrétiens, celui de Rome, parce qu'il est le siège de l'apôtre Pierre[1] ».

Il est difficile, on en conviendra, d'être moins de l'opinion protestante; et pourtant nous n'avons cité que les premiers témoignages qui nous sont tombés sous la main[2]. Finissons par un dernier passage; il a rapport à notre sujet et renferme des vérités bonnes à recueillir en tout temps.

C'est le cheikh Aboû'l Abbâs, fils de Ahmad Al-Qalqachandî, qui va nous les fournir. Cet écrivain était directeur du divan des sultans égyptiens, et à ce titre chargé des relations avec les monarques étrangers. Dans son grand ouvrage sur la *Correspondance diplomatique*[3], dont l'Université catholique de Beyrouth possède un exemplaire manuscrit de plus de quatre mille pages in-4, il indique minutieusement le protocole des lettres officielles qui pouvaient être adressées aux princes tant occidentaux qu'orientaux, avec lesquels les maîtres du Caire entretenaient des relations. Voici d'après lui les formules à employer[4] en écrivant au Souverain Pontife :

1. Allégations répétées dans deux ouvrages d'Ibn Khaldoûn : les *Prolégomènes* et l'*Histoire*. Le premier a été traduit en français par M. de Slane.

2. Le « Bachir » avait déjà invoqué le témoignage des auteurs musulmans sur une question connexe : « Saint Pierre est-il le *chef* des apôtres ? » Cf. le journal arabe *Al Bachir*, 1886, n° 835, 1re page.

3. Ou plus littéralement : *Le Matin du nyctalope dans la composition épistolaire*.

4. Ces formules sont extraites de lettres envoyées à Rome, et qu'on gardait en double aux archives du Caire. L'organisation de la chancellerie égyptienne est très curieuse à étudier dans l'immense compilation de Qalqachandi. C'était une administration des plus complexes et à rendre jaloux les admirateurs des splendeurs de la bureaucratie moderne.

« Que Dieu augmente la puissance de l'auguste personne du Pontife vénérable et saint, rempli de piété et de vertus, Pape de Rome, chef du peuple chrétien, modèle de la nation de Jésus, faisant régner les rois de la chrétienté, refuge des patriarches, des évêques, des prêtres et des religieux, interprète de l'Évangile, ami des rois et des sultans... » Ces expressions sont remarquables sous la plume d'un diplomate musulman du quinzième siècle, connaissant la valeur des mots et énumérant soigneusement le nombre et le choix des épithètes honorifiques dont il convient d'accompagner le nom des différents princes. Ainsi il recommande soigneusement de ne donner aux Lusignans de Chypre que le titre vague de *çâhib* [1], maître, détenteur, possesseur de fait, et non celui de *malik*, roi, de peur de reconnaître l'usurpation d'une île sur laquelle les sultans d'Égypte prétendaient avoir des droits.

VIII

Avant de terminer, il me faut dire un mot de l'importance des liturgies syriaques. Il est facile de récuser le témoignage d'un ou plusieurs auteurs. Mais que dire du témoignage des églises, parlant ensemble par leurs livres liturgiques, par leurs offices, par leurs hymnes, leurs prières? Ce sont des dépositions formées par une multitude de voix réunies; et quelles voix que celles de ces églises, les plus anciennes du monde, venant déposer au sujet de croyances jalousement gardées depuis les origines du christianisme! Et dans quels termes! Les images, les comparaisons, les métaphores, les figures s'y pressent, s'y accumulent!... Les délicats, les puristes exagérés n'y retrouveront pas toujours l'élégante sobriété, l'atticisme sévère des grands maîtres de Rome et d'Athènes; mais, en revanche, cela déborde de chaleur et d'enthousiasme; cela est vivant, et, disons le mot, cela est vraiment oriental. Le style revêt partout des couleurs inaccoutumées, le langage paraît étincelant. Ce sont partout des feux, des émeraudes, des diamants, comme dans le beau ciel

1. La censure ottomane ne permet pas aux journalistes de désigner autrement les sultans de Maroc et de Zanzibar.

sous lequel on chante ces hymnes vibrantes, vrais dithyrambes théologiques.

Les dogmes les plus abstraits y revêtent un corps, pour ainsi parler; on les voit, on les touche; plus moyen d'épiloguer ; on se sent pénétré; cet enthousiasme religieux vous gagne et la critique la plus endurcie est obligée de convenir que ceux qui ont trouvé ces accents enflammés n'avaient rien de commun avec les précurseurs des froids réformateurs du seizième siècle. Et pourtant tout le monde sait avec quel soin l'Église a toujours surveillé ses formules de prières. On ne peut donc pas supposer qu'à la faveur de l'enthousiasme, des erreurs, comme celles que nous imputent les novateurs, se soient glissées furtivement dans ces livres liturgiques, sans que personne ait protesté. Hâtons-nous de le faire observer une dernière fois : les rites syriaques étaient constitués avant que Rome ait pu exercer sur eux une autorité bien sensible. Pendant de longs siècles ces mêmes rites sont demeurés lettre morte pour les Occidentaux; nous pensons l'avoir suffisamment montré dans le cours de cet article.

Après cet exposé rapide et nécessairement incomplet de la littérature chrétienne syriaque, chacun peut se convaincre qu'il y a là un riche filon à exploiter, un filon important et à peu près intact, une moisson à recueillir, riche de promesses. Puissent ces promesses tenter des esprits vigoureux et des plumes éloquentes! C'est le vœu que nous formons pour le triomphe de la vérité.

H. LAMMENS.

BULLETIN
DES SCIENCES SOCIALES

LA MARCHE EN AVANT DU SOCIALISME

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

I

On serait mal venu à reprocher aux députés du groupe socialiste, de faillir à leur mandat. Leur activité dans le Parlement et au dehors est incessante ; ils ne laissent passer aucune occasion de s'affirmer, soit en exposant leurs doctrines et en formulant leurs revendications, soit en s'étudiant à faire pénétrer leurs principes dans nos institutions ; ils procèdent tantôt au moyen de projets de lois qu'ils déposent presque chaque jour sur le bureau de la Chambre, tantôt par des amendements qui modifient à leur avantage même les textes qui leur étaient contraires. Il ne se produit pas nulle part, en dehors du Parlement, un incident qui leur offre l'occasion d'étendre le réseau de leurs associations, de prendre pied dans un milieu où jusqu'alors ils n'avaient pas dominé, qu'ils n'y volent aussitôt, apportant le prestige de leur titre, l'appât de leurs promesses ; il ne s'élève pas une plainte dans le monde du travail, il n'éclate pas un conflit, qu'ils ne s'en fassent les échos bruyants à la tribune. Leur activité pourrait servir d'exemple et de stimulant à d'autres groupes politiques au service de causes plus nobles et d'intérêts plus vrais. Laissant de côté aujourd'hui le mouvement socialiste hors de la Chambre, nous nous contenterons de signaler quelques étapes de cette marche en avant du collectivisme dans les travaux parlementaires depuis le début de la législature actuelle, en octobre 1893.

On n'a pas oublié l'émotion produite par le premier discours de M. Jaurès, député du Tarn, au début de la session extraordinaire. Dans une interpellation sur la politique générale, déposée par lui et par M. Millerand, en réponse à la déclaration ministérielle du cabinet Dupuy, il posa nettement la question du so-

cialisme, se glorifiant de ce que le ministre, dès la première heure, pour s'assurer une majorité précaire, avait jugé nécessaire de sonner la fanfare contre le parti. Or, ce socialisme dont on se flatte d'avoir raison avec un peu de fermeté gouvernementale, il est au contraire « un mouvement spontané et profond, résultant de toutes les forces humaines en action ». Il résulte de trois causes : l'institution républicaine, l'instruction laïque et la reconnaissance légale des syndicats ouvriers. La première affirmation n'était pas sans réplique ; car, s'il suffit d'un vote pour décréter l'égalité politique de tous les citoyens, quel que soit le degré de leur intelligence des besoins publics, de leur moralité, de leur probité et de leur expérience dans le maniement des affaires, il n'est pas aussi facile, en dépit des creuses déclamations du philosophe de Genève, d'assurer à égal degré à tous les hommes laissés à eux-mêmes, comme le veut l'individualisme qui est la base de nos institutions actuelles, l'habileté, la persévérance et la réussite dans la poursuite de la fortune. Mais quelle réponse la majorité pouvait-elle opposer à l'orateur, lorsqu'il lui reprochait d'avoir arraché des âmes ce calmant des souffrances, la foi religieuse, pour ne la remplacer par rien, d'avoir « interrompu la vieille chanson — le mot est resté — qui berçait la nature humaine », au risque de voir celle-ci, « réveillée avec des cris », se dresser pour réclamer sa place, « sa large place, au soleil du monde naturel, le seul que vous n'avez point pâli »? Avec quel accent sarcastique il dénonçait aux honorables assis devant lui, stupéfaits de tant d'audace, que cette loi des syndicats si soigneusement dépouillés par eux des prérogatives qui appartiennent de droit naturel à toute association, afin d'écarter tout ce qui aurait pu contribuer à affermir les syndicats animés de l'esprit chrétien, en laissant sa libre action à la charité qui *édifie* dans l'ordre matériel comme dans l'ordre spirituel, n'avait été sollicitée et accueillie chez un certain parti, que pour être tournée contre ceux qui s'étaient flattés, par des petites habiletés légales, de contenir et de diriger le torrent de la sève démocratique. On sent l'ironie percer dans la fière revendication qui suit, du rôle nécessaire et légitime des syndicats, selon la pensée socialiste : « Est-ce que vous vous imaginiez, lorsque vous avez fait la loi sur les syndicats ouvriers, qu'ils seraient simplement ou une société de secours mutuels, ou je ne sais quelle

ébauche de société coopérative de consommation? Non; toutes ces institutions d'assistance et d'autres existaient à côté et en dehors des syndicats ouvriers, avant eux. En instituant les syndicats ouvriers, vous ne pouviez faire qu'une chose : donner aux travailleurs, dispersés jusque-là, le sentiment d'une force plus grande, par leur réunion et par leur cohésion, et lorsqu'ils auraient des revendications à produire soit sur la durée du travail, soit sur les salaires, et qu'ils s'adresseraient au patronat, et que le patronat ne les écouterait pas, donner plus de cohésion et d'ensemble au mouvement de coalition par lequel les travailleurs pouvaient espérer la victoire. Si vous n'avez pas voulu cela, je ne sais pas ce que vous avez voulu. » En vain M. Félix Faure essayait d'arrêter l'orateur, et l'interrompait pour lui dire : « Nous avons fait une loi de liberté, et non pas une loi d'oppression et de tyrannie. » Sans s'attarder à répondre, il poursuivait : « Et maintenant, parce que les travailleurs trouvent en effet dans ces syndicats le sentiment d'une force nouvelle qui leur permet d'espérer la réalisation de la pleine justice sociale, vous vous effrayez encore une fois devant votre œuvre. » Au nom de son parti, il déclare qu'il ne suffit plus désormais, pour les travailleurs, d'« améliorations partielles, immédiates, précaires », telles qu'elles ont été obtenues par les coalitions « que vous appelez des grèves » ; mais il leur faut « une amélioration durable, définitive, normale, par la conquête des pouvoirs politiques, pour réaliser l'idée socialiste ». Envisageant le fait du développement gigantesque du machinisme qui accomplit la destruction lente du petit patronat, loin de le maudire, il salue en lui la préparation de cette concentration des capitaux et des instruments du travail que la nouvelle organisation sociale n'aura plus qu'à faire passer aux mains des travailleurs, en la constituant propriété nationale.

En même temps, M. Jaurès s'efforçait de faire tomber la barrière, que l'on croyait indestructible, entre le socialisme industriel et le monde rural. Dressant une statistique (qui a été démontrée fantaisiste) des prolétaires agricoles, en regard de la grande propriété de plus en plus envahissante, il concluait : « Bien loin que vous puissiez trouver dans la démocratie rurale un point d'appui contre la démocratie ouvrière, nous, nous irons puiser dans cet immense réservoir des souffrances paysannes de quoi

compléter la force ouvrière en vue de la conquête du pouvoir politique et de l'expropriation économique et politique de la haute bourgeoisie capitaliste qui exploite le paysan comme l'ouvrier. » Il terminait par un défi jeté au gouvernement, condamné, selon lui, à la réaction dans l'ordre politique, dans l'ordre fiscal et dans l'ordre syndical : « Faites-la, essayez-la ! et pendant que vous userez ce qui peut vous rester de force et de prestige à lutter contre le peuple en marche, dans les intervalles que nous laisseront vos persécutions impuissantes, nous apporterons ces projets de réforme que vous n'avez pas apportés ; et, puisque vous désertez la politique républicaine, c'est nous, socialistes, qui la ferons ici. » On sait la suite, le retrait subit de l'interpellation et la chute du premier ministère Dupuy, provoquée en partie par la manœuvre du nouveau groupe, en face duquel ne se trouvait plus qu'une majorité flottante.

Les catholiques ne jugèrent pas le moment venu pour eux de relever le gant qui ne leur était jeté qu'accidentellement ; c'est quelques mois plus tard que devait avoir lieu le grand duel oratoire dans lequel le leader du socialisme se mesurerait avec le grand orateur catholique dont le silence provoque aujourd'hui chez tous un si douloureux regret. M. le comte de Mun montrera que M. Jaurès n'était nullement autorisé à englober les catholiques dans les communs anathèmes qu'il lançait à tous les conservateurs, comme à des fauteurs obstinés de l'égoïsme rétrograde.

Durant cet intervalle, les socialistes ne laissaient passer aucune occasion de s'affirmer, au prix d'interruptions fâcheuses incessamment apportées aux labeurs quotidiens de la Chambre. Le ministère Casimir-Périer fut une lutte continuelle entre le président du conseil et les porte-parole du parti. Durant cinq mois qu'il fut aux affaires, il dut répondre à vingt-cinq questions et vingt-deux interpellations, et lorsque son successeur entra en fonctions, il avait encore à répondre à neuf questions. Citons au hasard l'interpellation Basly sur les grèves du Pas-de-Calais, qui donna occasion à un des discours les plus étudiés de M. Jonnart ; la discussion des lois contre les anarchistes, les propositions de revision de la constitution, les demandes de poursuites à exercer contre M. Toussaint, député, à propos de la grève de Trignac. Ils trouvèrent là autant de prétextes à continuer leur système d'agitation dans l'assemblée législative et dans le pays, ce qui est le

moyen pour le parti socialiste d'entretenir sa domination sur les foules. On ne peut nier que cette tactique leur ait réussi.

A voir la déférence que les ministres témoignent à M. Jaurès personnellement, plus qu'au parti, il est vrai, mais dont bénéficie celui-ci, on peut mesurer le chemin parcouru et le terrain gagné depuis son entrée dans le Parlement par la petite armée socialiste. Mal appuyé par une majorité vacillante, le cabinet Casimir-Périer tombera à son tour, en grande partie sous la coalition des socialistes et des radicaux, ceux-ci devenus les auxiliaires des premiers. Le temps n'est plus, en effet, où les socialistes formaient une petite pointe d'avant-garde au groupe compact des radicaux ; ceux-ci sont contraints de reconnaître que désormais ils ne peuvent rien sans eux, et, des deux corps alliés, on sent que celui qui bientôt décidera de la victoire, ce ne seront point les radicaux. Mais n'entrons pas dans le détail de ces multiples rencontres, dont quelques-unes ne furent que des escarmouches utiles à tenir en haleine le groupe parlementaire et à maintenir le prestige au dehors ; nous ne voulons relever de cette campagne que les étapes marquées par des progrès durables de l'idée antisociale.

II

Le 30 avril 1894, M. Jaurès développa devant la Chambre son interpellation sur les menées cléricales, dont il avait déposé la demande, un mois auparavant, à l'occasion des attentats anarchistes et des poursuites et condamnations qui les avaient suivis. Voulant dégager le parti socialiste de dangereuses compromissions avec les compagnons trop pressés de traduire par le fait les doctrines collectivistes, il feignait de surprendre dans leurs complots la main des capitalistes et des membres du clergé. Dès le début de son discours, il prit à partie nommément le député des Côtes-du-Nord, dénonçant en sa personne les catholiques de France et le Pape lui-même, comme coupables de s'approprier les légitimes revendications des socialistes, afin de bénéficier de leur popularité chez les masses ouvrières et en même temps de les faire échouer. M. de Mun releva le gant dans un discours qui est resté un des plus beaux monuments de son admirable éloquence. M. Jaurès avait osé accuser M. de Mun de dérober au socialisme son nom, il avait osé dire : « L'Église joue depuis

quelques années un double jeu : d'un côté, elle essaye de saisir les gouvernements, de pénétrer chez eux, d'y glisser son esprit, son action; elle essaye de se donner aux gouvernements comme un contrefort indispensable, de s'offrir aux classes dirigeantes comme une sauvegarde nécessaire contre le socialisme; et, d'autre part, comprenant bien qu'il n'y a de pouvoir durable et profond que celui de la démocratie, elle essaye d'attirer à elle le monde du travail par des attitudes, par des paroles que vous dénoncez, quand elles se manifestent chez nous, comme subversives et démagogiques. »

M. de Mun, qui dès le début de la discussion avait interrompu M. Jaurès pour répudier la qualification de socialiste chrétien, prend de là son point de départ. Il commence par démontrer que le socialisme ne diffère de l'anarchisme que par ses procédés, tandis que l'un et l'autre dérivent d'une même erreur destructive de toute société, l'athéisme, auquel se joint la négation de la propriété individuelle, quoiqu'on garde le nom de peur d'effaroucher le paysan très attaché à son lopin de terre; la conséquence s'impose : il ne peut y avoir de socialisme chrétien. En dépit des dénégations de MM. Mirman, Guesde et Faberot, il prouve jusqu'à l'évidence que le collectivisme, comme l'anarchisme, ne peut triompher que par une révolution sociale dont le parti catholique s'efforce de prévenir l'explosion. N'est-ce pas lui qui procure la réconciliation des classes, entre lesquelles ses adversaires s'efforcent de fomenter la division jusqu'à la rendre irrémédiable? Il déclare, en terminant, que les catholiques, fidèles à leur programme de paix sociale, appuieront le gouvernement dans sa lutte contre le socialisme.

Comment le gouvernement accueillera-t-il ces avances patriotiques? Par la bouche de M. Casimir-Périer, président du conseil, il repoussera le secours de l'Église, s'estimant sans doute assez fort pour dompter, par la force seule, une puissance qui s'appuie avant tout sur une doctrine. La suite a-t-elle répondu aux confiantes déclarations du chef du cabinet? Les votes du dernier congrès de Versailles fournissent la réponse. L'interpellation Jaurès fut repoussée par une majorité de 340 voix contre 170. M. Jaurès ne s'était évidemment pas flatté d'emporter le vote ; mais il avait hardiment posé la thèse du socialisme envisagé comme l'expression nécessaire de la république athée ; il avait

brutalement rejeté le secours offert, au nom de Léon XIII, par l'Église à la société en péril, et la majorité était restée muette et impassible devant cette déclaration, qu'elle n'eût pu contredire sans renier le mot d'ordre de la franc-maçonnerie. Le socialisme, ce jour-là, avait déblayé le terrain devant lui.

Il ne s'en tiendra pas à ces deux représentations sensationnelles, quelque bruyant qu'en ait été l'écho au dehors. M. Guesde aura son tour de journée comme M. Jaurès. Il la provoquera par son interpellation sur la fermeture par le gouvernement des pharmacies municipales ouvertes par le conseil socialiste de Roubaix, et dont le gouvernement avait ordonné la fermeture, au nom de la loi. Pressé par M. Bouge, député de Marseille, le député du Nord fit un exposé de ses théories qui devait lui attirer de M. Deschanel une riposte aussi rude que brillante ; il posa plus explicitement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici à la tribune de la Chambre des députés, la thèse collectiviste ; il montra le quatrième État en marche pour le renversement de la centralisation industrielle et de la centralisation capitaliste : la tête de cette colonne est déjà dans le Parlement.

« Le quatrième État, dit-il, nous ne l'avons pas créé, il existe, nous l'organisons ; il marche, il tente, à Roubaix et ailleurs, un certain nombre d'expériences que vous trouvez bon de supprimer. Vous croyez agir en habiles politiques en serrant le frein, mais c'est là quelquefois le meilleur moyen de faire dérailler le train, et avec lui ceux qu'il porte. Ce quatrième État envoie ici ses députés, il a des représentants dans les conseils municipaux, il arrive avec ses revendications. Et vous, qui vous appelez les hommes de la Révolution, vous allez chercher pour nous barrer la route des ordonnances royales comme celles de 1777. Ce prolétariat va de l'avant par la parole, par le fait ; sa révolution sera la fin de son évolution. Cette révolution, elle sera ce que vous l'aurez obligée à être ; si vous la laissez couler comme un large fleuve aux eaux fécondes, nous arriverons ainsi à la terre promise ; si, au contraire, vous barrez le fleuve, il débordera, et ce n'est pas nous qui porterons la responsabilité des ruines que l'inondation entraînera. »

Refaisant à sa manière l'histoire du travail : « L'esclavage, dit-il, a été remplacé par le servage, qui, à son tour, a été remplacé par le salariat, qui n'est pas plus immortel que ne l'ont été l'escla-

vage et le servage. » Une force fatale pousse les hommes irresponsables. Pour atteindre ce but et réaliser cette réforme, la révolution est le moyen inévitable et même désirable. « Je vous ai dit comment et pourquoi nous sommes des collectivistes; je vais vous dire maintenant comment et pourquoi nous sommes des révolutionnaires. Nous sommes des révolutionnaires parce que la révolution a toujours été le dernier terme, le couronnement de l'évolution. Je dis que la Révolution était faite quand le Tiers-État, maître de l'assemblée de Versailles, a commencé à faire la loi. Nous sommes dans les mêmes conditions qu'alors, nous avons un quatrième État composé de travailleurs des champs, des villes, du commerce, constitués malgré eux en classe inférieure, puisqu'ils ne possèdent rien, puisque dans la patrie française ils sont sans patrie, ne possédant ni un pouce de sol ni un morceau des machines ou des comptoirs. » Au terme de ce laborieux enfantement, l'humanité rencontrera cet âge d'or que la poésie menteuse avait placé dans le passé, mais que le collectivisme réalisera dans l'avenir : « Dans la société nouvelle, il y aura dans tous les ateliers, dans tous les chantiers, une tendance naturelle à produire le plus possible dans le moins de temps possible. Pourquoi? Parce que cet effort aura pour résultat une augmentation de repos et de jouissance. »

Cet âge d'or, M. Deschanel n'aura pas de peine à en faire évanouir le fantôme. Armé d'une dialectique pénétrante et impitoyable, il fera toucher du doigt l'écueil inévitable où viennent s'aheurter tous les rêves de félicité universelle, la répartition des fruits de ce travail ainsi ordonné par la société, et qui ne pourrait donner un bonheur égal à tous, qu'au prix des plus flagrantes injustices, et, par conséquent, en préparant les plus sanglantes collisions. Cette démonstration lui donnera le droit de conclure que le socialisme est à la science sociale ce que l'astrologie est à l'astronomie.

Ces réfutations savantes ne font pas tomber l'optimisme des députés collectivistes et de leurs adeptes. Chaque jour, sur le bureau de la Chambre s'entassent les projets de lois destinés à réformer toutes les parties de notre législation, pour la mettre d'accord avec l'idéal de vie sociale dont ils poursuivent la réalisation : limitation des heures de travail; placement des ouvriers et des employés; protection du travail national contre l'invasion

des ouvriers étrangers; réforme du contrat de louage et situation du personnel des compagnies de chemins de fer; enquêtes sur les grèves; privilège des créances ouvrières et insaisissabilité des salaires; assurances contre les accidents du travail; pensions de retraite de la vieillesse et des invalides du travail, tant dans les villes que dans les campagnes; participation du travail dans les bénéfices des sociétés par actions; secours aux travailleurs valides sans travail; assurance médicale gratuite; conditions du travail dans les travaux communaux de la ville de Paris; personnel de l'inspection du travail; minimum de salaire par corps de métier et par département; création de conseils du travail pour prévenir, concilier ou arbitrer les différends entre patrons et ouvriers ou employés; caisse nationale de retraites pour les travailleurs des deux sexes; pensions de retraite aux personnes sans ressources; constitution d'une rente à tous les citoyens à partir de soixante ans; institution de délégués agricoles et fixation d'un salaire minimum pour la protection du travail et des travailleurs agricoles; organisation du droit de grève; abrogation de la loi contre les affiliés à l'association internationale des travailleurs; modification à la loi sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, retour de la propriété des mines à la nation; création de conseils de prud'hommes agricoles, chargés de concilier et de juger les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du bail à ferme, à colonat ou à métayage. Cette effrayante énumération ne comprend qu'une partie des sujets proposés à l'activité d'une Chambre dont, à tout instant, l'attention est détournée des travaux sérieux, pour assister à des luttes stériles de parole.

A la vue de cette activité, ou si l'on aime mieux, de cette agitation, M. Georges Michel écrivait après six mois de législature : « Pendant que le pouvoir exécutif et la Chambre usent toutes leurs forces pour essayer de constituer un ministère à peu près viable et donnent à un pays avide de stabilité et de paix, le spectacle de leur incurable impuissance, les socialistes, eux, ne gaspillent pas leur temps en vaines discussions. Avec une discipline et une suite dans les idées qu'on ne saurait trop remarquer, ils marchent résolument à la conquête d'une société qui semble avoir perdu jusqu'à l'instinct de la conservation. Jamais ils n'ont déployé une pareille activité; toujours sur la brèche, ils poursui-

vent leur campagne néfaste à la Chambre, dans la presse, dans les réunions publiques. Alors que les partis politiques, hébétés et désorganisés, s'en vont à la dérive, les socialistes, unis et compacts, profitent de toutes les occasions favorables pour affirmer leur programme et pousser jusqu'au bout leurs avantages. A l'inverse de leurs adversaires, ils savent où ils vont et ils estiment que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Le temps des discussions théoriques est passé. Dédaigneux des conceptions utopiques dans lesquelles se complaisaient leurs prédécesseurs, les socialistes actuels abordent résolument la solution de problèmes qui, il y a dix ans encore, paraissaient devoir rester éternellement dans le domaine de la chimère[1]. »

III

Des projets de lois énumérés ci-dessus, quelques-uns ont été écartés par les commissions, le plus grand nombre attendent leur tour d'être discutés. Entre temps, les collectivistes ont tenté des opérations partielles pour introduire leurs principes dans des lois dont ils n'avaient pas eu l'initiative. Leur intervention turbulente a déconcerté la majorité dans la discussion sur la réforme de l'article 2 de la loi du 8 mai 1884 sur les syndicats professionnels. Cet article, dans un but de prévoyance, pour écarter les meneurs non professionnels, exclut des syndicats non seulement ceux qui n'appartiennent pas à la profession, mais encore ceux qui, l'ayant exercée jadis, n'en font plus partie. Bien que violé constamment avec la connivence tacite de l'administration, qui fermait les yeux sur les irrégularités, il gênait néanmoins les socialistes contre qui il pouvait être rappelé à toute heure.

Dès 1891, M. Fallières, garde des sceaux dans un des ministères Freycinet, complaisant à l'extrême gauche, avait proposé d'ajouter à l'article 2 un paragraphe ainsi conçu : « Pourront également être membres des syndicats ou associations professionnelles, les personnes qui ont exercé la profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pendant cinq ans au moins, et qui n'ont pas cessé l'exercice de ces professions ou

1. *L'Economiste français*, 9 juin 1894, pp. 733-734.

métiers depuis plus de dix ans. » C'était livrer les syndicats aux anciens ouvriers devenus cabaretiers. Le projet, adopté par la Chambre, fut repoussé par le Sénat, à la suite d'un discours très éloquent de M. Trarieux. C'est cette proposition qui fut reprise par les socialistes de la Chambre actuelle ; la commission du travail enchérit encore sur le texte présenté, en autorisant à « continuer à faire partie d'un syndicat professionnel les personnes qui auraient abandonné l'exercice de la profession », et permettant d'y entrer à « celles qui ayant exercé la profession pendant cinq années au moins, ne l'auront quittée que depuis dix ans ». Une seule réserve était faite, c'est qu' « un tiers seulement des administrateurs pourra être pris parmi les membres du syndicat n'exerçant plus effectivement la profession », et que « ces derniers ne pourront pas être en même temps administrateurs ou directeurs d'un autre syndicat ».

On pouvait croire que les socialistes se considéreraient comme comblés. Mais non, ils feignirent de s'indigner de ces restrictions imposées à la liberté des syndicats ouvriers de se recruter comme bon leur semble, et de chercher leurs adhérents où ils les trouvent. D'une statistique récente, lue à la tribune, il ressort que les cabaretiers forment les deux tiers au moins des conseils de direction des syndicats des ouvriers mineurs. On sait quel profit ces honnêtes industriels retirent des grèves, il fallait consolider cette situation. Aussi bien les syndicats sont les « cellules embryonnaires de la société future, » et leur direction est le stage qui mène à la députation. M. Guillemin, député du Nord, avait apporté une sorte de transaction. Après le paragraphe ainsi conçu : « Pourront continuer à faire partie d'un syndicat professionnel les personnes qui auront abandonné l'exercice de leur profession, » il ajoutait : « pourvu qu'elles n'excercent pas une autre profession ». Cet amendement souleva une véritable tempête ; mais sa raison était si évidente qu'elle passa à une faible majorité, avec l'appui du gouvernement qui s'y était rallié.

Ceci se passait le 14 juin. Mais telle est l'influence acquise dans la Chambre par le parti, que, le lendemain, gouvernement et Chambre se mettaient d'accord pour détruire l'œuvre de la veille, en ajoutant au texte cité, ces mots qui lui enlevaient toute efficacité de défense sociale : « Seront seuls considérés comme ayant abandonné la profession, ceux qui durant trois

années n'auront plus exercé cette profession. Toutefois, ceux qui n'auront quitté la profession que pour des causes indépendantes de leur volonté, pourront continuer à faire partie des syndicats. » Enhardis par cette nouvelle victoire, les socialistes, en enfants terribles, déclarèrent que cette concession, si excessive en elle-même, ne leur suffisait plus ; ils firent échouer la loi en retirant l'urgence, et décider une deuxième délibération, dans laquelle ils espèrent avoir cause gagnée et faire décréter l'absolue liberté des syndicats.

Quelques semaines plus tard, l'interpellation de MM. Vigne, général Riu et Lacombe sur la grève des mineurs de Graissessac, leur fournit l'occasion de réclamer la déchéance de la Compagnie à l'égard d'une partie de ses mines. M. Barthou fit prévaloir les raisons de droit. Cette discussion montre comment les socialistes comprennent l'intervention de l'État dans les questions sociales ; elle consiste à contraindre, même arbitrairement, les particuliers en vue d'un avantage social, tandis que le rôle du gouvernement est de chercher par les voies légales à donner satisfaction aux classes laborieuses.

Il n'est presque aucun député qui n'ait inscrit dans son programme la réforme de l'impôt. Mais comment entendre cette réforme ? L'occasion était bonne pour faire la critique du système d'impôts actuel et profiter des divergences entre les différents partis pour exposer le système des socialistes ; ils n'y ont pas manqué. Messieurs Godefroy Cavaignac et Doumer proposaient, au nom de la minorité de la commission du budget, un essai d'impôt sur le revenu. Cette tentative partielle, dont l'effet devait être étendu plus tard, en cas de succès, et qui se chiffrait au début par cinquante et quelques millions de recettes, laissait subsister, avec quelques modifications, le système actuel des impôts directs et indirects. C'était une taxe de superposition appliquée aux revenus supérieurs à quatre mille francs.

Mais ce stage imposé au système agréé des socialistes, ne faisait pas leur compte ; M. Jaurès apporta son projet. Pour lui, pas de période d'essai ; le Parlement allait supprimer d'un seul coup plus de 500 millions de recettes (en y joignant le prix de l'impôt sur les valeurs mobilières), et les remplacer par un impôt global sur le revenu, exonérant les petits revenus et reposant sur la déclaration contrôlée du contribuable. On le voit, c'était un prin-

cipe tout nouveau introduit dans notre législation financière; pour l'appliquer, ou plutôt pour *libeller* cette révolution, crédit était donné au gouvernement jusqu'à la prochaine session. C'était l'impôt sur le revenu global ou impôt personnel, substitué aux impôts réels sur les diverses sources de revenus, quel que soit le total de ceux-ci entre les mains de telle personne déterminée. M. J. Roche démontra très bien que cette substitution de l'impôt personnel progressif à l'impôt réel proportionnel, était un retour au système de l'ancien régime, condamné en 1789. Mais qu'importent aux réformateurs nouveaux les contradictions avec eux-mêmes? D'ailleurs 1789 est aujourd'hui bien dépassé. Pour M. Cavaignac, l'impôt progressif est « une nécessité de justice sociale ».

Il est bien vrai que la constatation du taux du revenu n'est pas chose facile. M. Jaurès le reconnaît; mais l'État ne manque pas de moyens de *pénétration* — admirable euphémisme — pour connaître les fortunes particulières. Si la dénomination est heureuse, reste à savoir si la chose sera du goût des particuliers? Il est vrai que la loi prussienne de 1891 édicte une série de précautions minutieuses pour arriver à la découverte des erreurs et des dissimulations des contribuables; mais la Chambre a reculé devant l'impopularité de cette importation allemande, et elle s'est ralliée aux propositions d'ajournement du ministre des finances.

IV

Toutefois M. Poincaré, en demandant l'ajournement de cette grande réforme, prenait un engagement dont le socialisme se promit de tirer parti; il s'obligeait à incorporer dans le budget de 1895 les réformes sérieuses qui naîtraient de la collaboration du gouvernement et du Parlement. Au premier rang figure le projet modifiant l'impôt sur les successions. En ce qui le concerne, le gouvernement adopte l'idée de la graduation, « non seulement à raison de l'éloignement de la parenté, mais à *raison de l'importance des parts héréditaires* ». Ce n'est pas encore l'impôt global sur le revenu, mais c'est l'impôt progressif sur les revenus, accepté et patronné par le gouvernement. Socialistes et radicaux pouvaient être satisfaits de cet avantage partiel.

En attendant de le consolider et de l'étendre, ils ne perdaient

pas l'occasion de faire de l'agitation, qu'ils trouvaient dans la présentation par le gouvernement du projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes, loi réclamée par l'opinion publique à la suite des attentats multiples qui avaient jeté l'effroi dans la population de Paris et de quelques villes de province, durant les premiers mois de l'année, et surtout de l'assassinat du président Carnot. Ils ne négligèrent rien pour passionner et embrouiller le débat. Incohérence dans les idées, violences inouïes dans le langage, tel est le spectacle que présenta, pendant plusieurs séances, le Parlement de la nation la plus policée d'Europe.

Mais ce n'était là pour ainsi dire qu'un intermède ; la lutte doctrinale devait recommencer avec la discussion du budget. Dès le premier jour, M. Jaurès prenait la parole, pour établir les revendications de son parti. Elles tiennent toutes dans cette formule : « En tout état de cause, et ne nous prêtant à aucune des combinaisons qui peuvent se produire ou se préparer, nous voterons et nous maintiendrons dans le budget, le principe de l'impôt progressif sur les valeurs successorales, même sous la forme incomplète, réduite, insuffisante, que M. le ministre des finances lui donne, parce que c'est là l'affirmation d'un principe de justice. » Il constate avec ironie que « les considérations par lesquelles on essaye de distinguer entre l'impôt progressif sur les héritages et l'impôt progressif sur le revenu, bien loin d'atténuer les avantages que nous fait M. le ministre des finances, aggravent au contraire ces concessions », et il se considère comme en droit de conclure : « C'est vous qui en brisant ainsi la solidarité et la continuité des générations, préparez précisément sur l'héritage une législation qui nous permettra de rétablir entre les individus les chances d'égalité. Et il termine par ces paroles : « Je répète que nous affirmons notre doctrine entière, notre programme entier. Nous sommes convaincus que tous les palliatifs, toutes les mesures, même radicales, seront insuffisantes, tant que vous n'aurez pas détruit le mal dans sa racine, qui est la constitution précisément de la propriété capitaliste. Mais en même temps que nous disons cela nettement, bien haut et sans équivoque ni timidité, nous ne nous enfermons pas, quoi qu'on en dise, dans une opposition intransigeante et stérile; et toutes les fois qu'une réforme peut être proposée par nous qui améliore tout au moins l'état social actuel, toutes les fois qu'une réforme peut être proposée par

d'autres, quand même ce serait par un membre du gouvernement, réforme qui nous achemine vers l'idéal espéré, ce jour-là nous restons entiers et absolus dans l'affirmation de nos doctrines ; mais précisément parce que nous voulons sincèrement l'avènement de la démocratie sociale, nous acceptons toutes les mesures réformatrices qui peuvent hâter cet avènement. » On ne peut nier que cette tactique ne soit habile et n'ait déjà profité à ceux qui l'emploient. Force nous est de convenir que la satisfaction exprimée par M. Jaurès n'était pas sans motif, et c'est avec raison qu'il se félicitait de se trouver ce jour-là ministériel.

De fait, c'est le ministre qui allait au socialisme, et non le socialisme qui allait au gouvernement, et lorsque M. le ministre des finances, à la fin de la discussion (séance du 4 décembre), essayera de montrer que doctrinalement il se sépare des socialistes qui vont faire appoint à sa majorité, M. Jaurès l'interrompra en disant : « Vos intentions nous importent moins que les résultats. » Le groupe socialiste, en effet, ne se contente pas de jouer un rôle politique et de se livrer à des manœuvres parlementaires pour attester son importance, même au risque d'entraver à tout instant la discussion des projets de loi les plus impérieusement réclamés par les intérêts populaires dont ils affectent de prendre la défense. Ils marchent vers un but déterminé, suivent un programme concerté à l'avance, dont ils s'efforcent de faire pénétrer successivement les articles dans notre législation, témoin les innombrables projets ou résolutions déposés par eux et qui embrassent toutes les revendications du programme alemaniste tel qu'il a été voté dans le congrès de cet été. Sans doute ils n'ont pu encore les amener à la discussion, mais en attendant ils s'étudient à faire revivre, dans des interpellations et des amendements, ceux qui n'ont pas été pris en considération ou ont été écartés sommairement. Cette activité bruyante a son retentissement au dehors, et ils se donnent ainsi les apparences de remplir à la Chambre le rôle de grands justiciers du peuple.

Sans doute les progrès effrayants du socialisme qui viennent de s'accuser dans les événements des jours passés, tiennent à des causes profondes où le raisonnement n'atteint pas facilement ; néanmoins, il est d'une urgente nécessité pour tous ceux qui ont à cœur le salut social, de se pénétrer eux-mêmes, afin d'en instruire ensuite les autres, de la fausseté et des conséquences désas-

treuses de ces théories qui exercent une fascination si dangereuse non seulement sur les hommes pervers, avides de bouleversements, ou sur les malheureux égarés qui attendent de réformes impossibles l'amélioration de leur sort, mais encore sur certains esprits généreux rendus hésitants par la sincérité même de leurs intentions. Ils ne donnent pas les mains aux destructions de l'ordre social, mais ils ne seraient pas éloignés d'accorder une sorte de laissez-passer à des revendications qui contiennent sans doute une part de vérité que nous devons chercher à reconnaître et à satisfaire, mais qui, telles qu'elles sont formulées par les apôtres du collectivisme, iraient promptement, comme l'a si magistralement démontré Léon XIII, dès le début de son pontificat, dans l'Encyclique *Quod Apostolici*, à la ruine de la propriété, de la famille et de la religion.

C'est à cette étude que nous consacrerons notre prochain bulletin, mettant le programme collectiviste en regard des aspirations légitimes et des besoins réels de la classe ouvrière.

(A suivre.) P. FRISTOT.

MÉLANGES ET CRITIQUES

ŒUVRES DE MER[1]

Adieu-va! C'est le cri du matelot livrant sa voile au vent qui la gonfle. C'est le souhait que nous formons pour une œuvre naissante, destinée, nous l'espérons fermement, à un heureux avenir. Le *Comité des Œuvres de mer*, réuni sous la présidence de l'amiral Lafont, a jeté un vibrant appel, et tous ceux qu'émeuvent les souffrances endurées par les travailleurs de l'Océan, savent désormais que des hommes générenx se sont groupés pour soulager ces misères. Ils savent aussi vers qui se tourner, où répandre les trésors de leur dévouement et de leurs aumônes, afin que la pitié ne reste pas une émotion stérile.

La situation en effet a bien changé depuis quelques mois. De toutes parts la presse a redit les besoins des populations maritimes. Éclairée par ces poignantes peintures, l'opinion s'est formée sur l'impérieuse nécessité de secourir des braves gens trop isolés, trop courageusement résignés pour élever eux-mêmes la voix et faire entendre de légitimes revendications.

Beaucoup s'étonnent qu'il ait fallu attendre si tard pour prendre en main une telle cause. Ils ignorent sans doute les tentatives plusieurs fois renouvelées, et que le succès ne couronna pas, hélas!

Nous devons ici un juste tribut de reconnaissance et d'admiration à l'initiative chrétienne et française de l'amiral Mathieu et de l'amiral Gicquel des Touches. Grâce à ce dernier, vers 1884, une maison de famille pour les marins s'ouvrit au Havre, sous le titre d'*Hôtel Saint-Martin*. Elle prétendait soustraire à l'ivrognerie et au vice les matelots qui affluent en cette grande ville. Au bout de dix-huit mois la maison succomba. Elle ne trouva pas d'appui suffisant; et, navrant aveu, ce qui la vainquit, ce fut une concurrence dirigée vers un but bien moins moral. N'insistons pas.

1. Voir *Études*, 15 février 1894.

L'amiral Gicquel des Touches essaya de nouveau à Nantes, à Marseille, où l'amiral Rigault de Genouilly avait créé, dès 1868, un asile analogue dans un dessein exclusivement philanthropique. Cette fois encore M. Gicquel des Touches ne put réussir. L'amiral Mathieu éprouva pareils déboires à Toulon. Ceux donc que ni l'ennemi ni les tempêtes n'avaient ébranlés, furent désarmés par l'apathie contre laquelle ils vinrent se heurter. Une telle persévérance de la part d'hommes aussi sérieux et compétents indique assez combien est grave ce problème social.

L'échec n'étonnera pas cependant celui qui considère les difficultés de l'entreprise. Elle réclame et des ressources et la force que donne le nombre, deux éléments malaisés à rencontrer dans une seule ville où les mêmes hommes dévoués sentent toutes les charges peser lourdement sur leurs épaules. Mais quelle différence, quel allègement, et du même coup quelles garanties de durée et de réussite si l'œuvre devient nationale pour ainsi parler ; si chacun offre son obole, apporte sa petite pierre dans la construction de l'édifice ; si un comité fermement établi concentre les ressources, relie les bonnes volontés éparses et surmonte les obstacles.

Au reste les tentatives passées, stériles en apparence, portèrent leur fruit. Elles ont acclimaté chez nous la pensée des œuvres de mer, et préparé le terrain où nous marchons aujourd'hui.

Depuis un an surtout le mouvement s'accentue. Partout s'affirme une initiative ardente et dévouée. Au Croisic, c'est le zèle d'un prêtre qui rassemble les nombreux pêcheurs de Noirmoutier. Déjà le besoin vivement senti d'un mutuel appui faisait naître un peu auparavant dans cette ville côtière une association de prévoyance entre les armateurs, les patrons et les équipages.

Ainsi que Brest, Saint-Servan témoigne d'un labeur actif. N'est-ce pas là que l'on vit parfois trois cents *Terreneuvas* groupés autour d'un vaillant vicaire ?

Non loin de Cancale, un grand chrétien que la discrétion nous empêche de désigner autrement, rassembla lui seul, et non sans peine, une petite bibliothèque pour fournir de livres les huit cents pêcheurs de son pays destinés à Terre-Neuve.

Et à Marseille, comme les résultats apparaissent consolants ! Les plus vives sympathies s'y font jour et se traduisent de mille

manières. Déjà un hôtel de marins y est en formation. Dès le mois d'avril 1894, l'œuvre du *Fourneau de famille* réservait aux gens de mer une table spéciale ainsi qu'une douzaine de couchettes. Comme ils eussent été heureux de rencontrer un semblable asile, ces pauvres et simples pêcheurs qui, venus dans un de nos grands centres de commerce pour y satisfaire à de pieux devoirs de religion, se virent, malgré leur répugnance, contraints de s'abriter dans des *sailors' homes* protestants. Les auberges, seules abordables à cette indigence, mettaient par trop l'honnêteté en péril.

C'est à Marseille aussi, en 1894, que l'assemblée régionale des Cercles catholiques attirait spécialement l'attention sur les besoins des populations maritimes.

A Cherbourg, à Nantes, à Bordeaux, à Boulogne, le meilleur accueil a salué le projet d'œuvres de mer.

Ces beaux résultats ne sont-ils pas en majeure partie la conséquence de la campagne poussée avec ardeur par les Pères de l'Assomption? C'est leur désir si souvent exprimé que nous retrouvons formulé dans la circulaire du comité. Cette circulaire est signée de noms trop connus pour ne pas inspirer pleine confiance dans l'avenir : MM. l'amiral Lafont, Le Maréchal (de Saint-Servan), Augustin Normand (du Havre), Raoul Ancel, abbé Belin, de la Bigne, de Cuverville, Fournier, amiral Lagé, amiral Mathieu, Antonin Pagès, T. R. P. Picard, commandant Riondel, B. Bailly.

Le comité compte armer d'abord un petit navire-hôpital, « portant un prêtre et un médecin à Terre-Neuve. Cette station a été choisie la première parce qu'on y rencontre la population maritime la plus nombreuse. » Au reste les besoins y sont extrêmes. Inutile de revenir ici sur les détails donnés l'an dernier dans les *Études*, et qui parurent en brochure sous le titre : *Et nos marins?* Dorénavant, pour peu que la générosité seconde les premiers efforts, les soins matériels et les consolations de la religion seront assurés à ces déshérités. Les deux grands navires qui conduisent des marins à Terre-Neuve prendront chacun un aumônier du comité. Les compagnies Cyprien Fabre, de Marseille, et Bordes, de Bordeaux, leur offrent généreusement le passage et leur donneront toutes les facilités pour exercer leur ministère.

Avec le temps naîtront les *sailors' homes*, s'établiront les vi-

sites régulières des navires au mouillage. Les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul se trouvent tout désignés pour ces fonctions de charité. Aussi lisons-nous avec joie le nom de leur président général, M. Antonin Pagès, dans la liste du comité.

La France aumônière et libérale soutiendra une œuvre qui s'impose. Les misères des marins ont provoqué bien des largesses. Elles en provoquent plus que jamais. La *Société des secours aux familles de marins français naufragés* l'éprouvait récemment. Mme Émilie de la Garde, morte à Brest en 1894, l'instituait sa légataire universelle, à charge d'attribuer :

« 1° Les rentes produites par le placement des fonds... aux veuves de marins privées de pension, reconnues de bonnes vie et mœurs et ayant au moins deux enfants.

« 2° Une somme de trente mille francs.... pour servir à l'érection d'une chapelle au port de commerce, placée sous le vocable de Notre-Dame de la Garde. »

Le *Comité des œuvres de mer* rencontrera la même sympathie effective. Il le sait déjà.

L'heure a sonné du reste de recourir à ce mode d'action sociale. Son utilité n'est pas seulement reconnue par quelques personnes mises en contact avec les populations côtières, elle commande l'attention universelle. Les nombreuses lettres qui répondirent à l'apparition de la brochure *Et nos marins?* le prouvent assez. Dans l'une d'entre elles on lit : « Il faut élever la voix bien fort pour se faire entendre; et ceux qui, comme les pêcheurs de nos côtes, se contentent de remplir leur devoir sans plaintes et sans récriminations, ont peu de chances. Aussi serait-il très désirable que l'initiative privée vînt à fonder et surtout à faire durer chez nous des œuvres analogues à celles que nous voyons en Angleterre. » A son tour, M. René Bazin disait : « Vous établissez d'une façon bien frappante la nécessité d'œuvres nouvelles. Elles se fonderont. Vous aurez lancé l'idée, il faudra y revenir sans doute, mais vous gagnerez votre cause qui est toujours une cause d'âmes. » En effet la cause était gagnée d'avance, tant la question est d'intérêt général.

Le gouvernement lui-même semble la prendre à cœur depuis longtemps : les interpellations et les lois qui se succèdent depuis plusieurs années le montrent assez. La loi du 30 janvier 1893, par

exemple, favorise la création de maisons de refuge pour les marins. Elle s'exprime ainsi :

« Art. 12. — Il est prélevé sur le montant des primes instituées par les art. 2, 3, 6 et 7 de la présente loi, une retenue de 4 pour 100 qui sera versée à la caisse des invalides de la marine. Le produit de cette retenue sera affecté....

« 2° A des subventions aux chambres de commerce ou à des établissements d'utilité publique, *pour la création et l'entretien dans les ports français, d'hôtels de marins destinés à faciliter à la population maritime le logement, l'existence et le placement, ou de toutes autres institutions pouvant leur être utiles.* »

Tout dernièrement, le 15 janvier 1895, M. Félix Faure, alors ministre de la Marine, répondait à une demande officielle de l'amiral de Cuverville. Il autorisait le personnel de la Marine à souscrire en faveur du comité présidé par l'amiral Lafont.

Les marins ne restent pas insensibles à la parole des avocats de leur cause. Ils suivent les démarches avec une vive émotion et un légitime espoir. Ils notent les progrès. N'y sont-ils pas les premiers intéressés ?

Un trait fera comprendre leur complet abandon. Pour tromper les longues heures de solitude et d'ennui qu'ils passent sur le banc de Terre-Neuve, les pêcheurs partis de Cancale en 1893, s'arrachaient deux ou trois encycliques de Léon XIII emportées par hasard à l'appareillage. Avec quelle joie n'eussent-ils pas salué le bateau-missionnaire, pourvu d'une bibliothèque variée !

Il y a quelques années, au retour des équipages, le recteur de Saint-Helen (Côtes-du-Nord) voit venir à lui, l'air sombre, un brave pêcheur. « Monsieur le recteur, je voudrais bien vous parler, dit-il. — Pas ce soir, mon ami, tu débarques seulement; tu me parleras demain. — Non, Monsieur le recteur, ce soir. C'est important; c'est une commission. Vous savez, Jean-Marie est mort là-bas; et nous n'avons pas de prêtre. Jean-Marie n'a pas voulu s'en aller sans confession. Il m'a conté ses affaires, afin que je vous les répète. Et me voilà. Je reviendrai pour moi demain. »

Voici ce que du fond de l'Asie, écrivait, le 19 juillet 1894, un jeune homme qui débuta dans la carrière maritime, en qualité de mousse à bord d'un navire marchand morbihannais. Ce brave enfant, à peine instruit des efforts tentés dans la mère-patrie,

trace, tout ému, ces lignes : « Ces revendications me touchent de près. J'ai toujours été frappé de voir qu'on ne faisait rien pour ces pauvres matelots, alors qu'il serait si facile, il me semble du moins, d'avoir, dans les ports où ils sont nombreux, ne serait-ce qu'un lieu de réunion où ils trouveraient à s'amuser honnêtement après les travaux ou pendant les loisirs des dimanches. J'ai navigué dix-huit mois au commerce, et j'ai vu plusieurs petits mousses admirablement conservés. Or, ces pauvres enfants ne savaient où aller le soir et pendant la journée du dimanche. Moi qui aimais à lire, j'ai lu et relu quelques livres que j'avais emportés de la maison. Comme j'aurais été heureux si j'avais trouvé une bibliothèque ! Quand nous arrivâmes en Angleterre, à New-Shoreham, à peine le navire était-il amarré qu'un distributeur de tracts nous en donna plusieurs, écrits en français naturellement. Quelques jours après, un brave charpentier, au moment où je passais devant son atelier, me donna une belle bible, mais protestante. Tout cela pour vous montrer le zèle dont on fait preuve au delà de la Manche, afin de moraliser les marins. Tandis que chez nous, hélas !... Je me rappelle avoir reçu d'un mien cousin un roman dégoûtant qu'on lui avait donné je ne sais plus dans quel port d'une de nos colonies, et, si je ne me trompe, on en avait donné à tous les hommes de l'équipage qui en avaient désiré. Oh ! poussez votre campagne ! On finira bien par vous écouter. »

Voici le moment d'agir.

Le *Comité des Œuvres de mer* est là désormais pour répondre à tous ces besoins et satisfaire à ces espérances. Puissent les nombreux amis de nos pêcheurs et de nos matelots répondre à son appel. L'expérience du passé nous a montré une fois de plus que l'isolement frappe de stérilité les meilleures intentions et les plus vaillants courages. Réunis au contraire, ils seront une force irrésistible, et la cause sociale, française et chrétienne comptera une victoire de plus.

Adieu-va !

E. G.

LES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE[1]

Le beau travail que viennent de publier MM. E. Jacquot et Willm sur cet important sujet, mérite une mention plus qu'ordinaire.

Disons d'abord quelle a été l'occasion de sa publication. Lors du passage de Dumas au ministère de l'agriculture et du commerce, en 1849, cet illustre savant posa les bases d'un projet qui fut réalisé cinq ans plus tard, il s'agissait de la rédaction d'un *Annuaire des eaux de la France ;* cet Annuaire fut publié en deux parties (1851 et 1854). Il va sans dire qu'un semblable travail exigeait, pour être mis à jour, une revision pour ainsi dire constante ; Dumas l'avait lui-même indiqué. En 1870, l'Académie de médecine exprima le vœu que l'administration fît publier un supplément à cet ancien travail, en ce qui concerne les eaux minérales. En 1874, cette revision fut décidée en principe et il est intéressant de remarquer que Wurtz était alors président de la commission des eaux minérales, de telle sorte que deux des plus illustres chimistes du siècle auront concouru à cette œuvre. La revision elle-même fut commencée en 1877, et c'est le résultat de ce travail de près de vingt années qui paraît aujourd'hui ; c'est un rare avantage que la partie chimique ait pu être faite tout entière par M. Willm. On voit d'après cela la valeur exceptionnelle de cet ouvrage.

Le sujet est lui-même des plus intéressants. Trois cent mille malades vont annuellement chercher la santé dans nos stations d'eaux, ils y laissent environ cent millions de francs, et ces chiffres devraient être au moins doublés si l'on tenait compte des touristes. D'autre part, ces eaux constituent une vraie richesse pour le pays ; en 1890, la France exportait 5 585 000 bouteilles d'eaux minérales représentant une valeur de 1 675 500 francs. A côté de

1. *Les Eaux minérales de la France*. Études chimiques et géologiques entreprises conformément au vœu émis par l'Académie de médecine, sous les auspices du Comité consultatif d'hygiène publique de France, par E. Jacquot, inspecteur général des mines, membre du Comité d'hygiène, et Willm, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lille. Paris, Baudry, 1894. In-8, pp. x-602, avec carte. Prix : 20 francs.

cette importance médicale et commerciale, les eaux minérales présentent le plus grand intérêt au point de vue scientifique; c'est ce dont nous allons essayer de donner une idée d'après l'étude chimique et géologique qu'en ont faite nos auteurs.

En quoi diffère une eau minérale d'une eau douce? Il est presque impossible, en fait, de tracer une ligne de démarcation précise entre ces deux catégories. Soit au point de vue de la température, soit au point de la nature et de la quantité des principes minéraux qu'elles contiennent, on trouve tous les intermédiaires. Aussi, dit M. Jacquot, entre les eaux douces et les eaux minérales « il n'y a, en réalité, d'autre démarcation que celle qui est tirée de l'emploi de ces dernières dans la thérapeutique. » Comme d'ailleurs toute entreprise ayant pour objet de livrer ou d'administrer au public de pareilles eaux demeure soumise à une autorisation préalable, on peut dire que « c'est l'arrêté ministériel portant autorisation d'exploiter une source qui la classe définitivement parmi les eaux minérales ».

Toutefois ces eaux tiennent évidemment leur aptitude à être employées dans la thérapeutique d'un ensemble de caractères faciles à indiquer, du moins en général : température souvent élevée, atteignant 81° à Chaudesaigues (Cantal), nature et quantité des matières dissoutes, cette quantité étant parfois énorme comme aux eaux salées de Dax et de Salies-de-Béarn, où la minéralisation dépasse 360 grammes par litre. Sans chercher donc à préciser davantage, demandons-nous d'où vient que certaines sources présentent ces caractères de température et de minéralisation exceptionnelles.

Lorsque les eaux des pluies s'infiltrent dans un terrain perméable, elles finissent par rencontrer une couche qu'elles ne peuvent traverser, une couche d'argile par exemple; elles se réunissent alors en nappe, et, si le banc argileux vient affleurer quelque part au flanc d'une vallée, on pourra observer à sa partie supérieure des suintements ou des sources bien caractérisées; telle est l'histoire sommaire des sources d'eaux douces; leur court trajet à travers le sol ne leur permet qu'une minéralisation très restreinte et peu variée, leur température ne s'élève pas sensiblement, enfin leur chemin souterrain est constamment *descendant*. Il en va tout différemment des eaux minérales. Si le terrain, au lieu d'être plus ou moins sablonneux et perméable, est ro-

cheux et fissuré, les eaux atmosphériques pénétrant dans ces crevasses pourront descendre très avant dans le sol. Ce fait seul déjà suffit à expliquer, en certains cas du moins, la thermalité des sources auxquelles ces eaux donneront naissance. On sait en effet que la température de la croûte terrestre va croissant régulièrement à partir d'une certaine profondeur; le taux de l'augmentation, un peu variable avec la nature du terrain, est, en général, à peu près d'un degré par 35 mètres. Grâce à la température élevée des régions qu'elles atteignent, les eaux d'infiltration deviennent capables de réagir plus énergiquement sur les roches qu'elles traversent et se chargent ainsi de sels abondants et variés ; tôt ou tard elles trouvent de nouvelles crevasses latérales leur permettant de *remonter* au jour, aussi les voit-on toujours déboucher par des fissures, souvent en pleine roche, formant ce que l'on appelle un *griffon*.

Les choses ne sont pourtant pas toujours aussi simples, et l'on doit reconnaître, dans le plus grand nombre des cas peut-être, l'intervention de phénomènes bien différents, à savoir des phénomènes volcaniques.

A la suite des éruptions violentes, les volcans deviennent ordinairement le théâtre de manifestations secondaires de moindre importance, fumerolles, soufrières, geysers, *suffioni* ou soufflards, mofettes ou dégagements d'acide carbonique. Ces émanations multiples sont composées surtout de vapeur d'eau et d'acides chlorhydrique, sulfhydrique, sulfureux et carbonique. Or, c'est d'abord un fait curieux que si l'on classe les eaux minérales d'après les acides des sels qu'elles contiennent, on rencontre des sources chlorurées, sulfurées, sulfatées et bicarbonatées, c'est-à-dire contenant des sels provenant des acides mêmes qui forment les dégagements volcaniques, car l'acide sulfurique résulte avec la plus grande facilité de l'oxydation des acides sulfureux et sulfhydrique ; ajoutons que les autres corps simples entrant dans la composition des émanations volcaniques et des sources minérales sont presque identiquement les mêmes. Aussi, souvent, « les vapeurs qui se dégagent soit des fissures des cratères, soit des laves en voie de refroidissement, se résolvent en filets d'eau chaude chargés de sels et présentant la plus grande analogie avec les sources thermominérales ».

On est donc amené à penser que les eaux d'infiltration péné-

trant par les crevasses à de grandes profondeurs ne s'y réchauffent pas seulement par le simple contact avec des portions plus chaudes de l'écorce terrestre, mais aussi par leur communication avec les dégagements internes de vapeurs et de gaz d'origine volcanique; la vapeur d'eau brûlante s'y incorpore et les réchauffe, les acides s'y dissolvent et les rendent corrosives au plus haut degré pour les roches au travers desquelles elles auront à se frayer une issue.

Cette provenance est d'ailleurs, en bien des cas, rendue évidente par la dépendance intime qui existe entre les sources minérales et les terrains volcaniques ; telles sont, par exemple, les nombreuses sources qui se rattachent aux montagnes du centre de la France; elles sont comme un lointain écho des volcans d'Auvergne. Parfois, en ces régions, le sol est tellement saturé d'acide carbonique, dernier terme des émanations gazeuses des volcans qui s'éteignent, que l'on ne peut même y établir des caves, sous peine d'asphyxie. L'eau circulant dans ces terres et se saturant d'acide carbonique donne les eaux justement fameuses de Saint-Galmier, qui avec les sources avoisinantes fournit 23 000 000 de bouteilles d'eaux de table par an; de Vichy, qui expédie 6 000 000 de bouteilles ; du Mont-Dore, de Vals, etc...

Toutefois on peut se demander s'il en est de même en d'autres pays, comme aux Pyrénées, où l'on ne voit point de volcans éteints. Mais, à vrai dire, la formation des montagnes est un phénomène absolument de même ordre que les éruptions volcaniques. Les contrées où s'élèvent maintenant les Pyrénées et les Alpes, après avoir vu se déposer régulièrement à leur surface les terrains secondaires ainsi qu'une partie plus ou moins grande de ceux de l'époque tertiaire, se disloquèrent un beau jour, par suite d'une rupture d'équilibre interne; la matière incandescente injectée de l'intérieur, s'épancha partiellement au dehors, et les fragments énormes des terrains brisés et soulevés formèrent ces rides immenses. De telles convulsions entraînent souvent ces rejets verticaux, ces dénivellations relatives de deux portions contiguës de terrain fracturé que l'on désigne sous le nom de *failles*, et les fissures qui s'établissent ainsi sont éminemment propres à conduire les eaux au contact des roches éruptives, cachées parfois dans la profondeur. Or, c'est précisément un fait des plus significatifs que presque toutes les sources minérales sont en rela-

tion avec des failles, et plusieurs fois, alors que cette dépendance semblait à première vue ne point exister, les travaux entrepris pour la carte géologique de France ou pour quelque autre cause, ont amené à reconnaître des pointements éruptifs ou des failles dans le voisinage. Une excellente confirmation de ces idées se prend de la répartition des sources minérales sur le sol français. Une ligne droite tirée de Nancy à Bayonne laisse la presque totalité des sources minérales dans l'angle sud-est; et précisément de l'autre côté, au nord-ouest de cette même diagonale, on constate l'absence presque totale de failles.

Cette origine des eaux minérales les rapproche d'une façon singulière des filons métallifères, et c'est encore un point de vue du plus haut intérêt. Ces filons semblent en effet avoir été formés dans des conditions analogues à celles que nous venons de décrire; c'est sous l'influence d'émanations volcaniques comprenant des eaux fortement minéralisées, que se sont formés entre autres les nombreux sulfures métalliques, ces minerais si riches et si abondants, et l'on a pu, en certains cas, surprendre ce genre de dépôts en voie actuelle de formation, concurremment avec des épanchements d'eaux thermominérales. Mais c'est assez avoir indiqué ces sujets.

Nous avons dit plus haut le principe de la classification des eaux minérales d'après l'acide dominant dans leur composition; chacune de ces quatre classes se subdivise suivant que les bases associées à l'acide appartiennent au groupe alcalin (sodium principalement), ou au groupe terreux (calcium et magnésium); il va sans dire que souvent les sels les plus divers se trouvent réunis ensemble et que la netteté de la classification s'en ressent un peu; par exemple, on trouve des arséniates, comme à la Bourboule, des phosphates, silicates, hyposulfites, etc., du moins les grandes lignes sont celles-là. Ajoutons que jusqu'à présent les eaux à sulfate de magnésie sont relativement très rares en France, la principale est l'eau verte de Montmirail (Vaucluse); aussi la France doit-elle faire venir de l'étranger (Bohême et Hongrie surtout) les eaux de cette catégorie (purgatives); elles sont d'ailleurs les seules, semble-t-il, qui manquent à peu près complètement en France, mais on ne désespère pas de découvrir, au moyen de forages profonds, des *gisements* de ces eaux.

C'est une idée assez récente que celle du gisement des eaux

minérales et qui s'associe bien avec ce fait, indiqué plus haut, que l'on a affaire là à de vrais *filons d'eau;* sans doute les questions soulevées par l'étude de ces gisements sont parfois bien difficiles à résoudre, mais au point de vue rationnel on comprend que cette étude est capitale, et c'est de ce genre de considérations que se sont inspirés nos auteurs pour la division qu'ils ont adoptée dans la description des eaux minérales françaises. Au lieu de suivre l'ordre de la composition chimique, ils ont préféré grouper les sources par régions naturelles ; les principales sont : 1° les montagnes du centre, comprenant l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez, le Velay, etc. : on y compte 416 sources; 2° les Vosges avec 92 sources; 3° les Alpes avec 49 sources; 4° les Pyrénées et les régions qui en dépendent, Corbières, Béarn, Chalosse, Armagnac, renfermant 316 sources, etc. Cette division a l'avantage de ne rien laisser à l'arbitraire, d'être éminemment naturelle; ainsi les montagnes du centre sont le royaume des eaux bicarbonatées; les eaux sulfatées sodiques se trouvent réunies dans la partie méridionale des Vosges; les Pyrénées donnent naissance à deux catégories principales : les eaux sulfurées sodiques dans la haute chaîne, et les eaux sulfatées calciques-magnésiennes le long de la ligne qui sépare la montagne de la plaine. L'ensemble de toutes les sources classées s'élève au chiffre de 1 300, et dans ce nombre ne sont pas comprises beaucoup de sources ferrugineuses présentant peu d'intérêt. Une excellente carte, réduction de celle qui avait été exposée en 1889, permet de se rendre très bien compte de la répartition des diverses sources minérales en France. Il peut être encore utile de donner une idée du débit de ces sources: ainsi la source unique de Salins-Moutiers fournit 35 000 hectolitres par jour; les sources de Bagnères-de-Bigorre, au nombre de 26, donnent ensemble, dans le même temps, 22 700 hectolitres; enfin toutes les sources françaises réunies ont un débit total de 680 000 hectolitres en vingt-quatre heures.

Après ces renseignements généraux, nous trouvons dans l'ouvrage de MM. Jacquot et Willm un chapitre des plus intéressants sur l'origine historique des stations d'eaux. On sait combien les Romains étaient habiles à fournir aux villes d'abondants approvisionnements d'eaux potables. Ils ne semblent pas s'être moins occupés des eaux thermales, et l'on retrouve presque partout les

restes des travaux accomplis par eux pour capter les sources, édifier des thermes ; des monnaies, des médailles, des inscriptions attestent l'ancienneté de ces stations ; citons un seul exemple : à Bourbonne-les-Bains on a retrouvé plusieurs de ces inscriptions, témoignages de reconnaissance au dieu *Borvo* pour les guérisons obtenues ; outre que le nom de cette divinité fournit l'origine de tous les noms analogues, Bourbon, Bourbonne, etc., il semble, d'après les autorités compétentes, que l'étymologie de ce mot lui-même permette d'affirmer que ces sources étaient connues même avant les Romains ; Borvo viendrait en effet du celtique *berw* qui signifie bouillonnement. Mais laissons au lecteur le plaisir de suivre cet historique plus en détail.

Après les généralités dont nous venons de présenter un résumé bien incomplet au lecteur, les différentes régions hydrominérales de la France sont étudiées successivement. Pour chacune d'elles, la région est d'abord délimitée et discutée au point de vue orographique et géologique ; puis chaque localité est examinée à part : courte description, état actuel des services qui y existent, un mot d'historique et analyse chimique des diverses sources, avec discussion des résultats. Tel est le plan de cet ouvrage que nous ne pouvons trop recommander.

J. DE JOANNIS.

CHOSES DE FAMILLE[1]

(Suite[2])

Un évêque anglican, le Rév. William Ingraham Kip, dans son ouvrage sur les premières missions des Jésuites en Amérique, écrit : « Comme on connaît peu de chose de ces hommes admirables ! Si touchantes qu'elles soient, leurs courageuses entreprises et leurs souffrances n'ont pas été suffisamment mises en lumière par les historiens. » L'historien protestant Parkman exprimait le même regret. Il serait difficile de réussir mieux que le P. Rouvier à satisfaire ceux qui désirent savoir ce qu'ont été ces héros de la foi, admirés et exaltés même par nos frères séparés. Dans ce beau livre, aussi beau pour le fond que pour la forme, nous assistons à la naissance de cette France d'outre-mer qui, après des péripéties de tout genre, est devenue le Canada actuel. A qui le Canada doit-il sa naissance ? Est-ce à Henri IV, à Louis XIII, à Louis XIV ? Sans doute, à ces rois revient la première impulsion donnée à ces colons qui allaient planter leur étendard au delà de l'Océan. Mais quand on voit et qu'on sait le peu qu'ils ont fait ou su faire pour cette colonie lointaine, il faut, me semble-t-il, en chercher ailleurs les vrais fondateurs. Qui sont-ils, sinon ces intrépides missionnaires qui ont arrosé de leur sang et fécondé de leurs sueurs ces vastes régions sauvages, dont ils furent les civilisateurs. C'est de leur sang qu'est sortie la belle Église du Canada, et les Canadiens de nos jours ne l'oublient pas. Je ne sais si aucune des missions de la Compagnie fut aussi pénible, aussi rude, aussi éprouvée. La vie que les apôtres menaient au milieu des Hurons, des Iroquois, dépasse toute imagination, et l'on comprend cette parole d'Anne d'Autriche, après avoir vu et entendu le P. Jogues : « On fait tous les jours des romans qui ne sont que mensonges ; en voici un qui est une vérité, où le merveil-

1. V. *Études,* 15 novembre 1894.

2. *Le Berceau de l'autre France : le Canada et ses premiers martyrs,* par le P. Fréd. Rouvier, S. J.; avec de nombreux dessins à la plume de l'auteur. Paris, Retaux, 1895. In-8, pp. 369. Prix : 4 francs.

leux se trouve joint à l'héroïsme le plus admirable. » Mais quels hommes il fallait pour une pareille vie ! « Le jésuite n'est pas un rêveur, c'est un homme d'action dans toute la force du terme. » Je n'aurais pas osé écrire cela, mais c'est le protestant Parkman qui l'a écrit. Eh bien! parmi ces hommes d'action, il en fallait encore qui se distinguassent par leur intrépidité pour aller affronter le long et sanglant martyre des missions canadiennes. Il n'en manqua pas. Voyez ces cinq grandes figures que le P. Rouvier nous peint avec autant de talent que de vérité : Brébeuf, Lalemant, Jogues, Daniel, Garnier. Et ce ne sont que les plus célèbres de cette troupe de héros, dont, dit Parkman, « un but superbe absorbait la vie tout entière : *Ad majorem Dei gloriam* ». Suivez-les depuis leur départ de France, à travers les forêts, à la suite des sauvages, sous la hutte du Huron, dans les villages des Iroquois, voguant sur les grands fleuves dans une pirogue d'écorces, affrontant les neiges les plus profondes, endurant la faim et la soif... et jetant partout la bonne semence de l'Évangile, faisant des chrétiens de ces êtres grossiers, réalisant par avance les prodiges des réductions du Paraguay..., et, pour récompense, tombant sous la hache d'un barbare, après avoir été roués de coups, après avoir eu les membres mutilés, les ongles arrachés, les doigts et les pieds mordus par leurs bourreaux, le corps brûlé... C'était en cet état que le P. Jogues reparaissait en France. Et le pape Urbain VIII, à qui l'on demandait pour lui la permission de célébrer le saint sacrifice, malgré la mutilation de ses mains, répondait : « Il serait indigne qu'un martyr ne pût pas boire le sang de Jésus-Christ. » Et le P. Jogues s'abreuvait de ce divin breuvage, et il repartait pour sa mission, et il cueillait, au milieu de nouvelles tortures, la palme du martyre.

Mais, en m'étendant davantage, je craindrais de déflorer le bel ouvrage du P. Rouvier. Puissé-je en avoir assez dit pour inspirer le désir de le lire ! Rien de réconfortant comme une pareille lecture, et, comme l'écrivait le P. Le Jeune : « Les bons soldats s'animent à la vue de leur sang et de leurs plaies, et Dieu est plus grand que notre cœur. » Rien d'aussi intéressant que ces récits d'un monde si différent du nôtre. Rien d'aussi attrayant que ces pages sobrement émaillées de vues, de portraits, dus à la plume habile de l'auteur, qui font revivre ses héros ou nous

mettent sous les yeux les terres qu'ils ont illustrées par leur apostolat.

C. SOMMERVOGEL.

Note rectificative à propos de la Lettre apostolique de S. S. Léon XIII sur les Rites orientaux.

La traduction de cette lettre, que nous avons reproduite dans notre livraison de janvier (p. 177), s'écarte en deux endroits du sens exact, au point d'altérer la portée des règles pratiques qui y sont données. Voici ces passages rectifiés :

P. 181. II. *Lisez :* « Là où manquera un prêtre de son propre rite que le patriarche oriental puisse charger du soin spirituel de ses ouailles, ce soin devra être confié à un curé d'un autre rite se servant, pour consacrer, du même pain, avec ou sans levain, que ces fidèles; et de préférence à celui qui s'en sert selon le rite oriental. »

P. 183. XI. *Lisez :* « Si quelque communauté, famille ou personne de culte dissident vient à l'unité catholique, sous la condition expresse qu'elle embrassera le rite latin, elle sera reçue dans ce rite temporairement, mais en gardant le droit de revenir un jour à son rite originaire catholique. Si, au contraire, la condition d'embrasser le rite latin n'a pas été posée, et que la communauté, ou famille, ou personne, ne soit sous l'administration des prêtres latins que faute de prêtres orientaux, elle devra retourner à son rite dès qu'un prêtre oriental sera présent. »

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DEPUIS CENT ANS[1]

M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, a écrit en un millier de pages l'histoire de cet enseignement en France, depuis la Révolution jusqu'à l'heure actuelle. Le premier volume a déjà quelques années de date, le second a paru l'an dernier. Nous venons un peu tard pour en parler, mais le livre est de ceux qui demeurent.

Il était bien difficile à l'historien de ne pas sortir çà et là des limites de son département; aussi dans la plupart des chapitres, fait-il large place, à côté de l'enseignement des Facultés, à celui des lycées et collèges, voire même des écoles primaires. C'est en somme l'histoire de l'instruction publique en France, en ce siècle, avec l'enseignement supérieur au premier plan. Il y a plaisir et profit à suivre, sur ce domaine passablement broussailleux, un guide qui le connaît bien, et qui, chemin faisant, remue beaucoup d'idées. Nous ne pouvons relater ici chacune des étapes que nous avons faites en sa compagnie; nous dirons seulement quelques impressions d'ensemble que nous avons rapportées du voyage.

Le premier volume est consacré à l'œuvre scolaire de la Révolution. La Bibliographie des *Études* signalait récemment les remarquables enquêtes poursuivies par M. Max Leclerc sur l'état actuel de l'instruction publique en Angleterre. Nous avons vu la nation anglaise réformer ses institutions scolaires ; on y va résolument, énergiquement, mais sans fracas ; les vieilles universités modifient ce qu'il y a de trop archaïque dans leurs allures ; on y introduit les nouveautés nécessaires ; au fur et à mesure des besoins, les associations, les villes, l'État lui-même, créent des établissements de types divers ; et ainsi l'édifice antique est réparé, complété, aménagé conformément aux exigences de la vie moderne. Voici maintenant une autre méthode. Sur la fin du siècle dernier, notre pays est travaillé d'une fièvre de réformes ;

1. *L'Enseignement supérieur en France, 1789-1889,* par Louis Liard. Paris, A. Colin, 1888 et 1894. Deux vol. in-8, pp. 474 et 522. Prix : 15 francs.

l'enseignement, comme les autres services publics, laisse à désirer ; le pays demande des améliorations. Que vont faire les Assemblées révolutionnaires? Elles jettent par terre tout ce qui existe ; on avisera ensuite à reconstruire de toutes pièces. Mais c'est là le difficile. La Constituante ne fait rien, la Législative rien, la Convention, fort peu de chose. M. Albert Duruy avait déjà écrit cette histoire ; il la partageait en trois chapitres : les Destructions, les Projets et les Œuvres. M. Liard s'attache à justifier les *destructions*, au moins en ce qui concerne les anciennes universités. Au fond, son argumentation se réduit à ceci : Les universités étaient en contradiction avec les principes de la Révolution. Donc il fallait les détruire. La réponse à ce beau raisonnement se trouve à la fin de l'ouvrage, où nous voyons qu'après cent ans de tâtonnements et d'incohérences on réclame, pour le salut et la prospérité de l'enseignement supérieur, la reconstitution des universités, selon le système d'autrefois, avec la religion en moins.

Quant aux *projets*, les hommes de 89 et de 93 en furent prodigues. M. Liard en fait l'inventaire et l'exposé avec une patience que celle du lecteur ne saurait égaler. La plupart sont pure extravagance. On s'en étonnera moins que d'entendre les Jacobins déclarer que l'État doit assumer la charge de l'instruction primaire, parce qu'elle est nécessaire à tous, mais que pour le haut enseignement des lettres et des sciences, le seul régime qui lui convient est celui de la liberté.

Le chapitre des *œuvres* sera toujours, quoi qu'on fasse, de beaucoup le plus court. Plusieurs des grandes institutions scientifiques dont on attribue la paternité à la Convention, ou bien existaient avant elle, comme le Muséum, ou bien n'ont de commun avec les siennes que le nom. Il faut une forte dose de bon vouloir pour trouver un air de famille entre l'École normale actuelle et le bataillon de 1400 citoyens, jeunes et vieux, ramassés sur tous les points du territoire, et à qui on fit pendant quatre mois des cours sur les sujets les plus disparates. Cela a déjà été dit et bien dit, notamment par M. l'abbé Allain ; mais c'est égal, c'est toujours la Convention qui a créé l'École normale ; aussi n'a-t-elle pas manqué de célébrer son centenaire en 1893.

De tout l'héritage scolaire de la Révolution, le régime impérial ne garda guère qu'un principe ; mais ce principe c'est tout un

monde : L'enseignement est une fonction de l'État. M. Liard ne cache pas son admiration pour cette conquête désormais assurée. Il y revient à plusieurs reprises, il en donne des formules variées, plus énergiques les unes que les autres ; il s'efforce même de l'établir scientifiquement par des arguments puisés *in natura rerum* : « L'enseignement, c'est une fonction de l'État, car c'est un besoin de la nation. » Avec de tels arguments on va loin. Le pain aussi est un besoin de la nation, et la viande aussi, et les habits et les maisons. Donc c'est une fonction de l'État, « une obligation primordiale » pour l'État d'être boulanger, boucher, tailleur, maçon et le reste.

M. Liard déverse beaucoup d'amertume sur Napoléon et son Université. Rien de plus naturel de la part d'une âme éprise de liberté. La machine universitaire inventée par Napoléon était un instrument incomparable d'asservissement et d'autocratie. Ce qui étonne, c'est que des hommes si jaloux de leur indépendance restent encore les champions déterminés de cette institution. Il est vrai que l'œuvre napoléonienne a subi des retouches ; l'Université impériale est devenue, dit-on, l'Université nationale. Mais est-ce que vraiment à ce changement d'adjectif correspond une métamorphose telle que ce qui fut créé pour être un instrument de règne soit devenu le palladium des libertés publiques ?

Rien de plus significatif à cet égard que l'histoire de l'Université sous la Restauration, telle qu'elle est racontée dans le chapitre suivant.

En 1815, un souffle de réaction contre le césarisme passe sur le pays ; l'Université impériale est condamnée ; le décret qui la remplace par dix-sept universités régionales est signé. Mais à la réflexion, le pouvoir royal comprend que ce serait une maladresse de se priver d'un outillage qu'il n'a pas inventé, mais dont on peut tirer si bon parti pour réformer les idées et discipliner les peuples.

L'Université est maintenue, mieux que cela, renforcée et rattachée au pouvoir par des liens plus étroits. C'est alors que son grand maître est érigé en ministre d'État ; avec les meilleures intentions du monde, le gouvernement concentre de plus en plus en ses mains la charge de nourrir et de façonner à son gré les jeunes intelligences. La monarchie de Juillet ne procédera pas autrement ; elle oubliera même que la charte proclame la liberté

d'enseignement à tous les degrés. Il faudra des années de lutte pour briser quelques mailles de ce réseau. Cela ne prouve-t-il pas surabondamment que l'Université est toujours l'institution impériale par excellence? L'*imperator* change de nom et de doctrine, mais il comprend toujours que pour avoir son peuple en la main, rien ne vaut son Université. Et voilà pourquoi les gens qui exercent le pouvoir chez nous depuis près de vingt ans, et qui ont l'humeur très impériale, sans doute à leur insu, regrettent l'âge heureux du monopole universitaire et estiment que l'État a eu grand tort de communiquer une portion de ses droits en 1850 et en 1875. Ce fut de sa part pure concession, généreuse peut-être, mais inopportune et pleine de dangers. Telle semble bien être l'opinion de M. Liard. Les deux lois de liberté obtenues par les catholiques ne sont pas loin de lui apparaître comme des calamités nationales.

La fondation de l'enseignement supérieur libre, si vite mutilé, quand le gouvernement eut passé « aux mains des républicains », est racontée avec un ton d'animosité contenue, comme il sied à un homme grave, mais trop réelle. Vainement chercherait-on au cours de ce long chapitre un mot de sympathie pour tant d'efforts et les énormes sacrifices que des adversaires se sont imposés au profit d'une cause qui était tout à la fois celle de la religion et de la liberté. On préfère les humilier par le contraste de l'insuffisance des résultats mis en regard des grandes choses accomplies dans les établissements officiels, grâce aux millions du budget.

Mieux vaut écouter M. Liard quand il aborde en finissant la théorie de l'enseignement supérieur, et l'organisation des universités : grande et belle question à l'ordre du jour, qui n'attend plus pour être résolue que le vote de la loi ensevelie, comme dit M. Lavisse, depuis des années « sous le catafalque sénatorial », d'où les rivalités de clocher l'empêcheront longtemps encore de sortir.

Personne plus que nous ne rend justice au mérite de cet ouvrage; nous regrettons d'autant plus que l'auteur n'ait pas su s'affranchir de certaines préventions, voire de certaines traditions. Qui se serait attendu, par exemple, à trouver dans ces pages un écho des contes bleus sur la *Congrégation* gouvernant la France au temps de Charles X? J. BURNICHON.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

JANVIER 1895

ROME

Les journaux publient ce mois-ci la lettre encyclique de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, en faveur de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Voici cette lettre :

A Nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Saint-Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Répandre plus au loin chaque jour le nom et la souveraineté du Christ, inviter et rappeler, pour les faire rentrer dans le sein de l'Église, ceux que des dissidences en ont détournés, Nous paraît être un des principaux devoirs de la charge suprême que Nous occupons, et c'est pourquoi, depuis longtemps, pressé par la charité apostolique, Nous Nous sommes soigneusement efforcé d'atteindre ce but. Pour ce motif, Nous n'avons jamais cessé, par tous les moyens, de protéger et de multiplier les missions religieuses, dont le concours joue un rôle prépondérant dans la diffusion de la sagesse chrétienne aux yeux égarés, et de consacrer à leur soutien des ressources réclamées aux nations catholiques. C'est ce que Nous fîmes en particulier durant la troisième année de Notre Pontificat, lorsque Nous publiâmes Notre encyclique *Sancta Dei civitas*, en vue d'attirer à l'illustre institution de la *Propagation de la foi* le concours de plus en plus grand de la piété et de la générosité catholiques.

Il Nous plut alors, à l'occasion de Nos exhortations, de rappeler les modestes débuts de cette œuvre, le développement considérable qu'elle a pris en peu de temps, les témoignages élogieux et les généreuses indulgences dont Nos illustres prédécesseurs, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX, ont également voulu l'honorer, l'aide puissante qu'elle a déjà apportée aux missions dans toutes les parties du globe et les fruits encore plus nombreux que l'on en devait espérer. Nos exhortations, grâce à Dieu, eurent un grand fruit ; puisque en effet, par suite des largesses des fidèles obéissant aux ardentes instances des évêques, nous voyons que cette œuvre si méritoire s'est encore accrue durant ces dernières années. Mais

voici que des besoins nouveaux et plus graves se présentent qui réclament, pour le même objet, le zèle plus débordant et l'assistance plus active de la charité catholique, et qui vous engagent, Vénérables Frères, à redoubler d'ingéniosité.

Vous savez, en effet, que par Notre lettre apostolique *Præclara*, publiée au mois de juin dernier, Nous avons cru servir les desseins de la Providence en appelant et en excitant à l'unité de la Foi chrétienne toutes les nations de la terre. Notre plus cher désir, en cela, était que par Nous fût tant soit peu hâtée l'époque, indiquée par la promesse divine, où « il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un Pasteur ». — Vous avez pu voir récemment, par les dernières Lettres apostoliques que Nous avons écrites au sujet de la conservation et de la défense des coutumes orientales, que depuis lors Notre attention s'est portée d'une manière spéciale vers l'Orient et ses Eglises, rendues illustres et vénérables par tant de grands noms. Nous vous avons fait savoir suffisamment les mesures qui, à la suite de soigneuses délibérations avec les patriarches de ces régions, Nous ont paru les plus aptes à réaliser Notre dessein.

Nous ne Nous faisons pas d'illusion sur les grandes difficultés qui environnent cette entreprise. Si Notre propre puissance est trop faible pour en triompher, Nous n'en plaçons pas moins en Dieu, de tout Notre cœur, toute Notre confiance et toute Notre constance ; c'est là l'essentiel. En effet, Celui qui, dans sa Providence, Nous a donné l'idée d'entreprendre, Nous donnera certainement, dans sa bonté, les forces et les ressources nécessaires pour achever. C'est là justement ce que nous lui demandons de Nos plus instantes prières, et Nous engageons les fidèles à adresser au ciel les mêmes vœux. Mais comme, aux secours divins que Nous implorons avec confiance, il faut de toute nécessité joindre des secours humains, il est juste qûe Nous consacrions des soins particuliers à rechercher et à ménager, parmi ces secours, ceux qui Nous paraîtront les plus propres à Nous conduire au but que Nous envisageons.

Pour procurer en effet le retour des Orientaux séparés à l'unique Église, vous voyez, Vénérables Frères, qu'il est nécessaire avant tout de tirer de leur sein un nombre suffisant de ministres sacrés, qui, remplis de science et de piété, puissent par leur conseil rendre aux autres l'Unité désirable, — qu'il faut en outre rendre aussi générales que possible les sages pratiques de la vie catholique, et les inculquer de telle sorte aux populations qu'elles s'accommodent sans peine à leur génie national. C'est pourquoi il faut faire en sorte que des maisons, convenablement aménagées, soient ouvertes pour l'instruction des jeunes clercs, partout où il sera nécessaire, que des collèges plus nombreux soient organisés, répartis suivant la densité des populations, de fournir à chaque rite les moyens de se déployer avec la dignité convenable, et que, par la publication d'excellents ouvrages, les connaissances utiles à la religion puissent arriver jusqu'à tous. Vous concevez facilement combien toutes ces choses, et d'autres semblables, doivent entraîner de dépenses ; vous comprenez aussi que les Églises d'Orient ne peuvent aucunement, par elles-mêmes, faire face à des entreprises si importantes et si nombreuses, et que Nous-même, par suite des difficultés des temps, Nous ne pouvons leur venir en aide aussi pleinement que Nous le voudrions.

Le seul moyen qui reste est de demander, pour la plus grande part et suivant l'opportunité des besoins, des secours à cette institution que Nous venons de louer, et dont le but concorde parfaitement avec celui que Nous

avons maintenant en vue. Mais aussi, afin que les Missions apostoliques, voyant détourner à un autre usage une partie des ressources dont elles vivent elles-mêmes, n'en reçoivent quelque détriment, il importe de redoubler d'instances, afin que la libéralité des catholiques s'augmente d'autant plus à l'égard de la Propagation de la Foi. Il est juste de ménager des ressources semblables à l'œuvre voisine et si utile des *Ecoles d'Orient*, que Nous avons fait l'objet autre part de Nos recommandations, surtout lorsque, en vertu de la promesse formelle de ses directeurs, cette œuvre est prête également à Nous fournir à Nous-même, dans le même but, et aussi largement qu'elle le pourra, les fonds qu'elle aura pu recueillir.

Telle est l'œuvre, Vénérables Frères, pour laquelle Nous réclamons spécialement votre concours, et Nous ne doutons pas que vous-mêmes, qui vous efforcez assidûment de soutenir et de promouvoir avec Nous, de toutes les manières, la cause de la religion et de l'Eglise, vous ne Nous secondiez avec ardeur dans cette excellente entreprise. Faites en sorte, et avec zèle, que la société de la *Propagation de la Foi* reçoive un développement aussi grand que possible parmi les fidèles confiés à vos soins. Nous tenons en effet pour certain que beaucoup plus de fidèles donneront leur nom et ouvriront largement leur bourse, suivant leurs facultés, s'ils connaissent bien, grâce à vous, l'excellence de cette œuvre, la richesse de ses trésors spirituels, et le concours important que l'on doit en attendre à bon droit dès maintenant, pour le progrès de la religion chrétienne.

Une chose du moins qui doit émouvoir profondément les catholiques, c'est d'apprendre qu'ils ne sauraient rien faire qui Nous soit plus agréable, en même temps que plus salutaire à l'Eglise, que de seconder ainsi Nos vœux, et de Nous fournir à l'envi, avec zèle, des ressources qui puissent Nous servir à organiser convenablement et à faire prospérer les choses que Nous fondons pour le bien des Eglises orientales.

Que Dieu, dont Nous avons seulement en vue la gloire dans la diffusion du nom chrétien et dans le rétablissement de l'unité de la Foi et de la conduite morale, jette un regard bienveillant sur Nos désirs, qu'il favorise Nos entreprises. Comme gage de ses bienfaits de prédilection, Nous vous accordons de grand cœur, à vous tous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le vingt-quatrième jour de décembre, en la dix-septième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

A l'occasion de cette publication, les *Missions catholiques* font connaître la lettre que, le 15 novembre 1894, Son Eminence le cardinal Langénieux apportait, en qualité de légat du Saint-Siège, aux deux conseils centraux de Lyon et de Paris. Cette première lettre annonçait que le Saint-Père avait résolu de faire appel à la générosité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour l'aider à la régénération des chrétientés orientales, et qu'il avait l'intention de recommander solennellement l'Œuvre aux fidèles du monde entier, afin qu'elle pût faire la part large à l'Orient, sans avoir à restreindre ses libéralités dans le reste de l'univers.

Aux catholiques maintenant de montrer qu'ils sont capables de comprendre les grandes pensées de leur auguste chef, et de le montrer en répondant à son appel.

FRANCE

Pauvre France! Elle vient encore d'ajouter une triste page à son histoire.

Le 8, les Chambres rentraient, et le représentant de la politique radicale était élu président de la Chambre des députés par 272 voix. Les républicains de gouvernement avaient cru ne pouvoir lui opposer avec chance de succès que le ministre de la marine d'alors; et M. Félix Faure n'avait pas voulu quitter son ministère. Le candidat radical n'avait pas de concurrent.

Le 10, M. Millerand demandait que la Chambre des députés voulût bien requérir la suspension de la détention de M. Gérault-Richard, récemment élu dans le treizième arrondissement de Paris. Ce publiciste avait été condamné par le jury pour outrages au Président de la République. M. Charles Dupuy, président du conseil, faisait du rejet de cette motion une question de cabinet, et 294 voix contre 205 se déclaraient en sa faveur.

Le 12, le Conseil d'État donnait gain de cause aux compagnies du Midi et d'Orléans dans un litige survenu entre elles et l'État relativement à la garantie d'intérêts que l'État doit à ces compagnies en vertu des conventions de 1883. Les compagnies prétendaient que ces garanties devaient subsister pendant toute la durée de leurs concessions. L'État soutenait qu'elles expiraient en 1914; et le ministre des travaux publics avait voulu obliger les compagnies à faire mention de cette date sur des obligations qu'elles allaient émettre. L'arrêt du Conseil portait annulation de cette décision ministérielle.

Le lendemain, le ministre ainsi mis en cause, M. Barthou, donnait sa démission. Puis, le 14, la Chambre s'emparait de l'affaire. Elle commençait par voter une proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur la mise en accusation de M. Raynal, qui signa les conventions. Mais comment s'arrêter en si belle voie? La décision du Conseil d'État la gênait manifestement. Différents ordres du jour déposés lui permettaient d'en restreindre la portée. Le gouvernement prit nettement position pour celui que proposait M. Trélat, ainsi conçu :

« La Chambre, respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

Mais, par 263 voix contre 241, la priorité fut accordée à une autre proposition déposée par M. Krantz, et dans laquelle la Chambre déclarait expressément réserver les droits de l'Etat.

C'était la chute du ministère Dupuy.

Sa sortie de la salle des séances fut immédiatement suivie de l'adoption par 320 votants de l'ordre du jour qu'il avait repoussé.

Le lendemain 15, dans la soirée, on apprenait la démission du Prési-

dent de la République lui-même, de M. Casimir-Périer. Plus rien ne restait debout. C'était une éclipse générale. Et pendant qu'en France, comme à l'étranger, l'opinion publique murmurait le mot de désertion à l'adresse de ce président qui rendait les armes avant d'avoir sérieusement combattu, l'anxiété s'emparait de tous les esprits. Quel homme le Congrès allait-il charger de représenter la France pendant sept années ?

Le Congrès, réuni à Versailles le 17, se trouvait en présence de trois candidatures sérieuses. Au premier tour de scrutin, M. Henri Brisson obtenait 338 voix, M. Félix Faure, 244, et M. Waldeck-Rousseau, 184. Ce dernier se désistait en faveur de M. Félix Faure ; et celui-ci était élu au second tour de scrutin par 430 voix contre 361 données à M. Brisson.

Restait à constituer un cabinet. Le nouveau président fit appeler M. Léon Bourgeois, qui se chargea de la mission. Ce fut alors, pendant plusieurs longues journées, une série de démarches interminables amenant un chassé-croisé sans cesse renouvelé entre les différentes personnalités qui acceptaient de faire partie du futur cabinet. Les combinaisons se succédaient les unes aux autres, attribuant souvent aux mêmes personnes les ministères les plus divers. A la fin, M. Bourgeois dut s'avouer vaincu. M. Ribot fut plus heureux. Il gardait pour lui, avec la présidence du conseil, le ministère des Finances. M. Trarieux se voyait attribuer la Justice ; M. Leygues, l'Intérieur ; M. Poincaré, l'Instruction publique ; M. Dupuy-Dutemps, les Travaux publics ; M. André Lebon, le Commerce ; M. Gadaud, l'Agriculture ; M. Chautemps, les Colonies. M. Hanotaux conservait les Affaires étrangères. Un peu plus tard, le portefeuille de la Guerre, qui avait été proposé successivement à plusieurs généraux, finit par échoir au général Zurlinden. L'amiral Besnard devint ministre de la Marine.

Le premier acte du nouveau ministère a consisté à faire voter d'urgence un projet de loi d'amnistie. L'amnistie est accordée pour toutes les condamnations encourues à raison, 1° de crimes, d'attentats ou complots contre la sûreté intérieure de l'État ; 2° de délits et contraventions en matière de presse, de réunion et d'association, en matière électorale et en matière de grève.

Est exceptée, dit le garde des sceaux, l'affaire pendante devant la cour de Toulouse, qui constitue non pas des délits et contraventions, mais des crimes de faux.

M. l'abbé Lemire a eu l'heureuse inspiration de demander l'extension de l'amnistie aux ministres des différents cultes et aux fonctionnaires frappés de mesures disciplinaires à l'occasion d'actes politiques. La Chambre a adopté sa proposition par 267 voix contre 149.

On va maintenant s'occuper du budget de l'année courante.

La crise est finie. Mais n'a-t-elle pas quelque peu ébranlé la confiance des meilleurs serviteurs et des meilleurs amis de la France dans la stabilité de notre gouvernement. Tous ces changements répétés de

personnel et de direction gouvernementale sont certainement ce qui peut le plus nuire au développement normal d'une grande nation.

Le nouveau Président de la République, M. Félix Faure, est né à Paris, le 30 janvier 1841. Il est le fils de ses œuvres. Après avoir débuté comme simple ouvrier dans une tannerie d'Amboise, c'est à force de courage et de persévérance qu'il est parvenu à une notable situation dans le commerce du Havre. Gambetta l'appela au grand ministère, avec le titre de sous-secrétaire d'État au ministère du commerce et des colonies. Plus récemment, il fut nommé vice-président de la Chambre, puis ministre de la marine.

— Pendant que la crise gouvernementale se déroulait à Paris, à Toulouse avaient lieu les élections municipales. On se rappelle que les listes électorales avaient été criminellement falsifiées dans cette grande ville. Comme l'ancien conseil municipal n'offrait pas les garanties suffisantes pour diriger la rectification de ces mêmes listes, une commission avait été nommée par le gouvernement pour y procéder. La chose faite, il fallait réélire un nouveau conseil. La liste radico-socialiste a été réélue tout entière.

— S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, est mort dans cette ville le 21 janvier. Né à Ostricourt (Nord), le 14 avril 1807, il fut successivement évêque de Saint-Denis de la Réunion, puis de Limoges. Il occupait le siège archiépiscopal de Toulouse depuis 1859, et il fut créé cardinal vingt ans après. S. Ém. le cardinal Desprez était le doyen de l'épiscopat français.

— Le 24, mourait à Laval Mgr Cléret, évêque de cette ville. Mgr Cléret était né à Carentan, dans la Manche, le 29 décembre 1835. Il n'était évêque de Laval que depuis cinq ans.

— Le 29, s'est éteint à Paris le maréchal Canrobert. Né le 27 juin 1809, à Saint-Céré (Lot), il arrivait en Afrique en 1835. Depuis, on le retrouve partout sur tous nos champs de bataille : en Algérie, en Crimée, en Italie, à Metz. Lors du coup d'État, ce fut lui qui fit cesser une fusillade qui avait éclaté sans commandement sur les boulevards. En Crimée, il eut le noble courage d'offrir sa démission de général en chef, tout en demandant de continuer à combattre comme simple général de division. A Metz, il eut une grande journée : Saint-Privat, qui fut le tombeau de la garde prussienne, et qui eût été une grande victoire si Bazaine eût fait appuyer l'héroïque commandant du 6e corps.

Créé maréchal en 1856, Canrobert était le doyen des maréchaux des armées européennes. C'est le dernier des maréchaux français. Il est mort en chrétien, après avoir demandé et reçu les derniers sacrements en pleine connaissance.

ÉTRANGER

Autriche. — L'empereur François-Joseph a échoué dans son projet de constituer un ministère qui aurait eu à sa tête le ban de Croatie,

comte Khuen-Hedervary, et qui, en s'assurant l'appui des nationalistes et des catholiques libéraux, aurait pu gouverner sans l'appoint des voix de l'extrême gauche. C'est le baron Banffy, protestant, qui remplace M. Weckerlé. Le nouveau ministère va suivre les mêmes voies que l'ancien. L'empereur n'aura ainsi réussi qu'à écarter du gouvernement les quelques personnes qui lui avaient plus particulièrement déplu. On a cependant nommé comme ministre *a latere* M. Josika, qui avait voté contre les lois ecclésiastiques. Heureusement les catholiques s'organisent pour la lutte ; ils ont remporté une véritable victoire dans l'élection récente de Leutschau.

Espagne. — Nous avons précédemment longuement parlé du congrès national catholique qui se tint à Tarragone à la fin de l'année dernière. Aux vœux qui lui avaient été adressés, S. S. Léon XIII a répondu par une lettre très importante, très nette et très paternelle, adressée à l'archevêque de Tarragone.

Voici le principal passage de cette lettre mémorable :

Surtout, Nous avons confiance que vous n'effacerez pas de votre âme ce devoir sacré pour tous les catholiques, qui doivent laisser à la divine Providence le souci de leurs droits quels qu'ils soient, de témoigner du respect à ceux qui dirigent les affaires publiques ; vous devez mettre en ce moment à l'accomplissement de ce devoir une volonté d'autant plus grande qu'à la tête du royaume et du peuple espagnols se trouve une femme qui par les vertus de son âme et par son dévouement particulier au Siège apostolique a droit à tout honneur et à toute estime.

Jamais vous ne devez consentir à ce que les intérêts de la religion se mêlent aux discussions politiques, car ces intérêts sont supérieurs à tout, comme le ciel l'est à la terre. C'est pourquoi, en vérité, ceux-là sont dignes de censure qui, au profit de groupes particuliers et pour atteindre un but politique quel qu'il soit, se servent comme argument du nom de catholique et abusent des sentiments catholiques du peuple.

Il convient donc que ceux qui ont la mission de se charger des causes sacrées s'abstiennent tout à fait des passions politiques afin de ne pas faire suspecter le ministère de l'Eglise. Pour cela, il est absolument nécessaire de témoigner non seulement par des prières, mais encore par des œuvres, du respect et de la soumission à l'autorité ecclésiastique. N'oubliez jamais que le bien de chacun doit s'effacer devant celui de l'Eglise et du commun des fidèles. Il n'est nullement dans Notre volonté que les catholiques séculiers demeurent dans l'oisiveté; bien au contraire. Nous donnons Notre entière approbation à ceux qui, accordant tout le respect dû aux lois, se soumettant à la direction de leurs évêques, travaillent avec énergie à la prospérité de la religion. C'est pourquoi Nous louons et Nous encourageons de toutes les manières les catholiques à réunir fréquemment des congrès, à publier des journanx qui se conforment en tout à toutes les indications données par le Siège apostolique, à accorder le respect qui est dû à ceux qui exercent l'autorité, à organiser des associations d'ouvriers et à étendre ainsi les autres œuvres.

C'est avec le plus grand amour que Nous invitons les catholiques à s'unir plus étroitement au Pontife de Rome qui exerce sur la terre l'autorité du

Christ Notre-Seigneur. Ce n'est pas sans une profonde douleur que Nous voyons, parmi les Espagnols, certains résister, sous le couvert de la religion, aux conseils et aux enseignements du Siège apostolique, et que certains journaux, quoique se comptant au nombre des catholiques, répugnant à se soumettre à l'autorité de l'Eglise, sont allés jusqu'à manquer au respect qui lui est dû. Nous tenons pour certain, vénérables frères, que le fidèle peuple espagnol suivra Nos avis avec bonne volonté et que les évêques auront soin, d'un commun accord, de les faire graver profondément dans les cœurs et les faire mettre en pratique.

L'amour de la religion et de la patrie exige cela, car c'est la seule et vraie ligne de conduite à suivre pour le bien de la religion comme pour celui de la patrie.

Italie. — M. Crispi triomphe. Il a fait décréter la clôture de la session parlementaire. La dissolution des Chambres ne peut manquer de suivre. Il fera ses élections.

Grèce. — Le président du conseil, M. Tricoupis, a dû se retirer. Des pétitions étaient adressées au roi pour demander son renvoi. Il s'arrangeait pour les empêcher de parvenir à leur adresse. En dernier lieu, il s'efforçait de dissoudre par la force les meetings de protestation qui se réunissaient à Athènes. Mais le prince héritier s'est rendu en uniforme à l'une de ces assemblées et s'est engagé à faire parvenir une pétition au roi. M. Tricoupis a accusé le jeune duc de Sparte de conduite inconstitutionnelle. Le roi a donné raison à son fils. Le ministre a envoyé sa démission.

Russie. — L'empire des tsars vient de perdre son chancelier. M. de Giers, né en 1820, était entré en 1838 au département asiatique du ministère des affaires étrangères. Il a donc fait de la diplomatie pendant cinquante-sept ans. Successivement ministre à Téhéran, Berne, Stockholm, il devenait en 1876 le bras droit du prince Gortchakoff, et lui succédait en 1882. Il a donc dirigé les affaires étrangères de l'empire russe pendant treize années. En treize années, nous avons changé vingt fois notre ministre des relations extérieures !

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : quand, de plusieurs nations luttant pour la prépondérance, une d'entre elles condamne à un perpétuel va et vient les titulaires de ses postes les plus importants et les plus difficiles à remplir, il y a là pour elle une cause absolument certaine et irréparable d'infériorité.

Asie. — La troisième armée japonaise vient d'entrer en lice, sous les ordres du général Sakuma. Débarquée à Young-tching, à 38 kilomètres de Weï-haï-weï, elle a comme mission de s'emparer de ce grand arsenal maritime, avec l'aide de la flotte japonaise. Ce qui reste de la flotte chinoise s'y trouve bloqué. Mal défendu du côté de la terre, comme l'était Port-Arthur, Weï-haï-weï ne peut manquer de succomber bientôt.

Du coup, le plénipotentiaire chinois qui semblait avoir pour mot

d'ordre d'attendre que l'hiver ait décimé par ses rigueurs les armées ennemies, est parti pour le Japon.

Amérique. — *États-Unis.* — On savait que le Souverain Pontife préparait une encyclique à l'adresse des archevêques et évêques des États-Unis de l'Amérique du Nord. Cette lettre a paru, le 28, simultanément à Rome et aux États-Unis. Quoique plus spécialement consacrée aux choses américaines, elle contient des enseignements qu'il est utile de recueillir partout.

Le Pape commence par rappeler qu'il s'est associé avec joie aux fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Il rappelle à cette occasion que, dès sa naissance, la nation américaine a reçu les soins maternels de l'Église. Rien n'était plus conforme aux désirs de Christophe Colomb, dont le principal souci était l'évangélisation des terres qu'il allait découvrir. Les familles religieuses de saint François. de saint Dominique, de saint Ignace, s'en chargèrent tout d'abord. Plus tard, à côté du premier président de la grande république, on trouve le premier évêque d'Amérique qui fut l'ami de Washington. Depuis, cette Église des États-Unis a pris une extension merveilleuse. Deux choses surtout y ont contribué : les décrets et mesures des synodes épiscopaux et l'équité des lois du pays, grâce auxquelles l'Église a possédé, garantie contre toute offense, sa liberté de vie et d'action. Ce serait cependant « une erreur de conclure, ajoute la lettre, que la meilleure situation pour l'Église est celle dont l'Amérique offre l'exemple, ou qu'il est partout permis ou utile de séparer absolument l'Église et l'État, comme cela a lieu en Amérique. En effet, si la religion catholique est respectée parmi vous, si elle s'est même heureusement développée, cela doit être attribué entièrement à la puissante fécondité qui appartient divinement à l'Église, et qui, lorsque personne ne s'y oppose, lorsque rien n'y fait obstacle, répand et propage spontanément ses effets ; fécondité qui pourtant produirait plus de fruits encore si, outre la liberté, elle jouissait de la faveur des lois et du patronage de la puissance publique. »

Afin de favoriser le développement ultérieur de l'Église aux États-Unis, le Souverain Pontife s'est appliqué spécialement à deux grandes choses : « l'une, à développer les études ; l'autre, à rendre plus complète l'administration des intérêts catholiques ».

De là, d'abord, la fondation de l'Université de Washington. En effet,

Dans cet ardent concours des esprits, à une époque où le désir de savoir, louable et honnête par lui-même, est si largement répandu, il convient que les catholiques précèdent, et non pas qu'ils suivent.

Il faut donc encourager et agrandir cette Université, ainsi que le collège Nord-Américain de Rome.

De là, ensuite, la sanction de l'approbation apostolique accordée aux décrets portés par les évêques américains réunis en concile à Baltimore, et la constitution d'une délégation apostolique dans la répu-

blique américaine, afin de resserrer davantage encore les liens des devoirs et des relations qui rattachent tant de catholiques au Saint-Siège. En établissant cette légation, le Souverain Pontife a agi conformément à une tradition constante et en vertu d'un droit qui lui appartient en propre et dont il n'a pas à réclamer le titre en dehors de lui.

Ce serait un soupçon injuste et faux — si jamais il pouvait exister — que de croire que le pouvoir de notre *délégué* est en opposition avec le pouvoir des évêques. Nous voulons et Nous devons vouloir que soient sacrés pour Nous plus que pour tout autre, les droits de ceux que l'Esprit-Saint a placés à la tête du gouvernement des Églises; Nous voulons que ces droits subsistent dans leur pleine intégrité, en tout lieu, parmi toute nation ; Nous voulons surtout que la dignité de chaque évêque soit, par sa nature même, aussi étroitement unie à la dignité du Pontife romain, que celui-là défende l'une qui prend les intérêts de l'autre. « Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur est la force irréfragable de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque à chacun d'eux est rendu l'honneur qui lui est dû[1]. »

C'est pourquoi, le rôle et les fonctions du délégué apostolique, de quelque pouvoir qu'il soit revêtu, étant d'accomplir les instructions et d'interpréter la volonté du Pontife qui l'envoie, tant s'en faut qu'il apporte quelque détriment au pouvoir ordinaire des évêques, qu'il sera au contraire pour ce pouvoir une cause de force et d'affermissement. Son autorité, en effet, n'aura pas peu de poids, en ce qui concerne la conservation de l'obéissance dans le peuple, de la discipline et du respect dû aux évêques, parmi le clergé, et, parmi les évêques, de la charité mutuelle jointe à l'intime union des cœurs.

Cette union si salutaire et si désirable, reposant surtout sur la concorde dans la pensée et dans l'action, fera que chacun de vous continuera à s'occuper diligemment de l'administration de ses affaires diocésaines, que nul n'apportera des entraves à l'administration d'autres diocèses, que nul ne s'enquerra des projets et des actes des autres évêques, et que tous ensemble, laissant de côté les dissensions et vous respectant mutuellement, vous conspirerez de toutes vos forces pour l'accroissement de l'honneur et du bien commun de l'Eglise américaine. On ne saurait dire à quel point cette concorde des évêques produira, non seulement des fruits de salut pour les fidèles, mais encore de puissants exemples pour les autres hommes, qui, en effet, ne fût-ce que par ce seul argument, reconnaîtront que l'apostolat divin a réellement passé par héritage dans le corps des évêques catholiques.

L'Encyclique recommande ensuite d'inculquer aux fidèles l'idée de l'unité et de la perpétuité du mariage, de les mettre en garde contre le divorce, ce fléau de quelques États de l'Amérique; de leur rappeler avec netteté leurs devoirs civiques, « de façon à persuader les esprits et à leur faire comprendre que dans toute charge de la vie civile il leur faut apporter loyauté, désintéressement, intégrité; que ce qui n'est pas permis dans la vie privée ne l'est pas davantage dans la vie publique ».

1. S. Gregor. Epist. ad Eulog. Alex., lib. VIII, ep. 30.

La question des associations ouvrières attire aussi l'attention du Souverain Pontife.

Aux ouvriers appartient certainement le droit, favorisé par l'Eglise et conforme à la nature, de s'unir en associations, en vue de leurs intérêts ; mais le choix de ceux à qui ils s'associent importe vivement, de peur que là où ils vont chercher certains avantages, ils ne mettent en péril des biens beaucoup plus grands.

La meilleure garantie contre ce péril est qu'ils prennent la résolution de ne jamais permettre qu'en aucun temps ni en aucune chose la justice soit abandonnée. S'il se trouve donc quelque société ayant des chefs qui ne soient pas attachés au droit, qui ne soient pas amis de la religion, et leur obéissant servilement, elle peut faire beaucoup de mal dans l'ordre public et privé, elle ne peut pas faire de bien. La juste conclusion est qu'il faut fuir non seulement les associations ouvertement condamnées par un jugement de l'Eglise, mais encore celles qui sont désignées comme suspectes et dangereuses par l'opinion des hommes sages et principalement des évêques.

Bien plus, et c'est un point très important pour la conservation de la foi, les catholiques doivent s'associer de préférence avec des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à faire autrement. Leur société étant ainsi composée, qu'ils mettent à leur tête des prêtres ou des laïques de bonnes mœurs et d'autorité, et, sous la direction de leurs conseils, qu'ils s'efforcent de poursuivre et de réaliser pacifiquement ce qui paraîtra utile à leurs intérêts, en se conformant principalement aux règles que Nous avons consignées dans Notre Lettre encyclique *Rerum novarum*.

Qu'ils n'oublient jamais qu'il est juste et désirable que les droits du peuple soient revendiqués et sauvegardés, mais que les devoirs ne doivent pas être négligés. Or, un très grand devoir, c'est de respecter les droits d'autrui ; c'est de laisser chacun libre dans ses propres affaires, de façon que personne ne l'empêche de porter son travail où il lui plaît et quand il lui plaît. Les actes de violence et d'émeute que vous avez vus se produire dans votre pays l'année dernière, vous disent assez que, même dans les affaires américaines, l'audace et la barbarie des attentats révolutionnaires menacent de près. Les conditions des temps commandent donc aux catholiques de travailler pour la tranquillité publique, et pour cela, d'observer les lois, d'avoir la violence en horreur, et de ne pas demander au delà de ce que permettent l'équité ou la justice.

La presse servira beaucoup à atteindre ces heureux résultats ; mais il y faut pour cela des écrivains « guidés par la religion, respectant toujours l'honnêteté ». De plus,

Ils doivent considérer sérieusement que le travail de l'écrivain sera, sinon nuisible, au moins peu utile à la religion, si l'accord ne règne pas parmi ceux qui se proposent le même but. Ceux qui désirent servir l'Eglise par leurs écrits, doivent combattre avec la plus grande concorde. Si, en effet, ils dispersaient leurs forces par leurs dissentiments, ils paraîtraient faire la guerre et non pas la repousser. De même, les écrivains font perdre à leur œuvre ces fruits bienfaisants, ils la rendent défectueuse et nuisible toutes les fois qu'ils osent déférer à leur propre jugement les desseins et les actes des évêques et les critiquer, les blâmer, méconnaissant le respect auquel ils sont obligés, ne voyant pas combien cette conduite nuit au maintien de

l'ordre, combien elle engendre de maux. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir, et qu'ils ne franchissent pas les justes limites de la modestie.

On doit obéir aux évêques qui sont placés dans un haut degré d'autorité et leur rendre l'honneur qui correspond à la grandeur et à la sainteté de leur charge. Ce respect, « auquel il n'est permis à personne de manquer, doit principalement briller chez les journalistes catholiques et y servir d'exemple. Car les journaux, destinés à être partout répandus, tombent chaque jour aux mains du premier venu, et peuvent beaucoup sur les opinions et sur les mœurs de la multitude[1]. »

La dernière pensée de Léon XIII est pour « ceux qui diffèrent avec nous au sujet de la foi chrétienne, et dont beaucoup — qui pourrait le nier ? — sont dans cette condition par hérédité plutôt que par volonté ».

Nous ne devons pas les délaisser, les abandonner à leur propre sens, mais les attirer à nous par la douceur et par la plus grande charité, leur persuadant par tous les moyens de s'appliquer à pénétrer dans toutes les parties de la doctrine catholique et à se dépouiller de leurs opinions préconçues.

En cela, si le premier rôle appartient aux évêques et à tout le clergé, le second revient aux laïques; car il est en leur pouvoir d'aider l'apostolat du clergé par l'honnêteté des mœurs, l'intégrité de la vie. La force de l'exemple est grande, principalement sur ceux qui cherchent sincèrement la vérité et pratiquent l'honnêteté en suivant un certain penchant naturel de vertu, comme il s'en rencontre un assez grand nombre chez vous.

Enfin, Nous ne pouvons passer sous silence ceux qu'une longue infortune recommande au zèle des hommes apostoliques. Nous voulons parler des Indiens et des Nègres habitant sur les territoires américains, et qui, pour la plupart, n'ont pas encore dépouillé les ténèbres de la superstition.

1. Ep. *Cognita Nobis* ad Archiepp. et Episc. Provinciarum Taurinen. Mediolanen. Vercellen. xxv jan. an. 1882.

P. P. F.

Le 31 janvier 1895.

Le gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cᵉ, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

UN

PATRON CHRÉTIEN ET APÔTRE

M. ALFRED DUTILLEUL (D'ARMENTIÈRES)

Vers la fin du mois de septembre 1893, trois semaines après la mort prématurée de M. Alfred Dutilleul, je visitais, à Armentières, la plus importante de ses deux usines. Elle est située sur la route d'Houplines, dans un faubourg ouvrier de la cité *pauvre et fière*, aux rues droites, aux maisons de briques, d'où émerge une forêt de hautes cheminées allongeant leurs panaches de fumée noire. Un rideau de peupliers la sépare de la rue; et de là, comme on n'entend pas encore le bruit assourdissant des métiers, on croirait longer le mur d'un parc : tant la verdure des arbres repose le regard, en un lieu où la nature semble avoir perdu ses droits.

Mon introducteur en cette ruche du travail, peuplée de six à sept cents personnes, hommes, femmes, enfants, était le pasteur même de ce populeux faubourg, l'*aumônier* de la fabrique, un des plus intimes confidents de M. Dutilleul et son infatigable auxiliaire. A dix pas de l'entrée, sur la gauche — spectacle peu commun pour qui visite une filature — se détache sous les feuilles d'un massif, une statue blanche du Sacré Cœur, qui lève la main pour bénir. Près de là, dans ce coin de parc paisible et fleuri, s'élève un pavillon à plusieurs étages. C'est la communauté des Sœurs qui soignent les malades de cette grande famille ouvrière, enseignent le catéchisme aux enfants, veillent et prient. Dans le pavillon, il y a pour elles une petite chapelle où, le lendemain, j'eus la joie de dire la sainte messe. Le premier habitant de l'usine, c'est Jésus-Christ, l'ouvrier divin, *faber*, *fabri filius*, présent au tabernacle.

On est là, dès le premier moment, dans une atmosphère chrétienne. Une tournée dans les salles ne diminue point cette impression qui réjouit l'âme. En chacune d'elles, au

lieu le plus apparent, une statue de saint préside au travail : ici, la sainte Vierge ; là, saint Joseph, saint Roch, saint Louis de Gonzague. Et par-dessus les métiers en mouvement, tandis que les fils s'entrecroisent, que les trames se déroulent, les bras des travailleurs se tendent pour serrer la main des prêtres qui passent. Tous se découvrent, ou envoient un geste amical; plusieurs même, entament, malgré le vacarme, un bout de conversation : la soutane n'effarouche personne.

On me montre dans une des salles, une respectable ouvrière, courbée sur sa tâche, qui, à notre approche, se redresse et nous salue, avec aisance et d'un air grave. C'est celle, me dit-on, avec le concours de laquelle M. Dutilleul commença, voilà quatorze ans, son apostolat de l'usine; car il débuta, racontait-il gaiement, par « réunir » une ouvrière. Son zèle était grand; ses espérances étaient médiocres; ses prévisions fort peu consolantes. Quand il prit la direction de cette filature, M. Dutilleul avait été accueilli aux cris de *calotin !* et par d'autres aménités choisies qui font d'ordinaire cortège à celle-là. Et si un prêtre avait alors eu l'audace de mettre le pied, je ne dis pas dans les salles de travail, mais seulement dans l'enclos de l'usine, il aurait bien vite perdu l'envie d'y revenir.

Mais « les temps sont changés », et les cœurs aussi. Au jour des funérailles de M. Dutilleul, le 5 septembre 1893, derrière le cercueil qui avait pour tout ornement un crucifix offert par les ouvriers et les ouvrières, marchaient plus de 4000 personnes. Les mille ou douze cents hommes et femmes employés à ses fabriques étaient là : et l'on ne pouvait s'empêcher d'être ému, en entendant ces braves gens réciter le chapelet, à haute voix, durant le long trajet de l'église au cimetière, un parcours de plusieurs kilomètres.

Voilà, grâce au dévouement d'un patron chrétien, toute une population de travailleurs reconquise à Dieu, affranchie du respect humain, gagnée au devoir et, comme nous le dirons plus loin, sauvée des angoisses de la misère présente ; assurée, autant que faire se peut, contre les tristes surprises de l'avenir ; et qui pouvait, elle aussi, répéter cette parole admirable, prononcée par d'autres ouvriers d'Armentières escortant le cercueil du fils de leur maître : « Nous sommes de

la famille[1] ! ». Je demandais à quelqu'un de la filature d'Houplines : « On était bien, n'est-ce pas, chez M. Dutilleul ? — Oh! me fut-il répondu, comme chez nous ! »

Ce n'est pas du jour au lendemain, sans peine, ou même sans souffrance, que pareille transformation s'est accomplie. Ce vaillant chrétien ne se contenta point d'y consacrer du temps et de l'argent : ce qui lui eût semblé peu. Il s'y dépensa lui-même : il y donna ses talents, sa science, son influence, son indomptable énergie. Il y usa les dernières années de sa vie. Plus fort que la contradiction, plus haut que les calculs de l'amour-propre, il persévéra, il souffrit et il aima; car il avait un noble cœur, et, selon le mot de l'un de ses intimes, « on sentait son cœur aussi chaud que ses poignées de main ». Il se fit tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ : sa tâche, à lui, était le règne de Jésus-Christ à établir parmi ses égaux et parmi ses inférieurs. Pas un de ceux qui l'ont approché, qui n'ait tenu en très grande estime sa loyauté franche et fière, son esprit si pénétrant, si alerte et si cultivé, son caractère si parfaitement dégagé des ambitions même les plus légitimes.

Aussi bien, les hommes de foi, prêtres et laïques, qu'il encouragea par son exemple, ont-ils voulu que la mémoire de leur courageux ami, en qui il y avait — c'est le mot de l'un d'eux — « l'étoffe d'un Garcia Moreno », fût conservée, pour l'édification et pour l'instruction d'un grand nombre, non moins que pour la consolation de ceux qui le pleurent.

Au surplus, s'il s'agit ici de la vie, de l'action, des œuvres d'un homme de bien, ne s'agit-il pas, tout autant, d'un vrai mouvement social et moral, qui a remué une grande ville industrielle? Un chrétien aux larges vues en a été l'âme : il a mené de front des entreprises qui auraient suffi à l'activité de plusieurs; mais depuis que Dieu l'a récompensé, ses œuvres lui survivent et sa mission n'est pas terminée. C'est ce que déclarait Mgr de Lydda, dans une lettre éloquente qui fut lue, en face du cercueil, après l'évangile, devant l'immense auditoire réuni en l'église Saint-Waast d'Armentières; nous en

1. Les ouvriers de la fabrique de M. Lambert. Voir *Souvenir des funérailles des six jeunes gens d'Armentières*, morts à Saint-Gervais, le 12 juillet 1892; p. 18.

détachons les lignes suivantes : « M. Dutilleul a donné une grande leçon à tous ceux qui occupent une place dans la société. Sa foi et ses œuvres parleront aux générations futures, en même temps qu'elles sont un grand stimulant pour la génération présente. »

Ses œuvres ont parlé pour lui, même de son vivant. Il était connu dans les assemblées catholiques, où l'on appréciait la sagesse pratique et ferme de ses avis; étant de ceux qui commencent par faire avant de dire. Il était connu et apprécié en plus haut lieu; et il avait reçu du Pape « des ouvriers » plus d'un témoignage, que n'égalerait aucun autre éloge. Pendant l'été de 1893, trois ou quatre mois avant la mort de M. Dutilleul, un prêtre d'Armentières, en pèlerinage à Rome, était agenouillé aux pieds de Sa Sainteté.

« D'où êtes-vous, mon fils? demanda le Pape.

— Saint Père, je suis français; d'Armentières, au diocèse de Cambrai.

— Oh! répliqua aussitôt Léon XIII, vous avez à Armentières un homme bien remarquable; c'est M. Dutilleul. »

M. Dutilleul était en effet de ces apôtres du peuple dont Pie IX et Léon XIII ont dit : « Ils n'agitent point; mais ils agissent. » Il fut un de ces patrons catholiques du Nord, dont on a pu écrire qu'ils ont deviné et observé les enseignements de l'encyclique : *de Conditione opificum,* même avant son existence. Certes M. Dutilleul est loin d'avoir été le seul à mériter cette louange; mais on peut impunément louer les morts. Et ses collègues eux-mêmes ont, à mainte reprise, salué en lui leur modèle comme chrétien et comme patron. Le *chrétien* et le *patron*, ce sont les deux titres que nous désirons mettre en lumière, sans négliger les notes et souvenirs touchant les qualités de l'homme privé. Il n'est pas inutile de laisser voir, en ce futur apôtre des ouvriers et des pauvres, les trésors de l'intelligence, du cœur et de l'esprit, qui eussent valu à M. Dutilleul, s'il y eût pris garde, une réputation d'artiste, de savant, de lettré, d'orateur, alors que lui-même voulait être uniquement « le contremaître du bon Dieu ».

Nous laisserons parler ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans sa famille, ou sur le champ de bataille social d'Armentières : parents, prêtres, amis et confidents, qui ont lu dans cette âme

si libéralement ouverte aux plus dignes. Ce sont eux qui nous raconteront, un par un, les faits et gestes, les vertus et les triomphes de celui qu'ils nomment leur « saint ami ». Nous n'avons guère fait que coordonner les récits, en y joignant le fil qui sert à les lier.

Nous avons évité, à dessein, de multiplier les noms propres des témoins vivants ; nous ne saurions livrer un assaut à la modestie de personne : la discrétion et la reconnaissance nous y obligent, et il en est, selon l'expression de l'un d'entre eux, qui demandent humblement à demeurer, le plus possible, « derrière le rideau ».

I

Alfred Dutilleul était né à Armentières, au mois de décembre 1843. Il appartenait à une très honorable famille, où la charité chrétienne est une tradition et un bien héréditaire. Son grand-père maternel, maire d'Estaires, à la veille de la Révolution, avait même eu l'honneur de faire l'aumône à un prince, en recevant chez lui le comte d'Artois [1].

Alfred reçut au foyer domestique, avec une éducation sérieuse, des principes de foi, d'honneur et de conduite, dont jamais il ne dévia d'une ligne. Pour peu qu'on l'étudie de près, on est vite frappé de l'unité de sa vie : il fut toujours semblable à lui-même. Dès la première enfance, sa droiture lui apprit à détester le mensonge, sous toutes ses formes : qu'on me permette d'en conter un exemple aussi simple que significatif. Il s'agissait de lui extraire une dent. Le dentiste employa d'abord la persuasion : l'opération allait se pratiquer sans aucune douleur. Alfred le crut sur parole et se confia au praticien comme à un ami. Or, l'opération terminée, le

1. Un religieux, cousin de M. Dutilleul, en nous racontant ce fait, y ajoute d'autres détails intéressants. Dès le dix-huitième siècle, un des arrière-grands-oncles de M. Dutilleul, M. Charles Hadon, touché de la misère des enfants abandonnés à la triste ressource de la mendicité, établit pour eux une école et une manufacture de linge de table — manufacture où l'on faisait la prière, matin et soir. Un autre arrière-grand-oncle, M. Albéric Hadon, vendit une partie de son patrimoine, pour satisfaire sa sainte passion de l'aumône. N'est-ce pas, en quelque sorte, l'*atavisme* de la charité ?

voilà qui se précipite sur l'homme ahuri, et lui administre, des deux mains, une jolie paire de soufflets, en criant : « Tu es un menteur ! » La loyauté et l'énergie d'Alfred Dutilleul se trahissent et s'annoncent dans cette boutade enfantine.

Il commença ses études au collège communal d'Armentières, où il n'y avait point encore de collège catholique ; mais, par la volonté des excellentes familles de la ville, l'établissement universitaire conservait un peu d'esprit chrétien et l'on conduisait les enfants au catéchisme de la paroisse. Alfred acheva son éducation à l'institution célèbre de Marcq-en-Barœul, dirigée par les prêtres de Saint-Bertin. Il était des plus jeunes élèves de sa classe et des plus brillants ; encore qu'il parût prêter une oreille distraite aux leçons du maître. C'était plaisir de l'entendre essayer contre le professeur des plaidoyers pleins de verve, *pro domo sua,* pour défendre ses productions d'écolier ; et plus d'une fois il fallut envoyer le bouillant avocat prendre l'air à la porte de la classe : ce qui ne l'empêchait point, à chaque fin d'année, de faire râfle de couronnes.

A un travail rapide il joignait une mémoire prodigieuse. De là, les longs loisirs qu'il employait à *dévorer* les livres. Pour contenter sa passion de lecture, on lui permit de lire Walter Scott *en anglais.* Alfred y gagna d'apprendre l'anglais et de le parler avec une parfaite aisance : il l'écrivait aussi. Nous avons même lu, de lui, des vers, en la langue de Shakespeare ; la prose commerciale anglaise lui rendit toutefois plus de services que la poésie d'outre-Manche : et tel ou tel industriel de ses amis pourraient dire combien ils furent redevables à la science de l'anglais de leur collègue. Plus tard, il apprit l'italien et l'allemand qu'il lisait couramment : sans jamais oublier le latin et le grec ; nous en verrons des preuves à peine vraisemblables en cette fin de siècle.

Tout ce qu'il logeait en sa mémoire n'en sortait plus. Alors même qu'il était à la tête de ses usines, il s'amusait à émerveiller ses intimes, faisant pleuvoir, au beau milieu de la causerie, des citations, des tirades d'auteurs anciens et modernes, des kyrielles de dates ou de menus faits d'histoire,

retenus après tant d'années d'occupations absorbantes. Entendait-il un discours qui l'intéressât, soit pour une raison, soit pour une autre, il pouvait le reproduire aussitôt après, avec l'exactitude de la sténographie. « Je l'ai entendu, écrit un de ses amis, refaire mot pour mot un discours de Mgr Mermillod que nous venions d'écouter. C'était la seconde fois que je le voyais accomplir ce véritable tour de force. En 1871, il refit ainsi, après l'avoir ouïe la veille, la harangue politique d'un gros personnage radical de Lille. »

Ses classes terminées, Alfred étudia le droit à Paris. Il fut étudiant sérieux et resta chrétien sans peur et sans reproche. Chaque matin, il entendait la messe à Saint-Sulpice; et après son déjeuner, il visitait Notre-Dame des Victoires. C'était sa promenade journalière. Plus tard, il se rappelait avec joie et consolation ces années de la jeunesse où il avait combattu, grâce à Dieu, sans blessures : et il avouait que ce souvenir lui rajeunissait l'âme. C'était pour lui, et il en fit plus d'une fois l'aveu, une chrétienne fierté de se dire qu'il pouvait mettre ses adversaires au défi de lui reprocher la moindre imprudence et le moindre écart.

Une fois licencié en droit, il travailla quelque temps dans l'étude de Me Debruyn, notaire à Armentières, dont il allait bientôt épouser la nièce, Mlle Louise Woussen. Mais pas plus que l'étude du Code, dont il avait cependant acquis une science très suffisante, les fonctions diverses des gens de loi ne cadraient avec son caractère. Il ne montrait aucun enthousiasme pour ce qu'il qualifiait ainsi en termes dédaigneux : « un fatras décoré du nom pompeux de jurisprudence, que chacun interprète à sa façon; à quoi cela sert-il? Le Code a beau vous donner raison; vous trouvez toujours un juge pour vous donner tort! » La magistrature *épurée*, qu'il vit à l'œuvre douze ou quinze ans, l'affermit dans sa répugnance instinctive pour le Code et ceux qui en vivent. Le notariat lui-même, en dépit de ses attributions paisibles et indépendantes, ne pouvait satisfaire son besoin d'action, ni échapper à ses épigrammes. A ses moments de belle humeur, M. Dutilleul décochait, contre l'honorable corporation des notaires, des médisances, plus amusantes que terribles :

celle-ci, par exemple, qu'il avait ornée de rimes et dont les notaires riront tout des premiers :

Que pourrait-on faire
De bien
Avec un notaire ?...
Oh ! rien.
Mais si, l'on peut faire
Très bien
Avec un os taire
Un chien !

Les années de son mariage furent doucement bénies ; mais elles passèrent avec la rapidité d'un beau jour. Nous avons eu sous les yeux les lettres que, pendant ses voyages, il échangeait avec sa jeune femme : elles sont exquises et parfumées de chrétienne tendresse. Le premier rendez-vous des communes pensées était en présence de Dieu, au pied de l'autel. Au milieu des préoccupations et des courses d'affaires à Paris, il écrivait, le 8 décembre 1869, à sa chère Louise : « J'ai communié ce matin à Notre-Dame des Victoires ; j'ai bien prié pour toi et pour nos enfants chéris. J'ai fait dire deux messes pour notre petite famille. » La petite famille se composait de trois enfants : Jean, Gabrielle et Rodolphe ; les deux fils ne devaient, pour ainsi parler, qu'apparaître en ce monde ; les parents ne les avaient élevés que pour le ciel. On cite encore un trait charmant du petit Jean, vers l'âge de trois à quatre ans. Jean était malade : il fallait le déterminer à prendre un bain de pieds quasi brûlant ; le pauvre petit ne pouvait s'y résoudre. « Jean, lui dit son père, fais cela pour le bon Dieu ! » Aussitôt l'enfant obéit.

M. Dutilleul avait à peine trente ans, que Dieu lui avait déjà demandé le sacrifice de deux enfants et d'une épouse si aimée, si digne de lui ; selon le désir que lui en avait exprimé cette généreuse chrétienne, il eut le courage de l'avertir lui-même que l'heure de la séparation était venue. Ce coup, en brisant son cœur, l'attacha irrévocablement à la croix. Vingt ans après cette cruelle épreuve, et après tant d'autres combats, ce vaillant était en droit d'écrire qu'il avait trouvé un moyen de demeurer fort dans la douleur et que ce moyen lui

réussissait sans faute. Il consistait à reconnaître son propre néant, à regarder la douleur en face et à lui crier :

Je ne te crains plus ; tu ne suffis plus à mon amour. Allons ! redouble, centuple tes efforts ; je ne dirai jamais : Assez ! Je dirai toujours : Encore, encore ! O mon Dieu, c'est votre croix que j'aime ; je la trouve : soyez béni.

Ce n'est pas un stoïcien qui tient ce langage ; ce n'est pas non plus un chrétien ordinaire. Ne sont-ce pas là les sublimes audaces des saints ? — Être saint, M. Alfred Dutilleul en avait le ferme vouloir ; et c'est surtout à partir de son veuvage qu'il se livre à la passion du dévouement et de la charité, en commençant par sa famille où il exerce un apostolat de joie et de courageux entrain : sachant bien (cette maxime est de lui) qu' « une âme chrétienne doit être épanouie jusque dans les larmes [1] ».

Il veillait avec un soin affectueux sur l'éducation de sa fille, en attendant le jour où il la confia aux dames du Sacré-Cœur : « Il me semble, lui écrivait-il à cette occasion, qu'en te mettant dans cette maison, je t'ai placée dans le cœur même de Notre-Seigneur [2]. »

Il s'instruisait, lui aussi. Il dirigeait alors deux fabriques, l'une, rue des Pâtures, qu'il céda plus tard à l'un de ses meilleurs amis ; l'autre dans le quartier d'Houplines ; il apprit par lui-même le tissage à la main, pour mieux se rendre compte du travail de ses ouvriers. Il s'appliquait à élargir le cercle de ses connaissances intellectuelles : les sciences exactes allaient droit à son esprit clair et précis ; toute recherche de la vérité, dont son intelligence reculait pour lui les bornes, lui paraissait être un pas vers Dieu ; les découvertes récentes de la chimie ou de la médecine, par exemple les travaux de M. Pasteur, l'intéressaient à un haut degré ; et, dans une conversation avec des habiles, il raisonnait microbes et bacilles, comme s'il ne se fût occupé d'autre chose.

Aussi bien, ne perdait-il pas une minute de ses longues journées, dont le règlement, dans les premières années, se déduisait ainsi : Lever, vers six heures ; sainte messe, pen-

1. Lettre du 27 avril 1883.
2. Lettre du 21 octobre 1882.

dant laquelle, lecture de l'*Imitation*, son livre de chevet; communion, une ou deux fois la semaine, et d'abord le dimanche, jour auquel il ne manquait pas d'entendre la grand'-messe, et, sauf les cas urgents, d'assister aux vêpres. Peu à peu, ses communions devinrent plus fréquentes et de tous les jours. De retour à la maison, déjeuner; puis étude, ou d'un ouvrage de mathématiques, ou des livres de M. Le Play. Après quoi, courrier, expédition des affaires et visite aux deux tissages. Vers quatre ou cinq heures, promenade à cheval. Dans la soirée, après les devoirs de famille, étude continuée jusque vers dix ou onze heures; ou longue séance au piano. Il était excellent musicien; ayant, raconte-t-il gaiement, dès le temps de sa jeunesse, « dans un concours de piano entre tous les tapoteurs de la famille, obtenu la médaille d'or, avec un exemplaire de Schumann ». Cette habileté, il l'avait conquise par une pratique suivie et persévérante : il n'avait pas l'habitude de faire les choses à demi. Il s'était promis de savoir la musique, non point en dilettante de rencontre, et en médiocre tapoteur de salon, mais à fond; il visait à pouvoir juger une œuvre, se l'approprier en quelque sorte et la rendre : il s'y appliqua et réussit.

Mais il n'ignorait pas que la place de la musique, dans la vie ordinaire, vient après toutes les obligations graves ou utiles; et il entendait bien que, même dans l'éducation d'une femme du monde, le piano ne fût, selon la définition, qu'un art d'agrément. Il expose là-dessus son opinion, à sa fille, dans une jolie lettre qui rappelle certain billet de Joseph de Maistre à sa fille Constance :

... Il est dit de la femme forte qu'elle filait. Je n'ai lu nulle part qu'elle jouât du piano, voire même de la harpe, qui était sans doute plus en usage à son époque. Si donc le piano a sa place marquée dans l'éducation, ce ne peut être que comme complément; nullement comme remplacement de choses plus sérieuses [1].

M. Dutilleul ne remplaçait jamais les choses sérieuses par la culture de talents qui amusent et qui trompent l'ennui des gens désœuvrés. Mais aucun des beaux-arts qui charment les esprits d'élite ne le trouvait étranger ou indifférent. Les

1. Lettre du 7 novembre 1882.

spectacles de la nature l'élevaient à l'admiration reconnaissante et vive de la puissance de Dieu ; lui-même avoue dans une de ses dernières lettres qu'il fit jusqu'à trois fois l'ascension du Vésuve[1]. Une belle peinture, comme un poème vibrant, avaient le don de l'émouvoir, de le captiver. Au cours de ses nombreux voyages, il disposait de tous les instants libres qu'il pouvait saisir, pour voir les monuments des villes où il passait. Après les monuments, venait le tour des musées, où il ne courait point de galerie en galerie ; mais sitôt qu'il rencontrait un chef-d'œuvre de son goût, il s'arrêtait, examinait l'ensemble et les détails, s'assurait que l'image était imprimée en sa mémoire, et il ne l'oubliait plus. Il emportait de la sorte toute une collection d'œuvres de maîtres, et il les possédait plus réellement que s'il en avait eu des copies dans un album. D'ailleurs il dessinait lui-même, et son coup de crayon ne manquait pas de caractère.

On peut se demander comment M. Dutilleul menait de front tant de travaux si variés ; on peut s'en étonner ; mais que va-t-on penser de ce qui nous reste à dire ? Les études, auxquelles il consacrait plusieurs heures de la nuit, prirent avec le temps une portée beaucoup plus haute, qu'on ne saurait trop admirer chez un homme du monde voué à l'industrie ; mais où le chrétien, voué, comme nous le verrons, au soulagement de toutes les misères morales et sociales, trouvait de quoi affermir son courage, en retrempant sa raison dans les clartés sereines de la philosophie et du dogme catholiques. La force morale se puise dans la lumière.

Pendant plusieurs années, M. Dutilleul, en compagnie de son confesseur M. l'abbé Coulomb et de M. le docteur Vincent, employait deux ou trois soirées de chaque semaine à une lecture réfléchie et commentée de la *Somme contre les Gentils*. Un jour qu'il venait de lire l'ouvrage de Mgr de la Bouillerie : *Traité de l'homme d'après les doctrines de saint Thomas :* « On nous parle souvent, dit-il, de la philosophie scolastique ; pourquoi n'essayerions-nous pas de l'étudier dans saint Thomas lui-même ? » A quelque temps de là, commencèrent ces lectures de la *Summa contra Gentiles*, qui se

1. Lettre du 20 mars 1893.

prolongeaient de huit heures à dix ou onze heures de nuit, ou, comme s'exprime un des trois lecteurs, « longtemps après le couvre-feu ». On se pénétrait du texte; on s'abandonnait aux discusions et spéculations réconfortantes pour une intelligence croyante qui marche de vérité en vérité sur les pas d'un génie et d'un saint. On rencontrait, sur la route, des défilés obscurs, des passages malaisés ou profonds qu'on ne franchissait pas sans lutte. M. Dutilleul s'acharnait contre l'obstacle. Son esprit se plaisait à ces problèmes, et il s'y jouait, même avant de les résoudre.

Écoutons encore un des trois membres de cette petite académie de Saint-Thomas : «Comme ces difficultés grandissaient sans cesse, et que l'autorité d'Aristote était maintes fois invoquée, notre courageux ami se prit à étudier le Stagirite. Plus tard, il lut aussi le beau livre du P. de Régnon sur la *Métaphysique des causes*. Dans ces études si difficiles, comme en toutes choses du reste, il ne se résignait jamais à des à-peu-près. Ses yeux ne pouvaient se contenter d'une demi-clarté. »

Vers la fin de sa vie, le soin absorbant des œuvres et sa santé qui déclinait, obligèrent M. Dutilleul à interrompre ces travaux de la nuit : la privation fut grande et toucha presque au sacrifice. Mais quel exemple! et, avouons-le, quelle révélation! Dans une ville manufacturière, un industriel occupé depuis le matin, d'affaires, d'expéditions, de commandes, de livres de compte, et qui profite de l'heure où les cheminées s'éteignent, où les générateurs et moteurs s'arrêtent, où les métiers se taisent, pour lire saint Thomas et Aristote, n'est-ce pas un des plus singuliers et des plus merveilleux anachronismes! Ici assurément nous pouvons prodiguer l'admiration et aller jusqu'au panégyrique, bien certains de ne froisser ni celui-ci ni celui-là : un tel modèle compte si peu d'imitateurs!

Pour qui ne connaîtrait guère M. Dutilleul, l'idée viendrait peut-être qu'il se glissait en cet esprit entreprenant un grain de rêverie, ou je ne sais quelle tendance à la pose. Ce serait le bien mal juger. Le rêve ne hantait point une intelligence si précise : et M. Dutilleul était, par nature, ennemi juré de la pose, de la prétention et de la pédanterie. Lui arrivait-il

de faire quelque étalage d'érudition? c'était uniquement dans un cercle restreint, avec des interlocuteurs capables de le comprendre, ou ravis de l'entendre. Causeur charmant et de verve, il évitait de trop ressembler aux industriels, d'ailleurs fort respectables, dont il définissait spirituellement en ces termes la conversation : « Que le tissu soit de soie, de satin ou de velours, la broderie est toujours la même [1]. » Sa broderie, à lui, variait aussi bien que le tissu.

Sa conversation entre gens de connaissance, parents ou amis, était un feu roulant, une exubérance de gaieté communicative. « Je n'aime pas, répétait-il en sa langue primesautière, les esprits constipés ! » ou encore : « Je ne veux pas qu'un chrétien soit un ours. » Partout il apportait la joie, le rire franc et ailé; même quand ses saillies et bons mots retombaient en pluie autour de lui, il ne blessait personne. Pour le noter en passant, jamais le tact et l'à-propos ne firent défaut à ce chrétien intransigeant, mais parfait homme du monde : fallût-il au besoin souligner d'une pointe de malice une leçon méritée. Il dînait un vendredi, à table d'hôte, dans un restaurant de bains de mer. Comme de juste, il faisait maigre; son voisin était servi en gras. M. Dutilleul mangeait d'un bel appétit; le voisin ne donnait pas un coup de dent sans se plaindre : le beafsteak était trop cuit; la côtelette était saignante; rien n'était de son goût et il assaisonnait chaque plat de récriminations grincheuses. A la fin, se tournant vers M. Dutilleul : « Au moins vous, ce que vous mangez est bon ! — C'est vrai, répliqua gaiement celui-ci; voyez ! la vertu est toujours récompensée, même en ce monde. »

C'était une vraie fortune de le posséder dans une réunion de famille; d'autant qu'il se prêtait de la meilleure grâce, dès là qu'il y avait service à rendre ou plaisir à faire. Il remplissait avec une scrupuleuse exactitude tous ses devoirs à l'égard des siens. On se rappelle de quelle tendresse filiale et débordante de foi il entoura les dernières souffrances de son père mourant; de quelle respectueuse affection il multiplia les témoignages à l'égard de sa vénérable mère, qui a eu la douleur de lui survivre.

1. Lettre du 12 avril 1893.

Pour les fêtes de famille, il se mettait en quatre; à ses autres talents il ajoutait, en ces occasions, la poésie. Une main pieuse a formé un recueil d'un certain nombre de ses poèmes inspirés par la circonstance : épithalames pour mariages; billets pour le gâteau des Rois; bouts-rimés sur commande; billets rimés en guise d'invitation, ou pour rafraîchir la mémoire d'un oublieux; voire pour rapprendre l'orthographe à une petite oublieuse; témoin ce quatrain, qui renferme compliment et leçon :

Sa taille si coquette
S'enferme sans danger
Dans un rond de serviette;
Un rond... R. O. N. G.

Voici un autre quatrain, d'un autre genre; il accompagne l'envoi d'un baromètre; c'est le baromètre, instrument *sensible*, qui parle :

Ne me regardez point par pluie, orage ou vent;
Ou vous m'exposeriez à me tromper souvent :
Car si jamais sur moi votre bel œil se fixe,
Croyant voir le soleil, je marquerai : *Beau fixe.*

A notre grand regret, nous ne saurions glaner davantage dans ce recueil intime; les noms de personnes vivantes émaillent ces jolies bluettes; et les événements du foyer, alors même qu'ils sont contés en vers, ne sont point du domaine public. Nous n'oserions non plus reproduire les lettres où, sans l'avoir voulu, au trot de la plume, M. Dutilleul se révèle *épistolier*. Il connaissait l'inimitable *Correspondance* de L. Veuillot; il y fait allusion, de ci et de là, au travers de ces pages qui ont parfois le tour et l'allure du grand écrivain. Détachons seulement une anecdote, qu'il narrait, en courant, à sa fille, le 9 décembre 1882.

... Une chronique, en style du *Pèlerin*. Jeudi, chasse à la forêt d'Eperlecques. Temps affreux. Au bout d'une demi-heure, je rentrais crotté, trempé, gelé. Voilà qu'au dernier taillis, *Fox*, le jeune *Fox*, ton élève *Fox*, pour la première fois de sa vie, tombe en arrêt; mais un bel arrêt, ferme, classique. C'était toute une révélation. *Fox* n'est plus un surnuméraire ; il est classé maintenant : il compte pour un.

Le lapin part; je le tue. Et je saute au galop dans le premier train, sans attendre les autres, et sans avoir le temps de prendre un billet.

En route, je demande un billet ; le contrôleur l'apporte. Hélas ! pas d'argent pour le payer. J'avais oublié de garnir mon porte-monnaie ; et ma dernière pièce avait passé entre les mains de mon porte-carnier. Si tu avais vu la tête de ce pauvre contrôleur ! Jamais je n'ai vu d'homme aussi inquiet. A chaque gare, il venait voir si j'étais toujours dans mon compartiment. Enfin, à la dernière, je lui dis : « Voyons, mon ami, regardez-moi. Je n'ai pas une frimousse de républicain. Vous pouvez avoir confiance en moi. Prêtez-moi de l'argent ; je vous paierai votre billet. »

Il paraît que ma harangue lui plut. Il me prêta la somme. Le lendemain, je la lui renvoyai, avec de gros intérêts naturellement.

Les lettres de M. Dutilleul sont bien l'image de cette vie pleine de travail, pleine de hautes pensées et des choses de la foi ; pleine de tous les dévouements. Il écrit à une personne bien chère et qui souffre : « Dieu m'est témoin que, toutes ces souffrances, je les appelle sur moi pour te les épargner[1]. » Et ce mot, jeté là au milieu d'une lettre, est bien le vrai cri du cœur. On comprend, en le lisant, ce que nous affirme un prêtre confident de cette belle âme : « Le souhait de saint Paul, disposé à prendre sur lui tous les châtiments de l'enfer, pour assurer en échange le salut de ses frères, avait dû le frapper ; et il eût été prêt à semblable dévouement. Quoi qu'il en soit, il m'a dit maintes fois qu'il lui eût été indifférent d'être en enfer ou en paradis, s'il avait pu y aimer le bon Dieu. »

C'est ici le lieu d'achever le portrait de ce chrétien qui, en ce monde, aima Dieu et le prochain pour l'amour de Dieu. N'est-ce pas ébaucher déjà le portrait de l'homme d'œuvres et du patron apôtre ? Si Alfred Dutilleul aima jusqu'à la passion, c'est qu'il aimait Dieu sans mesure. Son cœur, qui, selon l'heureuse expression d'un ami, était bien chez lui le *primum movens*, avait grandi avec sa foi. La première formation avait été austère. La piété lui avait appris à chérir. Sa piété allait croissant avec les années. Dans les derniers temps, il marchait sans cesse en la présence de Dieu, dont il était à ses yeux, auprès d'autrui, le très humble mandataire : « Que je voudrais savoir prier ! » disait-il souvent à son confesseur ; et vers la fin : « Quel bonheur ! je commence à savoir

1. Lettre du 21 octobre 1891.

prier. » Sa prière était continuelle. Il écrit à quelqu'un de sa famille, le 18 octobre 1891 : « Penser à toi, c'est prier pour toi. » Et il ajoute : « Hier, en te quittant, j'ai dit, le long de la route, un rosaire à ton intention. » Chaque jour, il récitait le rosaire en entier; chaque matin, après une fervente méditation, il assistait à la messe et recevait la sainte communion. L'Eucharistie était la vie de sa vie; l'un de ses meilleurs souvenirs était d'avoir reçu son Dieu de la main du Pape. Ce fut, d'après une de ses lettres datée de Rome, le jour de Pâques 1880, dans la chapelle Sixtine. Autant de fois qu'il le pouvait, M. Dutilleul passait la nuit au pied de l'autel.

« Je le rencontrai un jour, raconte M. l'abbé Coulomb, vers six heures du matin, au sortir de l'église du Sacré-Cœur, où il était resté en prières : il devait être brisé par la fatigue, mais il semblait épanoui par la joie d'avoir donné cette preuve d'amour à Notre-Seigneur. »

Aimer Dieu et lui en donner des preuves efficaces : tout le programme spirituel de M. Dutilleul tenait dans ces deux petits membres de phrase. Un religieux de Lille, chez qui M. Dutilleul allait, chaque mercredi, rendre compte de la semaine écoulée, exposer ses projets, soumettre ses difficultés, bref, prendre, si j'ose dire, le mot d'ordre du ciel, écrivait, un mois après la mort de ce vaillant athlète : « Jamais je n'ai vu un pareil esprit de foi.... Jamais je n'ai vu, même chez les religieux, un homme s'élever aussi haut, quand il parlait d'aimer Dieu et de faire son bon plaisir en tout. »

L'humilité va de pair avec l'esprit de foi. En se comparant soit avec les gens du peuple, à qui l'état de choses moderne a enlevé l'Église et Dieu, ou avec les malheureux incrédules qui, dans une haute situation, étalent leur incrédulité, il s'écriait : « Mon Dieu ! si, comme eux, je ne croyais à rien, je serais dix fois plus méchant. » S'estimant si peu, il ne voulait rien être. Dans un de ses voyages à Rome, on le pressa si éloquemment de se laisser inscrire parmi les membres de l'Académie des Arcades, qu'il dut accepter; mais il n'eut garde de faire jamais sonner ce titre. Dans les derniers mois de sa vie surtout, le monde, ses bruits, ses honneurs les plus enviables, ne lui étaient plus rien. Au mo-

ment de la magnifique fête eucharistique d'Armentières, M. Dutilleul fut appelé par M. le doyen et reçut avis que le Saint-Père le nommait chevalier de Saint-Grégoire, ainsi que plusieurs autres grands industriels de la ville, dévoués pareillement au triomphe de la cause catholique. Quelle que fût son affection filiale envers le Pape, et son respect pour les dons qui venaient de cette main royale et paternelle, rien ne put le décider à jouir d'une distinction si bien méritée.

Son détachement des biens de fortune égalait son indifférence à l'égard des honneurs. Il gagnait de l'argent, il travaillait à en amasser par devoir, comme il faisait toute chose ; sa profession l'exigeait, ses raisons de famille, le besoin de ses œuvres ; il s'y employait avec courage et succès : mais son cœur était plus haut. Un jour, par une suite de circonstances indépendantes de sa volonté, il lui arriva de perdre une très forte somme. Cette perte ne lui arracha que l'exclamation de Job : « Le bon Dieu l'a voulu ; que son saint nom soit béni ! » Et l'on peut croire que les pauvres ne s'aperçurent point de ce déficit considérable dans sa caisse ; dans la leur, il ne s'en trouva pas un liard de moins.

Par combien d'autres preuves ce chrétien désintéressé affirmait-il à Dieu son amour et son intrépide générosité ; y compris, bien entendu, la preuve que rien ne remplace, que rien ne surpasse : la souffrance acceptée et souhaitée en vue de Dieu. « Souffrir ! disait cet homme, que nous avons vu le boute-en-train des réunions joyeuses, épanouissant les cœurs et les visages ; souffrir ! je ne sais bien faire que cela. J'ai besoin de souffrir pour être stimulé et pour aller au bon Dieu. Je sens alors que je l'aime. » Paroles sincères, et désirs d'une générosité peu commune. Est-il grand besoin d'ajouter qu'un chrétien de cette trempe ne s'en tenait pas aux bons désirs et aux belles paroles ?

Qui lirait ces lignes, sans avoir vu le titre de notre étude, aurait le droit de se demander : Mais de qui donc s'agit-il ? N'est-ce pas un peu l'histoire d'un moine occupé de son salut, loin des choses humaines, à l'ombre d'une Chartreuse, ou dans les déserts d'une Thébaïde ?...

La Chartreuse ou la Thébaïde, M. Dutilleul en connaissait le chemin : il n'ignorait point que les âmes les plus énergi-

ques doivent respirer de temps en temps l'air de la solitude, cette « patrie des forts », comme l'appelait le P. de Ravignan. Du jour où les retraites pour les hommes du monde furent établies, d'abord au Château-Blanc, ensuite à Mouveaux, M. Dutilleul ne passa plus une année sans aller y chercher Dieu, dans la paix et la prière. Il s'y livrait tout entier à l'action divine, et, selon la parole de l'un de ses confesseurs, il sortait de là comme « transfiguré ». Durant ces jours de calme activité, il se préparait à la lutte, en luttant sans faiblesse contre lui-même. La franchise de son caractère tournait aisément à la brusquerie ; sa passion du devoir sur toute la ligne n'admettait guère chez autrui les hésitations, moins encore les détours. Cet homme si bon et aux idées si hautes, était roide, cassant parfois ; et, pour emprunter le témoignage textuel d'un religieux qui eut sa confiance, « d'un mot, il fendait un homme en quatre ; il se le reprochait souvent ; il s'accusait humblement et s'exerçait avec une énergie inflexible : il fit beaucoup de progrès ; mais longtemps il eut plus de mérite devant Dieu que devant les hommes ».

M. Dutilleul s'imagina que cet excès de vigueur pourrait bien venir d'un excès de forces physiques : il se mit, pour se dompter, à coucher sur la dure, c'est-à-dire sur le plancher de sa chambre. Le remède était assez mal choisi ; celui de la retraite, moins violent, eut plus d'effet : voici les résolutions où il s'arrêtait et qu'il tenait sans en omettre un iota. Nous les reproduisons d'après trois petites pages de son écriture fine et serrée. Rien, croyons-nous, ne saurait mieux mettre en relief cette âme vaillante et loyale ; sa vigueur, ses luttes, sa stratégie contre elle-même, par amour de Dieu :

Le manque de douceur ayant été jusqu'ici le défaut dominant de ma vie, je prends devant Dieu la résolution de m'appliquer désormais à faire de la douceur ma principale vertu.

Pour y arriver, par la grâce de Dieu que j'implore avec contrition, humilité et confiance, je prendrai les moyens suivants :

1° Chaque matin, en m'éveillant, mon premier acte sera de demander à Dieu la grâce de passer la journée dans le calme et la douceur.

2° Pendant la sainte messe, je méditerai quelques instants sur la douceur. Je me rappellerai tous les jours : I. Que chacune de mes duretés est un coup de verges dans la flagellation de Notre-Seigneur, une épine dans sa couronne, une goutte du sang qui a jailli de son cœur.— II. Que

cette dureté est le grand obstacle au succès des œuvres que j'entreprends pour la gloire de Dieu, et qu'elle empêche peut-être la conversion d'un grand nombre de ces âmes que je voudrais ramener au bon Dieu.

3° Après la sainte communion, je m'unirai tout particulièrement à la douceur et à la suavité de Notre-Seigneur, et je tâcherai d'apprendre de lui qu'il est doux et humble de cœur.

4° Dans la journée, j'offrirai à Dieu les mortifications que j'aurai occasion de faire, et en particulier les mortifications des yeux et de la langue, dans l'intention d'obtenir la grâce de la douceur.

5° Si quelquefois j'ai à souffrir du caractère des autres, je tâcherai de tout endurer avec patience, en expiation de toutes mes fautes passées contre la douceur.

6° Je prierai deux de mes amis de m'observer spécialement à ce point de vue ; toutes les semaines, je leur demanderai compte de leurs observations. Je prendrai avec eux des signes de convention par lesquels ils pourront me rappeler à l'ordre, si parfois, en leur présence, je venais à m'oublier sur ce point.

7° Avant tout entretien que je commencerai, je prendrai le temps de dire en moi-même : « Mon Dieu, maintenez-moi par votre grâce dans le calme et la douceur. »

8° A midi, et le soir avant de me coucher, je ferai un examen soigneux sur la douceur. Si j'ai été fidèle, je ferai une courte prière d'action de grâces ; si j'ai succombé, je ferai pour chaque infraction une légère mortification ou une petite aumône.

9° Je serai entièrement docile aux avis que me donnera mon directeur spirituel, pour me faire avancer dans cette suave vertu.

Ce dernier point de l'entière docilité, M. Dutilleul l'observait en toute occurrence, pour toute entreprise et décision. De même qu'il ne laissait rien à l'improvisation dans sa conduite, ainsi soumettait-il chacune de ses démarches à la direction de l'obéissance chrétienne. Un prêtre, de ses intimes, lui annonce que l'autorité diocésaine lui impose un gros sacrifice, un sacrifice cruel à tous deux ; M. Dutilleul lui répond sur-le-champ : « Je ne comprends rien à la volonté du bon Dieu ; mais vos supérieurs ont parlé : il faut obéir. »

Ce qu'il conseillait, il le pratiquait pour son propre compte. M. le doyen d'Armentières, M. le curé de Saint-Charles d'Houplines, ses directeurs de conscience, étaient en mainte occasion interrogés sur le parti qu'il devait suivre, et fidèlement écoutés ; la parole du prêtre étant pour cet homme de foi l'avertissement de Dieu. S'il exigeait les conseils, il

aimait les conseillers; sa reconnaissance pour les avis reçus était vive, comme l'obéissance était prompte. En voici un exemple cueilli dans une lettre du 28 septembre 1888, à l'un de ses directeurs :

Mon bien cher Père,... Dieu me garde de faire des phrases et du lyrisme ; mais laissez-moi vous dire que tout ce qu'un homme peut éprouver pour un autre, de reconnaissance et de dévouement vrai et profond, je le sens au fond de mon cœur ; avec la conscience de ne pouvoir trouver que dans mes prières le moyen de m'acquitter un peu envers vous...

En 1870, la voix d'un patriotisme sincère comme ses autres affections, l'inclinait fortement à quitter tout, sa jeune famille, ses œuvres, ses affaires, pour aller défendre le pays envahi. Amis et parents invoquaient les motifs les plus pressants pour le retenir ; c'était en vain. Alfred Dutilleul souffrait des malheurs de la France : il ne pouvait demeurer là, témoin inutile de tant de désastres. On finit par en appeler au jugement de son curé et d'un vicaire général de Cambrai ; les deux prêtres se prononcèrent pour la négative : et sans plus d'objections, il obéit ; on lui avait marqué là son poste du devoir ; il y resta.

Une autre fois, il conjectura, sur des apparences heureusement peu fondées, que M. le doyen d'Armentières n'agréait point une de ses œuvres. Aussitôt il court au presbytère, presse M. le doyen, avec respect et fermeté, d'affirmer carrément son désir ; et lui déclare que, sur l'heure, au moindre signe, cette œuvre-là et toutes les autres cesseront d'exister.

L'obéissance est le sceau évident de la sainteté ; c'est la vraie marque de Dieu. Mais Dieu promet à l'homme obéissant son concours et des succès : « L'homme obéissant parlera de victoires. » M. Dutilleul eut la gloire de justifier l'oracle divin : nous espérons le montrer, en racontant quels furent, d'abord au dehors de l'usine, puis au dedans, les soucis de son zèle, les merveilles de son dévouement, les victoires de sa charité.

II

Le faubourg d'Armentières qui s'allonge sur la route d'Houplines, avec sa bordure de fabriques et sa population

ouvrière, était, il y a vingt ans, avant que les patrons chrétiens n'en eussent tenté l'assainissement moral, un lieu « on ne peut plus mal famé ; les personnes honnêtes n'osaient, le soir surtout, s'y aventurer[1] ». Quelques travailleurs croyants, bien clairsemés dans cette foule, avaient-ils le courage d'entendre la messe, le dimanche ; ils avaient soin d'y aller en habits de travail, pour n'être point remarqués et harcelés par les camarades.

Parmi les patrons les mieux intentionnés, on se bornait à gémir sur ce lamentable état du faubourg ; on ne se doutait même pas que l'on pût y apporter un remède quelconque ; c'était une tanière de vices et de misère : on le voyait trop; mais avant cette époque, disait M. Dutilleul, « on ne nous prêchait jamais le devoir social ». Seuls, deux ou trois industriels avaient eu la pensée de petites œuvres économiques, pour diminuer en faveur de leurs ouvriers les prix de vente du pain et du charbon ; et c'était tout.

Alfred Dutilleul était déjà membre très assidu de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, dont il fut vingt-quatre ans secrétaire; Armentières doit même à son initiative, secondée par le zélé président de l'Œuvre, M. Charvet-Colombier, l'établissement d'une Conférence dans chacune des cinq paroisses de la ville. Mais à part l'aumône d'argent et d'exemple, il n'avait pas soupçonné qu'on pût faire quelque chose en vue de moraliser le pauvre peuple des tissages et filatures. Le prêtre zélé auquel nous devons l'histoire de débuts si peu consolants, s'étant hasardé un jour à prier M. Dutilleul de lui prêter aide et main-forte :

« Il n'y a rien à faire ici, répliqua-t-il vivement. Les patrons sont trop absorbés par leurs affaires, pendant la semaine; et, le dimanche, ils se doivent à leurs familles.

— Mais vous? Ne pourriez-vous tenter quelque chose?

— Je suis trop jeune. Je n'aurai point assez d'autorité, ni pour entraîner mes collègues, ni pour moraliser mes ouvriers. Je serai seul et je ne ferai rien.

— Vous ne serez point seul; nous serons deux. Pensez-y et commençons.

1. *Rapport sur les œuvres catholiques d'Armentières*, présenté par M. l'abbé A. Coulomb, au Congrès de Lille ; novembre 1879.

On commença, au carême de 1876. Des conférences furent prêchées pour les hommes; l'inanité des efforts et des essais où l'Église n'a point sa part, en vue de résoudre les problèmes sociaux; le bonheur d'un rapprochement cordial, effectif et chrétien, entre les classes, et, pour finir, un tableau animé, saisissant, des œuvres créées par M. Harmel, au Val-des-Bois : tel fut le thème de ces conférences. Le fruit en fut immédiat. M. Dutilleul ne perdit pas un moment : il s'en alla trouver le conférencier, M. l'abbé Coulomb, et lui annonça que des patrons chrétiens ayant leurs usines soit sur la route d'Houplines, soit dans les autres quartiers d'Armentières, étaient prêts à marcher. Ils avanceraient les fonds nécessaires et paieraient de leur personne. Le messager de cette heureuse nouvelle était radieux. Un horizon inconnu s'ouvrait devant lui; il y entra d'un pas ferme; et nous sommes sûr de ne diminuer aucun mérite en affirmant que dorénavant, dans cette légion du dévouement, il fut vraiment *primus inter pares*.

Une fois réunis, forts de leur confiance en Dieu et de leur bonne volonté à l'endroit de leurs ouvriers, les patrons cherchèrent, conclurent, agirent; ils en arrivèrent, par leur expérience du mal social, à cette conséquence pratique dont l'encyclique *de Conditione opificum* donna la formule, quinze ans plus tard : « La religion seule est capable de détruire le mal *dans sa racine*. » L'impiété mène fatalement aux ruines; seule, la religion fait refleurir les ruines, ayant seule les paroles de vie. Dès le premier jour, M. Dutilleul en eut l'intelligence ; et comme un libre-penseur, d'un certain renom, lui reprochait de s'obstiner en ces vieilles idées, d'être un rétrograde, un homme du passé : — « Du passé!... Je ne suis même pas et ne veux pas être un homme du présent. Je suis de l'avenir. Quand tout aura sombré, il ne restera plus que des chrétiens pour réédifier sur les ruines que vous et les vôtres vous aurez accumulées! »

Celles qui s'accumulaient au quartier de la route d'Houplines étaient navrantes; mais par où commencer à réédifier? Par l'usine directement? Personne n'y songea. C'eût été tout compromettre; c'eût été imiter les assiégeants du temps jadis, qui eussent voulu se jeter au cœur de la citadelle

sans avoir pris les bastions, et établir la circonvallation aux alentours des murailles. M. Dutilleul avait pour maxime, selon le mot de l'Évangile, que les grandes choses commencent par des petites, par des grains de sénevé. Il s'en explique ainsi dans une lettre : « Ne craignons pas de commencer très misérablement; plus nous partons de bas, plus nous avons de chances de monter. Une œuvre qui a des commencements tout petits ne peut guère décliner; pour elle, le moindre accroissement est un progrès qui l'encourage et la fortifie [1]. »

Selon ce principe de philosophie très simple, on débuta par les enfants; et d'abord, par les filles, avec le concours de six religieuses de Notre-Dame-des-Missions, de Lyon, que l'on installa, le jour de Noël, dans deux pauvres maisons, juste à l'entrée du faubourg. Ce fut la première ligne de circonvallation de la charité. L'on établit, comme en courant, — la charité va vite, — crèche, école, patronage, maison de famille.... Voici, résumées en un tableau d'ensemble, les œuvres pour femmes et filles, entreprises dans ce quartier, par les soins, l'appui, les libéralités de M. Dutilleul et de ses collègues :

1° Une crèche ;

2° Un asile;

3° Une école pour les petites filles et pour les ouvrières adultes ;

4° Un patronage de jeunes personnes, avec Confréries des Saints-Anges et d'Enfants de Marie ;

5° Une association de Mères chrétiennes ouvrières ;

6° Une fraternité du Tiers-Ordre ;

7° Une conférence d'Anna-Maria, dont les membres sont, pour la plupart, femmes des directeurs et des contremaîtres ; elles visitent les malades et les pauvres du quartier, à qui elles distribuent, en bons de pain, de viande, de charbon, les 800 ou 900 francs que leur assurent les dames patronnesses d'Armentières ;

8° Une Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Les pauvres enfants qui arrivèrent les premières chez les Sœurs des Missions, n'avaient qu'une idée assez vague du respect et de l'obéissance ; au Patronage, telle fut d'abord leur indiscipline, que la supérieure des religieuses, récemment revenue des îles Tonga, comparait, avec trop de rai-

1. Lettre du 22 octobre 1891.

son, ces pauvres petites, aux jeunes sauvages de l'Océanie. En quelques mois, l'ordre, la paix, la prière, la piété avaient conquis ces âmes heureuses et reconnaissantes.

Les jeunes ouvriers appartenant aux fabriques de l'association, possédèrent aussi bientôt un centre de réunion, où, chaque soir, ils vinrent au catéchisme et à l'école ; et chaque dimanche, au Patronage. On y adjoignit des classes d'adultes pour les apprentis ; et enfin, au mois d'octobre 1882, une école libre de garçons, qui compléta le cycle des œuvres pour l'enfance ouvrière du faubourg.

M. Dutilleul suivait ces humbles débuts avec un vif intérêt ; mais il lui tardait d'avoir un cercle catholique, fondé sur le modèle de ceux qui alors éclosaient de toutes parts, à la voix entraînante de M. le comte Albert de Mun. Le terrain fut choisi et acheté, au centre des usines ; les patrons chrétiens se rassemblèrent tous les quinze jours et se concertèrent en vue de cette fondation : ils appelèrent à ces conférences préparatoires un certain nombre de directeurs et de contremaîtres ; après quoi, l'on forma les sous-officiers et les cadres du Cercle, à l'ouverture duquel un des principaux membres des cercles catholiques, M. le lieutenant-colonel de La Granville, vint assister et prit la parole.

En attendant la fondation d'un autre cercle, celui de Saint-Charles, aujourd'hui très prospère, la jeunesse et les chrétiens pratiquants des fabriques devaient trouver là, en plein quartier ouvrier, un refuge, un asile pour leur foi : M. Dutilleul leur consacra dès lors ses pensées, son temps, la plupart de ses soirées du dimanche. Il fallait s'arracher, pour quelques heures, aux joies reposantes de la famille ; mais, au Cercle, sa présence était une fête : il venait au Cercle. Il passait son monde en revue, allant de groupe en groupe et serrant les mains qu'on lui tendait ; parfois même, soit crainte d'offenser, soit désir de ne pas paraître trop fier, il acceptait courageusement un verre de bière ; et *courageusement* n'est pas ici, comme on pourrait le croire, un mot oiseux et banal. D'autres fois, il se mêlait aux divertissements, jeu de boules et tir à l'arc ; chaque année, quand les archers et joueurs de boules faisaient leurs petits repas de société, M. Dutilleul était de la partie ; il y amenait des con-

vives d'élite, et il y parlait. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il payait autrement son écot ?

Dès le début, il comprit qu'il fallait habituer les ouvriers à prévoir le lendemain, à s'assurer des économies ; mais comme, en cette matière, les bons conseils, voire les bons exemples, risquent de se perdre en l'air, il créa une *Caisse d'épargne,* dont il encaissa les fonds, et servit aux déposants un intérêt assez élevé. Après la Caisse d'épargne, vint la *Société de secours mutuels*, dite de *Saint-Louis*, dont un ami et disciple de M. Dutilleul reçut la direction ; puis un *Bureau de placements chrétiens ;* puis un *Secrétariat des pauvres.* Toutes les floraisons de la charité intelligente, au service des ouvriers, se hâtaient d'éclore sur le sol jusque-là désert d'Houplines.

En vue d'attacher les membres du Cercle catholique par des liens plus attrayants et plus forts, on établit, pour les jeunes gens, une société de *Canne et escrime;* pour les hommes (d'aucuns peut-être en souriront), une compagnie de *Sapeurs-pompiers.* Naturellement, M. Dutilleul acheta la pompe ; et comme les sapeurs-pompiers n'ont point l'usage d'aller au feu, ni à la parade, sans un casque et un uniforme, il contribua de ses deniers à leur payer une tenue militaire. La compagnie, du reste, n'attendit pas longtemps l'occasion de se distinguer : et leurs premiers essais contre les incendies leur valurent une réputation qui ne s'est point démentie.

Pour utiles et louables qu'elles soient en elles-mêmes, ces institutions ne vont à moraliser les hommes, que si la religion les féconde. Au Cercle d'Houplines, prière, instruction du soir, messe et offices du dimanche, communion fréquente, et pour les fervents, confrérie du Saint-Sacrement, adoration nocturne, furent mises en honneur. M. Dutilleul encourageait, animait, entraînait ses gens ; il était là : il n'y avait qu'à le voir et à le suivre.

Cependant, au Cercle catholique, on ne pouvait avoir sous la main qu'une troupe choisie de croyants et de braves ; et le fondateur conçut l'ambition d'élargir sa sphère d'action sur les ouvriers honnêtes que le respect humain ou l'indifférence tenaient à l'écart. Ce qu'il organisa dans ce dessein est une trouvaille, un coup de génie. Il y fallait sa volonté,

usons d'un terme plus expressif, sa *poigne*, pour y songer, surtout pour réussir. Il y songea, il y réussit, à son grand honneur, et au très grand profit d'Armentières, en imaginant les *Sociétés conservatrices d'ouvriers*, ou *Sociétés de vingt*.

M. Dutilleul n'avait pas eu de peine à constater — cela se voit en ouvrant les yeux — qu'en dépit des démarches, des sacrifices d'argent, des efforts, les conservateurs étaient invariablement battus aux élections. Les bonnes volontés ne suffisent pas au succès : il faut les lier en faisceau. L'union des volontés mauvaises est chose tout aisée : avec des mots, du vin, du bruit, les meneurs poussent les foules aux urnes, et elles s'y pressent. Les conservateurs, avec d'autres principes, ont d'autres façons. Pour eux, l'ouvrier le mieux intentionné n'est guère accessible ; il ne l'est point dans les ateliers, où les camarades lui feraient la vie dure ; il l'est peu dans la famille, où l'on ne le rencontre presque jamais. On est réduit à prendre les travailleurs comme ils sont ; il faut les chercher où ils sont. Or (c'est un fait d'expérience), en dehors des usines, ils sont au cabaret. C'est là que les meneurs les trouvent : et ils les y trouvent prêts à hurler avec les loups de la démagogie qui viennent y hurler leur prose.

Les honnêtes gens peuvent-ils les y aborder ? Oui, mais avec des précautions d'ordre et de liberté. M. Dutilleul eut l'heureuse fortune de découvrir, parmi ses gens, un brave ouvrier pareur, du nom de Lemu, qui avait rêvé ce plan de propagande et qui, une fois converti aux idées généreuses du patron, devint son collaborateur avec entrain et plein succès. On désigna, en guise de siège social de cette future et singulière corporation, un cabaret, ou, comme on dit dans le Nord, un estaminet, convenable. Là, on groupa vingt hommes sûrs, bien disposés ; ce fut tôt fait et l'on eut ainsi la première société de *vingt ;* la loi ne permettant pas de dépasser ce chiffre. Une autre suivit de près ; puis une troisième ; on atteignit la vingtaine et l'on continua d'aller de l'avant. M. Dutilleul plaçait à la tête de ces étranges comices un individu actif et jouissant d'un certain crédit.

Sitôt qu'il compta un nombre respectable de groupes, il les invita à se réunir chaque lundi soir, et les associa en une vaste fédération. Les groupes ne recevaient qu'une direc-

tion, la sienne ; ils recevaient aussi ses encouragements en espèces. Entre toutes les *Sociétés de vingt* une caisse de secours fut établie, qui s'alimenta de ses libéralités, de celles des patrons et conservateurs gagnés par lui à son plan, et des cotisations des sociétaires ; M. Dutilleul désirant toujours voir les ouvriers contribuer de leur bourse à leurs œuvres. C'est l'un des plus sûrs moyens de les y intéresser efficacement ; on ne s'affectionne sérieusement qu'aux choses qui ont coûté un sacrifice personnel.

Une fois chaque semaine, il convoquait chez lui les chefs de section et l'on examinait les mesures à prendre, les besoins des divers groupes. En peu de temps, ce fut presque une armée électorale ; les *Sociétés conservatrices* comptèrent 1 200 membres ; elles eurent des estaminets sur tous les points de la ville d'Armentières et de la route d'Houplines : vaste réseau dont M. Dutilleul tenait tous les fils.

L'ouvrier Lemu, son lieutenant, était loin d'être catholique quand le patron sollicita son concours ; mais avec le dévouement, la foi entra dans cette âme ardente. Lemu ne fut que quatre ou cinq ans préposé aux *Sociétés de vingt*, et fut emporté par une maladie de langueur. Son charitable patron lui prouva sa reconnaissante affection, en le préparant lui-même, par de fréquentes visites, à une mort chrétienne et très édifiante. Les autres ouvriers conservateurs, du moins dans les premiers temps, n'avaient que des données assez vagues sur le caractère, le rôle, les vertus d'un patron chrétien. En voici une preuve, où l'humilité de M. Dutilleul trouva son compte. Bien qu'il fût intraitable sur le principe d'autorité, et qu'à l'intérieur de ses usines il tînt tout le monde en respect, néanmoins, au dehors, le long des rues qui mènent aux usines, l'excellent patron ne croyait pas déroger à sa dignité en distribuant des poignées de main aux ouvriers ; s'étant d'ailleurs convaincu qu'une poignée de main offerte à propos vaut presque un sermon. Mais, cela va de soi, il lui répugnait fort de se voir accosté par des gens qui, ayant bu plus que de raison, venaient à lui en zig-zag, voire même en risquant leur équilibre. Il pria donc l'ouvrier président des *Sociétés conservatrices* d'en faire l'observation aux intéressés ; promesse lui en fut donnée. A quelques jours

de là, réunion plénière desdites sociétés ; les personnes de la meilleure compagnie d'Armentières occupent, en grand nombre, les premières places ; le président se lève, et au beau milieu de sa harangue il hasarde ce morceau oratoire de son cru : « Il n'est pas beau que des ouvriers ivres accostent des patrons dans les rues. Tout le monde se saoûle ; c'est vrai. Mais quand M. Dutilleul est dans cet état, il reste chez lui. Faites de même ; restez chez vous ! »

« Notre pauvre ami, ajoute le chroniqueur, courba la tête et sourit, en se gardant bien de répondre ; sa réponse n'aurait pas été comprise. »

Fonder, c'est beaucoup ; maintenir, c'est tout. Pour maintenir les *Sociétés conservatrices*, le fondateur passait, chaque lundi, entre huit et dix heures du soir, dans un certain nombre d'estaminets ; il en visitait une demi-douzaine, distribuant là aussi de chaudes poignées de main et des paroles amicales ; ne payant jamais le moindre *canon*, pour ne pas être accueilli comme un donneur d'eau bénite de cabaret ; mais ayant soin d'insinuer en toutes ces âmes du courage, de saines doctrines politiques, sociales, et peu à peu, des pensées chrétiennes. Peu à peu, en effet, les membres des groupes conservateurs se sentirent les coudes, ailleurs qu'autour des tables du lundi soir. Ils s'acheminèrent vers l'église. Chaque année, à l'anniversaire de la mort du prince impérial, les 1 200 ouvriers conservateurs, qui étaient pour la plupart dévoués aux idées bonapartistes, firent célébrer un service et ils y assistèrent en corps. Ils eurent une autre inspiration fort heureuse et qui mériterait d'être imitée d'un bout à l'autre de la France. Persuadés, par bonnes raisons, que le 14 juillet n'est point et ne saurait être une fête nationale, qu'il devrait bien plutôt être un jour de deuil, ils firent célébrer à cette date une messe de *Requiem* pour les victimes de la Révolution. De là à remplir tous leurs devoirs de vrais catholiques, il n'y avait qu'un pas ; tous, ou peu s'en fallut, le franchirent ; après quoi, ils fournirent aux processions de la Fête-Dieu et aux adorations nocturnes un merveilleux appoint, formant escorte et couronne d'honneur autour du Saint Sacrement.

Enfin, les élections se ressentirent de leur action et de leur

entente énergique ; mais avant d'arriver à l'histoire de ces luttes, transcrivons les réflexions que cet apostolat de M. Dutilleul suggère à un témoin des mieux informés :

Voilà un homme à qui le cercle ou le café n'offrit jamais le moindre attrait ; un homme d'une éducation accomplie, qui s'en va une fois par semaine visiter cinq ou six estaminets, et là, faisant violence à toutes les habitudes de sa vie, subir le verre de bière, la fumée de tabac et la chanson par-dessus le marché.

Cependant rien n'est capable de l'en détourner ; pas même une réunion de famille. Il avait vu le bien à faire ; le faire était pour lui un devoir dont il voulait s'acquitter amplement. Si ce n'est pas de l'héroïsme, j'ignore absolument la signification de ce mot.

Certes, c'est bien là, croyons-nous, la plus admirable réalisation de la formule tant prônée : *Allons au peuple !* Aller au peuple n'était pas, pour M. Dutilleul, une belle métaphore : on voit comment il y allait. Hâtons-nous de dire qu'il en fut récompensé suivant ses désirs. Les soldats qu'il avait exercés à soutenir la cause de la religion et de l'ordre firent face à l'ennemi, qui est la révolution et l'impiété. Chrétiens courageux, ils furent de sérieux électeurs. Mais leur chef, en montrant à ses hommes le chemin du devoir, n'avait aucune arrière-pensée personnelle et ne travaillait point à se gagner des suffrages : il visait plus haut. M. Dutilleul aimait son pays et il se désolait de voir la France aux mains des athées, des francs-maçons, des juifs ou de leurs créatures; mais s'il ne se contentait pas de gémir, il avait soin d'écarter de lui les mesquines ambitions qui divisent et paralysent. Il aurait pu devenir un politique hors de pair : il avait des principes, il parlait avec fermeté, clarté et logique, et non sans charme, accoutumé qu'il était à revêtir ses arguments d'images neuves, empruntées à la nature, aux sciences, aux arts, à l'industrie ; il ripostait aux adversaires avec promptitude, finesse et à-propos : il les aurait cloués d'un mot, telle était sa présence d'esprit et la vigueur de sa parole ; mais l'action lui parut préférable aux joutes oratoires du palais Bourbon. En 1871, les personnages les plus honorables du département le supplièrent de laisser porter son nom sur la liste des candidats à la députation; liste qui passa tout entière. Il n'y voulut rien entendre.

On dut employer les instances, celles mêmes de l'autorité ecclésiastique, pour qu'il posât sa candidature au conseil municipal d'Armentières. Là, en compagnie de ses collègues conservateurs, il soutint des assauts mémorables en faveur des intérêts catholiques. Prêt sur toutes les questions, et les ayant étudiées soigneusement à l'avance, sitôt qu'une parole malencontreuse échappait aux discoureurs de l'autre parti, il la saisissait au vol, la réduisait en poussière et fermait la bouche à quiconque osait rentrer en lice.

Les contradicteurs s'aperçurent à leurs dépens que ce clérical savait écrire aussi bien qu'il savait parler. Vers 1880, le comité conservateur fonda la *Gazette d'Armentières,* pour répondre au *Journal d'Armentières*, feuille rouge, publiée par un séminariste qui avait jeté le froc aux orties. M. Dutilleul lança dans la *Gazette* une suite d'articles pleins de verve, contre un personnage très influent auprès de l'administration municipale, lequel ne put résister à cette pluie de flèches et au discrédit qui en rejaillit sur ses faits et gestes. Il battit en retraite devers Roubaix, où, par le hasard du suffrage universel, il est devenu député socialiste : il s'est distingué, à la Chambre, par un projet de loi frappant d'une taxe pécuniaire les titres de noblesse.

M. Dutilleul habitait près de l'hôtel de ville d'Armentières, où le gros des électeurs étaient appelés aux urnes. Sa demeure fut un point central; c'est chez lui que les candidats honnêtes se rassemblaient, que l'on rédigeait les plans de campagne, les ordres du jour; de là partaient les professions de foi, les attaques, les répliques de la dernière heure. C'était une vraie citadelle électorale. Plus d'une fois, il y eut là des dangers à courir; des bandes avinées envahissaient la place voisine : on devait se défendre autrement qu'à coups de bulletin, et M. Dutilleul affermissait son monde, ou s'exposait lui-même aux cris et aux avanies de la canaille : « Nous l'avons vu, écrit un de ses compatriotes, luttant contre une foule furieuse et menaçante qui le couvrait d'injures et de crachats ; » rien ne le déconcertait. Quand il eut constaté qu'il fallait, coûte que coûte, se porter en avant, avec d'autres conservateurs, pour combler les vides qui venaient de se produire au conseil municipal, il n'hésita plus; il marcha

avec ses amis; on lui prédisait un échec, et ce fut un triomphe qui donna la majorité au parti conservateur.

Le lendemain, il racontait ainsi les péripéties de la veille:

4 mai 1885... La journée a été chaude; l'après-midi n'a été qu'une suite de batailles ; les républicains ont mis à sac le Café de Paris; ils ont brisé les vitres dans un certain nombre de cabarets. Ils ont fait le siège de la maison de *** ; mais ils n'ont pas pu enfoncer les portes. Chez nous, ils sont venus aussi aboyer quelque peu ; mais sans rien démolir. J'ai bien attrapé quelques horions dans les bagarres de la place; mais j'ai été bien défendu par les ouvriers conservateurs. Tous nos hommes ont admirablement fait leur devoir...

V. DELAPORTE.

L'ÉGLISE D'ANGLETERRE

A-T-ELLE RÉELLEMENT LE SACERDOCE ?

I

APERÇUS HISTORIQUES ET PRÉLIMINAIRES

On sait que, depuis un demi-siècle, il s'est créé un courant d'idées religieuses qui rapproche du catholicisme l'élite du clergé anglican. Ce mouvement qui agite surtout certaines sphères de la « haute Église », le récent appel de Léon XIII à tous les chrétiens dissidents, est venu fort à propos le stimuler. Plus que jamais, il se manifeste chez quelques-uns de nos frères séparés un désir sincère d'union [1]. Leurs démarches, leurs paroles empreintes de respect et parfois d'admiration pour l'Église catholique, attestent la loyauté de leurs efforts pour se rapprocher de nous. Le présent est riche d'espérances, dont quelques-unes, il faut le croire, se réaliseront. Que les conversions se produisent en masse — chose peu probable — ou bien restent individuelles, mais à file continue, dans les deux cas, il devient d'un intérêt pressant d'examiner la situation du clergé anglican en face de l'Église catholique. A ce sujet, dans son sein comme au dehors, une préoccupation prime toutes les autres : on se demande si la hiérarchie anglicane est composée de vrais prêtres et de vrais évêques. Il importe de dissiper tout malentendu : l'Église d'Angleterre a-t-elle gardé le sacerdoce? Les ministres ont-ils reçu le pouvoir de remettre les péchés? Et surtout peuvent-ils, par les paroles sacramentelles, appeler le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques? Grave et difficile question, que d'ardentes controverses viennent de raviver.

1. On peut citer entre autres l'évêque anglican de Salisbury, celui de Lincoln, le chanoine Knox Little, lord Halifax.

Nous savons qu'elle est, à Rome, l'objet d'un attentif examen. Inutile de le dire : quelle que soit la décision, nous serons heureux de nous y conformer. En attendant, un débat sérieux et courtois est légitime, et même opportun.

Avant de discuter cette question des ordinations anglicanes, il convient d'en rappeler l'origine et de la montrer sous l'aspect plus précis qu'elle revêt de nos jours.

On sait que, vers l'an 1534, Henri VIII, n'ayant pu faire approuver par Clément VII son divorce avec Catherine d'Aragon, rompit définitivement avec le Saint-Siège. Mais, du moment qu'il avait trouvé des prélats complaisants pour sanctionner son mariage adultère, et que ses sujets le reconnaissaient pour le chef suprême de la religion d'Angleterre, il était satisfait. Il maintint autour de lui les principaux dogmes et la discipline de l'Église catholique. Le seul changement qu'il introduisit dans l'ordinal fut de substituer son nom à celui du Pape pour la prestation du serment. Aussi ne met-on pas en doute la validité des ordinations faites sous son règne. En 1547, Édouard VI, un enfant de neuf ans, lui succédait. L'archevêque de Cantorbéry Cranmer et d'autres prélats ou docteurs anglicans, délivrés de la main de fer qui réprimait leurs tendances hérétiques, travaillèrent aussitôt à une transformation plus radicale de la religion anglicane ; et, pour mettre l'ancien ordinal en accord avec leur doctrine, ils s'empressèrent de le modifier. La première édition, — celle de 1549-50, — ayant paru à quelques réformés trop empreinte de l'ancien esprit catholique, fut revisée. L'édition de 1552 satisfit les plus exigeants.

Sous Marie Tudor (1553-58), l'Angleterre fut réconciliée avec le Pape, et l'ordinal hérétique aboli. Peu après la mort de Marie, l'œuvre schismatique d'Édouard VI fut reprise et consommée par la fille d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn, la reine Élisabeth. Un an plus tard, vers la fin de 1559, tous les évêques catholiques — celui de Llandaff excepté — étaient morts, ou, sur leur refus de reconnaître la suprématie spirituelle d'Élisabeth, étaient destitués. Il fallait pourvoir aux sièges vacants, et d'abord créer un métropolitain ; car Élisabeth voulait conserver les cadres de la hiérarchie. Elle choisit pour archevêque de Cantorbéry le docteur Matthieu Par-

ker; c'était un prêtre instruit, ancien confesseur d'Anne de Boleyn; et depuis, marié et partisan du schisme.

Élisabeth réunit, non sans peine, quatre évêques pour le consacrer. Intronisé, celui-ci procéda aussitôt à de nouvelles ordinations; et bientôt après, les évêques catholiques étaient remplacés. Eh bien, la hiérarchie dont Parker est la tige a-t-elle reçu et gardé le sacerdoce? D'abord, ce n'est pas seulement la validité, c'est le fait même de la consécration de Parker qui a été — et pendant longtemps — mis en doute.

Les circonstances assez mystérieuses qui l'enveloppèrent avaient inspiré aux catholiques de légitimes défiances. L'opinion de Parker, alors commune chez les anglicans, que l'autorité royale peut suffire à créer des évêques ; la déclaration d'Élisabeth, qui « suppléait, en vertu de son pouvoir royal, à tout ce qui pouvait être exigé en sus par les statuts du royaume et les lois de l'Église » pour la consécration de l'ancien chapelain de sa mère; enfin, l'impossibilité où étaient les catholiques de consulter les pièces officielles qui attestaient l'acte de consécration, devaient confirmer leurs soupçons. Aussi, quand fut publiée pour la première fois, en 1613, la partie du registre de Lambeth, où était décrit le sacre de Parker, on vit là un roman fait tout exprès pour donner le change au public. Dans l'intervalle, une légende s'était accréditée : on racontait qu'un simulacre d'ordination avait eu lieu dans une auberge de Cheapside, à Londres, nommée *the Nag's head*, « la Tête de cheval ». Scory, l'un des évêques assistants, avait posé une bible sur la tête de Parker, en lui disant : « Reçois le pouvoir de prêcher la parole de Dieu dans sa pureté[1]. » Que le 9 décembre (1559), après la confirmation de Parker, il y ait eu à Nag's head quelque plaisanterie analogue, ce n'est point invraisemblable. C'était là, en effet, qu'après la cérémonie religieuse à *Bow church* les prélats venaient dîner; et l'on sait, d'autre part, que le caractère dominant de Scory n'était pas la gravité. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que Parker

1. Le docteur catholique *Champney* (*De Vocatione ministrorum*, c. XIV, p. 497), raconte, sur les données de Thomas Bluet, que cette scène aurait eu lieu en présence de Neal, envoyé par Bonner, évêque de Londres, pour empêcher l'évêque de Llandaff de consacrer Parker.

devait être absent, ayant été confirmé par procuration[1]. D'ailleurs, il est aujourd'hui avéré qu'une cérémonie plus sérieuse d'ordination a pris place, le 17 décembre 1559, dans une chapelle du palais de Lambeth. Depuis 1834, les apologistes catholiques, à la suite de Lingard[2], ont enfin rejeté l'histoire de Nag's head. Mais il n'en est pas moins vrai que, jusqu'à cette époque, elle était citée comme l'un des principaux griefs contre les ordinations anglicanes.

On a dit que la plupart des traités dirigés contre celles-ci n'alléguaient point d'autre raison. Rien de plus inexact. Ce qui est vrai, c'est que la plupart des auteurs ont fait trop de fonds sur des opinions d'école, comme sur celle, par exemple, qui place dans la porrection des vases sacrés l'élément essentiel de l'ordination. Et à mesure que cette doctrine a perdu de sa vogue, il a semblé aux anglicans que l'attaque dirigée contre eux devait faiblir. En même temps, une évolution s'est opérée chez ces derniers. Un bon nombre ont renié les attaques de leurs ancêtres contre les « diseurs de messes », *the massing priests*. Adoptant presque toutes les croyances des prêtres catholiques, ils en ont aussi ambitionné les fonctions. Ils ont même pris le nom de « prêtres catholiques *non romains* »; et, agissant en conséquence, ils prétendent confesser, absoudre, consacrer et administrer la sainte Eucharistie. Ce sont eux surtout qui, pour justifier de leurs pouvoirs, revendiquent la validité de leur ordination, au sens des catholiques.

Pourtant, malgré leur bonne foi, les plus honorables d'entre eux sont travaillés d'un regret. Ils voudraient que leur sacerdoce, comme celui du clergé non uni d'Orient, fût officiellement reconnu des catholiques. Alors même que l'Église

1. A. W. Hutton; *The Anglican Ministry*, § 40, p. 338.

2. *Histoire d'Angleterre*, par J. Lingard, traduite sur la troisième édition. 3e éd., t. II, ch. XIV, p, 444, et surtout note *a*, p. 606. Voir aussi deux lettres au Birmingham Cath. Magazine, August and November 1834. — On est quelque peu surpris de voir depuis cette époque l'histoire de Nag's head sérieusement opposée par le chanoine *Williams* (*Letters on anglican orders*, letter XVI, p. 189), par *Perrone* (*De Ordine*, n. 137, note 4), et surtout par *Gasparri*, en son récent ouvrage pourtant fort érudit; *Tractat. canon. de sacr. ordinat.*, vol. II, p. 279, en note.

regarderait comme réel leur sacerdoce, elle ne peut en approuver l'exercice, car ce n'est pas de son chef — qui seul a le droit de les envoyer — qu'ils prennent leur mission. Aussi, pour le moment, seraient-ils satisfaits d'être considérés à l'égal des schismatiques grecs. Or, ce qu'on désire, on est bien près de le croire accompli. Et l'on a vu avec surprise, depuis quelques années surtout, d'illustres théologiens catholiques, des prélats et même des papes se transformer, sous la plume d'auteurs anglicans, en défenseurs de leurs ordinations. Bailey[1], converti depuis au catholicisme, le docteur Lee[2], et surtout le Rev. Montagu Butler[3], entre vingt autres, ont pris à tâche d'exposer les témoignages d'illustres catholiques qui leur semblaient favorables. La dernière tentative était audacieuse ; la riposte ne s'est point fait attendre, et sur la plupart des points contestés elle nous semble décisive. Le R. P. Breen dans la *Revue de Dublin*[4], le R. P. Sydney Smith dans le *Month*[5], ont discuté un à un les faits allégués. Ici nous ne pouvons guère que toucher aux principaux.

II

Le Rev. Butler fait remonter à l'an 1553 la série des témoignages catholiques en faveur des ordres de son Église. A cette époque, le cardinal Polus, légat du pape Jules III auprès de Marie Tudor, aurait reconnu comme valides les ordinations faites sous Édouard VI d'après le nouvel ordinal. C'est en prendre bien à son aise avec l'histoire. A la mort du jeune roi, il y eut, chez les catholiques, un sentiment de réprobation unanime contre ces ordinations. Le parlement abolit l'ordinal d'Édouard VI. Une commission d'évêques catholiques nommée par la reine Marie Tudor, prononça la

1. *Defence of Holy orders* in the church of England. London, 1870.

2. *The Validity of the Holy orders* of the church of England maintained. London, 1867.

3. *Rome's tribute to anglican orders:* A defence of the episcopal succession and priesthood of the church of England founded on the testimony of the Roman catholic authorities, by Rev. Montagu Butler. London, church defence institution, 1893.

4. *Rome's tribute to anglican orders. Dublin-Review*, october 1893.

5. *Rome's Witness against anglican orders. The Month*, july 1893.

déposition de John Taylor, récemment promu à l'évêché de Lincoln; et la cause mise en avant était la nullité de la consécration. Les six autres évêques ordonnés dans les mêmes conditions, furent aussi privés de leur siège; et vraisemblablement, pour les mêmes motifs. Vers le 12 novembre 1554, le cardinal Polus abordait en Angleterre, ayant reçu de Jules III pleins pouvoirs pour réconcilier la nation avec l'Église. On sait que, conformément aux instructions du Pape, il n'admit comme valides que les ordinations dans lesquelles « l'intention et la forme prescrites par l'Église avaient été observées ». On sait aussi qu'il confirma les mesures adoptées par les évêques catholiques[1], et qu'il ne « réhabilita pas un seul des évêques ordonnés d'après l'ordinal d'Édouard VI[2] ». Aussi, condamné à mort, Hooper, évêque élu de Glocester, fut dégradé de la prêtrise, non de l'épiscopat, considéré comme nul. Bradford, élu diacre par Ridley, fut traité comme laïque. Au contraire, Latimer, Ridley, Cranmer, ordonnés évêques d'après l'ancien rituel, conservé par Henri VIII, furent dégradés de l'épiscopat avant d'être exécutés.

Autre fait qui serait à la fois bien étrange et bien grave, s'il fallait admettre l'interprétation du Rev. Butler. Les Pères du concile de Trente auraient empêché le Pape de porter une décision déclarant que les prélats d'Élisabeth n'étaient pas évêques. Il est fâcheux pour la thèse du Rev. Butler que ce fait soit, à tout le moins, dénaturé. Le chanoine Estcourt, après une minutieuse enquête, pense que l'acte projeté visait seulement le gouvernement d'Élisabeth, sans faire allusion aux ordinations anglicanes[3]. Autant vaut, croyons-nous, admettre l'incident tel qu'il est raconté par le cardinal Pallavicini[4]; mais alors, force nous est bien

1. Des deux lettres du Pape, la seconde, qui est la plus importante, est datée de Rome 8 mars 1554; on la trouve dans la traduction anglaise de l'ouvrage de Le Courayer : *Sur la validité des ordinations anglaises*. Oxford, 1844, p. 323. Elle est tirée du quatrième volume de l'*Histoire de la réforme anglicane*, par Burnet. On la trouve aussi dans *Dodd's Church History of England*, éd. de Tierney, vol. II, append. XXII.

2. Maziere Brady, *Episcopal succession*, vol. III, p. 25.

3. Note communiquée à Hutton. — *The Anglican Ministry*, page 133, note.

4. *Istoria del concilio di Trento*, l. XXI, cap. VII, § 5 et 6.

d'admettre avec lui que, s'il n'y eut pas de décision contre la hiérarchie anglicane, ce fut surtout par crainte d'exaspérer la reine Élisabeth et d'attirer sur les évêques catholiques encore survivants, de terribles représailles. En toute hypothèse, il n'y a rien dont le clergé anglican ait le droit de se prévaloir.

Des évêques et des cardinaux, avocats des ordres anglicans, c'est bien trouvé; une série de papes, Jules III, Paul IV, Pie V, Urbain VIII, qui s'en portent les garants, c'est mieux encore. Des deux premiers nous ne dirons rien, sinon que l'un et l'autre ratifièrent les décisions prises par le cardinal Polus. Quant à Pie IV, il aurait, assure-t-on, proposé à la reine Élisabeth d'approuver le prayer-book, c'est-à-dire le rituel des anglicans, si l'Angleterre acceptait sa suprématie. On est tenté de voir là une sorte de revanche contre l'histoire de Nags'head. C'est après la mort des témoins que l'une et l'autre circulent. Mêmes variantes dans les récits; l'un nomme Paul IV, d'autres Pie IV ou même Pie V. Le P. Parsons, un contemporain qui écrivait avant 1580, en attribue l'invention aux Cecil et aux Walsingham, pour gagner à l'Église anglicane les catholiques crédules ou imprudents [1]. Toujours est-il que la lettre de Pie IV à Élisabeth ne fait point allusion au rituel anglais. On a parlé de communications faites de vive voix; mais le légat du Pape, Parpaglia, abbé de Saint-Sauveur, ne put même aborder en Angleterre, tant le séjour dans l'île paraissait dangereux à un nonce romain [2].

L'offre d'un chapeau cardinalice à Laud, archevêque de Cantorbéry, par Urbain VIII, n'est pas mieux démontrée. Voici sur quoi repose cette hypothèse. La jeune épouse de Charles Ier, Henriette d'Angleterre, dans l'espoir de rapprocher sa patrie adoptive du Saint-Siège, fit solliciter, vers la fin d'août 1633, la dignité de cardinal pour quelqu'un des principaux représentants de l'anglicanisme. Mais ce vœu d'une âme naïve, inconsciente de l'abîme qui séparait les

1. *A Brief discours* contayning certain reasons why catholics refuse to go to Church, by J. H. Doway, 1580.

2. Cf. *The Anglican ordinations discussed*, by Estcourt, chap. VIII, p. 354-370. Ce traité est, à notre connaissance, l'un des plus modérés et des plus solides qui aient été écrits sur les ordinations anglicanes.

deux communions, le Pape refusa de l'encourager[1]. En définitive, dans tous les faits allégués, il n'y a aucun sérieux indice que les représentants autorisés de l'Église romaine aient reconnu comme valides les ordinations accomplies d'après le rituel réformé. Ce qui est vrai, c'est que très peu de catholiques, même parmi les nouveaux convertis, les ont jugées valables. Et, faut-il le dire, ceux d'entre eux qui, dans les siècles passés, ont entrepris de les défendre, n'étaient pas quant au reste, ordinairement du moins, d'une irréprochable orthodoxie. La plus sérieuse tentative pour les réhabiliter en France, est du chanoine régulier Le Courayer[2]. Elle ne fut pas heureuse; l'ouvrage fut condamné par l'épiscopat français, et bientôt après par Benoît XIII. Il convient d'ajouter que la question même de la validité des ordres était réservée; mais plusieurs propositions incidentes sur lesquelles s'appuyait l'auteur, notamment celles sur le sacrifice et le sacerdoce, étaient frappées. Acclamé par les anglicans, Le Courayer s'opiniâtra dans ses idées; il glissa de plus en plus vers le protestantisme et mourut socinien (1776). Si son livre conquit peu de disciples, il suscita beaucoup d'adversaires, dont les plus connus sont le P. Lequien[3] et le P. Bouhours[4]. Ces anathèmes et ces réfutations, où d'excellentes raisons côtoient des arguments démodés, constituent en dehors de leur valeur intrinsèque, un fait significatif : c'est l'accord, sur le point discuté, entre les catholiques de France et ceux d'Angleterre.

Leur ligne de conduite était d'ailleurs celle que l'Église, depuis l'an 1553, avait *pratiquement* adoptée. Aux ministres convertis qui aspiraient au sacerdoce elle a toujours prescrit de recevoir, et sans condition, les ordres sacrés[5]. Il existe même une décision du Saint-Office, datée du 17 décem-

1. *Lingard*, éd. citée, t. III, ch. x, p. 250 et 251.

2. *Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais*. Bruxelles, 1723. — *Défense de la dissertation*, 1726.

3. *Nullité des ordinations anglicanes*. Paris, 1725.

4. *La Défense des ordinations anglicanes réfutée*. Paris, 1727.

5. Au bout de ses patientes recherches, et après avoir dressé une longue liste de ces ordinations, le chanoine *Estcourt* défiait en 1873 les anglicans de lui opposer une seule exception bien constatée. « Not a single instance to the contrary can be alleged », p. 145 et 146. Ce défi, Hutton le renouvelait

bre 1704. Un évêque de la Caroline du Nord, le docteur Yves, ayant abjuré en 1844, on tira des archives cette décision comme lui étant applicable. John Clement Gordon, évêque de Glascow, devenu catholique à la suite de quelques conférences avec Bossuet, avait lui-même adressé une supplique au Saint-Siège; c'était l'exposé des diverses raisons pour lesquelles il estimait nuls les ordres qu'on lui avait conférés[1]. La Congrégation du Saint-Office souscrivit à sa requête, et le considéra comme un simple laïque, qui pouvait à son gré entrer dans les ordres ou se marier. L'importance de cette réponse est évidente; on serait téméraire à n'en pas tenir compte. Il n'est pourtant pas nécessaire d'y voir avec le R. P. Breen une décision *définitive*[2]. En l'approuvant, Clément XI n'a point voulu la marquer du caractère d'infaillibilité.

Quant aux motifs qui la dictèrent, il est difficile de les connaître. On voit seulement les raisons qu'invoquait le Rev. Gordon. Il en est de contestables, de fausses même — telle, l'histoire de Nag's head ; mais à côté, il en est une vraiment solide sur laquelle pouvait se baser la décision. « Quelle autorité, écrivait-il, peuvent avoir *ceux qui nient que le Christ ou l'Église primitive ait institué un sacrifice non sanglant? Si on ôte le sacrifice, plus de prêtre;* si le prêtre disparaît, plus d'évêque; si l'un ou l'autre est supprimé, comme dit saint Jérôme, plus d'Église, de foi, ni d'Évangile. » On trouve ici un terrain plus ferme que des faits mal connus ou de simples opinions d'école. Aussi nous semble-t-il excessif de dire avec M. Duchesne, que les polémistes catholiques sont forcés d'abandonner toutes leurs anciennes positions, et que l'opinion dominante à Rome, repose uniquement sur des notions inexactes de l'antiquité liturgique et des légendes, répandues de bonne heure au sujet de Parker et Barlow[3].

plus tard, en parlant des 400 ministres environ, convertis depuis 1840. — *The Anglican Ministry*, § 17, p. 122 et suiv.

1. Cette supplique est reproduite dans le *Canoniste contemporain*, décembre 1894, p. 716.

2. *Dublin Review*, octobre 1893, p. 789.

3. *Bulletin critique*, 15 juillet 1894. — On ne s'étonnera pas que telle

III

Nous venons de prononcer les deux noms que les catholiques ont le plus mis en cause. Ajournons, pour le moment, les considérations d'ordre théologique, et arrêtons-nous à ces personnages. Ils forment les deux premiers anneaux qui devraient relier le clergé actuel à la succession apostolique. S'ils résistent à l'épreuve, tant mieux. Mais c'est notre droit et notre devoir d'en essayer la solidité.

Nous l'avons dit : avec les derniers auteurs qui ont étudié le plus sérieusement la question, nous acceptons comme véridique dans ses lignes essentielles le registre de Lambeth. Avant l'aube, le 17 décembre 1559, Parker fut ordonné dans une chapelle du palais archiépiscopal, devant un petit nombre de témoins. Le consécrateur était Barlow, évêque destitué de Bath. Il avait pour assistants Hodgkins, suffragant de Bedford, et consacré sous Henri VIII, d'après l'ancien ordinal; Scory et Coverdale, évêques déposés, l'un de Chichester, l'autre d'Exeter, tous deux ordonnés le 30 août 1551, d'après le premier ordinal d'Édouard VI. Bientôt après, le nouvel archevêque, Parker, assisté de Barlow et de Scory, imposait les mains à d'autres évêques; et ceux-ci prenaient la place des catholiques décédés, ou violemment exclus de leur siège par Élisabeth.

Ainsi, pour que les consécrations ultérieures soient valides, il faut : 1° que le consécrateur de Parker, Barlow, ait été lui-même consacré, à moins que son rôle ne puisse être suppléé par ses assistants. Il faut : 2° que le rituel employé soit, par lui-même, un instrument apte à faire des prêtres et des évêques, c'est-à-dire à transmettre le sacerdoce dans son essence et sa plénitude. Il faut enfin que les consécrateurs, Barlow, Parker et même leurs successeurs, aient eu, confusément au moins, l'intention de conférer les pouvoirs caractéristiques du sacerdoce.

Le premier problème, on le voit, est tout historique. Après la plupart des auteurs anglicans, un très petit nombre

soit la pensée des anglicans. Cf. Spiritual claims of Church of England. *Church Quarterly*, january 1878.

d'écrivains catholiques, comme Lingard, M. Fernand Dalbus, M. Duchesne, affirment que Barlow a été consacré. Mais, en Angleterre surtout, les catholiques qui ont étudié le plus longuement cette question, se prononcent, à des degrés divers, pour la négative. Résumons les principaux faits qui, de part et d'autre, sont aujourd'hui admis comme base commune de discussion.

Barlow fut élu évêque de Saint-Asaph, le 16 janvier 1535-1536. Le 22 février, son élection obtint l'assentiment royal, et fut confirmée le même jour ou le lendemain par Cranmer. Elle se fit par procuration, car il se trouvait à cette époque en Écosse, travaillant, sur l'ordre d'Henri VIII, à détacher Jacques V du Saint-Siège. Au mois d'avril, il fut nommé au siège vacant de Saint-David; et de retour à Londres, confirmé en personne à Bow-Church, le 21 avril; le 26, il obtenait les revenus de son évêché. Le 27, il était convoqué à venir siéger prochainement à la Chambre des lords. Enfin, le 1er mai, il prend possession de son évêché, et le 30 juin, il fait son entrée à la Chambre haute. En 1549, Édouard VI le transférait au siège de Bath et Wells. Forcé de fuir à l'avènement de Marie, il rentre en Angleterre sous Élisabeth; et celle-ci, sur le refus des catholiques d'accepter cette mission, le met en tête de la liste d'évêques choisis pour consacrer Parker.

Voici maintenant les raisons alléguées pour établir le fait de sa consécration. Dès le 26 avril 1536, il est appelé évêque de Saint-David. A ce titre, il siège à la Chambre des lords, privilège, assure-t-on, qui est réservé aux évêques consacrés[1]. Enfin, il exerce pendant près de trente ans les fonctions d'évêque, souvent aux prises avec de nombreux adversaires, même avec son propre chapitre de Saint-David; et nulle protestation publique contre son défaut de consécration!

C'est plusieurs années après sa mort, semble-t-il, que l'on commence à mettre ouvertement en doute son ordination. Des registres où elle devrait être consignée, l'un est détruit, l'autre ne la contient pas; c'est vrai. Mais n'est-il pas cons-

1. M. Denny, *Anglican orders and Jurisdiction*, p. 61.

tâté, comme l'observait dernièrement le savant évêque anglican de Salisbury, Wordsworth, que sous l'épiscopat de Cranmer, de 1533 à 1553, neuf relations manquent sur un total de quarante-deux consécrations ?

Ces raisons, celle principalement tirée du long silence des catholiques, ont un poids réel. Mais les faits qu'on leur oppose ont bien aussi leur gravité. C'est être incomplètement renseigné, que de dire avec M. Dalbus que l'unique raison pour laquelle on doute de la consécration de Barlow, c'est que nul registre n'en porte trace[1]. On nous montre, il est vrai, une demi-page laissée en blanc dans le registre archiépiscopal, après la mention de la confirmation de Barlow ; et l'on en conclut que cette omission est pure affaire de négligence. En vérité, il nous semble plutôt qu'une demi-page laissée en blanc est autrement significative qu'une simple omission[2]. Et circonstance aggravante : des consécrations omises dans le registre, celle de Barlow est la seule dont on ne puisse établir la preuve par d'autres pièces d'une valeur incontestable[3]. Aucun des autres arguments allégués jusqu'ici n'est concluant : siéger au Parlement ne semble pas, pour un évêque, un privilège inhérent à sa consécration[4]. D'ailleurs, que le cas soit exceptionnel ou non, il est certain que Barlow reçut son ordonnance de convocation (*Writ of summons*) à la Chambre des lords, avant d'être consacré. Consacré, il ne l'était pas encore le 12 juin ; à cette date, une lettre de Cromwell le nomme évêque élu de Saint-David[5] : appellation inusitée à l'égard des évêques consacrés. Cette indication est corroborée par un fait trop peu remarqué :

1. *Les Ordinations anglicanes*, 1894, p. 17.

2. *The Anglican ministry*, p. 304 et 305.

3. Cf. *The Month*, december 1894. M. Dalbus on anglican orders, p. 552 et suiv.

4. *The Tablet*, saturday, june 1894, p. 883, 884. — Voir Warham's defence dans *Dublin Review*, april 1894, p. 407. Parlant d'un évêque de Saint-Asaph, l'archevêque primat d'Angleterre disait en 1532, qu' « il n'avait point droit à être membre du Parlement des lords, en vertu de sa consécration ». Au dire de quelques légistes anglais, un évêque, du moment qu'il est légalement reconnu ou simplement confirmé, peut siéger au Parlement. Cf. *The Month*, decembre 1894, p. 567.

5. Voir cette lettre en appendice dans *Estcourt*.

Barlow, en prenant la place qui lui était assignée, dut siéger le dernier, immédiatement après Sampson de Chichester et Reppes de Norwich, qui avaient été consacrés le 11 juin 1536. Arrivé à la Chambre le 4 juillet, après Barlow, l'évêque Fox, qui avait été consacré le 26 septembre de l'année précédente, prenait place avant lui. Par contre, le nouvel évêque de Saint-Asaph, Wharton, consacré le 2 juillet 1536, prit place, quelques jours plus tard, après Barlow. Il est donc extrêmement probable que sa consécration, si elle a eu lieu, s'est faite entre le 12 juin et le 2 juillet. Ainsi, du coup sont évincées les dates souvent contradictoires données par ses anciens défenseurs[1].

Que dans cette courte période la consécration n'ait pas eu lieu, on ne saurait le prouver. Mais le doute persiste ; il persiste d'autant plus que Barlow n'avait dès lors aucun profit matériel à retirer de son ordination. Le temporel de son évêché lui était assuré depuis le 25 avril par une pièce singulière, qui n'est pas faite pour lever tout soupçon. Elle diffère des ordonnances que le roi délivrait d'ordinaire aux évêques (Writ of restitution of temporalities) ; contre l'usage, nulle mention d'une consécration antérieure. C'est un don gracieux et spontané ; ce n'est pas la reconnaissance du droit légal qui suit la consécration. Les seuls motifs que le roi mette en avant sont la vacance du siège et « son affection sincère » pour Barlow. Encore n'est-ce pas une concession gracieuse et temporaire, comme le roi en accordait parfois avant la consécration, sauf à envoyer après l'ordination « l'ordonnance de recouvrement » (Writ of restitution). Ici,

1. Suivant le vieil usage anglais de dater l'année nouvelle à partir du 25 mars, plusieurs écrivains plaçaient la consécration de *Barlow* en 1535 ; mais il y a d'autres écarts que cette observation ne corrige pas. Ainsi *Godwin* (*De Præsulibus angliæ*, p. 663) la fixait au 22 février ; *Le Courayer* (éd. angl. déjà citée, ch. III, p. 64) au 25 avril ; cette dernière date était aussi, selon le docteur *Lee*, le terme extrême. — Il faut bien l'avouer : ce fait, que Wharton prit place après Barlow, pourrait laisser entendre que Barlow venait d'être consacré. Nous le rapportons, uniquement soucieux de la vérité. Il n'en faut pourtant pas outrer la valeur : Barlow avait déjà pris sa place au Parlement avant la consécration de Wharton. Il n'est pas invraisemblable que celui-ci, arrivant au Parlement peu de jours après sa consécration, ait pris sans réclamer la dernière place. Cf. *The Month*, loc. cit., p. 568.

au contraire, le temporel de son évêché lui est accordé sa vie durant ; bref, cette pièce est son palladium ; légalement, il n'a rien à craindre ni à désirer. *Mason*, le premier auteur qui défendit contre le docteur Champney l'ordination de Barlow et de Parker, comprit bien, en citant ce document, qu'il soulevait plus d'ojections qu'il n'en résolvait. Il n'en donna qu'un fragment à peine exact et enleva aux catholiques, par une fausse référence, toute possibilité de contrôle [1].

En somme, le texte le plus net en faveur de la consécration de Barlow, c'est l'affirmation de *Foxe*, son contemporain. Dans une copie de l'acte de consécration de Parker, reproduite par Estcourt, il affirme que Barlow a été consacré en 1536. Mais, pour voir là une attestation sans réplique, il faudrait montrer pourquoi un écrivain, mort en 1578, dix ans seulement après Barlow, ne peut indiquer d'une manière plus précise l'époque de sa consécration, alors qu'il donne l'indication exacte de l'ordination de Scory et de Coverdale. Je sais bien que ces réponses ne lèvent pas toutes les difficultés. On nous dit : Il est impossible que Barlow ait rempli, sa vie durant, les fonctions d'évêque sans être inquiété. Cela est étonnant, mais ne dépasse pas les bornes de la vraisemblance. Qui aurait réclamé ? Barlow ? — Connaît-on bien le personnage ? Ancien prieur des chanoines réguliers de Bishous, de l'ordre de Saint-Augustin, il avait apostasié ; et il est certain qu'il affichait publiquement son dédain pour le caractère sacré de l'ordination, auquel il ne croyait pas. Dans un sermon prêché en novembre 1536, il affirmait que « l'autorité du roi, chef suprême de l'Église d'Angleterre, pouvait, en dehors de toute ordination, faire d'un laïque instruit un évêque aussi légitime que lui-même ou le meilleur d'Angleterre [2] ». Assurément, il aurait sacrifié ses répugnances à son ambition, si l'honneur et surtout Henri VIII l'eussent désiré. Mais le premier, dans un écrit daté de 1540, assurait que, « d'après l'Écriture, celui qui est élu prêtre ou évêque n'a

1. *De Ministerio anglic.*, lib. III, c. X, p. 365. Ce fragment seul est reproduit dans la traduction anglaise de *Le Courayer*, éd. d'Oxford, p. 340. — On trouve la pièce entière dans l'ouvrage d'Estcourt, append. IV.

2. *Strype's Memorials*, vol. I, app. n. 77. Cité dans le *Month*, december 1894, p. 549.

pas besoin d'ordination[1] ». Quant au roi, une note tracée de sa main montre qu'il n'était pas homme à dédaigner le pouvoir dont ces deux adulateurs l'investissaient[2].

Tout surprenant qu'il soit, le silence des adversaires anglicans de Barlow et des catholiques peut aussi s'expliquer. Les premiers, dans leurs procès sur des questions d'ordre temporel, ne pouvaient tirer aucun avantage de leurs réclamations; et leurs idées, à l'endroit des ordres sacrés, étaient trop semblables à celles de leur évêque, pour que l'irrégularité de sa situation, en supposant qu'elle fût connue, les scandalisât. Comme, d'ailleurs, les ordinations avaient le plus souvent lieu dans une chapelle privée, devant un petit nombre de témoins, elles pouvaient bien être omises sans que l'attention publique fût excitée. La légende même qui courut plus tard sur le compte de Parker, montre combien i était facile de donner le change aux catholiques. C'était d'autant plus facile en 1536, que des incidents de ce genre devaient se perdre dans la grande tourmente religieuse, récemment déchaînée par les brutales passions du roi. La même année, Henri VIII condamnait à mort Anne de Boleyn et ordonnait le pillage des petits monastères.

IV

Nous avons exposé les raisons pour et contre le fait de la consécration de Barlow. Le lecteur est à même de conclure. Il nous semble que ce fait, tout probable qu'il est, n'est pas suffisamment établi; et tant que les anglicans n'apporteront pas de preuve plus décisive, un légitime doute persistera[3]. Mais n'exagérons-nous pas la portée de ce fait? On nous rappelle que, Barlow ne fût-il pas évêque, ses trois assis-

1. Cité par *Hutton*, p. 310. — On trouve des documents importants sur les idées de Cranmer et Barlow dans *Burnet, Hist. of Reform.*, append. — Le *P. Gallwey* en cite de longs extraits, *Lectures on Ritualism*, t. II, p. 449-51 et 585.

2. *Strype's Cranmer*, append. n. 28.

3. En Angleterre, la plupart des écrivains catholiques jugent même plus *vraisemblable* que Barlow n'a pas été consacré. C'est la conclusion d'Estcourt qui traite cette question, p. 60-81.

tants étaient là pour suppléer son action et consacrer Parker. Tous lui imposèrent les mains, en prononçant les paroles regardées comme essentielles dans l'Église anglicane, et placèrent la Bible entre ses mains. A la rigueur, nous pourrions faire observer que ces détails, insérés dans le registre de Lambeth, sont en contradiction avec le rituel anglican; d'après celui-ci, Barlow seul aurait dû prononcer les paroles : *Reçois l'Esprit-Saint*, etc. Faudrait-il voir ici une raison nouvelle, pour ne pas ajouter une foi absolue à chacune des affirmations du Lambeth's Register, qui n'ont pas d'autres garanties? N'oublions pas qu'Estcourt et le cardinal Pitra, tout en admettant le fait de la consécration de Parker, après avoir examiné le registre avec soin, l'ont jugé apocryphe[1].

Mais laissons de côté ces motifs de défiance. En accordant même, *pour le moment*, que Scory et Coverdale, consacrés d'après l'ordinal réformé de 1549, étaient vraiment évêques, on se heurte encore à cette question : Le concours des évêques assistants suffit-il, par lui seul, à la validité d'une consécration? L'opinion qui affirme est probable; rien de plus; voilà ce qu'on peut dire de moins défavorable à la thèse anglicane[2]. En effet, qu'on se reporte aux origines de cet usage aujourd'hui prescrit par le Pontifical romain, on constatera qu'il n'a pas été introduit pour assurer la validité de la consécration, mais pour empêcher l'intrusion d'évêques indignes. Et le nom même d' « assistants » et de « témoins », donné par la tradition aux prélats qui imposent les mains avec le principal acteur, semble indiquer que leur concours n'opère point par lui-même la consécration.

Pour donner à l'opinion contraire de sérieuses garanties, les anglicans devraient donc montrer d'abord que les paroles prononcées par les assistants de Barlow étaient suffisantes à la transmission de l'épiscopat; et qu'ils voulaient, par leur concours, non seulement rehausser l'éclat de la cérémonie, mais ordonner réellement Parker. Car, il serait bien étrange

1. *D. Cabrol, Hist. du card. Pitra*, p. 155. — Voir aussi *Battandier, le Card. Pitra*, p. 173.

2. Cf. *Martène, De Antiq. Ecclesiæ ritibus*, t. II, c. VIII, art. 10, § 16. — *Gasparri*, op. cit., t. II, n. 1088, et *surtout Hallier, De Sacris election. et ordinat.*, pars II, sect. V, cap. II, art. 2, n. 11 et 19.

que, d'une manière tout à fait inconsciente, ils l'eussent consacré. Et comme il restera toujours quelque doute sur une ou plusieurs de ces conditions, l'Église, à ne regarder que la personne de Barlow et de ses assistants, serait autorisée à ordonner les ministres convertis ; non absolument, croyons-nous, mais sous condition.

V

Or l'Église, avons-nous dit, semble décider pratiquement que les ministres anglicans n'ont pas le caractère sacré. C'est l'ordination absolue et non l'ordination conditionnelle qu'elle prescrit. Cette rigueur serait-elle excessive ? Pour le décider, nous examinerons si le rite et l'intention observés par les anglicans, surtout aux premiers âges de la réforme, ont réellement suffi à la transmission des ordres sacrés. Dans ce but, il sera nécessaire de replacer dans le milieu où ils évoluaient, les principaux interprètes de la réforme anglicane, avec les formules qu'ils composèrent. C'est le seul moyen de donner à celles-ci leur sens véritable.

Mais auparavant une tâche préliminaire s'impose : nous devons rechercher quels sont les éléments à la fois suffisants et indispensables pour conférer la prêtrise et l'épiscopat. Et pour les découvrir il faut savoir ce qu'est l'ordination. On peut définir celle-ci : un rite par lequel est conféré le pouvoir de remplir une fonction *sacrée*. L'Église enseigne que ce rite est un sacrement, c'est-à-dire un signe perceptible aux sens et sacré, institué par Jésus-Christ, et produisant par le fait qu'il est posé, *ex opere operato*, ces trois choses en celui qui le reçoit : d'abord un caractère spirituel et indélébile qui s'imprime dans l'âme, la configure au sacerdoce du Christ, et la consacre à jamais à son nouveau ministère ; ministère qui consiste principalement : pour le prêtre, à offrir le sacrifice, à remettre les péchés ; pour l'évêque, à ordonner des prêtres investis de ce double pouvoir. Au cas où l'ordinand en est digne, la grâce sacramentelle, qui semble ne pas se distinguer autrement de la grâce sanctifiante, lui assure les secours nécessaires pour bien remplir ses diverses fonctions.

Le rite par lequel sont conférés les ordres étant un signe, il est de son essence de représenter les effets qu'il produit. D'autre part, ce signe étant conventionnel, on ne peut exiger qu'il les exprime toujours avec une précision et un caractère d'uniformité absolue. Le degré de correspondance plus ou moins complète avec les choses sacrées qu'il signifie, *dépend de la volonté du Christ*. Lui seul en effet pouvait instituer des signes d'une si prodigieuse efficacité, et les placer dans son Église comme des canaux célestes, plongeant dans son cœur sacré, pour y puiser la grâce et la répandre au loin à travers tous les membres de son corps mystique.

De la variété des rites employés avant le dixième siècle, et maintenant encore dans les Églises grecque et romaine, il est assez naturel de conclure que le Christ n'en a pas tracé dans tous ses contours chaque trait essentiel. Il s'est borné, selon toute vraisemblance, en fondant les divers degrés du sacerdoce, à prescrire pour leur transmission des signes généraux, qui se distinguaient pourtant des autres rites sacramentels, et même *exprimaient plus ou moins clairement la nature* de la grâce et des *pouvoirs conférés*. Car « il faut toujours, selon la parole de saint Thomas, que la forme d'un sacrement en exprime l'essence [1] ». En livrant à l'Église ces signes sacramentels, sans les amener au dernier degré de précision, le Christ lui a laissé la charge de leur donner, suivant certaines circonstances de temps et de lieu, une plus complète détermination.

En complétant ainsi l'expression de la *matière* et de la *forme* qui lui était léguée, l'Église a-t-elle pu et a-t-elle voulu rendre obligatoire pour la transmission du sacerdoce, les plus importantes déterminations qu'elle insérait au cours des siècles dans son ordinal? Disons de suite qu'elle ne peut altérer ce qui est d'institution divine, et qu'elle ne s'est jamais attribué le pouvoir de changer les éléments essentiels du sacrement. Quant à *décider* quels rites déterminés et concrets sont indispensables pour conférer les ordres sacrés, cela est évidemment de son ressort, comme infaillible interprète de la divine volonté; encore en use-t-elle avec une

1. *Sum. theol.*, IIIª p., q. LXXII, a. 4, c.

grande discrétion. En prudente dispensatrice du dépôt qui lui est confié, elle vise toujours pratiquement au moyen le plus sûr de le garder et de le transmettre intact; voilà pourquoi elle nous présente aujourd'hui dans son Pontifical toute la suite des rites et des prières, usités aux diverses époques de son histoire.

Lesquels de ces éléments constituent l'essence de l'ordination presbytérale? Pour donner à notre réponse plus de clarté, il est utile de décrire brièvement l'ordination du prêtre, en suivant le Pontifical actuel.

Après les litanies des saints, l'évêque d'abord, puis les prêtres présents imposent les mains, en silence, sur la tête de ceux qui sont destinés à la prêtrise; ils tiennent ensuite la main droite étendue sur eux. Pendant ce temps, l'évêque seul prononce les diverses prières. Il *invite* d'abord les fidèles à implorer en faveur de l'élu la grâce divine; puis se tournant vers ce dernier, il prie le Seigneur de répandre à jamais sur lui la bénédiction du Saint-Esprit et la *vertu de la grâce sacerdotale :* « Exaudi », etc. Étendant alors les mains devant la poitrine, l'évêque prononce la prière appelée préface, et aussi oraison consécratoire ou eucharistique. En voici les traits les plus caractéristiques : O Dieu qui avez, dans l'ancienne loi, « institué, par des rites mystérieux et sacrés, la hiérarchie sacerdotale (*sacerdotales gradus*) et les fonctions des lévites;... » qui « avez largement fait participer les fils d'Aaron à la grâce surabondante obtenue par leur Père, afin que le ministère des prêtres « sacerdotum » pût suffire aux sacrifices propitiatoires « ad hostias salutares » et aux autres fonctions sacrées devenues plus nombreuses... Avec la même prévoyante sollicitude, vous avez choisi des docteurs de la foi pour seconder les apôtres de votre Fils... Pour de semblables motifs, donnez des auxiliaires à notre faiblesse; élevez à la dignité de prêtre ce serviteur que nous vous présentons; et transformez son cœur en lui infusant l'Esprit de sainteté; » « innova in visceribus ejus Spiritum sanctitatis ».

La préface est suivie de l'imposition des vêtements. L'évêque récite ensuite l'oraison : « Deus sanctificationum omnium, cujus vera consecratio; » il demande à Dieu, entre autres faveurs, que l'ordinand « conserve pur et immaculé

le ministère qui lui est échu, et pour l'avantage du peuple chrétien, transforme par sa bénédiction immaculée, le pain et le vin au corps et au sang du Fils de Dieu ». Suit la récitation du « Veni Creator » ; puis l'évêque oint de l'huile des catéchumènes les mains de l'ordinand, en prononçant ces paroles : « Daigne, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédiction, — afin que tout ce qu'elles béniront soit béni, tout ce qu'elles consacreront soit consacré et sanctifié au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — Peu après, il présente à chacun des ordinands le calice avec le vin et l'eau, la patène chargée d'une hostie ; et tandis que l'ordinand les touche, le pontife dit : Reçois le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu, et de célébrer les messes tant pour les vivants que pour les défunts. Au nom du Seigneur. » Ces nouveaux prêtres que le Pontifical appelle dès lors, pour la première fois, *ordonnés*, disent la messe et consacrent en même temps que l'évêque. Après la messe, l'évêque leur impose pour la troisième fois les mains, en disant à chacun : « Reçois le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux auxquels tu les remettras et retenus à ceux auxquels tu les retiendras. »

De ces paroles et de ces rites quels sont les essentiels? Ou, selon l'expression reçue, quelle est la matière et la forme de l'ordination presbytérale? Si nous interrogeons les écoles de théologie, nous pouvons diviser leurs réponses en trois catégories.

A. Les premiers pensent que la matière de l'ordination presbytérale est constituée par les impositions des mains [1], et la forme par les paroles corrélatives. Les uns désignent seulement la seconde imposition des mains [2]; d'autres la première et la seconde, celle-ci étant la continuation de la première [2]; un certain nombre exigent même les trois impositions, les estimant moralement unies par des rites accidentels [3]. Même variété quand il s'agit de préciser l'élément

1. *Palmieri, De Roman. Pontif., Prolegom. de Ecclesia,* § 15, p. 103 et 104.

2. *Lehmkuhl, Theologia mor.*, vol. II. *Tract. VII de Ordine*, n. 590.

3. *Ballerini-Palmieri, Opus theol. mor.*, sect. VII *De Ordine*, n. 14, 15, 16.

formel, c'est-à-dire les paroles qui doivent s'unir moralement à l'imposition des mains et en déterminer la signification sacrée. Il en est qui regardent comme absolument nécessaires les quatre oraisons qui suivent la seconde imposition des mains : Ballerini croit même indispensable d'ajouter avec la troisième imposition des mains, les paroles indiquant explicitement le pouvoir de sacrifier et de remettre les péchés. Pourtant, aujourd'hui surtout, une opinion prévaut qui place l'essence de la consécration dans l'oraison « Exaudi » et la préface, précédées de l'imposition des mains[1]. Nous n'y contredirons pas, pourvu que les mots ambigus soient déterminés par le reste du contexte.

B. Selon une opinion autrefois prédominante, aujourd'hui peu suivie, les éléments essentiels sont constitués par la porrection des vases sacrés et les paroles connexes : « Reçois le pouvoir, etc. »

C. Enfin, certains auteurs, désavouant ce que les deux théories précédentes ont d'exclusif, estiment absolument requises les trois impositions des mains, la tradition des vases sacrés et les diverses prières qui les accompagnent. Ce sont, suivant eux, les parties d'un tout moral, que réunissent des cérémonies accessoires.

VI

Dans ce conflit d'opinions, où trouver une règle invariable, un principe absolu qui soit la pierre de touche d'une consécration valide ? La question se pose sous un double aspect. Pratiquement, on est tenu de se conformer à la dernière des opinions que nous venons d'exposer. N'y eût-il qu'une chance contre mille que telle prière ou tel rite soit indispensable à la valeur du sacrement, il serait téméraire de le négliger. Ainsi, placé entre deux remèdes d'une efficacité inégalement constatée, le médecin n'a pas le droit d'employer le moins sûr.

Mais au point de vue théorique, on a le droit de discuter le degré de probabilité de chaque opinion et d'adhérer de pré-

1. *Gasparri, De Sacra ordin.*, vol. II, n. 1079.

férence à celle qui est la plus vraisemblable. S'il était avéré qu'une ordination sans la porrection des instruments est nulle, l'ordination presbytérale des anglicans serait de ce chef déclarée invalide; car ils l'ont rejetée. Et dans ce cas, M. Dalbus aurait le droit d'en faire contre eux son arme principale, pour ne pas dire unique[1]. Mais, comme beaucoup d'écrivains le lui ont déjà fait remarquer[2], il n'est pas certain que la porrection des vases sacrés, comme elle se pratique aujourd'hui dans l'Église latine, soit absolument requise pour la validité. Et nous croyons dangereux de baser sur une simple hypothèse une si grave conclusion[3]. A titre d'hypothèse, nous ne la rejetterons pourtant pas absolument, comme M. l'abbé Duchesne ; elle n'est pas très probable, mais il n'est pas démontré qu'elle soit fausse. S'il était tout à fait indubitable que la porrection des instruments n'est que le complément accidentel d'un rite déjà suffisamment expressif, l'Église prescrirait-elle, quand elle est omise, la consécration sous condition ? Mais, encore une fois, nous avons peine à croire, selon la pensée de Benoît XIV, que l'Église, si vigilante à garder intacts les anciens rites, ait voulu, en supposant qu'elle en ait le droit, déclarer insuffisants pour aujourd'hui, ceux qui pendant longtemps furent exclusivement employés[4]. Nous n'osons même affirmer, avec le savant direc-

1. *Les Ordin. anglicanes*, p. 31 et *sqq*.

2. *Boudinhon, Étude théolog. sur les ordinations anglic.*, 1895, p. 40. — *Duchesne*, art. cité. — *D. Bède Camm, Revue Bénédictine*, décembre 1894, *La controv. sur les ordin. anglic.*, p. 537 ; — pour ne citer que des auteurs catholiques et français.

3. Le plus sérieux argument sur lequel s'appuient les partisans de cette opinion est le texte d'*Eugène IV* (*Decretum ad Armenos in Bullâ* « Exultate Deo », Denzinger, n. 596). On répond qu'en appelant la porrection des instruments et les paroles connexes, la matière et la forme du presbytérat, il a simplement voulu en indiquer la cérémonie la plus expressive dans l'Église latine. Autrement, aurait-il omis de mentionner l'imposition des mains et l'oraison eucharistique ?

4. Datâ Ecclesiæ facultate (mutandi substantiam sacramenti ordinis) gratis omnino et arbitrario fingitur quod Ecclesia eâ usa fuerit... Cum omnia quæ habentur in antiquis ritualibus perseverent intacta ac sancte et integre etiam nunc peragantur, nemo *facile credet illa eadem quæ jam pridem satis erant, nunc ad ordinis sacramentum perficiendum non amplius sufficere*. *Bened. XIV*, *de Synod. diæcesanâ*, lib. VII, cap. xxv, n. 10. — Immédiate-

teur du *Canoniste contemporain*, qu'une rédaction notablement différente de celle de l'Église doit être inefficace, par le seul fait qu'elle est illégitime[1]. C'est donner à croire, peut-être contre la pensée de l'auteur, que l'Église peut et veut, après avoir adopté certaines formules comme suffisantes, les frapper ensuite de nullité.

Au surplus, la règle que nous adoptons, parce que nous la croyons plus juste que les autres, n'est pas pour déplaire aux anglicans. N'ont-ils pas voulu protester contre les additions insérées au moyen âge, et revenir aux pures origines du christianisme? Dans les autres hypothèses, leurs ordres sont, avant même toute discussion, absolument condamnés, par le fait qu'ils omettent telle prière ou tel rite du Pontifical romain. Si, en ne tenant compte que des anciens rituels, nous devons conclure à leur invalidité, la sentence, nous semble-t-il, sera sans appel.

On en conviendra, le moins qu'on puisse exiger des ordinations anglicanes, c'est qu'on y retrouve les traits que toutes les communions chrétiennes antérieures à la réforme ont non seulement conservés dans leurs rituels, mais qu'elles ont regardés comme essentiels. Or, elles ont été unanimes à exprimer plus ou moins clairement dans l'ordination ses principaux effets, c'est-à-dire la grâce qu'elle attire, le caractère sacramentel, et les pouvoirs qui en dérivent. Attachons-nous particulièrement à ces derniers, et surtout au pouvoir d'offrir le sacrifice, comme étant de tous le plus extraordinaire et le plus important. S'il n'est pas de loi, selon l'expression du concile de Trente, où le sacrifice et le sacerdoce ne soient inséparables[2], nous pouvons bien dire que, dans la religion chrétienne, l'immolation et l'offrande eucharistique sont à la fois la plus sublime prérogative du prêtre et sa caractéristique la plus essentielle[3]. Il s'ensuit qu'un

ment après, n. 11, il ajoute : Hæc omnia placuit hic exponere, non ut huic postremæ sententiæ calculum adjiceremus, sed eo tantum consilio, ut perspicuum fieret, eam quamvis habeat contra se universam fere aciem scholasticorum, ab istorum tamen ictibus nihil sibi metuere, imo et sua jacula habere quæ in eos retorqueat.

1. *Étude théol. sur les ordin. angl.*, 1895, p. 15.
2. Trid. sess. XXIII, De sacram. ordinis, cap. I.
3. Omnis ordo, in quantum est sacramentum ordinatur ad Eucharistiam.

ministre auquel n'a pas été conféré ce pouvoir ne possède pas le sacerdoce et n'est point prêtre, au sens consacré par la tradition. D'autre part, il est bien évident qu'une fonction qui prime toutes les autres et donne au prêtre son caractère sacré, ne lui est point accordée, si non seulement dans toute la partie essentielle, mais dans tout le cours de l'ordination, nul rite, nulle prière, nul signe enfin, en dehors de l'imposition des mains, ne l'exprime ou ne la figure; si les mots et les circonstances qui indiquent ou symbolisent ce privilège sont altérés ou rejetés; si, enfin, ordinands et consécrateurs, approuvant un ordinal ainsi mutilé, sont la plupart du temps unanimes à rejeter, avec la charge de sacrificateur, ce qui en fait l'objet, c'est-à-dire le Christ réellement présent dans l'Eucharistie.

Prétendre qu'un homme ordonné en de telles conditions, porte gravé en son âme le caractère du sacerdoce, et que Dieu est tenu d'obéir à sa voix, c'est faire de l'ordination un procédé mécanique, une sorte d'incantation, où évêques et ministres sont tour à tour dupes ou dupés, où Dieu intervient en victime forcément méconnue, et investit quand même l'assemblée d'une fonction qu'elle s'acharne à repousser. On voit maintenant quelle sera notre pierre de touche. Mais avant de l'appliquer aux ordinations anglicanes, il est utile d'en confirmer l'excellence, en montrant que toutes les Églises dont les Ordres ont été reconnus valides, ont unanimement exprimé, avec plus ou moins de clarté, le pouvoir du sacrifice, non seulement dans le reste de leur liturgie, mais dans la partie essentielle de l'ordination et dans les circonstances qui forment son lumineux contexte.

S. Th. 2-2æ xl, 2, c. — Voir *Concil. trid.* sessio XXIII, cap. I, et Con. 1 et 2; *ibid.* Sessio XXII; *Concil. Later.* IV. *Decr. adversus Albig.*, cap, I. Aussi, parmi les propositions de *Le Courayer* condamnées par vingt évêques de France, trouvons-nous celle-ci : « Que le sacerdoce de l'Église se tire de ce que Jésus-Christ est immolé dans l'Eucharistie, c'est une expression fausse et une imagination bizarre qui ne vient que d'un faux raffinement de la scolastique. » *Défense de la dissertation*, t. II, p. 151.

(*A suivre.*) F. TOURNEBIZE.

LES

DERNIERS RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

SUR LES

MOUVEMENTS DE LA POPULATION EN FRANCE

Il y a quatre ans, un article remarqué attirait l'attention de nos lecteurs sur la question de la population en France. Ce sujet avait déjà été traité dans les *Études* en 1873 et 1874. Peut-être nous saura-t-on gré d'indiquer, au moyen des documents publiés plus récemment, où en est à l'heure actuelle cette question si importante, absolument capitale pour l'avenir, l'avenir prochain, de notre pays. Aussi bien, les dernières statistiques accusent une situation que les pessimistes les plus sombres n'auraient eux-mêmes osé prophétiser il y a peu d'années.

Sans doute, en revenant encore sur un pareil sujet, on ne peut espérer faire des révélations. La question est depuis longtemps livrée aux méditations des personnes les plus graves. Après leurs travaux, il faut dire qu'elle est absolument élucidée. Notre but est simplement de rappeler aux Français qui nous liront que la France est malade, d'un mal qui lui a ôté l'allure des nations florissantes, du même mal qui, plus que tout autre, a contribué à faire mourir les nations illustres qui se sont appelées la Grèce et Rome. — Ils le savent déjà! — Mais n'est-il pas des circonstances où il faut savoir crier sans relâche, crier sans jamais se lasser. Nous croyons utile que la gravité du mal qui s'acharne aux flancs de la France, et le danger certain de mort qui en résulte, soit souvent rappelé. On entend d'abord proclamer de tels oracles avec quelque scepticisme et raillerie. — La France, notre belle France, si malade; mais non. Tout au moins, c'est fort exagéré! — Puis il se trouve qu'un jour, par leur répétition même, ces avertissements ont fini par pénétrer jusque dans l'intime de l'âme. Si c'était vrai! L'in-

souciante confiance, cette maîtresse berceuse de volontés toujours ennemies de l'effort, comme un vain mirage, s'est évanouie. On éprouve un moment de cruelle et patriotique angoisse. Bientôt on passe outre ; et, au lieu de longtemps se répandre en gémissements stériles, on se promet de lutter virilement contre le mal.

Persister à revenir sur cette question déjà traitée, c'est encore imiter ces médecins qui, croyant devoir appeler l'attention de parents négligents ou distraits sur l'état de langueur d'une santé qui leur est chère, voient leurs avis amicaux plusieurs fois écartés. Il y a si longtemps que l'enfant, tout délicat qu'il est, grandit, s'élève quand même! Eux, ne se laissent pas rebuter. Ils saisissent les occasions les plus diverses pour revenir à la charge ; et le jour où ils parviennent à faire admettre la nécessité d'un régime fortifiant, ils se croient récompensés de l'ennui de leurs désagréables redites. Sans leurs avis répétés, qui sait si le mal n'eût pas été négligé trop longtemps... Notre ambition, à nous aussi, serait que le cri d'alarme qui nous jaillit du plus profond de l'âme, entendu après tant d'autres, pût contribuer pour sa minime part à rapprocher le moment où l'on s'occupera sérieusement de la santé de la France. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la perpétuelle et douloureuse pensée de la gravité du mal que nous voudrions implanter dans les âmes, mais encore cette autre conviction plus consolante, que, si la situation est mauvaise, elle n'est pas désespérée ; qu'on peut encore se sauver ; que les remèdes sont à la portée de nos mains ; que, pour ne pas mourir, il suffira de le vouloir; que le régime reconstituant à s'imposer n'est impossible ni à définir ni à supporter. Inutile d'ajouter que plus tôt on s'y mettra, plus facilement aussi le mal sera enrayé.

Nos lecteurs voudront bien, nous l'espérons, nous pardonner tous nos chiffres et quelques explications un peu longues. Quand un médecin, au sein d'une famille, s'étend sur les symptômes, la marche, le traitement du mal qu'il s'agit de guérir, qui songe à le lui reprocher ?

I

Donc, en octobre 1891, on apprenait que l'année 1890 avait été désastreuse pour la France au point de vue démographique. Sans qu'il y ait eu de grande guerre, sans épidémie terrifiante non plus, la population avait diminué de 40 000 âmes en chiffres ronds. Évidemment le recensement opéré le 12 avril 1891 avait dû se ressentir de cette mauvaise année 1890 ; mais les résultats de ce dénombrement, tels que les publiait l'*Officiel* du 12 janvier 1892, dépassaient toute attente. De 1886 à 1891, en près de cinq ans, la population de la France n'avait augmenté que de 124 000 habitants. Les 31 décembre 1892 et 15 février 1894, paraissaient à l'*Officiel* les relevés des mouvements de la population pendant les deux années 1891 et 1892. Les deux années se soldaient encore par un excédent de décès : 10 000 en 1891, 20 000 en 1892. En dernier lieu, le 19 janvier 1895, l'administration voulait bien nous faire enfin connaître les résultats de 1893. L'année avait donné un excédent de naissances, bien faible, de 7 146,

Voici d'ailleurs exactement les chiffres publiés. Nous les rapprochons des résultats précédemment connus, car seuls ces rapprochements peuvent permettre d'en dégager les enseignements qu'ils renferment.

Années.	Mariages.	Divorces.	Naissances.	Mort-nés.	Décès.	Excédent.
1883.	284.519	0.000	937.944	43.747	841.141	+ 96.803
1884.	289.555	1.657	937.758	45.286	858.784	+ 78.974
1885.	283.170	4.277	924.558	43.958	836.897	+ 87.661
1886.	283.208	2.950	912.838	43.623	860.222	+ 52.616
1887.	277.060	3.636	899.333	42.930	842.797	+ 56.536
1888.	276.848	4.708	882.639	42.070	837.867	+ 44.772
1889.	272.934	4.786	880.579	42.449	794.933	+ 85.646
1890.	269.332	5.457	838.059	40.535	876.505	— 38.446
1891.	285.458	5.752	866.377	42.472	876.882	— 10.505
1892.	290.319	5.772	855.847	41.925	875.888	— 20.041
1893.	287.294	6.184	874.672	42.394	867.526	+ 7.146

Ces mêmes résultats, comme chacun sait, sont souvent exposés sous une forme différente. On cherche quelle part de ces

chiffres revient à chaque millier d'habitants et on obtient alors le tableau suivant :

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédent.
1883. . .	7,5	24,7	22,2	+ 2,5
1884. . .	7,6	24,6	22,4	+ 2,2
1885. . .	7,4	24,3	21,9	+ 2,3
1886. . .	7,4	23,9	22,5	+ 1,4
1887. . .	7,3	23,5	22	+ 1,5
1888. . .	7,2	23,1	21,9	+ 1,2
1889. . .	7,1	22,9	20,7	+ 2,2
1890. . .	7	21,8	22,8	— 1
1891. . .	7,5	22,6	22,8	— 0,25
1892. . .	7,6	22,3	22,8	— 0,50
1893. . .	7,56	22,9	22,7	+ 0,2

Pour le moment, reportons-nous au premier de ces deux tableaux.

Deux choses frappent premièrement dans les variations qui affectent les séries de chiffres qui le composent.

On y remarque d'abord quelques mouvements brusques, soudains, exagérés, et par cela même sans lendemain, du moins sans longue durée. En 1889, le chiffre des décès tombe au-dessous de 800 000. L'année suivante, année de l'influenza, c'est le total des naissances qui s'abaisse au-dessous de 840 000, en même temps que le nombre des morts dépasse 875 000 ; et ce chiffre exagéré des décès se maintient pendant les deux années qui suivent. L'année 1893 elle-même n'enregistre qu'un léger progrès sous ce rapport. De pareils chiffres apparaissent rarement dans l'histoire démographique de la France. Une seule fois, dans ce siècle, il y eut moins de naissances qu'en 1890 ; mais ce fut en 1871. De même, depuis 1860, qui ne fournit que 781 000 décès, deux années seulement, 1872 et 1874, sont restées au-dessous de 800 000. Enfin, sans parler des années néfastes 1870 et 1871, il faut remonter jusqu'aux années 1865, 1866, 1868, pour trouver enregistrés plus de 870 000 décès. Le choléra ravageait alors la France.

Si nous insistons dès le commencement sur tout ce que ces chiffres ont d'anormal, c'est afin d'écarter immédiatement le reproche de forcer les couleurs, d'être de parti pris pessimiste. Nous ne voulons pas triompher des résultats si tristes

de ces toutes dernières années pour nous écrier que la France s'en va. Nous nous plaisons à le dire, à le répéter : ces résultats sont anormaux. Si les décès n'avaient pas été exagérés à l'excès pendant quatre années, 1890, 1891 et 1892 ne se seraient pas soldées en déficit, et 1893 eût laissé un gain plus considérable. Il est vrai aussi que l'année 1889 eût été bien moins favorable, si elle n'eut pas été elle aussi anormale, mais en bien : ce que nous valut alors l'irrégularité de l'année, ce fut un excédent de naissances deux fois plus fort que celui auquel nous étions en droit de prétendre. Mais toutes ces irrégularités nous touchent peu, pas plus que ne nous ébranleront les résultats exceptionnellement favorables qu'on nous laisse espérer pour 1894. Si nous voyons en noir l'avenir démographique de la France, ce n'est pas dans les faits exceptionnels que nous allons chercher les raisons d'en juger ainsi. Nous les tirons ces raisons de l'allure générale qu'affecte dans son ensemble la série des résultats annuels de notre statistique démographique.

En effet, à côté des mouvements irréguliers dont nous venons de dire la valeur réelle, toujours dans le même tableau, se dessinent trois séries de mouvements graduels, plus lents, mais par cela même d'apparence bien plus durable. C'est d'abord la diminution régulière des mariages de 1884 à 1890, suivie il est vrai d'un relèvement, mais qui semble trop brusque et qui de fait ne se maintient pas dans son entier en 1893; c'est encore la marche ascendante du nombre des divorces depuis 1886; c'est surtout la diminution constante des naissances, de 1883 à 1892, et que le relèvement constaté en 1893 ne corrige qu'en très légère partie. Ce sont ces trois mouvements qui, ce nous semble, doivent faire craindre pour l'avenir. A ce titre, ils méritent d'être étudiés de plus près. Mais si d'ailleurs le mouvement des naissances est ce qui importe le plus dans les considérations démographiques, parce qu'en lui viennent finalement aboutir toutes les influences bonnes ou mauvaises, que toutes se résument en lui et en dernière ligne de compte se manifestent par lui. c'est à l'étude de ce mouvement que nous consacrerons la première et de beaucoup la principale place de ce travail.

II

La diminution des naissances n'a pris en France un caractère vraiment inquiétant que depuis une dizaine d'années. Après un premier recul observé peu après la guerre, il y eut une courte période de fixité : 1877 avait donné 937 000 naissances ; le même chiffre se retrouvait en 1883 et 1884. Mais dans les deux années suivantes, les naissances diminuent de 25 000 ; puis de 30 000 encore dans les deux autres : 924, 912 ; 899, 882 mille. La descente a été si rapide qu'il y a alors comme un nouvel arrêt. Les mouvements naturels n'affectent pas d'ordinaire une allure si désordonnée. 1889 donne un chiffre à peu près égal à celui de l'année précédente : 880000. 1890 se ressent de l'épidémie d'influenza ; c'est du moins par cette maladie que l'on explique l'énorme diminution de 42 000 naissances en un an. 1891 regagne 28 000 naissances ; mais 1892, au lieu de conserver le chiffre reconquis, est marquée d'un nouveau recul de 11 000 naissances. Enfin, 1893 nous présente un meilleur résultat et se rapproche de l'année 1889, en lui demeurant toutefois inférieur de 6 000 naissances.

En présence de ce fléchissement de la natalité en France, comparons tout d'abord son état actuel à ce qu'elle était aux époques antérieures. Un simple coup d'œil fait voir qu'en 1889 la France comptait 9 millions d'habitants de plus qu'en 1816, et qu'il y eut cependant en 1889 88 000 naissances de moins qu'à la première date. Mais, sans remonter si loin dans le siècle, arrêtons-nous aux dix années qui ont immédiatement précédé la guerre. De 1860 à 1869, il y eut, année moyenne, 993 000 naissances fournies par une population moyenne d'environ 38 millions d'habitants. Si ensuite, laissant de côté les années anormales 1870 et 1871, nous considérons la décade 1873-1882, nous constatons que la moyenne des naissances annuelles n'est plus que de 943 000. Une diminution sensible se manifeste déjà. Mais il faut ajouter que pendant cette décade les augmentations successives de la population n'avaient pas encore compensé les pertes résultant de la guerre et de la séparation violente de l'Alsace-Lor-

raine ; aussi la population moyenne n'était guère que de 37 100 000 habitants. La diminution constatée dans les naissances était donc en partie le résultat d'une diminution de la population ; elle ne devait pas être attribuée tout entière à un ralentissement de la natalité. Maintenant, laissons passer quelques années de transition, et considérons la période 1887-1893 qui semble exprimer le plus exactement l'état actuel de la natalité dans notre pays. Pour ces sept années, la moyenne annuelle des naissances n'est plus que de 871 000. 122 000 de moins que pendant la décade 1860-1869 ! Et cependant, à en juger par les résultats des recensements de 1886 et de 1891, la population moyenne de la France pendant ces années 1887-1893 a été de plus de 38 250 000 habitants. Il faut même ajouter que ces 122 000 naissances de moins ne représentent pas toute la diminution survenue d'une période à l'autre dans le nombre des naissances françaises. De 1860 à 1869, le nombre moyen des étrangers établis en France peut être évalué à 600 000. De 1887 à 1893, leur nombre a dépassé 1 100 000. Ces 500 000 étrangers de plus ont augmenté d'autant la part afférente aux naissances étrangères dans le total des naissances constatées en France. Cette augmentation des naissances étrangères doit approcher d'une douzaine de mille par an. Sur le chiffre de 871 000 naissances établi pour la période, la part des naissances françaises diminue d'autant ; et ainsi la diminution réelle des naissances françaises se rapproche de 135 000.

III

Examinons à un autre point de vue le chiffre total des naissances en France. Ce total est la somme de deux portions représentant l'une les naissances légitimes, l'autre les naissances illégitimes. Comment ces deux catégories du contingent annuel sont-elles affectées par les diminutions récentes ?

Voici d'abord les chiffres afférant aux dernières années :

Années.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Nombre de ces dernières sur cent naissances totales.
1883 . . .	863.731	74.213	7,9
1884 . . .	862.004	75.754	8,0

Années.	Naissances légitimes.	Naissances illégitimes.	Nombre de ces dernières sur cent naissances totales.
1885 . . .	850.387	74.171	8,0
1886 . . .	838.032	74.806	8,1
1887 . . .	825.479	73.854	8,2
1888 . . .	807.720	74.919	8,4
1889 . . .	807.012	73.567	8,4
1890 . . .	766.973	71.086	8,5
1891 . . .	792.441	73.936	8,5
1892 . . .	782.062	73.785	8,6
1893 . . .	798.110	76.562	8,8

Ainsi donc de 1883 à 1893, les naissances illégitimes s'étant accrues de 2 000, les naissances légitimes ont diminué de 65 000. Remontons aux périodes que nous avons déjà examinées. De 1860 à 1869, la moyenne des naissances légitimes était de 918 000; celle des illégitimes de 75 000. De 1873 à 1882, la première moyenne est de 874 500; la seconde de 68 500. De 1887 à 1893, la première descend à 797 000; la seconde se relève à 74 000. Ce sont les naissances légitimes qui supportent tout le poids des diminutions constatées.

Il y aurait sans doute bien à dire au point de vue de la morale sur ce nombre élevé des enfants naturels en France. On pourrait aussi constater que c'est précisément depuis la période de laïcisation que leur nombre augmente, ou du moins se maintient malgré les diminutions considérables du nombre total des naissances. L'année 1879 donnait 67 000 enfants naturels; l'année 1880, 68 000; l'année 1881, 70 000; l'année 1882, 71 000. Mais ce serait de plus une grande erreur de croire que cette classification des naissances est sans intérêt au point de vue purement démographique. Sur un même nombre d'enfants légitimes et d'enfants naturels, il y en a deux fois plus des premiers que des seconds à atteindre l'âge d'homme. Le docteur Lagneau a pu dire à l'Académie de médecine, qu'au moment de l'appel pour le service militaire, sur 1 000 enfants naturels mâles, 740 à 743 avaient disparu, tandis que sur 1 000 enfants légitimes 654 à 656 répondaient à l'appel. Nos 70 000 à 75 000 enfants illégitimes ne valent pas pour le peuplement plus de 35 à 40 000 enfants légitimes. Sur 100 enfants qui naissent dans notre patrie, il y en a 8,5 qui ne valent pas plus de 4 des autres, et

96 naissances toutes légitimes seraient aussi utiles pour l'avenir de la patrie que nos 100 enfants. La diminution de la natalité en France porte donc presque tout entière sur la partie *viable* des naissances, sur la partie qui peuple.

Cette différence de vitalité entre les deux catégories d'enfants est d'ailleurs un des phénomènes les plus navrants que l'on ait à constater dans la série des statistiques officielles. Nous ne résistons pas à la tentation d'indiquer quelques-unes des données qu'elles nous fournissent à ce sujet.

Décès d'enfants âgés de 0 à 1 an.

Années.	Enfants légitimes.	Enfants illégitimes.	Total.
1886.	135.308	23.025	158.333
1887.	123.591	21.343	144.934
1888.	125.126	20.704	145.830
1889.	116.812	19.975	136.787
1890.	127.539	20.051	147.590

D'après ces chiffres, plus d'un septième des décès survenus pendant la première année de l'existence porte sur les enfants illégitimes, alors que les naissances illégitimes forment environ le douzième du total des naissances. Pendant ces années, il mourait à peu de chose près 2 enfants âgés de moins d'un an sur 7 illégitimes, tandis qu'il en mourait 2 sur 13 légitimes. Cette différence de sort ne date pas d'hier. La dîme mortuaire prélevée sur les enfants de cet âge était de 32 pour 100 enfants naturels, et de 17 pour 100 enfants légitimes, pendant la période 1861-1865. De 1873 à 1877, on a trouvé les nombres 30,1 et 15,5; de 1877 à 1886, 29,8 et 15,6.

Mais à côté des naissances d'enfants vivants, la statistique indique le nombre des mort-nés. Les derniers résultats publiés sont les suivants :

	Total des mort-nés.	Mort-nés	
		Légitimes.	Illégitimes.
En 1886.	43.623	37.269	6.354
1887.	42.930	36.305	6.625
1888.	42.070	36.106	5.964
1889.	42.499	36.219	6.280
1890.	40.535	34.509	6.026

Nous retrouvons cette même proportion que nous avions relevée tout à l'heure. Ici encore, les naissances illégitimes fournissent à peu près le septième des mort-nés. De 1856 à 1865, sur 1 000 naissances légitimes, il fallait compter 40,6 mort-nés, et 75,1 sur le même nombre des naissances illégitimes. De 1868 à 1874, les proportions sont 41 et environ 83. En 1884, elles furent 43,3 et 76,6.

Il est évident que de pareilles divergences ne tiennent pas au seul fait de l'illégitimité ou de la légitimité. Quelle explication en hasarder ? Les hommes les plus expérimentés ne se bercent pas d'illusions à cet égard. Mort-nés, terme qui dissimule souvent des victimes d'avortement ou d'infanticide, disait le Dr Bertillon. Au Congrès international de démographie, qui se tint à Paris du 5 au 10 juillet 1878, après avoir reconnu qu'en France, pour 100 mort-nés légitimes, il y en a 200 illégitimes. M. J. Bertillon ajoutait : « Un tel écart entre la mortalité légitime et illégitime, suppose chaque année 2 000 à 3 000 infanticides, qui passent sous l'euphémisme de mort-nés. » C'est donc là chose bien reconnue : si les enfants illégitimes sont plus largement décimés que les autres par cette effroyable mortinatalité, eh bien ! c'est parce qu'ils sont moins les bienvenus, parce que plus souvent ils gênent. On se débarrasse plus volontiers de l'enfant, fruit et témoin de la faute. Et ce qu'on n'a pas su ou pu faire avant la naissance, on le fera sans trop de difficulté peu après. Quand les choses suivent leur cours naturel, la seconde semaine de l'existence des nouveau-nés leur est beaucoup moins nuisible que la première, de même que le second mois en enlève moins que le premier, le second semestre moins que les six premiers mois. En 1888, sur 145 830 enfants morts dans leur première année, il en décédait 17 191 de 0 à 4 jours ; 10 314 de 5 à 9 jours ; 9 407 de 10 à 14. Or, contrairement à cette loi, on a constaté que la mortalité des enfants illégitimes s'accroissait pendant la seconde semaine de leur existence.

Dans ce même congrès de 1878, le Dr Bertillon constatait les résultats suivants : mortalité des enfants légitimes pendant la première semaine, 25 par 1 000 ; pendant la seconde semaine, 20 ; mortalité des enfants illégitimes pendant la

première semaine, 47,6; pendant la seconde semaine, 55,5. L'explication du phénomène est des plus simples. On laisse ces pauvres petits mourir de faim. « Quand un petit enfant n'est pas nourri, il résorbe d'abord sa graisse, puis il meurt dans la deuxième semaine. » Mais la statistique révélait une circonstance bien singulière, c'est que les petites filles sont bien plus souvent victimes des faits signalés dans la mortalité des enfants illégitimes. Le docteur a eu la curiosité d'aller aux informations, et des ouvrières ont répondu que dans le peuple les petites filles embarrassent bien plus que les petits garçons qui savent mieux se tirer d'affaire.. Au même congrès, M. le docteur Lagneau ne faisait aucune difficulté de reconnaître que l'augmentation des décès en seconde semaine ne peut être expliquée que par un délaissement criminel. Quant à l'augmentation générale de mortalité qui pèse sur les enfants illégitimes, il croyait pouvoir l'attribuer en partie à la misère, au manque de soins, où se trouvent réduites les pauvres mères. Plus récemment, M. Bertillon admettait à son tour cette manière de voir. Nous ne discuterons pas ici ces explications lugubres ; mais ce qui demeure parfaitement acquis, il faut le redire, c'est que, même uniquement au point de vue purement démographique, en poussant par l'athéisme pratique au relâchement des mœurs, par le relâchement des mœurs à la multiplication des naissances illégitimes et des mort-nés et des morts prématurées, l'on pousse très efficacement au dépeuplement de la France, déjà trop appauvrie d'hommes. L'athéisme pratique des nations est puni dès ici-bas.

IV

Replaçons-nous de nouveau en présence des chiffres constatant le nombre des naissances en France. On aimerait encore à savoir ce qui dans ce total représente les naissances de Français, et ce qui appartient aux naissances d'étrangers. Nous avons chez nous trop d'étrangers, pour que cette distinction soit négligeable. L'administration allait depuis quelques années au-devant de ce désir. Depuis 1888, elle publiait à part et le nombre des naissances françaises et le

nombre des naissances étrangères. Pour ne pas multiplier les chiffres à l'excès, contentons-nous d'indiquer d'après ces tableaux les excédents de décès ou de naissances afférant aux deux catégories des habitants de notre pays, nos nationaux et les étrangers.

	Excédent total.	Excédent des Français.	Excédent des étrangers.
1888. . .	44.772	33.398	11.374
1889. . .	85.646	78.286	7.360
1890. . .	— 38.446	— 43.820	5.374
1891. . .	— 10.505	— 19.354	8.849
1892. . .	— 20.041	— 27.658	7.617

En 1893, on nous annonce pour la France entière un excédent de naissances de 7 146, et c'est tout. C'est là sans doute une petite ruse de l'administration. Elle veut que l'on puisse se dire que la population a augmenté. Mais est-ce le nombre des Français qui progresse? Si peu de gens se poseront cette interrogation! Qu'on laisse la foule des électeurs à leurs douces illusions. Plus tard, dans trois ans, quatre ans, ou plus, quand dans quelque annuaire statistique on établira la distinction par catégories, ce sera déjà histoire ancienne. Personne n'y fera attention, et le bon effet moral aura été produit.

Quoi qu'il en soit de ce charitable petit calcul, il est très probable qu'en 1893 la population étrangère fixée en France a donné lieu à un excédent de naissances supérieur à 7 146. Rien ne serait moins étonnant que d'apprendre qu'il a dépassé ce chiffre de 2 à 3 000. Le moins que nous puissions faire, dans l'ignorance où nous sommes de l'exacte vérité, c'est de passer tout cet excédent de 7 146 à l'actif des étrangers. Nous trouvons alors que, pendant les six dernières années, la population totale de la France, du fait seul des excédents des naissances sur les décès, a augmenté de 68 572 habitants. Sur cet excédent, la part qui revient aux 1 100 000 étrangers établis parmi nous est d'au moins 47 720; celle qui revient aux 37 millions de Français n'atteint très probablement pas 20 852.

Une dernière observation peut encore trouver sa place ici. Nous la donnerons encore sous la forme la plus abrégée pos-

sible. Chacun sait que les résultats généraux du mouvement de la population en France expriment la balance de mouvements partiels contraires, ici d'augmentation, là de diminution. Il y a des parties de la France qui se dépeuplent; d'autres qui voient leur population augmenter. Or, il se trouve que deux des meilleures parties de la France au point de vue démographique occupent deux extrémités, deux coins du pays. Ce sont, au nord, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais; à l'ouest, les cinq départements de la Bretagne. Comptons à part les résultats obtenus dans ces sept départements depuis sept ans, et voyons ce que devient depuis cette époque le reste de la France, tout l'ensemble de cette splendide région qui constitue la plus grande part de notre patrie.

Excédents annuels.

	Nord.	Bretagne.	Reste de la France.
1887.	23.187	14.406	18.943
1888.	20.234	11.953	12.585
1889.	23.310	22.064	40.272
1890.	16.169	8.929	— 63.544
1891.	20.560	10.318	— 41.383
1892.	15.714	15.688	— 51.443
1893.	21.939	9.442	— 24.235

Le reste de la France est en perte de 180 605 habitants pour les quatre dernières années; et pour les sept années, déduction faite du gain des trois premières, en perte de 108 805. N'oublions pas non plus que, dans une France ainsi idéalement délimitée, il y a plus de 700 000 étrangers. Or, si les étrangers établis parmi nous ont bénéficié en six ans d'un excédent de naissances de 48 000 environ, en sept ans cet excédent a dû dépasser 55 000. Soit 36 à 38 000 pour les étrangers fixés dans la partie de la France dont nous parlons. Dans ce vaste ensemble, le nombre des Français a donc diminué de 145 à 150 000, par suite du ralentissement excessif de la natalité.

V

Mais ici, sans doute, le lecteur va faire un retour sur ce que nous avons dit précédemment; et s'il est un instant dé-

sagréablement impressionné par cette double constatation qu'il a fallu six ans pour que le nombre des Français augmentât de 20 000 du fait des naissances françaises, et que même, dans les sept dernières années, la presque totalité du territoire français a vu sa population française diminuer de près de 150 000 âmes, il va, pour échapper à ce sentiment pénible, se rappeler que ce sont là des années exceptionnelles. Sans doute, et nous l'avons reconnu. Qu'il se rappelle seulement aussi que, parmi ces années exceptionnelles, il y en a une d'exceptionnellement favorable.

Puis, est-il donc normal, est-il donc vigoureux et sain l'état d'un grand pays où le mouvement annuel de la population se traduit par de si faibles excédents qu'à la moindre perturbation dans les décès ou les naissances, à la moindre circonstance peu favorable, sans grande guerre et sans grande épidémie, la balance se renverse et le pays se dépeuple? L'influenza a sévi dans tous les pays qui avoisinent la France; le nombre des naissances, des décès surtout, a pu en porter la trace; mais il ne s'y est pas produit de déficit. Bien plus, nous venons de le voir, même la population étrangère mélangée à la nôtre n'a pas eu de ces excédents de décès. Pourquoi cela, sinon parce que tous ces étrangers jouissent, pour ainsi parler, d'une bonne santé démographique? Grâce à cet état florissant, en temps normal ils s'accroissent bien plus rapidement que nous : eux, de 1 pour 100; nous, de 1 ou 2 pour 1 000. Il suffit donc de 2 décès par 1 000 de plus pour nous constituer en perte, nous autres Français, alors que les étrangers, habitant notre pays ou autres, s'accroissent encore. Notre situation sur le terrain démographique est assez semblable à celle d'une famille dont les ressources annuelles suffiraient si juste à couvrir les dépenses régulières qu'il lui serait impossible de satisfaire aux moindres dépenses extraordinaires sans entamer son capital. Par malheur, ces extraordinaires sont inévitables et fréquents dans tous les budgets du monde, petits ou grands. Aussi tous jugeraient avec raison que cette famille — ou cet État — va à la décadence; qu'elle est fatalement vouée à un amoindrissement graduel de sa position. Pour qu'une situation se maintienne, dira-t-on, il ne suffit pas que dans les très bon-

nes, du moins dans les bonnes années, il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses ; il faut encore que les années moins bonnes ne produisent pas de brèches rendues irréparables par l'exiguïté des ressources. Évidemment, rien de plus juste, qu'il s'agisse de finances ou de population.

Toutefois, sans plus insister sur cette réflexion, et précisément parce que le chiffre des décès de ces dernières années s'est trouvé être notoirement anormal, nous reconnaissons, et très volontiers, que notre état démographique nous réserve encore probablement, pendant quelques années, plutôt des excédents que des déficits ; qu'il va se produire, pendant une période plus ou moins courte, un mélange de bonnes et de mauvaises années, dont finalement les résultats dans un sens ou dans l'autre s'équilibreront à peu près, dont le solde définitif n'aggravera ni n'améliorera très sensiblement notre situation. Tel du moins nous apparaît, à nous comme à plusieurs autres, l'avenir immédiat de la France, au point de vue démographique. Seulement, à ce sujet, il tend à se former dans les esprits une illusion que nous ne craignons pas de qualifier de très dangereuse, et contre laquelle nous voudrions mettre en garde ; car avec elle le triomphe du laisser-aller serait assuré, alors qu'il est grand temps de lutter contre le mal de dépérissement qui nous menace.

Il y a quelques années, quand on parlait de la dépopulation de la France, beaucoup se récriaient : mais non, la France ne se dépeuple pas ; sa population augmente. Dites qu'elle augmente moins rapidement que celle des autres peuples ; mais ne parlez pas de dépopulation.... Et de fait, de 1872 à 1886, la population montait de 36 102 921 à 38 218 903, s'accroissant ainsi de 2 100 000 habitants en quatorze à quinze ans. Il est vrai que sur ce chiffre d'augmentation, la part revenant à la population étrangère était considérable : 375 000 environ. Mais enfin la France augmentait encore très certainement.

Depuis la publication des résultats du dernier recensement quinquennal et surtout des dernières statistiques annuelles, personne n'ose plus dire que la population française augmente par sa propre force de reproduction. Mais on nous dit qu'elle en est arrivée à l'état stationnaire ; et là-des-

sus, sans se préoccuper des désordres moraux que suppose ce soi-disant état stationnaire, on se met à nous en vanter les avantages économiques. Il est évident, par exemple, que dans ce bienheureux état, même avec une situation vraiment stationnaire celle-là, sinon pire, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, il est plus facile de procurer du travail à tous ses concitoyens, que si ceux-ci augmentaient rapidement en nombre.

Ainsi donc, on nous vante l'état stationnaire en fait de population. Il y aurait d'abord une remarque à faire sur cet état si hautement célébré. De temps en temps, la marche régulière de la population d'un pays ne peut manquer d'être troublée gravement par de grands cataclysmes, épidémies, guerres, révolutions, forte recrudescence de misère par suite de crises économiques accentuées. Que devient alors l'état stationnaire ? Il a fallu attendre seize ans pour que le chiffre de la population de la France se rapprochât sensiblement de celui de cette même population avant la guerre. En 1866, date du dernier recensement qui ait précédé l'année terrible, la France comptait 38 067 064 habitants. Le dénombrement de 1886 en a accusé 38 218 903. Mais il est à remarquer qu'en 1866, il n'y avait encore en France que 655 036 étrangers. Le nombre des Français était donc à cette date de 37 412 028. Ce n'est pas exagéré que d'ajouter à ce chiffre au moins 400 000 âmes comme représentant l'augmentation des Français de 1866 à 1870, par suite des excédents annuels des naissances. Au moment de la guerre on comptait donc 37 800 000 Français. En 1886, abstraction faite des étrangers, il y en avait 37 103 689. En 1891, on en comptait 37 241 394. D'avril 91 à janvier 94, leur nombre avait sensiblement diminué. Reviendrons-nous jamais au chiffre de 1870? Depuis 1886, depuis que l'état stationnaire est devenu l'état de la France, nous n'avons pas regagné 100 000 individus. S'il avait été celui de la France depuis 1870, nous en serions encore aux 36 millions de 1872. L'état stationnaire qu'on nous vante ce serait la déchéance irréparable, irrémédiable, d'un degré de puissance après chaque grande secousse, parce que chaque grande crise creuse un abîme que ce malheureux état est impuissant à combler.

VI

Mais enfin, puisqu'on nous affirme que cet état existe et que nous sommes au début d'une période durable pendant laquelle les naissances et les décès vont s'équilibrer en France, demandons-nous si cette affirmation repose sur une donnée sérieuse? Sans doute nous aussi nous admettons pour quelques années un certain équilibre, même la possibilité d'un gain léger. La diminution de notre natalité a été si rapide, depuis dix à douze ans, que rien ne serait moins extraordinaire qu'une certaine reprise et réaction, malheureusement passagère. En fait de démographie, les excès de bien ou de mal sont ordinairement suivis d'un mouvement en sens inverse qui compense une partie du bien ou du mal trop rapidement survenu pour être définitivement acquis dans sa totalité. Mais qui dit état dit quelque chose — sinon d'absolument permanent — du moins de stable, de fixe, de prolongé; quelque chose qui tend à la permanence. Nous, au contraire, nous avouons ne rien apercevoir qui puisse nous faire conclure raisonnablement à un stationnement de notable durée, à un équilibre quelque peu fixe entre les différents nombres dont les relations d'excédent ou de déficit constituent notre bilan démographique; nous croyons que l'équilibre prochain qui par sa prolongation constituerait un véritable état stationnaire, aura essentiellement le caractère d'un phénomène transitoire. L'importance de cette distinction est évidente : si l'état stationnaire existe, on peut se croire rassuré pour un long avenir; si l'équilibre n'est que transitoire, alors il faut s'inquiéter au plus tôt des menaces d'un avenir prochain.

Mais comment cette idée d'état stationnaire, si elle ne repose sur rien de solide, a-t-elle pu s'emparer d'un certain nombre d'esprits? Expliquer sa genèse, sera sans doute une première et bonne manière d'en montrer le peu de fondement. Une comparaison va nous y servir.

Qui n'a vu parfois sur deux lignes de rails à peu près parallèles, deux trains courir dans le même sens? Celui qui d'abord marchait en tête a peu à peu ralenti sa marche. La

distance entre les deux trains a graduellement diminué. Puis le train plus lent a rejoint celui qui naguère le dépassait; et, si le ralentissement de la vitesse de celui-ci n'était pas excessif, les deux trains ont alors semblé s'avancer d'un pas égal. Erreur ! Bientôt la machine qui avait conservé son ancienne allure a paru en tête; wagon par wagon, le train qui le suivait a émergé; puis il s'est détaché tout entier des flancs de son éphémère compagnon de route. La croyance momentanée à une marche concertée reposait sur une illusion; car la marche ultérieure de chacun de ces deux trains dépend uniquement des mouvements propres qui les emportent l'un et l'autre, nullement de leur rencontre fortuite; et ce même ralentissement du train d'abord plus rapide, qui l'a laissé rejoindre par l'autre, devait le conduire à être dépassé.

Ces deux trains représentent et le train des naissances et le train des décès en France. Longtemps le premier, doué d'une vitesse supérieure, s'est maintenu à grande distance du train funèbre. Puis son allure s'est modifiée, alourdie; et les deux trains se sont rapprochés, rapprochés de plus en plus. Aujourd'hui ils semblent marcher du même pas. Ce n'est pas que le train des décès ait accéléré sa vitesse; il l'a au contraire ralentie, lui aussi. Mais le train des naissances l'a ralentie bien davantage encore. Il suffit à l'heure actuelle d'une courbe un peu plus accentuée sur l'une ou l'autre voie, pour que tantôt un train, tantôt l'autre semble prendre les devants; puis, au détour suivant, à la première rampe, ils se confondent de nouveau.... et on nous dit qu'ils vont ainsi continuer longtemps à fendre l'air de compagnie! Mais vraiment qui porte donc à le croire ? Ces deux trains ont chacun leur allure propre. Est-ce que leur rapprochement tout extérieur va la modifier? Qui ne comprend qu'emportés qu'ils sont chacun par une impulsion tout intérieure, ils vont continuer de la suivre tant qu'une cause tout intérieure elle aussi ne l'aura pas ralentie ou accélérée.

Venir nous parler d'état stationnaire, d'état d'équilibre, c'est dire, en face de ces deux trains, qu'ils vont s'avancer du même pas. Ce n'est pas la raison qui proclame cela, c'est l'œil, c'est l'imagination; et la foule accepte parce que durant le coup d'œil rapide qu'elle donne aux choses, elle a vu que

de fait les deux mouvements, les chiffres s'équilibraient. Mais les hommes plus réfléchis ne doivent pas juger sur des apparences aussi fugitives. Quand ils voient se modifier graduellement les relations entre deux ou plusieurs mouvements, s'il leur plaît de chercher à prévoir quelles seront les relations subséquentes de ces mouvements, c'est aux forces intimes qui produisent ces modifications, qu'ils demandent des motifs pour asseoir leurs prévisions. Actuellement les naissances et les décès s'équilibrent. Peu importe, pour juger ce qui sera demain, puisque l'existence de cet équilibre demeure sans action sur les choses. Au fond, pour qui veut prévoir l'avenir démographique de notre pays, le grand problème, la vraie, la seule question à se poser est celle-ci : les causes qui ont amené en France une diminution considérable dans les naissances, ont-elles déjà produit tout leur effet; vont-elles seulement maintenir les diminutions constatées; vont-elles même soudain cesser d'agir; ou bien, sont-elles de force, par une action continuée, à accentuer davantage l'affaiblissement de notre natalité ? Autrement encore : avons-nous atteint le maximum de diminution possible en fait de natalité ? ou au contraire sommes-nous sur le versant d'une pente longue encore à descendre ? et s'il y a un maximum, si cette descente a une fin, un terme, où est-il ?

On peut, semble-t-il, répondre en quelque façon à ces interrogations. Nous l'essayerons dans un prochain article.

P. FORTIN.

HERBERT SPENCER

ET L'ÉVOLUTIONNISME MÉCANISTE

Tout a été dit, semble-t-il, sur la théorie de l'évolution. Pendant que les uns y voyaient la clef de tous les mystères, la réponse à tous les *pourquoi* de la science, la connaissance coordonnée et unifiée, d'autres en montraient les hypothèses hasardées, les généralisations hâtives, les désaccords flagrants avec les données de l'expérience. Peut-être même les objections de ces derniers ont-elles fini par faire impression sur le public, et nous croyons que le beau temps de l'évolutionnisme est passé. Chaque jour, les découvertes des savants en emportent quelques lambeaux. Si les travaux entrepris à l'occasion de cette doctrine ont permis de mieux déterminer la variabilité des types et la plasticité de l'instinct, ils ont en même temps mis plus en évidence la fixité des espèces. On s'est aperçu que l'importance de la sélection naturelle avait été exagérée, que l'hérédité et le temps étaient des facteurs trop commodes à invoquer à défaut d'autre explication.

Nous croyons cependant qu'il ne sera pas sans profit de nous arrêter quelques instants devant la théorie d'Herbert Spencer. C'est que tout d'abord l'œuvre du philosophe anglais est considérable et témoigne d'une somme énorme de travail.

Né à Derby en 1820, Herbert Spencer montra dès sa jeunesse un goût très vif pour les sciences physiques et naturelles. D'abord ingénieur, il ne tarda pas à se tourner vers les recherches sociales et fit paraître de 1848 à 1852 des articles économiques et politiques dans l'*Economist*, le *Westminster Review* et l'*Edinburg Review*. En 1855, paraissaient les *Principes de psychologie*. Puis, en 1860, il lançait une sorte de programme où il annonçait le dessein d'établir un système complet de philosophie scientifique : il appliquait l'évolution aux phénomènes du monde inorganique et organique, de l'ordre mental et social, à la morale elle-même. C'est à réaliser

ce plan qu'il n'a cessé de travailler depuis, sauf les intervalles que lui a ravis la fatigue ou la maladie. Son œuvre, qui porte le titre général de *System of synthetic philosophy*, comprend aujourd'hui 19 volumes et la partie qui traite de la morale n'est qu'à moitié terminée [1].

M. Th. Ribot a été l'un des premiers à faire connaître en France Herbert Spencer. Dès 1871, il publiait sur ce philosophe une étude dans sa *Psychologie anglaise contemporaine*. Bientôt il se mettait à le traduire. Il eut pour collaborateurs ou successeurs dans ce travail MM. Espinas, Burdeau, Cazelles, de Varigny, Castelot. L'Angleterre place Herbert Spencer au premier rang des philosophes contemporains. En France, son renom est moindre et n'a guère pénétré dans les masses. Pour la grande partie du public français, les représentants de l'évolutionnisme et du transformisme sont toujours Lamarck, Hæckel et Darwin. Cependant notre école positiviste a fait assez bon accueil au philosophe d'outre-Manche pour que certains de ses ouvrages aient atteint chez nous une septième ou même une onzième réimpression; et l'anarchiste Émile Henry se réclamait naguère devant les tribunaux de sa doctrine.

Mais ce qui fait surtout l'importance de l'œuvre d'Herbert Spencer, c'est que seul, comme le déclare Huxley, il a donné « un exposé complet et méthodique de la théorie de l'évolution ». C'est donc chez lui qu'il convient d'aller chercher la formule dernière de l'évolutionnisme. Les conditions pour cet examen sont d'autant plus favorables que la partie *métaphysique* de sa philosophie, si l'on peut s'exprimer ainsi, est entièrement achevée. La partie morale, en cours de construction, n'en est que le complément et n'ajoutera rien d'essentiel à l'édifice : nous remettons pour en parler à plus tard.

Notre dessein n'est pas de reprendre des études de détail qui ont été excellemment faites ici ou ailleurs, surtout au point de vue biologique. Nous voudrions seulement examiner la solidité des grandes assises de la doctrine évolutionniste. Au-

1. Ces volumes sont intitulés : *Premiers principes, Principes de biologie* (2 vol.), *Principes de psychologie* (2 vol.), *Principes de sociologie* (4 vol.), *Essais sur le progrès, Essais de politique, Essais scientifiques, De l'Éducation, Introduction à la science sociale*. Ajoutez cinq volumes de *Morale*.

jourd'hui, nous chercherons sa valeur comme *doctrine mécaniste;* c'est-à-dire comme ramenant toute réalité à des combinaisons de matière et de mouvement. Dans cette recherche, nous résisterons à la tentation d'opposer l'auteur à lui-même dans l'expression de sa pensée : ce procédé est propre à démontrer les vices d'un exposé doctrinal, mais ne prouve pas la faiblesse de la doctrine. C'est la théorie même de l'évolution qu'il s'agit d'examiner. Nos citations n'auront pour but que de mieux faire ressortir l'idée évolutionniste, en la présentant avec toute la sincérité possible. On nous pardonnera quelques termes techniques empruntés à l'auteur et quelques aridités nécessaires. La philosophie d'Herbert Spencer se prête mal à être mise en madrigaux.

I

Herbert Spencer fait de l'ensemble des êtres deux parts : d'un côté, la réalité relative, ce qui apparaît, le phénomène ou le *connaissable;* de l'autre, la réalité absolue, ce qui n'apparaît pas, la substance ou l'*Inconnaissable*. La grande question qui se pose à l'égard du *connaissable*, dit-il, est de savoir s'il existe une loi unique qui en régisse toutes les manifestations, une formule qui exprime la synthèse de toutes les lois particulières, de tous les aspects divers que nous présente la réalité. Cette formule, l'esprit humain la cherche, car il aspire à l'unité ; et la tenir, c'est avoir constitué la philosophie, car celle-ci n'est autre chose que « le savoir complètement unifié ».

Il est une chose, remarque Spencer, que nous rencontrons partout, au dehors comme au dedans de nous-mêmes : c'est la force. Cette chose est insondable en sa nature, mais elle se laisse atteindre en deux manifestations, la matière et le mouvement; la matière que nous concevons « comme des positions coexistantes qui opposent de la résistance », le mouvement qui se présente à nous comme « une série de positions occupées successivement, dont chacune est le résultat d'une expérience de force ». La matière est indestructible et le mouvement continu. Mais ce double fait implique le postulat que la quantité de force dans l'univers

est constante. Le postulat de *la persistance de la force* devient ainsi le principe des principes, celui qui étant à la base de la science ne peut être établi par la science. Le problème philosophique se réduit donc à découvrir la formule qui exprime les conséquences nécessaires et invariables de ce postulat nécessaire et invariable, à l'égard des deux manifestations de la force, la matière et le mouvement. Et comme tout est en transformation incessante, « la loi que nous cherchons doit être celle de *la redistribution continue de la matière et du mouvement*[1] ».

C'est dans une théorie cosmogonique, à la fois simple et grandiose, émise il y a environ un siècle, qu'Herbert Spencer crut avoir découvert la loi de la synthèse universelle. Nous voulons parler de l'hypothèse de Laplace. D'après Laplace, au commencement existait une immense nébuleuse, diffuse et incandescente, animée d'un mouvement de rotation. Par son refroidissement, la nébuleuse s'est peu à peu resserrée de la surface extérieure au centre. Les molécules refroidies ont formé en s'unissant des zones, puis des anneaux concentriques qui ont continué à tourner autour d'un noyau resté à l'état d'incandescence et devenu notre soleil. Par le jeu des forces, les anneaux se sont rompus en plusieurs masses. Celles-ci ont dû prendre la forme sphéroïdale avec un mouvement de rotation dirigé dans le sens de leur révolution. De là les planètes, dont les unes se sont fondues en un globe unique, les autres ont évolué distinctes.

Ce système a depuis subi plus d'une atteinte. On n'admet plus l'incandescence originelle de la nébuleuse : l'échauffement serait l'effet de la condensation. La rapidité de mouvement de certains astres, le sens rétrograde suivant lequel se meuvent quelques satellites s'accordent mal avec l'hypothèse. Des faits embarrassants se sont aussi produits. Depuis la découverte de l'analyse spectrale, les astronomes n'ont assisté qu'à une seule transformation d'astre ; et elle leur a montré, à l'inverse de ce que veut l'hypothèse nébulaire, *une étoile se transformant en une nébuleuse planétaire*. C'est ce qui est arrivé pour l'étoile temporaire du Cygne. De tout

1. *Les Premiers principes,* ch. III-XI.

cela, il est permis de conclure avec M. C. Wolf[1] et d'autres savants, que la première partie du problème cosmogonique, quelle est la matière primitive du chaos et comment a-t-elle donné naissance aux étoiles et au soleil, reste aujourd'hui encore « dans le domaine du roman et de l'imagination pure ». Seule, la seconde partie du problème, comment s'est formé notre système planétaire, trouve dans l'hypothèse de Laplace une réponse plus satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, c'est de cette donnée hypothétique, plus ou moins amendée et remaniée, que s'inspire Herbert Spencer. Il distingue une double évolution : l'*évolution simple* et l'*évolution composée*. L'évolution simple est constituée par *une intégration de matière et une dissipation de mouvement*, comme lui-même s'exprime. L'évolution composée se traduit par un progrès en *complexité*.

Voici comment il expose les transformations subies par la matière et le mouvement dans l'évolution *simple*. « Le passage du système solaire d'un état incohérent et diffus à un état solide et cohérent, nous offre, dit-il, un exemple clair et simple du premier aspect de l'évolution. » En même temps que s'opérait la concentration graduelle du système solaire dans son ensemble, une autre concentration avait lieu entre les parties de chacun de ses membres partiellement indépendants. La croûte terrestre se durcissait. Une nouvelle intégration des éléments répandus dans le sol et dans l'espace donnait naissance aux plantes, puis aux animaux : les uns et les autres grandissent en s'incorporant et en consolidant la matière auparavant dispersée. Les animaux eux-mêmes ne vivent pas isolés. Ils ont tous plus ou moins de tendance à vivre par troupes. Les bêtes qui chassent en meute, ou qui ont des sentinelles, ou qui obéissent à des chefs, forment de vraies sociétés. Chez l'homme, « les organismes sociaux nous offrent des exemples nombreux et clairs de changements intégratifs. Ce sont, dans les sociétés sauvages, l'union des familles errantes en tribus nombreuses ; l'asservissement des tribus faibles par les fortes. » L'opération, par laquelle les petites tenures s'agrègent en fiefs, les fiefs en

1. *Les Hypothèses cosmogoniques*. Paris, 1886, p. 3-5.

provinces, les provinces en royaumes, et les royaumes limitrophes en un seul empire, se complète lentement par la destruction des lignes de démarcation et des barrières entre les différents États. La loi d'intégration se manifeste encore par des unions qui s'opèrent à l'intérieur des groupes. Le Yorkshire absorbe les manufactures de drap, le Strasfordshire, les manufactures de poteries. Les libraires sé concentrent dans Paternoster Row, les marchands de grains autour de Mark Lane, les banquiers au centre de la Cité.

Dans les différents produits de l'activité humaine, pareille évolution se rencontre. Les langues, d'abord polysyllabiques, progressent par adhérence, agglutination ou fusion de leurs éléments. Les mots perdent de leur longueur primitive. Ainsi, en anglais, *God be with you* devient par coalescence *Good bye*. Le progrès des sciences est le progrès même de la classification et de la généralisation; or, « généraliser, c'est unir en groupes toutes les coexistences semblables et les séquences semblables de phénomènes ». En comparant le treuil et d'autres machines employées autrefois avec celles qui sont en usage aujourd'hui, nous voyons que chaque machine moderne est composée de plusieurs machines primitives rassemblées en une seule. Quel contraste entre les décorations murales des Égyptiens et des Assyriens et nos peintures historiques! Preuve manifeste qu'il s'est fait un grand progrès dans l'unité de composition, dans la subordination des parties au tout. Même intégration croissante dans la musique, dans la littérature et ses œuvres dramatiques ou narratives.

L'évolution, sous sa forme la plus simple, peut donc être définie : *Un changement partant d'une forme moins cohérente pour aller à une forme plus cohérente*, *par suite de la dissipation du mouvement et de l'intégration de la matière*[1]. C'est la marche universelle que suivent les éléments cosmiques, les êtres organisés, les sociétés et les produits de la vie sociale. C'est la formule essentielle qui exprime toutes les manifestations du *connaissable*.

1. *Les Premiers principes*, p. 276-293.

Mais l'évolution a rarement cette simplicité exprimée par la formule. Elle est d'ordinaire *composée*. A côté de la modification principale et comme centrale ont lieu des modifications, ou, pour parler avec Herbert Spencer, des redistributions secondaires de matière et de mouvement. Par la redistribution primaire, les composants s'intègrent ; par les redistributions secondaires, ils se différencient. Les exemples donnés plus haut laissaient déjà entrevoir ce second aspect de l'évolution. Cependant Herbert Spencer parcourt de nouveau les différents ordres d'êtres pour marquer comment, à mesure qu'ils progressent, ils deviennent plus hétérogènes et plus complexes. Citons quelques-uns des faits qu'il invoque.

Notre globe, à l'origine, était une masse d'une consistance relativement homogène et d'une température homogène. Aujourd'hui, l'hétérogénéité apparaît partout : structure intérieure du sol, irrégularité de sa surface, courants atmosphériques, climats. L'espèce humaine s'est diversifiée par la multiplication des races. La société, dans sa forme primitive et inférieure, est une agrégation homogène d'individus qui ont des facultés semblables et des fonctions semblables. Tout homme est guerrier, chasseur, pêcheur, fabricant d'outils, maçon; toutes les femmes sont soumises aux mêmes travaux. De bonne heure se produit un commencement de différenciation entre les gouvernants et les gouvernés. Puis, le pouvoir lui-même se différencie par le développement de l'organisation politique et de l'organisation religieuse, de nos jours si compliquée. De son côté, la masse des gouvernés ou des travailleurs se fractionne et arrive à cette division minutieuse de travail que l'on admire chez les nations civilisées. Les différents arts ont conquis une certaine indépendance, et leurs œuvres sont devenues de plus en plus hétérogènes. Que de formes a revêtues le langage écrit ! Le buste posé sur la console, le paysage accroché au mur, le numéro du *Times* déployé sur la table, les effigies de nos pièces de monnaie, les enseignes des boutiques, les armoiries peintes sur les panneaux des voitures, les placards affichés à l'intérieur des omnibus, sont d'une même famille [1].

1. *Les Premiers principes*, p. 295-322, 341-354.

De tout cela, l'auteur tire enfin cette formule décisive : *L'évolution est une intégration de matière accompagnée d'une dissipation de mouvement, pendant laquelle la matière passe d'une homogénéité indéfinie, incohérente, à une hétérogénéité définie, cohérente, et pendant laquelle aussi le mouvement retenu subit une transformation analogue.*

II

Dans cet exposé de la doctrine d'Herbert Spencer, il y a deux choses à distinguer : les faits et la loi qu'on en tire. Les faits dénotent un observateur sagace ; ils sont d'ordinaire bien choisis et groupés avec une habileté incontestable. La loi est celle de l'évolution : il y a évolution, assure-t-on ; et elle consiste, d'une part, dans l'intégration de la matière et du mouvement ; de l'autre, dans la différenciation de cette matière et de ce mouvement.

Il y a évolution. Une remarque qui s'impose tout d'abord, c'est que Spencer s'est mis à la recherche d'une formule qui condensât tout le savoir, qui exprimât toute la réalité accessible à notre connaissance, et il aboutit à formuler la loi de l'évolution. Après avoir écarté l'étude de l'*Inconnaissable*, il se demande quels sont les principes derniers qui constituent la science du *connaissable*, quelle est la synthèse qui embrasse toutes les connaissances particulières : c'est la loi de l'évolution, répond-il. — Que les êtres évoluent, soit ; mais s'ils évoluent, ils sont. Être n'est pas synonyme d'évoluer ; leur apparence même, purement phénoménale, ne se réduit pas nécessairement à une incessante transformation. On a beau dire que « le repos absolu et la permanence n'existent pas », que sans cesse « toutes les choses grandissent ou dépérissent, accumulent de la matière ou l'usent, se contractent ou se dilatent, s'intègrent ou se désintègrent ». Nous n'y contredisons pas pour le moment. Mais, encore une fois, on nous promet la connaissance des réalités objectives et on nous fait l'histoire de leurs changements. Nous avons lieu de déclarer que nous ne sommes pas satisfaits. Répondre que tout change, ce n'est pas prouver qu'il n'existe, même en apparence, que des changements, ou qu'on ne peut con-

naître que le changement. Donc la philosophie d'Herbert Spencer, « ce savoir complètement unifié », n'embrasse qu'une partie de la réalité, même phénoménale et apparente.

Mais l'évolution est-elle? Le fait d'une transformation qui va d'un bout à l'autre de la chaîne, emportant une même matière et un même mouvement originel à travers tous les anneaux, n'a été établi ni par Herbert Spencer ni par aucun autre évolutionniste. Ils ont pu observer le progrès des différents groupes d'êtres, ils n'ont pas réussi à renverser les barrières naturelles qui les séparent. S'ils l'ont fait, c'est par une extension peu scientifique d'observations restreintes. A cette idée d'une évolution universelle et comme sans fin, il faut substituer l'idée d'une hiérarchie de classes d'êtres progressant entre de certaines limites. Mais nous ne voulons pas insister ici sur un point que d'excellents travaux nous paraissent avoir mis en pleine lumière. Nous voudrions seulement montrer que la formule d'évolution spencérienne ne répond pas aux faits et qu'elle porte en elle le vice essentiel du pur mécanisme.

Herbert Spencer part de l'homogène primitif. En quoi consiste cette homogénéité? Est-ce l'homogénéité absolue d'une substance unique? Est-ce l'homogénéité relative d'un mélange également confus? Il dira bien que « nulle existence concrète ne nous offre une simplicité absolue, une homogénéité complète »; que, par suite, nous ne pouvons nous représenter qu'une homogénéité relative[1]. Mais, dans la doctrine spencérienne, toute diversité sort de l'uniformité; le simple précède toujours le composé. De quel droit s'arrête-t-on en chemin? Nous ne voyons pas comment on peut éviter de mettre à l'origine un homogène absolu. Mais, la diversité du chaos primitif a en sa faveur au moins la vraisemblance. Les nébuleuses actuelles sont ce qui nous permet le mieux de juger de la nébuleuse originelle. Mais, l'analyse spectrale y révèle la présence de l'hydrogène, peut-être de l'azote et d'une autre matière inconnue. Cette vraisemblance augmente encore dans l'opinion émise par M. C. Wolf et adoptée par M. Faye. Les nébuleuses seraient, non pas des lambeaux du

1. *Les Premiers principes*, p. 296, note.

chaos originel, mais le résidu de la matière primitive, après que la condensation en soleils et en planètes a soustrait de celle-ci la majeure partie des éléments simples qui composent ces astres. Quant à dire que cette diversité est le produit de transformations postérieures, c'est une affirmation qui s'accorde mal avec la marche normale de l'évolution. Herbert Spencer concédera sans doute que la redistribution d'une matière *uniforme* en azote et en hydrogène est plus complexe que la redistribution en anneaux et en sphères ; celle-ci aurait donc dû précéder celle-là. Et cependant nous venons de dire qu'il existe des masses incohérentes, au volume et aux contours variables, composées d'éléments chimiques hétérogènes. Les faits ne déposent donc pas en faveur de l'homogène primitif. L'évolutionnisme est une espèce d'alchimie à rebours. L'alchimiste prétendait extraire l'or de tous les métaux par des transmutations successives ; l'évolutionniste veut tirer, par des combinaisons graduées, l'hétérogénéité de l'homogénéité première. Ce que n'a pas fait la cornue de l'alchimiste, le laboratoire de la nature ne semble pas non plus l'avoir réalisé.

Même réserve à faire au sujet de l'histoire de l'évolution sociale telle que la raconte Herbert Spencer : il en imagine les débuts plus simples que nature. « Tous les hommes, dit-il, avaient des facultés semblables et des fonctions semblables ; » au moins ne sont-elles pas identiques. Pas ici plus qu'ailleurs, nous ne trouvons l'homogénéité primitive. Que l'on regarde les tribus les plus sauvages, ces tribus où l'école évolutionniste aime à aller chercher le type des ancêtres de l'humanité, on verra chez les individus une diversité déjà bien marquée d'aptitudes, de facultés et de fonctions. Et là aussi la diversité interne ou mentale précède la diversité cependant moins complexe de l'organisation politique et économique.

Quant à l'intégration, à la concentration ou à la solidification de la matière, est-elle si intimement liée au développement des êtres qu'Herbert Spencer le déclare ? N'oublions pas qu'il prétend la trouver dans toute évolution, qu'elle en est l'essence et le fond, que la différenciation vient s'y ajouter, mais ne la remplace pas. Or, sans parler de l'évolution men-

tale à laquelle nous reviendrons plus tard, que de fois la loi formulée n'est-elle pas en défaut! Ou bien on ne la retrouve qu'en changeant arbitrairement le point de vue. On dit que les végétaux grandissent en concentrant les éléments dispersés dans l'atmosphère ou le sol. Il faudrait prouver qu'en chacun de leurs organes l'intégration de matière croît avec le développement du sujet, que puisque le germe se développe en tige, en feuilles, en fleurs et en graines, la consolidation de la matière suit la même marche ascendante. Dans l'évolution des sciences et des arts comme dans celle des sociétés, nous voyons un progrès dans la coordination et la subordination des parties, mais c'est un abus de mot que d'appeler cela concentration de matière. La concentration s'est plutôt relâchée. Les sciences primitives sont plus *simplistes*, par suite plus concentrées à certains égards que les sciences avancées. Les anciens Grecs ramenaient toute la réalité tantôt à l'air, tantôt à l'eau, tantôt au feu. Dans les arts, le progrès va de l'entassement des figures, des lignes et des couleurs, à une harmonieuse sobriété. Il ne suffit pas de répondre par la différenciation, car Herbert Spencer suppose toujours, nous l'avons dit, comme fondement à la différenciation l'intégration de la matière.

Quel est donc le vrai caractère du progrès, progrès relatif et limité, que l'on remarque plus ou moins chez tous les êtres? Quelle est cette perfection vers laquelle ils tendent? — Les anciens disaient que *tout être est un;* mais ils ne cherchaient pas dans le resserrement de l'unité, dans une intégration quelconque, la raison de la perfection. L'unité leur apparaissait plutôt comme une condition négative de la perfection. Ils mesuraient la perfection des êtres composés à l'ordre[1]. Ils pensaient que, dans l'univers, la perfection d'un être suit la coordination des éléments constitutifs ou des opérations. Mais il y a loin de l'intégration ou de la différenciation telle que la conçoit Herbert Spencer à la coordination. La coordination implique la finalité. Elle n'existe pas sans une « idée directrice », suivant l'expression de Cl. Bernard,

1. Saint Thomas, *Sum. theol.*, I q. V, a. 5ª.

sans un principe intelligent qui préside au développement et à l'arrangement des parties soit par le dedans soit par le dehors. Herbert Spencer, qui veut rester mécaniste, qui prétend exprimer la réalité tout entière « en termes de matière et de mouvement », rejette formellement toute finalité. Il use parfois des expressions de penchant, de tendance, d'arrangement, mais il n'y met aucune idée téléologique. Ces mots ont pour lui un sens tout matériel. Par suite, la marche en avant des êtres demeure sans raison, parce qu'elle est sans but; et la différenciation, en quoi l'on fait consister le progrès, devient une simple accumulation, une juxtaposition d'éléments divers.

Aussi qu'arrive-t-il? La vérité est plus forte que l'esprit de système. A chaque instant, en développant ses exemples, Herbert Spencer suppose la coordination, l'organisation, l'harmonie et la dépendance réciproque dans l'arrangement des parties; c'est-à-dire il fait rentrer, ou mieux il laisse dans les faits la finalité qu'il élimine de ses principes et de sa loi finale. Par ce côté donc, le mécanisme est impuissant à expliquer l'univers et son progrès.

III

Il est un autre élément dans l'évolution spencérienne, c'est la *dissipation du mouvement*. Dans les exemples que nous avons cités et que l'auteur développe, cet élément paraît assez peu; cependant il l'estime inséparable de l'intégration de la matière. « Le passage d'un état diffus, imperceptible, dit-il, à un état concentré, perceptible, est une intégration de matière et une *dissipation concomitante de mouvement;* et le passage d'un état concentré, perceptible, à un état diffus, imperceptible, est une *absorption de mouvement* et une désintégration concomitante de matière. Ces propositions sont évidentes. Les parties constituantes ne peuvent s'agréger sans perdre de leur mouvement relatif; et elles ne peuvent se séparer sans recevoir plus de mouvement relatif. Il n'est pas ici question d'un mouvement des éléments d'une masse par rapport aux autres masses; il n'est question que du mouvement interne qui anime les éléments les uns par

rapport aux autres.... Or, on peut formuler cet axiome : une consolidation progressive implique une *décroissance de mouvement* interne, et l'*accroissement du mouvement* interne implique une déconsolidation progressive. » Ainsi les rayons du soleil, tombant sur une masse froide, en augmentent les mouvements moléculaires et commencent cette désagrégation qui, poussée assez loin, fera passer la masse à l'état liquide et même à l'état gazeux; « d'autre part, l'étendue qu'occupe un volume de gaz diminue quand il perd de son mouvement moléculaire, et si la perte de ce mouvement continue, la diminution aboutira à la liquéfaction et même à la solidification[1] ».

Que faut-il entendre par cette dissipation du mouvement *(dissipation of motion)*? Dans le passage que nous venons de citer et dans d'autres parallèles, la pensée de l'auteur se présente sous deux formes un peu différentes. Parfois il dit que, lorsque la matière se concentre, une partie du mouvement est *retenue (retained motion)*, l'autre *s'échappe (escaping motion);* que dans le cas d'intégration, il y a *perte* de mouvement; dans le cas de désintégration, *absorption* de mouvement. Il semble que le mouvement se comporte vis-à-vis de la matière comme l'eau avec une éponge. Plongez une éponge sèche dans l'eau : elle se dilate, se *désintègre* et absorbe du liquide. Retirez-la de l'eau : elle se resserre, s'*intègre ;* l'eau s'en échappe. Cette théorie du mouvement qui s'échappe et du mouvement qui est retenu, à moins qu'elle ne soit simplement une façon figurée de parler, trouvera bien des incrédules.

D'autant qu'Herbert Spencer parle ailleurs longuement de la *persistance de la force*, qu'il fait de ce principe la base de toute science et de sa philosophie en particulier. Or, on peut se demander comment du principe de *la persistance de la force* on fera sortir la perte et la dissipation du mouvement; comment on en tirera tout ensemble la dissipation du mouvement et l'indestructibilité, la continuité du mouvement dont il a été question plus haut. Mais, dira-t-on, Herbert Spencer veut simplement parler de force emmagasinée

1. *Les Premiers principes,* p. 253-255.

et transformée. Suivant une doctrine et un exemple bien connu, les détritus des végétaux emmagasinent sous forme de mouvement latent la chaleur rayonnée par le soleil ; c'est ce mouvement qui est de nouveau transformé en chaleur, quand le charbon brûle. Il y a un petit inconvénient à cette interprétation de la pensée d'Herbert Spencer, c'est qu'elle est précisément la contradictoire des termes dont il se sert. Dans la théorie qu'on vient de rappeler, les végétaux en s'intégrant emmagasinent du mouvement, et le rendent à sa forme première en se désintégrant. Or, Spencer dit que la perte du mouvement accompagne l'intégration, que l'absorption du mouvement accompagne la désintégration. S'il admet qu'il y a un certain mouvement transformé, ce n'est pas celui qui est absorbé, c'est celui qui est retenu. On avouera que s'il a voulu désigner par sa formule la théorie des transformations mécaniques, il s'est bien mal exprimé.

Une autre forme de la pensée d'Herbert Spencer est celle qu'il exprime par l'axiome : « Une consolidation progressive implique une *décroissance du mouvement* interne, et l'*accroissement du mouvement* interne implique une déconsolidation progressive. » A parler net, on se trouve ici en présence soit d'une tautologie, soit d'une haute fantaisie scientifique. Si l'auteur veut dire que plus les molécules sont rapprochées, moins leurs mouvements pourront avoir d'amplitude, c'est une naïveté qui nous apprend peu de chose. Cent petits pois qu'on agite dans un litre danseront certainement moins au large que dans un hectolitre ; et des gens qui se trémoussent coude à coude pourront se donner *moins de mouvement relatif* que s'ils desserrent leurs rangs ; d'autre part, les petits pois ou les gens qui se remuent plus au large, occupent par là même plus d'étendue. On s'en doutait bien un peu avant Herbert Spencer. S'il veut dire que, dans la matière, le mouvement moléculaire diminue avec l'intégration, la thermodynamique réclame. La dépense de travail exigée par la compression d'un corps produit une élévation de température ; et l'élévation de température est accompagnée d'un mouvement de vibration plus intense des molécules.

La *dissipation de mouvement* ou son *absorption* dans l'évolution inorganique est donc un mythe insaisissable. Mais la

difficulté augmente encore dans l'évolution scientifique, artistique ou sociale. Herbert Spencer a négligé d'*illustrer* ici sa pensée, lui si abondant en faits et en exemples pour tout le reste. Faut-il considérer les mouvements ou l'activité de l'ordre scientifique, artistique, social? Mais cette activité augmente à mesure qu'un ensemble de connaissances ou d'éléments sociaux se condense en agrégat, se coordonne et se systématise. Or, on parle de décroissance de mouvement accompagnant l'intégration. Herbert Spencer voudrait-il dire que, dans une science intégrée par une bonne classification, les faits étant rapprochés, il est besoin *de moins de mouvement* pour aller de l'un à l'autre, que les banquiers de Londres ayant eu la bonne pensée de se concentrer dans la Cité, ils épargnent d'autant les démarches du client qui en a plusieurs à visiter? Cet aperçu serait aussi profond que riche en conséquences philosophiques. Que si l'on rejette l'un et l'autre de ces sens, quel autre alors adopter?

IV

Quelle portée convient-il donc de donner à la loi de l'évolution formulée par Spencer? Il semble qu'on peut la comparer à ce que les savants anglais nomment un *modèle*.

M. Duhem expliquait naguère avec science et originalité, dans la *Revue des questions scientifiques*[1], ce que c'est qu'un *modèle* à la façon anglaise. Pour un physicien français ou allemand, dit-il, une théorie scientifique est « un ensemble d'idées et de propositions abstraites formulées dans le clair langage de l'analyse et de la géométrie, reliées les unes aux autres par les règles d'une sévère logique; cet ensemble satisfait pleinement sa raison. Il n'en va pas de même pour un Anglais; ces notions abstraites... ne satisfont pas son besoin d'imaginer des choses matérielles, visibles et tangibles. « Tant que nous nous en tenons à ce mode d'ex-« pression, dit Lodge, nous ne pouvons nous former une re-« présentation mentale des phénomènes qui se passent réelle-« ment. » C'est pour satisfaire ce besoin qu'il va créer un

1. 1893, II, p. 348-350. *L'École anglaise et les théories physiques.*

modèle. Là où le physicien français ou allemand concevait une famille de force, il va imaginer, lui, un paquet de fils élastiques, collés par leurs deux extrémités aux divers points des surfaces conductrices, distendus, cherchant à la fois à se raccourcir et à grossir, à diminuer de longueur et à augmenter de section ; lorsque les deux corps électrisés se rapprochent l'un de l'autre, il les voit tirés l'un vers l'autre par ces fils ; tel est le célèbre modèle des actions électrostatiques imaginé par Faraday, admiré comme une œuvre de génie, par Maxwell et par l'École anglaise tout entière. L'emploi de semblables modèles mécaniques, rappelant par certaines analogies plus ou moins grossières, les particularités essentielles de la théorie qu'il s'agit d'exposer, est constant dans les traités de physique anglais. » Et M. Duhem cite un passage significatif de W. Thomson.

« Il me semble, écrit celui-ci, que le vrai sens de la question est : Comprenons-nous ou ne comprenons-nous pas un sujet particulier en physique ? Pouvons-nous faire un modèle mécanique correspondant ?... Je ne suis jamais satisfait, tant que je n'ai pu faire un modèle mécanique de l'objet ; si je puis faire un modèle mécanique, je comprends.... Voilà pourquoi je m'adresse à la mécanique pure. »

A l'exemple des physiciens anglais, Herbert Spencer enseigne surtout que comprendre c'est se représenter. Il a voulu figurer le jeu des activités du monde extérieur, lui donner une forme concrète, et comme tangible ; mais sa formule, son *modèle*, comme celui des savants anglais, ne rappelle que « par certaines analogies plus ou moins grossières » la réalité qu'il s'agit d'exprimer. Peut-être faut-il chercher là l'explication de sa fortune diverse au delà de la Manche et en deçà. En France, on parle beaucoup d'Herbert Spencer comme d'un chef d'école, on le lit moins, et combien auraient le courage de défendre sa formule de l'évolution ?

V

La loi de l'évolution, telle que la formule Herbert Spencer, avec sa redistribution de matière et de mouvement, est donc impropre à exprimer tous les états et changements succes-

sifs des êtres. Nous avons même vu que cette impuissance tient au fond de la doctrine. Herbert Spencer prétend ramener toute la réalité à de la matière et à du mouvement diversement combinés; il élimine toute finalité. Par là, il nie un élément essentiel de l'ordre ou de la coordination que nous voyons dans les êtres.

Mais il importe de revenir sur ce côté mécaniste du système; d'autant que tout véritable évolutionnisme est lui aussi mécaniste par nature. Et ce qu'il sera juste de penser de la théorie d'Herbert Spencer, devra s'appliquer à tout système d'évolution.

La théorie d'Herbert Spencer, on se le rappelle, est celle-ci. Au point de départ de toute science, il faut placer le postulat de la *persistance de la force* (*persistence of force*). On dit plus souvent : *conservation de l'énergie*. S'il rejette cette dénomination pour des raisons que nous n'avons pas à examiner, il garde (peut-être) la chose que les physiciens mettent sous cette formule. Quoi qu'il en soit, de ce principe nécessaire et indémontrable découlent deux conséquences : la matière est indestructible et le mouvement continu. Toute la réalité doit pouvoir s'exprimer en termes de matière et de mouvement se transformant suivant le postulat de la persistance de la force.

Cette conception mécaniste de l'univers est-elle recevable?

La vogue des théories mécaniques, on l'a souvent remarqué, remonte à Descartes. Pour lui, l'essence des corps est l'étendue, les corps agissent entre eux et agissent sur nous par le seul mouvement; et avec ses tourbillons il construit une cosmogonie complète. Plus de qualités *occultes*, plus d'entités *mystiques*. Pascal blâme l'excès, mais adopte le système. « Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement, car cela est vrai. Mais de dire quels, et composer la machine, cela est ridicule; car cela est inutile, et incertain et pénible. » Aussi pour beaucoup de théoriciens, — qu'on nous permette de citer de nouveau M. Duhem, — « l'idéal a été pendant très longtemps, est encore aujourd'hui... la théorie mécanique ». Comment comprendront-ils la lumière? Ils admettront « que toutes les notions physiques que l'on

rencontre en étudiant les phénomènes lumineux doivent être représentées par les propriétés mécaniques d'un certain milieu, l'éther. Ils chercheront à imaginer la constitution de ce milieu, de façon que ses propriétés mécaniques puissent former un symbole de toutes les lois de l'optique. La couleur sera alors symbolisée (ou même expliquée) par la période d'un certain mouvement vibratoire propagé dans ce milieu; l'intensité, par la force vive moyenne de ce mouvement; et les lois de la propagation de la lumière, de sa réflexion, de sa réfraction, devront résulter de l'application à ce milieu des théorèmes fournis par l'Élastique. C'est ainsi que se forme la théorie classique de la lumière. » Quel a été le succès de ces théories devant le progrès de la science? « Les théories mécaniques, continue le savant professeur, disparaissent de la science les unes après les autres. Lorsqu'on compare aux lois expérimentales les conséquences d'une théorie mécanique, on trouve des conséquences vérifiées et des conséquences contredites; lorsqu'on remonte de ces conséquences aux hypothèses sur lesquelles repose la théorie, on trouve presque invariablement que les conséquences vérifiées découlent de celles des hypothèses qui traduisent simplement les lois expérimentales; tandis que les conséquences contredites découlent de celles des hypothèses qu'impose la nature mécanique de la théorie. Aussi les physiciens sont-ils amenés peu à peu à supprimer ces dernières hypothèses pour ne garder que les premières; à transformer une théorie mécanique en une théorie physique. C'est ainsi par exemple que la branche de la science qui a été longtemps présentée comme la *théorie mécanique de la chaleur* est devenue graduellement, sous le nom de *Thermodynamique*, l'une des plus parfaites des théories *physiques*[1]. »

Une phrase de Clausius fera saisir la différence entre les deux genres de considération. « Nous prendrons, dit-il, comme point de départ de notre analyse, l'hypothèse que la chaleur consiste dans un mouvement des plus petites particules des corps et de l'éther[2]. » La thermodynamique part simplement

1. *Revue des questions scientifiques*, 1892, I. — *Quelques réflexions au sujet des théories physiques*, p. 153-158.

2. *Théorie mécanique de la chaleur*, 1888, t. I, p. 28.

des faits, des phénomènes thermiques, qu'elle soumet au calcul sans faire aucune hypothèse sur leur nature intime et sans aborder pour le moment cette recherche.

Or, si l'on compare ce double procédé scientifique dans ses rapports avec la doctrine de l'évolution, il est un point qu'il nous semble surtout important de signaler : c'est que les équations fondamentales de la mécanique impliquent la *réversibilité* des phénomènes qu'elle étudie, tandis que la physique est amenée à reconnaître l'*irréversibilité* de la majeure partie, sinon de la totalité des phénomènes réels.

M. Poincaré fait ressortir ainsi cette opposition : « Dans l'hypothèse du mécanisme, tous les phénomènes doivent être réversibles; par exemple, les astres pourraient parcourir leurs orbites dans le sens rétrograde sans que la loi de Newton fût violée; il en serait encore de même avec une loi d'attraction quelconque. Ce n'est donc pas un fait particulier à l'astronomie, et la réversibilité est une conséquence nécessaire de toute hypothèse mécanique. L'expérience met au contraire en évidence une foule de phénomènes irréversibles. Par exemple, si l'on met en présence un corps chaud et un corps froid (ou moins chaud), le premier cédera de la chaleur au second; le phénomène inverse ne se produira jamais. Et non seulement le corps froid (ou moins chaud) ne restituera pas à l'autre la chaleur qu'il lui a prise lorsqu'ils agiront l'un sur l'autre; mais, quel que soit l'artifice qu'on emploie, les corps étrangers qu'on puisse faire intervenir, cette restitution restera impossible, à moins que le gain ainsi réalisé ne soit compensé par une perte au moins équivalente. En d'autres termes, si un système de corps peut passer de l'état A à l'état B par un certain chemin, il ne pourra revenir de l'état B à l'état A ni par le même chemin ni par un chemin différent. C'est ce qu'on peut exprimer en disant que non seulement il n'y a pas *réversibilité directe*, mais qu'il n'y a pas même réversibilité indirecte[1]. »

Aussi M. Poincaré n'hésite pas à déclarer que le mécanisme est incompatible avec la thermodynamique[2]. Celle-ci, en effet, rencontre des phénomènes irréversibles qui, par suite,

1. *Revue de métaphysique et de morale*, 1893, sept., p. 534-535.

2. *Thermodynamique*. Préface, p. XVIII.

ne peuvent trouver dans le mécanisme leur complète explication. Il ne saurait être question, d'ailleurs, de sacrifier la thermodynamique à la conception mécaniste du monde, c'est-à-dire une science qui n'a rien de conjectural, qui repose sur les données certaines de l'expérience, à une théorie qui prend pour point de départ un postulat hypothétique.

VI

D'après Herbert Spencer, le monde serait soumis à des cycles périodiques. A l'évolution succède la dissolution. « *Perte de mouvement et intégration consécutive*, *suivies finalement par une acquisition de mouvement et une désintégration consécutive,* voilà, dit-il, un énoncé compréhensif de la série entière des changements accomplis : compréhensif au plus haut degré, comme doit l'être un énoncé qui s'applique à toutes les existences sensibles en général. » Et il nous montre toutes les masses, depuis le grain de sable jusqu'à la planète, qui se désintègrent en recevant de la chaleur; la vapeur de l'atmosphère qui se condense en eau, tombe sur la terre, puis retourne à son premier état; les organismes qui croissent en s'intégrant, puis se dissolvent en se désintégrant; les sociétés qui, arrivées à l'apogée de leur développement, entrent en dissolution progressive[1].

Sa conception mécaniste veut que ces cycles soient réversibles. A cela s'oppose l'impossibilité que nous venons de signaler. Mais cette raison peut être présentée sous une autre forme qui va plus directement contre une autre conclusion d'Herbert Spencer : le rythme sans fin des mouvements[2].

D'après le principe de Clausius, dans tout système isolé, il y a un élément qui varie toujours dans le même sens, et ne peut qu'augmenter invariablement dans toute modification du système, c'est l'*entropie*. On désigne par ce nom une expres-

1. *Les Premiers principes*, chapitres XII et XXIII.

2. Le P. Gardeil, dans un article d'ailleurs fortement pensé de la *Revue thomiste* (mars 1894), paraît voir dans ce mouvement oscillatoire du monde à la fois le point de départ et le dernier mot de la doctrine de Spencer ; celui-ci en fait seulement un corollaire, quoique considérable, du principe de *la persistance de la force*.

sion mathématique, calculée au moyen de certains éléments du système, qui varie en sens inverse de la *puissance de transformation* (ἐν τροπή) de cet ensemble de corps, de même que l'énergie (ἐν ἔργον) en est la puissance de travail.

Dans toutes ses transformations donc, l'énergie perd de son aptitude à en recevoir de nouvelles ; sa valeur *utile* diminue. Par suite, l'ensemble de l'énergie de l'univers tend vers un état où, sa quantité absolue restant la même, toute transformation devient impossible. Seule, une cause étrangère au monde pourrait rompre cet état d'équilibre et relancer le système dans une nouvelle série de changements.

Cet équilibre, Herbert Spencer semble d'abord l'admettre. « L'évolution, dit-il, a une limite infranchissable... Nous trouvons partout une marche vers l'équilibre... Le mouvement continuera jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse, et l'équilibre finira par s'établir [1]. » Mais il n'entend par là qu'un équilibre instable, *mobile*, comme il s'exprime à l'égard de certains états des corps. Quand l'intégration totale aura été opérée, « alors devra reparaître, sous forme de mouvement moléculaire, tout ce qui est perdu dans le mouvement des masses; transformation inévitable, qui ne peut se faire sans ramener les masses à une forme nébuleuse. Le mouvement comme la matière, étant en quantité fixe, il semble que, puisque le changement dans la distribution de la matière rencontre une limite, quelque direction qu'il suive, le mouvement indestructible doive, par suite, nécessiter une distribution inverse. » Il y a « une alternative d'évolution et de dissolution dans la totalité des choses... Comme nous sommes obligés de le conclure de la persistance de la force, l'arrivée à l'une des limites de ce rythme immense introduit les conditions au milieu desquelles un mouvement en sens contraire commence... Nous sommes ainsi conduits à concevoir une série d'évolutions remplissant un avenir sans limite [2]. »

On voit qu'Herbert Spencer reste fidèle à son système. C'est toujours le mécanisme reposant sur le principe de la conservation de l'énergie (ou de la *persistance de la force*) qu'il

1. *Les Premiers principes,* p. 433, 434, 461.
2. *Les Premiers principes,* p. 479, 480, 492.

appelle le principe premier de la science des choses, celui qui fournit la raison dernière des phénomènes du monde, celui qui permet de construire enfin la philosophie ou « la connaissance complètement unifiée ».

Mais ce qui fait l'unité du système en fait aussi la faiblesse. Nous ne voulons pas nous arrêter ici sur le caractère du principe de la *persistance de la force*, principe qui n'est pas d'évidence première : on pourrait sans déraison imaginer un monde qui n'y serait pas soumis; principe qui n'est pas d'expérience directe, qu'il est même impossible de vérifier dans toute son extension, mais qu'on déduit seulement d'expériences partielles et toujours susceptibles de quelque erreur. La conclusion que nous voulons tirer des recherches précédentes est celle-ci : la science, dans plusieurs de ses représentants les plus autorisés, tend à établir que la physique est irréductible à la mécanique, par suite que toute doctrine purement mécaniste est impuissante à expliquer ou à exprimer « la totalité des états et des changements » du monde. Donc enfin la philosophie de l'évolution, système mécaniste, ne saurait nous donner le savoir total et définitif.

Mais s'il existe dans l'univers autre chose que de la matière et du mouvement, faudra-t-il revenir à l'antique doctrine des *qualités?* Peut-être. — Pour le moment, il suffit à notre dessein d'avoir montré que l'évolutionnisme, pour rester mécanique, va contre la Science même dont ses défenseurs se parent.

(*A suivre.*) L. ROURE.

LES JÉSUITES A CAYENNE

LA FIÈVRE JAUNE

Pendant vingt-deux ans (1852-1874), les religieux de la Compagnie de Jésus ont été les aumôniers de la transportation à Cayenne ; c'est de l'Histoire de cette mission que sont extraites les pages suivantes[1].

I

De toutes les maladies contagieuses, l'une des plus terribles est la fièvre jaune, qui exerce surtout ses ravages dans les régions chaudes de l'Équateur. Elle débute ordinairement par un violent accès de fièvre, accompagné de douleurs aiguës dans la tête, dans les reins et dans les articulations des jambes et des genoux ; les yeux s'injectent de sang; puis tout le corps prend une teinte jaunâtre, comme dans la jaunisse. Ces premiers symptômes sont suivis de fréquents vomissements de bile ; quand, par suite de la décomposition du sang, les vomissements deviennent noirs, c'est un indice presque certain de la mort ; de là le nom de *vomito negro* donné par les Espagnols à cette terrible maladie.

Parfois les souffrances du malade ne paraissent pas trop vives ; mais presque toujours, deux heures environ avant la mort, le patient entre dans de violentes convulsions : la respiration devient difficile, la poitrine se soulève haletante, le corps se fond pour ainsi dire en une sueur froide et nauséabonde. Alors le moribond perd connaissance, et, après une courte agonie, il expire. Aussitôt le cadavre devient violet, puis noir. La décomposition est si rapide qu'on est obligé de procéder à l'inhumation une heure ou deux après le dernier soupir.

Tel était le redoutable fléau qui envahit la Guyane le 15 juillet 1855. Il se déclara d'abord à Cayenne, où il fit rapidement un très grand nombre de victimes. Bientôt l'hôpital

1. Strasbourg, Leroux ; Paris, Retaux. In-8 illustré, de 300 pages.

se trouva insuffisant pour les malades qui affluaient jour et nuit : soldats, matelots, transportés, hommes libres de toute condition. L'aspect de la rue était effrayant; on n'osait plus porter les cadavres à l'église, ni sonner les cloches ; les enterrements se faisaient dès cinq heures du matin et dans un silence lugubre.

Dès le début, le gouverneur et presque tout l'état-major furent frappés. Deux Sœurs hospitalières de Saint-Paul de Chartres, avec un chirurgien de la marine, tombèrent victimes de leur dévouement : leurs funérailles furent célébrées avec pompe aux frais de l'État.

De Cayenne, le fléau se répandit dans les îles du Salut. La Montagne-d'Argent fut épargnée quelque temps; mais elle finit par avoir son tour, et elle fut un des points les plus maltraités.

Le P. Ringot était à l'Ilet-la-Mère. Malgré sa salubrité proverbiale, ce pénitencier fut atteint comme les autres et devint, en peu de temps, un véritable hôpital. L'aumônier fit faire des prières publiques pour obtenir du Ciel la cessation du fléau, et les transportés, pour la plupart, s'associèrent de grand cœur à cet acte religieux.

La maladie est d'ordinaire un éloquent prédicateur : on le vit une fois de plus dans ces douloureuses circonstances. Tous les mourants, sans exception, demandaient avec empressement les secours de la religion. Mais l'aumônier lui-même tomba malade, ce qui causa dans l'île une consternation véritable. Les malades redoutaient par-dessus tout d'être privés de l'assistance du prêtre à leurs derniers instants. Le P. Ringot s'empressa de les rassurer, et leur fit dire que tant qu'il aurait un souffle de vie il ne les abandonnerait pas. Un homme, en effet, était-il frappé par la maladie, l'aumônier se faisait porter près de lui, remplissait son ministère, puis on le ramenait dans son lit. Parfois c'était le malade qu'on apportait près du Père, quand celui-ci était hors d'état d'être transporté. Dans un de ces voyages de l'aumônier à l'hôpital, sur un matelas, il fut rencontré par le médecin. « Vous faites là une grave imprudence, mon Père, lui dit celui-ci. — C'est possible, répondit le Père, mais je ne puis me résigner à laisser un seul de mes enfants mourir sans secours religieux; j'irai jusqu'au bout. — Allez donc,

répliqua le docteur, Dieu est tout-puissant! » Le P. Ringot fut en effet véritablement protégé par le Ciel; malgré ces fatigues extrêmes, il parvint à se rétablir, et nous le verrons bientôt sur un nouveau champ de bataille, luttant contre le fléau avec une indomptable énergie.

Les religieuses de Saint-Paul étaient pour l'aumônier de bien précieuses auxiliaires. Elles se dépensaient au service des malades avec la plus touchante abnégation. Obligées d'être sur pied jour et nuit, de transporter les malades d'un lit à un autre, on comprend à peine comment elles pouvaient suffire à des travaux qui semblaient au-dessus des forces humaines. Aussi ne furent-elles pas épargnées : l'une d'elles, la sœur Sainte-Anne, tomba malade, et fut plusieurs jours entre la vie et la mort.

Au bout de deux mois et demi d'angoisses, le fléau parut vouloir s'éloigner. Il avait même fini par disparaître complètement, lorsqu'une imprudence le ramena plus terrible que jamais. Les marins qui stationnaient dans ces parages devaient fréquemment descendre à terre pour les besoins du service. Or, plus d'une fois, ils emportèrent à bord la maladie, la communiquèrent à l'équipage, et le navire alors devenait un véritable foyer d'épidémie. C'est ainsi que le vapeur *le Rapide* perdit à Cayenne plus de la moitié des hommes qui le montaient.

Un jeune mousse de quatorze ans tomba malade à l'Ilet-la-Mère, et fut enlevé au bout de trois jours. Le P. Ringot, persuadé qu'il y avait danger à porter le corps à l'église, fit part de ses craintes au commandant, en lui demandant toutefois ses instructions. Celui-ci consulta le médecin, qui, regardant la mort du jeune mousse comme un cas absolument isolé, fut d'avis qu'on pouvait faire à l'église les cérémonies funèbres. Elles se firent en effet, et, quelques jours après, l'Ilet-la-Mère était une seconde fois ravagé par la fièvre jaune. L'hôpital recevait de quinze à vingt malades, et l'aumônier enregistrait de dix à douze décès par jour. Deux médecins succombèrent en donnant des marques de la plus haute piété. L'un d'eux, un Breton, qui depuis son arrivée en Guyane avait notoirement vécu en libre-penseur, changea complètement de dispositions sous le coup de l'épreuve,

et fut, dans ses derniers jours, l'objet de l'édification universelle. Sur le point de rendre le dernier soupir, il voulut publiquement demander pardon des scandales qu'il avait donnés, ce qui fit une profonde impression sur les transportés, car ils admiraient ce médecin pour sa science, et ils l'aimaient pour sa charité.

Le compagnon du P. Ringot, le F. Pingrenon, fut frappé comme lui par le fléau. Après quinze jours de souffrances, comme il restait immobile sur son lit, on le crut mort, et l'on couvrit son corps d'un drap funèbre. Or, le pauvre malade était seulement plongé dans une profonde léthargie; incapable de donner le moindre signe de vie, il entendait parfaitement tout ce qu'on disait autour de lui. Il assista ainsi à son oraison funèbre prononcée par les transportés. « Quel malheur, répétaient-ils à côté de lui, que ce bon petit Frère soit mort! Il faudra l'enterrer à côté du major! » On comprend quelles devaient être les angoisses du malade, exposé à être enseveli encore vivant! Après quelques heures de cette effroyable torture, il retrouva enfin ses sens, et put, à la lettre, se dire « échappé des portes du tombeau ». Plus tard, revenu en France, il est encore, à l'heure présente, un bon et fidèle serviteur de la Compagnie!

Les îles du Salut furent plus maltraitées encore que l'Ilet-la-Mère. La population y était plus nombreuse, et le mouvement continuel des partants et des arrivants contribuait beaucoup au développement de la contagion. C'est à l'île Royale que débarquaient les transportés à leur arrivée d'Europe, et le fléau attaque de préférence et avec une violence exceptionnelle ceux qui n'ont pas eu le temps de s'acclimater.

Vers le 24 juillet, le F. Barbieux était atteint, et mourait quelques jours après dans de grands sentiments de piété.

Les trois Pères qui faisaient le service religieux dans toutes les îles, les PP. Gaudré, Berriaud et Raulin, furent successivement frappés. Le P. Gaudré passa plus d'une semaine entre la vie et la mort, et pendant ce temps-là les deux autres aumôniers étaient écrasés par un surcroît de travail. A leur tour ils tombèrent malades, mais le jour même où le P. Gaudré put reprendre les fonctions de son ministère. Les jours du P. Raulin étaient comptés. Le nouveau Supérieur

de la mission, le P. Dabbadie, arriva juste à temps pour lui fermer les yeux, le 28 juillet 1855.

Quand il fut étendu sur sa couche funèbre, revêtu de sa pauvre soutane, son visage respirait une si grande sérénité qu'on l'aurait cru endormi. Les transportés vinrent en foule prier près du corps, et ne se lassaient pas de contempler ces traits où le calme de la sainteté se mêlait à la majesté de la mort. L'état-major et la transportation tout entière assistèrent à ses funérailles. Son corps fut conduit au cimetière Saint-Joseph, où il repose à côté de ceux auxquels il avait consacré et sacrifié sa vie.

Le P. Raulin était doué d'un cœur bon et sensible. Quoiqu'il ne fût à l'île Royale que depuis quelques mois, il y était très aimé. Le zèle et la charité avec lesquels il assista les malades, surtout pendant l'absence du P. Gaudré, lui avaient acquis sur les transportés un très grand ascendant. « Nous avons tué cet excellent Père, disait l'un d'eux pendant les funérailles du P. Raulin ; il passait ses jours et ses nuits dans les salles de l'hôpital, il est mort à la peine. »

Le nombre des victimes augmentait dans des proportions effrayantes. Les aumôniers et les Sœurs étaient à bout de forces. Une des religieuses, la sœur Sainte-Sabine, tomba malade et fut bientôt aux portes du tombeau. Les transportés, qu'elle avait gagnés par ses soins et son dévouement, étaient au désespoir en apprenant la gravité de son état. On vit ces hommes, dont quelques-uns semblaient avoir abjuré tout sentiment de foi et même d'humanité, se prosterner à l'autel de la Vierge, et y faire brûler des cierges pour obtenir la guérison de leur chère sœur Sabine.

Les plus difficiles à aborder, même pendant les ravages de l'épidémie, étaient les condamnés politiques. Si quelquefois le zèle des missionnaires venait à échouer, c'était généralement près d'eux. Souvent même l'aumônier devait s'armer de patience chrétienne et d'abnégation pour supporter les procédés peu aimables et les paroles amères de ces malheureux.

Un jour, à l'île Royale, le Père passait près du lit d'un socialiste exalté et lui demandait, selon l'usage, des nouvelles

de sa santé. « Nous n'irons bien, répondit-il, que lorsque nous aurons fauché quarante mille de vos têtes. — Pourquoi pas quatre cent mille ? répliqua le missionnaire, sans trop s'émouvoir. C'était le nombre demandé par Marat, il était plus logique que vous ; si vous n'en tuez que quarante mille, il en restera pour en former d'autres, et ce sera toujours à recommencer. »

Un autre de ces infortunés était un ancien négociant d'Angers. Au milieu même de ses souffrances, il conservait des allures moqueuses. « Vous prétendez que Dieu est bon, disait-il parfois à l'aumônier, pourquoi donc nous a-t-il fait une existence si misérable ? Ah ! ce n'est pas ainsi que j'agirais à l'égard de mes fils malheureux ou coupables ! » L'aumônier se garda bien de discuter avec lui ; il se contenta de l'engager doucement à prier. « Je ne puis plus, s'écria-t-il, c'est trop difficile ! » Cependant la grâce commençait dans cette âme son travail mystérieux : « Avez-vous prié ? lui demanda son visiteur. — J'ai essayé, j'ai fait ce que j'ai pu. » — Dès lors, écrit l'aumônier, mes espérances furent sans bornes, et je bénis Dieu ! Je parlai confession, et il ne refusa point ; seulement il me pria de ne pas le presser.... En nous séparant, nous échangeâmes une fraternelle accolade. Le jour suivant, je retrouvai mon cher malade sans parole. Comme il avait gardé toute sa connaissance, je le confessai par signes et je lui donnai l'absolution. Mais j'attendais mieux du doux Sauveur. Les bonnes Sœurs se mirent en prières ; dans l'après-midi le malade, ayant recouvré la parole, put reprendre sa confession en détail. En la terminant, il me serra les mains et me remercia avec effusion ! Quelques moments après, il perdit connaissance et rendit le dernier soupir. Ce malheureux avait été égaré par la bonté même de son cœur. Épris du beau mot de fraternité, il avait embrassé avec ardeur les doctrines socialistes, et n'avait pas craint, pour les faire triompher, de dépenser une partie de sa fortune. Dieu eut pitié de lui, et, dans sa miséricordieuse providence, permit que le bagne devînt pour cet infortuné le chemin du ciel ! »

Au plus fort de l'épidémie, deux convois de transportés arrivèrent à la Guyane. Ils furent plus que décimés. Sur

cinq cents condamnés venus à bord de l'*Africaine*, quatre cents au moins avaient succombé avant la fin de l'année.

Les pénitenciers de la Comté n'avaient pas tardé à être envahis par la contagion. Le P. Beigner, rendant compte à son Supérieur de la situation de ces contrées, lui disait[1] :

« Nous sommes dans le plus extrême embarras. Il faudrait deux aumôniers à Sainte-Marie ; le P. Berriaud est seul dans ce pénitencier, peuplé de onze cent cinquante personnes, dont cent trente malades ; de plus, il doit se rendre chaque jour à Saint-Augustin, où les malades sont encore plus nombreux. Je l'ai remplacé pendant treize jours ; dans ce court espace de temps, j'ai eu vingt-trois décès à Sainte-Marie, sans parler des morts de Saint-Augustin. »

Dans toutes leurs lettres, les Pères, à l'envi, rendent hommage au dévouement et à la charité des Sœurs de Saint-Paul. Grâce à leurs soins intelligents, nous verrons le P. Thibault arraché à une mort presque certaine.

Le P. Alet avait remplacé, à Sainte-Marie, le P. Raulin que nous avons vu tomber les armes à la main.

Vers le milieu de septembre, le nouvel aumônier avait la douleur de perdre, après trois jours de maladie, le compagnon de son zèle et de ses travaux, le F. Mouton. En annonçant cette triste nouvelle au P. Dabbadie, le P. Alet ne se doutait pas qu'il suivrait de bien près le Frère dont il pleurait la perte.

« Notre cher Frère, écrivait-il à son Supérieur[2], est parti en digne enfant de la Compagnie de Jésus. Il était vraiment appliqué à son emploi. Le petit jardin qui entoure la cour de l'aumônier, ce gracieux rideau de verdure qui décore et ombrage sa petite galerie, ses soins empressés à demander pour le Père ce qu'il croyait lui manquer, prouvent assez combien il mettait de sollicitude à aider dans le temporel, selon le degré de sa vocation, le ministère tout spirituel que nous sommes appelés à remplir.

« Sur ma demande, sa tombe a été creusée parmi celles des transportés pour l'amour desquels, en vue de Dieu, il avait renoncé à toutes les consolations de ce monde. Cette déci-

1. Lettre du mois d'août 1855.
2. Lettre du 20 septembre 1855.

sion inattendue a surpris agréablement ces pauvres gens et a fait sur eux une impression favorable. En demandant cette faveur au commandant, je lui ai dit que si Dieu m'appelle à lui dans cet établissement, d'avance je lui demande une place semblable. »

Le Supérieur n'était pas à Cayenne lorsque la lettre du P. Alet y arriva; il était parti pour la Comté avec le gouverneur, et c'est à Saint-Augustin qu'il apprit que le F. Mouton avait cessé de vivre. Il se rendit en hâte à Sainte-Marie. Il arrivait bien à propos; car quelques jours après le P. Alet tombait malade pour ne plus se relever. Le Supérieur dut se charger à sa place des soins du pénitencier. Ce n'était pas un mince travail.

« J'avais à répondre, dit le P. Dabbadie, à tous les transportés qui venaient voir l'aumônier, et ils venaient en grand nombre. Je devais en outre visiter les deux cents malades qui encombraient les cinq salles d'hôpital, administrer les mourants, enterrer les morts. Heureusement, le F. Pingrenon, le mort ressuscité de son cas de léthargie, arriva de Cayenne pour nous porter secours. Il était temps, car l'état du P. Alet s'aggravait rapidement, et ne laissa bientôt plus d'espoir. Je proposai au malade de recevoir les derniers sacrements; il les reçut en effet avec une touchante piété, et expira sans agonie et sans douleur pendant que nous récitions les prières des mourants.

« Le P. Alet était adoré de ses paroissiens. Il était toujours au milieu d'eux, à l'hôpital, dans les blockhaus ou dans les cases. Il n'était pas rare qu'on le rencontrât dans le camp pendant la nuit, épiant l'occasion d'être utile à quelqu'un. Aussi tout le monde rendait justice à son zèle et à son dévouement.

« Sensible peut-être à l'excès aux douleurs des autres, il s'affectait vivement des punitions sévères qu'il voyait infliger aux condamnés qui s'étaient rendus coupables de quelque méfait ou d'infraction à la discipline. Il sollicitait leur grâce, et quand il ne pouvait l'obtenir, il en était malade, à la lettre. »

« Après la visite à l'hôpital, écrivait-il à son Supérieur, le 22 juin 1855, j'ai parlé à trois hommes qui avaient passé la nuit chargés de fers; ce sont trois évadés, arrêtés hier. L'un

d'eux tenait sa tête sous les rayons du soleil de midi, avec un air qui semblait dire : Je veux mourir. Je l'ai obligé de se mettre à l'ombre, et il a paru sensible à cette attention.

« Je viens d'écrire au Commandant pour le conjurer de faire grâce de la bastonnade à ces hommes. Ma lettre est si respectueuse qu'il ne peut pas s'en fâcher, et si elle pouvait être l'occasion d'un acte de clémence, j'en serais très heureux.

« L'évadé que j'ai administré hier vit encore, mais il n'a pas recouvré la parole. Il me reconnaît et remue les lèvres pour dire *oui* lorsque je lui propose de baiser le crucifix.

« Pauvre jeune homme ! il a l'air si doux et il est si malheureux !

« J'ai la réponse à ma demande, elle est négative. Je vais donc encore entendre des cris de douleur qui me déchirent l'âme. Si le devoir et l'obéissance ne me retenaient ici, je ne pourrais jamais tenir devant un tel spectacle. Mais je suis assuré de faire la volonté de Dieu en souffrant dans ce bagne, et j'ai l'espoir de sauver quelques âmes ; je resterai donc, s'il le faut, jusqu'au dernier soupir.

« Avant-hier, j'étais dans ma chambre, disposé, comme à toute heure, à donner audience à mes pauvres gens. J'entends dans la galerie le bruit d'un homme se traînant avec peine et respirant avec effort. C'était un forçat, un enfant de l'Auvergne, âgé de vingt-cinq ans. « Mon Père, me dit-il, j'ai la fièvre, voyez comme je tremble. J'ai eu bien de la peine à me traîner jusqu'ici, mais je voulais me confesser. » Après la confession, il dit avec un vif accent de reconnaissance : « Que je suis donc heureux d'être venu vers vous ! Je donnerais tout pour la joie que je ressens. »

La mission perdait par la mort du P. Alet un sujet d'un talent distingué, d'une très grande vertu, et surtout d'un zèle et d'une générosité sans bornes.

On lira avec plaisir le portrait qu'en a tracé M. Jusselain.

« Le P. Alet, dit-il[1], était moins éloquent que le P. Raulin. Sa foi avait moins de ce feu extérieur qui distingue les vrais apôtres. Je savais cependant que le zèle travaillait son âme,

1. *Un Déporté à Cayenne,* p. 307.

et qu'il avait un ardent désir de catéchiser les Indiens épars entre l'Oyapock et les Amazones.

« Mais ses aptitudes et sa faible santé en faisaient plutôt un homme de cabinet. Il avait une vaste érudition, une parole élégante et facile que paralysait malheureusement trop de timidité, mais qui avait un grand charme dans l'intimité.

« Quand j'allais le voir à Sainte-Marie, il me faisait asseoir dans sa petite chambre, à l'angle de laquelle, caché derrière un rideau d'étoffe blanche, se dressait un autel où il disait la messe chaque matin. Quelles bonnes causeries nous avons faites là ! Il me donnait maints détails intéressants et ignorés sur les travaux, les voyages et les missions des anciens Jésuites ! »

II

Depuis le début de l'épidémie, quatre victimes avaient été frappées parmi les aumôniers. Une cinquième, le F. Lichtlé, succomba à Cayenne même, le 16 septembre 1855. En Europe, on pleurait la perte de ces martyrs de la charité, mais on enviait leur sort et l'on se disputait l'honneur de les remplacer.

Le 4 janvier 1856, l'*Armide*, mouillant aux îles du Salut, y déposa le P. Stumpf, qui devait succéder au P. Hus comme Supérieur de la mission. Il était accompagné des PP. Bertrand, Thibault et du F. Paul Bonat.

L'épidémie sévissait alors avec fureur à Cayenne même : le gouverneur, M. Bonard, atteint une première fois, se releva, et reprit le cours de son administration ; mais, frappé de nouveau à la fin de 1855, il ne voulut pas plus longtemps braver le danger, et alla chercher en France le remède le plus sûr contre la maladie.

Au mois de février suivant (1856), l'amiral Baudin s'installait à sa place dans le palais du gouvernement, au foyer même de l'épidémie.

Le P. Stumpf avait hâte de visiter les pénitenciers : il commença par ceux de la Montagne-d'Argent et de Saint-Georges, jusqu'alors épargnés par le fléau. Mais il rapporta de cette première excursion le germe du mal qui devait l'emporter

bientôt : lui-même avait comme le pressentiment de sa fin prochaine.

Le 16 avril, il fut pris d'un accès de fièvre dont il se remit bientôt ; on était à peu près rassuré, lorsque le 18 au soir le Frère infirmier vint en hâte avertir la communauté que le Père supérieur avait des vomissements noirs. Dès lors tout espoir était perdu !

Le malade comprit son état, et appelant autour de lui ses frères : « C'en est fait, leur dit-il, je sens que je vais mourir ; j'avoue cependant que j'aurais désiré vivre encore, non pour moi, mais pour... pour... » Il ne put achever la phrase. « Je ne trouve plus mes idées, » reprit-il. Et comme on lui disait de ne pas se troubler : « Oh ! s'écria-t-il, je ne crains pas la mort ;... pourtant elle est toujours à craindre. Priez pour moi... »

A ce moment arrive le médecin ; comme il parlait bas avec les Pères, le Père supérieur lui dit : « Parlez haut, Monsieur le Docteur, et sans déguisement ; un religieux, après avoir tout quitté dans le monde, n'a pas peur de mourir. » Puis il ajouta : « Docteur, pouvez-vous me répondre que je passerai la nuit ? » Et sur sa réponse négative, il accepta avec reconnaissance l'offre de recevoir les derniers sacrements. Il les reçut à quatre heures du soir, et vers quatre heures et demie, il expira après deux légers soupirs.

Cette mort causa dans la ville une véritable consternation ; il n'y avait pas six mois que le saint religieux remplissait ses fonctions de Supérieur, à la satisfaction universelle.

Avant de mourir, il avait désigné pour le remplacer par intérim le P. Dabbadie, qui avait déjà rempli cette charge une partie de l'année précédente.

Le fléau continuait ses ravages avec une intensité croissante. Trois semaines après la mort du P. Stumpf, le P. Dabbadie tombait à son tour et mourait, emporté lui aussi en trois jours par la fièvre jaune. Le P. Beigner, annonçant cette triste nouvelle au Provincial de France, lui disait[1] :

« Le P. Dabbadie vient de nous être enlevé et laisse un grand vide parmi nous. Dès le second jour de sa maladie, il

1. Lettre du 21 avril 1856.

compris la gravité de son état, et se prépara sérieusement à la mort. On peut dire qu'à partir de ce moment sa vie n'a plus été qu'un élan d'amour vers Dieu, un continuel désir du ciel, une expansion de joie qui ravissait tous ceux qui le visitaient. Le gouverneur, témoin de ce spectacle, ne put s'empêcher de lui dire : « Oh ! que vous êtes heureux, vous « autres ! Vous n'avez aucune crainte de la mort ! Tout le « monde n'en est pas là ! »

Le P. Beigner, qui nous donne ces détails, les emprunta à une relation du P. Boulogne, par qui le P. Dabbadie fut assisté à ses derniers moments. Cette sainte mort arriva le 12 mai 1856. Toute la colonie manifesta les plus vifs regrets en apprenant cette attristante nouvelle. Le P. Dabbadie était vénéré de tout le monde. Il avait désigné le P. Beigner pour remplir sa place, en attendant un Supérieur de France.

Le 3 août 1856, l'épidémie gagna la Montagne-d'Argent, qui avait été épargnée jusque-là. Bientôt l'ancienne chapelle et les quatre cases de l'hôpital regorgèrent de malades. Il y avait trois ou quatre décès par jour. Le P. Thibault, à cause de l'état de sa santé, ne pouvait suffire au travail ; le P. Ringot vint le remplacer. Malgré les fatigues extrêmes qu'il avait éprouvées dans les deux épidémies de l'Ilet-la-Mère, il se mit à l'œuvre avec le plus énergique courage. D'après une de ses lettres, datée du 7 septembre, c'est-à-dire un mois après l'invasion du fléau, il y avait quatre-vingts décès à la Montagne-d'Argent. Une fois, on en compta onze dans l'espace de vingt-quatre heures.

Le 3 et le 12 septembre, deux religieuses de Saint-Paul succombèrent : la sœur Anaclet et la sœur Isidore.

En présence de ces morts multipliées, un des membres de l'administration disait aux Pères : « Vous êtes bien éprouvés, Messieurs : sept en quelques années, c'est beaucoup ! » Le P. Boulogne lui répondit : « C'est pour cela que nous aimons davantage notre mission, que nous nous y attachons toujours plus. Nous serions tous heureux de mourir pour conduire à bien une si belle œuvre ! »

Ce vœu sublime devait être exaucé. Le 20 septembre 1856, le P. Boulogne expirait à l'Ilet-la-Mère. Ce religieux modèle avait mérité l'estime et la vénération de tous ceux qui

le connaissaient, et les transportés, au milieu desquels il avait voulu rendre le dernier soupir, le chérissaient comme un père et l'honoraient comme un saint.

Le dévouement héroïque des aumôniers pendant les ravages de la fièvre jaune avait reçu sur le lieu même sa plus douce récompense dans les dispositions édifiantes avec lesquelles les transportés tombaient victimes du fléau. Partout ils accueillaient les Pères avec la plus vive reconnaissance.

« A l'île Royale, écrit le P. Gaudré[1], nous en avons à peine rencontré quatre ou cinq qui aient refusé les secours de la religion, sur un nombre de trois à quatre cents environ. »

« Un grand nombre d'entre eux, dit de son côté le P. Berriaud[2], à Saint-Joseph, demandaient d'eux-mêmes les sacrements de l'Église, dès qu'ils se sentaient atteints de la maladie. Plusieurs, qui s'étaient confessés dans un moment de délire, voulurent refaire cette confession. »

« J'ai rarement vu, ajoute le P. Gaudré[3], embrasser le crucifix d'une manière aussi édifiante que par les moribonds ; ce n'était pas une fois, mais plusieurs fois de suite ; il fallait en quelque sorte l'arracher de leurs lèvres.

« Un jour, après avoir réconcilié un vieux pécheur, longtemps opiniâtre, je lui tendis le crucifix pour le baiser. « Mon Père, me dit-il, un sauvage comme moi ne mérite pas de baiser le bon Dieu. » Le même, à qui, le lendemain de sa confession, je demandais s'il avait bien dormi : « Croiriez-vous, me répondit-il, que depuis huit jours je ne pouvais plus fermer l'œil, et depuis que *j'ai fait mon affaire*, j'ai dormi comme un bienheureux ! »

« A un jeune homme, torturé cruellement par la fièvre, compliquée d'un rhumatisme articulaire, je demandai un jour : « Êtes-vous toujours patient pendant la longueur des nuits ? — Mon Père, me répondit-il, je sais où l'on prend courage. » Puis, tirant un petit crucifix suspendu à son cou : « On vous baise cela, ajouta-t-il, et voilà l'affaire ! Tout est fini avec cela ! » Quand j'eus confessé ce pauvre enfant pour la dernière fois, je l'engageai de demander pardon à Dieu de

1. Lettre du 10 mai 1856.
2. Lettre du 15 mai 1856.
3. Lettre du 20 mai 1856.

tous ses péchés anciens et récents : « Oui, mon Père, s'écria-t-il, de tous, mais pourtant pas de celui pour lequel j'ai été condamné ; j'en suis innocent ! »

« Un autre, que j'embrassai après sa dernière confession, s'écria : « Mon Père, c'est trop vous humilier devant un mi-« sérable comme moi ! »

« Un pauvre malade, dénoncé faussement pour avoir joué à un jeu prohibé, avait reçu deux fois la bastonnade et entrait mourant à l'hôpital. Dans l'état d'exaspération où il était, il ne songeait guère à se réconcilier avec Dieu, et repoussait le prêtre avec fureur. Cependant il finit par accepter une médaille de la sainte Vierge : il était sauvé ! Lui-même demanda à recevoir les sacrements et voulut obtenir publiquement le pardon de ses mauvais exemples ! »

Telles étaient au moment de la mort les consolantes dispositions de ces âmes, naguère encore flétries par le vice. Pendant les dix-huit mois de sa durée, le fléau fit environ deux mille victimes : c'était le tiers de la population des pénitenciers! Mais la miséricorde divine n'avait frappé si fort que pour pardonner avec plus de libéralité et peupler le ciel de nombreux élus, tirés des profondeurs du bagne.

Vers la fin de l'année 1856, la fièvre jaune diminua partout et finit par disparaître. Il était temps, car la Guyane française allait rapidement devenir un désert, si l'épidémie avait continué de sévir avec une telle violence.

Deux autres Pères moururent encore de la fièvre jaune, mais deux années plus tard. Nous croyons devoir les mentionner ici parmi les victimes du fléau : ce furent les PP. Florent Ringot et Laurent Postel. Le premier, frère du P. Louis Ringot, succomba à l'île Royale, le 19 décembre 1858. Le P. Postel mourut à Cayenne, le 21 décembre de la même année. Il était arrivé de France depuis quelques jours seulement; il ne vint en Guyane que pour y mourir.

Durant cette épidémie, la Compagnie de Jésus perdit donc sept Pères et trois Frères. Beaucoup d'autres furent frappés, mais ils se rétablirent plus ou moins complètement.

On nous saura gré de réunir ici les noms de ces nobles martyrs de la charité. Ce furent :

Le F. Antoine Barbieux, mort à Cayenne, le 24 juillet 1855;

le P. Xavier Raulin, mort à Sainte-Marie, le 28 juillet 1855; le F. Julien Mouton, mort à Sainte-Marie, le 14 septembre 1855; le F. Ignace Lichtlé, mort à Cayenne, le 16 septembre 1855; le P. Jean Alet, mort à Sainte-Marie, le 23 septembre 1855; le P. Pierre Stumpf, mort à Cayenne, le 20 avril 1856; le P. Antoine Dabbadie, mort à Cayenne, le 11 mai 1856; le P. Pierre Boulogne, mort à l'Ilet-la-Mère, le 20 septembre 1856; le P. Florent Ringot, mort à l'île Royale, le 19 décembre 1858; le P. Laurent Postel, mort à Cayenne, le 21 décembre 1858.

Sept religieuses hospitalières furent aussi victimes de l'épidémie : cinq moururent à Cayenne et deux à la Montagne-d'Argent. L'une d'elles, sœur Casimir, offrit à la mort un spectacle émouvant : dans les transports de son allégresse, elle entonna le *Magnificat;* au quatrième verset, elle exhala son dernier soupir, allant achever le saint cantique avec les vierges qui accompagnent l'Agneau sans tache!

Au commencement du mois d'avril 1856, le gouverneur fit adresser aux aumôniers de chaleureuses félicitations pour leur conduite courageuse pendant l'épidémie de la fièvre jaune, se faisant ainsi l'interprète des sentiments de toute la colonie envers les Pères de la Compagnie de Jésus.

P. MURY.

LA

SEMAINE CHEZ LES PEUPLES BIBLIQUES

(Premier article)

On a beaucoup disserté sur l'origine et l'histoire du sabbat. Les uns en font remonter l'institution jusqu'au septième jour génésiaque, où le Dieu créateur se reposa de son œuvre. Pour d'autres, cette pratique religieuse a été exclusivement reçue des enfants d'Israël, à qui Iahwéh lui-même l'a prescrite par le ministère de Moïse. Plusieurs prétendent au contraire qu'ici, comme en tout le reste, les Juifs ont emprunté aux peuples avec lesquels ils ont eu à vivre ou à traiter. Le sabbat serait antérieur à Moïse; le législateur du Sinaï l'aurait tout au plus adapté aux exigences de la religion qu'il a organisée. D'ailleurs la pratique en a varié avec les différentes époques de la vie politique et religieuse de la nation juive. Enfin l'opinion la plus récente fait du sabbat et de la semaine en Palestine une coutume moderne, à peine connue avant l'Exil.

Il y a un demi-siècle, nous n'avions guère à ce sujet d'autres renseignements que ceux que nous tenions de la Bible. La question a progressé avec la découverte et le déchiffrement des textes égyptiens et assyriens. A la lecture d'une littérature qui nous permet de pénétrer si avant dans l'histoire et les mœurs de ces peuples, — qu'on peut bien appeler *bibliques,* puisqu'ils ont eu longtemps des rapports directs avec les Hébreux, — on s'est naturellement demandé s'ils connaissaient, eux aussi, la semaine, s'ils gardaient le sabbat.

Nous voudrions préciser l'état actuel de cette étude d'archéologie religieuse. Nous nous attacherons avant tout à l'interprétation rigoureuse des textes, nous efforçant de dégager la question des préoccupations étrangères dont on l'a souvent embarrassée.

I

Tout le monde sait que par שבוע *shâbou'*, les Hébreux entendent une *septaine* quelconque, mais spécialement une septaine de jours. C'est la semaine. Le septième jour s'appelle שבת *shabbât*[1]. On doit le passer dans un repos absolu.

Au début de la Genèse (II, 2), la Bible nous dit qu'après six jours de son œuvre créatrice, Dieu se reposa le septième jour, qu'il le bénit et le sanctifia ; mais le texte ne nous apprend pas si ce fut alors que l'homme reçut le commandement de se reposer, lui aussi, après six jours de travail. De ce que cette semaine divine est donnée dans l'Exode (XX, 11) comme la raison d'être de la semaine humaine, nous n'avons pas le droit d'en conclure que celle-ci *a dû* commencer au lendemain de la création. C'était peut-être là un prototype, une figure prophétique, ne devant trouver que *plus tard* sa réalisation. Il s'est même engagé, ces dernières années, une controverse sur la nature de la relation qui existe entre ces deux semaines. Après Mgr Clifford, plusieurs renversent ici les rôles. La semaine liturgique aurait servi de type à la semaine cosmogonique. Le récit de la création serait distribué en six jours de travail, suivis d'un jour de repos, afin de consacrer le travail et le repos de l'homme par le souvenir et l'exemple du travail et du repos de Dieu[2].

Quoi qu'il en soit, on ne saurait contester que ni dans la vie des patriarches, ni dans l'histoire des Israélites en Égypte, on ne découvre nulle part la moindre trace du sabbat. On y voit prier, faire des libations, des sacrifices sanglants, pratiquer la circoncision ; jamais il n'est question d'un repos religieux pris à jour fixe. La Genèse tout entière et les quinze premiers chapitres de l'Exode sont muets sur

1. Nous faisons grâce au lecteur de la controverse fort complexe à laquelle a donné lieu l'étymologie du mot *shabbât*. Cette question philologique ne manque pas d'intérêt, mais elle est sans grande importance pour le point qui nous occupe.

2. C'est là une opinion que nous n'avons pas à discuter ici. *Cfr. Dublin Review*, april 1881, vol. V, nº 2, p. 311 et suiv. — *Controverse*, 1881, vol. II, p. 238, 751. — *Science Catholique*, 1890, p. 84 ; 1892, p. 104 et *passim*.

ce sujet. Ce silence a sans doute son importance ; mais, après tout, il n'est pas décisif. C'est un argument dont la valeur est toute négative.

Une seule fois, à une époque reculée, il est fait mention, comme en passant, de la semaine (Gen. xxix, 27). Jacob s'aperçoit que son oncle Laban s'est joué de lui en lui donnant Lia pour épouse au lieu de Rachel. Il s'en plaint vivement. Laban s'excuse, et finit par lui faire la proposition suivante : « Achève la *semaine* de celle-ci (de Lia), et je te donnerai encore celle-là (Rachel) pour les services que tu me rendras pendant sept autres années. — Et Jacob fit ainsi, et il acheva la semaine de celle-ci, et (Laban) lui donna sa fille en mariage. » Il est clair qu'il s'agit ici d'une série continue de sept jours consacrés aux réjouissances nuptiales. La Bible nous parle d'autres noces célébrées dans les mêmes conditions. Les fêtes que Tobie donna dans sa maison, à l'occasion du mariage de son fils avec Sara, durèrent sept jours (*Tob.* xi, 21). Du temps des Juges (xiv, 10-20), le festin qui se fit à Tamnatah pour les noces de Samson se prolongea aussi pendant sept jours. C'est un cycle qui semble avoir été spécialement choisi pour les réjouissances, non seulement chez les Juifs, mais encore chez les autres peuples de l'Orient. Ne voyons-nous pas Assuérus donner une fête de sept jours à tous les grands de son empire, et Vasthi, à son tour, en faire autant (Esth. i) ? Il est juste d'en conclure que, dès l'époque patriarcale, on mesurait quelquefois le temps par septaine de jours, par exemple pour les noces ; mais le texte ne nous autorise pas à tenir pour certain que d'une façon uniforme l'année fût déjà répartie en semaines proprement dites. En tout cas, il ne s'agit pas encore du sabbat.

C'est dans l'Exode que nous lisons les premières prescriptions relatives au sabbat. Quand Iahwéh annonce à Moïse qu'il va envoyer du ciel le pain dont Israël se plaint de manquer au désert de Sin, il le prévient qu'au sixième jour on devra faire double provision de manne (xvi, 5). Moïse transmet fidèlement le message, puisque, le sixième jour venu, nous voyons recueillir dans chaque famille deux *'omer* par tête, au lieu d'un (xvi, 22). C'est alors que les chefs du peuple

vont trouver le prophète, pour le mettre au courant de ce qui se passe, soit qu'on les eût chargés de veiller à l'accomplissement de l'ordre donné, soit peut-être qu'ils voulussent avoir à ce sujet de plus amples explications. Et Moïse leur dit : « Voici ce qu'a dit Iahwéh : C'est demain la solennité du sabbat, le sabbat consacré à Iahwéh; ce que vous avez à apprêter, apprêtez-le ; ce que vous avez à faire cuire, faites-le cuire[1] ; et mettez de côté tout ce qui restera, pour le garder jusqu'à demain. Et ils mirent de côté tout ce qui resta jusqu'au lendemain, comme Moïse l'avait ordonné ; et il ne se corrompit pas et les vers ne s'y mirent point. Moïse dit alors : Mangez ceci maintenant, parce que c'est aujourd'hui le sabbat de Iahwéh ; aujourd'hui vous n'en trouverez pas dans la campagne, six jours durant, ramassez ; mais le septième jour c'est le sabbat, il n'y en aura pas. Et voilà que le septième jour quelques-uns d'entre le peuple sortirent pour faire leur provision, et ils ne trouvèrent rien. Iahwéh dit alors à Moïse : Jusques à quand refuserez-vous de garder mes commandements et mes lois ? Voilà que Iahwéh vous a donné le sabbat : c'est pourquoi le sixième jour il vous a donné de la nourriture pour deux jours. Que chacun de vous reste chez lui, que personne ne sorte le septième jour de l'endroit ou il habite. Et le peuple garda le sabbat le septième jour[2]. »

Le septième jour, dont il s'agit ici, serait-il celui qui occupe ce rang à partir du moment où la manne commença à tomber, ou bien le septième jour d'une division du temps préexistante et déjà connue des Hébreux ? C'est ce que nous ne saurions décider. Il est à remarquer que le précepte du repos sabbatique semble provoquer l'étonnement des chefs du peuple (xvi, 22), que Moïse s'explique là-dessus en détail et avec insistance. Malgré tout, le septième jour venu, quelques

1. Je renonce à rendre exactement le texte ; les deux verbes אפה et בשל signifient tous deux *cuire*, mais le premier se dit du *pain*, le second de la *viande* et des autres mets. La Vulgate a traduit : *Quodcumque operandum est facite, et quæ coquenda sunt coquite.* (Ex. xvi, 23.)

2. וישבתו העם ביום השבעי qu'on pourrait aussi bien traduire : *et le peuple se reposa le septième jour.* C'est l'expression même dont se sert la Genèse (ii, 2), pour marquer le repos divin.

Israélites, soit curiosité, soit parce qu'ils avaient négligé de faire la veille leur provision, s'aventurent dans la campagne, d'où ils reviennent sans avoir rien trouvé[1].

Dieu se plaint de l'indocilité que le peuple met à garder *ses commandements* et *ses lois*. C'est une allusion manifeste à ce qui est raconté au chapitre précédent, où nous lisons : שם שם לו חק ומשפט *ibi constituit ei statutum et jus* (xv, 25). On était alors à Mârâ, dans le désert de Sur, aux portes de l'Égypte. Le Talmud[2] prétend que c'est à ce moment que fut institué le sabbat. Maimonide s'est fait l'écho de cette opinion dans son *Guide des égarés*[3]. « La tradition vraie dit : *à Mârâ on a prescrit le sabbat et les lois civiles;* donc par *statut* on a fait allusion au sabbat, et par *droit*, aux lois civiles, qui ont pour objet de faire cesser l'injustice. »

II

Trois mois après la sortie d'Égypte, a lieu sur le Sinaï la promulgation solennelle de la Loi. Le troisième article de cette charte, qui règlera désormais les rapports de Iahwéh avec son peuple, est ainsi formulé : « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier ; six jours tu travailleras et tu vaqueras à toutes tes affaires, toi et ton fils, et ta fille, ton serviteur et ta servante, et ta bête de somme, et l'étranger qui est dans tes murs ; parce qu'en six jours Iahwéh a fait les cieux et la terre, et la mer et tout ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le septième jour; c'est pour cela que Iahwéh a béni le sabbat et l'a sanctifié. » (Ex. xx, 8-12.)

Les commandements, à côté desquels figure la prescription du sabbat, sont aussi anciens que le monde ; la grande

1. Quelques critiques ont prétendu que dans ce chapitre seizième deux récits disparates avaient été fondus en un seul. Ils s'appuient surtout sur le verset 27 : *Venitque septima dies*, qui a l'air de nous reporter au matin du sabbat, alors que Moïse a déjà dit au verset 26 : *Comedite illud hodie quia sabbatum est Domini.* J'avoue que la traduction latine prête un peu à cette confusion, mais tout embarras disparaît avec le texte : ויהי ביום השביעי *or il arriva que le septième jour quelques-uns d'entre le peuple sortirent...* »

2. Talmud de Babylone, traité *shabbât*, fol. 87[b] ; Synédrin, fol. 56[b].

3. *Dilâlat alkhâirin* III p., ch. xxii vers la fin; texte arabe édité par Munk, 1856.

voix du Sinaï ne fait que les raviver dans la conscience de l'humanité. Celui du sabbat serait-il le seul à être formulé pour la première fois ? — En tout cas il ne faudrait pas faire valoir en faveur de sa préexistence la formule : *Souviens-toi* du jour du sabbat pour le sanctifier. Cette façon de parler ne suppose pas nécessairement une institution déjà ancienne, mais tombée en désuétude, dont Dieu rappelle le souvenir pour la ramener à son état primitif ; elle peut tout aussi bien vouloir dire qu'il faudra ne jamais perdre de vue le commandement qui va être fait.

Tel qu'il retentit pour la première fois au Sinaï, ce précepte se réduit à trois points : 1° Le sabbat appartient à Iahwé : c'est une *chose sainte.* 2° On travaillera durant six jours, mais le septième jour tout le monde en Israël *chômera.* 3° La raison de tout ceci est que *Iahwéh* a fait le monde en six jours et *s'est reposé le septième jour*, qu'il a béni et sanctifié.

On a prétendu que les autres passages du Pentateuque, où il est question du sabbat, en parlent différemment[1]. C'est ce que nous allons examiner au triple point de vue auquel nous venons de placer le texte fondamental de l'Exode (xx, 8-12).

Le repos sabbatique est une pratique religieuse, une chose sainte. Le septième jour de la semaine n'appartient pas à l'homme : il est à Dieu. Les six premiers sont profanes : on pourra s'y livrer aux occupations vulgaires de la vie ; mais le septième est réservé, sanctifié, consacré. C'est le sens du mot קדש, qui revient si souvent dans le texte biblique, quand il s'agit du sabbat. Violer le sabbat c'est le *profaner*, tout comme on profane le temple en y adorant les idoles ou en y pénétrant sans la préparation légale[2]. Or cette sainteté du sabbat consiste avant tout dans l'absence de travail. C'est à peine si un sacrifice spécial distingue dans le

1. Ces passages sont : Ex. xx, 8-14 ; xxxi, 12-18 ; xxxiv, 21 ; xxxv, 1-4. — Deut. v, 12-16. Num. xv, 32-37. Lev. xix, 2, 3, 30 ; xxvi, 2 ; xxiii, 1-4.

2. Le mot חלל *profanavit*, que l'on emploie pour exprimer la profanation d'une chose sainte, par exemple du temple, se dit également de la violation du sabbat : *Ex.* xxxi, 14. *Is.* lvi, 2. *Ez.* xx, 13, 16, 21, 24 ; xxii, 8 ; xxiii, 38. *Neh.* xiii, 17, 18.

temple de Jérusalem le sabbat des autres jours. Les prêtres changent les pains de proposition et offrent, entre les deux sacrifices quotidiens du matin et du soir, un holocauste de deux agneaux, accompagné d'une offrande et d'une libation (*Num.* XXVIII, 9, 10). Encore ne lisons-nous nulle part que le peuple fût tenu d'assister à ce sacrifice, à moins qu'on ne veuille voir une obligation de ce genre dans la grande panégyrie מקרא קדש (*Lev.* XXIII, 2; *Cfr.* Ez. XLVI, 1-4), à laquelle Israël est convoqué tous les jours de sabbat. — Jusqu'ici point de texte discordant.

Le repos du sabbat est rigoureux : il atteint tout le monde et doit s'entendre de n'importe quel travail. Le maître de la maison, la famille entière, y compris les serviteurs, les esclaves, les bêtes de somme, et même l'étranger qui voyage en Israël, sur lequel se sont fermées les portes de la cité[1]. L'expression constamment employée pour désigner en bloc ce qu'on ne doit pas faire le jour du sabbat, est un collectif dont l'acception est des plus vagues, celle-là même dont s'est servie la Genèse (II, 2) en caractérisant le repos divin כל-מלאכה. Il était difficile d'employer un mot plus indéfini. Nous n'avons en français que les mots *chose*, *affaire* pour traduire מלאכה ; avec cette différence que l'hébreu emporte surtout l'idée d'action et de travail. Les vieux documents s'en tiennent à cette défense vague et générale. Ce n'est qu'à l'occasion qu'ils précisent quelquefois. On ne doit cueillir ni manne (*Ex.* XVI, 5), ni bois (*Num.* XV, 32-37) ; défense d'allumer du feu (*Ex.* XXV, 3) : ce qui exigeait alors l'emploi du briquet ou des bâtonnets ; il est interdit de faire cuire sa nourriture (*Ex.* XV, 23), de labourer et de moissonner (*Ex.* XXXIV, 21[2]). Plus tard, les prophètes reprocheront aux Israé-

1. בשעריך *intra portas tuas* est un hébraïsme qui signifie : *à l'intérieur de tes villes*. Le mot שער *porte* doit se traduire quelquefois par *frontière, mur, forteresse, place, puissance, tribunal*, et même par *foule :* c'est-à-dire la multitude de ceux qui se tiennent sur la place ou aux portes de la ville. *Cfr.* Ruth, III, 11, כל-שער עמי *omnis concio populi mei.*

2. *Wellhausen* (Geschichte Israels, I, 117, 118) croit pouvoir conclure de ce texte qu'au début le repos sabbatique ne s'étendait guère qu'aux travaux de la terre : « der Sabbath.... eine Einrichtung spezial für den Ackerbau, Hergebracht scheint also nur die Enthaltung von der Feldarbeit und vielleicht von der professionellen Hantirung gewesen zu sein. » Il est manifeste

lites de vendre (*Am.* VIII, 5 ; *Neh.* XIII, 15), d'acheter (*Neh.* XIII, 16), de porter des fardeaux ou de les charger sur des bêtes de somme (*Neh.* XIII, 15 ; *Jer.* XVII, 21-27).

Aux époques de décadence la casuistique des *midrashîm*, le formalisme subtil et étroit des *tannaîm*, comme aussi de tous les *rabbis* qui ont contribué à la compilation des deux Talmuds, multiplièrent à l'infini des prescriptions, minutieuses jusqu'au ridicule[1]. C'est contre l'injustice qu'il y a à mettre sur les épaules de l'homme un fardeau qu'il ne peut pas porter, à le paralyser le jour du sabbat, au détriment quelquefois des plus graves devoirs, que Jésus-Christ s'est élevé avec véhémence. Il affirme hautement que le jour du sabbat il est permis de faire le bien, que Dieu est maître du sabbat, que ce n'est pas à l'homme d'en régler à son gré la pratique, qu'après tout le sabbat était fait pour l'homme et non pas l'homme pour le sabbat[2].

Quant au motif pour lequel le sabbat a été institué, la Bible s'en explique à plusieurs reprises ; et c'est ici qu'on signale des divergences. D'après l'Exode (XX, 11), le sabbat de l'homme n'est qu'un reflet de celui que Dieu lui-même observa à l'origine des choses[3]. Dans le Deutéronome (V, 14-16), il est dit « que le sabbat a été prescrit *pour* que tout le monde, l'esclave comme le maître, pût se reposer, *car* Israël ne doit pas oublier que lui aussi a été esclave dans la terre d'Égypte, d'où Iahwéh son Dieu l'a tiré *in manu forti et brachio extento;* voilà pourquoi Iahwéh lui a commandé de célébrer le jour du sabbat ».

J'avoue que celui qui aborde la comparaison de ces passages avec la conviction déjà faite de leur indépendance mutuelle, sinon de leur antagonisme, ou avec le désir d'y trouver une preuve de la rédaction multiple du Pentateuque, inclinera naturellement à penser que le décalogue du Deu-

qu'aucune de ces spécifications, motivées par les circonstances, n'a la prétention d'être complète. D'ailleurs la défense de *labourer* et de *moissonner* embrasse assez bien l'ensemble des occupations des Hébreux, qui étaient avant tout un peuple d'agriculteurs.

1. Voyez surtout dans le Talmud le chapitre qui a pour titre *Shabbât*.
2. *Mat.* XII, 8. *Marc* II, 27 ; III, 4. *Luc* VI, 9 ; XIII, 12-18, etc.
3. Ce qui est redit dans l'Exode, XXXI, 17.

téronome et celui de l'Exode ont été composés sous des inspirations différentes. Mais quand on apporte à la critique du texte biblique cette méthode rigoureuse, d'après laquelle se fait l'étude des textes profanes, un esprit libre de toute prévention et sans le dessein arrêté de faire prévaloir une thèse préconçue, il est aisé de constater que la contradiction prétendue n'existe pas.

Il n'est pas besoin de beaucoup de logique pour saisir qu'à propos d'un même événement on puisse dire d'abord une chose, et puis une autre, surtout quand on parle dans des circonstances dissemblables, et avec un but différent. Ce n'est pas là se contredire. Une seule et même chose a plusieurs aspects qui diffèrent entre eux, mais ne se détruisent pas. J'ajoute que cette fidélité à rapporter les choses telles qu'elles se sont passées, sans se préoccuper davantage de leur enlever tout heurt apparent, est une garantie de véracité, un signe d'authenticité. Les faussaires prennent mieux leurs précautions.

Le récit de l'Exode se préoccupe de l'honneur qu'Israël doit à Iahwéh ; celui du Deutéronome veut nous attendrir sur le sort de l'esclave, que le sabbat soustrait heureusement, une fois la semaine, à son rude labeur. Le premier met en relief le caractère religieux du sabbat, l'autre y voit un don que Dieu fait à l'homme[1].

D'ailleurs il est faux que cet aspect bienfaisant du repos sabbatique soit inconnu à l'auteur de l'Exode. N'a-t-on donc jamais lu ce qui est écrit au chapitre xxx (v. 12) : « Six jours tu travailleras, le septième jour tu suspendras tout travail, pour que puissent se reposer ton bœuf et ton âne, et respire le fils de ta servante (esclave), ainsi que ton hôte[2]. » Le sabbat doit nous arracher à la terre, sur laquelle le besoin et la cupidité nous tiendraient trop longtemps courbés ; ce jour-là, l'homme fait

1. Cette façon d'envisager le sabbat se rencontre aussi dans l'Exode (xvi. 29).

2. Le גר chez les Hébreux, est l'homme libre qui se trouve momentanément sur une autre terre que celle qui l'a vu naître, par exemple Abraham en Égypte, Jacob chez Laban, les Israélites au pays de Gessen. C'est dans ce sens que la Bible appelle גרים et מגורים ceux qui mènent la vie nomade. *Cfr. Gen.* xlvii, 9.

trêve aux préoccupations de la vie matérielle, il peut arrêter son regard sur le ciel et envisager ses destinées éternelles. Le repos dont la religion fait une obligation stricte et sacrée à tout le monde, protège le serviteur contre des exigences injustes de son maître. Le souvenir de la servitude d'Israël en Égypte, que la bonté et la puissance de Iahwéh ont fait cesser, est bien ici à sa place.

Une seconde fois, lors des grandes manifestations du Sinaï, Dieu revient sur l'observation du sabbat (Ex. xxxi, 12-18). Il punit de mort celui qui violera son commandement; puis, à deux reprises, il prévient Israël que le sabbat sera à jamais *un signe*, un monument du pacte éternel conclu entre lui et son peuple : ברית עולם ביני ובין בני ישראל אות חוא לעלם. Le sabbat, comme d'ailleurs la loi tout entière, est un pacte consenti de part et d'autre, avec sa sanction bien définie ; c'est désormais un signe auquel on connaîtra qu'Israël est à Iahwéh et que Iahwéh est son Dieu[1]. D'où on a voulu établir que le sabbat n'existait pas avant Moïse, que ce fut toujours pratique religieuse exclusivement propre au peuple juif. Cet argument spécieux, qui sollicite assez fort notre assentiment, a le tort de trop conclure. A ce compte, nous devrions dire que l'arc-en-ciel, avant-coureur du beau temps, n'a jamais brillé avant le déluge (Gen. ix, 13); que la circoncision a commencé avec Abraham et n'a été pratiquée que des Juifs (Gen. xvii, 11). Pour qu'une chose devienne signe commémoratif d'un événement, il n'est pas nécessaire qu'elle commence à exister le jour où on la choisit pour cela. La montagne ne devient frontière qu'au moment où deux peuples s'accordent à la tenir pour telle. La fête de l'Assomption se célébrait depuis des siècles en France, quand en 1638 elle devint, par lettres patentes de Louis XIII, fête patronale du royaume.

Supposons un instant que du temps de Moïse, tant en Chaldée qu'en Syrie et en Palestine, le septième jour de la semaine fût chômé ; il n'en reste pas moins que du moment où Iahwéh en fait une obligation religieuse à son peuple, un rit sacré de son culte, une image de son repos à lui, le sabbat devient un signe distinctif de la religion qu'il a donnée. Ce

1. *Ex.* xxxi, 12-18. *Ez.* xx, 12. *Neh.* ix, 14.

n'est là, bien entendu, qu'une pure supposition, sans vouloir préjuger la question que nous aurons à examiner plus bas.

III

Jusqu'ici nous avons raisonné sur le sabbat hébraïque d'après les renseignements de la littérature biblique, à laquelle nous supposions l'autorité que la tradition lui a de tout temps reconnue. Aux yeux d'une école qui s'appelle *critique*, notre argumentation pèche par la base et s'écroule d'elle-même. Ces textes du Pentateuque, auxquels nous donnons une si haute antiquité, sont de date relativement récente. On ne saurait préciser rigoureusement l'époque où vit le jour l'épopée des origines d'Israël; mais tout porte à croire qu'il faut la rajeunir de mille ans. Esdras et son école (ve siècle avant J.-C.) auront probablement mis la dernière main à cette compilation maladroite de documents dont l'origine et l'esprit diffèrent absolument. Cette indécision a déplu à M. Vernes. Il s'en est pris à ses maîtres : aux Reuss, aux Kuenen, aux Wellhausen, et il leur dit : « Vos écoles d'exégèse procèdent sans règle fixe dans la détermination de la date précise des écrits bibliques; elles les attribuent à une époque ou à une autre, pour des raisons où il est visible que l'arbitraire et les préférences personnelles jouent souvent un rôle décisif[1]. » Puis, avec ce coup d'œil que rien ne trompe, ce flair qui jamais ne s'égare, il fixe sur le terrain mouvant de la littérature hébraïque le point qu'il s'agissait de marquer. Il a été assez heureux pour mettre la main sur les deux premières éditions que l'on a données de la *Tôrâh*, dite de Moïse. La première parut vers le quatrième siècle avant notre ère, par les soins des Jéhovistes; mais le siècle d'après, les Élohistes en donnèrent une seconde, soigneusement revue et considérablement augmentée[2].

Ce n'est pas le moment d'entreprendre l'examen méthodique de ces prétentions. Nous nous contenterons d'une remarque en passant. Il est évident que si le Pentateuque date d'après l'exil, les renseignements qu'il nous fournit sur le

1. *Précis d'Histoire juive*, 1889, p. 2.
2. *Précis d'Histoire juive*, p. 8 avec notes ; 605, 606 et *passim*.

sabbat ne sont plus, au point de vue des rationalistes, un témoignage irrécusable. Ce document nous parle d'un fait qui se serait passé mille ans avant sa composition; sans que nous puissions démêler d'une façon certaine quels moyens on avait au troisième siècle avant Jésus-Christ pour connaître et contrôler l'histoire de Moïse. Dans ces conditions, bon gré mal gré, on se prendra à douter, à se demander si la connexion établie entre l'origine du repos sabbatique et le miracle de la manne n'est pas un artifice littéraire destiné à rendre l'institution plus vénérable et plus chère aux yeux des Juifs ? Le grand drame du Sinaï lui-même ne serait-il pas une fiction poétique, dont le but est d'entourer la Loi du mystère des origines lointaines et de la majesté des théophanies ? On le voit, les choses changent d'aspect; elles se renversent. Et de fait, c'est bien ainsi que les conçoivent les partisans de l'école grafienne. A les en croire, les auteurs du Pentateuque, tous tant qu'ils sont, ont moins souci de la réalité des événements qu'ils racontent, que de donner un fondement historique au système religieux et social qu'ils préconisent[1].

Pour nous mettre dans l'impuissance de conclure à l'antiquité de la semaine et du sabbat, ce n'est pas seulement le Pentateuque qu'il faut rajeunir, mais encore tous les livres historiques et prophétiques de l'Ancien Testament. A l'époque du prophétisme, c'est-à-dire du dixième au septième siècle avant notre ère, le sabbat s'observe en Israël; ce qui nous oblige à rechercher ses origines plus avant encore dans

1. « Quand on parcourt les livres mosaïques, on est porté par *un premier mouvement* à croire que l'institution du sabbat remonte à la plus haute antiquité, à raison même de l'insistance des textes et de l'importance qu'ils lui donnent. Mais ce raisonnement est bien souvent la source de graves erreurs. Il arrive que l'on mette en avant des institutions de fondation récente en leur attribuant le prestige de l'ancienneté. Dans l'espèce, *nous sommes hors d'état d'établir que les Israélites observaient le repos du septième jour de la semaine dès l'époque des anciens royaumes* (c'est-à-dire d'Israël et de Juda). Qu'elle soit de création nouvelle ou qu'elle possède des racines plus anciennes, il est en tout cas hors de doute que l'institution du sabbat ne prit l'importance qu'elle a depuis gardée chez les Israélites, qu'aux temps de la Restauration ou du second Temple. » M. Vernes, *Précis d'histoire juive*, p. 653.

l'antiquité. Tout le monde convient que les livres des prophètes et la meilleure partie de ceux des Rois sont, au moins dans leur substance, des documents contemporains, ou à peu près, des événements qu'ils racontent. Ces récits ont en eux-mêmes la meilleure preuve de leur authenticité. Ils se rapportent d'ailleurs à une même époque, les livres des Rois n'étant que le cadre historique où trouvent place les prophéties d'Amos, de Jérémie, d'Isaïe, etc. Or, à la simple lecture de cette littérature, qui date certainement d'avant l'exil, on sent que le sabbat occupe déjà une large place dans la vie d'Israël. C'est parce qu'on n'observe plus la sainteté de ce repos donné par Iahwéh aux ancêtres, que des malheurs sans nom vont fondre sur la patrie et le temple. Les prévaricateurs iront expier leur infidélité dans une dure et longue captivité, pendant laquelle la terre, si souvent frustrée du sabbat qu'on lui devait, pourra enfin se reposer.

Le jour où la catastrophe prédite fond sur les coupables, Jérémie se lamente, devant les ruines encore fumantes de Jérusalem, de ce que l'ennemi a tourné en dérision les sabbats et les solennités de Sion, dont Iawhéh lui-même ne veut plus se souvenir. Cependant Ézéchiel, sur les bords de l'Euphrate, soutient la foi et les espérances des exilés par la pensée que viendra le jour où Israël reverra la splendeur de ses sabbats [1].

De retour en Judée, alors que les murs de Jérusalem sont à peine relevés, Néhémie se préoccupe avant tout d'assurer parmi le peuple l'observation du sabbat. Lui-même nous raconte en détail les difficultés dont il eut à triompher. « En ces jours-là, dit-il, je vis dans Juda des gens fouler les pressoirs le jour du sabbat, transporter des faix [2], charger sur des ânes et du vin de raisin et des figues, introduire dans Jérusalem toutes sortes de fardeaux le jour du sabbat. Je les repris de vendre ce jour-là leurs provisions. Or, il y avait des Tyriens qui s'installaient dans Jérusalem ; ils y introduisaient du poisson et toutes sortes de marchandises,

1. *Amos*, VIII, 5. *Is.* I, 13 ; LVI, 2-6 ; LXVI, 23 ; LVIII, 13. *Jer.* XVII, 21-27. *Lam.* I, 7 ; II, 6. *Ez.* XXII, 8 ; XX, 12-16. XXXIII, 38 ; XLVI, 1-12. II *Par.* XXXVI, 21.

2. ערמה, que la Vulgate traduit par *acervus*, se dit en effet de tout ce que l'on met en tas, en fagot, en gerbe.

qu'ils vendaient le jour du sabbat aux enfants de Juda, au milieu même de Jérusalem. Je repris sévèrement les notables de Juda, et je leur dis : « Quel mal vous faites là, de profa- « ner le jour du sabbat! N'est-ce pas de la sorte qu'en ont « agi vos pères? C'est pour cela que notre Dieu a fait tom- « ber sur nous et sur la ville tant de malheurs. Et voilà que « vous, vous augmentez encore son indignation contre Israël « en profanant le sabbat! » Dès que l'ombre du crépuscule eut voilé les tours de la ville, la veille du sabbat, je donnai l'ordre de fermer les portes et de ne les ouvrir qu'après le sabbat; je plaçai de mes serviteurs aux portes pour veiller à ce qu'il n'entrât aucun fardeau le jour du sabbat. Les marchands restèrent et vendirent toutes leurs marchandises hors de Jérusalem une première, puis une seconde fois. Je les réprimandai en leur disant : « Pourquoi restez-vous devant « le rempart? Si vous le faites encore, je mettrai la main sur « vous. » Et, à partir de ce moment, ils ne vinrent plus le jour du sabbat. Je dis aux Lévites de se purifier et d'aller faire bonne garde aux portes pour veiller à la sanctification du jour du sabbat[1]. »

On a objecté que sous les Juges et dans les commencements de la royauté il n'est jamais question du sabbat. La remarque est bien absolue. Un vieux document généalogique (I *Par.* IX, 25, 32), décrivant un état de choses qui remonte aux premiers jours de l'occupation de Jérusalem par les Israélites, parle à deux reprises du sabbat. A quelque époque que l'on veuille placer la rédaction définitive de cette page, il faut accorder qu'elle doit au moins se fonder sur des documents officiels d'une haute antiquité. Des généalogies *aussi longues* ne se retiennent pas de mémoire[2], ne se fabriquent pas tout d'une pièce, surtout chez les Orientaux,

1. *Nehem.* XIII, 15-23.

2. Maintenant que nous savons que du temps de Moïse on écrivait — et depuis fort longtemps — il est parfaitement inutile de demander à la mémoire des Orientaux des efforts surhumains pour retenir leurs généalogies, et les récits de leurs origines. Il est plus simple et plus raisonnable de croire que les Hébreux, même à l'époque d'Abraham et de Moïse, les écrivaient, tout comme ils avaient vu faire en Chaldée ou en Égypte. *Cfr.* « The archæological witness to the litterary activity of the mosaic age », par A. H. Sayce, *Lex mosaica* (1894).

où la généalogie est si religieusement gardée, à cause du rôle qu'elle joue dans la vie religieuse et civile.

Salomon bâtit un temple à Iahwéh, qu'il met *sept jours* à consacrer (II *Par.* VII, 8-10), afin de pouvoir y offrir des holocaustes les jours de *sabbat*, de néoménie et de fêtes (II *Par.* II, 4; VIII, 13; XXXI, 3). Plus d'une fois encore, en pleine royauté, on fait mention du sabbat[1]. Nous convenons qu'il n'en est pas parlé dans le livre des Juges — et, on peut ajouter, dans celui de Josué. Mais pourquoi *faudrait-il* qu'il y en fût question ? Y parle-t-on de la circoncision ? Pas davantage. Dirons-nous donc que cette pratique n'était pas pas encore reçue des Israélites ! Le livre des Juges n'est pas une histoire complète des événements accomplis de la mort de Josué à la naissance de Samuel. Ce n'est que le récit sommaire des faits les plus saillants. Au milieu du bruit des guerres, dont retentissent ces pages, il n'y a pas de place pour décrire les cérémonies religieuses.

Qu'à cette époque, comme en bien d'autres, le sabbat ait été négligé, que l'on n'en ait pas porté la rigueur jusqu'à se laisser égorger plutôt que de se battre ce jour-là, comme on fit du temps des Macchabées[2], que sa pratique soit tombée en désuétude chez un grand nombre d'Israélites : nous le croirions volontiers ; le texte biblique nous apprend que la religion de Iahwéh subit alors plus d'une éclipse[3].

Je vois dans ce silence même une preuve d'authenticité et d'antiquité en faveur de ces écrits. S'ils avaient été composés après l'exil, au moment où Esdras, Néhémie et toute leur école attachaient tant de prix à la restauration du sabbat antique, on n'aurait pas manqué de faire jouer à cette institution, dans les récits du passé, un rôle important. N'est-ce pas de la sorte qu'auraient procédé les auteurs du Pentateuque, à en croire les critiques dont nous avons parlé plus haut ?

1. IV *Reg.* IV, 23 ; XI, 5, 7, 9 ; XVI, 18. — II *Par.* XXXIII, 8, 24 ; XXXVI, 21.

2. Cfr. I Mach. II, 31-39. Il est à remarquer que la conduite de ces Juifs fut blâmée comme imprudente par leurs propres coreligionnaires (v. 39-42). Josué avait bien fait manœuvrer son armée le jour du sabbat, lors de la prise de Jéricho (*Jos.* VI).

3. *Jud.* II, 11-23 et çà et là au cours du livre entier.

Pour être de bonne foi, il faut avouer qu'une institution aussi capitale dans la vie d'un peuple, que l'était le sabbat chez les Juifs, doit avoir une origine connue; que cette origine ne saurait être autre que celle que lui assignent les livres historiques et religieux de ce même peuple, conservés jusqu'à nous par une tradition ininterrompue.

Quant à savoir si la semaine et le sabbat, tels que les Hébreux les ont connus et pratiqués, sont antérieurs à Moïse et ont été en usage chez d'autres nations, nous venons de dire que rien dans la Bible ne nous autorise à porter là-dessus un jugement certain. J'avoue cependant que les textes me semblent plus favorables à l'opinion qui fait commencer cette institution avec la loi mosaïque. C'est d'ailleurs, nous l'avons déjà vu, le sentiment de la Synagogue. La tradition chrétienne n'est pas d'accord sur ce point. Plusieurs d'entre les premiers Pères de l'Église, dans leurs controverses avec les Juifs, soutiennent que la loi de Moïse n'a pas un caractère absolu et immuable, en partant précisément du fait que, bien longtemps avant elle, les patriarches ont été agréables à Dieu sans circoncision ni sabbat[1].

Dans l'embarras où nous sommes de donner à cette question, avec le seul texte biblique, une réponse satisfaisante, il est temps de puiser à d'autres sources. Nous exposerons donc ce que la littérature profane de l'antique Orient nous apprend à ce sujet.

1. *Cfr. Just.* Dial. cum Tryph. XXXIII; P. G. V, 526. *Iren.* Adv. Hær. XVI 2; P. G. VII, 1016. *Euseb.* Hist. Eccl., I, IV; P. G. XX, 78. *Aphraate*, Dem. XIII, 4-9 (Patrol. syriaca, I, 548-560).

(A suivre.) A. DURAND.

MÉLANGES ET CRITIQUES

UN NOUVEAU TRAITÉ « DE DEO[1] »

Les travaux vraiment originaux en théologie sont rares dans ce siècle passionné pour les recherches positives ; raison de plus pour accorder dans cette Revue à l'excellent ouvrage du P. de San, la place à part qu'il occupera dans toute bibliothèque théologique. Le professeur de Louvain, déjà bien connu par sa Cosmologie, a su réunir deux caractères qui paraissent incompatibles : la sévérité de la méthode et une vaste érudition. Sans détruire les proportions de l'ensemble, il a consigné dans des notes bon nombre de savantes dissertations. Libre aux amis de la symétrie de trouver qu'il eût mieux valu les reléguer à la fin du volume : toujours est-il que le lecteur n'en voudrait rien perdre. Aussi nous proposons-nous de faire connaître surtout, parmi ces dissertations, la dernière et la plus importante, qui constitue à elle seule un véritable ouvrage sur *Saint Thomas et la Prédétermination.*

Disons pourtant un mot du traité lui-même.

Le cadre général en était d'avance déterminé par la tradition : l'existence de Dieu, son essence, ses attributs, voilà trois étapes indispensables. La doctrine elle-même est fixée par le dogme. Dans les questions discutées, le P. de San aime à invoquer l'autorité du Docteur angélique. Mais chez lui ce n'est point affaire de mode ou d'étiquette : saint Thomas est vraiment un guide et un ami avec lequel il a vécu en longue intimité, un maître dont il a approfondi la pensée.

Une nouveauté pourtant sera remarquée ; les principales questions sont traitées avec une ampleur inusitée : pour la première

1. « Ludovici de San, S. J., in collegio maximo Lovaniensi S. J., theologiæ professoris, Academiæ romanæ S. Thomæ Aq. socii, *Tractatus de Deo uno.* — Tomus prior præter tres partes priores ipsius tractatus continens disquisitionem de mente S. Thomæ circa prædeterminationes physicas. » Gr. in-8 de 778 p. Louvain, C. Peeters ; Paris, Lecoffre, 1894.

fois depuis longtemps, le traité *De Deo uno* ose présenter deux volumes aux amateurs de théologie : il y a là un signe évident du progrès des hautes études.

Ce progrès se manifeste mieux encore par l'heureuse fusion des deux éléments de toute grande théologie, une large exposition dogmatique et la spéculation rationnelle qui constitue la métaphysique du dogme. Au lendemain de la mort du savant cardinal Zigliara, un de ses disciples écrivait qu'à la Minerve le rôle trop accentué de commentateur scolastique écartait les vastes synthèses patristiques ou scripturaires qui ravissaient l'immense auditoire de Franzelin. D'autre part, chez l'illustre professeur du Collège Romain et en général dans les ouvrages de la théologie allemande, malgré un effort très fécond pour réunir les deux belles méthodes de Suarez et de Petau, il faut bien avouer que les théories scolastiques sont parfois gênées par l'exubérance de l'érudition et un certain embarras de méthode.

L'enseignement successif de la philosophie et de la théologie préparait le P. de San à s'inspirer des deux écoles, et son succès est de nature à encourager ceux qui tenteront la même voie. Seule une longue initiation à la scolastique a pu donner tant de lucidité à l'exposition de problèmes ardus, et à la démonstration une dialectique si vigoureuse. Peu d'arguments, mais inébranlables, voilà la tactique de l'auteur : telle preuve en faveur de la liberté est protégée contre huit assauts successifs des adversaires (p. 468-505). Une innovation étonnera peut-être : la démonstration, au lieu de s'ouvrir par les documents révélés, présente d'abord la raison philosophique et pénètre ainsi au cœur du problème. Sans doute, cet ordre ne saurait s'adapter aux mystères : mais ici, il donne aux paroles de la Sainte Écriture et des Pères sur les attributs divins une transparence qu'elles n'auraient pas si le philosophe n'avait précédé le théologien.

A la synthèse scolastique le P. de San allie une profonde connaissance des sources théologiques. Il a pris au cardinal Franzelin mieux que des citations isolées, l'habitude de recourir personnellement aux documents. Parmi les dissertations que nous avons signalées, plusieurs sont des monographies d'une précision remarquable. La première expose et réfute ce qu'on peut appeler sans trop d'injustice l'athéisme de Kant et de l'école criticiste. Trois études roulent sur d'importantes questions de

métaphysique, l'analogie de l'être, le lieu des esprits, la définition de la liberté. Sept autres appartiennent plutôt à l'histoire des doctrines. L'École scotiste admirera avec quelle sagacité l'auteur recherche l'opinion du Docteur subtil sur la distinction formelle, sur la connaissance des créatures par Dieu, et sur les décrets prédéterminants.

Ces décrets nous amènent à la partie la plus importante de l'ouvrage, celle où l'auteur a surtout mis son cœur et sa science, et sur laquelle nous voudrions appeler l'attention du lecteur : il s'agit du molinisme, de la science moyenne et de la vraie pensée de saint Thomas dans ce grand débat.

Mais déjà plus d'un lecteur s'est écrié : Encore le thomisme et le molinisme ! Ne vaudrait-il pas mieux abandonner ces insolubles problèmes ? — L'observation est plus sérieuse que plusieurs ne le pensent ; mais il est essentiel d'en bien saisir le vrai sens. Non certes, l'heure n'est pas aux polémiques bruyantes où le ton discourtois d'un autre âge et les récriminations personnelles tiendraient lieu de discussion scientifique ; et récemment encore, malgré les provocations les plus inattendues, les *Études* ont refusé d'entrer dans cette voie.

Mais s'il s'agit d'ouvrages d'une inspiration vraiment savante, que les auteurs en soient thomistes ou molinistes, loin de les blâmer, on doit leur savoir gré du service rendu à la cause de la vérité. Il y aurait un beau livre à écrire sur les progrès accomplis dans la théologie de toutes les écoles par le développement et la discussion du molinisme. Quant à reculer devant la difficulté de ces questions, un théologien sérieux ne saurait le faire sans abdiquer. C'est d'ailleurs une illusion de croire que ces problèmes n'avancent plus : le grand public, il est vrai, ne s'en doute guère, mais les savants constatent une marche sûre vers une plus grande clarté. Les points communs aux deux Écoles se délimitent, les questions secondaires se dégagent, et, ce qui est plus important, les adversaires du molinisme lui empruntent si souvent ses principes et ses explications, que l'entente se prépare pour l'avenir. En tout cas, qu'on ne s'y trompe point, le *déterminisme* envahissant de la philosophie contemporaine ne sera sérieusement combattu par aucun de ceux qui n'auront pas examiné à fond la grande controverse moliniste.

Or, l'étude du P. de San sur la science moyenne est précisé-

ment de celles qui marquent un progrès, et dont le caractère technique n'a rien de commun avec les discussions passionnées. Dès le début, une méthode purement objective s'affirme nettement. Un fait avéré entre tous, c'est la victoire remportée par Molina sur ses adversaires ; à l'apparition de la *Concordia*, troublés par une doctrine qu'ils n'avaient pas su lire dans saint Thomas, Ledesma et les premiers champions de la thèse bañesienne avaient nié en Dieu non seulement la science moyenne mais toute connaissance des futurs conditionnels. Lémos ne se ravisa qu'en 1598, et durant trente ans encore les thomistes désorientés furent divisés sur ce point essentiel. Aujourd'hui combien ont oublié cette transformation d'une École? Dans le dernier ouvrage d'inspiration antimoliniste que nous ayons lu — ouvrage si justement loué dans les *Études* — le savant sulpicien M. Farges ne signale même pas une phase si importante de la controverse. Le P. de San a trop approfondi la question pour ne pas rétablir la vérité. Mais avec une modération que le lecteur appréciera, il se contente de réfuter la doctrine des premiers bañeziens, sans même leur reprocher des tâtonnements et des fluctuations, indice évident d'une brusque rupture avec la véritable intelligence de saint Thomas.

La même modération règne dans toute cette controverse. Deux ou trois fois, l'auteur caractérise d'un mot sévère certaines interprétations par trop fantaisistes de textes gênants; mais pour bien affirmer qu'il combat les idées, non les personnes, il évite de jamais nommer ses adversaires contemporains.

D'ailleurs, à cet amour de la vérité le P. de San sacrifie tout, même ses sympathies. Ne voulant pas redire ce que d'autres ont pensé, mais reviser en critique tous les détails du procès, il n'hésite pas à l'occasion à se séparer de ses meilleurs amis, et cette indépendance nous garantit sa sincérité. Ainsi Suarez regardait comme insuffisant le système de Cajetan sur la connaissance divine des choses futures ; le P. de San croit pouvoir le justifier (p. 453). Molina abandonnait Scot aux bañésiens ; le P. de San, d'accord avec les plus grands disciples du Docteur subtil, le montre adversaire irréconciliable des prédéterminations (p. 441-449). Aristote, si l'on en croit Vasquez et bien d'autres après saint Bonaventure, aurait refusé à Dieu toute science de l'avenir ; le P. de San l'interprète avec plus d'indulgence (p. 403).

Un désaccord plus grave, du moins en apparence, roule sur la démonstration de cette science divine des décisions futures de la liberté. Pour l'établir, nombre de savants molinistes s'appuient sur ce principe fondamental : de deux propositions contradictoires concernant l'avenir, l'une est vraie de toute éternité à l'exclusion de l'autre, et cette vérité objective, une intelligence infinie ne peut l'ignorer. Le P. de San rejette la valeur démonstrative de ce principe (p. 409). Sans discuter ici un problème ardu qui partagea aussi bien les thomistes que les molinistes, nous avouons que, même après la lecture de cette savante discussion, l'argument de Suarez et des cardinaux Mazzella et Franzelin nous semble conserver sa force. Quoi qu'il en soit, ces divergences d'opinion donnent plus de poids à l'accord parfait de tous les molinistes sur le fond même du système. S'étonner, comme on l'a fait trop souvent, de ces désaccords dans les théories secondaires, serait un enfantillage peu digne de la science; on ne le comprendrait guère surtout chez les partisans d'une école qui, sur les points essentiels, a subi d'incessantes variations.

La littérature néo-thomiste a été, on le devine, fouillée avec soin. Bien que toute digression purement historique soit écartée, plus d'une citation offre un vif intérêt. Nous recommandons en particulier la lettre trop peu connue du savant dominicain Pierre de Soto à Ruard Tapper. Assez longtemps avant Bañez[1], Pierre de Soto, moins illustre mais plus ardent que son homonyme et confrère Dominique Soto, s'était fait le grand apôtre de la grâce irrésistible et prédéterminante. Or il avoue ingénument que cette théorie est combattue par les théologiens catholiques de tous les pays.

« Je suis ému, dit-il, de voir la plupart des docteurs et à peu près tous ceux qui se sont fait un nom par leurs écrits contre l'hérésie, admettre qu'on ne peut concilier la liberté et la nécessité de la grâce, si l'on n'accorde que la grâce est donnée à tous, et qu'il dépend du libre arbitre de la suivre ou de la repousser. Sans cela, pensent-ils, on peut bien affirmer la liberté en paroles, en réalité il n'y en a plus.... Beaucoup même attribuent cette doctrine à saint Augustin et aux autres Pères. » Soto parcourt alors les divers pays catholiques et constate à son grand regret

1. Pierre de Soto mourut en 1563, et la première édition du commentaire de Bañes *In Iᵐ Partem* fut publiée en 1584.

que partout domine ce même sentiment; il cite nommément Pighius, Eckius, et, pour l'Espagne, Dominique Soto et André Vega, ces deux gloires de l'Ordre dominicain et franciscain dont l'érudition égale le génie. « En Italie, conclut-il, le plus grand nombre des docteurs est très fermement attaché à cette doctrine, et à Paris la Faculté de théologie l'enseigne si énergiquement qu'elle condamne l'opinion contraire comme hérésie luthérienne. *C'est donc l'Église entière qui paraît entraînée dans ce sentiment*, et plusieurs n'hésitent pas à affirmer qu'il a été défini dans le concile de Trente. » (P. 747.)

Ainsi plus de trente ans avant l'entrée en scène de Molina, un prédéterminant convaincu se lamentait de son isolement doctrinal. Voilà qui venge singulièrement le molinisme du banal reproche de nouveauté !

Les innovations se trouvent ailleurs : une savante dissertation (p. 483-493) établit sur des témoignages irrécusables que, pour éviter une complète déroute, les amis de Bañes ont dû répudier la notion traditionnelle de la liberté, celle qu'avaient adoptée les grands thomistes des âges précédents, y compris les trois illustres dominicains François de Victoria, Dominique Soto, et Barthélemi Medina lui-même. Cette opposition avec le passé ressort encore d'une étude historique sur la doctrine de saint Augustin, de saint Anselme et des grands docteurs scolastiques (p. 513-545).

Mais c'est sur le Maître des maîtres, saint Thomas, que le P. de San a concentré ses efforts (p. 545-746). Par l'ampleur du cadre et la sûreté de l'érudition, cette étude magistrale ne pâlit pas auprès des grands travaux du dix-septième siècle sur saint Thomas. Elle les surpasse souvent par la méthode d'exégèse qui cherche la pensée du Maître, non dans l'accumulation de textes isolés, mais dans la synthèse intégrale de sa doctrine.

Quand les adversaires des molinistes leur disputent le patronage de saint Thomas, une douzaine de textes font les frais de la preuve. Dans l'ouvrage du savant P. Dummermuth, le fameux article 7 *De Potentia* remplit à lui seul cent pages. Mais une étude générale pour harmoniser la prédétermination, cette clef de voûte du système, avec les grandes théories de saint Thomas, vainement vous l'y chercheriez.

Eh bien! ce travail d'ensemble, le P. de San l'a exécuté : parcourant les divers théâtres où s'exerce l'action du Premier

Moteur, il fait passer sous nos yeux les principes du Docteur angélique sur la Providence, le concours, la motion divine, le gouvernement des volontés libres par Dieu, la liberté et son incompatibilité avec toute nécessité antécédente, enfin la nature de la grâce efficace et le pouvoir de lui résister. Et sur chacune de ces questions fondamentales en contact si intime avec la prédétermination, il ne se contente pas, pour fixer la pensée du grand Docteur, de reproduire quelques fragments détachés, il résume et compare la doctrine exprimée dans ce que nous nommerons volontiers les quatre théologies de saint Thomas — la Somme, les Sentences, les *Quæstiones Disputatæ* et les Opuscules — et présente ainsi une exégèse prouvée avec une rigueur de méthode qui défie la réplique.

Or, quel n'est pas l'étonnement du lecteur de voir saint Thomas non seulement ne jamais faire appel aux solutions bañesiennes, — ce qui semble déjà plus qu'étrange, — mais donner des réponses en opposition absolue avec le système qu'on veut lui imposer malgré lui.

D'ailleurs, loin d'esquiver la discussion des textes difficiles, le professeur de Louvain leur consacre une seconde partie de sa dissertation. Il est clair que seuls les théologiens de profession pourront suivre jusqu'au bout cette discussion technique ; mais à ces connaisseurs nous promettons d'intimes jouissances. Grâce précisément aux vues d'ensemble et aussi à une rare finesse dans l'analyse, les textes les plus obscurs s'éclairent d'une vive lumière. Qu'on nous permette, pour finir, d'en donner un exemple.

Le fameux article septième de la troisième question *De Potentia*, nul théologien ne l'ignore, fait le tourment des plus savants commentateurs, thomistes aussi bien que molinistes. Saint Thomas y énumère quatre influences distinctes de Dieu sur l'activité de la créature. Sur les deux premières, la création et la conservation, impossible de se méprendre. Mais que peut bien signifier la troisième : « Dieu applique l'agent créé à son action », surtout si on veut la distinguer de la quatrième : « Toute force créée agit sous l'influence de l'activité divine[1]? »

1. S. Thomas, *De Potentia*, q. 3. a. 7. Voici la conclusion de l'article : « Sic ergo Deus est causa actionis cujuslibet, in quantum dat virtutem agendi, et in quantum conservat eam et *in quantum applicat actioni, et in quantum ejus virtute omnis alia virtus agit.* »

Avec d'illustres molinistes, verra-t-on dans cette *application* le concours simultané? Mais, le P. de San le montre fort bien, outre l'arbitraire de cette exégèse, elle a le malheur de laisser la quatrième dépendance sans explication. Les bañésiens seront-ils plus heureux? On le croirait, à entendre leurs cris de triomphe : L'application des causes secondes par Dieu, s'écrient-ils, c'est notre motion prédéterminante : avec elle tout s'aplanit et le texte est d'une parfaite lucidité. — Tout s'aplanit, dites-vous. Mais si votre prédétermination est déjà placée pour expliquer la troisième influence, que vous reste-t-il pour la quatrième, pour cette action *in virtute Dei?* Vous voilà réduits à la sacrifier en accusant le grand Docteur de n'avoir pas su ce qu'il voulait affirmer, ou bien à proclamer, avec les premiers disciples de Bañes, un concours simultané postérieur à la prédétermination, et tombant non plus sur la cause mais sur l'effet. Or, ce concours simultané une fois admis, tout le système de Molina passera par la brèche : ce n'est pas un moliniste qui vous le prédit, c'est un des vôtres et des plus célèbres, Lemos. Il faut lire la page si instructive où le grand adversaire de Molina raconte comment ses doctes collègues, pour avoir admis ce concours simultané, se trouvèrent, à leur insu, rangés sous les étendards molinistes. Heureusement il était là : il les avertit, les supplia de réfléchir, et, ajoute-t-il naïvement, « comme ils étaient fort savants, ils se rendirent à mes avis[1] ». Ainsi, plutôt que d'accentuer un concours trop moliniste, les néo-thomistes proclamèrent et proclament encore aujourd'hui que, dans le texte de saint Thomas, la quatrième influence n'ajoute rien à la précédente.

Mais un tel aveu n'est-il pas une écrasante défaite, surtout à propos d'une question si largement traitée par le grand Docteur? Le P. de San l'a pensé avec raison; aussi expose-t-il la seule interprétation acceptable de ce texte célèbre, celle qui, nous l'espérons bien, sera définitivement admise par les esprits impartiaux.

Par l'application des causes secondes, saint Thomas exprime,

1. Lemos, *Panoplia gratiæ,* t. III, p. 56, n. 277. S'adressant à ces thomistes, il dit : « Velim advertant quod *magna ex parte cum sententia Recentiorum* qui nostram sententiam impugnant, ipsi consentiant, *si jam non ex integro illam tuentur.* » Et plus loin, n. 279 : « Quibus nunquam consensi, sed instantius cum illis egi, ut ad hoc adverterent, et ipsi, ut vere docti, sententiam mutarunt. »

non le concours divin, — il est signalé dans la quatrième influence, — mais cette dépendance essentielle en vertu de laquelle nulle créature ne passe du repos à l'action sans y être sollicitée par un moteur étranger, lequel, de degré en degré, nous conduira au moteur immobile, à Dieu. En un mot, c'est la direction de la Providence, fixant infailliblement à chaque être, le plus souvent par l'intermédiaire des causes secondes, l'heure précise et la mesure de son action. « De toute éternité, écrivait le P. de Régnon[1], Dieu a dessiné le lacis des voies que la gazelle suit dans la savane. Aucun bond ne peut sortir de ce tracé. Mais pour une direction si déterminée, la Providence emploie les plus capricieux instincts de cette mobile nature. Un bouquet d'herbes l'attire à la prairie, un souffle de fraîcheur la guide à la fontaine, un peu d'ombre l'endort, la chute d'un rameau la fait bondir, et toutes ses causes secondes qui appliquent son activité à l'action, sont autant de jalons qui déterminent sa voie *a fine usque ad finem.* »

Or, que telle soit la pensée du Docteur angélique, nul, après la démonstration si complète du P. de San[2], n'osera le contester. On s'étonnera plutôt qu'on ait pu méconnaître le sens d'un passage où sont décrites dans un ordre si parfait les quatre phases de l'action divine : 1° Dieu crée la cause seconde ; 2° il la conserve ; 3° par sa providence il dirige, provoque et applique son activité ; 4° enfin par le concours il l'assiste dans son action. L'étonnement redouble quand on s'aperçoit que, non pas une fois, mais dans plus de vingt passages célèbres, saint Thomas recourt à cette application par la Providence comme au principe fondamental sur lequel repose en grande partie l'explication philosophique de la nécessité de la grâce même dans l'ordre naturel. Nous n'hésitons pas à le dire, c'est pour avoir méconnu ce gouvernement à la fois suave et infaillible de la Providence, et l'avoir remplacé par l'impulsion irrésistible de la prédétermination, que les thomistes n'ont plus trouvé dans la théorie de saint Thomas sur la grâce qu'une énigme indéchiffrable[3].

1. Bañes et Molina, p. 199.

2. P. 643 et suiv.

3. Cet embarras se trahit dans l'*Observatio singularis* qui ouvre le *Traité de la grâce* par Billuart. Le célèbre théologien y signale des *difficultates intricatissimæ,* et la nécessité de « concilier les opinions en apparence con-

D'autre part, c'est là que se trouve pour les molinistes la preuve irrécusable du grand rôle que le Docteur angélique suppose à la science moyenne. Sans elle en effet nul n'expliquera pourquoi, après avoir proclamé que toute résolution vertueuse de la liberté est un bienfait singulier de Dieu, jamais cependant il n'en donne pour raison une motion irrésistible de la volonté, mais au contraire il recourt constamment à la préparation par la Providence des circonstances extérieures ou intimes qui devaient librement, mais infailliblement, amener cette résolution.

Le texte *De Potentia* nous a entraînés plus loin que nous ne pensions. A notre grand regret, nous ne pouvons que signaler l'explication plus remarquable encore d'un second passage de la même question. La réponse *ad* 7^{m}, si on l'isole des théories de saint Thomas, est certainement obscure, et plusieurs molinistes, entre autres le P. de Régnon que nous nommions tout à l'heure, ont cru y voir une prémotion non déterminante. Le P. de San en présente une solution à peu près nouvelle qui corrige ou plutôt complète l'explication suarésienne. Fidèle d'ailleurs à sa méthode d'expliquer les textes obscurs de saint Thomas par ses principes généraux, le P. de San a élargi le débat : quelques mots sur la *virtus intentionalis* conférée par Dieu à la cause seconde, donnent lieu à une savante étude sur la causalité des sacrements telle que l'ont entendue saint Thomas et son commentateur officiel, Cajétan. Des textes ainsi éclairés les uns par les autres se dégage nettement cette conclusion : pas plus là qu'ailleurs, saint Thomas n'a exigé, pour compléter l'*acte premier* de la créature, autre chose que l'assistance de la puissance divine prête à donner son concours.

Tout théologien soucieux des progrès accomplis dans ces questions éternelles voudra lire cette dissertation, et, après avoir admiré cette synthèse savante de la doctrine du Docteur angélique, il formera certainement le vœu que l'auteur nous en donne au plus vite le complément par une étude sur la Prédestination, dans le second volume de son traité.

tradictoires des thomistes ». Est-ce seulement une apparence ? Cf. *de Gratia*, dissert. 3^{a}, art. 1 (édition Palmé, t. III, p. 74).

E. PORTALIÉ.

POUR LA COURONNE[1]

Par un temps où, de l'aveu de tous, l'héroïsme est un vieux saint que l'on ne chôme plus guère, il y a quelque intérêt à en entendre des nouvelles, même lointaines; ce doit être une jouissance d'en voir passer des images, même pâlies, aux lueurs de la rampe; et pour emprunter une expression de Jean Racine, créateur de héros antiques, en un siècle où les héros vivants n'étaient pas trop clairsemés, c'est profit d'en voir « retracer quelque ombre ». C'est là sans doute qu'il faut chercher tout d'abord la raison du bruit qui s'est produit autour de *Pour la couronne.*

Il y a cent ans, le bon Ducis, émule de Shakespeare, prononçait, en pleine Terreur, à quelques pas des échafauds et des charrettes rouges, cette parole emphatique — l'emphase alors était naturelle — « Que me parles-tu, Vallier, de m'occuper à faire des tragédies? La tragédie court les rues; j'ai du sang jusqu'à la cheville. » M. Coppée a dû se dire tout au rebours : On n'entend parler que de crimes, de trahisons, de félonies infâmes et vulgaires; ne serait-ce pas l'occasion de tirer de ces hontes une leçon profonde comme le mal? de relever les âmes par la vue d'un spectacle vengeur; de hausser les courages jusqu'aux âpres sommets du devoir, en leur sonnant de fiers et énergiques appels dans une noble langue?

Ce fut, il y a vingt ans, une de ces inspirations généreuses, qui jeta sur la scène, aux applaudissements de toute la France, la tragédie chrétienne, française, héroïque, de la *Fille de Roland;* et qui, un peu plus tard, dicta au brave Tyrtée des *Chants du soldat*, le drame non moins héroïque de l'*Hetman.* L'auteur, en l'écrivant, invoquait la muse de Corneille « père du grand courage » et lui criait :

Redis-nous ces leçons dont tu formais les cœurs!

Et ces leçons, quoi qu'on veuille ou qu'on fasse, seront toujours comprises dans le pays de Corneille : n'est-ce pas déjà un bon signe qu'on les applaudisse au théâtre? C'est merveille aussi;

1. *Pour la Couronne,* drame en cinq actes, en vers, de M. François Coppée, de l'Académie française; représenté pour la première fois au théâtre de l'Odéon, le 19 janvier 1895.

depuis tant d'années, on n'a guère applaudi, sur les grandes scènes de Paris, que des œuvres où l'on se moque de tout, à commencer par la vertu; des élucubrations plus ou moins raffinées, où l'on glorifie toutes les variétés de l'adultère, du divorce et autres vilenies; une littérature de corruption et de scandale, dont le dernier mot, le mot d'hier, est le *Pardon* de M. Jules Lemaître, l'académicien de demain.

Enfin, voici *Pour la couronne* et l'on parle de triomphe; ni plus ni moins. Les critiques lettrés prononcent le nom de tragédie, voire de tragédie classique ; ils y découvrent les beautés shakespeariennes de *Macbeth;* ils y sentent courir un souffle eschylien ; ils y voient planer les ailes noires de la « moira », si largement éployées dans l'*Oreste* d'Euripide ou dans les *Euménides* du vieux soldat de Salamine.

D'aucuns même, pris d'un très beau zèle, ont voulu découvrir là une tragédie frémissante de christianisme; à telles enseignes que l'on ferait, ou peu s'en faut, un acte de dévotion en s'en allant pieusement ouïr *Pour la couronne* à l'Odéon. « *Pour la couronne*, lisions-nous le 22 janvier, dans un journal qui porte l'image de Jésus crucifié, c'est une œuvre superbe, sans égale en ce siècle, au grand souffle poétique, aux vers étincelants de verve et d'enthousiasme chrétien... » Après un mois et plus, l'engouement, la *furia*, le délire durent peut-être encore chez plusieurs; mais le ton de ces fanfares a baissé, et l'atmosphère de l'admiration s'est refroidie. On peut parler de *Pour la couronne* comme d'une pièce déjà vieille; on peut la juger, de sens rassis ; nous allons du moins l'entreprendre.

Rappelons le sujet en quelques lignes. Cela se passe dans les Balkans; voilà pour le lieu; à la fin du quinzième siècle, voilà pour le temps. Quant au fait, le voici. Un vieux guerrier, très brave, toujours vainqueur, Michel Brancomir, défend le royaume contre les Turcs, depuis douze ans. Il s'est marié, en secondes noces, à une jeune princesse grecque de Byzance, Bazilide; Bazilide désire être reine; tentée elle-même par un espion turc, elle décide Brancomir à vouloir la couronne, pour lui et pour elle; mais la diète du pays lui préfère le vieil évêque ou patriarche, Étienne, un saint à miracles. Brancomir, déçu et poussé par sa femme, va trahir le royaume et en ouvrir l'entrée aux Turcs; rendez-vous est pris, un soir, sous un arc de Trajan, dans un dé-

filé. Le fils de Brancomir, Constantin, averti par une bohémienne, sa captive, va surprendre son père sous l'arc de Trajan, près du bûcher d'alarme; il veut allumer le bûcher et regagner son père au devoir; le père résiste, lui barre le passage; on croise le fer; le père tombe mort. Tout le monde est persuadé que Brancomir a été massacré par les Turcs; on l'honore publiquement; on lui élève une statue. Constantin, en proie au remords, se laisse vaincre : on l'accuse de trahison; il est condamné à vivre enchaîné au pied de la statue de son père, où le peuple viendra lui cracher au visage, jusqu'à sa dernière heure; là, nous dit le poète, avec le laisser-aller d'expression qui est sa manière habituelle :

Enchaîné pour toujours au bas du piédestal,
Où son père surgit dans l'éternel métal,
Il vivra sans espoir que jamais on le lâche.

La bohémienne Militza délivre Constantin de ce supplice, en le poignardant; elle se poignarde après lui : et l'évêque-roi, regardant ce « couple qui dort », s'écrie :

Prions pour son repos et respectons sa mort.

Et chacun s'en va « douloureusement oppressé », comme M. Sarcey le constate et s'en plaint; ayant soin d'ajouter avec un demi-sourire : « C'est plus eschylien. »

Pièce à grand effet, à grands tableaux, aux situations dramatiques nombreuses, puissantes, variées : sont-elles toutes vraisemblables? sont-elles préparées? sont-elles dénouées?... Elles sont du moins saisissantes. Au fond, tout le drame est une suite de situations; peu ou point de « ressorts secrets », comme parlaient Corneille et Racine. M. Coppée met ses personnages en face les uns des autres; ils agissent; l'action se déroule sous les yeux du spectateur, qui n'a rien à deviner : on a tout vu; le poète n'a rien à expliquer et de fait il explique le moins possible.

Nous sommes dans les Balkans : et des sommets, nous apercevons un « beau pays blond », où, nous dit un jeune soldat qui a la métaphore facile, le Danube s'étale

Couleur d'acier, et coupe en deux la région
Comme un sabre jeté sur la peau d'un lion.

Nous sommes chez un peuple inconnu dans l'histoire, par la

raison qu'il n'a jamais existé que dans la fantaisie du poète. Libre au poète de créer, de gouverner même un peuple, comme un poème; néanmoins on peut être sûr que chez ce peuple des Balkans et du poème il se passera d'étranges choses. C'est une monarchie élective : mais rien de plus expéditif que l'élection d'un roi : les « vingt plus vieux boyards » se rassemblent à cheval sur la grande place; et cette Diète

Fait son choix promptement sans mettre pied à terre.

Au surplus, le plus court moyen d'être élu « c'est de n'y pas songer ». Cette constitution est une merveille; mais sans cette merveille, Michel Brancomir n'aurait pas trahi : voilà pourquoi le Lycurgue de *Pour la couronne* a ainsi réglé ses états.

Ce peuple des Balkans est chrétien, puisqu'il le dit, puisqu'il combat contre les Turcs et puisqu'il a un évêque; lequel s'en va dans les écoles, parle du passé aux petits écoliers et leur dit : « Vengez-nous ! » La neutralité scolaire n'était pas encore inventée dans ces Balkans-là. Mais christianisme de surface, plaqué par le dehors et par manière de couleur locale; on ne sent nulle part qu'il ait pénétré jusqu'à l'âme de ces batailleurs féroces; car ils sont féroces : il n'y a là ni chevaliers, ni croisés, ni chrétiens bien véritables. La foi consiste en certaines pratiques slaves; on fait « des vœux aux icônes de cuivre »; puis l'on compte des légendes plus ou moins dorées; celles-ci par exemple :

En Pologne, empourprant la verdure des haies,
Les christs des grands chemins saignaient par leurs cinq plaies;
Un portrait de la Vierge, à Prague, avait pâli;

ce qui voulait dire que les temps étaient bien mauvais, l'avenir bien sombre, les Turcs bien cruels; si cruels qu'ils emportaient des sacs « pleins d'oreilles coupées » et que partout,

Pâture des corbeaux, le boyard et l'heiduque
Pourrissait empalé de la cuisse à la nuque.

Détails pittoresques : le drame en fourmille; ils sont jetés de ci de là pour frapper les sens; l'émotion, quand il s'en rencontre, vient par le dehors; on est intéressé, est-on remué?

Dans ce cadre flottant, sur cette toile pâle, quels personnages vont vivre et agir? Laissons de côté les vétérans, soldats, gens de

peu, criant tantôt ceci, tantôt cela; ils nous donnent l'image d'un peuple aussi mobile que farouche; ils poussent des *Vivat!* et des *à mort!* sans trop savoir pourquoi : mais hélas! en cela ils se rapprochent de l'histoire; toutefois chez un peuple qui combat *pro aris et focis*, j'aurais aimé à trouver quelques hommes avisés et de ferme bon sens.

Glissons sur le rôle de l'espion, un effendi de Mohammed II qui, pendant deux actes, va et vient, chante, travaille activement dans la citadelle de Brancomir, chez Bazilide, parmi les soldats, sans éveiller le moindre soupçon au cœur de ces braves. Voilà le plus heureux des espions et une nation qui n'est point sur ses gardes. Faisons comme les gens de Brancomir; laissons-le en paix.

Restent Bazilide, les deux Brancomir, l'évêque Étienne et Militza la bohémienne; tout l'intérêt est là et tout le drame. M. Coppée jette ses personnages sur la scène, un peu comme Jupiter créa Minerve. Bazilide est « femme et grecque »; elle arrive de Byzance; elle rêve d'être reine; on n'en sait pas autre chose. Mais sitôt qu'elle se montre, on voit une furie qui n'a plus un scrupule, ni un sentiment humain dans l'âme; une tigresse fébrile, sans forte passion, comme en aurait Agrippine ou Lady Macbeth. Rien que des sens, des cris, de la fièvre; elle crie à son vieux mari : Si tu n'es pas « prêt à tout faire », et si tu ne veux pas entrer en marché avec le Turc, moi,

De ces mains, je m'étrangle avec ma chevelure !

Notez bien qu'après la mort de Brancomir, elle osera tenir pareil langage à Constantin ; c'est une « névrosée », bien que nous soyons au quinzième siècle, en haut des Balkans. C'est pis encore. Habitués qu'ils sont aux ignominies du théâtre, les critiques en titre n'ont pas même songé à faire ressortir le caractère lâchement sensuel et trivial de cette héroïne, échappée d'un roman de Zola; ils n'ont pas eu le courage de relever les propos de volupté répugnante où elle se complaît en alexandrins fébriles comme toute sa personne. Y a-t-il des mères chrétiennes qui mènent leurs filles à l'Odéon ? Je l'ignore; mais ce serait les mener à une singulière école de pudeur. Tout le rôle de Bazilide donne à la pièce entière un relent de luxure; et pour parler le style du poète, cette femme n'est en vérité qu'une « bête brute ».

On se pâme devant l'autre héroïne, Militza. Qu'est-ce que Militza ? Une fille perdue, née sur la « grand'route », sans Dieu ni patrie, et qui suivait « les charrois de l'armée » turque, en bonne compagnie évidemment. On admire fort le dialogue de Constantin et de cette jeune courtisane qui lui raconte son histoire peu édifiante. Sauf les sentiments, c'est presque du Corneille ; on dirait une imitation voulue du dialogue de Polyeucte avec Pauline :

MILITZA.

Je n'ai fait que le mal.

CONSTANTIN.

Puisse Dieu t'éclairer !

MILITZA.

Je vis dans le ruisseau.

CONSTANTIN.

Le ciel peut s'y mirer.

Oui, sans doute ; mais à la condition que la fange en soit lavée dans les larmes, l'humilité, la pénitence. Au théâtre de M. Coppée, les choses vont plus vite. Constantin répand des fleurs sur la tête de cette fille, ramassée parmi les ordures d'un régiment turc : c'est un « baptême », paraît-il : et voilà que Militza devient la perle incomparable, le miroir de toute pureté, le dévouement idéal, la générosité touchante, le courage à toute épreuve : c'est elle qui offrira, d'un coup de poignard, à Constantin, une mort très heureuse ; et, c'est entendu, Militza est sublime. Hasardons d'abord une simple remarque de prosodie : pourquoi Constantin se permet-il un horrible hiatus, en réhabilitant cette bohémienne :

Oui ; prends ma bourse, *va* et tâche de mieux vivre ?

Ensuite, ces réhabilitations-là, c'est tout bonnement le vieux et immoral cliché romantique : la vertu, la noblesse d'âme, n'existent qu'au bagne et chez les prostituées : voilà le thème banal de Hugo, père de l'*Ane*. S'en tenir là, c'est patauger dans une vilaine ornière : ce serait presque prouver qu'on ne sait pas voir beau et faire grand. Pour l'honneur de M. Coppée, j'espère qu'il rencontrera, dans son prochain drame, des femmes estimables et dignes d'être saluées.

L'évêque-roi de *Pour la couronne* est un « saint »; on le voit, aux détails de légende que le poète entasse à plaisir :

> Un soir qu'il méditait près d'un rosier fleuri,
> Un lépreux qui toucha sa robe, fut guéri ;
> Et des bandes d'oiseaux, pour lui seul familières,
> Se posent sur ses mains quand il est en prières.

Des détails et des détails encore ; ce saint porte des reliques dans les combats; mais a-t-il une volonté haute et une âme royale? Une fois élu, il s'écrie : *Je dois obéir, quand le peuple commande;* maxime qui côtoie de près la parole fameuse : « Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. » De fait, ce roi, ce sage vieillard, ce saint, est surtout un beau diseur de magnifiques tirades; c'est quelque chose, mais ce n'est pas un caractère. Étienne n'entrevoit de près ou de loin ni la trahison de son lieutenant Brancomir, ni l'innocence de Constantin. Juge brutal, en un tour de main, sur l'accusation suspecte d'une marâtre, il condamne le vengeur, le sauveur du royaume, au plus épouvantable des piloris. Il torture comme il bénit, et comme il s'épanche en beaux discours : c'est un métal doré et sonore.

Michel Brancomir est étudié un peu plus à fond; cela se conçoit, puisque le drame, ou plus exactement, les deux drames reposent sur lui. Depuis douze ans, Brancomir est le rempart de son pays; il combat, il souffre, il est sur la brèche; Brancomir n'a jamais reculé, jamais failli; c'est le vaillant sans peur, le chrétien sans reproche; un Godefroy de Bouillon, un Sobieski, un Jean Hunyade. Or, voilà que, tout d'un coup, pour plaire à sa femme ambitieuse, il se révolte; il blasphème en très gros mots contre l'évêque et contre tout le monde :

> ... Bourgeois au cœur vil et bourbeux,
> Laboureurs encor plus stupides que vos bœufs,
> Vieux boyards idiots, moines à face glabre...

après trente ans « d'honneur et de devoir », le voilà qui s'en va tendre la main aux Turcs et se vendre lui et son peuple. Comment en un plomb vil ?... Comment un héros tombe-t-il si vite et si bas? M. Coppée dédaigne de nous en instruire. Nous savons seulement que Bazilide s'épuise en rhétorique féminine : et qu'entre autres moyens de persuasion, elle avance cette raison entraînante : O Michel, une fois roi,

> Comme tu seras beau, présidant un supplice !

Et Brancomir l'invincible est devenu traître, félon, impie : il nous l'avoue en style négligé :

Comme je suis changé pourtant ! et ce que c'est
Que de nous ! car la gloire, hélas ! me suffisait !

Et maintenant si le diable lui apportait « la couronne rougie aux flammes de l'enfer », il n'hésiterait pas à la prendre des griffes du diable. Franchement, cette psychologie n'est-elle pas plus que sommaire? Certes, Racine y met plus de façon, même avec ce « monstre naissant » qui s'appellera Néron.

Constantin, le type du courage et la victime du dévouement filial, est, par contre, un noble caractère, le seul qui touche à la vraie grandeur. Il est hardi; plus encore, il est chaste; formé, dit-il, à la vertu, par sa mère et par l'Évangile : et ces deux mots valent les *mocedades* de ce jeune Cid des Balkans, exposées par son père en cette poésie tempérée de prose :

Pour lui donner le lait ardent de son sein dur,
La guerre, sa nourrice, a défait sa cuirasse...
Ce marmot n'a jamais crié, quand il tombait.

Caché derrière une tapisserie, Constantin écoute, à deux pas de distance, les cent trente et quelques vers de l'entretien de Brancomir avec Bazilide, où l'on combine les derniers plans de la trahison. Pourquoi ce patriote ne bondit-il pas en face des traîtres? Pourquoi ne pousse-t-il pas le moindre cri? Mystère. Du moins il barrera le chemin à son père, au lieu même de la trahison, sous l'arc de Trajan. C'est la grande scène. Encore que les habiles y relèvent un peu de rhétorique et des arguments peu décisifs, cette scène est d'un effet puissant. J'ose pourtant dire qu'on y parle, du haut de la tête, plus que du fond du cœur; M. Sarcey va même jusqu'à douter que l'on soit « sincèrement, profondément ému par ce torrent d'éloquence »; quant à moi, je reste froid, en lisant telle ou telle tirade que le parterre applaudit avec frénésie; par exemple, celle où le fils s'adresse aux « prouesses » de son père et leur crie :

Dites, oh ! dites donc, au héros qui *défaille*
Que ses soldats tombés sur les champs de bataille,
Savent qu'il a rêvé ce crime *exorbitant;*
Qu'ils en parlent entre eux sous terre, etc.

Les échos de cette conversation « sous terre » ne touchent point Michel Brancomir; père et fils dégaînent; le père tombe en maudissant le fils, et le fils en appelle aux étoiles :

> Étoiles, j'ai tué mon père ; jugez-moi.

Les étoiles ont une large place dans le drame de M. Coppée ; le poète y jette à pleines mains les fleurs, les étoiles et des flots de sang. L'auteur des *Humbles*, du *Luthier de Crémone*, le peintre de tant de scènes simples et douces, aime à répandre le sang, à faire égorger les pères par les enfants. Dans *Severo Torelli*, un fils tue son père coupable d'adultère; dans *Pour la couronne*, un fils tue son père coupable de trahison infâme; le théâtre de M. Coppée n'est pas fait pour inspirer une haute idée de la paternité, et ses pièces auraient tort de s'intituler : L'école des pères!

Quoi qu'il en soit, M. Coppée a créé un héros authentique dans le personnage de Constantin Brancomir; parce qu'il lui a donné une volonté qui ne fléchit point devant le devoir noblement et filialement accepté. Il sauvera la mémoire de son père, afin que la statue du mort

> Ait le droit de lever son front dans les étoiles.

Constantin est-il criminel devant Dieu? la malédiction du traître mourant est-elle de celles que Dieu sanctionne? Non, sans doute. Mais ce qui gâte l'héroïsme d'un fils très généreux, c'est que le poète le dévoue, comme Oreste, à des Euménides invisibles, à une fatalité aveugle et sourde, à des spectres qui hantent ses nuits :

> ... Avec des cris, chaque nuit, il s'éveille,
> Et prie en se frappant le cœur d'un dur caillou.

Il appelle la mort, en nobles alexandrins, où les sentiments magnanimes font oublier la prose qui alourdit certains hémistiches :

> Je frémis cependant, et c'est plus fort que moi...
> J'ai dû frapper; je n'ai pas pu faire autrement...

Mais pour être traduit en beaux vers, le désespoir n'en est pas moins navrant. Des critiques, dont la foi religieuse ne confine guère au fanatisme, M. Jules Lemaître entre autres, ont proposé une solution qui pourrait confiner au grand art dramatique. Comment, disent-ils, il y a là un évêque-roi, qui est un saint : et

Constantin, le croyant convaincu, le chrétien rebelle à toute idée de suicide, ne songe pas un instant à lui dire sa souffrance et son malheur, sous le sceau inviolable de la confession. Et pourtant quelles scènes vigoureuses naîtraient de cette confidence. Comme roi et juge, Étienne, pressé par les boyards, se verrait sans doute dans la nécessité de punir; mais comme prêtre, il trouverait dans sa foi et dans son cœur, et dans ses larmes, un moyen d'en appeler au jugement du Dieu de miséricorde, en faisant pleuvoir sur l'innocent des paroles de paix et d'espérance.

M. Coppée a mieux aimé livrer son héros, et ses auditeurs et lecteurs, à une torture qui désole et qui étouffe. Le spectacle d'un fils loyal, enchaîné à la statue d'un père félon : c'est un supplice infligé à la conscience humaine; la mort qui s'ensuit, par le poignard de la bohémienne, y met le comble : et la conclusion, c'est qu'il n'y a justice, ni sur terre, ni au ciel. La *Revue des Deux Mondes*[1], malgré des restrictions fort sensées, estime que *Pour la couronne* fait « goûter des joies saines et qui élèvent l'esprit »; mais je crois qu'on y chercherait en vain les émotions généreuses qui éveillent les enthousiasmes virils et poussent aux devoirs malaisés. — *Pour la couronne* est un drame alerte, d'une marche rapide, sans imbroglio qui déconcerte, arrête ou fatigue; on avance en pleine clarté, au son de fanfares éclatantes; mais il y circule d'un bout à l'autre des effluves de sensualisme qui abattent les courages ou les compriment; il s'en dégage une impression de fatalisme qui les écrase. Le lettré y trouve souvent des vers exquis; le chrétien et le patriote n'y trouvent point de modèles.

Tel qu'il est cependant, le drame de M. Coppée, nous n'hésitons pas à le reconnaître, est à cent piques au-dessus de toutes les pièces nouvelles qui se jouent dans les théâtres parisiens, depuis nombre d'années; *Pour la couronne* fait une heureuse diversion aux comédies et vaudevilles libertins où fleurissent tous les dévergondages et les cynismes raffinés. A ce simple point de vue, le succès de *Pour la couronne* ne m'étonne point; bien plus, il me console; cela prouve qu'il y a encore du goût littéraire et un sérieux élan vers les belles choses, dans notre pauvre société. Qu'on lui donne des chefs-d'œuvre, elle les applaudira; elle rendra en gloire ce qu'on lui offrira en mâles leçons écrites dans

1. Livraison du 25 janvier 1895, p. 702.

une noble langue. *Pour la couronne* est l'ouvrage d'un vrai poète, aux allures bien franches et bien françaises; parfois aux larges envolées. M. Coppée pourrait être un tragique de premier ordre; il l'a prouvé dans le premier acte des *Jacobites*. Une tragédie tout entière de ce souffle, de cette vigueur, de cette hauteur de caractères, serait une merveille. Je la désire ; je l'attends.

On ne saurait douter que l'auteur de *Pour la couronne* n'ait lu l'*Hetman* de M. Paul Déroulède. S'en est-il inspiré ? Je n'oserais l'affirmer. Mais enfin dans l'un et l'autre drame, il s'agit du salut d'un petit peuple de l'Europe orientale : dans l'un et l'autre, deux chefs vieillis en luttant pour le pays; ici, un ambitieux; là une ambitieuse; là, un espion turc; ici, un espion juif. A la fin des deux drames, les deux peuples sont sauvés, tandis que deux jeunes gens, un héros et une héroïne tombent frappés l'un près de l'autre. Mais combien Stenko et Mikla de l'*Hetman* donnent de plus fiers exemples que Constantin et Militza de *Pour la couronne!* L'*Hetman* est tout peuplé de vaillants qui courent à la mort, au sacrifice, au martyre, hardiment, joyeusement, à la française.

Les vers de *Pour la couronne* éblouissent et enveloppent la pensée d'une musique qui la berce; c'est la scène des fleurs, prolongée à travers les cinq actes; on est charmé, on n'est pas ému, sauf de l'angoisse finale qui étreint l'âme. Les vers de M. Déroulède n'ont point cette souplesse ondoyante; ils sont coupés, hachés, âpres et durs ; mais ils éclatent comme des coups de feu ; ils sonnent comme des roulements de tambour; ils vont au cœur, ils l'échauffent, ils l'ébranlent, ils l'élèvent. A la fin de l'*Hetman*, il suffirait d'un coup de clairon; et les gens de cœur crieraient : Présent !

N'est-ce pas cette littérature dramatique, énergique et pure, haute et forte, qui conviendrait, en ces tristes jours, pour ramener les parterres mondains aux nobles soucis de l'honneur : pour nous rappeler à tous que nous vivons encore dans le pays où l'on vit autrefois :

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille !

V. D.

UNE AME DE SOLDAT : LE GÉNÉRAL DUCROT[1]

La *Correspondance* du général Ducrot, publiée par ses enfants, ajoute une œuvre de valeur aux livres écrits par des hommes d'épée, depuis Joinville et Montluc jusqu'à Napoléon et à Marbot. L'historien et les hommes du métier l'étudieront avec profit; j'y voudrais surtout montrer une âme de soldat. Bien peu, dans les temps qui nous touchent, ont été aussi fortes et aussi complètes ; je ne sais pas s'il y en a eu de meilleures.

I

C'est à Nevers, le 24 février 1817, que naquit Auguste-Alexandre Ducrot. Son enfance fut entourée de visages guerriers, un peu rudes dans leur dévouement même ; heureusement la tendresse d'une tante, seconde femme de son grand-oncle maternel, adoucit cette austérité. Dans une lettre du 13 février 1870, à son ami M. L. Rambourg, le général fournit de précieux détails sur ces lointaines années :

Je viens aussi de passer par une triste épreuve, cher ami ; si je n'ai pas souffert physiquement, j'ai éprouvé une grande douleur morale, et je n'en suis pas encore complètement remis. Mon excellente tante était réellement pour moi une seconde mère ; elle m'avait prodigué tous les soins dans mon enfance, et, pendant toute sa vie, m'a toujours témoigné la plus tendre, la plus vive sollicitude.

Je ne me rappelle pas avoir été grondé une seule fois par elle, alors même que j'étais le plus détestable de tous les gamins, et je conserve, au contraire, mille souvenirs de sa tendresse et de son inépuisable indulgence. Mon grand-père, M. Dupleix, voulant soulager mes parents qui étaient chargés d'une nombreuse famille, me fit venir près de lui dès l'âge de sept ans, se chargea de mon éducation et me fit entrer à Saint-Cyr.

Ce bon grand-père me surveillait et me dirigeait avec la fermeté un peu rigoureuse qui était dans son caractère et qu'exigeait aussi, il faut bien l'avouer, ma nature assez rebelle et très fougueuse.

Le rôle de la bonne tante était de tempérer ces rigueurs, et elle s'en acquittait avec une douceur et une patience inaltérables, obtenant souvent beaucoup plus, par la persuasion et par ses larmes, que n'avait pu le faire le pauvre grand-père par les éclats de sa colère et ses menaces.

1. *La Vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance (1839-1871)*, publiée par ses enfants. Avec trois portraits en héliogravure et une carte. 2 vol. in-8, pp. IV-468 et 480. Paris, Plon, 1895.

Bons vieux et excellents parents, auxquels je dois réellement le peu que je vaux et la petite place que j'occupe en ce monde ! Aujourd'hui que s'est brisé le dernier lien qui me rattachait au passé, qu'il ne reste plus rien derrière moi, tous ces souvenirs viennent m'assiéger en foule, et j'éprouve un douloureux soulagement à m'y appesantir.

De race militaire, l'adolescent fut fidèle aux traditions de sa famille ; il entrait à Saint-Cyr le 14 novembre 1835, rêvant d'aller en Afrique et d'en revenir capitaine et décoré. Sous-lieutenant le 1er octobre 1837, il rejoignit aussitôt le 1er régiment de ligne, en garnison à Oran.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces treize années de guerre africaine, dont les lettres à son grand-père forment une sorte de journal. Ducrot parcourut les étapes ordinaires d'un officier qui recherche les occasions de montrer ce qu'il vaut ; il prit part à une foule d'expéditions où il y avait souvent plus de danger que de gloire, mais dont l'ensemble devait aboutir à la conquête définitive de l'Algérie.

La grande guerre était finie, les premières places prises et les renommées faites, quand le lieutenant Ducrot prit rang. Après le maréchal Valée, il vit à l'œuvre les plus célèbres *africains :* Lamoricière, Bedeau, Ladmirault, Daumas, Trochu, Cavaignac, Bosquet, Saint-Arnaud, Mac-Mahon, Canrobert, d'Aurelles de Paladine, Wimpffen et les princes d'Orléans. Changarnier et Bugeaud semblent avoir été ses hommes ; mais sur tous il porte des jugements personnels que l'histoire a généralement consacrés.

Les chefs remarquèrent vite ce jeune officier d'une tournure martiale, intrépide, actif, toujours prêt pour l'action, mais sachant réfléchir aux lois générales de la guerre et aux conditions spéciales de la colonisation algérienne, étudiant instinctivement le terrain et les hommes, avec une sûreté de coup d'œil peu commune. Parmi ceux qui l'apprécièrent tout d'abord, il faut citer le duc d'Aumale ; le vainqueur de la Smala ne laissa passer aucune occasion de lui montrer publiquement son estime et sa sympathie. Dès le 14 mai 1841, le général Boyer écrivait au colonel Dupleix :

Votre jeune neveu est proposé pour capitaine par Mgr le duc de Nemours. Ce jeune officier est des plus distingués et des plus braves. A l'affaire du 3 mai, dans une charge à la baïonnette qu'une partie de la

division du prince a faite et où un bataillon du 24e a vigoureusement donné, M. Ducrot a tué deux Arabes de sa main. Soyez sans inquiétude pour l'avenir de votre neveu; il est si honorablement connu déjà que son chemin est tout tracé. Mgr le duc d'Aumale le connaît et l'apprécie. Mgr le duc de Nemours, qui l'a proposé pour capitaine, comme je viens de vous le dire, espère bien qu'il sera nommé.

Dans une de ses courses, Ducrot avait cru reconnaître la silhouette d'Abd-el-Kader fuyant au milieu d'un groupe de cavaliers. On devine avec quelle ardeur il se lança sur cette piste; mais son cheval, sur la vigueur duquel il comptait, s'abattit tout à coup. Quelques années plus tard, le capitaine, devenu colonel du 3e grenadiers, fut présenté à l'Émir. Comme ils s'entretenaient des derniers épisodes de mars et avril 1849, Abd-el-Kader s'écria vivement :

C'était donc toi, ce cavalier au cheval blanc, qui me suivait de si près, et qui a culbuté si à propos ! Tu m'as fait, ce jour là, courir l'un des plus grands dangers de ma vie ; car, moi aussi, mon cheval était à bout, et si tu nous avais rejoints, nous aurions été hors d'état de combattre.

D'habiles négociations qui amenèrent la soumission jugée impossible de Ben-Salem, l'un des principaux lieutenants d'Abd-el-Kader, ses rapports au Conseil de guerre, ses travaux dans les bureaux arabes, un mémoire sur les moyens de pacifier la Kabylie, et un plan de colonisation, où Bugeaud fut flatté de retrouver quelques-unes de ses idées favorites, avaient prouvé que le brillant officier était capable de larges conceptions, lorsque une grave maladie de foie le ramena en France, au sein de sa famille, dont le souvenir n'avait cessé de le suivre sous la tente, à travers le sable et les balles. Il y rentrait après avoir été cité neuf fois à l'ordre du jour, ayant reçu deux blessures, dont une sérieuse, avec la croix et le grade de commandant.

Il guérit, mais les médecins lui interdirent le retour en Afrique. Il y revint pourtant au mois de septembre 1864, et mit au service du maréchal Mac-Mahon, gouverneur général, son expérience des hommes et des choses d'Algérie. Investi du commandement de la subdivision de Médéah, il aida le général Yusuf à combattre l'insurrection du Sud; mais voyant ses idées peu appréciées, en désaccord avec Wimpffen, son supérieur direct, et préoccupé de l'avenir de sa femme et de ses enfants, il re-

partit en juin 1865. Après quelques mois de disponibilité, il fut nommé, sur la désignation de l'empereur, au commandement de la 6e division militaire dont le siège était à Strasbourg.

Dans l'intervalle, entre ses deux séjours en Algérie, Ducrot prit part aux opérations de Bomarsund, sous les ordres de Baraguey-d'Hilliers, à la guerre d'Italie avec Bourbaki et à l'expédition de Syrie pour la défense des populations chrétiennes du Liban.

II

L'attaque et la prise de Bomarsund ne furent, en définitive, qu'une diversion peu importante ; mais elles empêchèrent le colonel Ducrot d'aller en Crimée. Ses lettres de cette époque n'en sont pas moins intéressantes, parce qu'à défaut de grands faits historiques elles nous laissent voir plus à fond l'homme dans le soldat.

Dès la première on sent qu'une révolution s'est accomplie dans cette âme et qu'un sentiment nouveau l'élève et l'attendrit. L'officier d'Afrique était tout à son métier; Dieu ne tient aucune place dans sa vie, et ce n'est que par échappées et vers la fin qu'on entrevoit ce qu'il y avait de délicatesse derrière cette énergie. Comment les pensées religieuses ont-elles conquis cette loyale et puissante nature? On nous le laisse discrètement deviner. Jusqu'à la fin nous les verrons déborder du cœur de l'époux et du père; il se consolera de l'absence de ceux qu'il aime en les recommandant à la sainte Vierge et en les tenant jour par jour au courant de sa vie :

> Je n'ai pas besoin de te dire combien mon cœur se déchire à la pensée de partir sans vous embrasser, mais c'est un sacrifice que le devoir m'impose..... Demande à Dieu le courage, la résignation. Tes prières appelleront sur ma tête la protection divine et je te reviendrai bientôt digne de toi.

Il fait effort pour garder un visage riant et pour donner ses soins aux braves qui lui sont confiés; puis au moment d'appareiller il trace à la hâte ce dernier mot : « Je t'envoie mille baisers; en levant l'ancre, en perdant de vue les côtes de France, ma pensée reste à toi! »

Seul dans sa cabine, par une mer calme, il se rappelle d'autres

traversées et son retour d'Afrique, en compagnie de sa femme : « J'étais bien malade, sans doute, mais j'avais près de moi ma douce amie et tout me souriait ! »

Un accident survenu à la machine du navire qui le transporte à Bomarsund ayant forcé de s'arrêter à Deal, Anglais et Français profitent de ce séjour pour organiser des fêtes à bord et en ville. Il s'y prête, mais il pense à tout autre chose qu'à la danse ; entre le plaisir et lui s'interposent de chers visages. Invité dans une famille où il y a des enfants. il raconte ainsi cette visite :

La plus jeune fille de M. Patreack a trois ans et demi, à peu près l'âge de notre Agathe ; c'est une jolie enfant, aux joues vermeilles, aux longs cheveux blonds. En la voyant, je pensais à Agathe, à ma petite Marie ; la vue de cet intérieur si calme, si paisible, me rappelait tout ce que je viens de quitter et mon cœur soupirait tout bas.

On l'engage à un grand dîner d'adieu ; il n'a pas le courage d'aller où l'on se réjouit bruyamment et reste presque seul sur le navire. Le lendemain, il écrivait sur son journal :

23 *juillet*, 8 *heures du matin*. — Décidément je n'ai pas été à terre ; après dîner, le navire était calme ; presque tous les officiers étaient absents ; le temps était si pur que les côtes de France semblaient à deux pas ; mes regards ne pouvaient s'en détacher. Quand le soleil a disparu à l'horizon, mes prières ardentes demandaient à Dieu notre prochaine réunion.

Tu sais que l'escadre de la Baltique est sous la protection toute spéciale de la sainte Vierge, qu'une magnifique image donnée par l'Empereur a été inaugurée dernièrement en grande cérémonie.

Tous les soirs, la musique jouait à bord : « En pensant au plaisir que tu aurais à l'entendre, j'éprouve toujours un serrement de cœur. Cependant je me complais dans cette douleur, comme dans tout ce qui me rattache à toi. »

Le moment périlleux devait être celui de l'établissement des batteries, au débarquement. C'est alors que Ducrot écrivait cette lettre où l'on sent l'émotion et la solennité d'un testament :

Ledsund, à bord du *Prince*, lundi 7 août 18 54.

Oh ! chère compagne, au moment du danger comme dans tous les instants de ma vie, ma pensée sera tout à toi. La sainte Vierge me protégera, j'en ai la ferme confiance ; mais s'il plaisait à Dieu d'en décider autrement, mon dernier soupir sera pour toi, que j'aime de toutes les

forces de mon âme. Que mon souvenir ne t'abandonne jamais; consacre ta vie tout entière à l'éducation de nos chères fillettes, parle-leur souvent d'un père qui les aimait tendrement et qui eût été heureux de les voir grandir sous ses yeux, d'être leur ami, leur soutien. Elève-les dans des goûts simples, mais ne crains pas de faire quelques sacrifices pour compléter une solide et brillante éducation. N'oublie pas cependant que des filles ne doivent jamais quitter leur mère; qu'elles aillent dans le monde le plus tard possible. Pour trouver la force de supporter ton malheur, pense que je veille sur vous et qu'un jour Dieu nous réunira.

Adieu donc, mon amie; adieu, mes chères enfants; à vous ma vie, à vous ma dernière pensée!

Bomarsund fut vite réduit, car les Russes réservaient pour Sébastopol leurs ressources et leur héroïsme. La lutte terminée, Ducrot fit quelques excursions à travers l'île; il les raconte avec un charme singulier de sincérité et d'abandon; ses récits rapides et colorés s'élèvent parfois sans effort :

3 *septembre*. — Nous avons assisté, hier, à l'un des plus beaux et en même temps l'un des plus horribles spectacles qu'il soit possible de voir. A sept heures du soir, au moment du coucher du soleil, la grande citadelle de Bomarsund s'abîmait tout à coup au milieu d'un nuage épais de poussière et de débris de toute espèce; quoique placés à près de 2 000 mètres, nous avons été enveloppés pendant plus d'une heure d'une telle fumée, que l'on ne voyait pas d'un bout du navire à l'autre; puis l'aspect a changé, et, au milieu d'une mer de feu, nous avons vu reparaître les débris de cette forteresse. Ainsi, il a suffi d'une seconde pour réduire à néant ce que des milliers d'hommes ont mis des années à construire; il y a vraiment quelque chose de triste dans cette puissance de destruction donnée à l'homme; elle est par trop supérieure à sa puissance de production.

Le récit de cette expédition, où le colonel Ducrot avait su trouver l'occasion de se distinguer, se termine par ce bel élan de reconnaissance :

Oh! chère amie, que d'actions de grâces à la Providence qui me ramène vers toi, qui abrège cette campagne qui avait semblé devoir être longue et périlleuse! Parmi les quelques objets que je te rapporte, se trouvent trois lampes que j'ai ramassées dans la chapelle de Bomarsund, la veille de sa destruction; nous ferons purifier ces objets, et ils nous serviront à orner la chapelle de la Vierge, à Germigny. Cette idée m'est venue au moment même où tu pensais à lui faire élever un autel.

III

« Partir les premiers, n'avoir rien fait pendant la campagne, rentrer les derniers, c'est par trop de mauvaises chances ! » C'est ce que Ducrot écrivait, le 29 juillet 1859, de San-Giovani, où la victoire lui faisait habiter un beau château. La vie lui paraît insupportable et « les journaux d'une longueur désespérante », malgré le luxe et le confort ; il ne peut faire un pas dans ce vaste palais et dans ce joli parc, sans penser aux siens. Mme Bourbaki, à laquelle il donne l'hospitalité, avive encore ses regrets en lui répétant amicalement : « Quel dommage que Mme Ducrot ne soit pas là pour jouir de tout ceci ! Comme vos petites filles s'amuseraient sous ces beaux ombrages ! »

De Martignano, le 9 août, il envoyait deux petites fleurs couvertes de baisers, l'une pour sa femme, l'autre pour sa petite Marie. « J'espère qu'elles arriveront pour votre fête et seront les interprètes de toutes mes tendresses. » Un autre jour, c'est un pauvre bleuet échappé à tous les piétinements de sa brigade, et qui, depuis quarante-huit heures, est resté abrité sous sa tente. Un moment il eut l'espoir de passer un hiver en Italie avec toute sa famille ; mais ce rêve s'envola comme tant d'autres.

Il n'est pourtant pas mélancolique. Il rapporte les bons mots de ses troupiers qui n'aiment guère, malgré les pluies de fleurs, ce pays où l'intendance les nourrit trop souvent de *polenta* et où « les litres sont si petits et les kilomètres si longs ! » Que de gais croquis ébauchés à la hâte pour mettre un sourire sur ces visages qu'il regarde de là-bas !

Aujourd'hui, dimanche, nous avons commencé la journée en allant à la messe ; notre bon curé avait magnifiquement orné sa petite église, allumé tous ses cierges, étalé toutes ses draperies, tous ses vases ; en revanche, je lui avais donné trois beaux sapeurs, une section de grenadiers, la musique et les tambours du 46e.

S'il avait été condamné, bien malgré lui, à n'être que spectateur dans une lutte où il espérait porter les premiers coups, le soldat avait du moins observé avec intelligence les événements. Séduit d'abord par la générosité apparente du but, par les ovations faites à nos troupes et par la rapidité de nos succès, il ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a plus d'éclat que de réalité. Nos

victoires étaient dues à l'impétuosité française ou même à d'heureux hasards, plutôt qu'à la science de nos généraux. D'autre part, quel avantage donneraient à la France l'humiliation de l'Autriche et l'unité de l'Italie? Sa dernière lettre à M. de Champs renferme de sombres pressentiments :

L'Empereur a dû faire de très sérieuses réflexions. Comment n'aurait-il pas discerné les imperfections de notre état militaire et compris que, en présence d'un ennemi mieux préparé et mieux commandé, nous aurions probablement essuyé des revers? Il doit donc être peu disposé à recommencer ce jeu dangereux....

Ne cherchons pas à percer les mystères de l'avenir, et comptons un peu sur la Providence pour écarter les nuages très noirs assurément qui assombrissent l'horizon.

L'intervention de la France en Syrie, pour venger et protéger les chrétiens, n'était pas sérieuse dans la pensée du gouvernement; il cédait au cri de l'indignation publique, mais il était peu soucieux de notre influence séculaire. Ducrot s'en aperçut vite avec tristesse; mais il ne put, malgré son vif intérêt pour ce pays et malgré l'amitié qui l'unissait à Joseph Karam, le héros de l'indépendance maronite, triompher des intrigues turques et anglaises qui l'entouraient en Orient, de la faiblesse et de la complicité qui le paralysaient à Paris. Ses lettres témoignent de ses efforts et de son exaspération; elles sont éloquentes comme un plaidoyer, pittoresques comme un récit de voyage, dramatiques comme un roman. Avec quel plaisir on suit les incidents de son pèlerinage à Jérusalem, en compagnie des officiers de son état-major, de sa femme et de quelques françaises! La bénédiction des épées rappelle les croisades et les anciens preux. Il résumait ainsi, pour ses filles, la fin de cette expédition qui aurait pu avoir de si grands résultats :

Beyrouth, 7 avril 1861.

Ma chère petite Marie,

Nous sommes rentrés à Beyrouth bien heureux d'avoir accompli notre pieux pèlerinage. Nous avons prié avec ardeur dans les Lieux Saints, pour vous surtout, chères petites amies, et j'espère que le bon Dieu nous réunira bientôt. Nous vous rapporterons une quantité de souvenirs, et, lorsque vous en serez en possession, vous pourrez faire une jolie petite chapelle pour réunir toutes ces reliques.

Mgr Valerga, patriarche de Terre-Sainte, a béni mon épée sur le Saint Sépulcre, le jour de Pâques, et il m'a remis la grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre, qui rappelle de pieux et glorieux souvenirs.

J'ai bu de l'eau du Jourdain, à l'endroit même où Notre-Seigneur a été baptisé ; je te rapporte douze petites pierres que j'ai ramassées dans le lit du fleuve, en mémoire des douze pierres qui rappelaient les douze tribus du peuple de Dieu et le miracle opéré en sa faveur, au moment où Josué le fit entrer dans la Terre promise ; j'ai ramassé également dans le torrent de Térébinthe cinq petites pierres, comme le fit autrefois David quand, plein de confiance en Dieu, il allait combattre le terrible géant Goliath. Nous avons traversé, en revenant à Jaffa, la montagne où Samson a pris les renards qui lui servirent à incendier les moissons des Philistins, les plaines où étaient et où sont encore de riches moissons.

En repassant notre histoire sainte, je te raconterai tout notre voyage.

Je t'embrasse de tout mon cœur, chère petite amie, et te charge d'embrasser tes chères petites sœurs, ta petite cousine et tes bons grands-parents.

IV

Du mois de septembre 1865 au mois de juillet 1870, le général Ducrot eut le commandement de la 6e division militaire, dont le siège était à Strasbourg. Pendant ces cinq années, sa correspondance avec sa famille, avec ses amis, avec ses supérieurs hiérarchiques et avec l'empereur est d'un intérêt capital et poignant. En la relisant aujourd'hui, l'âme se serre de plus en plus jusqu'à la catastrophe finale. Placé aux avant-postes, en pleine possession de son talent et de son activité, il ne tarde pas à juger la situation respective de la France et de la Prusse. Ses campagnes algériennes avaient trempé son tempérament militaire et développé son esprit d'initiative ; en Italie, il s'était formé à la grande guerre et au jeu des masses, attentif à tout, cherchant la raison des mouvements, surprenant les fautes et combinant des plans d'ensemble. Comptant pour beaucoup l'élan qui avait fait des merveilles en Lombardie et en Crimée, il était cependant convaincu que la science doit jouer un rôle de plus en plus prépondérant. La guerre de 1866 et le prompt écrasement des Autrichiens furent pour lui le signal d'alarme ; dès ce moment il tâcha par tous les moyens de faire comprendre le péril imminent à l'empereur.

Non content d'améliorer son corps d'armée et d'étudier à fond, dans l'histoire et par ses yeux, le théâtre probable de la prochaine guerre, il signale les préparatifs militaires et les menées politi-

ques de la Prusse, qui ne vise à rien moins qu'à s'annexer les petits états de l'Allemagne du Nord et du Sud et à s'emparer de l'Alsace et de la Lorraine. Il envoie des officiers en exploration secrète, pour s'assurer en détail des progrès accomplis dans la fortification des places, dans le recrutement, la réorganisation et l'instruction des troupes, dans l'armement, dans l'établissement de nouvelles lignes stratégiques et dans la concentration d'énormes provisions de guerre. Il s'adresse à tous ceux qui peuvent parler à l'empereur et à l'empereur lui-même, par écrit et de vive voix, par lui-même et par d'autres. Il demande instamment qu'on institue un service d'observation systématique, et multiplie les avis et les démonstrations.

Peines perdues ! On le traite de maladroit, d'alarmiste, de trouble-fête; on met tous les obstacles possibles à son zèle, on l'accuse de froisser sans raison la susceptibilité allemande. Ses communications les plus importantes sont bientôt suivies de mesures de défiance et de marques non équivoques de mécontentement. Ne pouvant le faire taire, on invente une série de manœuvres pour l'arracher de Strasbourg, tantôt en multipliant les tracasseries et les dégoûts, tantôt en lui offrant un poste plus agréable ou plus élevé. Rien ne décourage son patriotisme, et ses révélations forcent les yeux les plus obstinés.

La Prusse veut la guerre et l'invasion; elle est prête et nous ne le sommes pas. Si la rupture tarde encore, c'est parce que chaque jour nous affaiblit et nous isole, tandis qu'il apporte à nos ennemis des ressources et des alliances. Ses soldats et ses canons sont deux fois plus nombreux que les nôtres. Ne comptons pas sur la rapidité de nos chemins de fer; nous serons devancés, envahis, écrasés par des masses supérieures avant d'avoir pu concentrer nos forces; nos désastres seront pires que ceux de l'Autriche en 1866. Les espions prussiens sillonnent en tout sens notre pays, comme ils sillonnaient l'Autriche et la Bohême avant Sadowa.

Donnons, au moins, un exemple de ces rapports véritablement prophétiques; voici une lettre écrite au général Frossard dès novembre 1868. C'est Mme de Pourtalès qui parle :

Les Prussiens se moquent indignement de notre gouvernement, de notre armée, de notre garde mobile, du maréchal Niel, de nos ministres, de l'Empereur, de l'Impératrice; ils prétendent qu'avant peu

la France sera une seconde Espagne ; enfin, croiriez-vous que M. de Schleinitz, le ministre de la maison du Roi, a osé me dire, moitié riant, moitié sérieux : « Soyez-en certaine, chère comtesse, avant dix-huit mois, votre belle Alsace aura fait retour à la patrie allemande, et lorsque nous irons vous présenter nos hommages à la Robertsau, nous aurons la satisfaction d'être chez nous. » Et si vous voyiez quels immenses préparatifs se font de tous côtés, quelle prodigieuse activité est déployée pour transformer et perfectionner les armées des États annexés, quelle confiance règne dans tous les rangs de l'armée ! Oh ! en vérité, général, je suis navrée, car j'en suis certaine, rien, rien, non, rien ne peut empêcher la guerre. Et Dieu veuille qu'elle ne soit pas désastreuse pour notre pays !

Et le général Ducrot exhortait son correspondant une fois de plus à faire parvenir ces vérités effrayantes mais salutaires à MM. Rouher et La Valette, ces grands hommes d'État qui voyaient toujours l'avenir sous un aspect riant. Il terminait par ces paroles où vibre son âme :

Vous me trouverez bien importun, bien osé, mais voyez-vous, mon cher général, je suis exaspéré, j'éprouve la rage d'un homme qui, voulant sauver un noyé, sent que celui-ci refuse son secours et l'entraîne avec lui au fond de l'eau. Si vous vous impatientez trop en me lisant, je vous dirai volontiers comme Thémistocle : « Frappe, mais écoute ! »

En lisant ces détails et tant d'autres plus précis et tout techniques, on est partagé entre l'indignation contre l'incurie impériale et la stupéfaction en présence d'un pareil aveuglement. C'est la France, hélas ! qui devait en être victime, et cette amère pensée excitait le général Ducrot à revenir à la charge sans cesse et sous toutes les formes, dédaignant le souci d'être importun ou disgracié.

Cette guerre qu'il prévoyait si dangereuse, il voulait cependant qu'on la fît, mais en choisissant son heure et son terrain, et non pas en se laissant imposer les conditions de l'ennemi. Il voulait surtout qu'on prît des mesures pour franchir le Rhin et pour ne pas disperser sur de trop vastes espaces des troupes trop inférieures en nombre. Il écrivait au général Frossard, le 8 mars 1870 :

Le ministre de la guerre, que j'ai vu dimanche matin, m'avait déjà annoncé que j'étais définitivement désigné pour commander une division au camp de Châlons ; Son Excellence avait eu la bonté de me demander également s'il me conviendrait de venir ensuite à Paris. J'ai

répondu que, pour le moment, je persistais à préférer le commandement de la 6e division à tout autre.

J'ai beaucoup de bonnes raisons à faire valoir pour expliquer cette détermination ; mais la principale, c'est que je reste toujours convaincu, malgré les apparences ultra-pacifiques du moment, que la guerre avec la Prusse est inévitable dans un avenir rapproché ! Non seulement inévitable, mais encore très désirable ; car, à mon avis, c'est le seul moyen de conjurer les dangers qui menacent la France, et l'on pourrait dire la société européenne tout entière ! Il y a un si grand trouble dans les esprits au point de vue moral et religieux, les notions du bien et du mal sont si confondues, qu'en vérité nous sommes perdus si une crise violente ne vient réveiller dans les cœurs des générations présentes les sentiments de dévouement, de généreuse abnégation, de patriotisme, prêts à disparaître, ainsi qu'il arrive toujours dans la vie des peuples, aux époques de véritable décadence.

Quoi qu'en disent les rêveurs et les poètes, la guerre est et sera toujours un mal nécessaire ; elle seule permet aux âmes vraiment fortes de se manifester avec éclat, et, quel qu'en soit le mobile, l'idée du sacrifice suprême, qui est toujours la conséquence immédiate de la lutte, suffira pour l'ennoblir aux yeux des sociétés qui comprennent autre chose que la satisfaction des appétits matériels et des jouissances physiques.

V

L'année 1870 ne justifia que trop le général. Tout ce qu'il avait tant de fois prédit se réalisait. « Eh bien, mon général, qu'allons-nous faire maintenant ? lui demandait un colonel, la veille de la bataille de Frœschviller. — Oh ! répondit-il, en haussant les épaules, je crois bien que nous allons faire une bêtise. »

Malgré ses avis et ses instances, d'autres suivirent celle-là, jusqu'à l'engouffrement des troupes à Sedan.

Nous retrouvons là Ducrot, à une heure décisive. Mac-Mahon blessé vient de lui remettre le commandement ; son plan est fait : vaincre n'est plus possible, mais il est possible de se retirer sur Mézières et d'aller se reformer au delà. Le mouvement de retraite était commencé, lorsque le général de Wimpffen, de néfaste mémoire, vint réclamer le commandement en chef de cette armée qu'il avait rejointe la veille, et, malgré les observations et les objurgations de Ducrot, la conduisit à l'abîme. On sait le reste.

Le soir de cette lugubre journée, l'empereur prisonnier eut

la franchise de reconnaître le tort qu'il avait eu de ne pas écouter les avertissements venus de Strasbourg ; mais il était trop tard.

Échappé audacieusement aux Prussiens, auxquels il n'avait pas voulu donner sa parole d'honneur de ne plus servir pendant cette campagne, Ducrot prit à peine le temps d'embrasser les siens, et se remit à la disposition de la Défense nationale. Les généraux courtisans avaient disparu avec l'Empire ; à leur place surgissaient des hommes de tête et de dévouement écartés jusqu'alors : Trochu, Vinoy, Chanzy, d'Aurelles, Faidherbe, Bourbaki, Charette, Sonis. Dans cette élite, Ducrot se distingua par son ardeur et ses talents.

Enfermé dans Paris, il contribua beaucoup à organiser la résistance. Il avait formé le projet de gagner la province par ballon, comme Gambetta, mais Trochu le lui défendit. Ce fut un malheur, car il avait les qualités nécessaires pour provoquer un suprême effort et pour le faire aboutir à la délivrance de la capitale.

Là, il fit du moins ce qui était humainement possible pour surexciter le patriotisme et organiser une armée. Toutes ses tentatives pour briser le cercle de fer qui l'étreignait furent vaines.

Après la paix, le général Ducrot aurait voulu se retirer à la campagne qu'il avait toujours aimée avec passion. Au milieu des préoccupations que lui causait la Prusse, il écrivait à M. L. Rambourg, le 30 avril 1869 :

N'éprouvez-vous pas des regrets en vous arrachant à votre La Ferté, par ce temps délicieux de verdure et de renouveau ? Quel charme de voir s'étaler les larges feuilles de vos vieux marronniers, éclore les premiers boutons de vos rosiers, respirer les douces senteurs printanières, alors que les premiers rayons du soleil commencent à sécher l'herbe humide et à échauffer la terre !... Mais pardon, je m'aperçois que je tourne à l'idylle, et cela n'est guère dans le goût du jour. Que voulez-vous ? J'adore la campagne et je ne comprends pas que l'on puisse préférer le brouhaha des rues, l'asphalte, le macadam, les froides murailles, au calme des champs, au gazouillement des oiseaux, aux tapis de verdure, aux beaux ombrages et à la mousse des forêts, aux vastes horizons, aux saines émanations d'une belle et riche nature !...

Avec quel apaisement il eût repris, loin de toute politique, dans son petit Sesseigne, cette bonne vie de famille qui était le

rêve et la joie de son âme ! « La vie passe si vite à mon âge, disait-il dès 1859, qu'en vérité c'est pitié de perdre des jours de vrai bonheur. Quand je suis à la tête de mes troupes, j'ai la même ardeur, le même entrain qu'à vingt ans, parce que cela est dans mon sang ; mais quand je suis seul dans ma tente, je suis pris parfois d'une amère tristesse. » Ces aspirations se réveillèrent après les fatigues de 1870, et s'il consentit enfin à accepter un siège de député, ce ne fut pas le moindre sacrifice fait au bien public. La *Correspondance* s'arrête à l'entrée de cette nouvelle carrière.

La lecture de ces deux volumes est très intéressante par la variété des scènes, des personnages, des événements et du style ; elle est très fortifiante par l'atmosphère de dévouement patriotique, de virile tendresse et de foi chrétienne qu'elle nous fait respirer. En un temps où les sentiments qui font le plus d'honneur à l'humanité, l'esprit de famille, l'esprit de sacrifice et l'esprit religieux, semblent disparaître sous un flot d'égoïsme, de scepticisme et de sensualité, le cœur se dilate dans cet air héroïque et pur. Les enfants du général Ducrot, en publiant la correspondance de leur glorieux père, n'ont pas seulement accompli un devoir de piété filiale ; ils ont étendu et continué l'œuvre de ce grand soldat qui fut un généreux citoyen, ils ont bien mérité de la France ; la France, espérons-le, leur en sera reconnaissante.

ÉT. CORNUT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

FÉVRIER 1895

ROME

Le 20, a été célébré le dix-septième anniversaire de l'élection du pape Léon XIII au souverain Pontificat. Le 2 mars, le Souverain Pontife va entrer dans sa quatre-vingt-sixième année. Le 3, aura lieu l'anniversaire de son couronnement.

Vingt-sept papes seulement ont régné plus de quinze ans.

— A l'occasion du huitième centenaire du concile de Clermont et de la première croisade, le Saint-Père accorde toutes les indulgences plénières et partielles attachées au pèlerinage de Jérusalem à tous ceux qui visiteront cette année la basilique de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, et y prieront pour les besoins généraux de l'Église. Les fêtes jubilaires auront lieu du 16 au 20 mai.

FRANCE

La discussion du budget continue à la Chambre des députés. Il a fallu voter un troisième douzième provisoire.

Entre-temps, on a distribué aux Chambres le règlement définitif du budget de 1893. Ce budget se solde par un excédent de dépenses de près de 85 millions. Le déficit de 1892 avait été de 10 millions. L'exercice 1894 s'est clos aussi en déficit. Il en sera de même de celui de 1895. Ainsi s'accroissent peu à peu les charges de la France.

ÉTRANGER

Angleterre. — Alors que l'État français continue à emprunter de toutes mains, il peut être intéressant de connaître ce qu'est devenue l'énorme dette que les guerres de la République et de l'Empire avaient léguée à l'Angleterre. Un document officiel, distribué dernièrement aux membres des Chambres anglaises, nous apprend qu'en 1836 la dette nationale s'élevait à 846 millions de livres sterling (environ 21 milliards

un quart de francs). En 1855 elle était réduite à 799 millions de livres; mais la guerre de Crimée en relevait notablement le chiffre. En 1870, on la retrouve à 783; en 1894, elle n'est plus que de 668 millions de livres (environ 16 milliards trois quarts). Rien que depuis la guerre, le total de la dette anglaise a été réduit de 115 millions de livres sterling, soit 2 milliards 800 millions. L'amortissement fonctionne très régulièrement, et la somme qui y est consacrée a été fortement augmentée depuis 1870 : en 1870, 2 millions et demi de livres sterling; en 1880, plus de 5 millions; en 1893, 6 millions 400 000. Nous ne sommes donc pas éloignés du moment où, indépendamment de toute nouvelle grande guerre, la dette de la France sera le double de la dette de l'Angleterre. On se rappelle aussi qu'en 1888-1889 le 3 0/0 anglais est devenu du 2 3/4, lequel, à son tour, en 1903, deviendra de plein droit du 2 1/2.

— Le 5 février, le Parlement britannique a repris ses séances. Grâce à la défection des neuf parnellistes, le ministère de lord Rosebery ne dispose plus que d'une majorité d'une quinzaine de voix à la Chambre des Communes. Le vote de l'adresse en réponse au discours du trône a montré la faiblesse du gouvernement. Un premier amendement, présenté par l'opposition, n'a été rejeté qu'à 12 voix de majorité. Un autre, présenté par M. Chamberlain et demandant une dissolution immédiate, ne l'a été que par 297 voix contre 283. Enfin sir William Harcourt n'a trouvé qu'une majorité de 8 voix pour voter la clôture de la discussion qu'il réclamait.

Autriche. — L'archiduc Albert, oncle de l'empereur François-Joseph, et doyen des feld-maréchaux autrichiens, est mort le 18 février. Il était fils de l'archiduc Charles, le célèbre adversaire de Napoléon Ier. En 1849, il contribua puissamment à la défaite de Charles-Albert à Novare. En 1866, il remportait la victoire de Custozza. En 1859, il était désigné pour porter la guerre sur le haut Rhin; mais la rapidité avec laquelle les événements se déroulèrent et les hésitations de la Prusse à soutenir l'Autriche, ne lui permirent pas de jouer un rôle dans cette guerre. En souvenir de ses deux victoires, deux régiments porteront son nom à perpétuité.

Belgique. — Une convention signée à Paris, le 5 février, règle d'une façon définitive le droit de préférence que la France possède sur les territoires du Congo. La France renonce à se servir de ce droit à l'égard de la Belgique, et ainsi le gouvernement belge a toute latitude pour recevoir du roi Léopold la souveraineté du Congo. Par contre, elle sera appelée à l'exercer dans tous les cas où la Belgique voudrait à son tour faire cession de ses propres droits sur tout ou partie des territoires congolais, et sous quelque forme que cette cession puisse être présentée.

Grâce à cet accord, le Parlement belge va pouvoir discuter en toute tranquillité le traité qui vient de lui être soumis, par lequel le roi dé-

clare céder dès à présent à la Belgique la souveraineté des territoires composant l'État indépendant du Congo, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. Le roi continuera jusqu'en 1900 le versement du subside de 1 million qu'il prélevait chaque année à cet effet sur ses ressources privées.

Suisse. — Dimanche 3, le referendum populaire a fonctionné une fois de plus, au sujet de la représentation de la Suisse à l'étranger. Actuellement, le personnel des législations et consulats de la République helvétique est recruté parmi les Suisses établis en pays étrangers. Le Conseil fédéral proposait de les recruter à l'avenir au moyen de diplomates de carrière. De plus, actuellement, la création des emplois nouveaux est soumise au referendum. D'après le projet de loi, l'Assemblée fédérale devait à l'avenir décider par la voie budgétaire de la création et de la suppression des postes diplomatiques. Or, les chapitres du budget ne peuvent être soumis au referendum. Par 222 396 voix contre 171 372, les électeurs suisses se sont prononcés pour le maintien du *statu quo*.

Asie. — Les Chinois semblent s'être mieux défendus à Weï-haï-weï qu'ils l'avaient fait à Port-Arthur. Ils n'ont cependant pu repousser les attaques des Japonais. La ville a été prise. Une partie des vaisseaux qui occupaient la baie a été coulée; les autres ont dû se rendre, les équipages obtenant la vie sauve. L'amiral Ting et le général Chang se sont suicidés.

Rien encore de décisif n'est signalé du côté de la Mandchourie.

Les premiers ambassadeurs chinois envoyés au Japon pour négocier la paix se sont trouvés être insuffisamment accrédités. Il a fallu les rappeler. Li-Hung-Tchang, précédemment disgracié, serait maintenant chargé de traiter avec le vainqueur.

Afrique. — Une dépêche du Dahomey nous a appris que le roi du Bariba ou Borgou a signé avec la France un traité de protectorat. Nikki, où le traité a été signé, capitale de ce royaume, est située un peu au nord du 10ᵉ parallèle. Ce qui fait l'importance de cette nouvelle, c'est que le Dahomey étant pour nous une sorte de couloir resserré entre les possessions anglaises et allemandes, très commode pour pénétrer dans la boucle du Niger, nos aimables voisins voulaient nous y enfermer. Des missions anglaises sont en route pour nous jouer ce petit tour. En les devançant, le commandant Decœur et M. Alby ont rendu un réel service à leur patrie.

— Un arrangement vient d'être signé qui détermine la frontière entre nos possessions de la Guinée et du haut Niger et la colonie britannique de Sierra-Leone. Cette fontière part de la côte de l'Atlantique, d'un point situé à 500 mètres au nord-ouest du village de Kiragba, s'élève jusqu'au 10ᵉ parallèle qu'elle suit depuis le moment ou la Petite-Scarcies rencontre ce parallèle jusqu'à son intersection avec la ligne

de partage des eaux entre le bassin du Niger et les bassins côtiers, puis se confond avec cette même ligne de partage des eaux.

Amérique. — Le président des Etats-Unis, M. Cleveland, vient de prononcer sa sentence arbitrale sur le litige qui lui avait été soumis par le Brésil et la République Argentine. Il y avait, au nord du territoire argentin des missions, un territoire de 31 000 kilomètres carrés sur lequel les deux pays voisins élevaient des prétentions. Ce territoire contourne l'Etat de Rio-Grande do Sul de manière à presque l'isoler du reste du Brésil. La majeure partie de la population est brésilienne. Le président Cleveland s'est prononcé en faveur du Brésil.

P. P. F.

MADAGASCAR

Nous recevons d'un missionnaire la relation suivante, qui ne paraîtra pas avoir perdu son intérêt, même plusieurs mois après les faits qu'elle raconte.

DE TANANARIVE A MAJUNGA

Le samedi 27 octobre (1894), à cinq heures du matin, M. Le Myre de Vilers amenait son pavillon et se mettait en route vers la côte Est, tandis que M. Ranchot, résident général, par intérim, se dirigeait, par le nord, vers la côte Ouest. Il avait avec lui MM. d'Anthoüard, résident adjoint; Martinie, capitaine au 9e chasseurs à cheval ; Delhorbe, directeur du Comptoir national d'escompte ; de Moutard, médecin-major de l'escorte ; le capitaine Lamolle, commandant la colonne d'évacuation; le lieutenant Philippe, et 78 hommes composant l'escorte du Résident. La colonne comprenait encore 150 Malgaches, porteurs de paquets, et 28 Arabes des Comores, embauchés jusqu'à Majunga. Les PP. Chervalier et Dupuy, missionnaires jésuites, attendaient, depuis la veille, à Ivato, dans une propriété de M. Rigaud. Là, avaient été réunis d'abondantes provisions pour la route, 35 bœufs dressés à porter des fardeaux, et 12 chevaux, y compris les deux des Pères. L'étape de Tananarive à Ivato n'est pas longue ; les soldats eurent donc toute la soirée pour organiser le convoi.

Le dimanche 28 octobre, à trois heures du matin, les Pères célébrèrent la sainte messe à laquelle, seuls, le lieutenant et deux Malgaches trouvèrent le loisir d'assister. Les deux Pères ne soupçonnaient pas alors que cette messe était la dernière, pour de longs jours. A sept heures, la colonne s'engageait dans le sentier qui mène à Maevatanána. La confiance remplissait tous les cœurs, la joie se lisait sur tous les visages; on croyait n'avoir rien laissé à l'imprévu, et, si la descente devait être longue et pénible, tout permettait d'espérer qu'elle s'effectuerait dans les meilleures conditions possibles. — Autre était le plan de Dieu.

Nous traversons trois postes du P. Murat. Nos bons chrétiens accourent au-devant de nous du plus loin qu'ils nous aperçoivent, et nous font un accueil qui paraît impressionner vivement les messieurs de la Résidence. A dix heures trente-sept minutes, nous arrivons à Ambodifiakarana (au bas de la montée) où les anglicans ont un grand temple dressé au milieu d'une magnifique plantation de manguiers. Là aussi, le peuple était réuni pour la prière du dimanche ; seuls, trois enfants du P. Murat, perdus — je ne sais pourquoi — dans cette multitude d'Anglais, viennent à nous. Le site est si attrayant, la montagne qui se dresse devant nous, si raide, la chaleur si lourde, que le commandant fait sonner la halte et l'on s'installe, sans plus de façons, autour du temple protestant. Le déjeuner fut gai ; mais vers trois heures du soir, on nous signale des bandes de Hovas, armés, qui traversent rapidement la plaine et se dirigent à notre gauche. Déjà nos porteurs de paquets s'étaient réunis, par petits groupes, et causaient à voix basse. Nous n'augurions rien de bon de ces kabary (réunions). Nous apprenons bientôt que Razafimanga, chef de la police malgache à Tananarive, est à nos trousses, avec un millier de soldats. Ses émissaires ont fait savoir à nos porteurs de paquets que tous les Malgaches qui n'abandonneraient pas les vazaha (blancs), seraient condamnés à mort, comme traîtres à la patrie. M. le Résident général s'empresse d'affermir le moral de ces porteurs, en leur donnant sa parole qu'on les défendra contre toute attaque, en leur promettant surtout de grosses récompenses s'ils vont jusqu'au bout. La soirée fut triste, dans le camp, et la nuit pleine d'appréhensions.

Lundi 29 *octobre.* — Une cinquantaine de Malgaches répondirent à l'appel ; les autres s'étaient dispersés, pendant la nuit. Notre situation était grave. On tint conseil ; ce ne fut pas long. On va livrer aux flammes tout ce qui n'est pas indispensable et répartir le reste des bagages entre les porteurs demeurés fidèles. Aussitôt s'entassent dans un immense brasier les capotes, les vestes, les souliers, les biscuits, les pains, les fromages, les conserves, le café... ; pendant ce temps, la population du village s'était massée à l'entrée du camp, et manifestait, par des cris et des menaces, sa colère de voir détruire tant de richesses. Nos soldats se mirent en marche, quand ils furent bien sûrs de ne laisser que des cendres à l'ennemi. Le P. Dupuy, assis au pied d'un manguier, attendait son rang de colonne. Soudain, la foule a fait cercle autour de lui et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tous ses effets lui sont arrachés, en dépit des coups de valise qu'il distribue à droite et à gauche. Les messieurs de la Résidence accourent, le revolver au poing, et refoulent la populace à grands coups de cannes. M. d'Anthoüard emporte, comme souvenir, une canne d'une racine très dure qu'il a cassée sur la tête de ces malheureux, et M. Martinie un tronçon de manche de sagaie en bois d'ébène. Il eût été facile de reconquérir les objets volés. Mais, était-il prudent d'engager la lutte, si près de Tananarive et à plus de 400 kilomètres de Majunga?

Qui aurait porté nos blessés ? Les Hovas ne cherchaient-ils pas un prétexte de commencer, contre nous, une guerre d'extermination en détail ? Le P. Dupuy s'en ira donc avec deux flanelles, trois mouchoirs et une couverture. Le lieutenant de l'escorte n'a pas été plus heureux que lui ; ses effets ont été également volés. Le P. Dupuy a avoué qu'il avait éprouvé l'impression d'un homme qui se sent débarrassé d'un fardeau. Mais la chapelle ?... La chapelle est entre les mains des protestants ; donc plus de messe !... Nous ne sommes pas ici, par notre volonté ; à la grâce de Dieu ! Les messieurs de la Résidence ne prirent pas leur parti de la perte de la chapelle aussi facilement que les deux Pères. M. Ranchot, M. Delhorbe, M. d'Anthoüard étaient furieux contre les protestants. Ils ont essayé, plusieurs fois, de faire comprendre aux Pères, combien ils étaient navrés de cet accident.

Cependant, la colonne avait abordé la montagne d'Ambodifiakárana. Le spectacle était lamentable. Les bœufs s'emportaient, trois ont roulé au fond du ravin, avec leur charge. On n'est pas allé les chercher; les chevaux s'emballaient, les porteurs criaient, s'entassaient dans un pêle-mêle indescriptible, et, les Malgaches, derrière nous, riaient et insultaient. Enfin, après une heure trois quarts, nous sommes au sommet, l'ordre est rétabli et l'on s'en va. Mais la colonne est morne ; on sent du découragement peser sur elle. Les Pères recueillent, dans plusieurs groupes de soldats, une impression qu'ils éprouvaient eux-mêmes : « Nous n'arriverons pas. » Vers midi, par une chaleur torride, nous apercevons une église. Est-elle protestante ? est-elle catholique ? Mais voilà un groupe d'hommes qui vient à nous : « Bonjour, mon Père. » — « Où est le P. Braud ? » Dieu soit loué ! nous sommes en pays ami. « A la bonne heure ! crie le commandant de la colonne ; faites-nous donc beaucoup de chrétiens comme ça, mes Pères. » Quelques minutes après, les soldats se reposaient à l'ombre, dans l'église, et l'état-major dans l'humble case du Père. La population est là tout entière ; les uns nous apportent du bois, les autres des poules, des œufs ; d'autres, de l'herbe pour les bêtes. L'instituteur, nous procure un bœuf superbe, et, de son propre mouvement, il offre un mouton à M. le Résident général, au nom du fiangonana catholique ; le tout fut payé royalement, tous ces messieurs étaient ravis.

Le soir, après un repas succulent et une bonne sieste qui avaient ramené l'entrain, la colonne se remettait en marche ; car, on avait hâte de s'éloigner de Tananarive. Au coucher du soleil, nous nous dirigeons vers un gros village avec l'intention d'y bivouaquer, lorsque d'un petit hameau situé un peu plus à notre droite, accourent des hommes qui vont droit aux Pères. « Bonjour, mes Pères ; nous sommes les enfants du P. Braud, venez donc chez nous ; là-bas, ce sont les protestants. » « Il n'y a pas à hésiter ! » crie le commandant, et, il fait faire demi-tour à la colonne. La population d'Antoby ne se montre pas moins empressée à nous servir que celle d'Antanetibe. Les soldats couchèrent dans le fiangonana, et l'état-major s'installe dans la case la

moins mauvaise. Fasse Notre-Seigneur que les messieurs de la Résidence n'oublient point que nos chers chrétiens de l'Imerina les ont obligés à confesser que, dans ce pays, catholique est synonyme de Français!

30 *octobre*. — Le mardi, 30 octobre, la colonne s'arrêtait, après une marche des plus pénibles, sur le flanc d'un mamelon littéralement brûlé par le soleil. Il était onze heures trois quarts. L'ordre de dresser les tentes fut accueilli avec un silence résigné. On savait qu'il fallait bivouaquer jusqu'au jeudi matin, parce que, d'après le plan arrêté, la colonne devait prendre un jour de repos tous les quatre jours. Si le commandant avait choisi cet emplacement dépourvu d'ombrage, c'est qu'il espérait trouver un abri, pour la nuit et pour le jour suivant, dans un gros village, situé devant nous à vingt-cinq minutes. Cet espoir ne dura pas longtemps. Nous ne devions plus trouver de poste catholique sur notre route. Les soldats envoyés pour parlementer avec la population, durent s'arrêter devant les soldats hova massés à la porte du village. Nos porteurs de paquets se présentèrent à leur tour. On les laissa entrer, mais pour leur signifier, de la part de Razafimanga, qu'ils auraient la tête coupée s'ils n'abandonnaient pas les Français. D'autre part, les plus fâcheuses nouvelles nous arrivaient d'un marché qui, ce jour-là, se tenait à deux heures plus loin. Razafimanga nous avait précédés au Talata (marché du mardi), et y avait proclamé le teny (parole) de la reine défendant à tous ses sujets de prêter aide aux vazaha. Dans la soirée, tous nos porteurs de paquets s'enfuirent sans même réclamer ce qui leur était dû; quatorze seulement nous demeurèrent fidèles; ils nous accompagneront jusqu'au bout. Cette désertion rendait notre situation claire. Ne pouvant songer au remplacement des porteurs de paquets, il faut supprimer les bagages. On calcule, au plus bas, ce qu'il faut de vivres pour atteindre Andriba, première station aurifère de la concession Suberbie, en pays sakalave, et, tout le reste est impitoyablement livré aux flammes. Il serait difficile de dire l'entrain que chacun apporta à cette opération. On vit s'entasser dans le bûcher quantité d'objets, précieux à divers titres et conservés religieusement jusqu'à ce jour. Le bréviaire du P. Chervalier y passa; celui du P. Dupuy, moins encombrant, servira pour deux. Désormais, il n'y en a pas un parmi nous qui possède un habit complet de rechange. Les soldats remplaceront les conducteurs des bœufs. Ce soir-là nous eûmes de la viande fraîche; un cheval, par trop féroce, fut immolé : il était excellent. Le reste de la soirée se passa joyeusement. Nous savions que nous n'avions à compter que sur nos propres forces; nos bœufs considérablement allégés allaient pouvoir filer d'un bon pas; nous savions aussi que le plan des Hovas était de nous pousser à des extrémités et de nous faire mourir de faim.

La journée du mercredi fut donnée au repos.

31 *octobre*, 1er *novembre*. — Le jeudi, la diane nous appelle à trois heures et demie; la toilette n'est pas longue, chacun dormant tout habillé. Il n'est pas question de se savonner. En quelques minutes, les

tentes sont repliées, les bœufs et les chevaux chargés. A quatre heures nous prenons une tasse de thé chaud, et, nous voilà en route. Il en sera ainsi, tous les matins, jusqu'à Maevatanána. La colonne était déjà en marche et les chevaux des deux Pères ne paraissaient pas. Un Malgache vint nous dire, qu'à minuit, leurs gardiens les avaient ramenés à Tananarive. M. le Résident général se montra très affecté de cet incident; il fit mettre un cheval de l'escorte à la disposition des Pères. Mais ceux-ci étaient bien résolus à ne le monter qu'à la dernière extrémité. Ne devaient-ils pas cet exemple aux braves soldats qui, eux, portaient leur sac et leur fusil? D'ailleurs le cheval mis à leur disposition pouvait devenir nécessaire à un malade.

Les Hovas nous attendaient au Talata, comme ils l'avaient annoncé; ils étaient de 5 à 600 hommes armés de lances, de gourdins et de fusils. Mais ils n'osèrent pas attaquer nos 14 Malgaches; chacun d'eux marchait entre deux soldats, prêts à les défendre. C'était bien assez vexant d'être obligé de défiler devant cette horde de sauvages. Jusqu'à Maevatanána, cette humiliation nous sera réservée dans tous les villages, grands et petits, qui se trouvent sur la route. Vers neuf heures, nous étions à Ankazobe, gros village fortifié, à la limite de l'Imerina. Razafimanga était dans la place. Les Hovas se montrèrent particulièrement provocateurs : « Venez ici, Malgaches, criaient-ils à nos porteurs, ou vous aurez la tête coupée ». Nos soldats firent halte, face à l'ennemi, attendant que le reste de la colonne se fût éloigné. Les Hovas n'osèrent pas sortir du camp.

2, 3, 4, 5, 6, *novembre*. — Pas d'incident notable, sauf des retards occasionnés par des bœufs qui jetaient à bas leur charge dans les pentes terribles qu'il fallait escalader ou descendre; nous avions franchi l'Ambohimena, le Firingalava, l'Ambohimenakely, passé le Mamokomita.... La chaleur était intolérable. Le P. Chervalier avait surabondamment manifesté sa bonne volonté; les messieurs de la Résidence ne pouvaient assez admirer son énergie. Mais enfin, il avait été contraint de monter à cheval. C'était plaisir de voir nos bons soldats s'intéresser à la santé des deux Pères; bien des fois ils leur ont offert à boire; il faut avoir senti le soleil qui nous grillait et avoir expérimenté combien l'eau des ruisseaux était chaude pour apprécier cette délicatesse. Un aumônier en colonne ne doit jamais partir sans un bidon et un quart.

Mercredi, 7 *novembre*.— Nous bivouaquons sur les bords du Kamolandy. Nous garderons longtemps le souvenir des myriades de mokafohy (moustiques) qui nous mirent en sang. Les repas furent aussi légers que ceux des jours précédents : depuis huit jours on était très heureux d'avaler une sardine avec un peu de riz et un peu d'endaubage. La boisson n'était pas des plus recherchées. On remplissait un seau d'eau; on y ajoutait un peu de rhum, et, chacun puisait dedans, jusqu'au soir. Plus d'une fois les chiens y sont venus boire; les mouches s'y noyaient; mais on n'en était pas à une mouche près. On s'occupait si peu de ces petits détails de propreté que la fourchette et la

cuillère étaient devenues superflues ; rarement on lavait ses mains ; jamais les deux Pères n'auraient cru que les messieurs de la Résidence supporteraient toutes ces petites misères avec tant de crânerie. On ne les a pas vus, une seule fois, manifester de la mauvaise humeur à ce sujet. Du reste, la bonne humeur, l'entrain, le bon esprit n'ont pas cessé d'animer nos braves soldats. Ce jour-là, la gaieté était plus grande qu'à l'ordinaire. Le lendemain nous devions être à Andriba où des approvisionnements nous attendaient.

Il était six heures du soir, et le souper allait être « paré » lorsque un Français à cheval entre dans le camp; il venait d'Andriba : « Les soldats hovas, nous dit-il, assiègent notre maison ; ils veulent faire partir les Français et piller les vivres ». Aussitôt on sonne le ralliement, et, vingt minutes après, nous étions en marche. Et le souper ? Il s'agissait bien de souper quand la vie de cinq Français était en péril, et nos vivres aussi. Pourtant ce départ si malencontreux ne fut pas du goût d'un soldat, et il ne craignit pas de se plaindre hautement de n'avoir pas mangé. « Va-tu pas te taire, lui dit un camarade avec un énergique qualificatif de caserne, mais eux non plus n'ont pas mangé. » « Eux » c'était l'état-major. « C'est-il vrai ça qu'ils n'ont pas mangé, demande le mécontent à un Père qui passait près de lui. — Oui, mon ami, répondit le Père ; j'en sais des nouvelles. — Oh ! alors.... dit le soldat qui n'avait plus faim. » Il était dix heures et demie quand nous atteignîmes Andriba. Au village on battait le tambour et on kabarisait ferme. Mais la maison des Français etait silencieuse. Les Hovas avaient compris, en voyant partir le Français du côté de notre camp, qu'ils jouaient gros jeu et ils avaient pris le parti de se retirer; nos compatriotes, qui ne nous attendaient que pour le lendemain, dormaient sous la garde de 20 soldats hovas. Ils nous apprirent qu'un convoi de vivres avait été envoyé au-devant de nous, la veille, mais qu'il avait été pillé en route. La déception était dure. Mais que faire ? continuer à se rationner jusqu'à Ampasiry.

8 *novembre*. — Le jeudi matin, le réveil ne fut sonné qu'à six heures. Mais déjà, dès l'aube du jour, les Hovas et les Sakalaves, au nombre de 800 à 1 000 hommes manœuvraient sous nos fenêtres. Quand nous sortîmes, nous les trouvâmes massés des deux côtés du chemin, dans une attitude menaçante. Ils nous suivirent à quelques pas derrière, rangés en ordre de bataille. Nous tremblions pour notre convoi. Cependant, arrivés au haut du village, beaucoup d'entre eux s'arrêtèrent. Un grand escogriffe, Hova déguisé en Sakalave, entreprit de les lancer sur nous. « Montez-donc, criait-il à pleine bouche, montez Malgaches ; n'êtes-vous pas les soldats de la reine ? Craindriez-vous ces vazaha qui ne sont qu'un troupeau de sauterelles ? » Le commandant ordonne la retraite par échelons ; cette attitude fit réfléchir ces forcenés et peu à peu ils disparurent. Mais quelles angoisses durant trois quarts d'heure ! Ce n'était pas fini. A midi, nous dressions nos tentes dans un bois de manguiers, à un kilomètre de Malatsy, gros village fortifié. A peine y

étions-nous installés qu'on vient nous signifier, de la part du commandant malgache, l'ordre de continuer notre route ; on prie le commandant et ses envoyés de nous laisser tranquilles. Cette réponse leur parut suffisante. Dans la soirée, un Malgache, venu de je ne sais où ni comment, nous amène un bœuf; à l'instant la bête est payée — fort cher d'ailleurs — et conduite à 200 mètres du camp pour être abattue, Mais de là-haut on a tout vu, et, ces bandes armées dévalent de la colline en poussant des hurlements. Un coup de clairon retentit et nos soldats prennent les armes. La scène était vraiment curieuse. Au fond d'un vallon, une douzaine d'hommes occupés à dépecer un bœuf; à droite et à gauche une section de soldats, l'arme au pied; derrière, à quelques pas, M. le Résident général avec l'état-major; là-bas, à l'entrée du vallon, des nègres qui hurlaient et s'agitaient comme des enragés, mais n'osaient faire un pas en avant. Enfin, le Tsimandoa (courrier royal) qui nous surveillait depuis Tananarive, nous précédant partout de deux heures à l'étape pour faire le vide devant nous, s'avance vers M. Ranchot et lui adresse ce discours : « Pourquoi avez-vous tué ce bœuf? » — « Pour le manger. » — « Mais pourquoi l'avez-vous pris ? » — « Nous l'avons acheté. » — « Où est le vendeur ? » — Ça ne te regarde pas ». — « Mais l'argent a-t-il été donné ? » — « Oui, l'argent a été donné.... mais, assez.... va-t-en et mêle-toi de tes affaires ». — Là-dessus les députés s'inclinent profondément et vont rejoindre leurs amis qui poussent une dernière clameur et remontent dans leur camp. C'est égal, il nous tardait d'être au lendemain. Andriba était si près! La nuit se passa sans alerte.

9 *novembre*. — Nous voici à Ampasiry, autre station aurifère de la concession Suberbie. *Deo gratias*! Notre ravitaillement est assuré; nous aurons des vivres variés jusqu'à Maevatanána. On est si heureux que l'on s'aperçoit à peine, des 37° marqués à l'ombre, par le thermomètre centigrade. D'ailleurs, c'est la moyenne qu'il a fallu subir jusqu'au 26 novembre. Les jours suivants, le chemin est moins accidenté, mais il est semé de quartz qui ont bientôt fait de mettre à mal un grand nombre de souliers et notamment ceux du P. Dupuy. Il ne restait que des débris de semelle quand on est arrivé à Maevatanána.

11 *novembre*. — Le dimanche 11 novembre bivouac à Antanimbaritsivoasoratra (au champ de riz qui n'a pas été enregistré). Le Tsimandoa dont je vous parlais tout à l'heure n'oubliera pas ce nom. Il était venu dans notre camp pour réclamer l'argent d'un porc que les habitants du village nous avaient vendu, au mépris de sa défense. Le commandant saisit cet individu par le cou et, le jetant par terre, il lui dit : « C'est toi, canaille, qui nous fait de la misère depuis Tananarive! tu vas me payer ça », et il demanda son rasoir. A la vue de cet instrument le Tsimandoa se crut perdu. Je ne sais si un visage d'homme peut exprimer plus de terreur. Le commandant passait et repassait le rasoir dans sa main, semblant chercher l'endroit où il porterait le premier coup. Le

malheureux s'était couché à plat ventre et léchait les bottes du capitaine. Soyez assuré que ces bottes n'étaient pas propres. Nos soldats riaient aux larmes. « Pardonnez-moi, mon maître, glapissait le pauvre diable en sanglotant, je ne vous fais pas de la misère : je vous accompagne, au nom de la reine, pour vous protéger ! » — Quand la plaisanterie eut assez duré, le capitaine chassa ce couard, lui recommandant de ne plus reparaître s'il tenait à sa peau. Il y tient si fort que nous ne l'avons pas revu. Le soir, vers cinq heures un orage épouvantable éclata sur nos têtes. L'eau tombait par paquets ; la tente était bien inutile. A deux heures du matin, il pleuvait encore. Mon Dieu ! quelle nuit ! et il faisait noir ! Grande fut notre joie quand le clairon nous annonça enfin qu'on allait faire du mouvement. On n'aura pas de peine à se figurer l'état de nos habits. Le soleil, en nous séchant, ramena la gaieté, et, à midi, il ne restait d'autre trace du désastre de la nuit que la couleur indéfinissable de nos vêtements. On s'attendait à des fièvres ; il n'y en eut pas un seul cas. « Vraiment, mes Pères, nous disaient ces messieurs de la Résidence, vous nous avez porté bonheur. Ce voyage est inexplicable : pas un seul malade ». Espérons qu'au fond du cœur, ils offraient à Dieu leurs remerciements. La protection divine était manifeste.

Le *lundi* 12 *novembre*, en passant près d'un petit hameau sakalave, nous apercevons une grande quantité de fruits qui n'avaient point l'air méchant. L'un de la bande, en ayant goûté, s'écrie : « Excellents ! très frais, avec un goût de noisette ! » Aussitôt M. le Résident, Delhorbe, le major... et une grande partie des soldats se mettent à dépouiller les arbres. Survient un soldat de l'arrière-garde, qui dit : « Ça, c'est un poison ; quand j'étais à Diego-Suarez, un soldat en a mangé, et il est mort le jour même. » Tête de ces messieurs ! Moins d'une heure après, ils expérimentaient que le soldat pouvait avoir raison. Ils étaient pris de vomissements à rendre l'âme et de coliques atroces : leurs délicieuses noisettes n'étaient que des pignons d'Inde, d'où l'on extrait l'huile de croton. La dose était insuffisante, car aucun n'en est mort. C'est égal, je puis affirmer qu'ils n'étaient pas fiers. L'étape fut naturellement courte. On établit le bivouac au bord d'un petit ruisseau où croupissait un peu d'eau chaude. Mais dans ce pays, on n'a pas le choix. Les Sakalaves du petit village planté sur la colline d'en face furent particulièrement irritants. Ils menaçaient de déborder nos sentinelles. Le capitaine Martinie résolut de les effrayer en faisant éclater une cartouche de dynamite. Il venait de la placer sur un rocher et d'allumer la mèche, lorsqu'il aperçoit un Sakalave qui le tenait en joue ; il se jette à plat-ventre, et, à l'instant même, deux détonations se font entendre : la cartouche avait sauté et la balle destinée à Martinie sifflait sur nos têtes. On fait monter aussitôt deux sections de tirailleurs ; les Salakaves se retirèrent pour ne pas revenir. Mais le soir, vers deux heures de l'après-midi, l'un d'eux se glissait, sans être aperçu, dans les hautes herbes au milieu desquelles nous campions, et y mettait le

feu. Nous eûmes le temps d'arrêter l'incendie ; mais nous nous empressâmes de transporter le bivouac sur un terrain absolument dénudé.

13 *novembre.* — Les Hovas avaient répandu le bruit que les Français étaient, depuis plusieurs jours, absolument épuisés. Leurs pieds, horriblement enflés et meurtris, avait-on dit, ne leur permettent plus de marcher; ils sont dévorés par la fièvre. Le gouverneur de Maevatanána dut être désagréablement surpris, le mardi 13 novembre, quand le clairon lui annonça notre approche. Du reste, il voulut avoir le plaisir de constater par lui-même que tout ce qu'on lui avait raconté était pur mensonge. Il était là, sur notre passage, à la tête de 1 000 à 1 500 hommes armés. Sales, nous l'étions ; mais nous étions crânes aussi, et pas un ne manquait à l'appel. Maevatanána, c'était l'Amérique ; les vivres y avaient été accumulés. N'eût été la chaleur, on se serait cru en pays de Cocagne. Tout, jusqu'aux blocs de glace fabriqués par les machines de l'exploitation, y abondait. Quelle satisfaction de pouvoir faire un brin de toilette ! Il y avait si longtemps qu'on ne songeait guère à se débarbouiller !

Les Pères auraient voulu chanter une messe d'actions de grâces ; leur proposition eût été acceptée à l'unanimité et avec enthousiasme. Hélas ! Dieu ne nous laissa pas le temps de nous oublier au sein des délices. Dès le 14, au matin, le gouverneur hova écrivit au Résident général pour lui intimer l'ordre : 1° de partir à l'instant; 2° de s'en aller par la voie de terre. Le bon apôtre ! Il savait que pas un de nous ne serait arrivé à Majunga, nous aurions infailliblement péri dans les marais de Marovoay. Au reçu de cette lettre, M. le Résident se contenta de hausser les épaules et ne répondit rien. — Le jeudi 15, à neuf heures et demie, une clameur immense retentit dans le camp hova, et un millier de combattants s'élancent hors de l'enceinte, se dirigeant vers les magasins de M. Suberbie. Leur intention était manifeste. Mais déjà un coup de clairon a ramené tous nos soldats derrière les faisceaux; ce mouvement a été si rapide que les Malgaches se sont arrêtés, comme interdits. Pendant ce temps, les Français civils et les Arabes de l'exploitation accourent de tous côtés, munis de terribles carabines à répétition. Les soldats avaient déjà pris position de combat, par sections de tirailleurs, genou à terre. Les civils, M. Ranchot en tête, occupaient la ligne du chemin de fer. Dieu voulut qu'il n'y eût pas un écervelé pour tirer un coup de fusil. A la distance où l'on se trouvait, nos balles auraient tracé d'horribles sillons dans la multitude grouillante des Hovas. — Le gouverneur hova pensa qu'il était moins périlleux de parlementer que d'ouvrir le feu. Il s'avance donc vers les Français, escorté par huit lanciers : « Où est le chef des blancs ? demande-t-il. — C'est moi, répond M. Ranchot. — Je t'ai écrit hier; pourquoi ne m'as-tu pas répondu ? — Parce que je ne l'ai pas jugé à propos. — Ne sais-tu pas qui je suis ? — Non. — Mais tout le monde sait que je suis le gouverneur. — Qu'est-ce que cela me fait ? — Il faut que tu partes sur-le-champ. — Je partirai quand bon me semblera. —

Tu dois t'en aller par la voie de terre. — Je m'en irai par le chemin que je jugerai le meilleur. — Mais c'est la parole de la reine. — Je ne me soucie pas des paroles de ta reine. » Le gouverneur avait fait tout son devoir ; il salue et va rejoindre ses hommes, qui, cette fois, en silence, reprennent le chemin du village. Mais les Hovas se contenteraient-ils de leur manifestation guerrière? Nos soldats se tenaient prêts à toute éventualité, le jour et la nuit. Il était urgent de précipiter le départ. S'obstiner à rester, pour n'avoir pas l'air de fuir devant l'ennemi, c'était s'exposer à devoir engager une lutte dont on ne voulait à aucun prix, tant qu'elle ne serait pas absolument inévitable.

Il fut donc arrêté que l'on monterait en pirogue le lendemain, vendredi 16 novembre. A la saison des pluies, la chaloupe à vapeur de M. Suberbie mouille tout près de la maison ; l'Ikopa atteint une largeur de 5 kilomètres. Aujourd'hui, on y recueillerait à peine quelques centilitres d'eau. Il faudra donc aller chercher l'Ikopa par un canal de 3 kilomètres. Les berges de ce canal sont très escarpées et couvertes de roseaux. Quelques hommes embusqués là-dedans pourraient nous anéantir sans courir de risque pour eux-mêmes. Le vendredi, à midi, notre flottille, composée de deux chalands et de sept grosses pirogues, s'engageait dans le canal ; on mit cinq heures à parcourir ces 3 kilomètres. Ces heures nous ont paru cruellement longues ; où étaient les Hovas?!... Notre-Seigneur, qui nous avait gardés si miraculeusement depuis le départ, les empêcha de rien tenter contre nous. Dans l'Ikopa, les eaux étaient si basses que l'on se trouvait arrêté à chaque instant. D'ailleurs nos bons amis les Hovas avaient eu soin de nous priver de tout pagayeur connaissant la rivière. Aussi nos pagayeurs improvisés ne manquaient pas un seul banc de sable ni un seul tronc d'arbre, et toutes les dix minutes nous étions dans le plein. Sans la moindre hésitation, tout le monde se jetait à l'eau, M. Ranchot en tête, et l'on tirait les pirogues. Notre navigation se poursuivit ainsi pendant deux jours. Le soir, on bivouaquait sur le sable. Le sable est détestable comme table ; il se mêle à tout ce que vous buvez ou mangez. Mais il est délicieux comme couchette ; il s'adapte très bien aux formes et à la dimension du corps. On y dort d'un profond sommeil ; quelques-uns cependant ont confessé que le voisinage des milliers de caïmans qui peuplent la rivière leur avait fait faire des rêves épouvantables. Il faut dire que la pluie change le sable en une boue dégoûtante. Nous en avons fait l'expérience dans la nuit du dimanche 18 novembre et dans celle du lundi au mardi 19 novembre ; les orages sont terribles dans ces parages. Mais nul ne songeait à se plaindre ; nous avons essuyé trois orages, alors que dans cette saison il peut y en avoir un par jour. Nos soldats sont des héros ; sous des torrents de pluie, ils ont chanté toute la nuit avec un enthousiasme qui enlevait. Ah ! s'ils étaient chrétiens pratiquants!

Le *mardi* 20 *novembre*, un aviso-transport, *la Rance*, nous recueillait à son bord, et, à six heures du soir, nous mouillions en rade de Ma-

junga ! On nous dit que les Hovas sont navrés. Ils avaient cru et affirmé que des Européens étaient incapables d'arriver au terme de cette route. Dans Tananarive, a souvent répété le premier ministre hova, je me moque des Vazaha ; j'ai deux auxiliaires qui rendent la ville imprenable : « La forêt et la fièvre ». La forêt, on ne s'en occupe pas ; qu'elle continue à barrer la route du sud, on ne songe pas à la suivre. La fièvre ? Nous avons traversé, dans des conditions assez déplorables, les régions les plus insalubres de la grande île, et nous n'avons ni un blessé ni un malade. Loué soit à jamais Notre Seigneur Jésus-Christ !

I. DUPUY, *de la Compagnie de Jésus,*
Missionnaire à Madagascar.

Le 28 février 1895.

Le gérant. H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris

CENTENAIRE DES JEUX FLORAUX

LE GAI SAVOIR

Du onzième au treizième siècle, la poésie méridionale eut un prompt et merveilleux épanouissement. Des bords de la Loire à la Méditerranée, des Pyrénées aux Alpes et bien au delà, les cours des rois et des comtes puissants, les châteaux des seigneurs et les places des villes, tout le pays résonnait de chants où la guerre et l'amour, les beautés de la nature et les grâces de la femme étaient célébrés. Les autres littératures de l'Europe, encore informes et bégayantes, ébauchaient à peine quelques rudes essais, et déjà les troubadours se jouaient avec une ingénieuse souplesse des difficultés les plus compliquées du rythme et de la syntaxe. Les fantaisies d'une imagination vive, les sentiments tendres et chevaleresques trouvaient naturellement leur expression dans cet idiome ductile et sonore, également fait pour éclater au grand soleil des tournois et des fêtes, pour bercer la rêverie à l'ombre des bois, pour remplir le vide des salles féodales et pour charmer la monotonie des longues routes poudreuses. Cette civilisation était une oasis au milieu d'un monde barbare.

Malheureusement ces luxuriantes pousses n'avaient pas de profondes racines, et au printemps qui les avait fait précocement monter allait succéder sans transition l'été qui les brûlerait sur pied. Ce fut une chute de feuilles et de fleurs, sans fruits. La pensée manquait, c'est-à-dire le fond même et le sol nourricier. Cette musique, d'abord charmante dans ses harmonieuses variations, devenait bientôt monotone, malgré l'habileté des virtuoses qui l'exécutaient; l'air fini, l'auditeur s'en allait, l'oreille étourdie, mais la tête vide et la volonté sans objet vraiment élevé. La désillusion succédait à l'enthousiasme. Ce renouveau prodigue de parfums, de verdure, de chansons, d'eaux murmurantes et de bruits d'ailes,

ne devait pas connaître la majesté mélancolique et les richesses de l'automne ; les cigales devaient se taire avant l'hiver.

La guerre des Albigeois précipita la ruine. Piétinées par les hommes du Nord, ces plantes gracieuses, dont la sève commençait à s'appauvrir, ne purent se relever quand l'invasion se retira. Dès le treizième siècle commence l'irrémédiable décadence.

Toulouse avait été le centre de cette civilisation et de cette littérature, grâce à sa population plus considérable, à sa langue plus parfaite, à ses comtes plus magnifiques ; elle en devint le dernier refuge. Chez elle la poésie romane se survécut par des œuvres qui en étaient l'écho affaibli et par des institutions qui en perpétuent encore le souvenir.

La plus célèbre est celle des Jeux Floraux ; c'est aussi la plus ancienne des sociétés littéraires qui existent dans le monde. Fondée au commencement du quatorzième siècle, elle fut restaurée et érigée en Académie par Louis XIV, au dix-septième. Les statuts donnés par le Grand Roi la régissent encore. Les Lettres patentes furent signées et les concours d'après le nouveau régime furent inaugurés en 1695, il y a deux cents ans. L'occasion de ce centenaire semble donner à cette étude un à-propos qui en justifierait la publication, lors même que le sujet ne serait pas aussi intéressant par lui-même.

I

L'an de l'Incarnation 1323, le mardi qui suivit la fête de la Toussaint, sept hommes « sages et savants », dont l'histoire de Toulouse a conservé les noms et qui paraissent avoir fait partie d'une association littéraire déjà ancienne, se réunissent au faubourg des Augustins, « dans un verger fleuri ». Attristés du malheur des temps et du déclin de la poésie, ils cherchent les moyens de raviver le feu sacré. Après en avoir mûrement délibéré, ils décident un appel à tous les poètes, et pour aiguillonner leur ardeur par l'émulation, ils proposent des prix aux vainqueurs.

La lettre circulaire qu'ils leur envoient donne une idée très nette de leur dessein et de ce qu'ils imaginent pour le réaliser. Il y a dans ce message poétique un mélange d'élé-

vation et de naïveté qui intéresse notre curiosité blasée. Le langage sourd des vainqueurs ne blesse pas seulement les oreilles, il meurtrit les cœurs en rappelant l'humiliation de la conquête. Toulouse, dont Ausone parlait déjà en termes si splendides, Toulouse la savante et la sainte, n'est plus la capitale d'un riche comté, naguère indépendant et glorieux ; c'est une simple ville de province, soumise de plus en plus aux lois du royaume. Elle n'est point encore habituée à l'accent des étrangers et à cette domination imposée par la force dans des flots de sang. Il faudra bien des années et bien des générations pour que la fusion soit complète, pour que le regret du passé disparaisse dans le dévouement à la patrie commune.

Voici la traduction de ce vieux document :

Aux honorables et preux seigneurs, amis et compagnons possédant cette science par laquelle croissent aux bons joie et plaisir, sens, valeur et courtoisie, l'excellemment gaie compagnie des sept poètes de Toulouse, salut et liesse!

Notre passetemps préféré, notre occupation et notre désir, c'est de nous récréer et de chanter; c'est pourquoi nous voulons aujourd'hui faire entendre notre voix de près et de loin.

Nous les sept, suivant la tradition des poètes qui sont passés, nous avons à notre usage un verger merveilleusement beau où, chaque dimanche, nous venons faire entendre de nouveaux chants. Rien de fautif n'y est souffert. On enseigne, on se corrige mutuellement et force reste à la raison.

Pour faire progresser cette science précieuse et chère, nous vous faisons savoir que, toute affaire et toute occupation délaissées, nous nous trouverons audit verger, s'il plaît à Dieu, le premier jour du mois de mai. Notre joie sera doublée si nous vous y trouvons, ce jour-là ; car nous n'avons d'autre plaisir que d'exalter le savoir.

Afin que chacun soit encouragé à faire ouvrage agréable, nous vous avertissons qu'à celui qui, suivant un droit jugement, aura composé le plus beau, nous donnerons une violette d'or fin. Il n'y aura aucun égard pour la fortune ou la valeur, pour l'état, pour la condition de seigneur ou de serviteur, mais uniquement pour la manière de faire les vers.

Vous nous entendrez donc chanter et lire. Si vous trouvez des paroles mal placées ou quelque chose qui ne soit pas bien, vous le redresserez. Nous ne contredisons pas la raison ; mais vous devez bien penser que nous défendrons nos ouvrages par la discussion.

Nous vous supplions et nous vous requérons d'accourir au jour marqué, si bien munis de vers harmonieux et de nobles pensées que le siècle en soit plus gai, qu'il renonce aux jongleries et que le vrai mérite reprenne son empire.

Le Dieu de poésie vous assiste!

Cette lettre fut écrite au pied d'un laurier et munie du sceau de la Compagnie. Sous des formes poétiques, le lecteur ne peut manquer d'apercevoir ce qu'il y avait de généreux et de libéral dans ce programme.

II

Le concours s'ouvrit au mois de mai de l'année suivante, et les candidats furent nombreux. Le premier jour fut consacré à la réception des pièces ; le second, à leur examen et à leur classement; le troisième, fête de l'Exaltation de la sainte Croix, eut lieu la séance solennelle. Arnaud Vidal de Castelnaudary fut proclamé vainqueur de tous ses rivaux, et la « joie de la violette d'or » lui fut décernée par le jury. Un peu plus tard il fut créé docteur pour une nouvelle ode, *Canso*, à Notre-Dame.

Les capitouls, les seigneurs, les bourgeois notables, les docteurs et les licenciés s'unirent aux fondateurs pour faire accueil aux concurrents et rehausser l'éclat de la fête. Suivant délibération publique, la violette d'or fut payée sur les revenus municipaux et l'on décida que, Dieu aidant, il en serait ainsi désormais.

On verra peut-être avec quelque plaisir un couplet du sirvente couronné l'an 1324 :

Verges, ses par de plazensa,
Per nostr' amor, fos plazens
A Dieu, tan que 'n pres nayshensa,
D'ont pueys per nos fo nayshens.
Humilmens
Vos prec que m siatz guirens,
E que m portetz tal guirensa,
Qu' ieu an lay, ses defalhensa,
On gaugz non es defalhens :
Car yeu, de cor, soy crezens
Que qui 'n vos ha sa crezensa,

No mor perdurablamens,
Ans er ab gaugz revivens[1].

Les années suivantes virent même affluence et même enthousiasme. Dès l'origine, l'institution était clairement dessinée dans ses lignes principales. Son but officiel était d'encourager et de perfectionner l'art des vers, de le ramener à sa splendeur ancienne, ou du moins d'en retarder la décadence. Peut-être, en secret, était-ce aussi un détour pour se consoler de la défaite et pour protester contre l'annexion accomplie depuis cent ans. Le meilleur moyen d'empêcher le patriotisme de s'éteindre et de se laisser absorber, n'était-ce pas de conserver la vieille langue et la vieille littérature ? Grâce à la poésie, l'esprit ancien subsisterait encore dans l'Occitanie et ramènerait peut-être un jour l'indépendance ! Le consistoire du « Gai Savoir » aurait donc été, à son origine, une revanche et une opposition littéraires ; ce n'était pas pour diminuer son succès.

Tous pouvaient concourir et tous les genres étaient admis, sauf la satire. La religion et la morale devaient être respectées. Pendant longtemps un reviseur fut chargé de veiller à l'orthodoxie. Non seulement les couplets corrupteurs, mais les pièces trop légères étaient impitoyablement bannis. En principe du moins, le bon sens, la noblesse des pensées, l'élévation des sentiments, l'utilité pratique passaient avant l'élégance des vers, la nouveauté des effets et la recherche des sujets. Un grand nombre de pièces étaient positivement dévotes et célébraient la sainte Vierge.

1. Vierge, sans pareille en plaisance,
Par amour pour nous, vous fûtes plaisante
A Dieu, tant que de vous il prit naissance,
D'où par suite, pour nous il fut naissant.
Humblement
Je vous prie que vous me soyez garant,
Et que vous me portiez telle garantie
Que j'aille là, sans défaillance,
Où la joie n'est point défaillante ;
Car, de cœur je suis croyant
Que quiconque en vous a sa croyance
Ne meurt point éternellement,
Mais est avec joie revivant.

Ainsi, ce que les « sept personnages savants et subtils » avaient voulu fonder en se réunissant dans leur « jardin merveilleux » et en délibérant au milieu des arbres à fleurs et au chant des oiseaux, c'était chose véritablement sérieuse. En réalité, c'était moins des jeux qu'un collège ou une école, pour maintenir l'art des troubadours, la belle langue et les bonnes coutumes de l'ancien comté de Toulouse ; c'est pourquoi il devait y avoir des bacheliers, des licenciés, des docteurs et des maîtres. Le Gai Consistoire devait vivre et se développer parallèlement à l'université déjà célèbre ; les deux institutions seront habituellement sœurs et amies, quelquefois rivales.

Les concours du mois de mai et les séances moins solennelles qui avaient lieu plusieurs fois l'année ranimèrent bientôt l'inspiration et les habitudes poétiques; mais candidats, juges et auditeurs manquaient également de règles. On composait, on appréciait, on applaudissait au hasard de l'instinct, sous les coups de la surprise. On s'en aperçut, et comme il arrive toujours, on essaya de suppléer à l'esprit créateur et au goût par des traités; la culture artificielle allait succéder à l'éclosion spontanée, l'étude remplacer la verve, les excitations extérieures stimuler une sève appauvrie. La Grèce et Rome procédèrent-elles autrefois et la France contemporaine procède-t-elle aujourd'hui autrement? Tant il est vrai que toutes les décadences se ressemblent !

Le consistoire avait un chancelier ; il se trouva, par bonheur, que c'était un homme de vrai mérite, capable de tout autre chose que de signer des lettres, de sceller des diplômes et de commander à son bedeau. Guillaume Molinier fut l'âme des assemblées, la cheville ouvrière de la grande entreprise ; les mainteneurs, de leur côté, furent assez modestes et assez avisés pour l'écouter d'abord, le consulter, l'encourager, et enfin le charger exclusivement de résumer et de rédiger en code littéraire les réflexions dont ils avaient admiré la science, l'élévation et la sagacité. C'est à cette requête que nous devons le premier Art poétique des langues néo-latines. A ce titre, et à d'autres encore, il mériterait d'être plus étudié; c'est un monument précieux

pour l'histoire littéraire de la France et même de l'Europe.

Ce beau travail n'est pas, comme tant de bruyants manifestes et de prétentieuses préfaces, l'expression de théories personnelles ou la défense intéressée d'une œuvre ; il reflète et condense les idées d'une époque. Molinier, en effet, réunit souvent le collège des mainteneurs pour prendre leur avis sur les questions douteuses ou délicates de sa poétique, et ce n'est qu'après de nombreuses séances consacrées à les élucider et à les résoudre qu'il dressa ce manuel de la littérature romane. Il ne parut qu'après dix ans de soins, dans le courant de l'année 1356, sous le titre de *Leys d'amor*.

III

Les Lois d'amour! Cela déconcerte un peu le lecteur moderne, et il faut s'expliquer.

La poésie, c'est l'art de trouver, *trobar*, c'est-à-dire d'inventer, de créer des formes nouvelles et belles. Molinier parle ainsi comme Platon, probablement sans le savoir. L'idéal entrevu ravit le cœur et enflamme le désir ; tout poète est donc épris du beau, et toute poésie est essentiellement un amour : amour pur et désintéressé, qui transporte l'âme dans des régions lumineuses où elle respire la joie et l'oubli des choses inférieures.

L'art des vers est par excellence, le *gai savoir ;* ce n'est pas une occupation mécanique et stérile, puisque son but est de communiquer cette gaieté saine qui est le ressort de l'âme pour l'héroïsme et la vertu. Le faire servir à des satisfactions basses et criminelles, c'est le faire déchoir, le ravaler, le tuer. Ce qui est faux ou mauvais ne peut être beau, et par conséquent ne peut être aimé ; ce n'est donc pas une matière poétique.

C'est à la fois pour faire connaître à tous la science tenue cachée par les troubadours et pour réprimer la folie des amours déshonnêtes, en leur montrant un but plus digne, que le sage chancelier coordonne ce qui était confus, réunit ce qui était dispersé. Citons quelques fragments de l'exhortation aux « jouvenceaux » qui ouvre son traité :

Que le troubadour nouveau qui a la ferme volonté d'apprendre cette science de *trouver* vienne donc puiser à ces *Lois d'amour*, car c'est ici la fontaine de la gaie science. Qu'il boive l'eau si douce de cette fontaine et qu'il s'efforce de monter à la véritable source d'où elle jaillit.

Suivant le cours de cette fontaine, il verra se former des ruisseaux dont les rives s'embelliront de feuillage et de verdure, qui inviteront les oiseaux à s'ébattre avec des airs joyeux.

Ces ruisseaux formés de la fontaine auront grande gloire et honneur; la fontaine elle-même deviendra plus agréable, plus riante, plus renommée, plus abondante pour tous. La source sera plus délicieuse et plus charmante pour ceux qui aiment la science de *trouver* et veulent l'acquérir, mais surtout pour ceux qui ont un cœur noble et un esprit fin. Cette gaie science n'entre point dans un esprit dur, grossier, avare, inique ou faux; au contraire ces eaux si douces lui semblent amères. C'est pour cela qu'il déprécie toujours, blâme et méprise ce qu'il ne peut atteindre, car l'ignorance est la grande ennemie du savoir.

Par cette fontaine, nous entendons la composition, et par l'eau nous entendons les vers, les chansons et les autres ouvrages.

Par la source, nous désignons l'*art de trouver*, tel que nous l'enseignons ici et que doit le connaître quiconque veut composer des ouvrages beaux, agréables et purs.

Par les ruisseaux, nous indiquons les troubadours; les eaux douces sont les poèmes pleins de grâce et d'aménité; les rives que ces ruisseaux font reverdir sont les cœurs de ceux qui les écoutent et qui, en écoutant, se sentent inondés de plaisir et d'allégresse.

Par les oiseaux gazouillants et joyeux nous entendons les jongleurs et tous ceux qui, d'une voix harmonieuse, chantent nos poèmes, les publient et les répandent, donnant plaisir et joie à bien des gens et dissipant les chagrins.

Une fois admise cette façon allégorique, l'on ne s'étonnera plus d'entendre ce collège poétique s'appeler *Consistoire du gai savoir*, les maîtres s'intituler *mainteneurs d'amour*, les lauréats, *fins amants;* les prix d'or ou d'argent seront des *joies*, et le jour de la distribution une *fête des fleurs*. Qu'on songe au *Roman de la Rose*, à la carte de *Tendre* et à nos symbolistes; Molinier nous paraîtra d'une simplicité primitive.

Les *Leys d'amors* se divisent en cinq parties. La première traite de l'*art de trouver*, en général, des premiers éléments de la grammaire, des sons et de l'accent prosodique dans la langue romane comparé à l'accent prosodique dans la lan-

gue latine. La seconde partie est consacrée aux différentes espèces de vers, de rimes, de strophes et de compositions poétiques; la troisième, aux règles détaillées de la grammaire. Dans la quatrième partie, l'auteur énumère les vices du discours et les figures ; dans la cinquième enfin, il est question de la pratique des règles et de leur emploi dans les divers ouvrages.

Une analyse très détaillée serait ici déplacée et n'apprendrait pas beaucoup de choses nouvelles; je me contenterai donc de relever en passant quelques points plus curieux.

Les langues méridionales, le français excepté, ont conservé l'accent latin ; cet accent joue un grand rôle dans leur poésie et donne à la prose elle-même une allure musicale. La combinaison des syllabes ainsi accentuées constitue déjà un rythme; ce qui permet d'être moins exigeant pour la rime et de s'en passer tout à fait dans les vers blancs. Les essais de ce genre tentés jadis chez nous par les auteurs de la Pléiade et du seizième siècle, renouvelés par les décadents et les symbolistes du dix-neuvième, n'ont jamais réussi; Molinier en indiquait déjà la raison dans l'absence de quantité et surtout d'accent. Ce n'est pas trop de la césure et de la rime pour cadencer et harmoniser ces syllabes monotones et pour en dissimuler l'uniformité. Toutefois la beauté des sons ne rachète pas le vide ou la vulgarité du sens. Disons tout de suite que cette analyse vieille de cinq siècles dénonce beaucoup de sagacité et qu'elle peut aider à comprendre certains passages où Priscien, Diomède et les anciens grammairiens traitent la même matière.

Le *vers*, dit Molinier, est une partie de composition poétique comptant douze syllabes au plus, quatre au moins. Au delà et en deçà, il n'y a que des fantaisies irrégulières. Le vers de douze syllabes tient le premier rang ; l'hendécasyllabe ne vient qu'au second. On sait que la poésie italienne et l'espagnole, filles de la poésie romane, ont adopté plus tard le vers de onze syllabes pour leurs poèmes héroïques ; mais ils se servaient aussi, au commencement, des vers de douze syllabes, qu'ils appellent encore vers de *arte mayor.*

Le *hiatz* ou hiatus, que Malherbe devait réprouver si énergiquement deux siècles et demi plus tard et que Boileau a

proscrit dans une formule d'un bonheur laborieux, était signalé comme un vice du discours poétique, surtout quand les voyelles qui se heurtent sont de même nature. En vérité, ce bâillement fait alors par trop « la gola badar ». Le législateur du quatorzième siècle admettait une exception très raisonnable pour quelques monosyllabes et pour les noms propres ; il aurait permis à Racine de faire dire par son Petit-Jean à l'Intimé :

Tant *y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne !

Sur la nature, la place et la nécessité de la césure, Molinier a des idées fort justes ; sur la rime, il est complet. Rimes assonantes, consonantes, léonines, simples, pleines, doubles, riches, suffisantes, rares, etc., tout y est. Pour la variété des rythmes et des strophes, les troubadours auraient rendu des points à nos plus forts versificateurs, et beaucoup de trouvailles récentes viennent des fouilles pratiquées dans leurs terres. Le raffinement dans la bizarrerie fut même une des causes de la décadence; la broderie avait usé l'étoffe.

La *cobla* devait être composée de quatre vers, au moins, et pouvait aller jusqu'à seize. Depuis plus d'un siècle pourtant Dante avait publié la *Divine Comédie* en tercets.

Les poèmes dont il est le plus souvent fait mention, dans le recueil des pièces couronnées, sont la *Canso*, c'est-à-dire l'ode; les *Sirventes* et les *Tensons ;* d'autres sont intitulés simplement : *Bers*, *Canso en lati*, *Cobla esparsa*, *Prosa*, *Gloza*, *Plans*, *Partimen*, *Danzas*, *Bal*, *Truffa*, *Descort*. Excepté les tensons, pour lesquels il y avait liberté, toutes ces compositions étaient chantées sur des airs nouveaux ou anciens; la Danza et le Bal étaient accompagnés de mouvements chorégraphiques, comme les *boleros* et les *seguedillas* des Espagnols. Le Descort semble avoir été une sorte de poème macaronique où entraient plusieurs idiomes.

Chose singulière ! dans ce code où les détails techniques les plus minutieux abondent jusqu'à la satiété, il n'est pas question du *Sonnet*. Ce genre, supposé qu'il ne soit pas plus ancien, venait cependant d'être illustré dans Avignon par l'immortel Pétrarque.

A de nombreuses règles grammaticales qui fixent l'usage et assurent la correction, Molinier ajoute quelques préceptes moraux se résumant dans l'orthodoxie de la doctrine et la pureté des mœurs. Aux yeux du digne chancelier, la foi catholique est l'inspiratrice des beaux poèmes, elle en est, du moins, une condition essentielle, et les actes vertueux l'emportent sur les talents littéraires. Les vers des troubadours n'adouciront les caractères, n'élèveront et ne poliront les esprits que s'ils procèdent du bon sens et de la morale chrétienne.

IV

Dès le premier concours de 1324 sont en honneur les règlements qui doivent garantir la sincérité des concurrents et l'impartialité des juges. A ce double point de vue, le renom de l'aréopage toulousain, autrefois comme aujourd'hui, est demeuré sans tache; l'éloge est assez beau pour être consigné. Le goût littéraire a pu errer, la justice n'a pas eu de notable défaillance.

Les mainteneurs juraient d'être indépendants et loyaux, sourds à toute recommandation, sans faveur, sans haine et sans crainte :

> No regardar pretz ni valor,
> Estamen ni conditio
> Di senhor ni de companho,
> Ma sol maniera de trobar.

La supériorité poétique, tel devait être le motif exclusif de leurs préférences. Ils s'engageaient, en outre, à garder le secret des délibérations, à soutenir les décisions prises à la pluralité des suffrages, fussent-elles contraires au jugement personnel, enfin à ne corriger aucune des pièces destinées au concours, de quelque façon qu'elles fussent venues entre leurs mains.

Les poètes attestent par serment que les pièces qu'ils présentent sont bien leur œuvre et qu'ils n'ont eu aucun collaborateur. Nul, à moins d'être constitué en haute dignité, c'est-à-dire à moins d'être roi, fils de roi, prince ou comte, n'obtient *joie*, office ou grade, s'il n'est présent et s'il n'a la majorité absolue des voix.

Une femme ne remporte le prix qu'à la condition d'être irréprochable dans sa vie, de classe élevée, au-dessus de tout soupçon d'aide par son talent et son savoir. « Mais où trouver une telle femme ? » s'écrient naïvement les *Leys d'amors*. On verra que le code devint plus tard moins sceptique et adoucit ses prescriptions.

Il va sans dire que les Juifs, les Sarrazins, les hérétiques et les excommuniés notoires sont exclus, et généralement tous ceux qui écrivent dans des vues coupables, ou qui sont diffamés comme traîtres, faussaires, blasphémateurs et de mœurs décriées. Combien de nos écrivains devraient s'arrêter devant ces barrières !

Un lauréat ne pouvait concourir pour la fleur du même genre pendant les trois ans qui suivaient sa victoire ; à la quatrième année, il pouvait rentrer en lice, s'il avait assisté aux fêtes de mai dans l'intervalle, et s'il avait lu quelque poésie nouvelle devant la docte assemblée ; pareillement nul virtuose ne pouvait moissonner à la fois tous les prix d'un même concours.

Ceux dont les poèmes seraient reconnus pour avoir été déjà présentés, en totalité ou en partie, seront exclus tant que les mainteneurs le jugeront convenable. La nouveauté requise regarde évidemment les rimes et les mots plus que les idées ; mais la forme la plus habile ne saurait excuser la vilenie du fond. Sur ce principe de morale littéraire, les mainteneurs demeureront inflexibles et n'admettront jamais la maxime cynique proclamée par Sainte-Beuve et pratiquée par tant d'autres avant et après lui, que « l'art sanctifie tout ». Au quatorzième siècle Toulouse voulait être joyeuse et se portait avec entrain aux divertissements ; mais elle voulait être respectée, et son rire facile restait spirituel, honnête et sain.

Le code rédigé par Molinier, mais inspiré, surveillé, approuvé par tout le Consistoire, se répandit vite et au loin. Des copies en avaient été dressées et envoyées d'office à diverses villes, et même au delà des Pyrénées et des Alpes, où l'on comprenait et où l'on parlait la langue romane. Cet effort porta ses fruits et bientôt, cent ans avant la Renais-

sance, l'*art de trouver* et le titre de poète suffirent pour recommander un homme et l'élever aux plus hauts sommets ; la fortune de Pierre d'Ailly et de Raoul de Presles n'en est pas la seule preuve.

Vers 1388, Jean, roi d'Aragon, envoyait au roi de France, l'infortuné Charles VI, une ambassade extraordinaire pour en obtenir des personnages capables d'implanter dans ses états l'institution du *Gai Savoir*, qui florissait avec tant d'éclat à Toulouse. Il promettait de récompenser magnifiquement leur travail et leur zèle par des richesses et des honneurs. Deux mainteneurs furent délégués et fondèrent un collège à Barcelone, où il prospéra si bien que Tortose voulut en posséder un semblable. Ferdinand le Catholique confia la direction de celui de Barcelone au marquis de Villena, et ce savant fit paraître dans cette ville son livre de la *Gaie science*.

Vers la même époque, la régence ayant cessé, le duc de Berry, oncle du roi et gouverneur de Languedoc, revint à Toulouse. Un mouvement d'émigration se produisit du côté de l'Espagne, pour éviter les représailles du prince. Les intérêts matériels en souffrirent; mais les réfugiés popularisèrent dans la Péninsule la langue des *Mundis* et les chants de leurs troubadours[1].

A la Violette d'or s'étaient ajoutées deux autres fleurs secondaires, l'Églantine d'argent, prix du *sirvente*, et le Souci d'argent, prix de la *danza*. En outre un Œillet complémentaire fut accordé, comme encouragement, aux jeunes poètes qui ne pouvaient encore l'emporter sur des rivaux mieux formés, mais qui donnaient de belles espérances.

V

Après avoir prospéré près de cent ans, l'institution baisse peu à peu, subissant le triste contrecoup des guerres et des autres fléaux, famines, pestes et inondations qui affligent le Midi. Dès 1404, la somme consacrée aux fleurs est diminuée.

1. Les Toulousains s'appelaient *Mundis* et la langue toulousaine la langue *mundino*, probablement en souvenir des nombreux Raymond, Reymundi, qui furent comtes de Toulouse.

A cette époque, elles sont toutes d'égale valeur et coûtent ensemble dix livres seize sols et trois deniers; savoir : six livres seize sols et trois deniers pour la matière, une livre pour la dorure et trois livres pour la façon.

Depuis la destruction du verger fleuri, rasé à l'approche des Anglais, afin de faciliter la défense des faubourgs de Toulouse, les séances se tiennent dans un local étranger et précaire; elles sont réduites aux fêtes de mai. Comme l'entrain manque, on devient facile pour l'octroi des grades; plus d'examen consciencieux; il suffit maintenant d'être lauréat et d'improviser un sonnet.

Cette dernière condition donne naissance à un bizarre excès. Pour s'assurer que le candidat improvise véritablement sur le thème imposé, on l'enferme; et comme la séquestration se prolonge parfois, on est bien forcé de lui apporter à manger. D'année en année l'importance de ce repas grandit et finit par absorber les ressources. C'est bientôt un banquet auquel les Capitouls invitent les amis du poète et leurs propres amis, sans compter le corps entier du Consistoire. Les convives arrivent même de la province.

A cet abus s'en joint un autre. Le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, les lauréats groupent autour d'eux leurs proches et leurs connaissances et l'on parcourt la ville en cavalcade. Les fleurs portées triomphalement précèdent le cortège; le vainqueur de la Violette est au milieu, celui de l'Églantine habituellement à droite. Pour prévenir les désordres, les Capitouls fournissent une escorte de cinquante hommes. La vraie poésie tient peu de place au milieu de ce fracas.

Cependant les fléaux s'abattent de plus en plus cruels sur les pays de langue d'oc. Dans les campagnes c'est la guerre et le brigandage plus terrible encore, ce sont les intempéries et les épidémies. Autour des villages incendiés la terre se fend et les arbres sèchent. Dans la ville de Toulouse la peste, puis l'inondation. En 1483, le Parlement se retire à Lavaur; l'année suivante le Pont-Vieux est emporté. Le désordre et la pénurie des finances sont au comble; les emprunts garantis par un engagement personnel des Capitouls sont si considérables que les créanciers font assigner en cour

d'Église, excommunier faute de payement et dénoncer aux prônes paroissiaux ces magistrats responsables, dont le titre si noble et si envié n'est pas un vain mot et la charge une sinécure.

Une cause moins violente et d'un autre ordre, mais plus redoutable par sa continuité, mine l'institution du gai savoir : c'est l'influence envahissante de la royauté, c'est-à-dire de la civilisation et de la langue du Nord. Sans doute, le peuple n'a point oublié l'idiome national si expressif sur ses lèvres et si bien fait pour son esprit mobile ; les classes élevées répètent encore les refrains d'amour ou de guerre des troubadours ; le romance est cultivé par des personnages d'importance ; et néanmoins les nouveaux poètes du Midi n'ont presque rien de commun avec ceux du passé. Ils ne font point profession de leur art, comme leurs prédécesseurs, et n'y consacrent pas leur existence tout entière ; ce sont des amateurs, des hommes lettrés, prêtres, magistrats, bourgeois, professeurs, marchands, qui cultivent la muse romane par délassement, aux heures de loisir. Au lieu du vieil arbre étalant en plein air ses frondaisons sur un tronc robuste et enfonçant au loin ses racines dans le sol, on est en présence d'une plante de serre, frileuse et chétive. Et il en sera de plus en plus ainsi.

Comment cette littérature bornée et sans inspiration aurait-elle résisté d'abord au pouvoir politique, ensuite à la renaissance de l'antiquité dont le goût va se répandre d'Italie en France et dont les œuvres révèleront un tout autre idéal ? Elle ne pouvait échapper à la mort qu'en se transformant et en s'assimilant de nouveaux principes de vie et de beauté. En avait-elle la puissance ? Produit de l'esprit méridional et chevaleresque, sans un ensemble de chefs-d'œuvre capables de la fixer et de l'alimenter, elle devait subir sans réaction les vicissitudes du milieu dont elle était la séduisante et mobile expression.

En 1471, Pierre de Janillac obtient le prix de poésie, « quoique français », parce qu'il compose des vers en langage toulousain. En 1484 a lieu le dernier concours qui mérite encore ce nom.

Mais la source, un moment obstruée, n'est pas tarie ; nous allons la voir rejaillir un peu plus loin, sonore, abondante et claire. A la *gaie science* vont succéder les *Jeux Floraux;* Clémence Isaure deviendra la « Muse » du Midi et « ne sera pas moins à Toulouse que Minerve à Athènes », suivant l'inscription placée sur un arc de triomphe pour célébrer l'entrée du roi Charles IX dans la cité Palladienne.

Quoi qu'il en soit des imperfections et des défaillances que l'on peut relever dans cette première période, elle ne fut pas sans utilité ni sans gloire, et l'histoire peut s'associer dans une bonne mesure à cet éloge décerné à ses devanciers par un mainteneur moderne :

Dès le quinzième siècle, Florence eut l'honneur de cultiver les lettres et les sciences, pendant que Rome ne faisait encore que naître à la lumière. Mais avant que, dans la ville des Médicis, les lettrés florentins s'assemblassent pour se livrer à des causeries toutes philosophiques, imprégnées de poésie platonique, les poètes de Toulouse réunis dans le verger d'un jardin merveilleux et beau, s'étaient délectés depuis un siècle à la musique de leurs *cansos* et de leurs *pastorellas.* Notre cité a eu le singulier privilège de précéder la patrie de Laurent le Magnifique dans les réunions littéraires et d'avoir inauguré, sous les ombrages de ses jardins, ces associations de jeunes hommes épris de poésie et d'idéal, modèles de celles que Bembo devait célébrer plus tard dans ses *Assolani.*

CLÉMENCE ISAURE

Quelques noms de femme ont le privilège d'éveiller de poétiques lueurs dans le clair-obscur du passé ; celui de Clémence Isaure est du nombre. Toulouse en est fière et la présente comme le symbole expressif de son génie et le produit délicat de sa civilisation.

Cette charmante figure n'est pas un mythe; Clémence Isaure a réellement vécu sous le ciel du Midi, avant de rayonner dans le souvenir des hommes.

On a dit que le rôle des femmes, en littérature, devait ressembler à celui des anges : être à la fois continuel, bienfaisant et invisible, inspirer sans paraître. Telle fut bien la restauratrice, la muse des Jeux floraux. Elle a traversé si discrètement son siècle, qu'il est presque impossible d'y retrouver sa trace; vision pacifique et pure qui se serait évanouie dans le fracas des événements et la vulgarité des personnages qui encombrent les annales contemporaines, si de touchants bienfaits n'avaient trahi sa modestie et protégé sa mémoire. Ces œuvres lumineuses reflètent leurs clartés sur celle qui les a faites.

Il s'est pourtant rencontré, après deux siècles de reconnaissance et d'hommages, des érudits assez moroses pour contester l'existence même de Clémence Isaure ; on a bien contesté celle d'Homère ! Ces nuages artificiels ont déconcerté quelques regards, jusqu'à ce que le vent et le soleil les aient dissipés. On peut affirmer qu'il n'en reste plus rien, pas même une vapeur transparente. Ce qui suit est donc un résumé historique plutôt qu'un plaidoyer désormais inutile.

I

Deux faits dominent cette controverse : le premier, c'est qu'il n'y a pas une seule objection à laquelle on n'ait répondu ; le second, c'est que l'histoire entière des Jeux Floraux et même l'histoire intérieure de la ville de Toulouse, pendant une période de cent cinquante ans, est une énigme, si l'on

nie la donation de Clémence Isaure ; rien n'est plus clair, au contraire, et plus simple, si on l'admet. Les textes ne manquent pas; mais à leur défaut cette dernière considération suffit.

Écartons d'abord une équivoque grossière qui a égaré Catel, le premier qui ait élevé quelques doutes, au dix-septième siècle ; encore doit-on les attribuer à son éditeur plutôt qu'à lui-même. Personne n'a jamais attribué à Clémence Isaure la première fondation des Jeux Floraux, mais seulement leur restauration ; on n'a donc rien fait, quand on a magistralement démontré qu'une femme de la fin du quinzième siècle n'a pu établir ce qui existait au commencement du quatorzième ; le silence des vieux auteurs et des vieux registres est tout expliqué.

Clémence Isaure, dit-on, aurait été enterrée dans l'église de la Daurade, où l'on voyait son prétendu tombeau ; or le fait est faux, puisqu'un règlement certain défendait ce genre de sépulture. — A cette objection, qui est une des plus positives, on répond par des témoignages qui établissent incontestablement que plusieurs personnages furent enterrés soit dans la crypte de l'église, soit dans le cimetière attenant, soit enfin dans l'église même.

Pourquoi Clémence Isaure ne serait-elle pas dans le même cas? et puisqu'il y avait des exceptions à la règle générale, pourquoi n'en aurait-on pas fait une en faveur d'une insigne bienfaitrice de la ville ?

L'argument principal, on peut dire le seul argument, sur lequel s'appuient les sceptiques, argument tout négatif, c'est l'absence du testament, en maintes circonstances où son apparition aurait mis fin à de graves débats. — Les partisans de la tradition répliquent : 1° Il n'est pas du tout certain que l'original de cet acte, ou du moins une copie authentique, n'ait jamais été produit; plusieurs documents y font allusion comme à une chose connue et le supposent; 2° Quoi qu'il en soit, rien d'étonnant que cette pièce, comme tant d'autres, se soit perdue ou ait été détruite. On n'est pas, d'ailleurs, réduit à des conjectures gratuites; on sait qu'en 1463 un épouvantable incendie ravagea Toulouse. « Il est constant, dit Lafaille lui-même, que plusieurs églises, beaucoup de

monastères et d'autres édifices publics furent entièrement ruinés, et entre autres l'Hôtel de ville, *ce qui fut cause de la perte de beaucoup de titres.* »

Quant au manque de témoignages contemporains, il n'était pas aussi complet qu'on le pensait d'abord. Quelques-uns, de la fin du quinzième siècle ou du commencement du seizième, attestent une croyance déjà ancienne et universelle ; dès le milieu du seizième siècle, ils deviennent innombrables et sont un des lieux communs de la poésie et de l'histoire locale.

Dans son commentaire sur un chapitre des *Décrétales* relatif aux testaments, commentaire écrit à Cahors avant 1499 et plusieurs fois réimprimé, le jurisconsulte Guillaume Benoît, mort depuis conseiller au Parlement de Bordeaux, s'exprime ainsi :

On peut tester en faveur d'une ville pour établir des jeux annuels, comme l'a fait dame Clémence, femme de Toulouse très riche et illustre qui, voulant encourager la jeunesse à cultiver la poésie et le beau langage, laissa certains revenus avec lesquels on achète chaque année trois fleurs d'argent. *Etiam pro ludis in civitate anno quolibet relinqui potest, prout illustris mulier illa fecit* DOMINA CLEMENTIA, DITISSIMA CIVIS TOLOSANA, *quæ, ad juvenes incitandum ornato cultoque sermone loqui, nonnullos reliquit reditus e quibus anno quolibet tres fiunt argentei flores...*

C'était donc déjà un fait assez notoire et assez incontestable pour qu'un grave professeur le citât couramment, comme exemple décisif, dans un cours public devant ses élèves, et dans un livre devant les contemporains et la postérité.

En 1513, le greffier des Jeux Floraux, Almeny, produit un acte dans lequel il est dit que le collège nommait chaque année trois personnes « pour être les exécuteurs des volontés de dame Clémence ». La fondation de Clémence est donc réelle et antérieure à cette date de 1513.

Charles de Lagane avoue que sous l'année 1526 on trouve des comptes de trésorier ainsi conçus : « Pour l'entretènement de la fondation de Dame Clémence. »

En 1527, Étienne Dolet publiait à Toulouse un éloge en vers latins de Clémence Isaure, avec ce titre : *De Muliere quâdam, quæ ludos litterarios Tolosæ constituit.*

Une quittance datée de l'année 1528 constate qu'on a payé

deux livres à un bachelier en droit, « pour avoir fait le sermon de Clémence Isaure, le jour des Fleurs ».

En 1530, Jean Boissonné, dont les ouvrages ont été conservés par M. de Fermat, s'écriait en vers :

Egypte au ciel lève ses pyramides ;
Par le Colosse on vit Rhodes prisée ;
Par le jardin des trois sœurs Hespérides
Espagne eut nom, Rome par Colysée ;
Par portes cent, Thèbes fut exhaussée.
A présent sont ces choses corporelles
Mises au bas, et en reste peu d'elles ;
Mais les beaux Jeux que Clémence a dressés,
Pour ce que sont choses spirituelles,
De Temps jamais ne seront oppressés.

A partir de ce moment, les textes français et latins, en vers et en prose, ne se comptent plus. Aucune trace de doute ; et les femmes toulousaines partent de ce fait populaire pour présenter, en mai 1540, la requête suivante aux mainteneurs :

A vous, Monsieur le Chancelier,
Très nobles Capitouls aussi,
Maîtres qui avez bruit singulier,
Et à tous ceux qui sont ici :
Supplient très humblement les femmes,
Tant les moyennes que grands' dames
Disant que madame Clémence,
Que Dieu pardoint, par sa clémence,
Laquelle les trois fleurs donna,
Jadis voulut et ordonna
Que quiconque voudrait dicter,
Sans les femmes en excepter,
Et d'un vouloir fort libéral
Fit un édit tout général...

Deux monuments attestent aussi, quoique avec moins de précision, l'existence de Clémence Isaure : sa statue et son épitaphe.

Cette statue célèbre est de marbre blanc et fut apportée de l'église de la Daurade au Capitole. Chaque année, elle préside à la grande fête du 3 mai, couronnée de fleurs.

C'était primitivement une statue tumulaire étendue sur un sépulcre ; c'est pourquoi elle est taillée à plat par derrière.

Un devis et une quittance, conservés par un heureux hasard, ne permettent pas de douter de la transformation qu'elle a subie. Les sculpteurs Claude Pacot et Pierre Affre s'engagent, le 7 août 1627, envers les syndics et capitouls de Toulouse, « à couper les bras de la statue, qui sont mal faits, et à en ajouter d'autres, de marbre comme ladite figure ; à couper le lion qui est sous les pieds et à en faire une plinthe; à ôter le chapelet et le piédestal ; à restaurer et raccommoder la figure de dame Clémence, ladite figure tenant en la main droite les quatre fleurs ou églantines, que lesdits Pacot et Affre seront tenus de faire et dorer, et en tout rehausser, le mieux qu'il leur sera possible ».

A quelle époque cette statue fut-elle transportée dans la salle du Consistoire? Probablement vers 1549, puisqu'il existe une ballade composée, cette même année, par Saint-Aignan, avec cette mention : *Ballade sur l'épitaphe de dame Clémence Isaure, trouvée à son sépulcre de la Daurade, qui institua les Jeux Floraux à Tholose, de laquelle nous avons la statue de marbre céans apportée dudit sépulcre.*

Quant au tombeau lui-même, Papyre Masson déclare positivement qu'on le visitait encore dans le chœur de la Daurade, en l'année 1594 : *Sepultaque est in choro templi divæ Virginis Auratæ, ad Garumnam flumen, ubi tumulus ejus e marmore adhuc visitur.*

L'inscription tumulaire nous apprend peu de chose, et la copie que l'on montre au Capitole, sur une plaque de cuivre, n'offre pas des garanties absolues d'authenticité. Elle est ainsi conçue :

EPITAPHIVM CLE. ISAV.

CLE. ISAV. L. ISAV. F. EX PRAECLARA ISAV. FA.QVVM
IN PP. CAELI. OP. VITA. DELEGI. CAST. Q. ANNIS L.
VIXI. FOR. FRV. VINA, PISCA. ET HOLITO. P. S. IN PVB. VSVM STATVIT
C. P. Q. T. LG. HAC LEGE VT QVOT. ANNIS LVDOSFLO. IN AEDEM
PVB. QVAM IPSA SVA IMPENSA EXTRVXIT CAELEBRENT. RHOSAS
AD M. EJVS DEFERANT ET DE RELIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI
NEGLEXE. SINE Ɔ-O FISCVS VENDICET CONDITIONE SVPRA DICTA H. S. V.
F. M. VBI R. I. P. V. F.

L'inscription est claire dans son ensemble ; mais quelques

lettres initiales laissent un vaste champ aux interprétations. On traduit communément :

Épitaphe de Clémence Isaure.

Clémence Isaure, fille de L. Isaure, de l'illustre famille des Isaure, ayant choisi l'état de virginité perpétuelle vécut pieusement et chastement jusqu'à cinquante ans. Elle fit construire à ses frais un marché au blé, aux vins, aux poissons et à l'huile, pour l'usage du public. Elle les légua au Capitole et au peuple de Toulouse, à condition que tous les ans on célébrerait des Jeux floraux dans l'Hôtel de Ville qu'elle avait fait construire à ses frais, qu'on porterait des roses à son tombeau et qu'on ferait un banquet. La négligence de ces prescriptions sera punie d'une amende par le fisc, sans débat. Elle a voulu qu'on lui élève ce monument où elle repose en paix. Adieu [1] !

II

A quelle époque vécut Clémence Isaure ? Ici nous sommes livrés aux conjectures. Dom Vaissette, qui n'a aucun doute sur l'existence de cette femme célèbre, la place aux premières années du quinzième siècle. On cite, en faveur de cette opinion, une ode historique, *la Berdat* ou *la Vérité*. C'est une élégie sur la mort de deux cents Toulousains faisant partie de cette jeune noblesse qui suivit Duguesclin en Espagne pour y combattre contre Pierre le Cruel, en faveur de Henri de Trastamare. On y trouve les strophes suivantes :

Dona Clemensa, se bous plats,
Jou bous diré pla la bertat
Sur la guerra que ses passada
Entre Pey lou rey de Léon,
Henryc soun fray rey d'Aragoun
Et dab Guesclin son camarada ;

1. Voici une des restitutions latines proposées :

« Clementia Isaura, Ludovici Isauri filia, ex præclarâ Isaurorum familiâ, quùm in perpetuum cælibatum optimam vitam delegisset casteque annis quinquaginta vixisset, forum frumentarium, vinarium, piscatorium et olitorium propriis sumptibus in publicum usum statuit, Capitolio populoque tolosano legavit, hâc lege ut quotannis ludos florales in ædem publicam, quam ipsa suâ impensâ extruxit, celebrent, rosas ad monumentum ejus deferant et de reliquo ibi epulentur. Quod si neglexerint, sine conflictu fiscus vindicet conditione supra dictâ. Hoc sibi voluit fieri monumentum, ubi requiescit in pace. Valete fideles. »

Et lous Mundis qu'eron anads
Et lous que noun tournen jamas,
Ses qu'eu demandé recompensa,
Perso qu'eu n'on meriti pas
D'abé de flous de vostros mas ;
Suffis d'abé bostra amistensa.

Après quarante-huit strophes pareilles, l'auteur revient à *dame* Clémence et s'exprime ainsi :

Perque jou nen diré pas mas
Que besi qu'aco bous desplats
D'ausi diré, dama Clemensa,
La mort de tan de brabos gens,
Que n'eiran mas que sufficiens
De creicel terradou de Fransa [1]

Dom Vaissette croit que Clémence vivait encore au moment où ce poème fut composé ; ce qui nous ferait remonter tout à fait aux premières années du quinzième siècle, Duguesclin étant mort en 1380, dix ans après avoir été nommé connétable, à son retour d'Espagne ; mais la date de cette ode est trop incertaine pour faire autorité ; on pourrait même se demander si elle est parfaitement authentique.

Quel était le nom primitif de Clémence Isaure ? S'appelait-elle Esclarmonde Izalguier ? Était-elle de très noble et même de royale origine ? Quels furent les principaux événements de sa vie ? Est-elle l'auteur des vers qu'on lui attribue et dans lesquels elle déplore, avec beaucoup de délicatesse, une affection brisée par la mort ? Autant d'inconnues. Tout ce qu'on peut affirmer prudemment, c'est qu'elle était de bonne famille, riche, instruite, point pédante, qu'elle vécut dans le célibat et mourut à cinquante ans ; enfin qu'elle a ins-

1. Dame Clémence, s'il vous plaît, je vous dirai bien la vérité sur la guerre qui s'est passée entre Pierre, le roi de Léon, Henri son frère, roi d'Aragon, et aussi Duguesclin son compagnon ;

Sur les Toulousains qui sont allés, et ceux qui ne reviennent plus ; sans vous demander récompense, parce que je ne mérite pas d'avoir des fleurs de vos mains ; il suffit d'avoir votre bienveillance.

Je n'en dirai pas davantage, car je vois que cela vous déplaît d'*entendre dire, ô dame Clémence*, la mort de tant de braves gens qui étaient plus que suffisants pour agrandir le pays de France.

titué la ville de Toulouse son héritière, à condition que la municipalité ferait, à l'avenir, les frais des fleurs pour la fête poétique du mois de mai, et qu'elle prêterait au Consistoire les salles de la maison de ville pour y tenir ses assemblées, en attendant qu'on pût mettre à sa disposition un local convenable.

Le fait capital de cette donation se dégage avec évidence de toute l'histoire toulousaine pendant la période qui va suivre. En effet, une lutte tantôt sourde, tantôt ouverte, toujours acharnée, surgit bientôt entre les exécuteurs testamentaires et les usufruitiers. C'était à prévoir.

Les Capitouls firent d'abord bien les choses et avec bonne grâce : au jour marqué, les trompettes d'argent de la ville allaient au-devant des mainteneurs ; ceux-ci étaient reçus en cérémonie à la porte de l'Hôtel de ville par une délégation et introduits dans une salle magnifiquement parée. Mais bientôt ce zèle se lassa et demanda une compensation. Les trois capitouls choisis, au lieu d'administrer simplement les revenus, voulurent faire partie du collège des mainteneurs, et intervenir, à ce titre, dans les commissions chargées d'examiner les pièces soumises au concours. Les mainteneurs résistèrent à ce qu'ils regardaient comme une intrusion ; de là des tiraillements envenimés par des coteries et par des questions de personnes. La morgue irritable des gens d'esprit allait se heurter contre la vanité tenace des gens d'affaires. Le plus petit détail d'étiquette, la plus prosaïque dépense, une préséance devant une porte à franchir ou un salut à faire, une masse de bedeau à redorer ou des sièges à fournir, tout était prétexte à récriminations. Les Capitouls se jugeant dédaignés refusaient leur concours ou le mettaient à des conditions inacceptables ; les mainteneurs se disant lésés, en appelaient, pour clore le débat, au testament de Clémence Isaure, sommaient leurs adversaires d'en remplir les clauses, et ceux-ci s'exécutaient, sauf à faire naître quelque nouveau conflit.

De cette attitude habituelle des partis vint, à partir de 1508, l'usage régulier de la *Semonce*, harangue presque toujours courtoise, mais assez significative par son nom même, et plus

ou moins impérieuse, suivant les dispositions du moment. Le président des Jeux Floraux, ou quelque autre membre du Consistoire, dénonçait aux Capitouls, un mois à l'avance, l'approche des fêtes et les sommait officiellement de remplir leur devoir et leur rôle traditionnel.

Il est à remarquer que les Capitouls, dans leurs plus grandes velléités de résistance, n'ont jamais nié leurs obligations d'exécuteurs testamentaires d'Isaure et d'administrateurs. Cette soumission constante, jusque dans la mauvaise volonté, est un aveu qui vaut mieux que des textes. Ces magistrats retors et familiarisés avec tous les détails de l'histoire locale aussi bien qu'avec les roueries de la chicane, n'auraient pas manqué de nier l'existence du testament et de la testatrice, s'ils n'avaient été accablés par des souvenirs ou des documents de notoriété trop publique. S'ils ne l'ont pas essayé, c'est qu'ils ne le pouvaient pas, sans se rendre ridicules. Pour couper court à leurs empiétements, les mainteneurs n'avaient qu'à leur rappeler qu'ils n'étaient, en définitive, que de simples dépositaires et presque des appariteurs. Les Capitouls humiliés rechignaient, lésinaient, mais obéissaient.

De fait, depuis que les Anglais avaient menacé Toulouse, vers 1357, et qu'on avait dû raser le verger historique, afin de mettre plus facilement les abords de la place en état de défense, c'est dans l'Hôtel de ville et plus tard dans le Capitole que le collège des Jeux Floraux a tenu ses assemblées et célébré ses fêtes. Le conseil municipal recevait les académiciens avec honneur, suivant un cérémonial réglé d'avance; mais des incidents donnaient toujours lieu à de longues querelles. Heureux temps, où il n'y a pas d'autres révolutions !

Un jour, à la suite de quelque dissentiment plus sérieux, paraît-il, les Capitouls s'avisèrent d'un stratagème nouveau : ils firent enlever les fauteuils et les tables de la salle des *Illustres*, où devait avoir lieu la fête des fleurs. Qu'on juge de la déconvenue des mainteneurs et du public ! Le Parlement intervint, comme d'habitude, et l'accord fut encore rétabli ; les deux parties reprirent leurs réceptions et leurs harangues accoutumées. La vieille inscription gravée sur la principale porte du Capitole n'est pas un mensonge; c'est bien

là qu'ont été distribuées les nouvelles fleurs fondées par Clémence Isaure :

HIC. DAT. APOLLO. FLORES. CAMŒNIS

M. Lapène, maître ès jeux, pouvait donc adresser aux détracteurs de la célèbre bienfaitrice cette fière strophe :

Mentiraient-ils ce nom consacré d'âge en âge,
Et les dons recueillis, et la sereine image,
Vieux témoin de la tombe, épave du trépas?
Loin tout art mensonger des légendes fictives!
Inhabile à cette œuvre, un peuple aux mœurs naïves
Acclame ses héros, ne les invente pas.

En termes plus lyriques Lefranc de Pompignan disait déjà, cent ans avant, le 3 mai 1741 :

Malgré l'audace des critiques
Immortalisons ses faveurs.
Son nom gravé sur nos portiques
Est-il effacé de nos cœurs?
Dans une ville qu'elle honore,
Dans ce temple qu'elle décore
Dût-elle trouver des ingrats!
Vous qui détruisez sa mémoire,
Pardonnez; c'est pour votre gloire
Que je la venge et vous combats.
. . . .
Tu n'es point un nom fabuleux,
Jeune et savante bienfaitrice
De la patrie et de nos jeux.
Sans porter plus loin notre vue,
Les siècles qui t'ont reconnue
Nous prescrivent la même loi.
Ainsi l'autorité se fonde :
Eh! quel monarque dans le monde
A de meilleurs titres que toi?

Les mainteneurs ne laissèrent jamais entamer leurs droits par l'ambitieuse obstination des Capitouls. En vain ceux-ci réclamèrent-ils successivement, comme une convenance, le privilège d'élire les mainteneurs, les maîtres ès jeux, tout au moins le bedeau; celui de juger les pièces destinées au concours, d'aller prendre solennellement à la Daurade, sur

l'autel de la Vierge, ou de recevoir les premiers de la main du prêtre les fleurs nouvelles, amaranthe d'or, violette, souci et œillet; malgré quelques surprises ou quelques concessions temporaires faites au désir de la paix, ils n'obtinrent aucun avantage décisif et définitif. Le testament d'Isaure resta toujours la charte inviolable faisant loi pour tous.

Afin de résister plus victorieusement à ces envahissements du Capitoulat, le corps des mainteneurs accepta ou sollicita la protection du Parlement. C'était une alliance dangereuse, mais on passa par-dessus. Il fallait, coûte que coûte, éviter un péril plus immédiat et une égalité détestée.

III

Pendant ces luttes une transformation s'accomplissait insensiblement : plus de collège, rien qui ressemble à une école; par conséquent plus de bacheliers, plus de licenciés, plus de docteurs; à côté des sept mainteneurs, les maîtres ès Jeux Floraux les remplaçaient, avec droit de suffrage dans les élections et les examens de concours. D'autre part, la langue romane, qui avait régné jadis exclusivement, tombait peu à peu, *francimanisée* d'abord, puis remplacée par la langue d'oil.

Pour s'associer aux honneurs partout rendus à Ronsard, proclamé poète national, les mainteneurs le nommèrent maître en 1554, et lui offrirent une Minerve d'argent. Un peu plus tard, Baïf recevait à son tour un David, allusion flatteuse à sa traduction en vers des *Psaumes*. Ces hommages prouvent à quel point le Nord et la Renaissance avaient conquis le Midi. Si le goût littéraire y gagnait quelque chose, l'attachement aux anciennes mœurs ne pouvait qu'y perdre. De fait, le roman fut bientôt relégué au second plan et ne parut plus que comme une curiosité, ou comme un retour mélancolique sur un passé disparu; il faudra l'esprit et la verve de Goudouli pour le remettre quelque temps en honneur. Aux poèmes de forme et de nom surannés se substituaient le sonnet et le *chant royal*. Le sonnet avait été mis en vogue par nos rapports avec l'Italie, durant les guerres de Charles VIII et de ses successeurs.

On connaît la fameuse apostrophe de Joachim du Bellay dans la *Défense et illustration de la langue française :*

Lis donc et relis premièrement, ô poète futur, les exemplaire grecs et latins; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux Jeux floraux de Toulouse, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres telles épiceries qui corrompent le goût de notre langue et ne servent, sinon à porter témoignage de notre ignorance.

Montaigne était plus large. « Que le gascon y arrive, s'écriait-il, si le français n'y peut atteindre ! » et lui-même en avait donné d'heureux exemples. La langue victorieuse, imposée par édit de François I[er], pouvait bien, sans déchoir, accepter quelque chose de son aînée, un peu de souplesse, d'éclat et de sonorité. La réforme de Malherbe l'en empêcha et l'appauvrit encore, sous prétexte de la « dégasconniser ». Entre les mains des hommes de génie qui vont venir, elle sera, sans doute, un instrument capable « d'atteindre » à tout, mais avec quelque raideur. Le siècle de Louis XIV n'aurait rien perdu à tempérer sa majesté par le jovial entrain d'Henri IV.

Un autre changement plus profond et plus intime annonce qu'une civilisation nouvelle souffle sur la France, du Nord au Midi. La poésie des troubadours mourait faute d'idées sérieuses; dans la littérature qui lui succède aux Jeux Floraux, on tente des exposés de principes, des questions de philosophie esthétique ou morale, des digressions historiques et autres excursions sur des terres inexplorées ; à travers des compliments peu sincères de mainteneurs à capitouls, au milieu des éloges excessifs de tout ce qui se produit, circule un esprit plus grave et plus curieux.

Chargés des préparatifs et de l'appareil extérieur de la fête, mais exclus des fonctions littéraires, les Capitouls ont naturellement plus souci de ce qui éblouit le vulgaire que de ce qui charme les délicats ; aussi le luxe de la mise en scène éclipse peu à peu l'art des compositions. Dans les temps de calamités publiques on avait prélevé une partie de la somme destinée aux prix, pour la distribuer en aumônes aux pauvres ou aux couvents, suivant la décision des mainteneurs. Au

dix-septième siècle presque tout était absorbé par le cortège, les costumes, les trompettes et les hautbois, et surtout par le banquet de clôture. A la fin, ce repas traditionnel était une vraie ripaille, qui n'avait plus rien de littéraire ni de poétique.

On est assez mal impressionné lorsqu'on relit quelques-unes des platitudes et des inepties couronnées aux Jeux Floraux, dans le temps même où la langue française étonnait le monde par ses chefs-d'œuvre en prose et en vers. Plusieurs de ces pièces avaient probablement le mérite de l'à-propos et le piquant des allusions; il serait peut-être injuste de juger l'arbre par les feuilles sèches que les vents ont balayées. On peut bien dire pourtant qu'une réforme était nécessaire encore une fois. Elle vint du roi, comme tout alors.

Les lettres patentes qui instituaient les Jeux Floraux en Académie furent signées à Fontainebleau, le 26 septembre 1694, par Louis XIV, et enregistrées par le Parlement de Toulouse le 8 janvier 1695. Une nouvelle ère allait commencer. Elle fut inaugurée par le concours de mai 1695; il y a précisément deux siècles.

(*A suivre.*) ÉT. CORNUT.

L'ÉGLISE ANGLICANE

A-T-ELLE RÉELLEMENT LE SACERDOCE ?

(Deuxième article[1])

VII

Au terme de notre dernier article[1], nous déclarions ne vouloir point invoquer contre la validité des ordinations anglicanes, les opinions contestables sur la matière et la forme des ordres sacrés. Pour avoir, en toute rigueur, le droit de déclarer nuls les ordres conférés par l'Église d'Angleterre, il faut montrer qu'ils manquent au moins d'un élément, de tout temps regardé comme essentiel dans l'Église catholique. Or le signe caractéristique du sacerdoce, auquel nous nous sommes arrêtés, c'est avant tout l'indication plus ou moins nette du pouvoir de sacrifier. Malgré de nombreuses différences accidentelles, tous les anciens rituels expriment dans la transmission des ordres sacrés, outre la grâce intérieure et le caractère ineffaçable du sacerdoce, l'auguste fonction de sacrificateur qui est conférée. Cette fonction, les prières qui passent pour être les plus importantes, celles qui partout accompagnent ou suivent immédiatement l'imposition des mains, l'annoncent, en termes plus ou moins clairs ; et si on les rapproche des cérémonies et des paroles qui font corps avec elles, ou en précisent le sens : de l'ensemble se dégagera invariablement cette réponse : Le prêtre est ordonné pour *sacrifier à l'autel;* l'évêque, investi du même pouvoir, est consacré pour constituer des prêtres *sacrifiants*.

Que les prières et les rites, dont s'est enrichi le pontifical romain depuis le sixième siècle, appartiennent ou non sous leur forme actuelle à l'essence de l'ordination, c'est d'une

1. Dans ce dernier article (*Études*, 15 mars 1895), il s'est glissé quelques erreurs typographiques : A la page 407, ligne 22, il faut substituer au nom du P. Bouhours celui du P. Hardouin ; page 413, ligne 24, écrire *Bisham* au lieu de « Bishous » ; ligne 32, écrire *Cranmer*, au lieu de : « l'honneur ».

importance tout à fait secondaire. Dans l'ordinal actuel comme dans ceux des premiers siècles du christianisme, il est aisé de saisir, sous des symboles et des mots divers, les mêmes idées essentielles. Ces idées l'Église romaine, gardienne incorruptible de la tradition, ne les a jamais altérées; elle s'est au contraire attachée, sous l'assistance de l'Esprit-Saint, à les mieux préciser en les développant. Là, c'est l'arbuste, avec ses branches et ses rameaux, à peine sortis de terre, reconnaissables néanmoins pour un œil qui n'est ni prévenu ni distrait; ici, c'est le même arbre, mais dans tout le déploiement de sa verdure et de sa force.

S'il en est ainsi, nous retrouverons, sans peine, dans toutes les anciennes liturgies, le pouvoir d'offrir un sacrifice réel comme un des éléments invariables de l'ordination du prêtre et de l'évêque. Voici d'abord un des documents les plus instructifs sur les usages de la primitive Église; il fait partie des *Constitutions apostoliques* et remonte au moins au quatrième siècle. Entre d'autres rites, on prescrit pour l'ordination du prêtre et de l'évêque l'imposition des mains et une prière consécratoire. Dans celle-ci, l'évêque implore la grâce divine pour que le futur prêtre « s'acquitte sans reproche de la fonction sacrée qu'il exercera en faveur de son peuple [1] ».

Dans le sacre d'un évêque, il est dit qu'il ne lui appartient pas seulement de « remettre les péchés », de « délier tout

1. *Constit. apostol.*, lib. VIII, cap. XVI, inter Sancti Clementis I opera dubia. Migne, *Patr. gr.*, t. I, p. 1116. — Or, sous le terme de « fonctions sacrées » ἱερουργίας, il faut entendre principalement celle qui a trait au divin sacrifice. C'est le sens qui se dégage du contexte dans tous les passages où ce mot est employé. Au chapitre XII, où est décrit le sacrifice eucharistique, le célébrant ayant remercié Dieu de l'avoir choisi pour exercer les fonctions du sacerdoce, ἱερατεύειν, le prie, aussitôt après, d'envoyer son Esprit-Saint sur ce sacrifice, θυσίαν, afin de changer le pain présent au corps du Christ. Quant à la fin de cette oblation sacrée, c'est d'obtenir pour ceux qui y participent la « rémission de leurs péchés » et la « vie éternelle ». Et cette fonction est exclusivement réservée au prêtre et à l'évêque, puisque plus loin (ch. XXVIII), il est dit que l'un ou l'autre ayant présenté l'offrande à Dieu, le diacre, qui n'a pas le pouvoir d'offrir, la distribue au peuple, non comme prêtre, ἱερεύς, mais comme lui prêtant son assistance. Les Rev. Denny et Lacey, *De Hierarchiâ anglicanâ dissertatio apologetica*, 1895, ont rapporté loyalement une grande partie de ce texte, p. 115, mais sans en dégager tout le sens.

lien », de « constituer des clercs ». Le consécrateur demande aussi que Dieu communique son Saint-Esprit au nouvel élu, afin que ce dernier lui soit agréable, « en offrant d'un cœur sans tache la victime pure et non sanglante [1] ». Et comme pour enlever toute équivoque au sens de ces paroles, l'un des évêques, après cette oraison consécratoire, met une hostie aux mains de celui qui a été ordonné. Il est évident que ce rite exprime, sous une forme un peu différente, la même chose que la porrection des instruments dans l'Église latine [2].

Selon le pontifical des grecs, après que les paroles consécratoires ont été prononcées sur le pain, le patriarche remet semblablement l'hostie aux mains du nouveau prêtre, en lui disant : « Reçois ce dépôt et garde-le jusqu'à l'heure où le Seigneur apparaissant te le redemandera. Ce n'est là qu'un rite accidentel, je le veux bien ; mais il n'en révèle pas moins la nature du sacerdoce exprimé et conféré par l'ordination. Il suffit d'un rayon pour trahir la présence du soleil, serait-il sur tous les autres points enveloppé de nuages. Dans le même pontifical, d'ailleurs, se rencontrent plusieurs autres allusions au pouvoir de sacrifier dont le prêtre est investi. Avant d'être consacré, celui-ci s'agenouille, le front appuyé sur la table sainte, où sont déposées les saintes espèces. Vient ensuite une triple imposition des mains, dont chacune est accompagnée d'une prière. Les prières correspondent aux oraisons qui, chez les latins, suivent de près les deux premières impositions des mains. Dans la dernière, le patriarche supplie Dieu de remplir celui qui est ordonné de la grâce du Saint-Esprit, « afin qu'il se tienne sans reproche au *divin autel* pour y offrir des dons et des hosties spirituelles [3] ».

1. Προσφέροντά σοι καθαρὰν καί ἀναίμακτον θυσίαν, lib. VIII, c. v.

2. *Ibid.*. Εἷς τῶν ἐπισκόπων ἀναφερέτω τήν θυσίαν ἐπὶ τῶν χειρῶν τοῦ χειροτονηθέντος. Nous sommes quelque peu surpris d'entendre le savant abbé *Duchesne* déclarer que cette phrase n'a pas un sens clair pour lui : *Origines du culte chrétien*, page 362, note. — On retrouve une cérémonie analogue : *Exode*, cap. xxix.

3. *Liber Pontificalis ecclesiæ græcæ Isaaci Haberti*, Episcopi Vabrensis, Parisiis, 1676 ; pars VIII ; Ritus ordinationis presbyterorum. Au sacre de l'évêque, le consécrateur rappelle également que les fonctions du *sacerdoce* consistent à servir à l'autel et offrir des sacrifices en faveur des fidèles.

Que cette troisième oraison constitue l'une des parties essentielles de l'ordination, ou non : peu importe. Ce qui est certain, c'est qu'elle contribue à déterminer le sens des formules qui la précèdent ; elle indique nettement la nature de la grâce et du *sacerdoce* et à quelles fins il sont conférés. Dire avec les protestants que le secours divin est seulement sollicité pour aider le nouveau prêtre à bien prêcher, ou tout au plus offrir un sacrifice de louange et d'actions de grâces, non une hostie réelle et divine, c'est faire violence aux textes les plus clairs de l'ancienne liturgie grecque. Même chez les Maronites, les Jacobites, les Nestoriens, les Coptes, le texte de l'ordinal donne clairement à entendre que le prêtre est ordonné pour monter à l'autel, et offrir en sacrifice propitiatoire le corps et le sang de Jésus-Christ [1].

Et ne trouverait-on pas, dans les rituels incomplets de telle Église occidentale, la même attestation, on n'en pourrait rien conclure contre la doctrine catholique. Bien au contraire, en confrontant ces fragments avec les plus anciens documents, on serait autorisé à croire qu'ils exprimaient, dans leur texte intégral, le pouvoir de sacrifier conféré par le sacerdoce. Et cette induction serait aussi légitime que celle des anatomistes qui, en présence d'un seul membre, reconstruisent les parties essentielles de l'organisme disparu. Mais il n'est pas d'ordinal, où ne soient restés quelques indices du pouvoir de *sacrifier*. Les fragments imposants arrachés à l'antiquité chrétienne par les Morin [2], les Martène, les Muratori et des auteurs plus récents, comme M. Duchesne, nous découvrent invariablement ces idées maîtresses : l'évêque reçoit par l'ordination la plénitude de la grâce sacerdotale, et le pouvoir d'ordonner des prêtres *sacrifiants*. Quant au prêtre, il obtient la grâce sanctifiante, qui exalte l'âme, au point de la faire participer à la vie divine. Mais cette grâce, en pénétrant l'âme du prêtre et en la renouvelant, l'adapte en même temps à son nouvel état et la dispose à bien remplir les fonctions dont il est investi. Aussi est-elle appelée « grâce sacerdotale », et évoque-t-elle plus ou

1. Martène, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, lib. I, cap. VIII, art. 11, ordo XXIX-XXII, pages 263-334, spécialement pages 287 et suiv.

2. Morinus, *De Sacris Ordinationibus*, 1655.

moins explicitement le pouvoir sacerdotal par excellence, le pouvoir d'offrir le saint sacrifice.

Voilà le sens exact qui se dégage de l'oraison *Exaudi* et de l'oraison *consécratoire* ou *préface eucharistique*, dont les idées et les principales expressions se retrouvent dans les plus anciens pontificaux des Églises occidentales. Et puis, les termes de « grâce sacerdotale », les invocations au Dieu qui « a constitué, par des rites sacramentels, les prêtres sacrificateurs de l'ancienne loi », laisseraient-ils encore prise à quelques subtils sophismes, ceux-ci seraient vite dissipés; le reste des cérémonies et des prières achèvent de donner aux traits caractéristiques de l'ordination leur sens précis. Là même où l'on ne rencontre ni la tradition des vases sacrés, ni l'onction des mains pour le prêtre, ni celle de la main et de la tête pour l'évêque [1], assez d'autres circonstances expriment, en dehors de l'intention intérieure, la nature et la fin de la « dignité » et de « la grâce du sacerdoce », conférées plus ou moins pleinement au prêtre et à l'évêque. C'est en présence de l'autel, au cours de la messe, que se déroulait l'ordination. Elle était enveloppée par l'oblation du saint sacrifice, puisque le célébrant récitait le canon, dont les parties essentielles n'ont jamais été modifiées et remontent aux premiers temps de l'Église [2]. C'était là un commentaire vivant des fonctions sacerdotales confiées au prêtre, et du pouvoir d'ordonner commis à l'évêque.

D'ailleurs, d'autres rites et d'autres pièces, où étaient expressément affirmées les prérogatives du sacerdoce, faisaient partie des divers rituels anglicans, depuis plusieurs siècles, quand *Cranmer* et ses partisans rédigèrent un nouvel ordinal. Jusqu'à cette époque, non seulement la fonction de sacrificateur était regardée comme étant commune au prêtre et

1. Cet usage de l'ancien rit gallican a passé dans le pontifical romain ; de même la prière *Sanctificationum*... qui affirme expressément le pouvoir de consacrer et d'offrir le corps et le sang de Notre-Seigneur.

2. Cf. *Revue du clergé*, février 1895, art. de *Dom Plaine*. — Abbé Duchesne, ouv. cité, p. 168 et suiv. — *Muratori. Liturgia Romana vetus*, tome I. La partie qui répond au canon latin, dans la messe gallicane, et dans celle d'Orient, offre le même sens : toujours et partout la messe renferme un sacrifice et une oblation propitiatoires pour les vivants et les décédés.

à l'évêque, et la plus importante du sacerdoce; mais on rappelait, en outre, avant l'ordination, que le Seigneur avait mérité le titre de Prêtre, quand il avait béni le pain et l'avait donné à ses disciples en disant : « Recevez et mangez, car ceci est mon corps[1]. » Bref, les liturgies anglicanes, comme toutes les autres, exprimaient ce qui a été défini depuis par le concile de Trente; elles montraient que l'Église catholique a un sacerdoce extérieur et sensible, en rappelant que ses prêtres ont reçu le pouvoir d'offrir un sacrifice réel quoique non sanglant[2].

VIII

Examinons maintenant si les réformateurs anglicans ont gardé, quant à la lettre, ou du moins quant au sens, quelqu'une des formules et des cérémonies employées pour représenter le pouvoir de sacrifier. Même en supposant qu'il soit permis de faire un choix entre les symboles et les expressions qui les désignent, on ne peut toutefois les rejeter en bloc, sans exclure, par le fait même, un élément essentiel à la validité des Ordres sacrés[3].

Eh bien, pour commencer par l'ordination presbytérale, nous chercherons vainement trace d'un vrai sacrifice dans l'ordinal des anglicans; comme l'édition de 1552 a fait loi pendant cent ans, c'est aussi celle que nous devons analyser, sauf à indiquer les différences, au fond peu importantes, de

1. Ex *M. S. Pontificali anglicano monasterii Gemmeticensis* (Jumièges), et ex *M. S. Pontificali S. Dunstani Cantuariensis episcopi.* Martène, *op. cit.*, t. II, lib. I, p. 103 et 104.

2. *Concil. trid.* Sessio XXIII, cap. I, et can. I. Les auteurs catholiques ont pu et peuvent encore différer dans sa désignation ; mais ils sont unanimes à dire que l'acte principal du sacerdoce doit être *indiqué par quelque signe caractéristique.* Aussi je suis surpris de trouver chez deux très récents apologistes anglicans, MM. Denny et Lacey, qui semblent de bonne foi et soucieux de la vérité, cette étrange assertion : que dans les anciens rites aucune formule ne fait mention de ce pouvoir. Ouv. cité, p. 115.

3. Nous empruntons l'ancien texte de l'ordinal, à l'édition anglaise de l'ouvrage de Le Courayer, *Appendix : The Edwardine ordinal,* p. 311. — Nous signalons au besoin, d'après le *Prayer-book* actuel, les changements les plus significatifs survenus depuis. Voir Dom W. Raynal, *The Ordinal of King Edward VI.*

l'édition antérieure de 1549, et de l'édition de 1662, qui a cours aujourd'hui.

L'ordination est encadrée dans le service de la Cène qui a remplacé le sacrifice de la messe. On lit d'abord l'épître[1] et l'évangile[2]; on chante le *Veni Creator*. L'archidiacre présente ensuite à l'évêque « ceux qui doivent recevoir l'ordre de la prêtrise ». L'évêque, s'adressant au peuple, déclare qu'il les juge légitimement appelés (lawfully called) aux susdites fonctions. L'évêque récite alors les litanies, mais omet, avec les signes de croix, cette invocation répétée trois fois dans le pontifical romain : « Daigne sanctifier et consacrer ces élus. » Il demande simplement la bénédiction et la grâce divines pour qu'ils remplissent bien leur office. Suit la prière appelée collecte[3] : « Dieu tout-puissant, de qui vient tout don excellent, qui par ton Saint-Esprit as désigné divers ordres de ministères dans ton Église ; regarde avec bienveillance tes serviteurs, maintenant appelés à l'office de la prêtrise ; remplis-les de la vérité de ta doctrine. Orne-les d'une vie innocente, afin que par la parole et le bon exemple ils puissent te servir fidèlement, pour la gloire de ton nom et l'avantage de l'assemblée[4]. » Après avoir fait prêter serment à la suprématie royale, l'évêque rappelle à ceux qui vont être ordonnés la nature et les limites de leurs nouvelles fonctions. « Vous êtes appelés, leur dit-il, à être les *messagers*, les *sentinelles*, les *pasteurs* et les *intendants du Seigneur*. A vous d'*enseigner*, d'*avertir*, de *paître* sa famille. A vous de répondre des brebis qui vous sont confiées. » Aussi doivent-ils implorer l'assistance divine pour s'acquitter dignement de leur ministère. L'évêque interroge alors le candidat, et celui-ci répond qu'il n'admet rien qui ne soit prouvé par les Écritures, qu'il adhère

1. Actes des apôtres, xx, 17-35 ; ou le 3e chap. de la 1re ép. à Timothée. Dans le *Common prayer* actuel, on désigne seulement l'épître aux Éph., iv, 8-14.

2. Matt. xxviii, 18-20; ou Joan. xx, 19-23. — L'édition actuelle marque Matt. ix, 36-*ad fin.* ; ou Joan. x, 1-17. Comme dans les autres cérémonies, la langue exclusivement employée est l'anglais.

3. D'après l'ordinal actuel, à ce moment commence le *communion-service*.

4. Dans le texte actuel, au lieu de « profit of the congregation », on lit « edification of thy church », pour l'édification de ton Église.

à la justification par la foi, et qu'il veut « répandre la doctrine, administrer les sacrements et la discipline du Christ, comme le Christ l'a commandé et *dans les limites où ce royaume les a reçus*[1] ».

Suit une longue oraison, où il est dit que N.-S. Jésus-Christ, après avoir *complètement achevé* (made perfect) notre rédemption par sa mort, a envoyé au loin, à travers le monde, ses apôtres, ses prophètes, ses évangélistes, ses docteurs et ses pasteurs. On le prie d'augmenter en ceux qui sont appelés « au même office et ministère », la connaissance et la foi, afin que par eux et « ceux dont ils seront établis les ministres » le nom divin soit glorifié. Cette prière finie, l'évêque et les ministres présents posent successivement les mains sur chacun des candidats agenouillés. L'évêque seul dit en même temps : « Reçois le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui tu les remettras, et retenus à ceux auxquels tu les retiendras, et sois un fidèle *dispensateur* de la parole de Dieu et de ses saints sacrements, au nom du Père, etc.[2]. » L'évêque remet ensuite la Bible aux mains de l'ordinand et lui dit : « Reçois le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les saints sacrements dans cette communauté (in this congregation) où tu seras établi à cette fin[3]. »

Ces deux déclarations avec l'imposition des mains constituent, au dire de la plupart des anglicans, l'essence de l'ordination. Après cette cérémonie, l'assemblée chante le *Credo*, puis participe à la cène. Enfin, dans une collecte finale, on prie Dieu de vêtir de justice les nouveaux ministres, et de rendre efficace leur parole.

Nous avons pris soin de reproduire tous les rites et tous les termes les plus expressifs de l'ordination presby-

1. L'édition actuelle porte selon que (*as*, comme) cette Église et ce royaume les a reçus.

2 ... And be thou a faithful dispenser of the Word of God and of his Holy Sacraments. — En 1662, l'Église officielle d'Angleterre jugea nécessaire de mieux déterminer ces termes : Reçois le Saint-Esprit, et la formule fut ainsi modifiée : Reçois le Saint-Esprit pour l'office et l'œuvre d'un prêtre, dans l'Église de Dieu, qui t'est maintenant confiée par l'imposition de nos mains ; et sois un fidèle dispensateur, etc.

3. La dernière édition, 1662, porte : où tu seras légitimement (lawfully) établi.

térale ; et nulle part nous ne voyons d'allusion à un pouvoir quelconque d'offrir le sacrifice. Étant mis à part le terme ambigu de « priest » sur lequel nous aurons à revenir, rien n'indique un *vrai sacerdoce :* car, si l'ordinand est investi d'une autorité extérieure ; s'il est élevé à un nouvel état de vie ; si on sollicite pour lui les faveurs divines pour l'aider à bien remplir ses fonctions de pasteur des âmes, il ne se révèle en tout cela aucune marque de *sacerdoce ;* de caractère sacerdotal, il n'en est guère plus question dans le rituel anglican que dans les prières et les cérémonies catholiques pour la bénédiction d'un abbé ou d'une abbesse ; ces derniers reçoivent, eux aussi, avec l'imposition des mains, la mission d'instruire et de gouverner les âmes qui leur sont confiées.

On nous dit que les rédacteurs de l'ordinal de 1552 ont eu sous les yeux l'ancien pontifical de Salisbury[1] ; nous n'en doutons pas ; mais ce rapprochement, au lieu de témoigner d'un accord sur le point que nous discutons, montre que toutes les expressions impliquant plus ou moins le pouvoir d'offrir un vrai sacrifice, ont été impitoyablement élaguées. Dans les vieux rituels anglais, notamment dans ceux de Salisbury (Sarum), Exeter, Winchester, Bangor, les fonctions caractéristiques du prêtre étaient aussi nettement déterminées que dans le pontifical romain, à la même époque : Il faut, était-il dit dans les deux premiers, que le prêtre sacrifie (offerre), bénisse, prêche, accomplisse les sacrements (sacramenta conficere). Eh bien, ces deux termes « offrir » ou sacrifier, et « accomplir les sacrements », disparaissent du formulaire anglican ; et ceux qu'on y désigne comme prêtres, ne sont plus que des « messagers », des « gardiens », des « pasteurs », des « intendants du Seigneur », des « administrateurs de ses sacrements », dans les étroites limites où les reçoit le royaume. D'après les quatre rituels anglais que nous venons de nommer (Salisbury, Exeter, Bangor et Winchester), l'évêque présentait à chacun des ordinands le calice avec le vin et l'eau, la patène avec l'hostie et lui disait : « Reçois le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer des messes pour les vivants et les défunts, au nom du Sei-

1. *Les Ordinations anglic.*, par Fernand Dalbus, p. 14.

gneur. » Que ce rite ne soit pas absolument essentiel à l'ordination presbytérale, encore une fois nous n'y contredirons pas. Mais, ce qui est bien différent, nous y voyons, quant à nous, l'un des signes les plus clairs d'un pouvoir, qui d'une façon ou de l'autre doit être exprimé. C'est donc un fait très significatif, que ce rite ait été rejeté comme un élément essentiel du sacerdoce catholique, ou simplement comme son emblème le plus expressif. Et ce qui marque un dessein bien suivi, on s'y est pris à deux fois pour l'éliminer entièrement. Dans la première édition, celle de 1549, l'évêque remet à chacun des ordinands, dans une main « la bible » ; dans l'autre « la coupe » avec le « pain », et lui dit en même temps : « Reçois le pouvoir de prêcher et d'administrer les sacrements dans cette assemblée. » Privée ou non de son ancien sens, la lettre, sur ce point, était en partie respectée ; à la rigueur, on pouvait y voir une allusion au sacrifice de la nouvelle loi. Mais dans le nouvel ordinal revisé de 1552, cette formalité fut omise comme un emblème superstitieux. Enfin, à la même époque, selon les rites catholiques, l'évêque, en bénissant les nouveaux prêtres, disait : « Que la bénédiction de Dieu descende sur vous, afin que vous soyez bénis dans l'ordre sacerdotal, et offriez au Dieu tout-puissant des hosties propitiatoires pour les péchés et les offenses du peuple. » Et l'évêque anglican, arrachant à cette formule comme aux autres de même teneur, ce qui en est l'âme, implore la bénédiction divine afin que les nouveaux élus « soient revêtus de justice » et « prêchent avec succès ».

De la comparaison des cérémonies anglicanes avec celles qui étaient en usage dans les rituels catholiques anglais, passons aux trois prières, qui dans le pontifical romain accompagnent ou suivent les deux premières impositions des mains. Par la prière *Sanctificationum*, dont l'usage dans l'Église occidentale est de plusieurs siècles antérieur à l'ordinal anglican, l'évêque implore la grâce de Dieu, afin que le prêtre « transforme en faveur du peuple », par les paroles de la consécration, le pain et le vin au « corps et au sang de Jésus-Christ[1] ». Dans les prières pourtant bien longues du

1. Voici sous quelle forme on retrouve cette prière dans le sacramentaire de S. Gélase : « Sanctificationum omnium auctor, cujus vera consecratio...

rituel réformé, ces paroles n'ont point trouvé place. Peut-être les a-t-on jugées trop récentes. Mais l'introduction de la célèbre formule « Reçois le Saint-Esprit », qu'ils ont conservée à la place d'honneur, l'était-elle moins ?

Quoi qu'il en soit, la même excuse ne peut être alléguée au sujet de la prière *Exaudi* et de la préface eucharistique. Les plus vieilles comme les plus modernes liturgies, en Occident, leur ont laissé la place principale. Qu'on y regarde bien; c'est l'embryon, dont le pontifical actuel nous présente le développement. Or, de « cette vertu de la grâce sacerdotale » que l'évêque prie Dieu de verser « sur ceux qu'il a choisis pour la prêtrise » ; de ces « rites sacramentels » par lesquels étaient « établis » les prêtres sacrificateurs de l'ancienne loi, figures transparentes du nouveau sacerdoce et du grand sacrifice qui en est la plus parfaite expression, il n'y a plus de trace dans l'ordinal réformé[1]. Exemple inouï jusque-là, ce sacrifice de la messe qui avait pénétré l'essence de l'ordinal catholique, comme la sève pénètre par mille canaux jusqu'aux racines et aux branches des arbres qu'elle vivifie; ce sacrifice, figuré ici par l'autel, là par les vases sacrés, ailleurs par d'autres emblèmes, disparaît entièrement.

IX

Au point où nous en sommes, une conclusion contre la validité du sacerdoce anglican serait-elle téméraire ? Un or-

super hos famulos tuos quos presbyterii honore dedicamus, manum tuæ benedictionis infunde,... ut purum atque immaculatum ministerii tui Donum custodiant; et per obsequium plebis tuæ corpus et sanguinem Filii tui immaculata benedictione transforment. » Sacrament. S. Gelasii, dans Muratori : *Liturgia Romana vetus*, t. I, n. xx, p. 514 ; Gasparri, t. II ; *append.*, alleg. v, p. 360 ; elle se trouve, sauf quelques mots changés, dans le pontifical actuel.

1. Nous serons donc encore ici en désaccord avec M. Dalbus ; cet auteur vraiment très conciliant et très sympathique nous dit que ce ne sont pas les mots plus ou moins clairs de l'oraison consécratoire qui la rendent apte à être la forme de la consécration, mais sa nature de prière ; ouvrage cité, p. 13. — Apparemment ce sont les mots qui donnent aux prières tel sens déterminé. Et si le sens ne devait pas différer avec la nature du sacrement, comme pensait Le Courayer, il serait bien inutile d'adapter la forme de la prière à la nature du sacrement; une même formule suffirait pour l'ordre, la confirmation, même le mariage.

dinal ainsi mutilé, est-il encore apte à transmettre les ordres sacrés? Mais, essayons de rendre notre démonstration plus complète. De l'examen des autres parties du rituel anglican nous viendra probablement quelque nouveau rayon de lumière. Voyons donc si pour la consécration de l'évêque, l'ordinal anglican n'offre pas des lacunes et des mutilations analogues à celles que nous venons de décrire. Un érudit écrivain, que nous avons déjà cité, affirme que les ordinations presbytérales peuvent être nulles, sans que les ordinations épiscopales en soient atteintes[1]. Et le motif mis en avant, c'est qu'il y a eu dans l'antiquité ecclésiastique des sujets, élevés à l'épiscopat, sans avoir, au préalable, reçu la prêtrise. Écartons ici un malentendu : Les faits allégués, nous ne les rejetons pas. Mais ceux qui les acceptent doivent forcément admettre, que l'ordination épiscopale n'est pas seulement apte à conférer ce qui est exclusivement propre à l'évêque, comme le pouvoir d'ordonner et de confirmer, qu'elle emporte aussi avec elle, et dans un degré éminent, les fonctions sacerdotales. Par conséquent, les clercs ou les diacres qui furent jadis, sans ordinations intermédiaires, élevés à l'épiscopat, reçurent du même coup le sacerdoce dans toute sa plénitude. On n'imagine même pas un évêque, dont la consécration serait valide, et qui ne pourrait cependant remplir les fonctions de la prêtrise.

Si telle est la vertu de l'ordination épiscopale, c'est qu'elle exprime aussi, entre autres choses, ce qui constitue l'essence du sacerdoce, notamment le pouvoir d'offrir le sacrifice. Avant la réforme, le pontifical catholique rappelait comme aujourd'hui à l'ordinand, le double ordre de prérogatives échu à l'évêque : « Il lui appartient de juger, d'enseigner, de consacrer, d'ordonner, de sacrifier, de baptiser et d'ordonner. » Et pour ne parler que de la fonction de sacrificateur, bien d'autres rites et d'autres expressions l'indiquent plus ou moins nettement. Ces allusions, une brève analyse de l'ordination épiscopale les fera passer sous nos yeux. Laissons de côté les préliminaires, c'est-à-dire la prestation de serment, l'examen et la récitation des litanies. Immédia-

1. *Bulletin critique,* 15 juillet, p. 263.

tement après, le consécrateur avec le concours des deux prélats assistants place le livre des Évangiles sur la tête et les épaules de l'ordinand. Ils imposent ensuite les deux mains sur sa tête en disant : Reçois le Saint-Esprit. Seul, le président debout et sans mitre prononce d'abord l'oraison simple *propitiare* : « Daigne, Seigneur, nous t'en prions, incliner vers ton serviteur les trésors de la « grâce sacerdotale », *cornu gratiæ sacerdotalis*, « et verser sur lui l'efficace de ta bénédiction ». Puis, il récite en forme de préface, l'oraison consécratoire : *Deus honor*, etc. (anciennement, *Deus honorum omnium*, etc.[1]).

Cette prière décrit l'épiscopat comme le sommet où affluent dans leur plénitude les dons de la grâce et du sacerdoce[2]. Ces idées, dont l'expression peut varier, se retrouvent dans les plus anciens rituels, et nous semblent la caractéristique indispensable de l'épiscopat. D'après le pontifical romain, le consécrateur interrompt l'oraison consécratoire, pour oindre du saint Chrême la tête de l'élu; l'oraison achevée il oint ses mains; rite qui indique, remarque Innocent III, le pouvoir de bénir et de consacrer[3]. Mais, si les mêmes raisons que nous avons développées en parlant de l'ordination presbytérale, nous amènent ici à placer dans l'imposition des mains et l'oraison consécratoire, l'essence de l'ordination épiscopale[4], c'est à la condition qu'on donne aux termes toute leur valeur, et qu'on les explique au besoin par tout le contexte, même par le sacrifice de la messe que le consécrateur et l'élu célèbrent également.

Ouvrons une seconde fois l'ordinal anglican de 1552. Avons-nous là un instrument apte à faire des évêques, à

1. Cf. Avec le pontifical romain, les anciens sacramentaires d'Occident dans Migne, *Martène*, *Muratori*, *Gasparri* ou *Duchesne*, ouv. cités.

2. « ... His famulis tuis quos ad *summi sacerdotii* ministerium elegisti (anciennement « delegisti »), hanc gratiam, Domine, largiaris... Comple in sacerdotibus tuis ministerii tui (« ancienn. mysterii tui ») summam, et ornamentis totius glorificationis instructos cœlestis unguenti rore sanctifica. »

3. La seconde partie de l'oraison *Deus honor*, sous sa forme actuelle, est moins ancienne que la première. Comme la cérémonie de l'onction, elle faisait partie des rituels anglicans ; leur usage était général en Occident, au moment de la Réforme.

4. *Gasparri*, vol. II, n. 1109.

leur communiquer avec la plénitude du sacerdoce, le pouvoir d'ordonner des prêtres *sacrifiants?* Ses apologistes nous font observer qu'il prescrit avec l'imposition des mains la formule des catholiques : « Reçois l'Esprit-Saint[1] ». On ajoute que des ordinations presbytérales, dans l'Église schismatique d'Abyssinie, ont été reconnues valides à Rome. Et pourtant, l'évêque dans ces ordinations n'avait employé que l'imposition des mains avec la formule : « Reçois l'Esprit-Saint[2]. » Il existe, en effet, une décision portée en 1704 et attribuée à la congrégation du Saint-Office, dans laquelle on semble ne requérir, pour la validité de l'ordination des diacres et des prêtres, que ces deux conditions. Mais le sens et la portée de ce document ont été mal interprétés. Il résulte d'une réponse du cardinal Patrizzi, secrétaire de la congrégation, que jamais la simple imposition des mains avec ces seules paroles : *Reçois l'Esprit-Saint*, n'ont été, même d'une façon implicite, déclarées suffisantes. La décision, qui du reste n'était pas une déclaration du Saint-Office, supposait manifestement que les ordinations avaient été faites d'après l'ancien rituel des coptes[3]. Or, si on parcourt en entier cet ordinal, sans se borner, avec la plupart des auteurs qui ont traité cette question, à rapporter une seule des prières prescrites ; si on y cherche les traits caractéristiques du sacerdoce, et en particulier l'indication du pouvoir de sacrifier conféré au prêtre, on l'y rencontrera aussi clairement exprimée que dans la plupart des autres rituels[4] de l'Église

1. « Take the Holy Ghost, and remember that thou stir up the grace of God, which is in thee by imposition of hands ; for God hath not given us the Spirit of fear, but of power, and love, and of soberness », c'est-à-dire « Reçois l'Esprit Saint, et souviens-toi d'exciter la grâce qui t'est donnée par l'imposition des mains ; car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais de puissance, d'amour et de sobriété. »

2. Voir le cas exposé dans *Gasparri*, t. II, n. 1057 et suiv.

3. Réponse du cardinal Patrizzi au cardinal Manning, le 30 avril 1875 ; elle est reproduite dans le *Month*, août 1875. Les années précédentes, le cas des ordinations abyssiniennes avait été l'objet d'une vive discussion ; cf. le *Month*, novembre, décembre 1873, p. 451.

4. Ex *Rituali Cophtitarum, a P. Kircher, S. J.* — Martène, *op. cit.*, t. II. Ordo XXIII, p. 328-334. — Cf. *Assemanni* de Syris monophysitis dissertatio ; Romæ, 1730, p. 818.

d'Orient. Il y est fait mention des fonctions sacerdotales, des oblations que le prêtre présente à l'autel en faveur de son peuple. Là aussi, le saint sacrifice encadre les ordinations et en complète la signification sacrée.

Dans l'ordination de l'évêque anglican, au contraire, aucun terme, aucune cérémonie qui indique même vaguement que l'ordinand est ou devient « prêtre de l'autel », qu'il y portera « le sang de l'Agneau immaculé ». Après lui avoir dit : « Recois l'Esprit-Saint », l'archevêque lui donne une Bible, et l'avertit de veiller sur lui-même et sa doctrine, d'être pour son peuple un bon pasteur. D'allusion même lointaine à un vrai sacrifice, il n'en est pas question. M. Dalbus, avec des yeux d'une complaisance excessive, s'arrête à un fragment de prière emprunté à la deuxième partie de l'oraison consécratoire actuelle. Mais précisément ce passage est l'un de ceux dont on a retranché toute allusion à la fonction caractéristique du sacerdoce ; encore l'a-t-on changé de place et transporté avant l'imposition des mains. Des autres parties de l'oraison consécratoire on trouve çà et là quelques phrases, dans les préliminaires de l'ordination. Mais aucune parole, aucune cérémonie n'a été conservée de celles qui suggéraient l'idée d'un sacerdoce s'exerçant à l'autel sur le corps et le sang de Jésus-Christ. Nulle part il n'est question d'un évêque, qui a reçu « la grâce sacerdotale », auquel on confère « la plénitude du sacerdoce » ; plus d'onctions de la tête ni des mains ; plus d'immolation propitiatoire au cours de la cérémonie ; plus même de ces vêtements sacrés qui semblaient les plus propres à symboliser les fonctions les plus augustes de la prêtrise.

Tout signe indiquant la caractéristique du sacerdoce, c'est-à-dire le pouvoir d'offrir un vrai sacrifice, est donc exclu de l'ordination presbytérale et épiscopale. Et, il faut bien le reconnaître, cette mutilation n'est point un accident fortuit, une simple omission, que la bonne foi des chefs de l'Église anglicane, et d'autres circonstances, auraient pu, sinon suppléer, au moins rendre douteuse encore et d'un sens équivoque. L'Église anglicane a fait de cette erreur un objet de foi. D'après le *trente et unième des articles*, admis en 1562, « les sacrifices des messes, où le prêtre offrait le Christ

pour les vivants et les morts, ne sont qu'une invention blasphématoire et une dangereuse imposture [1] ».

X

Si clair que semble ce texte, quelques écrivains refusent d'en accepter le sens *obvie*. M. Dalbus n'est pas loin de croire qu'on a voulu exclure, non le sacrifice lui-même, mais une erreur alors répandue ; savoir, que le sacrifice de la messe avait une valeur expiatrice absolue et indépendante du sacrifice de la croix [2]. Ils oublient, nous semble-t-il, que la condamnation du sacrifice de la messe ne comporte aucune réserve, qu'il est déclaré inutile aux vivants et aux défunts ; ils oublient que la vérité opposée avait été affirmée par le concile de Florence, et que le concile de Trente frappe manifestement l'article anglican [3]. Si un auteur catholique s'est laissé abuser sur ce point capital de la religion anglicane, on peut bien penser que l'élite du clergé anglican a dû s'abriter, de bonne foi, derrière une semblable équivoque, et se persuader ainsi qu'il avait conservé, avec le pouvoir du sacrifice, un vrai sacerdoce. Écoutons leur défense présentée par un de leurs docteurs les plus autorisés : « Pourquoi l'Église anglicane n'aurait-elle pas le sacerdoce ? D'abord, elle repousse l'usage abusif du sacrifice, mais non tout sacrifice eucharistique ; puis elle confère nommément (by name) l'office de la prêtrise ; elle spécifie, entre autres, la fonction d'absoudre des péchés. Enfin, elle constitue des prêcheurs et administrateurs des sacrements ; et, par ces termes, elle désigne implicitement le pouvoir de sacrifier et les autres prérogatives du sacerdoce [4]. »

1. The sacrifices of masses in the which it was commonly said, that the priest did offer Christ for the quick and the dead, to have remission of pain or guilt, were blasphemous, and dangerous deceits. — Un des quarante-deux articles publiés sous Édouard VI, contenait même outrage envers le saint sacrifice.

2. *Les Ordin. angl.*, p. 26.

3. ... Conc. florent. (1438). Denzinger, n. 588 ; Trident. Sess. XXII, Can. 3.

4. Haddan, *Apostolical succession*, p. 269-74. On retrouve les mêmes raisons habilement présentées dans la lettre du D[r] Wordsworth, évêque

Ces réclamations, nous semble-t-il, n'ont guère de solide appui que dans l'esprit et la bonne volonté de ceux qui les élèvent. S'il est des interprètes autorisés du vrai sens de l'ordinal et de la règle de foi admise par l'Église réformée, ce sont assurément les évêques qui en furent les fondateurs : *Ridley*, *Latimer*, et surtout l'archevêque de Cantorbéry, *Cranmer*. Tandis que sous les auspices et la direction du dernier se préparaient le nouvel ordinal et la nouvelle confession de foi, lui-même développait plus nettement sa pensée dans un ouvrage sur *l'Eucharistie*[1]. Là, il prétend qu'offrir le sacrifice de la messe pour les vivants ou les âmes du purgatoire, c'est « chose horrible et abominable ». « Il n'y a, dit-il, de sacrifice propitiatoire que celui de la croix; et le Christ ne l'a offert qu'une seule fois. La louange de Dieu et l'action de grâces, surtout l'immolation spirituelle de soi et de ses défauts », voilà, selon lui, le seul sacrifice persistant dans l'Église : sacrifice improprement dit, comme il en convient; et qui diffère du sacrifice catholique autant que la pensée humaine diffère de la personne divine qui s'immole vraiment dans sa sainte humanité. Et cette ombre même de sacrifice, ajoute Cranmer, « le peuple l'offre aussi bien que le prêtre ». — « La fonction caractéristique de celui-ci, c'est d'être l'administrateur public de l'Église et de distribuer aux autres la cène du Seigneur[2]. » Nul doute, c'est bien le sacrifice eucharistique, tel que l'entend et le célèbre l'Église, et non une erreur ou une simple opinion

de Salisbury (on the succession of bishops 1892), et dans la sérieuse apologie d'Édouard Denny, A. M. (De Hierarchiâ anglicanâ, 1895.)

1. Nous n'avons sous les yeux qu'une édition latine de 1557 : *Defensio veræ et catholicæ doctrinæ de sacram. corporis et sanguinis Christi...* ab auctore in vinculis recognita. Une dédicace à Édouard VI porte la date de 1553.

2. Voir *Liv. V* de Oblatione et sacrificio servatoris Christi; cf. cap. III. — Missa sicut a sacerdote celebrari solet neque sacrificium propitians est, neque laudis aut gratiarum actionis... sed horribilis et detestabilis res » (cap. XV; voir chap. IX). — Populus æque ac sacerdos sacrificat (cap. XIV); Christus nullam hujusmodi differentiam inter sacerdotem et populum docuit, ut sacerdos pro populo sacrificium de Christo faceret... sed hæc vera inter illos differentia quod sacerdos publicus Ecclesiæ administer sit et cœnam Domini cœteris distribuat (cap. XI).

déguisée sous ce nom, que Cranmer et avec lui l'Église officielle a voulu rejeter[1].

Et comment l'Église anglicane aurait-elle conservé le vrai sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, elle qui a repoussé le dogme de sa présence corporelle dans le sacrement de l'Eucharistie? « Le corps du Christ, est-il dit dans le vingt-huitième article, est donné, pris et mangé d'une manière toute céleste et spirituelle ; et l'organe par lequel il est reçu et mangé dans la cène est la foi. » Des écrivains ritualistes s'efforcent de montrer que cet article n'exclut pas la présence réelle et substantielle du Sauveur dans l'Eucharistie. Cette piété ingénieuse et vraiment filiale, qui les porte à cacher les errements de leurs pères nous émeut, mais sans nous convaincre. N'est-il pas déclaré dans l'article suivant que « les méchants reçoivent le signe ou le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, mais non le Christ lui-même »? Ne nous laissons pas abuser par les mots de « présence réelle » et « substantielle », que l'on trouve çà et là dans les textes officiels. Ces termes, les calvinistes les employaient aussi; et leurs explications ne diffèrent pas sensiblement de celles que nous rencontrons chez les pères de l'anglicanisme.

« Que les chrétiens, écrit Cranmer, se gardent d'adorer le Christ dans le pain; car il n'y est pas spirituellement comme dans la personne humaine, ni corporellement comme au ciel; il y est seulement d'une manière sacramentelle comme l'objet dans la figure qui le signifie[2]. » Cette présence est pur objet de la pensée ; elle est si peu réelle et distincte objectivement de l'esprit que les justes de l'ancienne loi en ont joui au même degré que nous, longtemps avant l'incarnation[3]. On peut regarder comme une sanction officielle de cette doctrine la *rubrique noire*, insérée dans le second *prayer-book* de 1552. Voici quel en est l'objet : il était prescrit de

1. Quartus error est quod dicunt (sacerdotes papistici) se Christum quotidie pro remissione peccatorum nostrorum offerre et mortis Christi merita per missas suas distribuere et applicare. Liber I, sub finem.

2. Liv. IV, vers la fin.

3. C'est une des neuf différences qu'il établit, au sujet de l'Eucharistie, entre la croyance des catholiques et celle des anglicans. *Loc. cit.*, lib. III.

recevoir la communion à genoux; et, crainte que cet acte de vénération ne fût interprété dans un sens favorable au dogme catholique, et ne parût s'adresser à un objet physiquement présent, on faisait observer, dans une note explicative, qu'il ne s'adressait pas au pain et au vin sacramentels, ni à une « réelle et essentielle présence du corps et du sang naturel du Christ ». Il n'y avait là qu'un « signe de gratitude pour les bienfaits du Christ », et une sage mesure « pour empêcher tout désordre[1] ».

On s'étonne que de telles innovations aient été si aisément acceptées. La surprise diminue si l'on songe qne peu de catholiques furent consultés, et que leurs protestations furent vaines. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, par quelle gradation calculée et savante le cauteleux Cranmer introduisit ses idées dans la liturgie officielle de la nouvelle Église. Et puis, il était puissamment secondé par d'autres prélats ou docteurs, en grande faveur à la cour. Latimer et Ridley furent ses principaux auxiliaires. Aux yeux du premier la cène était seulement la figure de l'offrande et de la mort du Sauveur; une femme pouvait l'offrir aussi bien qu'un évêque avec ses habits pontificaux, la mitre en tête, ses anneaux aux doigts[2]. Le second, gagné aux idées calvinistes, contribua, semble-t-il, à détacher Cranmer des théories de Luther sur la présence réelle. Quoi qu'il en soit, ce fut lui qui, le premier, fit changer les autels en tables de communion; innovation qui devint bientôt générale et nous paraît annoncer une renonciation formelle de l'église anglicane au Saint Sacrifice[3].

1. Inutile de dire que Cranmer en était le principal auteur. Suspendue à la mort d'Édouard VI, cette rubrique additionnelle ne fut point rétablie par Élisabeth. C'était affaire de prudence, non une preuve que la croyance officielle de l'Église eût réellement changé. Elle fut publiée de nouveau en 1661 ; et l'on substitua aux anciens termes de « réelle et essentielle présence » ceux de corporelle présence : « Hic declaratur nullam intendi vel faciendam esse adorationem... corporalis cujusquam præsentiæ carnis et sanguinis naturalium Christi... » Le pain et le vin restent tels qu'auparavant... Quant au corps naturel du Christ, il ne peut être en deux endroits à la fois. — Voir le *Month*, novembre 1894, p. 395 et suiv.

2. Serm. X, ed. Parker Society. Ridley, œuvres, p. 210; ed. Parker Society. — *The State Church' continuity*, by J. R., p. 14.

3. Burnet, *History of the Church of England*, with collection of records, 4 vol. in-8; tome II, part II, book I, p. 252.

Ces doctrines protestantes sur le sacrement et le sacrifice eucharistiques, il serait aisé de les suivre à traver le *prayer-book*. A qui le confronte avec les anciennes liturgies de l'Angleterre, il est manifeste qu'on a éliminé du nouveau rituel toutes les expressions, indiquant nettement le dogme de la présence corporelle du Christ dans l'Eucharistie, et celui d'un sacrifice expiatoire. Comme dans l'œuvre de Cranmer, on n'y reconnaît qu'une sorte de sacrifice, celui de la louange et de l'action de grâces (*sacrifice of praise and thanksgiving*[1].

Mais, au milieu de tant d'autres mots supprimés ou altérés, on nous en signale deux qui ont été çà et là maintenus, celui de prêtre « *priest* », et celui d'évêque « *bishop* ». En 1662, on les a même insérés dans la formule, que récite l'évêque ou l'archevêque, au moment de l'imposition des mains. Il est manifeste que le consécrateur veut ordonner des prêtres et des évêques du Christ. Cela ne suffit-il pas? Non, croyons-nous. Inutile d'abord de nous arrêter à la formule un peu plus précise ajoutée en 1662[2]. Si la formule de 1552 était insuffisante, il était trop tard, un siècle après, pour la renforcer. Autant vaudrait attendre qu'un corps soit tombé en dissolution pour le fortifier. Occupons-nous seulement des deux appellations de « priest » et de « bishop » qui, du reste, n'ont jamais été entièrement bannies de l'ordinal. Le premier nom dérive de *presbyter*, qui est traduit du grec πρεσβύτερος, et ne désigne originairement d'autre privilège que celui de l'ancienneté. Dans l'Église catholique, il a exprimé,

1. Cf. *Maskel's liturgie of the church of England*. Ouvrage cité par Estcourt, p. 340. — *Dom Gasquet : The Book of common prayer*. Les différences des éditions du *prayer-book* de 1549, 1552, 1559, 1604 et 1662 ne portent que sur des points accidentels. Cependant l'édition de 1552 rejette avec plus d'évidence que les autres le dogme eucharistique : aucune prescription à l'égard du pain et du vin préparés pour la cène ; on peut en user avec le même sans-façon que du pain et du vin ordinaires. C'est le sanctuaire complètement laïcisé; voir sur ce sujet, le docteur Lee, *King Edward the sixth Supreme Head*, p. 98 et *sqq*.

2. Nous avons rapporté ailleurs les changements introduits pour l'ordination presbytérale. Voici ceux qui ont trait à l'ordination épiscopale : « Reçois l'Esprit-Saint pour l'office et l'œuvre d'un évêque dans l'Église de Dieu, qui t'est maintenant confiée par l'imposition de nos mains; au nom du Père, etc. — Et souviens-toi, etc.

dès le commencement, des fonctions sacrées, celles du sacerdoce qui s'exercent surtout à l'autel. Employé par les auteurs d'une religion nouvelle, ce terme ne garde pas nécessairement le même sens; et sa signification varie avec la nature des fonctions qui ont été conservées. Un célèbre théologien anglican, *Hooker*, avouait qu'il aurait préféré le nom de « presbyter » à celui de « priest ». Néanmoins, il voulait bien qu'il fût conservé, alléguant l'exemple de saint Paul, qui, en vertu d'une lointaine ressemblance, appelle chair ce qui n'est que poisson. Mais, ajoutait-il, ce terme de priest ne doit pas plus rappeler aux fidèles l'idée de sacrifice, que le nom de sénateur n'indique la vieillesse[1]. La signification du mot « bishop » n'est pas moins ambiguë que celle de « priest ». Comme les termes « episcopus » et « ἐπίσκοπος », qu'il traduit exactement, il peut avoir le sens de surintendant et de supérieur ecclésiastique; il peut aussi exprimer la plénitude du sacerdoce. Est-il restreint à la première de ces acceptions, comme dans certaines églises luthériennes? Implique-t-il, en outre, le pouvoir d'exercer toutes les fonctions sacrées et d'ordonner des prêtres sacrifiants? Cela est indiqué, dans les diverses communions, par les formulaires de foi, les rituels, la liturgie et les autres monuments de l'enseignement officiel. Or, de ce large contexte il ressort que le nom de *prêtre* et d'*évêque anglican* exclut, plutôt qu'il ne l'implique, le premier des éléments essentiels au sacerdoce[2].

Continuons de présenter loyalement les principales objections, et d'en examiner le côté le plus spécieux. On nous dit : le caractère sacré que vous cherchez n'est-il pas suffisamment indiqué par le pouvoir d'administrer les sacrements, pouvoir qui est expressément affirmé dans l'ordinal? Non, selon nous; car les anglicans n'ont accepté que deux sacre-

1. *Ecclesiastical polity*, book v, ch. LXXVIII.

2. Dans l'Église anglicane, écrivait naguère l'archidiacre de Westminster, Farrar, le mot *priest* n'est pas l'équivalent de ἱερεὺς (sacerdos), mais de πρεσβύτερος (presbyter). C'est un terme gardé seulement pour distinguer certains ministres du diacre et de l'évêque. *Contemporary Review : Undoing*, the Work of the reformation, july 1893, p. 63. Voir un autre article en juillet 1892, p. 49 et 50.

ments : le baptême et la *cène*. Or, il n'est pas nécessaire d'être investi du sacerdoce pour conférer le baptême. Et le ministre de la cène n'exerçant pas les fonctions de consécrateur, on ne voit pas pourquoi ce rôle requerrait absolument un prêtre plutôt qu'un laïque ou un clerc inférieur. Quant aux autres sacrements de l'Église catholique, sans excepter l'ordre, ce sont des innovations postérieures aux apôtres, ou tout au plus des états de vie, autorisés dans l'Écriture, et ils sont dépourvus de tout signe sensible, de toute cérémonie ordonnée de Dieu[1].

Ces textes, les apologistes des ordres anglicans les négligent ; mais ils répètent, avec une complaisance aisée à comprendre, cette déclaration de l'évêque à l'ordinand, immédiatement après l'imposition des mains : « Reçois le Saint-Esprit, les péchés seront remis », etc. Cette formule n'est-elle pas suffisante pour la transmission du pouvoir de remettre les péchés ? Quelques docteurs catholiques lui attribuent, en effet, cette efficacité dans les ordinations de l'Église romaine. Mais il existe, entre les deux cas, de profondes différences. Le pouvoir sacramentel de lier et de délier est comme le prolongement du pouvoir de consacrer. L'acte qui communique celui-ci imprime en même temps le caractère du sacerdoce, dont le pouvoir de remettre les péchés ne forme que le complément. Le pouvoir sur le corps réel du Christ précède le pouvoir d'agir efficacement sur ses membres mystiques ; pour ouvrir ou fermer sur eux les courants de la grâce, il faut d'abord avoir accès à la source. Du moment qu'un ministre ne reçoit pas le pouvoir de consacrer, le privilège de remettre au sens propre, les péchés, ne peut lui être accordé : on ne voit pas se développer et s'épanouir d'arbre sans racines. Dès qu'il en est privé, plus de sève ni de vie ; ce n'est plus, hélas ! qu'un tronc aride, qui

1. Those five commonly called sacraments, that is to say, Confirmation, Penance, Orders, Matrimony and Extreme unction, are not to be counted for sacraments of the Gospel, being such as have grown partly of the corrupt following of the Apostles, partly are states of life allowed in the Scriptures; but yet have not like nature of sacraments with baptism, and the Lord's supper, for that they have not any visible sign or ceremony ordained of God. Articles of religion, xxv, of the sacraments.

ne peut communiquer ce qu'il ne reçoit pas. C'est l'image de la prêtrise anglicane[1].

D'ailleurs, le pouvoir de remettre les péchés, dans les limites où l'admet officiellement l'Église anglicane, est-il un véritable pouvoir ? Il y a bien des raisons d'en douter. D'abord, ce n'est pas le pouvoir que Dieu attache à ses divins sacrements, puisque la pénitence en est exclue. Ce n'est pas davantage un pouvoir universel, s'étendant à tous les péchés graves : il n'y a pas de précepte qui oblige les pécheurs à faire au prêtre l'aveu de leurs fautes. En deux circonstances seulement ils sont invités à lui révéler quelques-uns de leurs méfaits : c'est quant ils vont participer à la cène, ou sont en danger de mort. Et, même alors, l'aveu fait à un prêtre est tout simplement une industrie, conseillée pour donner à l'âme une tranquillité que n'a pu procurer la confession faite à Dieu seul. Quant aux paroles du ministre, elles ne semblent pas, comme celles du prêtre catholique, influer, par leur vertu propre, sur le pardon. Elles manifestent simplement aux pécheurs repentants qu'ils sont pardonnés. C'est la déclaration d'un témoin, non la sentence d'un juge[2].

1. Cf. S. Th. IIIa pars. Sum. Supplem. Q. VIII, art. 1.

2. *a*). Il ne peut y avoir de difficultés pour la formule d'absolution générale prononcée à la prière du matin et du soir, tant le texte est clair. *b*). Dans le service pour la communion, le *prayer-book* de 1552 surtout, n'insinue également pas que l'aveu du coupable et les paroles du prêtre soient l'instrument du pardon. Ce que dit le dernier, emprunté de préférence à l'Ecriture, a l'air d'un baume destiné à calmer le sentiment du pécheur. Ce n'est point un remède doué d'une *vertu propre* contre le péché. *c*). La formule d'absolution, prescrite dans la visite aux malades, est identique à la formule catholique en ce qu'elle a d'essentiel. Les ritualistes l'emploient vis-à-vis de leurs pénitents et croient à son efficacité; assurément, ils généralisent une règle qui leur est seulement conseillée pour quelques cas extraordinaires, quand une âme est pressée à la fois par la maladie et le remords. Et même dans cette dernière hypothèse, nous inclinons à croire que les auteurs du *prayer-book*, en invitant le malade à révéler la cause de son angoisse et en indiquant au prêtre telle forme d'absolution, n'ont point prétendu assigner à celui-ci les fonctions de juge, mais seulement d'interprète et de consolateur. L'opinion que nous énonçons avec une certaine réserve, la plupart des anglicans la regardent comme incontestable. On peut lire dans le *Nineteenth century*, janvier 1895, un article sur ce sujet par le chanoine Teigmouth Shore, chapelain ordinaire de la reine d'Angleterre (*Auricular confession and the English Church*, by the Rev. canon Teigmouth

XI

Reste encore une objection à examiner ; elle est des plus spécieuses. Posons-la dans toute sa force : Quelles que soient les erreurs dont témoignent l'ordinal et les autres parties du *prayer-book* anglican, il est certain que les auteurs de la réforme anglaise et les représentants de l'Église officielle ont voulu ramener la religion à sa simplicité primitive ; ils ont voulu, dans les articles de foi et l'administration des sacrements, croire et pratiquer exactement ce que le Christ a établi. L'Église catholique ne semble pas exiger davantage. Il suffit, pour la validité, que le ministre du sacrement veuille ce que veut la véritable Église, alors même qu'il ignore où elle est.

Cette doctrine sur l'intention, nous l'acceptons dans toute sa largeur ; mais nous ne croyons pas que les ordinations anglicanes en puissent bénéficier : d'abord, par le fait que tous les signes du pouvoir de sacrifier ont été exclus du rituel et sont restés jusqu'ici éliminés, au vu et au su de tous les membres de l'Église, il semble difficile que la meilleure intention du monde puisse suppléer à ce défaut essentiel. Qu'importe la bonne volonté et l'art de l'opérateur, si l'instrument mal choisi se brise dans ses mains ! Mais laissons de

Shore, chaplain in ordinary to the Queen). Le Rev. chapelain, après avoir passé en revue les divers monuments officiels de son Église, en conclut que la confession de toutes les fautes graves n'est ni prescrite ni même recommandée dans l'Église d'Angleterre. La formule d'absolution est facultative et n'a d'ailleurs qu'une valeur déclaratoire. La réponse qui est opposée à Mr Shore dans la même revue (février 1895) par un confrère plus modéré, montre bien certains avantages de la confession. Mais de prouver que l'Église anglicane a gardé le précepte de la confession auriculaire, telle qu'elle est pratiquée chez les catholiques, mais de dire avec ces derniers et la plupart des auteurs ritualistes que le sang de Jésus-Christ, à la voix du prêtre, passe d'une manière sacramentelle sur la conscience du pénitent pour la purifier, le chanoine Carter ne s'en avise pas. Une riposte du Rev. chapelain (*Nineteenth century*, mars 1895 : *What is church authority?* confirme ses premières assertions. Voir aussi la décision prise à la suite de la conférence épiscopale de Lambeth (*Nineteenth Century*, juillet 1879, p. 81). « La pratique de la confession auriculaire n'est pas même à encourager. » Voir sur l'Église anglicane (1509-1603), Mary Allies, 1895.

côté la teneur et le sens de l'ordinal, que nous avons longuement examinés. Arrêtons-nous à l'intention des consécrateurs. En général, et dans les premiers temps de la réforme surtout, elle ne nous semble pas suffisante. C'est seulement par des signes extérieurs, des paroles, par l'observation ou l'élimination de certains rites que nous pouvons juger de l'intention réelle et prédominante du consécrateur. Un Talleyrand même, qui observe intégralement les prescriptions de l'ordinal, est censé — jusqu'à preuve du contraire — vouloir faire ce que fait l'Église, ne crût-il pas à l'efficacité des sacrements qu'il confère. Mais si son intention arrêtée, prédominante, est d'exclure un des éléments essentiels au sacerdoce, si son erreur sur le sacrifice, par exemple, au lieu d'être pour ainsi dire toute spéculative, sans influence efficace au moment de l'ordination, se traduit au contraire en acte d'opposition, incompatible avec l'effet du sacrement, il est clair que la consécration est nulle[1].

Or, si l'on cherche quelles furent les intentions prédominantes dans les ordinations anglicanes, on est bien obligé d'avouer que le consécrateur voulut, souvent du moins, ne pas ordonner un prêtre offrant le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, un « diseur de messe », *a massing priest*. Un rapide coup d'œil sur les *déclarations* des évêques et des docteurs anglicans jusqu'à nos jours nous en convaincra. Ils veulent, disent-ils, admettre les ordres établis par le Sauveur, *mais dans les limites où les a reçus l'État*. Cranmer veut revenir au christianisme primitif; mais ce christianisme primitif se confond pour lui, à peu de chose

1. Voir *Benoit XIV de SS. missæ sacrificio*, Lib. III, cap. x, n. 3-8. Idem de synodo, lib. VII; cap. xxvi, n. 1 et 2. De même, le mariage qui n'est contracté que sous des clauses opposées à ses fins essentielles, est nul. C'est pour n'avoir pas bien distingué, nous semble-t-il, entre une erreur spéculative dans l'esprit du consécrateur, et une erreur pratique, se traduisant par un acte d'exclusion formelle, que l'auteur d'un article sur les ordinations anglicanes (dans la *Revue catholique des Revues*, février 1895) a répété cette assertion un peu risquée : « que la volonté même formellement arrêtée et manifestée par le consécrateur, de ne point ordonner de prêtre sacrifiant, ne rend pas son ordination invalide. Cf. *Franzelin*, De Sacram. in genere th. XVI et XVII. Cette idée ne cadre guère avec plusieurs décisions des Congrégations Romaines.

près, avec celui de Luther, de Calvin, de Zwingle ; il emprunte leurs termes, les interprète dans le même sens, proscrit en réalité ce qu'ils ont proscrit. Il fait venir du continent des docteurs protestants pour le seconder, et pousse l'œuvre de la réforme dogmatique et liturgique selon leurs inspirations[1]. Un peu plus tard on voit le clergé anglican admettre dans son sein des ministres luthériens et calvinistes, et accepter comme valide leur ordination. La doctrine de Cranmer sur le sacrifice est maintenue. « On peut raisonnablement se demander, remarque le docteur ritualiste Lee, si, à l'exception des évêques catholiques, il y avait un seul écrivain anglican évêque, prêtre ou diacre, pendant le cours du règne d'Édouard ou d'Élisabeth, qui maintînt nettement *(in unambiguous language)* la réalité du sacerdoce chrétien et d'un sacrifice véritable de l'Agneau de Dieu dans la sainte Eucharistie[2]. » Avec des préventions qui allaient souvent jusqu'au fanatisme, il est bien difficile que la transmission du pouvoir de sacrifier n'ait pas été formellement exclue. S'il en eût été autrement,

1. De 1547 à 1549, *Pierre Martyr* est nommé professeur de théologie à Oxford, *Bucer* à Cambridge où *Fagius* occupe une chaire d'hébreu ; *Ochin* est fait chanoine de Cantorbéry. C'est sous l'inspiration de *Bucer* surtout que *Cranmer* élimine de la première édition du *prayer-book* les derniers vestiges du « sacerdotalisme ». Dès 1547, le premier écrivait qu'il fallait bannir des esprits cette perverse opinion, que le prêtre offre en sacrifice le Christ, et communique ainsi pour le salut du monde, les mérites de sa passion. » (Document cité par Estcourt, p. 267.) Pour achever de s'éclairer sur le sens que pouvaient avoir, dans l'esprit de Cranmer et de Ridley, ces paroles : « enseigner l'Evangile, remettre les péchés, administrer les sacrements, » qu'on les rapproche du manifeste rédigé par Melanchton et souscrit par les luthériens à Smalcade (1537). Ce sont les mêmes fonctions qu'il attribue à ceux qui sont à la tête de l'Église ; mais l'ordination est pour lui affaire de decorum. A la rigueur, il suffit au ministre qu'il soit choisi par l'autorité civile. « Nihil enim addit juris aut potestatis impositio manuum, sed est declaratio et comprobatio vocationis, de quâ constare necesse est. » Œuv. de Melanchton, vol. V, col. 209.

2. « S'il est des témoignages, conclut-il, il serait bien de les produire. » *King Edward the sixth Supreme Head,* p. 88, note 1re. Cette remarque est justifiée par la doctrine des théologiens *Jewell* (*a treatise of the sacraments* ; Works, t. II, p. 1129), *Hooker* (loco supr. cit.), *Whitaker* (*Responsio ad decem rationes Edmundi Campian,* Jesuitæ ; respons. ad ration. 8 et 9). Un peu plus tard, *Burnet* exposera les mêmes idées sur le sacrifice et les sacrements *An exposition of the* 39 *articles of the Church of England*).

si d'une manière implicite la plupart des évêques avaient voulu conférer une telle fonction, est-ce qu'ils n'auraient pas aussitôt comblé les profondes lacunes de leur ordinal et de leur *livre de prière* ? Mais nul synode ecclésiastique, à notre connaissance, pendant les deux premiers siècles, n'a réclamé pour réintégrer l'autel et le sacrifice bannis de l'église d'Angleterre.

Au dix-huitième siècle, sous les princes hollandais et allemands, vient s'ajouter aux yeux des catholiques, un autre motif de regarder comme nuls les ordres anglicans. Le baptême, contre les prescriptions du livre de prière, est conféré par aspersion; et il arrive souvent que l'eau de l'aspersoir n'atteint pas le front des enfants, surtout quand ces derniers sont baptisés plusieurs à la fois. Aussi, selon le cardinal Newman, « il y a quelques raisons de croire que certains consécrateurs du siècle dernier n'étaient pas évêques, ne fut-ce pour d'autre raison que celle-ci : n'ayant pas été baptisés, ils n'étaient pas même chrétiens [1] ». Nul doute, que les baptêmes ne soient, aujourd'hui, administrés avec plus de soin au moins dans la « Haute Église ». Mais, que toutes les ordinations aient été invalides un seul moment dans le cours de trois siècles, elles sont encore *nulles* à cette heure. Et de plus, les mêmes tares qui les travaillaient autrefois, semblent encore les vicier aujourd'hui. L'ordinal, dans ses lignes essentielles est le même. Une partie du haut clergé continue de nourrir des préventions passionnées contre le sacrifice eucharistique et la confession auriculaire. Ainsi, l'archidiacre anglican de Westminster, *Farrar*, dont nous avons ici même discuté les idées sur la nature des châtiments d'outre-tombe[2], a publié, ces dernières années, divers articles contre la doctrine des ritualistes sur la nature des ordres anglicans. Chez lui, l'invective et la violence du langage tiennent souvent lieu de raisons. Pourtant, malgré nos sympathies qui sont acquises à son adversaire ritualiste le

1. *Essays critical and historical*, vol. II, p. III. Aussi, les convertis, nés après 1773, furent souvent baptisés sous condition; et cette règle a été depuis plus strictement appliquée.

2. *Études*, 15 mai 1894 ; *Opinions du jour sur la nature des châtim. d'outre-tombe.*

chanoine *Knox Little*[1], nous devons avouer que le fougueux polémiste a contre celui-ci, par la nature même de la position qu'il prend, des avantages écrasants. Il lui montre que les dogmes de la présence réelle, de la confession, du sacrifice eucharistique sont des innovations récentes dans l'Église anglicane qui les avait bannis. Son Église, dit-il, n'a pas de réel sacrifice; pas de tribu *sacerdotale* interposée entre Dieu et l'homme; et il croit que, d'après son enseignement, le Christ n'est pas autrement présent dans la cène ou sur l'autel, qu'en chaire[2].

Et ces idées du belliqueux archidiacre, plusieurs évêques anglicans les partagent. Le docteur Ryle, évêque anglican de Liverpool, continue de proscrire la confession et le saint sacrifice, au nom de l'Église officielle[3]. Il en est même, écrit le cardinal *Vaughan*, qui déclarent expressément aux ordinands qu'ils ne veulent pas leur conférer le pouvoir de sacrifier. Le prélat en conclut qu'une telle ordination ne transmet pas le sacerdoce; et détail piquant, un évêque anglican, celui de *Sodor et Man*[4], lui répond qu'il est incontestable, si on compare l'ancien au nouvel ordinal, que l'Église d'Angleterre n'a point de sacerdoce, ou de prêtrise offrant le sacrifice[5].

XII

Au terme de ce travail, nous jugeons superflu de chercher quelle sera, dans l'avenir, la conduite de l'Église catholique vis-à-vis des ordinations anglicanes. Dans la lettre que nous avons mentionnée, le cardinal *Vaughan* déclarait que l'Église

1. *Archdeacon Farrar and the ritualists, Contemporary Review*, août 1893.

2. Voir les trois articles qu'il a publiés dans *Contemporary Review; Sacerdotalism*, juillet 1892 ; *Undoing the work of reform.* july 1893 ; *The Principles of reformation*, septembre 1893.

3. *The Tablet*, novembre 10, 1894, p. 739. Leurs ancêtres anglicans, dit-il, « n'auraient pas admis que la Cène du Seigneur est un sacrifice, et la table du Seigneur un autel ». « Introduire ces dogmes, c'est détruire l'œuvre de la réforme. ». « They undo the work of the protestant reformation. »

4. « Now, mind this, sir, i am not going to ordain you to be a sacrificing priest. » Cette lettre est dans le *Tablet*, 13 octobre 1894, p. 581.

5. *The Tablet*, 3 novembre, p. 698.

ne les reconnaîtrait jamais. Il ne nous appartient pas d'enchaîner l'Église à notre solution. Mais, tant qu'il n'interviendra pas une décision nouvelle, à laquelle d'ailleurs, le cas échéant, nous nous conformerions volontiers, il nous semble que de graves raisons nous autorisent à ne pas regarder comme valides les ordres anglicans tels qu'ils sont conférés depuis trois siècles.

Et ces raisons qu'on nous permette de les rappeler brièvement :

A l'heure actuelle, il n'est pas hors de conteste que *Barlow*, le président de la Commission qui ordonna *Parker*, était lui-même consacré.

Si on établit un jour la preuve de son ordination, d'autres défauts semblent subsister qui vicient, dans leur principe, les ordinations de l'Église anglicane. Ce n'est point une opinion d'école, c'est une règle universellement admise avant la réforme dans le monde chrétien, une règle, croyons-nous, sanctionnée par des conciles : savoir, qu'il n'est point de sacerdoce, de prêtre ou d'évêque, au sens catholique, là où le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice est positivement exclu par la mutilation de tous les anciens rites qui le figuraient. Et ce grief contre les prêtres et les évêques anglicans s'aggrave encore si l'on songe, que d'après les documents officiels de leur église, le dogme de la présence réelle semble, en fait, rejeté malgré quelques textes obscurs, dont le sens, pris isolément, pourrait être contesté. Comment peut-elle se flatter de continuer la vieille Église, celle qui pendant plus de trois siècles et demi, refuse officiellement d'adorer son Dieu dans l'Eucharistie, ne porte aucun canon, n'établit aucun rite pour le défendre contre l'ignorance et la profanation de ses propres ministres ? Nous croyons, avec le cardinal *Newman*, que ce divin dépôt confié à la garde du sacerdoce, dont il est l'aliment et la vie, l'Église anglicane l'a perdu, perdant du même coup des pouvoirs sacrés désormais inutiles [1].

1. Voir sur ce sujet les articles du cardinal Newman, *the Month*, septembre 1868, p. 270 ; octobre, p. 245, et la préface de l'ouvrage de Hutton par le même auteur. La même idée est présentée dans le *Nineteenth Century*, 29 juillet 1879. Apology for doubt in the Church of England, p. 80 et *sqq*. — Notre

Tel qu'il est, l'ordinal de l'Église anglicane est donc aux mains de ses évêques un instrument impropre à la transmission du sacerdoce. Nous n'examinons pas si l'ensemble de ces prières et de ces rites arraché aux circonstances, qui les présentent comme la négation du sacrifice, et transporté par exemple aux premiers siècles de l'Église, n'aurait pu sufffre à conférer les ordres sacrés. Ce n'est point un ordinal abstrait, encore moins un ordinal fidèlement transmis et encore tout imprégné de la foi des premiers siècles, que nous avons sous les yeux. C'est l'ancien pontifical, mais mutilé, bouleversé dans son ordonnance, et détourné de son sens traditionnel en un point essentiel. Les ministres y reçoivent encore verbalement, avec le nom de prêtre (priest) et d'évêque (bishop), la charge de remettre les péchés et d'administrer les sacrements; mais ces termes confrontés avec leur contexte et replacés dans le milieu historique qui leur a donné naissance, n'expriment plus la caractéristique du sacerdoce.

Il y a une quarantaine d'années, quand la pratique de la confession commençait à se répandre dans la « haute Église », certains anglicans alarmés de cette innovation, demandèrent que l'ordinal fût revisé et que l'on en fît disparaître le texte dont se réclamaient les « tractariens » : *Les péchés seront remis*, etc. Le Dr Pusey, dans une éloquente réplique montra que d'un ancien rite où ces paroles ne se trouveraient pas, fût-il suffisant pour la validité des ordinations, on ne pouvait actuellement les retrancher, sans rendre ces ordinations absolument nulles. Saisissant l'arme que lui livrait le Dr Pusey, un nouveau converti s'avisa de lui demander ce qu'il pensait de la suppression, au seizième siècle, des paroles et des rites ayant trait au sacrifice. Le savant homme ne répondit pas. Il ne pouvait répondre, en effet, sans se contredire ou condamner son Église; car la fonction d'offrir le Saint Sacrifice est plus essentielle au sacerdoce que celle de remettre les péchés.

article était écrit quand nous avons eu le plaisir de voir les mêmes idées développées, en une suite de notes fort documentées parues dans le *Tablet* (février et mars 1895), et dans un nouvel article substantiel de D. Bede Camm, *Revue Bénédictine*, mars 1895.

Le défaut qui vicie l'ordinal ne semble pas pouvoir être corrigé par l'intention seule du consécrateur : A quoi sert-il au tireur d'avoir l'œil sûr, et fixé sur le but, si son arme ne porte pas ? Et l'on sait que, souvent du moins les évêques au moment de l'ordination, loin de viser à suppléer aux lacunes du texte, excluent formellement de la prêtrise et de l'épiscopat qu'ils croient conférer, tout pouvoir de consacrer le corps de Notre-Seigneur et d'offrir le Saint Sacrifice. Après avoir médité sérieusement ces diverses raisons, des ritualistes, comme le Dr Lee, se sont pris à douter de la valeur de leurs ordres. En se faisant imposer les mains par des évêques schismatiques, dûment consacrés, ils ont bien pu recevoir le caractère sacerdotal. Néanmoins, l'exercice de leur nouveau pouvoir reste *illégitime* aux yeux de l'Église catholique. C'est à elle qu'il appartient d'approuver l'ordinal et de déléguer des consécrateurs, avec la mission de conférer, en sus du *caractère* sacerdotal ou épiscopal, la juridiction sur les âmes. Mais il nous suffit de faire observer, que si des hommes de la « haute Église » ont conçu des doutes sur leurs ordres, et même sur la valeur du baptême conféré soit dans la « large » et la « basse Église », soit dans les sectes dissidentes, on ne peut s'étonner que l'Église catholique ait considéré comme laïques les clergymen qui se convertissaient, et même depuis un siècle les ait baptisés sous condition.

L'Église catholique accorderait assurément à l'extrême droite de l'Église anglicane, le titre officiel de prêtres et d'évêques véritables, sinon légitimes, dans le cas où il n'en résulterait aucun détriment pour la vérité et la foi. Elle est mère ; quelques-uns de ses enfants peuvent être loin d'elle, ils ne lui deviennent jamais indifférents. Ses entrailles s'émeuvent, quand un cri, un soupir arrive jusqu'à elle. Elle n'omettra rien de ce qui est possible pour se les réconcilier. Sa sympathie se porte surtout vers ceux dont la séparation est pour ainsi dire involontaire, et qui souhaitent la réunion. Elle voit leurs aspirations et leurs tendances catholiques emprisonnées dans un formulaire et des articles hérétiques, comme dans un filet de fer dont ils s'efforcent vainement d'élargir les mailles trop étroites. Ne vaut-il pas mieux en sortir que d'y laisser leur foi captive ? Le cardinal Newman

disait un jour, en faisant allusion à sa conversion, qu'il croyait n'avoir point péché contre la lumière. Parole bien consolante! Puisse l'élite du clergé anglican se l'appliquer! Le chanoine *Knox Little* avouait, il y a deux ans, qu'il faudrait quitter l'Église anglicane, si elle ne conférait pas le sacerdoce. Beaucoup de membres de « Church-Union », nous n'en doutons pas, abandonneraient l'Église anglicane si on arrivait à les convaincre que le dépôt du corps et du sang du Christ lui a été retiré[1]. A défaut de certitude, le doute au moins doit les envahir, à la suite d'un sérieux examen. Et, dans ces conditions, le moyen le plus sûr de trouver la paix, c'est, selon le mot d'un de leurs adversaires les plus bienveillants, « de renoncer à une indépendance qui leur est chère, mais opposée à la constitution de l'Église », et de hater ainsi, pour leur part, la réunion de tous les chrétiens en un seul troupeau, sous un pasteur suprême.

1. C'est la pensée que suggèrent les généreuses manifestations du Dr Wordsworth, évêque angl. de Salisbury et de lord Halifax, le président de la *Church-Union*. En Amérique, il se produit aussi dans l'Église épiscopalienne un mouvement tournant contre le protestantisme du seizième siècle. Cf. *The Catholic Review*, 23 février 1895, p. 121.

F. TOURNEBIZE.

LES

TROIS VILLES DE M. ZOLA

I. — LOURDES

(Suite et fin[1])

I

Chez un auteur, qui prétend élever le roman à la hauteur de l'histoire, il y a quelque chose de pire que l'ignorance, c'est la mauvaise foi. Pour en finir avec M. Zola, nous allons constater dans son œuvre l'union de ces deux défauts, moins antipathiques l'un à l'autre qu'on ne pourrait le croire, car l'ignorance voulue n'est guère autre chose qu'une mauvaise foi voilée. C'est là un bien gros mot, nous le reconnaissons. Il nous en coûte de le dire, même à propos de M. Zola ; mais, puisque les hardiesses du romancier nous en donnent le droit et nous en imposent l'obligation, nous n'hésiterons pas à lui rendre la seule justice que mérite son procédé.

A Lourdes nous sommes en présence d'un grand fait, le miracle. Nous y rencontrons des hommes accomplissant un ministère au nom de l'Église. Or, à l'égard du miracle, M. Zola laisse peut-être encore l'ignorance dominer dans son œuvre; mais à l'égard des hommes, il nous est difficile de reconnaître chez lui autre chose que de la mauvaise foi.

Nous avons eu déjà l'occasion de traiter dans cette Revue la question du miracle, tel qu'il se présente à Lourdes en face de la science contemporaine[2]. Aucun argument nouveau n'est venu depuis lors apporter dans la discussion des éléments de nature à modifier nos conclusions. Tout au plus aurions-nous le droit d'ajouter que, sur ce point, la banqueroute de la science hostile au miracle est irrémédiable et complète. Elle en a fait elle-même implicitement l'aveu à mesure que, forcée par l'évidence, elle a accentué son mouvement de re-

1. V. *Études*, 15 novembre, 15 décembre 1894, et 15 janvier 1895.

2. V. *Études,* novembre, décembre 1890, et janvier 1891.

traite. Les étapes en sont caractéristiques et ne manquent pas d'intérêt. La science a d'abord dédaigné de s'occuper des événements de Lourdes. Convaincue de ce que son dédain avait de ridicule, elle a mis au compte de la supercherie des faits dont elle n'osait pas tenter l'explication. Débusquée de cette position commode par l'évidente loyauté des acteurs et des témoins, elle a admis que Lourdes n'était pas une officine d'escamotages religieux. La similitude extérieure de quelques guérisons, avec celles que la nature opère par elle-même, lui a donné un droit apparent de les rapporter toutes à une cause identique. Enfin, mise en présence de cas, dont la soudaineté et l'étendue révélaient manifestement l'action d'une puissance supérieure à la simple nature, la science, pour ne pas admettre le miracle, s'est contentée de dire que l'inexplicable serait un jour expliqué. Ces diverses étapes, marquées chacune par une capitulation, M. Zola les fait parcourir à son abbé Pierre Froment; nous allons voir avec quel bonheur et quelle loyauté.

Quand on se mêle de disserter sur des faits auxquels l'Église reconnaît un caractère surnaturel, il faudrait au moins se mettre en mesure d'apprendre, si on l'ignore, ce que la théologie catholique entend par miracle. Le pauvre abbé, ou, si l'on veut, M. Zola, porte dans l'étude de la question une ignorance, qui serait de la candeur, si elle était moins grossière et ne révélait pas le parti pris.

Qu'est-ce que le miracle pour ce théologien chimiste? Évidemment ce ne peut être autre chose qu'une violation des lois établies, une manière pour Dieu de se déjuger lui-même, de renoncer à son immutabilité, de se jeter, en un mot, dans l'absurde. En effet, les malades emportés vers Lourdes et mêlant leurs *Ave* au roulement du train, « brûlant du désir de vivre encore, ne pouvant se résigner sous l'injuste et indifférente nature, font le rêve d'un pouvoir surhumain, d'une divinité toute-puissante, qui peut-être va, en leur faveur, arrêter les lois établies, changer le cours des astres et revenir sur sa création ». On ne voit pas bien ce que vient faire le cours des astres, ou même la création, dans une affaire de guérison miraculeuse. Cependant l'abbé Pierre tient à jeter, dès le début, dans l'esprit du lecteur ce gros argument,

comme une lumière qui éclairera pour lui les mystères de Lourdes. De fait, nous ne trouvons pas d'autre définition du miracle au milieu des nombreuses déclamations de l'abbé sur un sujet pourtant fondamental.

Cependant, çà et là, quelques réflexions, jetées comme par hasard, auront l'air d'une confirmation de cette doctrine sommaire. « L'inexpliqué seul, dira-t-il, constitue le miracle ; la science sait encore si peu de chose, au milieu de la variété infinie des phénomènes, selon les êtres ! » — « Évidemment, lisons-nous ailleurs, des forces mal étudiées encore, ignorées même, agissaient : auto-suggestion, ébranlement préparé de longue main, entraînement du voyage, des prières et des cantiques, exaltation croissante ; et surtout le souffle guérisseur, la puissance inconnue qui se dégageait des foules, dans la crise aiguë de la foi. » — « De tout cela, ajoute-t-il, sort, évidente, l'impossibilité de prouver que le miracle est ou n'est pas. » De là aussi, selon M. Zola, il découle « que le désir fou des prodiges n'est qu'un besoin de pousser Dieu à transgresser les lois de la nature qu'il a établies lui-même, dans son infinie sagesse ». Ceci posé, l'abbé Froment a dit à peu près tout ce qu'il a appris sur le miracle pendant son cours de théologie. La théorie, on le voit, n'est ni longue ni compliquée. Et maintenant, que les malades soient plongés dans l'eau froide ou dans l'eau chaude, qu'ils se lavent aux robinets de la grotte ou qu'ils ne se lavent pas, qu'ils hurlent des prières ou s'enferment dans le mutisme sur le passage du Saint-Sacrement, s'il leur arrive d'être guéris, nous avons, paraît-il, de quoi expliquer leur cas, sans obliger Dieu à bouleverser l'ordre établi par sa sagesse. Le Créateur ne peut être que reconnaissant à l'égard d'hommes soucieux à ce point de mettre à couvert ses attributs essentiels. M. Clémenceau lui-même est de l'avis de M. Zola. Ce docteur, que la politique a brouillé avec la médecine, éprouve, à propos de *Lourdes*, le besoin de dire son fait au miracle et à ceux qui le sollicitent par leurs prières. « On ne prie pas, écrit-il, pour empêcher cinq et six de faire onze, parce que c'est impossible, et on prie pour obtenir la cessation immédiate d'une tempête, sans réfléchir que cela est impossible de la même impossibilité. »

Les arguments destinés à ruiner la croyance aux miracles sont à peu près tous de cette force. L'absurde et l'impossible y jouent le rôle principal, et, devenus synonymes dans la langue de ces nouveaux logiciens, amènent sous leur plume la même conclusion. Certes, si pour produire un miracle il faut que cinq et six égalent douze, que les quatre éléments soient confondus, que l'ordre universel soit bouleversé, et qu'un homme guéri soit en même temps un homme malade, nous croyons, avec l'abbé Froment et le Dr Clémenceau, que Dieu ne fera jamais de prodiges dans de pareilles conditions. Mais, s'il lui plaît de guérir un aveugle, comment cela troublera-t-il l'ordre en vertu duquel les aveugles sont privés de la vue ? M. Clémenceau pourrait peut-être guérir une entorse. En général, les médecins disent que c'est long. Pourquoi Dieu ne serait-il pas capable de rendre subitement l'usage de son pied à une de ses créatures ? Et, comme sa puissance est sans limites, quelle est la maladie ou l'infirmité devant laquelle il soit contraint de s'avouer vaincu, ainsi qu'un vulgaire docteur de la Faculté de Paris ?

Comme nous n'avons pas l'intention de traiter ici la question du miracle en général, qu'il nous suffise de rappeler à M. Zola deux ou trois notions très élémentaires, sur un sujet dont son abbé Pierre ne comprend pas le premier mot. Il y a dans le monde l'ordre universel ou divin, l'ordre général de la création et l'ordre particulier de chaque créature. L'extraordinaire ou le miracle viendra-t-il troubler l'un de ces ordres, surprendre Dieu lui-même et le mettre en contradiction avec son œuvre ? Nullement. Dans l'ordre divin, le miracle, comme tout le reste, est prévu et voulu de Dieu. Il vient au rang et à l'heure que lui assignent les prévisions éternelles. L'ordre général et l'ordre particulier subissent chaque jour des changements admis de tout le monde, et dont nul ne se plaint comme d'une dérogation capable de troubler toute certitude scientifique. Deux arbres à côté l'un de l'autre ne donnent pas le même nombre de feuilles et de fruits. L'un meurt quelquefois, tandis que l'autre prospère. L'enfant qui jette en l'air une pierre produit un phénomène en opposition avec une loi bien connue. C'est de l'extraordinaire, révélant une cause supérieure capable de contrarier efficacement l'ordre

naturel. Comme dit excellemment le P. de Bonniot, « l'homme est comme un Dieu par rapport aux créatures d'ordre inférieur, parmi lesquelles les effets de son activité sont, en un sens, de véritables miracles[1] ». Ce que peut l'homme à l'égard de quelques créatures, Dieu le peut à l'égard de la création tout entière. Il lui est loisible même de se passer des créatures et d'opérer directement, par son action propre, ce qu'il lui plaît de laisser ordinairement à l'activité des êtres finis. Ces œuvres extraordinaires et sensibles, dont il est l'auteur principal, et qui le révèlent par elles-mêmes ou par la manière dont elles s'accomplissent, portent seules le nom de miracles.

Il y a donc lieu de calmer les scrupules de l'abbé Froment sur le danger que ferait courir le miracle à l'ordre de l'univers. Si le phénomène extraordinaire, comme serait par exemple la résurrection d'un mort, dépasse le pouvoir ordinaire de la nature, l'ordre du monde ne saurait en souffrir, puisque le fait se produit sans le concours d'une force finie. M. Zola se plaît à nous décrire la prétendue tentative de résurrection essayée à Lourdes, à grand renfort de cris et de prières. Le mort ne ressuscita pas; mais, s'il avait plu à Dieu de lui rendre la vie, le monde aurait compté un vivant de plus, sans qu'il fût venu à qui que ce soit l'idée que désormais tous les morts allaient revivre avant la résurrection dernière. S'agit-il d'une guérison de malade telle que Lourdes prétend nous en offrir, l'ordre établi n'est pas troublé pour cela. Les médecins peuvent continuer en paix à soigner des lupus, bien qu'Elise Rouquet soit guérie en dehors de toute ordonnance et par des moyens connus de Dieu seul. Si la flamme enveloppe les doigts de Bernadette sans produire ni la brûlure ni la souffrance qui l'accompagne, la loi en vertu de laquelle le feu brûle n'est en rien compromise. La tendance reste toujours, le phénomène est supprimé; mais le phénomène seul ne constitue pas la loi. On voit donc facilement ce que valent les craintes de l'abbé Froment, et ses déclamations sur les lois de la nature, transgressées par le miracle. Son savoir, comme celui de tous ses semblables,

1. *Le Miracle et ses contrefaçons*, p. 27.

repose sur une confusion de mots et sur une ignorance complète de la notion même du miracle.

Voilà pourquoi les termes et le ton de la prière, que les malades adressent à la sainte Vierge et à Dieu, sonnent faux chez M. Zola. Ils s'obstinent à demander l'impossible, l'absurde, et ils supplient le Créateur de se déjuger lui même en revenant sur sa détermination, prise, sans doute, en une heure de distraction et d'oubli. Le romancier n'hésite même pas à faire de Mgr Laurence une sorte d'abbé Pierre, n'acceptant les miracles que pour suivre l'entraînement général, et s'excusant auprès de Dieu de cette condescendance si peu respectueuse pour la divinité. « O mon Dieu, s'écrie ce singulier pontife, pardonnez-moi, si je vous fais descendre de la puissance éternelle où vous êtes, pour vous rabaisser à ce jeu enfantin des miracles inutiles. C'est vous faire injure que de vous risquer dans cette aventure pitoyable, où il n'y a que maladie et déraison. » Cet évêque, au dire de M. Zola lui-même, était cependant « l'homme de saine culture, de raison froide ». L'histoire ajoute quelque chose de plus. Elle dit que Mgr Laurence, homme sage et prudent, fut un évêque tel que le demandait l'examen des faits extraordinaires dont Lourdes venait d'être le théâtre. Comme il savait moins de chimie peut-être que l'abbé Pierre, mais un peu plus de théologie que cet échappé de laboratoire, il est aussi contraire à l'histoire qu'au bon sens de mettre sur ses lèvres une prière, ou plutôt un tissu de sottises, dont rougirait un écolier chrétien.

II

M. Zola n'a pas encore dit tout ce qu'il sait, ou croit savoir, sur le compte du miracle. Quand on a cependant démontré, d'une façon, il est vrai, plus ou moins heureuse, que l'extraordinaire est absurde, on se donne le droit de conclure que Dieu ne peut pas se le permettre. Dès lors tout semble dit, et c'en est fait du miracle et des miraculés. Le jeune abbé n'est pas de cet avis, le docteur Chassaigne lui-même et le petit monsieur blond ne se déclarent pas satisfaits. L'auteur, ayant ramassé les bribes d'objections qui traînent un peu partout dans les officines de la science mo-

derne, se met en devoir de les servir, ainsi qu'une trouvaille de génie, à ses nombreux admirateurs. Des miracles, dit-il, quand même il s'en ferait, à Lourdes ou ailleurs, qui donc serait capable de les constater. Il faudrait connaître pour cela toutes les lois avec lesquelles le prodige peut être en contradiction, toutes les forces capables d'agir, à un moment donné, sur un organisme malade, tous les agents cachés derrière la coulisse quand se dénoue le drame du miracle. « Or, gémissent en chœur l'abbé Pierre, le docteur Chassaigne, le petit monsieur blond, que savons-nous? que savons-nous? » Tout à l'heure ils prétendaient tout savoir. Les voilà pressés de confesser leur ignorance jusqu'à l'exagération. Dans leur humilité ils vont même jusqu'à nier, ou à peu près, la science médicale. Le miracle, disent-ils, ne peut être constaté qu'à la condition de découvrir en lui la violation d'une loi précise; or, en médecine, nous ne possédons la connaissance d'aucune loi revêtue de ce caractère de précision rigoureuse. Du reste, ajoutent ces avocats de l'ignorance, toutes les fois que la personnalité d'un savant joue un rôle dans une question de diagnostic, il n'y a aucune certitude à conclure d'après lui à la réalité. Nous voilà bien avancés, et le miracle joue un fort joli tour à la science. Elle la met en pleine banqueroute, en la réduisant au scepticisme pour tout bagage, ce qui est bien la manière la moins scientifique de se présenter au monde.

Nous n'acceptons point cet excès d'humiliation pour la médecine contemporaine. Nous savons bien qu'un académicien n'est qu'un moindre ignorant, mais il nous répugne de dire que, pour ne pas connaître toutes les lois qui règlent la maladie ou la guérison, nos docteurs n'en ont découvert aucune, et n'ont jamais le droit de s'attribuer quelque science médicale. Le sens commun, du reste, ne se prête pas à ce jeu de l'humilité, quelque peu hypocrite quand il s'agit du miracle. Certes, si ce dernier est une dérogation à une loi inconnue, si, pour avoir droit de le constater une seule fois, il faut connaître toutes les lois possibles, si même il est toujours nécessaire de posséder la certitude métaphysique que les choses n'ont pu se passer autrement, nous sommes de l'avis de l'abbé Froment et du petit monsieur blond; nous

ne saurons jamais s'il y a miracle. Mais que de choses nous savons, même en médecine, de cette certitude morale qui suffit à la science, surtout quand il s'agit d'une vérité expérimentale ! Ne peut-on pas savoir si un homme est malade ou non ? Est-il impossible de constater qu'il est guéri ? N'entendons-nous pas chaque jour parler de maladies déclarées incurables par les médecins ? Le code médical n'est-il pas encombré d'ordonnances à faire envie au code civil ? Malgré la vogue de l'hydrothérapie, nous n'y lisons pas que l'eau fraîche soit capable de guérir toutes les maladies, depuis la tuberculose jusqu'au cancer, au lupus, aux fractures et aux paralysies. Nous y trouvons au contraire, à l'égal d'une loi, que toute maladie et toute infirmité caractérisée disparaît lentement sous l'action de remèdes plus ou moins variés. Nous n'y rencontrons pas la doctrine des guérisons subites, des plaies cicatrisées en quelques minutes, des membres redressés ou assouplis par le fait d'une prière ou d'un acte de foi. Peu nous importe de connaître des lois possibles, pourvu que nous ayons la connaissance de celles que le miracle paraît contredire ou laisser de côté. Or, encore une fois, nul médecin, jouissant de son bon sens, n'osera nier que la guérison subite, et sans l'emploi d'aucun des moyens reconnus efficaces par la science,. surtout quand il s'agit d'une maladie réputée incurable, ne soit une dérogation au cours ordinaire et naturel des choses. Cette dérogation tout homme peut la constater, car il s'agit d'un fait qui tombe sous les sens.

Par conséquent, lorsque le bon docteur Chassaigne se plaint de l'ignorance dans laquelle nous sommes de beaucoup de phénomènes et de lois, il a mille fois raison. Mais, quand l'abbé Froment conclut de cette ignorance partielle à l'impossibilité de constater aucun miracle, il déraisonne sur toute la ligne ; car sa logique se réduit à dire qu'il faut tout savoir sous peine de tout ignorer.

Le petit monsieur blond, sans être aussi radical, est plus prétentieux. Pour lui le miracle doit se présenter avec grand respect devant une sorte d'académie réunie à Lourdes. Il y aurait là des médecins, des savants, même des photographes et, cette fois, s'il plaisait à la sainte Vierge et à Dieu de

guérir des malades, ils trouveraient à qui parler. La commission fonctionnerait avant et après. On serait sûr d'offrir au miracle de vrais malades, des sujets choisis et distingués. L'œuvre divine serait ainsi contrôlée et réglée, comme il convient de le faire à une époque scientifique telle que la nôtre. L'expédient n'est pas nouveau, il est renouvelé de Renan, de sophistique mémoire, et ne mérite guère l'attention d'un homme sérieux. Il suppose que le miracle peut être l'objet d'une expérience de laboratoire, et que Dieu doit le faire au moment où les chimistes ont allumé leurs fourneaux, les médecins mis leurs lunettes et les naturalistes éclairé leur microscope. Tout cela est simplement absurde. Appliqué à Lourdes c'est, de plus, injurieux et faux. Jamais on n'a accepté, sur la question des guérisons opérées à la Grotte, que des témoignages d'hommes compétents. Si, comme il plaît au petit monsieur blond de le dire, les médecins ne s'entendent pas sur toutes les maladies, il en est cependant quelques-unes dont le diagnostic est si simple que l'accord ne saurait être difficile. Du reste, si les opinions varient à distance, de près elles garderont leurs divergences, et le parlement médical ne sera pas moins divisé que le parlement politique. S'il plaît aux hommes de génie, aux maîtres, de venir à Lourdes et de contrôler ce qui s'y passe, le bureau des constatations leur est ouvert, et le docteur Boissarie sera heureux d'en appeler à toutes les illustrations de la science contemporaine. Quelques-uns s'y sont déjà rendus, et l'on composerait même une belle académie de médecine avec les praticiens venus à Lourdes pour voir de leurs propres yeux. Mais, encore une fois, cela ne veut pas dire que, pour constater scientifiquement un miracle et pour engager Dieu à le faire, il soit nécessaire de réunir une assemblée de docteurs. Un ignorant peut y suffire, pourvu qu'il ait des yeux et des oreilles, et qu'il fasse usage de sa raison. Le petit monsieur blond n'a qu'à se retirer avec son cortège de médecins et de photographes. Le miracle, s'il se produit, n'en obtiendra pas moins le but que Dieu s'est proposé en l'accordant aux instances de la prière.

III

Toute cette argumentation sophistique de M. Zola contre la possibilité de se rendre compte du fait miraculeux, ne semble pas marquée au coin sincère de la bonne foi. En effet, après avoir fait dire et redire à son abbé et à son petit monsieur blond qu'on ne peut rien savoir, il se hâte de leur faire affirmer qu'on sait tout. Tout à l'heure, comme on ignorait à peu près toute loi en médecine, on ne pouvait signaler, dans un cas donné, quel était l'agent guérisseur. Tout à coup, et sans transition qui nous l'explique, la lumière s'est faite et M. Zola, qui, du reste, n'a rien inventé, nous dévoile tout le mystère. Ce qui guérit c'est la foi, l'imagination, la nature médicatrice, le souffle guérisseur, dégagé sans doute à flots de la multitude. Nous venons de dire que M. Zola n'avait rien inventé. Peut-être avons-nous eu tort, car il semble bien avoir trouvé le souffle guérisseur, qu'aucun autre avant lui n'avait vu se dégager des foules. Mais, après tout, quand il s'agit du miracle, la foi de Charcot, la nature médicatrice, le souffle guérisseur se valent. Ils expliquent aussi peu l'un que l'autre comment une maladie bien caractérisée, organique et souvent réputée incurable, guérit tout à coup, sans autre moyen que la prière, et sans l'intervention d'aucun agent visible à l'œil nu.

Nous ne nions pas, il est vrai, que la nature médicatrice ne soit capable de faire des merveilles. Ce n'est après tout que la lutte pour la vie au sein de l'organisme, armant contre l'ennemi le monde des cellules, et aboutissant à la victoire, après des combats plus ou moins accidentés. Les médecins ne nous en voudront pas trop, si nous prétendons même que, le plus souvent, tout leur art consiste à seconder la bonne nature, quand il ne se réduit pas à lui laisser faire le travail. Mais, si habile et complaisante soit-elle, la nature, en ceci comme en tout le reste, n'agit pas brusquement et sans transition. Les cellules, plus ou moins désorganisées par la maladie, ne sauraient se refaire, se développer et se multiplier avec l'instantanéité que suppose le miracle.

Nous renvoyons M. Zola et son abbé à l'étude, aujourd'hui

très en honneur, des éléments premiers de tout organisme vivant. Un peu de cytologie l'éclairera là-dessus, et lui donnera, nous voulons l'espérer, la conviction raisonnée que la nature médicatrice peut quelquefois opérer des guérisons, mais qu'elle est incapable toute seule de produire le moindre miracle.

Restent donc la foi et le souffle guérisseur, pour remplacer Dieu dans les phénomènes extraordinaires qui se passent à Lourdes. Le procédé, d'abord, est fort peu scientifique. Ni Charcot, ni ses disciples, ni M. Zola, ni son médecin Beauclair, n'ont jamais défini ce qu'ils entendaient par cet agent mystérieux. Ils ne le savent pas; voilà, sans doute, pourquoi ils se sentent à l'aise avec lui, et ne craignent aucunement d'exagérer sa puissance. C'est ce qu'on appelle mettre l'inconnu à la place du connu, substituer à Dieu, qui est un être réel très capable de faire des miracles, une force qu'on ne sait même pas définir et qu'on n'a jamais rencontrée hors du monde du rêve. Mais l'école pseudo-scientifique, dont M. Zola professe les doctrines, manifeste pour l'inconnu une prédilection, un peu intéressée sans doute. Tout son système se réduit à dire : Il n'y a pas de miracles. — Qui donc opère tant de guérisons réputées miraculeuses par les catholiques ? — Nous ne le savons pas, mais nous le saurons un jour. En d'autres termes, plutôt que d'accepter le surnaturel, nous nous réfugions dans l'ignorance, et nous nous couvrons de ce manteau qui ressemble beaucoup à une misérable guenille.

Le souffle guérisseur, en effet, n'est qu'une invention assez voisine d'une pure plaisanterie. Nous savons bien que la foule subit l'entraînement du nombre, quand une passion commune l'agite et la pousse. Elle se porte alors à des excès que les individus, isolés de la masse, n'auraient peut-être jamais commis. Mais, que cette même foule ait sur l'organisme malade une action analogue à celle qu'exerce parfois l'imagination sur ce même organisme, voilà ce que la psychologie et la physiologie ne permettent pas de supposer. Sans doute les catholiques aiment à se réunir nombreux afin de prier les uns pour les autres ; ils n'ont pas la prétention d'opérer eux-mêmes les miracles qu'ils demandent à Dieu.

Mais, dit-on, c'est la foi qui guérit. Cette formule que Charcot a mise en honneur couvre une équivoque et, quand on l'examine de près, ne vaut pas plus que le souffle guérisseur. M. Zola s'en empare, et toute la partie doctrinale de son roman repose sur cette base si bien choisie. L'abbé Froment, le médecin Beauclair, le petit monsieur blond la répètent, et le mystère de Lourdes n'a plus de secrets pour eux : c'est la foi qui guérit. S'ils entendaient parler de la foi en Dieu, nous serions de leur avis; car si elle ne guérit pas elle-même, du moins elle obtient l'intervention surnaturelle de celui qui a le pouvoir de guérir. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent les ennemis du surnaturel. Pour eux, le principe même de la guérison réside dans le malade. C'est la conviction qu'il sera guéri à tel jour, à telle heure, sur tel point du globe. D'où vient cette persuasion? L'école de Charcot ne nous le dit pas. Peut-être pourrait-on l'assimiler à la théorie de l'évolution, entendue à la façon de Darwin, d'après laquelle le besoin arrive à créer l'organe. Le désir intense de guérir serait donc à Lourdes l'agent réparateur de la santé. Excité, exalté par l'enthousiasme de la foule et les clameurs de la prière, il suffirait à redresser des bossus, faire voir des aveugles, entendre des sourds, se mouvoir des paralytiques et fermer toute sorte de plaies, sans parler de beaucoup d'autres misères humaines qu'il aurait la puissance de soulager. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit ailleurs à propos de cette foi. Elle ne repose sur aucun fondement sérieux. A la rigueur nous pourrions lui abandonner quelques améliorations apparentes, incomplètes, progressives ou passagères de maladies nerveuses; mais nous réservons à l'action divine les guérisons subites, radicales, organiques, permanentes.

Nous avons le droit aussi de demander à Charcot, à ses disciples et à leur plagiaire M. Zola, comment il se fait que cette conviction, capable de guérir, ne se produise qu'à Lourdes, et autres lieux consacrés par l'Église, et sanctifiés par les manifestations de la piété catholique? Pourquoi cette foule de malades éprouve-t-elle le besoin de prier Dieu, et d'appuyer sa confiance sur le pouvoir que possède la très sainte Vierge d'obtenir ou d'opérer un miracle? Tout ce qui

est humain et simplement naturel peut se reproduire par les seules forces de la nature. Pourquoi donc l'école de la foi qui guérit (faith healing) ne nous donne-t-elle pas une reproduction du spectacle de Lourdes, mis au point et en harmonie avec la science contemporaine ?

Le docteur Félix Regnault, à propos de l'hypnotisme dans la genèse des miracles, se plaît à décrire le grand appareil dont s'environne à Lourdes le merveilleux[1]. Il a vu, paraît-il, plusieurs centres de pèlerinages. On ne le dirait pas à l'exactitude de ses observations. Quoi qu'il en soit, concédons-lui qu'il ait vu Paray-le-Monial, Kali-Ghat à Calcutta et Lourdes.... « Ce dernier, assure-t-il, présente sur les autres une supériorité marquée.... Les mesures d'ordre sont admirablement entendues. Les pèlerinages se font par provinces. Des bandes de plusieurs centaines de personnes arrivent sous la direction de leurs curés. Elles chantent les cantiques dans leur patois, qui est évidemment bien plus suggestif pour eux que la langue nationale.... L'action hypnotique se produit de deux façons différentes ; soit au-devant de la grotte, les malades traînés par des infirmiers dans leurs petites voitures y séjournent en prières plusieurs heures, parfois toute la journée. La grotte est brillamment illuminée, la statue de la Vierge se détache sur cette lumière, un curé joue de l'orgue, et la multitude quelquefois au nombre de plusieurs mille, chante des cantiques. » Et le bon docteur ajoute : « Quel médecin hypnotiseur peut déployer une pareille mise en scène ? » Un certain *Medicus*, dont le pseudonyme indique vraisemblablement la profession, est du même avis que le docteur Félix Regnault[2]. « Si je tiens, dit-il, à juger équitablement le talent de deux virtuoses, je leur fournirai deux instruments de sonorité égale. » Or, il paraît que l'instrument de Lourdes est infiniment supérieur à tous ceux que peut manier le plus habile docteur. « Est-ce que le professeur Charcot lui-même, assure Medicus, aurait pu reproduire expérimentalement cette tension nerveuse, d'une énergie et d'une contagion inouïes, qui surgit spontanément dans l'énorme masse des pèlerins ? » Et pourquoi pas, oserons nous dire ?

1. *Revue de l'Hypnotisme*, mars 1894, p. 270.
2. Medicus, *Lourdes et le surnaturel*. Paris, Fischbacher, 1894, p. 45.

Si rien de ce qui s'opère à Lourdes ne dépasse les limites de la simple nature, il est toujours possible de le reproduire. Nous dirons même que c'est un devoir pour le praticien de travailler à cette œuvre éminemment philanthropique. C'est une laïcisation qui s'impose, car un tel monopole, laissé aux mains des catholiques et des prêtres, est de ceux que l'État laïque doit redouter, et, s'il est possible, confisquer à son profit. Pourquoi la mise en scène offrirait-elle une difficulté? Si l'école de Charcot le désire, Lourdes sera vite dépassé. On trouvera facilement un temple où trônera la scientifique nature, promettant la guérison à quiconque aura foi en elle. Un hôpital tout entier, conduit par ses docteurs en robe au Panthéon laïcisé, où ne manquent pas les ossements célèbres, ne donnerait-il pas l'illusion des longues processions de pèlerins menés à Lourdes par leurs curés. Les joueurs d'orgue ne manqueront pas, et, s'il faut provoquer l'éréthisme nerveux, les chanteurs ne feront pas défaut. Au besoin une batterie d'artillerie sera chargée de procurer aux malades quelques-uns de ces soubresauts, qui réveillent les sourds et font marcher les paralytiques. Pontifes en robes multicolores, majesté de la science sûre d'elle-même, assistance variée et chantant les cantiques du *Chat Noir*, ou les strophes composées pour la circonstance, malades préparés et entraînés au récit des merveilles opérées par la médecine moderne, eau froide remplissant des piscines, ou coulant par une douzaine de robinets, brancardiers très laïques et très convaincus, autant d'éléments de suggestion à la portée de tous les détracteurs de Lourdes. Pourquoi ne pas faire l'essai, au lieu de crier à l'inconnu, à l'hypnotisme, pour éviter le miracle? Si là bas, sur les bords du Gave, les guérisons sont le fait d'un agent naturel, on ne voit pas comment, sur les rives de la Seine, la nature serait réduite à l'impuissance. A moins de supposer que le docteur Beauclair, quand il envoie des malades à la Grotte, obéisse à une arrière-pensée, qu'il n'ose exprimer ouvertement, mais qui se laisse facilement soupçonner. On prophétise au nom de la science; c'est, sans doute, pour la galerie; car, au fond, pour peu qu'on s'examine, on ne prend pas au sérieux ses propres divagations.

Du reste, redisons-le encore une fois pour toutes, il est faux de supposer que les miracles ne se produisent à Lourdes qu'au milieu de tout cet appareil, si complaisamment décrit, de processions, de chants, de musique et d'enthousiasme. Il en est beaucoup, et des plus remarquables, qui s'opèrent dans le silence, l'isolement de la foule et quelquefois même au moment où le malade ne s'y attend plus. Le tort de M. Zola, et des observateurs superficiels comme lui, c'est d'avoir fondé son jugement et sa théorie des miracles sur un seul pèlerinage annuel, magnifique sans doute, mais qui ne donne pas, à lui seul la vérité sur les merveilles de la Grotte.

IV

Quand le romancier naturaliste allait à Lourdes et s'affichait en pèlerin au milieu des foules, observant de près afin de mieux décrire, faisant, disait-il, son enquête pour assurer l'exactitude de son récit, avait-il le droit d'être pris au sérieux, et donnait-il des garanties d'incontestable bonne foi? Non, s'il est vrai que son livre, comme celui de *Rome*, fût déjà composé dans sa tête avant son arrivée à Lourdes. Non encore, s'il l'a écrit après avoir vu de ses yeux les manifestations de la Grotte. Écrit avant, *Lourdes* n'est pas le livre d'un écrivain impartial, écrit après il est l'œuvre d'un auteur qui falsifie sciemment les faits dont il a été le témoin.

Afin que nul ne puisse s'y tromper M. Zola nous a fait savoir dans quel état d'esprit il partait pour Lourdes. « Je n'ai pas voulu renier toutes mes convictions, » disait-il au reporter de l'*Écho de Paris*. Ces convictions on sait ce qu'elles étaient, c'est-à-dire un composé de matérialisme en philosophie, d'athéisme en religion et de naturalisme en littérature. Par conséquent il allait chercher sur les bords du Gave, non point la vérité, mais la confirmation de ce qu'il appelait ses convictions. Le miracle était donc condamné d'avance, et, quand M. Zola, en d'autres circonstances, a vanté le souci de l'exactitude dont il se prétendait dominé, il n'a trompé que les naïfs. L'abbé Froment, qui reflète toute sa pensée, part pour Lourdes avec la conviction que le miracle ne peut exister.

Aussi, dès le début du roman, l'idée du romancier se dessine. Lourdes n'étant que le point culminant, où la suggestion atteint son degré le plus intense, le voyage est un entraînement dont les ruses sont à peine voilées. Ce sont d'interminables récits de miracles, exagérés à plaisir pour exalter la foi des malades en leur propre guérison. L'abbé Pierre lui-même raconte l'histoire de Bernadette, avec une complaisance singulière sur les lèvres d'un homme qui ne croit pas un mot de ces visions, décrites jusqu'aux détails les plus minutieux. A mesure que le train avance sur la route de Lourdes, cette terre promise qu'appellent tous les vœux des malades, les récits deviennent plus passionnants, plus exaltés, et, devant la Grotte, l'enthousiasme, les chants et la prière atteignent des proportions, et prennent un caractère de névrose, que nul spectateur de bonne foi n'a jamais observé.

Le manque de sincérité est plus manifeste encore dans le choix de l'héroïne du roman. M. Zola n'avait qu'à prendre, parmi tant d'autres, un type répondant à la vérité. Il a créé de toutes pièces un personnage adapté au besoin de la cause. Peut-être faudrait-il dire qu'il l'a dénaturé, ce qui n'est pas plus loyal, dans ce qu'il avait de réel. Marie de Guersaint est, quoi qu'il en soit, un sujet mis au point pour tourner en ridicule Lourdes, les miracles qui s'y opèrent, et les médecins qui les constatent. Malheureusement, pour le prétentieux détracteur, son invention se complique de maladresse et d'ignorance. Ignorance d'abord ; car la description de la maladie, autour de laquelle évoluera la question du miracle, est des plus singulières et des moins scientifiques. Marie de Guersaint avait fait, à treize ans, paraît-il, une chute de cheval. Une maladie s'en était suivie pour laquelle on avait tenté vainement l'action curative de toutes les eaux imaginables... « Maintenant les médecins l'avaient abandonnée, après dix années de diagnostics et de traitements contradictoires : les uns croyaient à la rupture des ligaments larges, les autres à la présence d'une tumeur, d'autres à une paralysie venant de la moelle. » Le moindre étudiant en médecine aurait fait observer à ces docteurs, dignes de l'académie des *morticoles*, qu'on ne se trompe pas ainsi entre une tumeur

et une paralysie, quand on sait qu'une chute de cheval a précédé l'apparition des phénomènes morbides.

Nous ne dirons rien de la façon leste dont le jeune Beauclair fait la leçon à ses collègues, moins *fin de siècle* que lui. Sans rime ni raison il met, à la place d'une maladie organique qui le gêne, une névrose plus ou moins hystérique, vraiment miraculeuse, tellement le diagnostic en est simple et facile. Un tel sujet, naturellement fort impressionnable, dûment suggestionné, ne manquera pas de guérir, sous le coup de fouet d'une émotion un peu vive. Elle guérit, en effet, et le bureau médical, auquel M. Zola prête sa naïveté, se pâme d'admiration devant ce beau coup de l'hypnotisme guérisseur. Mais, ce qu'il y a de plaisant dans l'affaire, c'est que, sans s'en douter et grâce à la sérénité de son ignorance, le romancier fait un miracle. Marie de Guersaint était, d'après lui, immobilisée depuis quinze ans par une paralysie. Or, tout à coup elle se lève, marche, va et vient, par les rues, les places, au milieu de la foule, suit la procession en traînant son chariot. Il y a mieux. Cette infirme, réduite par la maladie « à revenir à la taille d'enfant », apparaît tout à coup à l'abbé Pierre, « déjà forte, les joues remplies et fraîches, d'une allégresse florissante ». Quand on songe à tout ce qu'il y avait de muscles à refaire dans cet organisme atrophié, et de forces à rendre à ces jambes si longtemps immobiles, on ne se lasse point d'admirer comment M. Zola fait des miracles, et des plus éclatants, sans s'en douter. Nul médecin ne nous contredira, si nous affirmons que la bonne nature ne fait jamais les choses, ni si vite, ni si bien.

Inventer, pour le besoin d'une cause, des maladies et des infirmités qui lui feront le triomphe facile, dénote chez un écrivain plus d'imagination que de loyauté. Falsifier des faits notoires, pour les adapter à son but personnel, est chose plus grave encore. Cette liberté, qui révèle une singulière absence de scrupule et de sens moral, M. Zola se la donne aussi large que possible. Contentons-nous de citer deux faits, connus de tous les amis de Lourdes, où cette façon de traiter l'histoire revêt un caractère spécial de sans-gêne. Cette Élise Rouquet, pseudonyme de Marie Lemarchand,

dont l'écrivain naturaliste a si complaisamment décrit la physionomie repoussante et le visage dévoré par un lupus, nous en fournit un bel exemple. Il est de notoriété publique et médicale qu'elle fut guérie à Lourdes instantanément et d'une manière absolue. Or, le romancier, trop gêné par le caractère miraculeux de cette guérison, la réduit à un rétablissement progressif des tissus, sous l'influence de l'exaltation nerveuse et de lotions réitérées avec l'eau des piscines. Et c'est ainsi qu'il prétend se donner le droit d'appuyer les théories de Charcot sur la *Foi qui guérit.* Nous doutons que le maître, s'il vivait encore, fût très fier de cette confirmation de ses doctrines par des arguments tirés d'une falsification.

Le procédé subit une modification dans le cas de la Grivotte. Celle que M. Zola baptise de ce nom digne de figurer dans la dynastie des Rougon, était une pauvre phtisique parvenue à la dernière période de cette impitoyable maladie. Elle guérit à Lourdes, et la transformation est aussi complète que rapide. Que faire de cette miraculée qu'on va prendre au sérieux ? S'en débarrasser par le moyen de tous le plus radical, la faire mourir. En effet, d'après le romancier, elle revient à Paris dans un état si pitoyable qu'elle n'a pas huit jours à vivre. Et voilà comment la guérison merveilleuse n'était qu'une amélioration passagère, provoquée par la suggestion. Or, Marie Lebranchu est encore vivante, le miracle ne s'est pas démenti, et elle peut aller complimenter M. Zola sur la manière dont il fait mourir les gens qui se portent bien.

Enfin, si l'homme de science et d'exactitude, qui prétend s'abriter sous le romancier naturaliste, avait eu le moindre souci de la vérité, il aurait fait, pour s'en rendre maître, les démarches et les recherches les plus élémentaires. Or, au bureau même des constatations, on lui avait signalé des malades guéris à Lourdes, habitant Paris comme lui, auprès desquels il lui était facile d'éclairer sa conscience d'écrivain. Une très courte promenade à pied, en omnibus ou en coupé, selon le temps, le mettait en présence de miraculés authentiques. C'était là, semble-t-il, non pas seulement une bonne fortune pour un observateur, mais un devoir pour un homme

en train de livrer au public son jugement sur les miracles de Lourdes. Et cependant, cet écrivain qui prétend passer pour exact et loyal, n'a pas eu le courage de faire quelques pas pour se procurer les documents les plus précieux et les plus nécessaires à son œuvre. Est-ce crainte de se voir forcé par l'évidence à renier ce qu'il appelle les convictions de sa vie? Peut-être ; mais, dans tous les cas, on a le droit de suspecter des convictions qui redoutent la lumière. Et voilà comment M. Zola, par manque de courage et de sincérité littéraire, a fait un livre dont l'ensemble, au point de vue doctrinal et scientifique, non seulement n'a aucune valeur, mais encore n'est qu'un tissu de contradictions et de faussetés.

V

Tout n'est pas dit sur M. Zola quand on a relevé chez lui les incohérences et les erreurs, et surpris même le flagrant délit de falsification. Il y a dans son œuvre autre chose encore. Ce sont d'odieuses attaques contre les personnes, et de véritables calomnies données comme fondement à ce que l'on prétend être une histoire de Lourdes. Nulle mémoire n'impose le respect à cet homme habitué à ne voir que les côtés misérables de la pauvre humanité. Aussi son livre n'est-il qu'un pamphlet diffamatoire, composé de bribes ramassées çà et là dans tous les ruisseaux où les jalousies, les rancunes, les appétits mal déguisés, ont coutume de verser leurs produits. Quand il s'agit d'histoire, il semble que les recherches de M. Zola ne puissent aller plus loin que les cancans de portières ou les contes de perruquier. Ce sont là peut-être les archives naturalistes par excellence. Quoi qu'il en soit, notre auteur y a largement puisé. Mgr Peyramale, le R. P. Sempé, les Pères de la Grotte, la ville de Lourdes elle-même, sont jugés d'après ces sources de pure vérité. C'est dire avec quelle légèreté inexcusable et quel parti pris déloyal.

Mais nous ne devons pas oublier que, pour une part du moins de ces accusations fantaisistes, nous sommes en présence de la chose jugée. La neuvième chambre correctionnelle a statué sur la poursuite en diffamation, portée devant

elle par M. Bourgeois, contre M. Émile Zola. Le romancier et ses éditeurs ont été renvoyés des fins de la plainte, et l'entrepreneur s'est vu condamné aux dépens. Cela veut-il dire que le tribunal de la Seine ait voulu consacrer par son arrêt la vérité des inventions calomnieuses de M. Zola? Assurément non. Les considérants ne sont peut-être pas d'une clarté exceptionnelle; mais, sans entrer dans l'examen des faits, ils se contentent d'excuser le romancier, dans lequel les juges ont bien voulu voir un homme de bonne foi, sans mauvaises intentions, trompé par les bruits de Lourdes et prêt, du reste, à effacer de son livre les lignes injurieuses pour le plaignant.

En somme, le tribunal semble prendre en pitié cet écrivain, coutumier du roman, s'essayant un jour à l'histoire, et croyant qu'on peut la faire avec des bruits de ville, des propos de coulisse et, qu'on nous passe le mot, des potins de coiffeur et des commérages de femme. Le pauvre homme s'imagine que les colères suscitées parmi les catholiques contre son livre ont un autre mobile que le sentiment religieux. « Ce qu'on ne me pardonne pas, dit-il, c'est la révélation de tous les drames secrets de Lourdes, de cette tragique histoire de l'abbé Peyramale, de la description trop vraie de cette église inachevée, de cette église en ruines, où il pleut sur la tombe du pauvre curé, parce que les Pères de Lourdes n'ont pas voulu payer les 58 000 francs nécessaires pour la couvrir. Et puis l'état d'abandon où l'on laisse la véritable chambre de Bernadette, celle d'où elle est partie pour avoir ses visions. »

Ainsi M. Zola, toujours naïf, nous aimons à le penser, croit avoir révélé au monde les mystères de Lourdes. Cette révélation consiste dans la reproduction, nous l'avons déjà dit, d'un secret de polichinelle composé de calomnies, ouvertes ou dissimulées, que leurs auteurs, un moment trompés, désavouent aujourd'hui. Et d'abord, que faut-il entendre par cette tragique histoire de M. Peyramale? Assurément cet excellent prêtre n'accepterait pas la défense de sa mémoire telle que la présente M. Zola. Avec son inconscience ordinaire, le romancier émet la prétention de rendre justice au curé de Lourdes, en opposant ses qualités aux défauts des Pères de la Grotte. L'injustice se fait vite sentir dans l'exagération que

comporte nécessairement le contraste. Mais quel adroit panégyriste, qu'un écrivain qui donne à son héros le caractère d'un ambitieux, jaloux et rancunier! C'est pourtant ce que fait M. Zola à l'égard de Mgr Peyramale, quand il nous le représente, cherchant dans la construction d'une église monumentale, « sa revanche » contre la Grotte. La vérité est que, trompé par son zèle et mal servi par un esprit peu fait pour le détail des affaires, le bon curé de Lourdes s'engagea dans une voie qui devint un jour inextricable. Assurément il n'y eut, de sa part, ni ambition déplacée, ni mauvaise foi; mais au lieu de s'arrêter aux trois cent cinquante mille francs marqués par l'évêque de Tarbes comme le maximum des dépenses concédées pour la construction de l'église, il se laissa entraîner jusqu'à léguer à sa mort un déficit de près d'un million. Que pouvaient à cela les Pères de la Grotte ? Ils n'avaient qu'à obéir à l'évêque, seul compétent pour décider dans une affaire qui relevait de lui. L'évêque pouvait-il, de son côté, obliger l'œuvre du pèlerinage à prendre la succession du curé de Lourdes? Non, certes, car l'Église n'a pas coutume de détourner de leur but les deniers des fidèles. Et il est manifeste que les dons faits à la Grotte, dans l'intention des donateurs, avaient pour objet le sanctuaire réclamé par la Vierge, et les constructions nécessaires à la splendeur et au fonctionnement d'un incomparable pèlerinage. Cependant les belles colonnes de l'église inachevée attestent par leur origine que, si la Grotte attirait les pèlerins, elle était loin de refuser son concours à l'embellissement de l'église paroissiale. Si les murs seuls sont debout, menaçant ruine avant d'être arrivés au faîte, et si le spectacle a ses tristesses, il faut en faire remonter la responsabilité à ceux qui commencèrent une œuvre sans prévoir comment ils pourraient la finir. Du reste, parce qu'un romancier, sans critique et sans jugement, s'est donné le malhonnête plaisir de diffamer des religieux et des prêtres, dont l'honorabilité, ne fait un doute pour aucun homme sérieux, nous ne perdrons pas notre temps à réfuter des calomnies auxquelles leur auteur enlève tout caractère sérieux.

Nous lui apprendrons cependant deux ou trois choses qui ont quelque importance. La première c'est que la séparation

de la paroisse et de la Grotte, machinée d'après les sources de M. Zola, par le R. P. Sempé, fut établie dès le jour où, sur la demande de M. Peyramale, Mgr Laurence nomma des prêtres spécialement chargés du pèlerinage, c'est-à-dire dès le 21 mai 1866. Les deux administrations furent dès ce moment indépendantes, et jamais le R. P. Sempé ne fut placé sous les ordres du curé, comme l'affirme le romancier, pour rendre plus odieuses les intrigues et les menées dont il accuse le supérieur de la Grotte à l'égard du chef de la paroisse. En revanche, ce qu'il y a de vrai dans les rapports de l'un avec l'autre, c'est la cordialité qui régna d'abord et la grande déférence du R. P. Sempé pour M. Peyramale. Nous ne voulons pas réveiller ici de pénibles souvenirs, en rappelant sous quelles influences l'excellent curé, prévenu et aigri, en vint à regarder comme ses adversaires des prêtres qui n'avaient d'autre tort que de faire leur devoir. Mais, par ce que nous venons de dire, et qu'il nous serait facile d'appuyer de pièces authentiques, on peut voir avec quelle légèreté M. Zola traite la réputation d'autrui.

Et les millions de Lourdes ! Et ce râteau, qui va ramassant partout et ramenant vers la Grotte l'or et l'argent, pour en remplir les coffres des missionnaires ! Encore une légende qui tombe devant la réalité. Nul n'osera, j'espère, reprocher aux gardiens du sanctuaire de l'avoir embelli, autant que le permettaient les dons des fidèles. La justice les obligeait à ne détourner de leur but aucune des sommes versées par la piété dans la caisse de l'œuvre. Sans doute les aumônes ont été abondantes et les constructions splendides; mais, si M. Zola avait pris la peine d'étudier avant d'écrire, peut-être aurait-il éprouvé quelque étonnement en présence de la vérité. Il aurait appris que cette œuvre, si opulente et si richement dotée, avait débuté par l'emprunt onéreux, par les subventions charitables. Il aurait constaté qu'elle avait connu les angoisses du déficit, et n'avait progressé qu'au milieu d'obstacles et de difficultés matérielles sans nombre. Il se serait convaincu que les missionnaires, non seulement n'ont pas prélevé pour eux un centime sur les ressources de la Grotte, mais qu'ils ont été plutôt appauvris et dépossédés de ce qui devait leur appartenir. Ils ont poussé la délicatesse jusqu'à

n'accepter, à titre d'honoraires pour les messes dites aux intentions des fidèles, que le tarif commun à tout le diocèse.

M. Zola, qui vit de sa plume trempée un peu partout, ne voudrait pas, je suppose, leur interdire de vivre d'un travail autrement sain et moral que le sien. Du reste, si sa prose ne rapportait pas plus pour lui que la Grotte pour les missionnaires, M. Zola, au lieu de prétendre aux palmes vertes de nos académiciens, se contenterait encore du pauvre habit rapé qui orna ses débuts dans la littérature. Enfin, s'ils ont bâti une maison, dont il plaît au pharisaïsme du docteur Chassaigne et de l'abbé Pierre de se scandaliser, c'est moins pour y loger leur modeste cellule, que pour donner plus dignement aux autres une hospitalité dont ils sont prodigues.

Il est un autre point sur lequel, d'après les héros de M. Zola, se révèle spécialement la noirceur des Pères de la Grotte, c'est leur conduite à l'égard de Bernadette. Comme il convenait à son but, le romancier a réduit les apparitions de Lourdes aux proportions d'une hallucination vulgaire. Il a longuement disserté sur le cas de cette enfant qui prétendait avoir vu la sainte Vierge. Il n'a trouvé dans cette visionnaire qu'une « irrégulière de l'hystérie », trompée par ses illusions et trompant toute une ville, avant de tromper le monde entier, assez naïf pour courir à Lourdes afin de voir la Grotte de l'hallucination. Il semble qu'un tel personnage, s'il attire la pitié, ne mérite qu'un intérêt médiocre. La conclusion de son enquête s'imposait. M. Zola devait être d'avis qu'il eût fallu éloigner de la Grotte cette cause plus ou moins volontaire de superstition et d'erreur. Au contraire, il s'attendrit sur le sort de cette pauvre fille, exilée de Lourdes pendant sa vie et, même après sa mort, exclue de cette terre rendue célèbre par ses visions. Il la dépeint comme une reine dépossédée de son royaume, où devaient affluer pour elle les hommages et les richesses. Il se contredit ainsi avec la sérénité de son inconscience ordinaire, et lui, l'ennemi du surnaturel, il trouve mauvais que l'on ait éloigné Bernadette de ce centre de merveilleux créé par ses hallucinations.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la voyante. Elle a été bien faite. Les démentis sont venus de toutes parts, qui n'ont laissé debout aucune pierre de l'édifice élevé par

M. Zola aux illusions de Bernadette. Le romancier a reçu les démentis sans rougir, et sans se préoccuper de rendre à la vérité ses droits outrageusement méconnus. Au lieu d'aller aux sources authentiques qui ne manquaient pas sur ce point comme sur tous les autres, il s'en va recueillir les bruits sans fondement et les assertions passionnées d'hommes auxquels vint un jour l'idée bizarre qu'à côté du pèlerinage de la sainte Vierge on pourrait établir le pèlerinage de Bernadette. Durant sa vie l'humble instrument dont Dieu jugea bon de se servir ne se serait jamais prêté à ce jeu presque sacrilège. Et c'est là, on l'a justement fait remarquer, un de ces caractères diamétralement opposés aux tendances habituelles chez les hystériques. Après sa mort, l'Église seule, et la Congrégation à laquelle voulut appartenir Bernadette, avaient le droit de décider sur l'opportunité d'un transfert du corps de la voyante sur le théâtre des apparitions. Mgr Forcade, dans une brochure dont l'autorité s'impose, a raconté comment la jeune Soubirous, devint sœur Marie-Bernard, et comment elle quitta Lourdes pour le noviciat de Nevers. Pour notre part, nous nous contenterons de citer un document très authentique, qui tranche à la fois la question du départ et celle du retour. Il émane de celle dont Bernadette en se faisant religieuse avait accepté l'autorité, et qui représente aussi les droits d'une congrégation sur chacun de ses membres.

C'était en 1880. Des rédacteurs d'un journal, sans aucune autorité dans la matière, avaient travaillé l'opinion, et même ouvert des souscriptions pour préparer à Lourdes le tombeau où viendrait reposer la voyante. Émue de ces bruits et de ces tentatives, la Congrégation des Sœurs de Nevers, par la plume de la Supérieure générale, formula une protestation dont voici les passages principaux :

.... Nous sommes fermement résolues à faire valoir nos droits sur les restes de notre chère sœur. Ces droits sont assez bien établis pour qu'il en résulte, en ce qui nous concerne, un devoir de les défendre, s'ils nous sont contestés.

Notre sœur Marie-Bernard a passé la plus grande partie de sa vie avec nous ; elle est entrée dans notre famille spirituelle par la profession religieuse qui l'a faite nôtre. Son père et sa mère nous l'ont donnée alors, de leur libre et plein consentement, sans aucune condition.

Elle-même, qui avait atteint sa majorité, s'est donnée à nous de son plein gré, manifestant seulement le vœu de vivre toujours cachée, vœu dont nous lui avons promis de tenir compte.

Maintes fois, depuis sa profession, elle a dit ouvertement qu'elle avait demandé à la sainte Vierge, avant de quitter Lourdes, la grâce de ne jamais y revenir.

Peu de jours avant sa mort, elle disait encore : « Au moment de mon départ pour Nevers, j'ai été à la Grotte faire mes adieux pour toujours. »

Nous avons fidèlement respecté le vœu que notre chère sœur nous avait exprimé de rester cachée pendant sa vie. Nous considérons maintenant comme un devoir sacré la garde de son corps, que nous avons été autorisées à inhumer au sein de notre communauté, dans une chapelle particulière, sans qu'il nous ait été adressé alors la moindre réclamation par la famille.

Dès le 10 juin de la même année, la famille, représentée par le frère de Bernadette, avait protesté contre la souscription ouverte par le journal *les Pyrénées* pour ramener à Lourdes le corps de sœur Marie-Bernard. Le désir, bien naturel, de posséder près d'eux la tombe d'une sœur, ne leur faisait pas oublier que l'autorité ecclésiastique avait seule droit de décider ce qu'il convenait de faire. Et voilà à quoi se réduit cette persécution sur laquelle M. Zola fait verser à ses héros des larmes de pitié et d'indignation. Si de tels hommes pouvaient avoir la moindre intelligence des voies de Dieu, ils comprendraient toute la grandeur et toute la sublimité de cet effacement de Bernadette devant la splendeur de l'œuvre dont elle ne fut que l'instrument. Ils reconnaîtraient, dans cette disparition volontaire de sœur Marie-Bernard, le caractère spécial d'une mission venue d'en haut. Mais nous n'avons pas la prétention de convertir des aveugles volontaires. Qu'il nous suffise d'avoir signalé le peu de profondeur de l'horizon où d'ordinaire ils cherchent la lumière.

M. Zola ne calomnie pas seulement les personnes mêlées, de près ou de loin, aux affaires de la Grotte, il porte sur la ville elle-même des accusations qui ne vont à rien moins qu'à l'assimiler à Sodome et à Gomorrhe. Voilà ce que la Vierge aurait réussi à faire de ce peuple favorisé de ses apparitions à l'un de ses enfants. Les jugements du coiffeur Cazaban étant ici, comme sur beaucoup d'autres choses, le

critérium de M. Zola, nous nous proposons de montrer un jour ce qu'ils ont de vrai ou de faux. La monographie morale, sociale, religieuse et économique d'une ville de pèlerinage au dix-neuvième siècle peut avoir son intérêt. Nous nous proposons de la faire, et nous croyons d'avance que Lourdes donnera un nouveau démenti aux accusations risquées de M. Zola.

En terminant cette trop longue étude, nous nous demandons si, dans ce livre où il n'y a ni science, ni vérité, ni justice, ni même art littéraire, on trouverait par hasard quelque philosophie. Il le faudrait, en supposant au moins que l'auteur se soit proposé pour but une leçon quelconque, au lieu d'une simple attaque au surnaturel. Mais, demander de la philosophie au maître de l'école matérialiste et naturaliste, c'est s'exposer beaucoup à une tentative inutile. Cependant nous pouvons glaner dans *Lourdes* quelques idées que recouvre un certain vernis philosophique. Le thème du roman, c'est l'humanité malade, physiquement ou moralement, et cherchant dans la foi un remède à ses souffrances. Rien de plus vrai que ce thème ; mais M. Zola en tire des conséquences bien imprévues. Comme si cette humanité n'avait pas jusqu'ici rencontré, sur la route où elle traîne sa misère, une foi et une religion consolatrices, l'abbé Froment, toujours aussi profond philosophe que docte théologien, opine qu'à tant de douleurs il faut une « religion nouvelle ». Il est un peu embarrassé pour en définir les dogmes essentiels. Deux points seulement lui semblent d'une importance capitale. L'un, c'est que la religion nouvelle sera plus humaine, et l'autre, qu'elle ne sera pas comme l'ancienne, un « appétit de la mort ».

Si M. Zola, toujours ignorant et naïf, avait fait quelque expérience de la foi ancienne, il aurait vu que l'humanité trouvait en elle toute espérance et toute consolation. Il se serait aussi convaincu que la religion n'amenait pas dans la vie le désir de la mort, mais qu'elle excitait au contraire une ardente soif de la vie. Le chrétien veut mourir, mais pour vivre de la véritable vie, et non point pour tomber dans le néant, cette mort absolue, seule espérance raisonnable d'un matérialiste.

M. Zola ne promet pas autre chose à cette humanité sur laquelle il s'apitoie. La religion qu'il lui prêche n'est que le rêve et l'illusion. Il faut lui laisser Lourdes, comme un mensonge agréable qui berce ses douleurs, en attendant qu'un mensonge nouveau remplace celui qui s'est évanoui. Ainsi tous les efforts de la science et toutes les promesses des savants, aboutissent à l'impuissance devant la souffrance humaine. Et M. Zola, confondant et la foi religieuse et la foi scientifique, aussi peu versé dans la connaissance de l'une que dans l'intelligence de l'autre, rapprochant des anarchistes les chrétiens qui croient en Dieu, ne voit dans l'humanité d'autre ressort que l'égoïsme, ou la soif de bonheur, portée jusqu'à l'exaspération, qui, chez les uns se satisfait par le miracle, et chez les autres par le poignard ou par la dynamite. Chose singulière, M. Zola se rencontre ici avec M. Clémenceau, leur philosophie de la vie semble puisée aux mêmes sources, et leurs théories, à peu de chose près, aboutissent à des conclusions identiques. Le directeur de la *Justice*, comme le poète des Rougon-Macquart, s'est ému au spectacle de la souffrance humaine, portée à l'état aigu dans la lutte pour la vie, si âpre et si dure, en un siècle où la mêlée sociale est plus meurtrière que la guerre elle-même. Et M. Clémenceau appelle, lui aussi, l'illusion et le rêve comme l'unique consolation des meurtris et des vaincus. « Que serait, dit-il, l'horrible vie sans le rêve, refuge de l'homme douloureux, consolation du vaincu, vision d'idéal qui entraîne le vainqueur dans sa marche à l'étoile jusqu'au trébuchement suprême. Aussi longtemps qu'elle subira sa loi de lutte, l'humanité vivante ne se laissera pas dépouiller de sa puissance de rêve, source d'espoir, principe de force et d'action [1]. »

Ainsi finit un livre qui pouvait être un chef-d'œuvre, si l'auteur avait pu comprendre son sujet, et, sous les corps meurtris par la souffrance, voir les âmes soutenues, non par le rêve mais par la foi, en l'amour et en la puissance de Dieu.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est-à-dire un an après que le *Gil Blas* donna à ses lecteurs les premiers feuil-

1. G. Clémenceau, *la Mêlée sociale*. Préface, p. xxviii.

letons de *Lourdes*, les voitures-réclame circulent de nouveau dans Paris, étalant sur leurs triangles multicolores le titre d'un roman que douze mois ont bien vieilli. Cette fois c'est le *Radical* qui doit refaire une jeunesse à ce livre, destiné à ne satisfaire personne, et, par conséquent, condamné à l'oubli. Que les billets de mille, rapportés à son auteur par cette prose dont le sujet piqua d'abord la curiosité, le consolent d'une gloire qu'elle sera loin d'augmenter aux yeux du public, et d'une estime qu'elle a notablement diminuée auprès de tout homme de bon goût.

Quand *Lourdes* allait paraître, Jules Lemaître écrivait : « Que va être le roman de M. Zola ? Ah ! que je crains l'étude médicale du cas de Bernadette Soubirous, et la description du Lourdes commercial, des hôtels et des boutiques, et les plaies, et le grouillement des stropiats autour de la grotte, et les odeurs des trains de pèlerins, et les pelures de sàucisson !...

« Mais, après tout, çela aussi pourra être beau ; et, enfin, nous verrons bien. »

Nous avons vu, et il a vu, comme nous, que le livre de M. Zola, tantôt roman, tantôt pamphlet, n'était ni beau, ni vrai, ni bon.

H^te^ MARTIN.

LES

DERNIERS RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

SUR LES

MOUVEMENTS DE LA POPULATION EN FRANCE

(Deuxième article[1])

I

Pour répondre aux questions, multiples dans la forme, au fond presque identiques qui terminaient notre article du mois précédent, il nous suffira amplement de montrer que tout, dans les documents authentiques qui contiennent notre histoire démographique depuis quatre-vingts ans, tout, absolument tout, nous crie à très haute et intelligible voix que nous sommes lancés sur une pente, emportés par un mouvement qui va s'accentuant, s'accélérant de plus en plus. Tel un train sur une rampe raide, que sa machine n'a pas suffi à enlever et qui descend, descend, avec une vitesse croissante.

Mais avant de le montrer, supposons un instant, par une hypothèse, hélas ! absolument gratuite et que certainement les faits ne vérifieront en aucune manière, à moins qu'un frein puissant ne soit opposé à leur libre cours, supposons que la situation actuelle ne doive pas empirer, que les idées doivent rester les mêmes en France sur le nombre d'enfants qu'il sied d'avoir. Admettons que les provinces, les groupes, les familles, qui n'y regardent pas de si près, continuent à agir comme par le passé... et les autres aussi, sans aggravation de mal. Alors, par hypothèse, le nombre des naissances va osciller pendant quelque temps entre 850 et 900 000 ; ce qui assure, semble-t-il, l'augmentation de la population de la France, puisque le nombre des décès n'atteint pas 850 000, année moyenne. Examinons la chose de plus près.

Une première remarque s'impose. Les naissances actuelles

1. V. *Études*, 15 mars 1895.

correspondent à des générations plus nombreuses que celles qui se procréent aujourd'hui sur notre sol. C'est-à-dire que les 850 à 900 000 enfants qui naissent actuellement en France chaque année sont procurés par un ensemble de générations ayant compté chacune près d'un million d'individus, au moment de leur apparition sur cette terre. En effet, la grande masse des gens actuellement mariés est née avant la guerre, à une époque où chaque année apportait à la France un million d'enfants. Mais dans vingt à quarante ans, quand les générations récentes auront atteint l'âge du mariage et composeront l'ensemble des jeunes ménages plus aptes à la procréation, si rien n'est changé dans les jugements que l'on porte en France sur les familles nombreuses, il n'y aura alors évidemment à naître que le même nombre proportionnel d'enfants. Un ensemble de générations d'un million ont donné 900 000 enfants, un dizième en moins. Un ensemble de générations de 900 000 en donneront un dixième en moins également, environ 800 000.... et ces générations de 800 000, à leur tour, vingt-cinq à cinquante ans après, auront encore un dixième de moins d'enfants... et ainsi de suite. Déjà par lui-même et sans aucune aggravation nouvelle, l'état actuel prépare une diminution graduelle de notre population francaise. On s'en apercevra quand arriveront à l'âge nubile les générations actuelles, celles qu'ont laissé naître nos idées actuelles sur la fécondité des familles.

Une deuxième réflexion se présente à l'esprit. Elle lui est suggérée par le petit nombre d'enfants que procrée chaque famille française. Ce nombre va diminuant depuis le commencement du siècle. D'après les statisticiens les plus sûrs, il n'aurait été que de 3,1 de 1876 à 1880 ; de 3 de 1881 à 1885 ; de 2,9 de 1886 à 1890. Le même calcul fait pour les trois dernières années connues, 1891, 1892 et 1893, donne le chiffre 2,78. Or, 3 enfants par mariage ne suffisent pas à maintenir le niveau de la population, car il faut compter sur un tiers de décès. Nous avons déjà vu que sur 1 000 garçons nés en mariage, 660 à peine vivaient encore au moment du tirage au sort. Les deux enfants qui survivent représentent bien les deux parents. Mais tous ne se marieront pas, et alors le nombre des familles doit diminuer, partant le nombre des

enfants à venir. Si par impossible tous se mariaient, ce serait alors la masse considérable des célibataires qui, n'étant plus remplacés, disparaîtraient peu à peu. Les enfants naturels y suppléeraient sans doute en partie ; mais nous savons combien ces pauvres enfants sont fauchés par la mort précoce.

On peut encore présenter un peu différemment cette considération importante.

Si nous interrogeons nos documents statistiques, nous y trouvons relevé le nombre de ceux qui, au moment de leur mort, ont dû, faute de mieux, être rangés dans la catégorie des célibataires, célibataires de tous âges, s'échelonnant de 0 an à 100 ans. Il est mort en 1886, 404 000 individus de cette catégorie ; en 1887, 385 000 ; en 1888, 376 000 ; en 1889, 350 000 ; en 1890, 385 000, soit 1 900 000 en cinq ans, en moyenne, 380 000 par an. Les six années 1873-1878 donnent une moyenne de 390 000. Ces morts ont été fournis par une bien longue série de générations, puisqu'il y en avait de moins d'un an et de presque centenaires. Admettons comme moyenne des générations qui les ont fournis le chiffre 960 000. Ce chiffre paraît assez rapproché de la vérité, puisqu'en l'acceptant on trouve qu'il serait resté pour le mariage chaque année 960 000 moins 380 000, soit 580 000 individus ayant fourni une moyenne de 290 000 mariages. C'est à peu près le chiffre moyen des mariages constatés pendant tout ce temps. Sur 960 000 enfants il y en a donc 380 à 390 000 qui ne créeront pas de famille ; c'est-à-dire, sous une forme plus simple, que sur 2,50 enfants il y en a 1 de perdu pour le mariage. Depuis quelques années, la France ne procrée plus que 850 à 900 000 enfants, et, par hypothèse, nous supposons une certaine prolongation de l'état moral qui se traduit par cette natalité. Appliquons la proportion indiquée ci-dessus. Sur 900 000 enfants, il y en aura 360 000 qui ne se marieront pas ; sur 875 000, 350 000 ; sur 850 000, 340 000. Se marieront donc 540 000, 525 000, 510 000 individus, donnant respectivement lieu à 270 000, 262 500, 255 000 mariages. Ces mariages, avec la moyenne de 2,90 enfants par famille, ne procureraient que 783 000, 761 250, 739 500 naissances légitimes ; avec la moyenne de 2,80, ils n'en procréeraient que 756 000, 735 000, 714 000. L'appoint des enfants naturels di-

minuerait sans doute sensiblement l'énorme disproportion qui existerait sans eux entre les générations qui s'en vont et celles qui viendraient les remplacer. Mais il n'en resterait pas moins un écart largement suffisant pour assurer la diminution graduelle de la population de la France.

II

Il ne faudrait d'ailleurs pas se laisser aller à je ne sais quelles illusions sous le prétexte que, malgré la diminution de notre natalité déjà acquise de 1886 à 1891, notre population a cependant augmenté entre les recensements effectués à ces deux dates. Cette diminution qui doit éclater au grand jour un peu plus tard si notre état démographique ne s'améliore pas, elle se prépare déjà. Les faits, c'est-à-dire les chiffres en portent déjà la trace. Seulement à l'heure actuelle un mouvement contraire en masque les signes avant-coureurs. La chose vaut la peine d'être mise en pleine lumière.

Il est aisé de comprendre que, si on décompose l'ensemble d'une population par tranches d'âges, pour que cette population apparaisse en voie d'augmenter, ou du moins de se maintenir, il faut que les jeunes générations soient plus nombreuses que celles qui les précèdent. Dans ce cas seulement, en avançant dans la vie, tout en payant à la mort le tribut inévitable, elles présenteront à chaque période un nombre d'individus supérieur ou du moins égal à celui que fournissaient les générations qui reculent devant elles et qu'elles remplacent successivement. De là l'importance du classement par âge d'une population quelconque. Un coup d'œil sur un tableau de cette nature permet de se rendre rapidement compte de la marche de cette population.

Depuis la moitié du siècle, on a compris en France combien ce classement peut révéler de choses à l'observateur et l'âge est soigneusement relevé dans les recensements. Voici quelques-uns des résultats constatés.

Population âgée de	*(évaluée en milliers)* En 1866.	1876.	1886.	1891.
0 à 4 accomplis	3715	3599	3489	3322
5 9 »	3355	3201	3397	3354

			En 1866.	1876.	1886.	1891.
10	14	accomplis	3177	3208	3340	3324
15	19	»	3231	3166	3213	3340
20	24	»	3140	3228	3583	3279
25	29	»	2986	2616	2707	2921
30	34	»	2781	2608	2586	2715
35	39	»	2682	2518	2542	2545
40	44	»	2484	2364	2368	2401
45	49	»	2347	2226	2235	2296
50	54	»	2079	2016	2034	2048
55	59	»	1765	1783	1803	1798
60	64	»	1503	1533	1571	1611
65	69	»	1246	1175	1241	1268
70	74	»	800	819	891	935
75	79	»	432	518	546	577
80	84	»	191	230	250	265
85	89	»	58	69	93	88
90	95	»	11	14	21	21

Depuis 1866, le nombre de nos enfants âgés de moins de cinq ans est en diminution. C'est là un fait très significatif, d'autant plus inquiétant que tout annonce un mouvement qui commence. Au point de vue de l'âge, la population est souvent divisée en trois grandes catégories : les vieillards âgés de soixante ans et plus ; les adultes âgés de quinze à soixante ans, et les enfants de zéro à quinze ans[1].

En 1866, nous comptions 10 247 991 enfants
En 1872, — 9 760 745 —
En 1876, — 10 008 465 —
En 1881, — 9 997 596 —
En 1886, — 10 226 586 —
En 1891, — 10 000 252 —

1. Les statisticiens ont calculé quelles étaient les proportions relatives des enfants, des adultes et des vieillards par chaque millier d'habitants. Ils ont trouvé qu'il y avait :

	En 1851.	1856.	1861.	1866.	1872.	1876.	1881.	1886.	1891.
Enfants	274	283	272	269	270	271	267	270	262
Adultes	624	616	619	619	614	611	610	609	623
Vieillards . . .	102	101	109	112	116	118	123	121	125

Au premier abord, ces modifications peuvent paraître bien légères. Pour en comprendre l'importance, il faut se rappeler que chacune d'elles se répercute 38 000 fois dans l'ensemble de la population de la France.

La grande différence constatée entre les recensements de 1881 et de 1886 vient de ce qu'en 1886 les mauvais contingents dus à cette guerre désastreuse de 1870-1871, qui empêcha tant d'enfants de naître et qui en fit mourir bien plus encore, ne figurent plus dans la population enfantine. Ils y ont été remplacés par les contingents bien meilleurs qui ont immédiatement précédé le recensement. Mais les notables diminutions dans nos naissances qui se sont déclarées dès cette année 1886 ont fait qu'au recensement suivant le nombre des enfants s'est trouvé derechef avoir beaucoup diminué.

Que va-t-il se passer aux recensements prochains? En 1891, le total des enfants de quinze ans était fourni par les contingents des cinq dernières mauvaises années, mais aussi par ceux de dix autres années beaucoup meilleures (1876-1885). Au recensement de l'année prochaine, les années 1876-1881 ne figureront plus dans la population enfantine et y seront remplacées par cinq années dont nous savons déjà que trois d'entre elles sont franchement mauvaises. Attendons-nous donc à une nouvelle diminution en 1896, à moins que, par impossible, les années 1894 et 1895 soient non seulement bonnes, mais telles qu'elles compensent le déficit des trois autres. De même en 1901, cinq contingents encore suffisamment bons, ceux des années 1881-1885 disparaîtront à leur tour de la population infantile. Que seront les contingents qui les remplaceront? Évidemment, toujours faibles, à moins de changement dans les mœurs.

Plus nous avancerons dans le vingtième siècle, plus ces catégories faibles monteront dans la série des tranches quinquennales. Elles chasseront devant elles les tranches plus fortes. A un moment, elles auront envahi les dix-huit ou dix-neuf séries qui comprennent toutes nos existences. Cela ne se sera pas fait sans amoindrissement très notable de notre population.

Ce qui peut empêcher ces dégradations des premières tranches d'apparaître dès le commencement, — et c'est là ce qui s'est produit en 1891, — c'est l'augmentation simultanée des tranches supérieures, due surtout à une meilleure conservation des existences. Nous voyons, par exemple, que de 1866

à 1891 le nombre de nos vieillards âgés de soixante-dix à quatre-vingt-quinze ans a augmenté de 400 000; celui des personnes âgées de soixante à soixante-dix ans, de 130 000. Rien que de 1886 à 1891, ces deux catégories de Français ont augmenté de 85 000 et de 67 000. Grâce à cette amélioration, 152 000 vieillards, qui à d'autres époques auraient disparu, se sont retrouvés en 1891 encore vivants et auront eu le bonheur, très apprécié par eux, de figurer une fois de plus sur les rôles d'un recensement quinquennal. De la sorte, la diminution de nos enfants a été compensée par l'augmentation de nos vieillards jusqu'à concurrence de 152 000. L'augmentation des adultes a couvert le reste du déficit et a même laissé paraître un bénéfice pour l'ensemble. D'un recensement à l'autre, nous avons eu 200 000 enfants de moins à naître, mais nous avons eu 300 000 Français de moins à mourir. Cette prolongation de la durée moyenne de la vie, cette meilleure conservation des existences en cours a donc actuellement un excellent résultat. Par là, nombre de Français reparaissent deux, trois fois de plus qu'autrefois sur nos feuilles de dénombrement. Nous pourrions avoir un demi-million d'enfants de moins qu'il n'en paraîtrait rien au total, si nous avions su dans le même temps conserver 600 000 adultes ou vieillards. Mais il est évident qu'il y a un terme à ce progrès. Plus nous progressons, plus nous nous rapprochons de ce terme. Une fois atteint, le nombre de nos vieillards et de nos adultes ne variant plus que de très peu, toute diminution à l'autre bout de l'échelle apparaîtra aussitôt dans les chiffres de l'ensemble.

Il faut même ajouter ceci. Ce grand nombre de vieillards que nous parvenons à garder, honneur d'ailleurs et bénédiction d'une nation, fournira aussi à la fin un plus grand nombre de décès. Nous compterons bientôt en France 1 600 000 vieillards de soixante-dix à quatre-vingts ans, 400 000 vieillards de quatre-vingts à quatre-vingt-dix, au lieu des 1 100 000 et 225 000 qui existaient en 1851. Mais le nombre des vieillards âgés de quatre-vingt-dix ans et au-dessus augmente peu : 24 000 au lieu de 16 000. En vingt ans, nos 2 millions de vieillards auront à disparaître, tout comme disparaissaient autrefois dans le même laps de temps nos

1 300 000 vieillards. Viendra donc un moment, et ce sera bientôt, où ce retard dans le décès des personnes âgées, après avoir allégé notre mortalité pendant quelques dizaines d'années, se traduira par une recrudescence de décès. N'est-ce pas déjà ce grand nombre de vieillards jusqu'alors préservés qui explique les grands ravages causés par l'influenza, tant en Angleterre qu'en France? On sait que cette maladie protéiforme est funeste surtout aux tout jeunes enfants et aux personnes sur le déclin. L'avantage dont nous bénéficions actuellement n'est qu'un gain temporaire, un simple délai qui retarde un peu une inévitable liquidation.

Pour achever de rendre sensible le côté faible de notre situation actuelle, disons qu'elle est assez semblable à celle d'un collège qui recevrait relativement peu d'élèves nouveaux dans les hautes classes (c'est l'équivalent de l'immigration), mais s'alimenterait presque uniquement par des arrivées de jeunes élèves. Longtemps il en a reçu régulièrement, mettons une cinquantaine, formant au fur et à mesure du passage dans les cours supérieurs, grâce aux pertes annuelles, des classes de 48, 47, 45, 40, 38... Qu'une année, la rentrée de ces petits soit faible, le directeur de l'établissement ne s'en inquiétera pas beaucoup, si la cause de cette diminution est accidentelle et de celles qui ne se représentent pas fréquemment. Il se dit que le mal est limité et s'éliminera de lui-même; que, pendant tout le temps que cette classe mettra à parcourir le cycle des études, il y aura dans son collège une classe numériquement faible, mais qu'enfin un jour viendra où il n'y paraîtra plus rien. Mais si toute une série des entrées faibles se produisait, ce serait alors le moment de s'alarmer. Sans doute des rentrées de 45 élèves pourront se produire pendant deux et trois ans, sans que le total des élèves du collège diminue. Que moins de départs accidentels se produisent; que moins de renvois soient nécessaires; qu'à titre de vétérans plusieurs élèves prolongent leur séjour dans l'établissement; et facilement sera compensé un déficit de 10, de 15 dans les nouveaux arrivés. Cependant, si les rentrées continuent à être faibles, il faudra bien que la diminution éclate au grand jour.

Ainsi de la France. La France a fait une très mauvaise rentrée en 1870-1871. Grâce à elle, le nombre de ses enfants âgés de zéro à quatre ans était, en 1876, inférieur de 363 651 à ce qu'il était en 1866. La perte de l'Alsace-Lorraine ne suffit nullement à expliquer cette effroyable différence. De cinq en cinq ans, on peut suivre les traces de cette rentrée désastreuse : en 1886, elle diminue le nombre de nos jeunes gens de quinze à vingt ans; en 1891, celui de nos jeunes soldats de vingt à vingt-cinq. Toutefois, dans quelques dizaines d'années, il n'y paraîtra plus beaucoup. Mais actuellement les mauvaises rentrées se succèdent les unes aux autres sans espoir de relèvement sérieux. En conservant plus longtemps les générations déjà en cours, en faisant reparaître plus souvent les mêmes unités sur nos catalogues quinquennaux, nous pouvons voiler pendant quelque temps ces diminutions d'arrivages de Français nouveaux. Quand enfin chacun aura paru sur nos feuilles de présence aussi souvent qu'il est raisonnablement possible de le faire, il faudra bien cependant consentir à les laisser aller. Alors aussi, seuls, les gens irréfléchis s'étonneront d'une diminution préparée de longtemps.

III

Il convient donc d'avouer, ce nous semble, que, même dans l'hypothèse où nous nous étions placés en commençant, la diminution graduelle de la population française serait certaine. Mais, disions-nous, rien ne porte à croire que cette hypothèse se réalisera; tout nous porte à croire qu'elle ne se réalisera pas. Comment établir maintenant la solidité de cette affirmation, et mettre ainsi sous les yeux, faire presque toucher du doigt, ce qui sera dans l'avenir ? Pour cela, une chose très simple est à faire : consulter le passé. Si les mouvements démographiques ne se développent que lentement, lentement aussi ils se modifient, de sorte que le passé répond de l'avenir, à moins de changement radical dans les conditions de l'existence. Ici, rien ne fait supposer un pareil changement.

Remontons dans le passé, jusqu'au commencement du

siècle. Nous voyons que depuis cette époque lointaine, le taux de notre natalité ne cesse de décroître. Il était :

de 1801	à	1810	de 32,2	pour mille
de 1811	à	1820	de 31,6	—
de 1821	à	1830	de 30,8	—
de 1831	à	1840	de 29,	—
de 1841	à	1850	de 27,4	—
de 1851	à	1870	de 26,3	—
de 1871	à	1880	de 25,4	—
de 1881	à	1888	de 24,	—

Depuis, il a encore continué à descendre. Il a oscillé dans ces dernières années de 22 à 23. Rien n'indique un mouvement qui s'arrête. Tout nous montre un mouvement qui se développe, lentement, sûrement.

Sans doute, il arrivera une heure où le taux de la natalité ne diminuera plus, tant il sera faible. Il aura atteint le minimum possible. Car assurément, tant que l'humanité sera humanité, il y aura toujours place dans les sociétés qu'elle composera à un certain nombre de naissances qu'il serait moralement impossible de restreindre. Alors les causes d'affaiblissement de la natalité se contenteront de la maintenir aux environs des limites de ce minimum sans pouvoir réussir à le faire franchir d'une façon régulière. Or, en face de notre taux actuel, si faible, on serait presque tenté de croire qu'il ne peut guère plus décroître. Du moins, voudrait-on pouvoir l'espérer. Hélas ! l'abîme vers lequel nous entraîne l'affaiblissement graduel de notre natalité est tout autrement profond. Une étude plus attentive des faits va nous montrer ce que vaudrait cette espérance.

IV

Au lieu de considérer en bloc la natalité générale de notre pays, attachons-nous à la décomposer en ses différentes parties. Le très intéressant volume qui renferme les judicieux travaux du Bureau de la statistique générale de la France au ministère du commerce, sur le dénombrement de 1891, va nous fournir les premiers éléments de cette analyse.

Un premier tableau y met sous les yeux le mouvement de la population par régions depuis 1801. Longtemps, toutes se sont accrues, du moins dans les périodes non traversées par la guerre ou le choléra. Les diminutions n'apparaissent que très récemment. Voici ce qui a été constaté. Alors que la région du Nord continue à s'accroître très rapidement, celle du Centre légèrement, les régions du Sud-Est et de l'Ouest décroissent depuis 1886, la première fort peu, la seconde un peu plus; il en est de même de la région de l'Est qui toutefois décroît plus vite et retombe en 91 non pas seulement au-dessous du chiffre de 86, mais au-dessous de celui de 81, tout près de celui de 76. La région du Sud-Ouest seule décroît depuis 81; mais très peu de 81 à 86; de 86 à 91 au contraire tellement que son chiffre de population est actuellement inférieur à celui qu'elle présentait en 1841. On voit d'après ce premier travail de décomposition, que le taux actuel de notre natalité suffit encore cependant à assurer l'augmentation de deux des six régions entre lesquelles on divise souvent la France. Que ces régions se mettent à imiter l'exemple désastreux du Sud-Ouest et une marge considérable apparaîtra dans le sens d'une diminution. Or, aucun doute n'est possible. Ce n'est pas l'allure de la région du Nord qui tend à gagner de proche en proche et à se répandre sur toute la France. C'est celle du Sud-Ouest.

On en demeure encore bien plus persuadé quand au lieu d'examiner les résultats par régions, on les examine par provinces. On voit alors que la Normandie, le Béarn, l'Auvergne, le comté de Foix sont en perte depuis 1846; le Dauphiné, le Maine, la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Aunis et la Saintonge depuis 1851; le Comtat Venaissin depuis 1856; l'Angoumois depuis 1861. Entrent dans ce mouvement en 1866, la Picardie, la Savoie, l'Anjou, la Guyenne et la Gascogne; en 1881, la Champagne. S'y adjoignent en 1886 le Bourbonnais, le Nivernais, la Touraine, le Languedoc, le Roussillon. Toutes ces provinces qui presque à chaque période entrent dans le mouvement et viennent le renforcer en indiquent bien clairement le sens et la puissance d'impulsion.

Et quel a été le recul de ces provinces? La Normandie, après avoir atteint son maximum de densité démographique en 1846,

est aujourd'hui moins peuplée qu'en 1806. L'Auvergne, le Maine, le comté de Foix sont moins peuplés qu'en 1821. La Franche-Comté et l'Angoumois ont rétrogradé au delà de 1826; l'Aunis et la Saintonge, le Comtat Venaissin, le Béarn, au delà de 1831; le Dauphiné, la Picardie, la Savoie, au delà de 1836; la Bourgogne, la Guyenne et la Gascogne au delà de 1846. L'Anjou en 1856; le Nivernais et le Languedoc en 1876; la Champagne en 1881; le Bourbonnais, la Touraine, le Roussillon en 1886 renfermaient plus d'habitants qu'ils n'en contiennent à l'heure actuelle. Ces dernières provinces ont jusqu'ici peu reculé. D'autres même progressent encore. Nous n'avons donc pas atteint cette extrémité du mal au delà de laquelle il n'y a plus d'aggravation possible. Car toutes ces provinces peuvent imiter à leur tour les plus atteintes; et d'ailleurs le sens du courant qui nous entraîne les pousse à cette imitation.

V

Mais après tout, à présenter les choses de cette façon, on risque de ne pas pouvoir en juger dans toute leur netteté parce que les modifications de la population d'une province ne résultent pas seulement des excédents de naissances ou de décès, mais encore des mouvements de flux et de reflux des migrations populaires. Attachons-nous donc à examiner le mouvement des naissances seul, pris à part, et étudions-le par département. Nous aurons ainsi bien des chiffres à reproduire, il est vrai. Mais ce tableau nous paraît si capital, si lamentablement instructif, que le lecteur ne pourra nous en vouloir de le lui mettre sous les yeux. Nous l'empruntons, pour ce qui est des moyennes décennales, aux publications de MM. Bertillon et Levasseur. Quant aux résultats des deux années plus récentes qui y sont ajoutés, les uns, ceux de 1889, ont été calculés par une main assez inhabile, et ne peuvent par conséquent être donnés comme absolument impeccables; les autres nous ont été communiqués, avec une courtoisie toute française, par l'homme de France qui, du consentement de tous, a le plus étudié ces questions. Nous avons laissé de côté les chiffres concernant les départements que la guerre nous a malheureusement enlevés.

Noms des départements.	1801-10	1811-20	1821-30	1831-40	1841-50	1851-60	1861-69	1877-86	1889	1892
Ain	33	30	32	30	28.3	24.1	22.9	22.1	20	20
Aisne	31	35	33	28	25.9	25.0	23.9	23.1	22.4	22.7
Allier	35	38	35	32	29.0	28.2	29.2	23.9	20.2	20.2
Alpes (Basses-)	37	35	34	31	27.8	27.2	27.2	25.0	22.3	21.7
Alpes (Hautes-)	35	34	34	32	29.3	29.3	29.2	28.9	27.8	25.5
Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	30.4	25.1	24.3
Ardèche	31	32	33	33	32.6	31	30.5	29.0	26.8	27
Ardennes	31	31	32	27	24.8	23.5	23.4	22.4	21	20.8
Ariège	30	29	31	30	28	26.6	27.2	22.9	20.4	18.7
Aube	30	29	30	24	22	21.5	20.2	19.3	19.9	19.7
Aude	35	32	31	30	27.1	25	26	24.8	21.7	20.2
Aveyron	26	27	28	30	29.6	28.5	31	29.4	23.8	23.4
Bouches-du-Rhône	36	35	34	31	32.1	31	29.4	27.0	26	26.3
Calvados	24	22	22	21	19.3	19.7	19.7	20.2	21	20.2
Cantal	28	26	27	26	25.5	24.6	25.7	24.3	23	21
Charente	32	30	27	24	22.8	22.7	22	21.4	18.9	18.8
Charente-Inférieure	31	31	29	27	23.3	23	21.8	21.5	18.8	18.1
Cher	38	37	36	33	34.4	30.9	28.8	25.1	21.6	21.3
Corrèze	35	35	33	35	31.7	30	30.6	29.8	25.9	24.4
Corse	30	29	31	32	30.4	29.6	27.3	30.9	29.4	28.6
Côte-d'Or	31	30	29	26	23.8	22.5	21	19.2	18.6	18.2
Côtes-du-Nord	35	34	34	30	30.3	30	30.2	29.1	28.2	27.3
Creuse	33	34	29	28	27.1	23.3	24.3	22.1	20.4	19.5
Dordogne	34	30	29	29	27.6	26.3	26.7	26.3	21.9	20.8
Doubs	32	30	31	29	26.9	25.3	24.5	26.1	26.2	23.3
Drôme	34	33	38	29	27.7	26	25.5	22.8	22.2	20.7
Eure	26	25	24	21	19.5	19.6	19.6	18.6	19.4	19.1
Eure-et-Loir	27	31	29	25	24.7	24.4	23	22.8	21.6	21.3
Finistère	37	37	38	35	35.2	33	33.9	34.3	33	32.8
Gard	36	33	33	33	33.2	31.4	29.1	27.1	23.8	23.6
Garonne (Haute-)	33	28	29	27	25.1	22.6	21.3	20.2	18	16.7
Gers	29	26	22	23	20.6	19.7	19	17.1	15.1	16.1
Gironde	29	28	27	25	24.5	22.2	22.1	20.9	18.7	18.4
Hérault	34	32	32	31	28.7	26.8	27.6	22.9	20	21.3
Ille-et-Vilaine	33	31	31	30	29.2	27.6	27.4	28.3	26.4	24.8
Indre	37	36	33	30	30.5	28.6	26.9	24.4	20.5	21.2
Indre-et-Loire	29	27	27	24	23.1	23	21	20.0	18.7	17.8
Isère	35	33	33	31	26.8	26.9	26.2	22.8	20.5	21.3
Jura	33	29	29	28	25.4	23.6	24.4	23.5	22	20.5
Landes	37	33	32	31	31.1	29.1	27.6	25.4	22.5	19.5
Loir-et-Cher	33	33	32	30	28.2	26.4	25.1	23	21.2	20.6
Loire	35	38	37	36	32.2	32	30.9	28	24	24.2

Loire (Haute-)	30	30	30	30	29.2	27.6	29.3	27.2	26.4	24.9
Loire-Inférieure	32	32	29	28	28.7	26.9	26.3	25.1	23.4	22.9
Loiret	33	35	33	30	30.2	28.9	26.7	24.5	22.4	21.9
Lot	27	27	26	27	25.3	23.4	23.5	21.1	18.8	17
Lot-et-Garonne	29	24	24	21	19.8	18.9	18.5	16.9	15.2	14.9
Lozère	29	29	30	30	29.9	30.2	30.7	32.6	30	27.8
Maine-et-Loire	34	30	26	24	23.8	22.1	21.2	20.1	19.9	18.5
Manche	26	26	24	23	22.3	21.8	21.3	21.9	23	21.7
Marne	30	33	32	27	26.2	25.6	23.4	24.3	23.4	23.4
Marne (Haute-)	29	29	28	26	23.2	23.1	22.2	20.8	19.6	18.7
Mayenne	30	30	32	26	25.3	24	23.9	23.5	23.2	21.8
Meurthe-et-Moselle	37	34	32	29	26.2	23.8	24.5	23.8	21.8	22.5
Meuse	34	34	31	27	25.1	23.3	20.9	21	20.3	20.3
Morbihan	36	35	34	32	30.7	29.4	30.3	31	29.4	29
Nièvre	37	37	35	33	31.6	28.7	27.5	22.8	20.8	20.1
Nord	35	34	35	33	30.9	32.6	32.5	31.6	30	29.4
Oise	28	30	27	25	24	23.1	22.9	21.8	21.7	21.7
Orne	26	25	23	21	19	19.2	18.8	18.5	18.1	17.1
Pas-de-Calais	32	31	30	29	27.6	28.5	29.3	30.3	29.2	30.5
Puy-de-Dôme	33	30	29	28	25.8	23.8	23.9	21.5	19.2	18.1
Pyrénées (Basses-)	29	28	27	26	24.7	24.5	25.6	25.4	23.6	23
Pyrénées (Hautes-)	30	27	28	26	24.3	22.7	22.7	21.5	18.7	17.5
Pyrénées-Orientales	44	40	38	36	36.6	33.9	32	30.9	26	25
Rhône	36	35	36	35	29.5	27.2	26	22.5	19.4	19.3
Saône (Haute-)	32	31	32	29	26.3	25.9	24.5	21.9	21.2	20.8
Saône-et-Loire	35	34	33	31	29.3	28.2	28.2	25.1	22.5	22.2
Sarthe	30	30	29	24	22.1	21.6	21	20.2	19.4	19
Savoie								25.8	23.3	23
Savoie (Haute-)								25.6	23.7	23
Seine	34	34	38	33	31.1	30.6	29.2	27.1	25	24.9
Seine-Inférieure	28	29	31	29	28.4	29.1	29.5	29.4	29.7	27.8
Seine-et-Marne	29	33	31	27	26	25.2	23.9	22	22	20.8
Seine-et-Oise	26	29	28	25	23.9	23.6	23.2	22.2	21.5	22
Sèvres (Deux-)	29	29	26	26	25.9	23.7	25.7	23.3	22.2	22.3
Somme	31	31	28	26	25.6	24.8	23.6	23.1	22.5	22.2
Tarn	34	31	31	30	27.1	24.5	26.3	22.6	20.4	19.3
Tarn-et-Garonne	26	26	25	24	22.1	20.9	20.7	18.1	17.4	16.1
Var	38	34	29	28	25.8	24.9	23.5	21.1	20	19.6
Vaucluse	29	28	35	33	31.6	29.7	27.3	21.8	19.8	19.3
Vendée	37	35	28	30	29.7	26.9	25.7	27	25.1	23.8
Vienne	24	27	28	27	26.6	26	25.4	23.4	21.6	20.6
Vienne (Haute-)	34	37	34	35	33.1	29.8	30.6	29.2	26.2	24.8
Vosges	36	31	32	30	25.4	22.9	23.8	25	24.2	23.8
Yonne	30	30	29	26	25.2	22.4	20.7	18.7	17·6	16.7

On peut facilement suivre la dégradation successive de la natalité dans tous les départements. En tous, à une ou deux exceptions près peut-être, elle s'affaisse presque de période en période. Le petit tableau suivant peut aider à mettre en évidence ce triste résultat. Il indique, par décade et par année, le nombre des départements ayant la natalité inscrite en tête des colonnes. Il est facile d'en constater le déplacement continu de gauche à droite vers les tranches les plus basses. Depuis quarante ans, aucun de nos départements n'a donné le chiffre 35 comme taux moyen d'une décade, alors qu'au commencement du siècle 24 départements avaient une natalité égale ou supérieure à 35. Alors qu'en 1821-1830, 48 de nos départements donnaient 30 enfants au moins par mille habitants, aujourd'hui, il n'y en a plus que 2 ou 3 dans ces conditions. Jusqu'en 1820, un seul de nos départements fournit une moyenne décennale inférieure à 24. En 1892, 67 départements avaient un taux de natalité inférieur à ce même chiffre 24.

Taux de natalité

	De 40 à 35	de 34 à 30	29 et 28	27 et 26	25 et 24	23 et 22	21 et 20	19 et 18	17 et 16	15 et 14	Nombre des départements.
De 1801 à 1810.	24	36	13	8	2						83
1811 1820.	16	41	13	9	3	1					83
1821 1830.	11	37	19	9	4	3					83
1831 1840.	6	31	13	17	10	2	4				83
1841 1850.	2	17	15	14	19	11	1	4			83
1851 1860.	0	12	14	13	14	21	4	5			83
1860 1869.	0	11	10	16	12	18	11	5			83
1877 1886.	0	8	9	7	14	22	18	6	2		86
Année 1889.	0	3	5	8	6	20	23	17	2	2	86
Année 1892.	0	2	3	5	9	16	25	17	8	1	86

Tout nous montre donc le mal s'étendant de plus en plus, gagnant de proche en proche. Il y a actuellement en France trois foyers principaux d'où ce mal se répand. C'est d'abord la plantureuse Normandie, mère devenue inféconde de la féconde France transatlantique. Puis la Gascogne.

Un troisième foyer s'est déclaré plus récemment vers l'Est. Comme toujours il a mis du temps à s'accuser nettement. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le troisième foyer existe. Il s'étend. Il englobe déjà l'Aube, la Côte-d'Or, l'Yonne...

Notre patriotisme voudrait du moins espérer que les parties saines et fécondes résisteront longtemps à l'entraînement général. On trouverait alors de leur côté de quoi contrebalancer les résultats désastreux de tout le reste. Déjà c'est grâce aux deux principales réserves d'hommes existant sur notre sol que les dernières années, si lamentables en certaines parties, n'ont cependant pas été trop mauvaises pour l'ensemble. Mais là comme partout, le mouvement en avant de la population se ralentit. Les accroissements annuels de la Bretagne atteignaient 17 600 en 1880, 18 700 en 1881, 18 800 en 1882, 19 800 en 1883. Depuis sept ans, ils n'atteignent pas en moyenne 13 500. Et cependant la Bretagne est actuellement plus peuplée qu'elle l'était il y a douze à quinze ans. Ce ralentissement est donc bien dû à une diminution dans l'énergie procréatrice. Jusqu'à ces dernières années du moins cet amoindrissement de fécondité était en partie voilé grâce à l'augmentation de la population. L'émigration n'enlevait alors qu'une partie des excédents annuels ; l'autre restait au pays et y augmentait le nombre de ces familles fidèles après tout dans leur ensemble aux mœurs anciennes. Mais voilà que depuis peu d'années, grâce à la forte crise agricole qui sévit là comme partout, l'émigration devient plus active : elle tend à enlever le total des excédents des naissances ; même parfois elle dépasse ce chiffre. De 1886 à 1891, l'Ille-et-Vilaine ne gagnait que 5 491 habitants ; la Loire-Inférieure, 1 379, et les Côtes-du-Nord en perdaient 9 604. Si la population devenant moins prolifique se met à diminuer, on voit à quoi se réduiront bientôt les excédents de ce côté.

Du moins les deux départements du Nord continuent à s'accroître. Depuis 1861, ils ont gagné 583 000 habitants. Souhaitons que ce mouvement dû au récent développement des mines et de l'industrie puisse se continuer longtemps encore. Toujours est-il que l'accroissement dans les naissances n'a pas suivi du même pas l'ascension constante de la population. Les excédents, au lieu de s'accroître en proportion, sont stationnaires, plutôt inférieurs. Pendant les quatre années 1861-1864, l'augmentation annuelle dépassait légèrement 18 000 pour une population de 2 000 000 d'habitants.

En 1872, les deux départements renferment 2 200 000 âmes et fournissent pour les trois années 1872-73-74 un excédent moyen de 25 500 naissances. Pendant la période 1887-1893, les excédents atteignent encore 20 000, mais la population est montée à 2 600 000 habitants.

Comment d'ailleurs espérer que nos populations encore fécondes pourraient résister longtemps à la contagion du mal ? Le mal trouve parfois de singuliers apôtres très intéressés à sa propagation. Dans une des parties de la France les meilleures, des commis-voyageurs mécontents de ne pouvoir vendre leurs colifichets à des mères chargées d'enfants, apprenaient à tous les moyens de s'en tirer à meilleur compte, de manière, disaient-ils, à pouvoir consacrer plus de ressources aux douceurs de la vie, comme on le fait dans les régions les plus progressives.

VI

Mais si nous voulons pouvoir apprécier dans toute sa plénitude tout ce que la France peut perdre par l'assimilation graduelle et successive des bonnes régions aux mauvaises, au point de vue de la fécondité, un nouveau pas en avant est encore nécessaire.

Comme nous l'avons vu jusqu'ici, quand on veut exprimer sous une forme simple ce qu'est la natalité d'un pays, on se contente de rapprocher le nombre des naissances constatées du nombre total des habitants, et on déclare, après division faite, que le taux de la natalité est de tant pour mille. On constate ainsi, par exemple, qu'en 1892 le taux de la natalité a été de 32,8 pour le Finistère, de 22,7 pour l'Aisne. Peut-on en conclure que lorsque le nombre des naissances aura diminué d'un tiers dans le Finistère, la natalité sera la même dans les deux départements ? Nullement, parce que le nombre des enfants diminuant d'un tiers, il y en aura beaucoup moins par chaque millier d'habitants. Mais alors dans un millier d'habitants, il y aura plus d'adultes, plus de gens mariés ; et si ces gens mariés se contentent d'avoir un tiers en moins d'enfants, comme ils sont plus nombreux, le nombre des enfants par milliers d'habitants ne diminuera pas dans la

même proportion. La remarque peut au premier abord paraître de faible importance. On serait tenté de croire que la rectification à faire de ce chef doit être presque nulle. Il n'en est malheureusement rien, dans un pays comme la France où la composition de la population par âge varie beaucoup de département à département. En voici trois, par exemple, dont l'un occupe le plus haut degré dans l'échelle de la natalité, et les deux autres prennent place à l'extrémité opposée. Pendant la période 1856-1866, leur population se répartissait ainsi entre les trois grandes catégories classées d'après l'âge et par chaque millier d'habitants.

	0 à 15 ans.	15 à 60 ans.	60 et au-dessus.
Gers	220	650	130
Calvados . . .	233	616	151
Finistère . . .	330	596	74

Dans le Gers, il y a moins d'adultes vivant en dehors du mariage qu'il n'y en a dans le Finistère. Si donc nous supposons que sur les 650 adultes du premier département, 70 ne sont pas mariés, il faudra supposer qu'il y en a bien 96 dans le second à ne pas l'être. Ainsi les 220 enfants du Gers représentaient 290 familles; les 330 enfants du Finistère n'en représentaient que 250. Ces différences se sont certainement bien accentuées depuis la guerre. On comprend qu'elles doivent très sensiblement fausser les comparaisons que l'on voudrait établir au point de vue de la fécondité entre ces départements d'après les taux de natalité calculés par rapport à la population totale.

Mais il y a encore ceci. En France, de département à l'autre, la natalité illégitime diffère énormément. Dans la Seine, cette natalité est du quart du total des naissances. Ailleurs, elle est dix fois plus faible. Or, ce qui importe pour le peuplement de la France, ce sont surtout les naissances légitimes. On aimerait donc à pouvoir isoler les natalités légitimes de nos différents départements et à les comparer entre elles.

Les statisticiens ont cherché à connaître quelle est la fécondité légitime des diverses régions de la France. Ils semblent avoir trouvé, après quelques tâtonnements, le moyen

de la mettre sous les yeux sous la forme qui prête le moins à l'erreur. A cet effet, ils dressent des tableaux qui relatent le nombre des naissances légitimes annuelles calculées, non par rapport à la population totale, mais par rapport à 100 femmes mariées âgées de quinze à quarante-cinq ans. Voici un de ces tableaux. On pourra le comparer à celui que nous avons donné plus haut, concernant la natalité par département en 1892. Celui-ci nous donne pour une année récente le nombre de naissances par 100 femmes mariées âgées de quinze à quarante-cinq ans. Ces deux tableaux sortent d'ailleurs de la même main, aussi ferme dans ses calculs que prompte à donner.

Ain	15.3	Loiret	16.3
Aisne	15.4	Lot	13.1
Allier	13.6	Lot-et-Garonne	9.1
Alpes (Basses-)	17.3	Lozère	25.5
Alpes (Hautes-)	23.6	Maine-et-Loire	14.9
Alpes-Maritimes	22.4	Manche	20
Ardèche	25.6	Marne	17.7
Ardennes	15.8	Marne (Haute-)	13.9
Ariège	14.9	Mayenne	18.6
Aube	13.6	Meurthe-et-Moselle	19.1
Aude	16.3	Meuse	16.6
Aveyron	18.8	Morbihan	30.5
Bouches-du-Rhône	21.2	Nièvre	14.8
Calvados	15.3	Nord	28.9
Cantal	21	Oise	14.4
Charente	12.1	Orne	12.1
Charente-Inférieure	15.3	Pas-de-Calais	28
Cher	15.9	Puy-de-Dôme	15.2
Corrèze	20	Pyrénées (Basses-)	21.8
Corse	30.9	Pyrénées (Hautes-)	15.3
Côte-d'Or	14.4	Pyrénées-Orientales	20
Côtes-du-Nord	29.6	Territoire de Belfort	28.6
Creuse	18.1	Rhône	14.5
Dordogne	15.5	Saône (Haute-)	17.4
Doubs	20.8	Saône-et-Loire	16.8
Drôme	16.1	Sarthe	13.3
Eure	12.7	Savoie	24.2
Eure-et-Loir	15.6	Savoie (Haute-)	23.4
Finistère	33.4	Seine	15.5
Gard	18.3	Seine-Inférieure	22
Garonne (Haute-)	11.3	Seine-et-Marne	14.9
Gers	9.3	Seine-et-Oise	18.3

Gironde	12.4	Sèvres (Deux-)	16.4
Hérault	16.4	Somme	17.4
Ille-et-Vilaine	27.8	Tarn	15.7
Indre	15.8	Tarn-et-Garonne	10.6
Indre-et-Loire	12.7	Var	15.4
Isère	15.6	Vaucluse	14.8
Jura	17.7	Vendée	20.1
Landes	15.9	Vienne	15.5
Loir-et-Cher	15	Vienne (Haute-)	18.3
Loire	23.1	Vosges	19.3
Loire (Haute-)	22.5	Yonne	12.6
Loire-Inférieure	21.7		

De même en 1892, le Rhône ne donnait que 13,9 naissances par 100 femmes mariées de quinze à quarante-cinq ans; la Seine, 13,5; la Côte-d'Or et l'Eure, 13,4; l'Aube et le Lot, 13,2; la Haute-Garonne, 12,9; les deux Charentes, 12,8; l'Yonne, 12,6; l'Indre-et-Loire, 12,3; le Tarn-et-Garonne, 11,9; la Gironde, 11,8; le Gers, 10,1; le Lot-et-Garonne, 9,9; tandis que la Corse, le Finistère, le Morbihan dépassaient 30.

Il est facile de constater que, vues de cette manière — et c'est la plus exacte — les différences s'accentuent entre les bons et les mauvais départements. Tout à l'heure nous disions qu'il naît dans l'Aisne 2 enfants pour 3 dans le Finistère. Maintenant nous constatons que dans le Finistère 1 000 femmes mariées procréent 334 enfants, 154 seulement dans l'autre département. La différence dans la fécondité légitime est de plus du double. Et dans le même temps, le même nombre de femmes mariées mettent au jour 113 enfants dans la Haute-Garonne, 106 dans le Tarn-et-Garonne, 93 dans le Gers, 91 dans le Lot-et-Garonne. Donc la fécondité légitime de certaines régions de la France, du Nord, de la Corse, de la Bretagne, peut s'abaisser à moins du tiers de son taux actuel avant d'être tombée au niveau de ce qu'elle est dans d'autres parties de la France. Même, nombre de départements, déjà fortement atteints par le mal, quoique si peu féconds si on les compare à des populations intactes, peuvent aussi restreindre leur natalité légitime à la moitié de ce qu'elle est encore à l'heure actuelle, sans égaler la stérilité des régions mauvaises.... et le mouvement général est dans le sens

de cette égalisation! Nous sommes loin de là, grâce à Dieu. Mais, après avoir fait voir que le mal s'étend, il était bon de montrer, sans sortir de la réalité des faits, quelle acuité il peut prendre. Plus l'intensité du mal est connue, plus on redoute son extension, plus on s'y oppose avec énergie.

VII

Veut-on maintenant savoir ce que deviendra la situation démographique de la France, si on laisse les choses aller leur train, quand le mal aura gagné tout le pays, quand il aura du moins notablement augmenté? Alors sera vrai de l'ensemble du pays ce qui se vérifie déjà là où le mal bat son plein. Voici, depuis la guerre, les variations de population de douze de nos départements stériles. Partout où le signe + ne précède pas les chiffres, cela indique une perte.

	Manche.	Sarthe.	Calvados.	Orne.	Eure.	Mayenne
Population en 1891 (milliers d'habitants).	514	430	429	354	349	332
Variations de 1872 à 1886.	23.911	10.492	16.745	31.002	19.045	10.574
Variations de 1886 à 1891.	7.050	6.374	8.322	12.861	9.358	7.676
	Haute-Garonne.	Tarn.	Lot-et-Garonne.	Gers.	Lot.	Tarn-et-Garonne.
Population en 1891 (milliers d'habitants).	472	347	295	261	254	206
Variations de 1872 à 1886.	+1.807	+6.039	11.852	10.326	9.890	7.564
Variations de 1886 à 1891.	8.786	12.018	12.077	13.307	17.629	7.450

On peut remarquer en passant que tous les départements du Midi ont autant ou plus diminué en cinq ans qu'ils ne l'avaient fait dans les quinze années précédentes; ceux de l'Ouest ont aussi diminué proportionnellement davantage, sauf un, la Manche. L'important est que l'on ne perde pas de vue que la France entière est 100 fois plus peuplée que l'Orne, l'Eure, le Tarn; 150 fois plus que le Gers, le Lot; 180 fois plus que le Tarn-et-Garonne. Elle aurait donc perdu 1 million à 2 millions d'habitants d'un recensement à l'autre si elle s'était comportée dans sa totalité comme l'ont fait ces départements.

Donnons encore pour ces mêmes départements les chiffres de leurs naissances et de leurs décès dans ces trois dernières années.

		Manche.	Sarthe.	Calvados.	Orne.	Eure.	Mayenne.
Naissances	1891.	11.194	8.120	8.658	6.042	6.676	7.218
	1892.	10.952	8.193	8.616	5.959	6.595	7.124
	1893.	11.289	8.586	8.924	6.140	6.861	7.230
Décès	1891.	13.396	10.122	11.578	9.240	8.619	8.213
	1892.	12.161	9.938	10.672	8.379	9.468	7.812
	1893.	11.416	10.912	9.951	8.476	8.616	8.091

		Haute-Garonne.	Tarn.	Lot-et-Garon.	Gers.	Lot.	Tarn-et-Garon.
Naissances	1891.	7.870	6.687	4.415	3.604	4.326	3.319
	1892.	7.791	6.666	4.206	3.621	4.214	3.446
	1893.	7.981	6.905	4.419	3.867	4.244	3.407
Décès	1891.	10.291	7.546	7.098	5.949	5.662	4.595
	1892.	10.699	7.651	6.371	5.747	6.180	4.725
	1893.	10.220	7.257	5.992	5.162	5.659	4.357

Plusieurs de ces départements perdent en moyenne chaque année 2 000 habitants : la Sarthe, le Calvados, l'Orne, l'Eure, le Lot, le Gers, le Lot-et-Garonne. La France, à ce tarif, serait en déficit chaque année de 200 et même 300 000 âmes. Dans quelques-uns de ces départements, il n'y a plus que 3 naissances pour 4 décès ; dans d'autres, 2 naissances pour 3 décès ou même moins encore. M. Victor Turquan a calculé, par exemple, qu'en 1889 il n'y eut dans le Gers que 76 naissances pour 100 décès. En 1890, toujours pour 100 décès, on n'a compté que 73 naissances dans les Hautes-Pyrénées ; 70, dans la Haute-Garonne ; 68, dans le Tarn-et-Garonne ; 65, dans le Lot-et-Garonne ; 63, dans le Gers ; — encore 63 dans ce même département, en 1892. En 1893, quatre départements donnent encore moins de 3 naissances pour 4 décès : le Gers, le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Orne.

Hélas ! à mesure que nous pénétrons mieux l'horrible profondeur de l'abîme où nous glissons, une pensée obsédante frappe à coups redoublés à la porte de notre esprit : Est-ce que ces résultats déjà acquis, quoique partiels, à cause du mouvement général qui y entraîne tout le pays, ne sonnent pas déjà — et quoi qu'on puisse faire — le glas de la grande France ?

(A suivre.) P. FORTIN.

UN

PATRON CHRÉTIEN ET APÔTRE

M. ALFRED DUTILLEUL (D'ARMENTIÈRES)

(Deuxième article[1])

III

En se dévouant aux classes laborieuses et à la cause de l'ordre, M. Dutilleul ne croyait encore avoir accompli que la moitié de son devoir social. A tous les comités de défense ou de conservation religieuse, il prêtait son nom, son appui, son activité et sa bourse. Il fut, dès le premier instant, membre du Comité des écoles libres, et c'est à lui que M. le doyen d'Armentières s'adressa tout d'abord, dès qu'il s'agit d'ouvrir des écoles de Frères et de Sœurs; grâce à lui, en bonne partie, chaque paroisse de la ville en fut pourvue.

Touchons ici à quelques chiffres, sans préjudice de ceux qui sont venus et qui viendront ailleurs. Pour la seule école libre des religieuses de la paroisse Saint-Charles, M. Dutilleul souscrivit quatre cotisations à verser en avril, juillet, septembre, décembre de chaque année. Chaque année, il versait une autre somme pour la grande fête des écoles libres ; et à chacune des fêtes partielles, il déguisait son aumône en prenant un certain nombre de cachets d'entrée. La paroisse ouvrière et pauvre de Saint-Charles avait contracté des dettes, en se bâtissant une église et des écoles ; M. Dutilleul contribua, par des aumônes très importantes, à l'amortissement de ces dettes. En raison des services rendus par un vicaire de Saint-Charles aux associations chrétiennes de ses ouvriers, il lui assurait un traitement annuel. Chaque année, il habillait complètement, à ses frais, les enfants de ses ouvriers qui faisaient leur première communion ; sans compter d'autres larges dépenses, en faveur d'enfants pauvres, étrangers à ses fabriques.

1. V. *Études*, 15 mars 1895.

Dans une de ses lettres, du 13 janvier 1884, je lis cette petite phrase jetée là comme par mégarde :

Tu sais, ou tu ne sais pas, qu'on a construit, à peu près en face de ma fabrique, une église provisoire. Demain, on la livre au culte. Le curé est un vicaire d'Houplines. Il m'a demandé, faute de presbytère, de se loger dans la maison que j'avais offerte pour une école de Frères. Il y est installé depuis hier. Espérons que sa présence sera une bénédiction pour nous.

De cette phrase, prenons encore occasion de noter que M. Dutilleul était membre du Comité des églises, et que ce ne fut pas une sinécure; Armentières ayant bâti récemment les églises de Notre-Dame, de Saint-Joseph, de Saint-Roch, et du Sacré-Cœur, où le provisoire fut remplacé par une construction définitive.

Durant un hiver rigoureux, les catholiques de la ville avaient institué un fourneau économique, où les pauvres, moyennant un bon de quelques sous, se procuraient une nourriture saine et abondante. — « Plusieurs fois, écrit un prêtre de ses amis, ayant l'occasion de passer le matin devant la maison de M. Dutilleul, j'y vis une *centaine* de malheureux, attendant, sur deux rangées, le retour du patron généreux qui, rentrant de la sainte messe, distribuait *chaque jour* des bons pour le fourneau aux cent pauvres, je crois, qui se présentaient les premiers. C'était un spectacle renouvelé des âges de foi. » — « Sa bourse, écrit un autre témoin, était toujours ouverte. Une liste de souscription passait-elle; de sa main droite, il alignait son nom, en regard d'une somme en harmonie avec celle d'autres généreux souscripteurs. Mais après, que de bons tours sa main gauche savait jouer à sa main droite!... Dutilleul n'exerçait pas seulement sa charité à l'occasion des grandes œuvres paroissiales, des écoles chrétiennes, de Saint-Jude, des Conférences de Saint-Vincent de Paul, etc., mais il l'étendait à toutes les infortunes. Que de fois l'ai-je rencontré, le soir, dans des quartiers excentriques, un paquet sous le bras, s'en allant faire œuvre corporelle de miséricorde, porter des vêtements à ceux qui n'en avaient pas! Quand des absences, ou sa santé, l'empêchaient de se rendre aux domiciles des malheureux, il avait des messagers

qu'il chargeait de cette sainte besogne; et l'*obole* qu'il en voyait était souvent une somme suffisante pour assurer le pain quotidien d'une famille pendant quinze jours. »

L'argent coulait entre ses doigts, comme l'eau d'une source. Mais s'il était le plus « aumônier » des hommes, il ne voulait pas être dupe des mendiants. Un jour, raconte-t-il dans une lettre, il trouva sa vénérable mère passablement émue de la « misère sans exemple » d'une pauvre femme qui venait, depuis plusieurs jours, lui exposer ses chagrins et lui tendre la main. Probablement un peu ému lui-même, M. Dutilleul court à l'adresse indiquée. Rien!... fausse adresse, fausses larmes, fausse misère. C'était une répétition de l'échelle de cordes et du galetas dont il est question dans une comédie de Labiche. J'ignore s'il finit par découvrir la quémandeuse qui volait le bien des vrais pauvres; mais si la découverte eut lieu, cette trompeuse dut en garder le souvenir. Envers les gens qui jouaient à le tromper, M. Dutilleul se montrait sans pitié : et il avait raison; n'est-ce pas aussi un devoir social que de balayer les parasites de la charité?

L'éducation catholique de l'enfance avait été le premier objet de son apostolat social; sauver l'âme des enfants, c'est préserver la génération à venir, c'est aussi, bien souvent, garantir la génération présente, et convertir les père et mère. Mais les enfants des classes laborieuses ne sont pas les seuls à qui il soit urgent d'assurer le bienfait d'une formation solidement chrétienne; un collège chrétien dans un pays industriel, n'est-ce pas une école normale de futurs patrons, dont l'influence s'étendra sur un peuple de travailleurs? Du jour où M. Bertelot, doyen d'Armentières, voulut opposer une maison d'éducation catholique au collège municipal; et où M. l'abbé Coulomb, alors le bras droit de M. Dutilleul pour ses œuvres de la route d'Houplines, fut chargé de l'*Institution Saint-Jude*, M. Dutilleul fut immédiatement invité à siéger dans le conseil d'administration du nouveau collège. Il prit sa fonction à cœur, s'intéressa au succès des élèves, assista aux fêtes, et qui plus est, aux examens publics : « Il faut, répétait-il, que *nos* élèves l'emportent sur les élèves du collège municipal, comme instruction tout d'abord, et comme développement des puissances intellectuelles; il faut qu'ils

l'emportent ensuite, et de beaucoup, comme formation morale, et surtout comme formation chrétienne. »

A un autre point de vue, non moins élevé, mais en quelque sorte plus utile encore, les meilleures familles d'Armentières trouvèrent en M. Dutilleul un vaillant éducateur de la jeunesse, un maître très aimé, un initiateur plein d'entrain et d'expérience pour toutes les entreprises du zèle. Les jeunes gens d'Armentières, déjà formés dans les collèges catholiques des environs, munis de leurs diplômes, touchant aux frontières de la vingtaine, ou les ayant déjà franchies, avaient besoin d'un lien commun, pour se tenir, et pour s'affermir les uns les autres dans la foi pratique et le courage moral. Les plus nobles exemples, reçus au foyer, on le sait trop, n'y suffisent pas toujours : mais à cet âge-là aussi, l'union fait la force. M. Dutilleul le comprit ; jeune encore, lui-même, ayant gardé sa jeunesse d'âme, prêt à recevoir et à traiter en frère aîné ceux qui viendraient à lui, il les groupa autour de lui ; sa maison devint leur centre de joyeuse fraternité ; ils y accoururent, certains de l'accueil charmant de leur hôte, fiers de se rencontrer en si bonne et vivante compagnie. Les séances de cette assemblée de la franche cordialité ont lieu chaque samedi soir, de huit heures et demie à dix heures et demie ; on y fume un cigare, on y boit une chope de bière, on rit à gorge déployée ; c'est vraiment l'académie du *gay sçavoir*, sur les bords de la Lys.

Puis la gaieté s'apaise et devient la joie. C'est là que s'annoncent les fiançailles et que l'on reçoit les premières félicitations ; le bonheur d'un seul rend heureux tous les autres. Là enfin, on apprend à s'aimer efficacement et « à la chrétienne », pour les jours difficiles. De temps en temps, des sujets sérieux font irruption dans la causerie ; quelqu'un des jeunes gens, ou celui qu'ils nomment familièrement *M. Alfred*, attire l'attention sur un point plus grave. Chacun propose son avis ; on écoute *M. Alfred;* on s'instruit, et chemin faisant on s'édifie ; et combien de résolutions viriles on y prendra presque sans s'en douter. Les *anciens* créent une Congrégation de la Sainte-Vierge, sur le modèle de celle du collège ; on y priera, comme au collège, la Vierge cause de notre joie, mère du bon conseil. Sous forme de défi, on se

jure de faire à pied le pèlerinage d'Amettes, au berceau de saint Benoît Labre; et désormais c'est chose réglée : le pèlerinage s'accomplira chaque année, sous la conduite de M. Dutilleul. Avant de partir, on communiera de grand matin, vers quatre heures ; et l'on s'en ira, bon pas, coucher le soir à Amettes; il y a treize lieues bien comptées : c'est une jolie étape. Le retour s'effectuera le lendemain par le chemin de fer; on chantera le long de la route, on récitera le chapelet, on s'égayera de tout cœur et simplement comme des enfants de Dieu.

M. Dutilleul aimait cette jeunesse, qui le lui rendait bien; il se mêlait à leur vie ; pour se retrouver plus souvent au milieu de cette bande joyeuse, il se remit à l'équitation et on le voyait s'en aller chevauchant, entouré parfois d'un cortège de dix ou douze cavaliers.

S'il riait et s'amusait de grand cœur avec eux, il leur apprenait, du même cœur, à agir. Il les envoyait *au peuple*, le lundi, visiter les groupes ou *Sociétés de vingt;* ils y allaient, pour plus de prudence et de sûreté, deux par deux; là, ils causaient avec les ouvriers, les étudiaient sur le vif ; avec discrétion et réserve, ils donnaient des marques de bienveillance et ils en recevaient, se façonnant de la sorte eux-mêmes au devoir social. Apostolat aimable et béni. Quand M. Dutilleul n'aurait, en ces quinze dernières années, entrepris que cette œuvre-là, sa mémoire devrait être honorée parmi le meilleur monde d'Armentières. Ce groupement de vingt ou vingt-cinq jeunes gens riches, de la classe dirigeante, cette réunion en faisceau d'une vingtaine de volontés jeunes et fièrement chrétiennes, est une des meilleures inspirations de son zèle qui en compta tant d'autres. Grâce à Dieu, cette institution, comme les autres, survit au fondateur : et notre vœu serait qu'en chaque grande ville, ou industrielle, ou studieuse, la jeunesse catholique rivalisât avec celle d'Armentières.

Combien de douces émotions l'affection de ces jeunes gens valut à M. Dutilleul ! hélas ! et quelles émotions cruelles ! en cette lamentable catastrophe de Saint-Gervais, où périrent ensemble six de ces pieux et courageux enfants, qu'il chérissait comme des fils. Rappelons en quelques

lignes ce malheur qui jeta le deuil parmi les familles les plus chrétiennes, à la date du 12 juillet 1892[1]. Dès que le télégraphe eut apporté la nouvelle des éboulements et des avalanches qui firent en quelques heures 160 victimes, il y eut à Armentières une véritable explosion de douleur : parmi les victimes devaient se trouver six voyageurs de vingt et un à vingt-quatre ans, partis quelques jours auparavant, pleins de vie, que la mort avait pu surprendre, mais non pas le jugement de Dieu. Sur-le-champ, M. Dutilleul quitte tout, et part, avec cinq compagnons, pour les montagnes de la Haute-Savoie ; il y court d'un seul trait, sans s'accorder un instant de halte le long d'une route de 200 lieues. Laissons ici la parole à M. le Dr Vincent :

Enfin il arrive et apprend aussitôt l'épouvantable vérité. Il est atterré de douleur; mais il se relève aussitôt, fort de son *fiat* chrétien ; et c'est à peine s'il se permettra un peu de repos, avant d'avoir accompli sa pieuse besogne. Il organise les recherches avec une clairvoyante initiative et une promptitude admirable. Qui redira ses fatigues? ses courses de Cluses à Magland, de Magland à Sallanches, à Bonneville, ou à Saint-Gervais ? Rien ne l'arrête : ni le spectacle d'une mer de boue, charriant des cadavres, ni l'odeur pestilentielle qui s'en échappe ; ni les dangers de s'aventurer à sa surface. Il pense à tout; il a l'œil partout. Déjà des fosses, creusées à la hâte, sont pleines de cadavres ; il exige l'exhumation.

On le voit se livrer alors à des inventaires remplis d'épouvante ; il sonde les précipices et demande aux torrents leurs lugubres secrets. Après plusieurs jours d'émouvantes recherches, les corps des six infortunés sont retrouvés et rassemblés à l'hôpital de Sallanches.

Ses compagnons de voyage, parents ou amis des victimes, rediront longtemps avec quelle sollicitude toute maternelle et chrétienne, il préside à l'ensevelissement de ces chers enfants. Mais sa tâche n'est pas achevée. Il y a des détails dont il faut s'occuper, de tristes formalités à remplir ; il accomplit tout et son dévouement ne s'arrête, que lorsque tout est fini. Il prend alors la tête du funèbre cortège, traversant toute la France à destination d'Armentières. Là, on l'aperçoit dans les rues, suivant modestement ce long défilé des cercueils ; et à l'église, perdu dans la foule immense, absorbé dans son chagrin, rompu par la fatigue, priant Dieu avec ferveur pour les chères victimes et pour leurs familles désolées.

Dans ces familles, vivra le souvenir d'un ami et bienfai-

1. Voir *Souvenir des funérailles des six jeunes gens d'Armentières, morts à Saint-Gervais*, le 12 juillet 1892; Lille, impr. Duvocelle.

teur, qu'aucun dévouement n'effrayait, qu'aucune douleur ne trouvait insensible, qui était partout où il y avait quelque service pénible à rendre, qui se dépensait sans mesure pour tous, riches et pauvres, qui — c'est le mot d'un prêtre — « exerçait son apostolat jusque sur les prêtres », et dont l'ambition, nous l'avons dit, ne convoitait qu'un seul titre : celui de *contremaître du bon Dieu*.

Il nous reste à dire l'action féconde, moralisatrice, sociale, de ce « contremaître » dans l'intérieur même de ses usines.

IV

Depuis 1875, M. Dutilleul possédait un premier tissage sur la route d'Houplines. En janvier 1882, une importante fabrique, tissage et filature, située à quelques pas de l'autre, fut mise en vente. On la lui offrait à des conditions avantageuses; il réfléchit, il consulta, il pria et demanda des prières ; désirant avant tout prendre ses sûretés du côté du ciel. Un jour, en promenade avec un de ses amis, M. Louis Cardon, il rencontre une chapelle de la sainte Vierge : « Entrons, dit-il, et demandons à la sainte Vierge ce que je dois faire. » Après avoir pris l'avis de deux prêtres en qui il avait confiance, il acheta. Le rapprochement de ses deux usines lui mettait, pour ainsi dire, sous la main, une nombreuse population ouvrière, et dès lors il rêvait d'y établir le règne de Dieu, *intra muros*. Beau projet, mais rude besogne.

Si la route d'Houplines avait en général le mauvais renom que nous avons dit, la nouvelle usine en avait un pire encore; elle était devenue, bien contre le gré des anciens propriétaires, une école de perdition : l'évidence et l'étendue de cette misère morale effrayèrent M. Dutilleul, à tel point, que la pensée lui vint de revendre sans délai, pour décharger sa conscience : « Je ne veux pas, disait-il à M. Delanghe, curé de Saint-Charles, tenir une mauvaise maison et avoir la responsabilité des péchés mortels qui s'y commettent chaque jour. »

Selon sa coutume, avant de rien décider, il pria et l'espérance revint avec le courage. Selon sa coutume encore, il

résolut d'agir, mais sans fracas, en débutant, là aussi, par le grain de sénevé. Un jour, il appelle à son bureau, en ayant la précaution de tenir la porte ouverte, une ouvrière de la grande fabrique, Rosalie ***, veuve depuis plusieurs années, personne de sens et de foi, qui jouit d'un crédit mérité auprès de ses compagnes. Il lui parle, pendant près d'une heure ; il dépeint, sous des couleurs bien sombres et trop vraies, l'état lamentable où vivent ouvriers et ouvrières, sans aucun souci de Dieu et de leur âme. Quand il a dépensé son éloquence, il s'arrête, il attend une réponse. La réponse fut brève et navrante : « Il n'y a rien à faire, Monsieur ; il n'y a pas d'*avance*. » — « Eh bien, disons, chacun de notre côté, tous les jours, un *Ave Maria*. »

Au bout de huit jours, le patron *réunit* (c'est le mot qu'il employait en racontant cette histoire) cette même ouvrière ; on se demanda s'il n'y aurait pas moyen d'amener quelques autres ouvrières à la *réunion* prochaine. Il en vint quatre : c'était bien peu ; néanmoins, il fut statué qu'on n'admettrait en cette modeste confrérie, que les meilleures et les plus hardies. De la hardiesse, il en fallait : car les épreuves allaient venir, avec les railleries, les tracasseries, les injures, les parodies sacrilèges. On imitait la procession, avec des balais, en guise de bannières ; on osait même contrefaire la communion avec des rondelles de papier ; mais les généreuses filles tinrent bon et finirent par imposer respect et silence. De proche en proche, elles s'adjoignirent des compagnes ; les premières zélatrices, bien choisies, enrôlèrent des adhérentes, tant et si bien, qu'aujourd'hui un nombre considérable d'ouvrières, sur leur demande (car on n'y oblige personne), font partie des Associations chrétiennes établies par le patron et l'aumônier ; la première « élue » est encore à la tête de ces Associations.

Après les ouvrières, on s'occupa des enfants et on les évangélisa ; l'œuvre de Dieu s'étendait entre ces murs qui avaient abrité tant de scandales. Chose curieuse ; quand les hommes s'aperçurent du changement produit autour d'eux, ils se plaignirent d'être oubliés ; ils demandèrent que l'on s'occupât d'eux aussi ; on n'eut garde de négliger plaintes et demandes. Là, comme dans toutes les agglomérations ou-

vrières, il se trouvait des hommes faibles, mais dont les bons sentiments n'attendent, pour paraître au jour, qu'une occasion et des camarades. On ne pressa personne : « Donner l'exemple, prier, et laisser venir », tel fut, en trois mots, le programme complet et habituel de M. Dutilleul ; jamais de contrainte ; pas de primes octroyées à des conversions hâtives et peu désintéressées. Le patron se réservait seulement le droit de trier et de styler fortement les directeurs, les contremaîtres, qu'il jugeait aptes à lui prêter aide et main-forte. Pour le surplus, il voulait l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier ; puis, une fois le branle donné entre égaux, l'apostolat du prêtre, qui achève le travail et assure la persévérance [1].

Le digne prêtre, aumônier de ses usines, son conseiller quotidien, qui seconda ses efforts et en a recueilli les fruits, M. Delanghe, nous a tracé des œuvres corporatives, établies chez M. Dutilleul, sur la route d'Houplines, un tableau intéressant, éloquent et instructif. Le voici, avec les *légendes* qui expliquent l'organisation et le fonctionnement de ces œuvres d'apostolat et de prière :

Les ouvriers et ouvrières sont groupés en Associations diverses, selon l'âge et la condition de chacun, afin que la direction à donner soit plus pratique.

Chaque Association a son conseil particulier, composé de *commissaires* pour les pères de famille et les jeunes gens, de *conseillères* pour les femmes. Ces conseils se réunissent tous les quinze jours, pour les jeunes gens et les femmes ; tous les mois, pour les pères de famille qui

1. Une calomnie dont M. Dutilleul eut à souffrir, fut l'accusation de contraindre ses ouvriers à la pratique de la religion ; et tout récemment encore, le 16 février 1895, à la Chambre des députés, un représentant radical, du nom de Chauvin, se faisait l'écho de cette contre-vérité. Voici en quels termes : « Si vous voulez, je vais dire ce qui se passe dans un autre atelier, à Houplines, dans la maison de M. Dutilleul... C'est cet établissement qui le premier *imposa* des prières et des devoirs religieux aux ouvriers ; il y a dix ans de cela, après la défaite des conservateurs aux élections municipales, M. Delongre (*sic*), curé de la paroisse Saint-Charles, fut chargé d'étouffer les sentiments démocratiques des ouvriers, et de les remplacer par l'amour de la religion et de la cause conservatrice. » (*Journal officiel*, page 376, col. 1.) — Cette calomnie posthume est un hommage inconscient à M. Dutilleul, dont le premier soin et le plus constant fut de ne jamais *imposer* les devoirs religieux aux gens de ses usines.

ont en outre à s'occuper des institutions économiques [1]. Toutes les admissions et exclusions, les avertissements à donner, les décisions à prendre, sont examinés et réglés dans ces conseils. M. Dutilleul y assistait autant que possible; M. le curé de Saint-Charles, aumônier des usines, y assiste toujours.

Les Associations se répartissent, comme suit :

I. — Pour les hommes : 1° Association de *Saint-Augustin*, composée de pères de famille. Elle comprend 75 membres; elle se réunit tous les mois. Le patron et l'aumônier y assistent régulièrement, et ils donnent, selon les circonstances, l'un : des avis concernant la pratique des devoirs religieux, l'obligation de veiller sur sa famille, de s'occuper sérieusement des enfants et de leur éducation chrétienne; l'autre : touchant les devoirs de l'ouvrier dans l'usine, les bons rapports à établir entre patron et ouvrier par la confiance, le dévouement réciproque. Le président de l'Association s'entend avec le patron et l'aumônier pour régler ce qui regarde la retraite pascale, et les communions générales de l'Adoration et de Noël.

2° Association de *Saint-Charles*, composée de jeunes gens, depuis leur entrée à l'usine jusqu'au mariage. Elle comprend 80 membres et se subdivise en deux sections : 1° les jeunes gens au-dessus de 16 ans ; 2° les apprentis, depuis 13 jusqu'à 16 ans.

Cette Association a tous les mois une réunion générale. Le patron et l'aumônier y assistent et adressent, selon les besoins des auditeurs, des exhortations, soit pour les encourager, soit pour les prémunir contre les dangers qui les entourent.

Tous les lundis soirs, l'Association de Saint-Charles a une réunion libre, uniquement récréative; le patron et l'aumônier y assistent.

L'Association de Saint-Charles prend part à la retraite pascale et aux communions générales.

II. — Pour les femmes : 1° Association des Mères de famille ; elle se réunit une fois par mois ; l'aumônier la préside et y donne les avis les plus utiles.

2° Association des grandes jeunes filles au-dessus de 16 ans ; elle se réunit une fois par mois ; l'aumônier la préside ; il y donne les avis, ou parfois les remontrances nécessaires.

3° Association des petites filles au-dessous de 16 ans ; réunions mensuelles, où l'aumônier tâche d'entretenir la bonne volonté de ces enfants et de les prémunir contre les périls qui menacent leur âme.

Ces trois Associations sont désignées sous le nom commun d'Association de *Saint-Louis*.

Le bien que tous ces groupes sont appelés à produire, se soutient et se développe, grâce à un certain nombre de membres plus dévoués et plus fervents qui forment Congrégation et qui doivent répandre autour

1. Voir, plus bas, page 673.

d'eux l'esprit de foi et de piété. Voici le détail de ces Congrégations :

1° De *Saint-Joseph*, pour les pères de famille;

2° Du *Sacré-Cœur*, pour les jeunes gens;

3° De *Jésus-Ouvrier*, pour les apprentis, jusqu'à 16 ans;

4° De *Sainte-Anne*, pour les mères de famille;

5° Du *Sacré-Cœur* et de la *Garde d'honneur*, pour les jeunes filles au-dessus de 16 ans;

6° Des *Saints-Anges*, pour les petites filles jusqu'à 16 ans.

Chacune de ces Congrégations se réunit tous les quinze jours; M. Dutilleul assistait très exactement à celles des pères de famille et des grands jeunes gens. L'aumônier préside; on récite le chapelet; l'aumônier lit quelques versets de l'*Imitation*, ou quelques lignes d'un autre livre de dévotion; il fait l'explication et le commentaire de la lecture; puis adresse quelques mots, en vue de stimuler le zèle des congréganistes.

Les Congrégations de femmes font, chaque mois, le second vendredi, une communion générale, pendant la messe qui est dite avant l'entrée à l'atelier. Le même jour, après le travail, elles assistent à un salut de réparation en l'honneur du Sacré Cœur.

La pensée chrétienne a si bien pénétré dans les habitudes que, depuis plusieurs années, les ouvrières s'engagent tous les ans à faire un pèlerinage, s'il n'y a pas de grève parmi les gens de l'usine, et elles s'acquittent fidèlement de leur promesse. Par la foi et la communauté des âmes, l'usine devient vraiment une famille. Du reste, la vie chrétienne s'y alimente encore à d'autres sources, dont les trois principales sont, nous semble-t-il : la présence des Sœurs, les retraites annuelles, les retraites du mois.

Les Sœurs ne sont pas là seulement comme une prédication vivante; elles y remplissent les ministères de charité en rapport avec leur état : elles visitent les malades et les blessés de la fabrique; elles leur distribuent les paroles de consolation chrétienne et l'aumône matérielle. M. Dutilleul ne manquait pas d'aller voir ses ouvriers malades ou blessés ; à chaque visite, il laissait une belle aumône; puis tous les mois ou tous les quinze jours, selon les besoins, par lui-même ou par les Sœurs, il avançait un secours aux plus nécessiteux. Dans l'usine, les Sœurs sont à la disposition, ou si l'on veut, au service des ouvrières enrôlées dans les Associations; enfin, elles font le catéchisme aux petites filles.

Dans l'usine même, presque en face des ateliers, une longue salle, modestement arrangée en chapelle, sert de local aux catéchismes, et les enfants n'ont que la ruelle intérieure à traverser. C'est un prêtre de la paroisse qui catéchise les garçons. L'attention de ce petit monde est réveillée, la science encouragée par des récompenses : naturellement, la bourse du patron y pourvoyait, comme à tout le reste.

M. Dutilleul savait d'expérience ce que vaut pour une âme droite une retraite sérieuse; il en voulut faciliter la grâce aux ouvriers et ouvrières qui en avaient un vrai désir. Chaque année, depuis 1887, à différentes dates, 25 ou 30 ouvriers vont suivre les Exercices en commun, d'abord au Château-Blanc, ensuite à Notre-Dame du Haut-Mont; des groupes d'ouvrières vont à Lille, chez les Dames de la Retraite; c'est une dépense assez ronde; mais la dépense est le petit côté de la question, et pour M. Dutilleul cela entrait à peine en ligne de compte.

Notons encore, puisque nous sommes sur ce chapitre, les mêmes aumônes, régulièrement servies par le patron, afin d'aider les corporations pieuses fondées parmi les ouvriers et ouvrières de ses fabriques : 1° Association de *Saint-Louis :* deux ou trois fois l'an, M. Dutilleul apportait une offrande destinée à l'entretien des petits autels qui décorent les salles; aux frais d'enterrement des associées défuntes; à l'achat d'une pièce de ménage, lorsqu'une associée se marie, après une honnête préparation digne de ce grand acte. 2° Association de *Saint-Augustin :* il donnait des prix le jour de la fête, et la bière du souper, un litre par individu. 3° Association de *Saint-Charles :* des prix à la fête et la bière du souper; la bière aux réunions de chaque lundi soir, et une cotisation importante à la caisse de prévoyance, dont nous parlerons plus loin; enfin, chaque mois, une légère cotisation pour les frais de la retraite mensuelle.

Ce fut en 1888 que 12 retraitants du Château-Blanc réclamèrent l'institution de la retraite du mois; cette retraite a lieu chaque second dimanche; environ 75 ouvriers y prennent part; M. Dutilleul y assistait toujours; il venait causer avec les retraitants et leur faisait lui-même une lecture; de temps à autre, pour suppléer M. le curé de Saint-Charles, il

invitait un religieux à donner soit la retraite mensuelle, soit la retraite pascale. Et dans ces occasions-là, il était aux petits soins à l'égard de tous et de chacun, afin qu'on s'en allât content et l'âme dilatée. « En achevant une conférence, raconte un des prédicateurs, je passai dans les rangs et je serrai la main de tous mes auditeurs, en leur demandant quelle était leur fonction spéciale dans l'usine. Or, après la séance, voilà que M. Dutilleul m'arrive, riant de bon cœur, et me dit : « Mon Père, j'ai un de mes ouvriers qui est désolé. C'est un « brave père de famille, qui a six ou huit enfants. Il avait « bien préparé sa réponse, et vous ne lui avez pas demandé « ce qu'il faisait dans l'usine. Il est balayeur! » L'oubli méritait une démarche du prédicateur, qui s'empressa de donner satisfaction à ce digne homme.

Le dernier jour de la retraite corporative, les ouvriers se rangent en procession sous leurs bannières respectives; les syndicats ayant le droit de paraître dans la rue autour de ce signe de ralliement. « J'avise, nous écrit le même narrateur, l'ouvrier porteur de la bannière des hommes : c'était un vieux soldat; et voyant que je remarquais sur sa poitrine plusieurs médailles militaires : « Ah ! monsieur mon Père, « me dit-il, quand est-ce qu'on les mettrait, si on ne les met « pas aujourd'hui ? »

Citons encore un des religieux prédicateurs de retraites pascales (celle de 1890) :

... Ce qui m'édifiait surtout, c'était l'attitude du patron à tous ces exercices, qui avaient lieu à cinq heures du matin et à huit heures du soir. Habitant à trois kilomètres de là, il ne manquait aucune réunion, s'y rendant au milieu de ses ouvriers, confondu parmi eux, ne cherchant pas même une place spéciale dans l'église. Avec cela, beaucoup de dignité et de réserve.

Le jour de la clôture, après la communion, un déjeuner attendait les membres du Cercle catholique, appartenant à son usine, dans leur salle de jeux ; c'est lui qui servait lui-même le chocolat à ses ouvriers.

A une réunion du soir, causant intimement avec quelques-uns d'entre eux, je mis la conversation sur le patron. « Ah ! me disait un de ces hommes, si tous les patrons étaient comme celui-là, il n'y aurait plus de malheureux. M. Dutilleul, en voilà un qui aime l'ouvrier ! aussi, *faudrait pas qu'on lui dise quelque chose devant nous !* (sic). »

Il serait superflu d'ajouter que la parole du patron était

elle-même respectueusement écoutée de ces ouvriers qui avaient apprécié son affection et son éloquence. Il n'aimait guère les discours; mais il se permettait quelques frais oratoires en faveur de son monde, notamment au banquet de ses mécaniciens, ou, pour parler le style de la fabrique, des *noirs*. Ceux qui avaient la joie de l'entendre étaient ravis : « Ah! s'écriait-on, il prêche mieux qu'un curé! » Un jour, on inaugurait le Cercle des ouvriers flamands; M. Dutilleul ignorait leur langue, mais il était sûr du plaisir qu'il leur causerait en leur adressant la parole; il apprit donc une harangue de quatre lignes de flamand, pour les féliciter; on devine la joie et les bravos de l'assistance!

Merveilleuse délicatesse d'un noble cœur plein de l'amour de Dieu, et pénétré de cette vérité fondamentale : Le lien solide entre patrons et ouvriers, ce ne sera jamais l'intérêt : l'intérêt divise, la charité rapproche; de la charité il savait à fond les secrets, et il en devinait les nuances exquises. N'allons pas omettre une autre initiative de ce patron chrétien et apôtre, initiative qui est une des gloires de sa vie. Montrer aux ouvriers le chemin du Haut-Mont, leur faciliter les retraites mensuelles et pascales, autant d'actes d'un zèle bien entendu; mais le patron d'Houplines avait frayé à plusieurs une voie plus lumineuse encore : celle de Rome. L'un des premiers, dès 1885, il donna le branle aux pèlerinages d'ouvriers français vers la Chaire de Pierre, — pèlerinages si tristement interrompus, en 1891, par les événements, ou mieux par les scènes honteuses qu'on n'a pas oubliées.

Si M. Dutilleul était pratiquement convaincu que la religion seule peut résoudre toutes les inconnues du problème social, il ne laissait néanmoins passer aucune occasion d'étudier ce problème sous toutes ses faces et en tous ses replis. Chaque année, il suivait les travaux de l'assemblée générale des Cercles catholiques; ceux de l'assemblée générale des Catholiques de Lille; ceux de l'assemblée des Patrons du Nord; il écoutait, jugeait le fort et le faible des raisons exposées par les orateurs, et tirait un profit personnel de ses conclusions; aussi, malgré sa modestie, pouvait-il se rendre à lui-même ce témoignage, que ses amis ont entendu de sa

bouche : « La question sociale !... elle est là devant mes yeux ; je la vois ; que n'ai-je donc le temps d'écrire ! » Par bonheur, M. Dutilleul trouva le temps d'écrire un *Essai sur le Patronat industriel*, qu'il ne voulut point signer, mais dont la lecture, au Congrès de Grenoble, fut chaleureusement applaudie. Son but est d'établir quels rapports mutuels et intimes doivent unir le patron et l'ouvrier ; il appuie la thèse et les preuves sur ces axiomes indiscutables, que « le patron et l'ouvrier sont deux hommes, et non deux choses » ; que « les rapports se posent entre deux hommes, patron et ouvrier, non entre deux choses : capital et travail » ; que, « entre deux hommes, les rappports ne sauraient être régis par une loi *économique*, à l'exclusion de la loi *morale* ». C'est de la philosophie ; mais les questions sociales ne sont-elles pas des questions de principe autant que de pratique ? Pour les voir complètement et dans leur vrai jour, il faut y projeter la lumière de la philosophie chrétienne. Citons un ou deux alinéas de l'*Essai sur le Patronat industriel*, afin de montrer quelle est la manière de l'écrivain et l'éloquence du penseur :

La formule catholique est celle-ci : *Rapport du patron et de l'ouvrier ;* la formule révolutionnaire dit de son côté : *Rapport du capital et du travail.* La première indique qu'en ceci, c'est la personne humaine qui domine ; et que, par suite, ces rapports sont constitués d'un juste équilibre de droits et de devoirs entre deux hommes. La seconde, au contraire, écartant tout élément moral, ne veut chercher la solution que dans l'ordre matériel ; et tandis que les économistes libéraux s'évertuent depuis un siècle à trouver pour ces rapports une formule économique, les anarchistes, allant logiquement jusqu'aux extrêmes conséquences du principe, prétendent tout régler par la force qui est la seule loi de la matière....

Pour les économistes libéraux,... le rapport du capital et du travail, c'est-à-dire le salaire, voilà la seule chose à régler.... Au seul exposé de ce système, avant tout raisonnement, la conscience proteste, et le cœur se révolte. Voilà donc ces magnifiques conquêtes de la Révolution ? C'est au nom de l'émancipation de l'homme que l'on proclame sa mise à l'encan ; et toutes les revendications si jalouses de la liberté et de la dignité humaine viennent échouer dans un misérable retour à l'esclavage antique. Que dis-je ? Cet esclavage était moins cruel ; la valeur vénale de l'esclave intéressait le maître à sa conservation ; l'esclave faisait partie de la *familia :* il était assuré d'un gîte et du pain de chaque jour. L'école libérale est plus barbare. L'ouvrier n'aura de pain que celui mesuré par la loi de l'offre et de la demande. Pas de demande,

pas de pain ; ainsi le veut la liberté, ainsi le veut l'égalité, ainsi le veut la fraternité des immortels principes de 89 !...

Après avoir plaidé pour l'*homme* ouvrier, au nom de la justice et de la charité, il établit les « raisons d'être », c'est-à-dire les droits de l'*homme* patron, son rôle vis-à-vis des hommes qu'il emploie à son industrie. Bornons-nous à citer quelques titres des derniers alinéas :

1° *Le patron a une raison d'être, par son* autorité ;

2° *Le patron a une raison d'être, par sa* richesse ;

3° L'autorité, *dans le travail, a pour obligation de conduire le travail à sa fin, qui est le pain de l'ouvrier;*

4° La richesse, *dans le travail, a pour obligation, comme l'autorité, de procurer à l'ouvrier le pain de chaque jour;*

5° *Le mot* pain *ne doit pas s'entendre ici seulement du pain du corps, mais aussi et surtout du pain de l'âme.*

Ainsi se maintient la hiérarchie, nécessaire à l'ouvrier comme au patron; ainsi s'établit l'équilibre raisonnable et chrétien entre ces deux *hommes* et entre les classes sociales; ainsi se réalise, « de la seule façon vraie et logique, ce rêve si longtemps caressé et si vainement cherché de la *participation de l'ouvrier aux bénéfices de son patron;* non pas de cette participation réglementée et chiffrée qui, loin d'adoucir les rapports, ne fait que les aigrir, en multipliant le choc des intérêts... »

La participation « réglementée et chiffrée », comme serait celle des associés apportant les mêmes mises de fonds, courant les mêmes risques, subissant les mêmes pertes, ayant le droit de vérifier les livres de comptes, M. Dutilleul ne l'admettait point pour les ouvriers ; il n'en voyait ni la justice ni même la possibilité matérielle. On n'a pas perdu le souvenir d'un discours qu'il improvisa sur cette matière, voilà une quinzaine d'années, à Paris, dans une réunion de l'Assemblée générale des Cercles catholiques. Rappelons le fait, tel que nous le tenons de l'un des auditeurs. On venait d'exposer avec talent, conviction et chaleur la thèse de la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons ; la question était encore assez neuve, et la plupart des assistants semblaient gagnés aux arguments de l'orateur. M. Dutilleul avait écouté,

sans témoigner ni désapprobation ni faveur. Pressé par le président de déclarer franchement son avis, il se lève ; il reprend la question en sous-œuvre ; il en examine les principes ; il en déduit les conséquences ; pendant une heure, il met toutes choses au point, avec lucidité et vigueur. Après quoi, personne ne revint plus sur le débat ; et, à la séance de clôture, il n'en fut pas même fait mention. Cette année-là, la question de la participation aux bénéfices fut en quelque sorte non avenue ou enterrée.

Mais si M. Dutilleul excluait la participation « réglementée et chiffrée », légale, nous avons démontré déjà, par maintes preuves, comment il voulait et savait, suivant une des formules de son *Essai sur le Patronat individuel*, « pourvoir, dans la mesure du possible, à tous les besoins légitimes de l'ouvrier, pour le corps et pour l'âme ». Arrivons à de nouvelles et dernières explications ; d'où l'on conclura avec nous que ce patron, juste et charitable, était, dans la complète acception du terme, le *paterfamilias* de sa grande famille ouvrière.

I. — Le salaire. Chez M. Dutilleul, le salaire était assez élevé ; légèrement majoré au début, par suite de circonstances spéciales, il fut maintenu, un peu au-dessus du salaire courant. Aussi, en 1889, quand la grève sévissait de tous côtés, ses usines en furent garanties, et, le 1er mai, il n'y a jamais eu de chômage. Bien plus, les socialistes d'Armentières sont allés jusqu'à lui rendre un témoignage qui a sa valeur : « Qu'on nous donne, s'écriait l'un d'eux au temps des grèves, qu'on nous donne les tarifs et le règlement de chez Dutilleul, et nous serons contents. » — Chez M. Dutilleul, chaque samedi soir, plus de 700 ouvriers arrêtent dès une heure de l'après-midi ; ils anticipent, ou mieux, assurent de la sorte le repos du dimanche.

II. — Caisses des ouvriers de M. Dutilleul :

1° Caisse de *prévoyance* pour l'Association de Saint-Charles, ou des jeunes gens. Chaque semaine, le patron y versait une cotisation égale à celle des associés. Cette caisse, insaisissable, est destinée à venir en aide aux jeunes gens lorsque, mariés et pères de famille, ils auront quatre ou cinq

enfants. — Ne serait-ce pas là un des moyens simples et pratiques de satisfaire des sociologues très généreux qui, avec plus de sentiment peut-être que de raison, réclament pour l'ouvrier le salaire dit *familial*[1]?

2° Caisse de *Secours mutuels*. Le patron y versait une cotisation annuelle.

3° Caisse de *Secours aux malades*, alimentée par les amendes des ouvriers; le patron y ajoutait son « obole ».

4° Caisse de *Retraite*, à laquelle le patron coopérait également.

5° Caisse d'*Assurance contre les accidents*. M. Dutilleul y versait sa prime, comme lorsqu'il était assuré par une Compagnie.

6° Caisse d'*Epargne*, établie par M. Dutilleul. Ceux de ses ouvriers qui y déposent, reçoivent un intérêt de 5 pour 100.

III. Œuvres économiques dans l'usine. — Un grand malheur, répétait M. Dutilleul, une source de misère, pour l'ouvrier, c'est la vente à crédit. Pour se dédommager des sommes dues et qui ne rentrent pas, le marchand vend moins bon et plus cher; de sorte qu'en fin de compte, ceux qui paient, paient doublement : leur propre marchandise, et puis celle des insolvables. Pourtant, la vente à crédit est une de ces tentations auxquelles personne, en fait, ne résiste. M. Dutilleul avait essayé de détruire cet abus, par un appel aux fournisseurs privilégiés. Mais par suite de causes que nous n'avons pas à juger, cette initiative ne réussit point et M. Dutilleul y renonça; toutefois ce qui ne pouvait aboutir en dehors de l'usine pouvait être essayé à l'intérieur; et, sur le modèle du Val-des-Bois, il y installa des sociétés coopératives et économiques, pour le charbon, l'épicerie, le vêtement.... Celles de la boulangerie existaient avant lui; il les continua et prêta les locaux nécessaires aux divers magasins. Les ouvriers, s'aidant des conseils du patron, gèrent eux-mêmes les sociétés, s'occupent de la vente et répartissent, au prorata des dépenses, une prime aux acheteurs. Les ou-

1. On m'a signalé, chez M. Dutilleul, un ouvrier père de famille qui, ayant avec lui plusieurs de ses enfants employés à l'usine, touche une somme de 130 francs chaque semaine; c'est presque une fortune.

vriers en effet participent aux bénéfices de ces sociétés, dont ils sont directeurs et clients; outre que, selon les vues du patron créateur de ces œuvres, ils ont là une occasion qui les oblige à raisonner, à développer leurs aptitudes d'ordre, d'économie, de bonne gestion de leurs propres affaires. Ç'a été aussi un moyen de les attacher aux associations ouvrières de l'usine, dont les seuls membres ont droit d'avoir des actions dans les sociétés coopératives et font partie des comités qui les administrent; un moyen surtout de resserrer les liens entre ces deux *hommes*, le patron et l'ouvrier; car, l'ensemble de notre étude a dû le prouver, si la préoccupation constante de M. Dutilleul fut le bien social, moral, matériel, de ses ouvriers, il ne comprit jamais une action séparée de ces deux forces *humaines;* il tendit toujours à l'union de plus en plus étroite entre la tête et les membres de ce grand corps industriel; union, sans laquelle la paix sociale n'est qu'un rêve.

Signalons, pour finir, une dernière attention de ce zèle vigilant à qui rien n'échappe. Les jeunes filles employées aux travaux de fabrique ne connaissent rien aux choses du ménage; elles sont même totalement incapables, lorsqu'elles se marient, de coudre et de raccommoder. M. Dutilleul voulut bannir de chez lui cette déplorable ignorance; et l'on a fini par acheminer celles qui y consentent vers la maison des Sœurs des Missions, où elles apprennent à tenir un dé et une aiguille.

Ce serait chose étrange et une sorte de miracle, que tant d'entreprises, dont le nombre, la nouveauté, la hardiesse, étonnent, n'aient jamais soulevé de contradictions ou de plaintes; avouons-le, ce serait presque un mauvais signe. Les œuvres auxquelles la contradiction a manqué, ressemblent aux arbres que n'aurait pas enracinés le vent et la tempête. La critique s'est donc, plus d'une fois, abattue sur les manières de voir ou d'agir de M. Dutilleul; elle est venue de droite et de gauche : critique tapageuse de journaux sans foi ni loi auxquels on ne répond pas; critique inquiète, sincère, d'amis ou d'admirateurs, un peu déroutés par des formes jusque-là inouïes d'apostolat social. De temps à autre, M. Dutilleul se défendait, et en général

les contradicteurs perdaient le goût de revenir à la charge; presque toujours, il imitait simplement le philosophe qui prouvait le mouvement en marchant; il allait de l'avant, droit son chemin : le temps, le succès, la droiture incontestable de ses pensées, gagnaient les sympathies, ou forçaient au respect.

En deux ou trois rencontres, la malveillance, la passion furieuse, n'eurent pas davantage raison de son indomptable énergie. Un de ses directeurs ayant trompé sa confiance, M. Dutilleul le congédia; le malheureux, s'armant d'un pistolet, menaça son ancien patron de sa vengeance. Sans s'émouvoir, M. Dutilleul le mit au défi d'exécuter la menace; et il ne s'en troubla pas autrement.

Les sectes ne pouvaient lui pardonner ses luttes et ses victoires. Leur haine le désigna aux violences d'un jeune ouvrier socialiste. Ces prétendus amis du pauvre peuple devraient bien choisir un peu moins au hasard les instruments de ce qu'ils nomment leur justice, c'est-à-dire de leurs rancunes. Le père du jeune *vengeur* avait été, dans sa dernière maladie, durant six semaines, l'objet des prévenantes charités de M. Dutilleul, qui l'avait fait soigner par les Sœurs de l'usine. Mais chez les socialistes aussi, la haine est aveugle; et la reconnaissance est sans doute un sentiment trop bourgeois pour que l'on y prenne garde. Le 27 janvier 1890, l'assassin vint chercher M. Dutilleul dans son propre domicile et déchargea contre lui cinq coups de revolver à bout portant. Dieu parut protéger visiblement cette vie toute dévouée au bien. Atteint en plein visage, M. Dutilleul n'éprouva aucune émotion : « Je le vis, raconte M. l'abbé Coulomb, quelques jours après l'attentat. Il avait essuyé ces coups de feu, sans jeter un cri, sans lever la main sur le misérable, sans broncher enfin ; et il me faisait cet aveu dans l'intimité : Je suis heureux; je sais maintenant ce que c'est que de se trouver en face de la mort. Je me disais bien quelquefois que je saurais rester ferme dans le péril; mais je n'en avais point fait l'expérience. Désormais, avec la grâce de Dieu, je puis répondre de moi. »

Malheureusement sa robuste santé fut moins forte que son courage; au dire de plusieurs, cet odieux attentat pro-

duisit sur celui qui en fut l'objet une commotion physique et un ébranlement tel qu'il ne s'en releva pas. Il touchait à peine aux frontières de la cinquantaine, quand il sentit que la vie lui échappait; mais en ce monde même, une grande joie était encore réservée à ce bon soldat de la gloire de Dieu; il allait assister et prendre une part active au triomphe eucharistique de Jésus-Christ, dans la ville d'Armentières, au milieu de ses ouvriers redevenus chrétiens et prêts à soutenir publiquement leurs croyances. Les catholiques diocèses du nord de la France ont vu, depuis trois ou quatre ans, deux manifestations merveilleuses et consolantes en l'honneur du Saint Sacrement; la première, à Wimille, près de Boulogne, sur les collines et falaises qui portent encore l'inscription monumentale en pierres blanches : *Gloire à Jésus-Christ;* l'autre, en pleines rues d'Armentières. Elle eut lieu le 2 juillet 1893, deux mois avant la mort de M. Dutilleul.

Il faisait naturellement partie du comité organisateur; le comité se réunissait, au moins une fois par semaine, de janvier à juillet; les séances finissaient vers sept heures du soir. Souvent, en quittant ses amis, M. Dutilleul, brisé de fatigue, s'en allait présider une autre réunion d'association ouvrière ou de conseil d'usine; il ne rentrait qu'à une heure avancée de la nuit, après avoir travaillé, jusqu'au bout de ses forces, pour la gloire de Dieu et pour le bien des ouvriers.

Nous n'avons point à rappeler ici le courage déployé par les fidèles de toute condition, riches et pauvres, de cette grande ville, ni leur foi et leur enthousiasme sur le passage triomphal du *Corpus Christi*, ni la rage des francs-maçons, anarchistes, ou autres, réduits à des injures aussi impuissantes que lâches; spectacle inoubliable pour tous ceux qui eurent le bonheur d'être là, d'y affirmer leur *Credo* et de le défendre. M. Dutilleul y était au premier rang. Déjà l'on pouvait lire sur ses traits et dans sa démarche, combien sa santé était compromise; n'importe! Cet adorateur passionné de l'Eucharistie voulut, quatre heures durant, l'escorter et jouir des vives émotions de cette journée victorieuse. A bout de forces, il s'appuya sur le côté droit du char qui portait le Saint Sacrement et il se fit, en quelque sorte, porter lui-même près de son Dieu.

« Une chose m'a singulièrement frappé en cette circonstance, dit un des témoins ; plusieurs fois, des groupes d'impies ont osé s'attaquer au char eucharistique ; les attaques partaient toujours du côté gauche. Il me semblait que Dieu voulait épargner son grand serviteur, en ménageant les restes d'une vie qui s'éteignait, ou bien montrer qu'un saint suffisait pour le protéger. Je l'ai vu, le lendemain, pleurer d'attendrissement sur l'inénarrable réussite de cette manifestation religieuse. »

A quelque temps de là, un journal révolutionnaire prétendait que la contre-manifestation essayée par les sectaires avait été le coup de mort pour M. Dutilleul ; c'était une erreur ou un mensonge ; mais aussi un hommage involontairement rendu à la foi de ce chrétien, dont la vie était enfermée avec Jésus-Christ, au sacrement de l'unité et de la paix, *unitatis et pacis*, comme s'exprime la liturgie catholique.

M. Dutilleul n'avait plus qu'à souffrir, en attendant l'heure de Dieu. Pendant sa dernière maladie, une seule préoccupation envahissait encore son âme : « Que deviendront nos œuvres ? disait-il à M. le curé de Saint-Charles ; qui les continuera ? » L'excellent prêtre qui l'avait secondé depuis bien des années, pouvait heureusement lui adresser la réponse du patriarche à son fils bien-aimé, lorsqu'ils gravissaient la montagne du sacrifice : *Deus providebit*, *fili mi.*

Fort de cette espérance, ayant pris lui-même, dans la plénitude de sa liberté et de son courage, les dispositions nécessaires pour l'avenir et la prospérité de ses œuvres, Alfred Dutilleul, remit pieusement son âme à Dieu, le vendredi 1er septembre, jour du Cœur de Jésus ; tournant « vers le Maître suprême le regard confiant de l'ouvrier qui a fait son travail et du fils qui rentre à la maison[1] ».

Les ouvriers avaient perdu leur meilleur ami ; ils le pleuraient comme un père ; ils vinrent lui dire un dernier adieu sur son lit de mort ; et leur douleur impressionna profondément les assistants ; l'un d'eux écrit :

En voyant passer dans sa chambre funèbre cette interminable file de travailleurs, un frisson vous saisit : ces braves gens arrivaient le

1. L. Veuillot, *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 119.

cœur serré, et ce fut les yeux remplis de larmes qu'ils jetaient un dernier regard sur ce visage qui, dans sa sereine beauté, reflète le calme et la paix des prédestinés [1].

Ce furent les ouvriers qui portèrent le cercueil et nous avons dit qu'une foule immense lui fit cortège jusqu'au cimetière : « Toute la ville était sur pied [2]. »

M. Dutilleul avait recommandé qu'il n'y eût ni fleurs ni discours à ses funérailles ; il n'y eut ni fleurs ni discours. Toutefois, M. Harmel étant venu, avec une députation du Val-des-Bois, saluer ce vaillant émule de sa charité, et l'accompagner au lieu de son repos, voulut, avec la permission de la famille, adresser quelques paroles de consolation et d'espérance aux ouvriers d'Armentières. Elles furent écoutées dans un recueillement religieux et au milieu des larmes.

Mes chers amis les ouvriers,

Dieu seul est nécessaire ! Tel est le cri qui s'échappe de nos âmes à la vue de cette tombe entr'ouverte.

Alfred Dutilleul paraissait l'homme indispensable à la cause de Jésus-Christ et au bonheur des ouvriers, les privilégiés de Notre-Seigneur, et voilà qu'Alfred Dutilleul nous est enlevé !...

Mes chers amis, soyons dignes de celui que nous pleurons.

Haut les cœurs !

Nos regards ne rencontrent plus sur la terre qu'une froide et insensible dépouille ; c'est dans le sein de Dieu, dans la patrie du ciel que vit désormais Alfred Dutilleul, c'est de là qu'il nous suit, qu'il nous encourage.

Sa dernière préoccupation a été d'assurer votre travail, et sa dernière consolation, en mourant, a été de savoir que sa mort n'apporterait pas de souffrances à vos foyers.

Il vous demande, chers amis, de ne pas laisser péricliter l'œuvre de sa vie, de rester unis, et de continuer le bon combat pour étendre autour de vous le règne de Jésus-Christ.

C'est concourir à la paix et au bonheur des ouvriers et de leurs familles. C'est aussi se montrer fidèle à la mémoire de celui qui a été le meilleur des patrons en même temps que le plus modeste et le plus parfait des chrétiens.

Ajouter à ce panégyrique serait l'affaiblir. La dernière phrase prononcée devant « cette tombe entrouverte » doit

1. *Croix du Nord*, 3 septembre 1893.
2. *La Vraie France*, 6 septembre.

être la conclusion de notre étude, comme elle en est le résumé : Le « meilleur des patrons », le « plus parfait des chrétiens » et « le plus modeste » : c'est bien là M. Alfred Dutilleul : nous n'avons pas voulu dire autre chose et il n'y a rien de plus à dire ; sinon que ce chrétien et ce patron fut un apôtre. Les œuvres des apôtres ne meurent pas avec eux ; elles sont leur vraie louange devant les hommes et leur gloire devant Dieu ; elles leur suscitent des imitateurs, des disciples ; leur mémoire éveille l'émulation sainte de leurs vertus ; et l'on en vit une belle preuve, quelques semaines seulement après la mort de M. Dutilleul, à Notre-Dame du Hautmont[1], où des patrons du Nord, réunis en grand nombre, applaudissaient un éloge émouvant de leur vaillant ami ; éloge qui se terminait par ce mot d'ordre :

« Messieurs, voilà l'homme qui s'impose à notre admiration, et dont les exemples nous guideront dans notre apostolat envers les ouvriers : Voilà notre modèle ! »

1. Le 13 octobre 1893.

V. DELAPORTE.

PROPOS DE CHINE

Les événements qui s'accomplissent en Extrême-Orient forcent l'attention générale du monde civilisé. Les origines et les causes de la guerre, les conditions de la lutte, les péripéties des combats, les chances relatives des belligérants et, par-dessus tout, les conséquences, soit possibles, soit probables du duel sino-japonais, occupent l'opinion, qui redoute de voir l'Europe entraînée, malgré elle ou de plein gré, dans le lointain conflit. Abstention et ingérence impliquent également plus d'un danger. L'équilibre est, soudain et pour longtemps, rompu dans ce vieux monde qui sommeillait; il s'éveille et son repos est troublé de telle sorte que notre civilisation elle-même craint d'en voir sa paix armée, si précaire, profondément compromise. Si l'on soupçonne enfin qu'il ne s'agit pas d'un peuple de magots, de chinois de paravent s'escrimant à coups d'éventails contre une troupe de sujets de potiches ou de *kakémonos*, de figurants soucieux de parer et de riposter avec élégance, on pressent avec effroi que les puissances européennes, récemment devenues puissances asiatiques, auront leur réplique à fournir, leur mot à dire, leur rôle à jouer, dans ce drame trop sérieux, dont le premier acte seul s'est en partie déroulé. D'aucuns même n'y voient qu'un simple lever de rideau, où le Japon débute avec succès : la vraie pièce, la tragédie peut-être, et sûrement autre chose qu'une féerie, serait sur le point de commencer. En attendant, c'est pourtant la guerre et ses tueries; bientôt ce sera la carte politique de tout un monde continental et maritime qu'il faudra combiner et refaire à nouveau.

J'abandonne aux écrivains spéciaux l'étude technique des enseignements qui ressortent des batailles déjà livrées; les opérations terrestres et navales ont fourni et fourniront matière à de nombreux articles; les diplomates débrouilleront, s'ils le peuvent, l'écheveau gigantesque qui s'enchevêtre sous

nos yeux. D'autre part, télégrammes et journaux vous accablent de plus d'informations que la critique des politiciens n'en peut classer et digérer; notre but est d'exposer quelques considérations, de suggérer quelques vues, de fournir quelques renseignements locaux sur divers aspects de la question. Les lecteurs des *Études* nous tiendront compte des entraves qui lient la parole et gênent l'indépendance d'un missionnaire en Chine. Ils savent le gouvernement chinois soupçonneux, crédule et prévenu; le Japon, grisé de ses succès, prêtant une oreille jalouse et susceptible aux moindres interprétations un peu osées, qui froissent son amour-propre. Par ailleurs, plusieurs des grands États des deux mondes, en cause à divers titres, au moins par la participation occulte ou avouée de quelques-uns de leurs nationaux, et par l'importance de leurs intérêts engagés, sont aussi chatouilleux que les Orientaux, sur toute appréciation qui mettrait en doute la correction de leur propre attitude, la légitimité de leur action, le désintéressement de leurs projets.

Est-il besoin de le dire? Nos sympathies sont chinoises, et l'on verra dans quel sens. Mais le Japon aurait tort de nous compter sur la liste de ses ennemis. Nous voulons rester neutres et visons à garder l'impartialité

La Chine est malheureuse : *ne insultes miseris!* Quoi qu'elle en pense, quoi qu'on lui ait suggéré, les missionnaires sont et seront de longtemps ses seuls amis sincères. En particulier, et pour ne point parler des vivants, des centaines de Jésuites, dont les os reposent en Chine, ont assez fait et voulu faire depuis trois siècles pour prouver sans conteste la bienveillance de leurs intentions envers le peuple chinois. Il le reconnaîtra quand, mieux au fait du présent, plus pleinement instruit sur le passé, il retrouvera dans son histoire la trace persistante de ces labeurs généreux, incompris, souvent héroïques. Aujourd'hui, nous lui souhaitons plus de prospérité qu'il n'en atteindra jamais[1].

Quant au Japon, il fut aussi largement arrosé de notre

1. Sur 374 missionnaires jésuites étrangers qui évangélisèrent la Chine autrefois, on compte plus d'un quart de français. Ces cinquante dernières années, environ 300 jésuites français sont venus reprendre et continuer l'œuvre apostolique de leurs ancêtres dans le Céleste-Empire.

sang que la Chine de nos sueurs. Hélas! c'est dans le sang aussi que le catholicisme y fut sauvagement étouffé : mais la gloire des victimes surnage sur l'infamie des persécuteurs, auxquels nous avons pardonné. Dans l'empire du Soleil levant, plus d'un historien indigène a naguère déploré que l'entrée de son pays dans le concert des nations, dans la voie du progrès, dans la famille des civilisés, ait été si longtemps retardée par ces mesures d'exclusion, aussi antipatriotiques que coupables. Qui peut mesurer le degré de splendeur auquel serait dès lors parvenu le Japon du dix-septième siècle, quel rang il tiendrait aujourd'hui, s'il avait embrassé, au moins toléré, le catholicisme vers lequel se portait si avidement sa population chevaleresque ? Les destinées de l'Extrême-Orient lui auraient appartenu dès cette époque, l'hégémonie japonaise dans les mers de Chine se serait assise sur des bases inébranlables, une ère de prospérité inouïe aurait récompensé cette politique équitable et avisée. Au lieu de se transformer au souffle des idées chrétiennes, le Japon, mal inspiré, mal conseillé, a préféré noyer dans le sang les efforts de ces pionniers civilisateurs ; il a préféré surtout accueillir et favoriser avec plus d'ardeur qu'auparavant, au détriment de ses traditions nationales et de ses meilleurs intérêts, le confucianisme ignare et suffisant, la littérature si creuse de la Chine, son bouddhisme avili, son matérialisme dégradant, cet exclusivisme étroit, égoïste, ces influences exotiques qui l'ont replongé plus bas et maintenu si longtemps dans leur impuissant et rétrograde conservatisme. Étrangers pour étranger, le *Dai Nippon* a enfin deviné que l'introduction des coutumes, des méthodes, des sciences, des industries, des institutions sociales de l'Europe, servait mieux son ambition patriotique que l'imitation servile de la civilisation routinière de la Chine; il s'applaudit aujourd'hui d'avoir changé de modèle; et la réaction tardive s'est dessinée enfin, sans produire encore tout ce que l'adoption de l'idéal chrétien lui réservait de splendeur.

Puisse ce pays, auquel Dieu semble confier un rôle d'initiateur et qu'il choisit comme l'instrument de sa miséricordieuse justice, écouter enfin les conseils de la sagesse, comprendre l'esclavage auquel il échappe, les destinées qui lui sourient,

les écueils creusés sous ses pas, les périls de l'ivresse dans le succès, et surtout sentir qu'édifier vaut mieux que détruire; puisse-t-il enfin apprécier les ressources infaillibles du catholicisme pour le progrès, même matériel, de chacune des nations dont se compose la famille humaine, rachetée par Jésus-Christ!

Or, ses plus sûrs amis constatent avec une affectueuse inquiétude que chez lui le rationalisme accomplit plus vite qu'ailleurs son action dissolvante, que l'anarchie y demeure latente sous les dehors d'une discipline impeccable, que les vieux principes chrétiens et conservateurs n'y imposent point encore leur contrepoids salutaire. Pourtant à mesure que la prospérité s'affirme et aveugle une nation, les difficultés croissent également, si le remède nécessaire d'une civilisation solidement chrétienne n'est appelé à exercer à temps son action bienfaisante.

Le Japon, dans sa croissance d'enfant précoce, dans son éducation improvisée de parvenu, miné au dedans, entouré d'envieux et de jaloux, grisé de succès et d'ambition, sait-il assez d'histoire pour se souvenir que la roche tarpéienne avoisinait le Capitole?

I

Il est inutile de revenir longuement sur les causes et les origines de la guerre; elles ont fait noircir assez de papier. Je n'en ferai qu'un résumé succinct.

La Chine, en dehors de l'incident de *Ili* (Turkestan) revendiqué sur les Russes[1], et de son intervention sournoise au Tonkin ces dernières années, la Chine de ce siècle s'occupait assez peu de ses États tributaires ou dépendants, un peu oubliés sur la périphérie de son immense territoire. Elle recevait aux dates accoutumées les porteurs de présents venus du Tibet, de l'Annam, du Népaul, de la Birmanie, du Siam, de Corée, et maintenait, sur le catalogue de ces vassalités élastiques, plusieurs États européens qui jadis lui avaient envoyé des ambassades d'amitié et de politesse. Nous, Français, par suite de la nature de nos relations au

1. La Russie occupa *Ili* ou *Kouldja* en 1871; le compromis actuel date de 1881.

siècle de Louis XIV, nous avions l'heur de ne pas figurer sur cette liste extravagante [1].

Le 22 mars 1876, le Japon passe un traité directement avec la Corée, sans aucune ingérence de la Chine, qui n'est consultée ni avant ni pendant les pourparlers, n'élève aucune protestation et n'est pas même mentionnée dans le texte. Il débute ainsi : « Article premier. — La Corée étant un Etat indépendant, jouit des mêmes droits souverains que le Japon. »

L'article 7 est significatif. Il concède au Japon, dans l'intérêt spécial de la Corée (?), d'entreprendre l'hydrographie de la côte coréenne et d'en publier les cartes. Nous l'avons dit, dans le texte de ce long traité, la Chine n'est pas même nommée. Elle semble ignorer cette convention. Quelques autres puissances échangent aussi des traités directs avec la Corée. En 1882, les États-Unis en signent un avec elle, et l'article 7 interdit le commerce et l'exportation de l'opium entre les deux pays contractants. En fait, plusieurs des clauses de ce traité furent modifiées ou abrogées par les traités de la Corée avec l'Angleterre (1882 et 1884), avec l'Allemagne (1882), l'Amérique (1883), la Russie (1884), l'Italie et la France (1884). La Chine elle-même traite avec la Corée sur le pied des autres puissances, — singulière attitude pour un pays suzerain.

Deux fois, en 1884 et en 1885, le gouvernement russe, fidèle à sa promesse de ne rien entreprendre de ce côté tant que le *statu quo* ne serait pas changé, aurait décliné l'offre du protectorat, présentée par les envoyés du roi de Corée lui-même.

La Chine paraît ne rien voir, ne rien savoir, ou du moins elle affecte cette indifférence. Il est pourtant juste de dire qu'au fond elle s'intéressait par instants au sort de cette presqu'île coréenne, menacée par les Russes et les Japonais, mais couvrant les abords de Pékin et ceux de la Mandchourie, le berceau de la dynastie régnante des *Ta-ts'ing*. L'infortuné

1. Parmi ces vassaux figuraient naguère, outre le Portugal, la Hollande, comme maîtresse de Java, l'Angleterre depuis l'ambassade de Macartney en 1793, et l'Italie depuis la légation envoyée par Benoît XIII à Pékin en 1725.

Koang-siu en est le représentant actuel, séquestré, trahi, maintenu dans une humiliante et désastreuse tutelle. O mânes de *K'ang-hi* et de *Kien-long*, ses glorieux ancêtres !

Le Céleste-Empire, dépossédé avec adresse, eut le tort pourtant, selon les ineptes traditions de sa politique, d'agir en dessous, perfidement, ténébreusement, au lieu d'affirmer au grand jour l'existence de ses droits, et de notifier sa résolution de les défendre contre tout empiétement. Les puissances conclurent que la Chine abandonnait ses anciennes prétentions de suzeraineté sur le Royaume Ermite. En définitive, elle entendait permettre à son vassal de signer des traités, mais non de les exécuter. Ainsi fait-elle chez elle, du reste.

Cependant les intérêts politiques et commerciaux des Japonais croissaient et prenaient corps en Corée, malgré les brutalités, les intrigues tracassières et les sourdes menées des Chinois, s'attaquant à leur légation (1882) et jusqu'à la cour royale et à ses membres. De plus en plus, les Anglais courtisent la Chine et la veulent à tout prix comme alliée. « Il faut envisager, dit le *Graphic* de cet automne, la possibilité d'une défaite pour le Céleste-Empire. Une Chine puissante est un de nos principaux boulevards contre une agression russe au Nord et contre les prétentions françaises dans l'Est. La chute de ce boulevard, ou sa réduction à une quantité négligeable, affecterait sérieusement notre position dans les Indes et notre autorité sur nos possessions d'Extrême-Orient. — « La Chine est la meilleure de nos colonies, » a dit un homme d'État anglais dans une *Histoire de Chine* qui vient de paraître à Londres; la préface, composée de moins de 25 lignes, donne place à ces deux phrases : « Les changements qui sont imminents en Asie intéresseront la sécurité de notre position et de notre Empire sur ce continent. Une entente cordiale avec la Chine devrait être le premier article de notre politique orientale, car non seulement en Asie centrale, mais encore en Indo-Chine, où l'ambition française menace de créer une nouvelle Égypte, les intérêts chinois coïncident avec les nôtres et fournissent la base solide d'une alliance pleine d'avantages[1]. »

1. *A Short history of China*, par Démétrius Boulger. London, 1893. 436 pages in-8. — Sauf quelques rares exceptions, la presse anglaise de

Tel est le programme de la politique des Anglais vis-à-vis de la Chine. Ils lui persuadent, par pur dévouement à la grandeur chinoise, qu'elle a eu le tort grave de laisser relâcher les liens qui unissaient la Corée au Céleste-Empire, qu'il faut coûte que coûte resserrer ces liens, et réparer cette faute. La douane impériale chinoise (anglaise par l'esprit, par la direction et par l'immense majorité de son personnel[1]), prend en main l'administration des douanes coréennes; un résident chinois, habile et actif, s'installe à Séoul et appuie le parti de la reine vendu à la Chine; on traite le roi en mineur, on ne s'interdit même pas d'exercer une pression insolente sur les affaires du palais et de la nation. Le pays, mal gouverné, ruiné, plus exploité encore par la Chine que par ses propres mandarins, tente plusieurs révoltes. En 1882, 1884 et 1885, la légation japonaise avait été attaquée à Séoul; le Japon en profite pour extorquer le privilège d'y entretenir une garnison militaire. Sur plusieurs points de la côte, il avait obtenu des *Concessions* analogues à celles que l'Europe possède à *Changhaï*, à *Tchenkiang*, à *Tientsin*, à *Tchefou* et ailleurs.

La Corée devient un champ de bataille pour les influences rivales de la Chine et du Japon. Ces deux pays stipulent à l'amiable que chacun des contractants s'engage à n'y pas envoyer de troupes en cas de besoin sans le notifier à l'autre partie contractante; de plus ces troupes seront rappelées dès que leur présence ne serait plus jugée nécessaire. Donc la Chine reconnaissait au Japon certains droits sur la presqu'île coréenne !

En dépit de cet accord, la Corée retombe réellement sur la

Chine est hostile au Japon; elle commence pourtant à se tourner contre le gouvernement de Pékin, l'allié infidèle, impuissant, — et malheureux. A chaque défaite, la presse chinoise enregistre de nouvelles victoires, villes prises, navires coulés, massacres de Japonais par milliers. L'imagerie vient au secours de ces mensonges, pour déguiser aux yeux du peuple l'état lamentable des affaires. Des réjouissances publiques eurent lieu en certaines provinces à l'heure même des plus cuisants désastres.

1. Elle se compose aujourd'hui de 719 étrangers et de plus de 3 000 Chinois. Il y a quelques années, on y comptait 407 Anglais, 91 Allemands, 53 Américains, 31 Français, etc. Ces proportions n'ont guère changé. Elle rapportait alors 130 millions de francs au gouvernement chinois.

griffe coréenne ; le traité d'indépendance de 1876 n'est plus qu'un document bon pour les archives. L'Angleterre constate que la Chine a docilement obéi à ses instigations : la Corée n'est point devenue la Belgique de l'Extrême-Orient.

Nous relaterons plus loin l'incident de Port-Hamilton ; il devrait s'intercaler ici, mais il interromprait notre exposé. Le Japon suivait le progrès de la réalisation du plan anglo-chinois, en si bonne passe de succès ; il veillait, observait, se recueillait, s'armait, décidé, pour déranger cette combinaison, à profiter d'un incident inopiné, fortuit, ou de le soulever à propos, s'il tardait trop à se produire.

La résistance piteuse de la Chine aux « représailles » de la France en Annam, au Tonkin, aux Pescadores, à Formose, vint révéler au Japon la faiblesse réelle du colosse chinois, en diplomatie, en administration, en préparatifs, en ressources militaires de terre et de mer. Les espions ne mentaient point : la Chine ne pouvait rien. Dès lors, le programme japonais était arrêté dans ses grandes lignes.

Au moment où j'écris (février 1895), l'on vient d'apprendre que l'Angleterre a notifié qu'elle s'opposera, même par la force, à ce que les navires japonais pénètrent dans le *Yang-tse-kiang*, à ce que ses contingents d'infanterie débarquent dans la baie de *Hang-tchéou*, pour venir attaquer, par terre et à revers, l'arsenal de *Chang-hai*, où la fabrication des armes, canons et fusils, se poursuit plus activement que jamais, sous la direction d'un personnel européen. L'effet de cette déclaration hardie ne s'est point fait attendre ; rassuré de ce côté, délivré d'un gros souci, le gouvernement chinois dégarnit *Chang-hai* de presque tous les bataillons qu'il y avait amassés. Cette ville, espère-t-on, doit forcément, grâce à cette intervention opportune des fidèles alliés britanniques, rester en dehors de la sphère des opérations militaires du Japon. Le Fleuve Bleu tout entier, la grande voie de pénétration, l'artère vitale du Céleste-Empire, les forts de *Ou-song*, *Kiang-yn*, *Tchenkiang,* l'entrée du canal Impérial (qui convoie le riz, les munitions et les troupes de secours à Pékin), la ville de Nankin, vieille capitale chinoise, l'accès de *Han-kéou* et des provinces les plus riches de la Chine centrale, tout cela demeurera hors de l'atteinte des troupes

japonaises (c'est en quelque sorte pays anglais), et formera un solide noyau de résistance aux projets ultérieurs d'envahissement par l'ennemi, maître déjà des territoires stratégiques du Nord.

Cette violation flagrante de la neutralité, ce coup un peu audacieux de la part de non-belligérants, une demi-douzaine de menus faits analogues aussi certains, froissent l'opinion étrangère; mais ainsi l'exige la protection des intérêts anglais !

Pour l'instant, la puissante escadre britannique, à la nouvelle du débarquement japonais au *Chan-tong*, a momentanément quitté son mouillage près de l'île de *Kin-tang*, entre la grande *Tchou-san* et l'entrée de la rivière de *Ning-po*. L'envoi de cette escadre est significatif. L'amirauté de Londres nourrit certains projets, prévoit certaines éventualités; et l'on y a mûrement pesé les conséquences probables de cette mesure avant de se lancer dans cette voie. Un des résultats naturels est que les autres puissances maritimes ont proportionnellement renforcé les effectifs de leurs stations navales sur les côtes de Chine.

On a soupçonné, non sans raison, que *Tchou-san* devait d'abord être occupé[1]; mais les autorités chinoises, ayant, aux premiers bruits de ce projet, immergé des chapelets de torpilles dans la belle rade de *Ting-hai*, la capitale, l'escadre britannique a dû se rabattre sur le mouillage voisin. L'affront fut amèrement ressenti, et l'on parla d'ingratitude. Deux fois occupé par l'Angleterre dans ce siècle, l'archipel de *Tchou-san*, qui commande l'embouchure du *Yang-tse-kiang*, fermé aux Japonais, appartient virtuellement aux Anglais. Ils l'ont remis aux Chinois qui le leur gardent, sur l'engagement que nulle autre nation ne pourrait en aucun cas s'y installer. Courbet n'osa y toucher, il y a dix ans, crainte de complications. Une clause semblable a été consentie, et lie les Chinois, au sujet de Port-Hamilton, dont l'occupation prolonge si efficacement la ligne stratégique, jalonnée déjà par *Singapour*, *Hong-kong*

1. C'eût été revenir à l'ancien projet, d'après lequel, au début, certains agents britanniques en Chine patronnaient l'occupation de *Tchou-san* comme bien préférable à celle de *Hong-Kong*. S'agit-il aujourd'hui de réparer cette erreur, — sans abandonner *Victoria?*

et *Tchou-san.* Reconnaissez là une prévoyance sans scrupule, digne de celle qui a installé la prudente Albion à Aurigny, à Gibraltar, à Malte, à Chypre, en Égypte, à Aden et ailleurs. Un port du *Chan-tong*, devenu anglais, celui de *Tche-fou* par exemple, la complètera-t-il, en fournissant un pendant à l'Égypte?[1]

II

Rien n'arrive comme on l'avait prévu. N'essayons donc point de prédire l'avenir ; les événements donneront tort à la presque totalité des hypothèses, émises aujourd'hui pour le pronostiquer. Il est en germe pourtant dans le passé, qui à ce titre nous renseigne sur le futur. Michel Montaigne écrivait cette phrase pleine de sens : « Qui seroit faict à porter valeureusement les accidents de la vie commune, n'auroit point à grossir son courage pour se rendre gendarme. » Les prédicateurs nous disent avec non moins de raison : « Vous mourrez probablement comme vous aurez vécu. » C'est également vrai des peuples et des individus. En Chine, mandarins, soldats et peuple, si insouciants, si négligents dans les circonstances de la vie ordinaire, se trouvent bien mal préparés aux exigences et aux rigueurs de la guerre présente. Rien n'autorise malheureusement à espérer qu'elle doive faire meilleure figure devant les difficultés politiques qu'elle rencontrera à bref délai, à l'issue de cette campagne. Souhaitons-lui de ne point choisir des conseillers qui l'exploitent ! et de rester maîtresse chez elle !

D'aucuns s'y installent de longue date, prétextant qu'ils la défendent des agressions de perfides voisins. Tel est le sens de l'incident de Port-Hamilton, que nous avons promis de résumer ; il jette une clarté utile sur l'économie de la politique anglaise en Extrême-Orient, laquelle eut une part si importante dans la préparation de l'*imbroglio* actuel[2].

Le 14 avril 1885, lors de l'action énergique de l'amiral Courbet aux *Pescadores*, dont la prise devait être le dernier

1. La *Concession* de *Tche-fou* est aujourd'hui occupée par des détachements de matelots de diverses nations, pour quelque temps peut-être.

2. Les renseignements qui suivent sont extraits en partie de l'ouvrage : *China and her neighbours*, par Gundry. Londres, 1893, p. 274.

événement militaire de toute la campagne (29 mars), l'amirauté anglaise, préoccupée des convoitises qu'elle prête aisément au gouvernement français, télégraphie à sir W. Dowel : « Occupez Port-Hamilton et renseignez-nous sur l'opération. » Le lendemain, l'amiral répond : « L'*Agamemnon*, le *Pegasus* et le *Firebrand* partent à l'instant pour occuper le port. Sans ordres ultérieurs le drapeau anglais ne sera pas hissé, à moins que des navires russes ne se présentent. » Le 10 mai, le *Wladivostock*, de la flotte volontaire de Russie, survient et fait un séjour de vingt-quatre heures : les couleurs anglaises sont arborées. Des casernes, des magasins, des ouvrages militaires s'élèvent aux bons endroits.

Puis on apprend vaguement que l'amiral anglais juge le port indéfendable, à moins d'en faire un Malte dispendieux et d'y maintenir une forte garnison, exposée à être enlevée ; en somme, l'occupation périlleuse de ces trois îles, présentant trois passes à protéger, apporterait à la valeur générale de la station anglaise un élément de faiblesse plutôt que de puissance... En réalité, le public surprend un chassé-croisé de protestations, d'interrogations, de notes, d'explications entre le Japon, la Russie, la Chine et l'Angleterre. Ces deux dernières redoutent des complications russes et japonaises, voire même françaises.

Le 18 mai 1885, le gouvernement chinois consent à ce qu'on immerge un câble télégraphique entre ces trois îles et celle de Guzlaf, le point où atterrit, près *Changhai*, la ligne sous-marine de l'Europe. Ce n'est point un indice d'intentions pacifiques ; mais on fait entrevoir au gouvernement de Pékin l'avantage qui résultera pour son allié, et par conséquent pour lui-même, à être renseigné, aux avant-postes et préalablement à tout autre, des mouvements de l'ennemi. Von Mollendorf, de la douane, a été envoyé en Corée par *Li-hong-tchang :* ses tendances, estimées russophiles, le font brusquement rappeler.

La Russie manifeste son vif étonnement à la Chine au sujet de la récente cession de Port-Hamilton. « Que faut-il répondre ? demande la Chine à l'Angleterre. — Répondez que la Corée nous a bénévolement loué ces îles. — Mais, réplique *Li-hong-tchang*, auquel on souffle probablement sa leçon (14 oct. 1885),

si la Corée peut affermer des îles aux Anglais, dans dix jours quelque autre puissance lui demandera une cession de territoire dans les mêmes termes, et comment refuser ? » Survient alors la menace de la Russie d'occuper un point stratégique en Corée (l'île Quelpaert ou Port-Lazaref ?), si Pékin n'obtient pas de Londres l'abandon de Port-Hamilton. Le cabinet de Saint-James cède aux représentations pressantes de la Chine ; l'abandon des trois îles est décidé, si la Russie s'engage à n'y pas remplacer l'Angleterre, et promet de s'abstenir de tout agrandissement en Corée. La promesse est accordée ; mais la Russie stipule qu'elle recouvrera sa liberté d'action le jour où la situation politique serait modifiée vis-à-vis des puissances, dans la presqu'île coréenne.

Au demeurant, Port-Hamilton, acheté par l'Angleterre à la Corée, fut, après vingt-deux mois d'occupation (10 mai 1885-4 février 1887), rétrocédé par l'Angleterre à la Chine, qui s'engagea à ne jamais la céder qu'à son alliée. J'entendais naguère un Anglais de marque affirmer emphatiquement : « Port-Hamilton est réellement à nous ! »

J'ignore quel sera le sort de *Quelpaert*, « cette Sicile dont la Corée serait l'Italie ».

Le Japon, possesseur de l'île *Tsousima*, a dû examiner la question. On a prétendu qu'il voulait la guerre en juin dernier, puisqu'il s'y trouvait préparé à point. Sans aucun doute il la voulait, et ce fut le tort irréparable de la Chine de ne pas s'en douter, de ne pas imiter cette prévoyance en éveil, de ne pas voir que son entreprenant voisin se mettait en mesure de contrecarrer par la force, en temps voulu, les agissements chinois en Corée. Plaignons-la d'avoir été si mal conseillée !

L'Angleterre a eu beau tenter de donner le change, de dérouter même pour un temps l'opinion publique, en l'engageant sur une fausse piste, par la presse dont elle dispose seule en Extrême-Orient, elle n'a pas réussi à masquer les procédés et l'échec de sa politique peu fière. On n'a guère admis non plus, ailleurs que dans le monde britanique, que l'agression soudaine, mais méditée du Japon, avait uniquement pour but un prurit injustifiable de conquête, ni surtout que le gouvernement japonais, exploitant les instincts belli-

queux des *samourais*, avait cherché, dans une guerre étrangère, une diversion à la crise politique où devait inévitablement succomber le pouvoir trop discuté.

Après tout, sans tenir compte des provocations de la Chine, et en dehors des nécessités défensives, quand bien même le Japon aurait, poussé par les événements, cédé à un secret besoin d'expansion, à un désir naturel d'agrandissement, voire au caprice d'essayer pratiquement la valeur du bel outillage administratif et militaire qu'il venait d'improviser, nous ne voyons pas comment l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Russie ou l'Italie, coutumières des mêmes forfaits, lui jetteraient la pierre sans impudeur. La vérité est que s'il faut assigner à cette guerre, comme à toutes les autres, plusieurs facteurs, plusieurs causes dont il est impossible de déterminer la part complexe, le mobile déterminant, principal, a été le souci de combattre les envahissements de la politique anglo-chinoise en Corée. Le but avoué d'imposer des réformes en ce pays n'est que le prétexte plausible, honorable même, fourni à l'opinion indigène ou étrangère ; ou plutôt il ne fait qu'un avec le but principal que nous venons de dégager. La Corée allait échapper au *condominium* consenti entre la Chine et le Japon ; voilà la cause du conflit. Les journaux chinois n'annonçaient-ils pas que la Corée devait incessamment être transformée en province chinoise, comme le *Chan-tong ?* On désignait même, pour vice-roi de cette vingt-deuxième province, le fils adoptif de *Li-hong-tchang*, ministre de Chine au Japon.

Alors, à Tokio, on décida d'intervenir militairement, afin de sauvegarder une part d'influence dans la péninsule coréenne. Une puissance s'installant seule en Corée est une menace perpétuelle pour le Japon ; il ne s'est point résigné à se laisser évincer : c'est tout son crime. De sanglantes ruptures ont bouleversé l'Europe qui n'avaient point une cause aussi évidemment légitime. Quant à la Chine, elle portera la peine de l'incapacité de sa politique, si mal orientée par l'Angleterre.

Chang-hai, 15 février 1895.

(*A suivre.*) L. GAILLARD.

MÉLANGES ET CRITIQUES

ÉLECTROCULTURE [1]

C'est une sorte de manie, surtout de la part des gens peu au courant des choses scientifiques, de voir dans l'électricité une fée au pouvoir illimité, dont on est en droit d'attendre sans cesse des merveilles de plus en plus surprenantes.

Ces exigences, quelque peu enfantines si elles étaient trop sérieuses; ont pourtant un fondement; on ne prête qu'aux riches, dit-on; or l'électricité a déjà passablement étonné le monde; mais voici une raison plus intime.

Tout ce que nous pouvons faire ici-bas, on le sait, c'est d'utiliser les forces de la nature, de transformer l'énergie; or, de tous les agents physiques, l'électricité est, sans contredit, le plus habile transformateur d'énergie. S'agit-il de passer du travail mécanique, à la chaleur, à la lumière, etc., appelez à votre aide l'électricité, le passage, parfois presque impossible à réaliser directement, s'accomplira sans peine et plus complètement, si vous prenez comme intermédiaire l'énergie électrique : les exemples abondent.

Mais ce n'est pas dans le monde inorganique seul que l'électricité joue ce rôle d'intermédiaire universel; la vie organique à tous ses degrés y trouve un puissant auxiliaire; on sait l'usage parfois très heureux, qu'en fait la médecine, usage renouvelé d'ailleurs, non des Grecs, mais des physiciens du dix-huitième siècle; et par ce temps d'exploitation à outrance des richesses de la nature, on peut se demander si l'électricité ne serait pas capable de venir au secours de l'agriculture.

Au point de vue théorique, l'action de l'électricité sur la végétation n'est ni contestable, ni contestée, mais lorsqu'il s'agit de la pratique, c'est une autre affaire, et les procédés à employer sont encore à l'étude.

1. *Annales de la station agronomique du département de l'Oise.* 26e livraison. Beauvais, Imprimerie du *Moniteur de l'Oise*, 1894. In-8, pp. 112.

Nous trouvons, à ce sujet, dans les *Annales de la Station agronomique du département de l'Oise*, un très intéressant article rédigé par le F. Paulin, directeur de cette station, ainsi que de l'Institut agricole de Beauvais. Analysons rapidement ce travail, et d'abord, quelques mots relatifs aux origines.

Vers la fin du dix-huitième siècle, l'abbé Bertholon avait inventé l'*électrovégétomètre;* c'était une sorte de paratonnerre isolé que l'on installait au milieu d'une culture; la partie inférieure de la chaîne était mobile, n'allait pas jusqu'au sol et pouvait être mise en communication avec un arrosoir isolé : l'eau versée était donc électrisée. A partir de 1850, Beckensteiner [1], à Lyon, entre autres essais, modifia le système précédent en faisant descendre la chaîne jusqu'au sol : les effets furent meilleurs, le nouvel appareil fut nommé *géomagnétifère ;* heureusement que le mot ne fait rien à la chose, car ce nom, outre qu'il est mal formé [2], a le tort de confondre le magnétisme avec l'électricité. De nombreux auteurs se sont également occupés de la question. Nous en retrouverons quelques-uns ; passons immédiatement à la théorie. La théorie ! mieux vaudrait peut-être n'en point faire ; le F. Paulin lui-même l'évite autant qu'il le peut, il a raison. Ainsi qu'il le dit : « Les stériles discussions parviennent difficilement à convaincre : devant les faits on se rend. » (P. 47.)

Toutefois, il est un point qu'il est impossible d'omettre. Faut-il employer l'électricité telle que la fournissent les piles ou les dynamos, ou telle que nous la trouvons dans les phénomènes dits statiques? Sans le moindre doute, c'est bien toujours une seule et même électricité, mais dans les deux cas elle se distingue par des caractères secondaires qui ont bien leur importance; nous n'avons d'ailleurs pas à rappeler ici et les preuves de l'identité essentielle de ces deux électricités et ce qui les caractérise [3].

1. Ou Beckeinstener ?... Les noms propres sont assez maltraités dans l'article que nous analysons, tel d'entre eux a jusqu'à trois orthographes. De plus les renseignements bibliographiques sont trop rares ; on aimerait parfois pouvoir remonter aux sources.

2. Il faudrait dire, tout au moins : *géomagnétophore*.

3. Disons seulement ceci : les appareils à électricité dynamique metten en jeu, règle générale, des quantités énormes d'électricité (beaucoup d'ampères), tombant, pour ainsi parler, d'une hauteur relativement faible (peu de volts). Les machines statiques, de leur côté, peuvent donner aussi des courants, mais ceux-ci, de très petite intensité (peu d'ampères), sont caracté-

Beaucoup d'expérimentateurs se sont adressés à l'électricité dynamique, mais là n'est pas la solution pratique et réelle. Quant aux courants dus à l'écoulement d'électricité statique, il va sans dire qu'il ne faut pas employer l'étincelle qui brûle et foudroie, mais l'effluve, cette décharge obscure et silencieuse, dont l'activité est tout autre que celle de l'étincelle; nous verrons plus loin comment elle peut être utilisée.

Venons aux faits; je ne m'arrêterai pas aux expériences sur la germination : les graines ayant subi des électrisations répétées germent mieux et plus vite, on a même pu revivifier, en quelque sorte, des graines d'arbre vieilles de vingt ans dont les semblables, semées simplement en terre, ne donnaient plus rien. Mais c'est là « un petit côté de la question » (p. 25). Le vrai point de vue est celui de la végétation elle-même.

Les essais faits au moyen de l'électricité dynamique ont été en général satisfaisants. Citons un fait seulement : un savant russe, M. Spechnew, plaça aux extrémités respectives d'une platebande deux plaques, l'une de zinc, l'autre de cuivre, mesurant chacune 50 centimètres sur 70; ces plaques étaient reliées à l'extérieur par un fil, de manière à former une sorte de pile zinc-sol-cuivre. Il obtint des résultats superbes : un radis avait 14 centimètres de diamètre et 13 de hauteur; une carotte avait 27 centimètres de diamètre et pesait 2 kil. 870, etc., et tous ces légumes étaient tendres et savoureux. La récolte du potager électrisé était quadruplée.

On voit immédiatement que cette méthode exigerait des frais d'installation élevés, le système serait en somme toujours restreint et peu pratique. Pourquoi ne pas aller plutôt chercher la source du courant simplement dans l'atmosphère, ce réservoir toujours

risés par une chute considérable de potentiel (beaucoup de volts). Telle est la différence, importante, mais purement quantitative, qui existe entre ces courants; on ne peut donc dire que les uns sont de nature dynamique, les autres de nature statique, pas plus qu'il n'y a de mouvements de nature immobile. Ajoutons enfin que l'on a pu obtenir avec des piles d'un nombre suffisant d'éléments, des étincelles, et autres phénomènes qui semblaient particuliers aux machines statiques; MM. Warren de la Rue et Hugo Müller opérant avec une pile de 8 000 éléments au chlorure d'argent ont vu des étincelles de 2 millimètres jaillir entre les pôles; ceci est une preuve de l'identité de nature entre l'électricité des piles et celle des machines électriques ordinaires.

exubérant d'électricité ? Et nous revenons ainsi à l'idée de Bertholon et de Beckensteiner. M. Spechnew a, lui aussi, fait des essais en ce sens, et déjà son système était susceptible de s'appliquer à la grande culture. Cinquante ou soixante perches isolées du sol étaient réparties dans un hectare ; à leur sommet se trouvaient des couronnes métalliques portant des pointes en cuivre doré, toutes ces couronnes étaient reliées entre elles. Ce vaste ensemble de conducteurs s'électrisant par influence, produisait à la surface du sol un champ électrique intense. Les résultats furent encore nettement favorables. Dans un champ de blé, une partie électrisée rendait 15 quintaux, une partie égale, non électrisée, en rendait 9 1/2.

Ce système est loin d'être parfait ; il semble d'abord dangereux, vu l'isolement du conducteur, puis il est trop cher et le bénéfice ne compenserait pas les frais d'installation.

C'est ici qu'intervient la part fort importante du F. Paulin dans le développement de la méthode. Son appareil, auquel il conserve le nom assez malheureux de *géomagnétifère*, ou, par abréviation, de *géo*, est, en fait, un vrai paratonnerre. Une perche de 12 à 20 mètres de hauteur soutient un fil de fer galvanisé de 4^{mm} de diamètre bien isolé de son support. Ce conducteur s'épanouit au-dessus de la perche en un bouquet divergent de cinq fils de cuivre de même diamètre. A la base, le fil pénétrant dans le sol s'y relie à un fil identique se prolongeant longitudinalement des deux côtés du pied de la perche ; sur ce fil principal sont branchés perpendiculairement, tous les deux mètres, des fils secondaires plus fins. Tous ces fils sont enterrés à une profondeur variant, suivant la culture, entre 10 et 50 centimètres. Une perche de 12 m. 50 pouvant agir sur un carré de 50 mètres de côté, il suffira de quatre semblables par hectare ; le coût de l'un de ces appareils est estimé à 50 francs ; on verra que cette dépense est amplement compensée. On comprend l'action produite : les pointes supérieures laissent écouler l'électricité dans la région supérieure où elles se trouvent, il en résulte un appel à travers le fil et par conséquent à travers la terre elle-même ; ce courant, dont l'existence dans le fil peut être mise en évidence avec facilité (p. 37), traverse donc les racines des végétaux, de même que tout le terrain qui les environne. Or il se trouve que cette circulation souterraine d'électricité surexcite les facultés vitales des plantes, leur donne

de l'appétit, et, par suite, si le terrain est suffisamment arrosé, ces plantes utiliseront merveilleusement la nourriture qu'elles trouveront dans le sol.

Parmi les nombreux faits paraissant démonstratifs que rapporte le F. Paulin, je citerai les suivants :

En avril 1891, à Merlieu près Montbrison, deux appareils de 8 mètres de hauteur étaient placés dans un champ de pommes de terre, chez M. Bouchet, fermier de M. le vicomte de Meaux, les fils conducteurs souterrains sillonnaient un cercle de 50 mètres. Bientôt la différence apparut nettement entre la région influencée et le reste du champ. Au mois de juillet, un groupe assez nombreux d'agriculteurs, de négociants, etc., vint, sur l'invitation du F. Paulin, visiter le champ d'expérience. Tous furent frappés de la beauté des tiges; mais que seraient les tubercules ?

Le 23 septembre, une commission de la Société d'agriculture de Montbrison examina, d'office, le champ ; dans le procès-verbal de l'examen, après avoir de nouveau constaté l'état prospère des tiges qui atteignaient 1 m. 40 de hauteur, les commissaires comparent la récolte des tubercules : 32 mètres carrés de la partie *non influencée* ont fourni 61 kilogrammes de pommes de terre ; 32 mètres carrés de la partie *influencée* en ont donné 90 kilogrammes. Trois semaines plus tard, M. Reymond, sénateur, voulut examiner les choses par lui-même. Il fit extraire soixante pieds non influencés, ils avaient produit 35 kilogrammes de pommes de terre, puis soixante pieds influencés qui en portaient 63 kil. 100; et ce qui doit être bien noté, ces derniers tubercules étaient encore en pleine croissance, tandis que les premiers étaient mûrs. En basant les calculs sur cette dernière comparaison, on trouve une différence de 412 fr. 50 par hectare en faveur du terrain électrisé; on voit que les 200 francs d'installation sont largement compensés.

Toutefois un doute a été émis sur cette première expérience; on a prétendu que des engrais auraient été répandus sur la zone influencée, à l'insu du F. Paulin ; celui-ci déclare que le champ était trop éloigné du lieu de sa résidence pour pouvoir affirmer que cette fraude n'a pas eu lieu, néanmoins il montre que même en supposant l'expérience ainsi viciée, elle conserve une partie de sa valeur; mais citons quelques autres faits ne présentant pas cette incertitude.

C'est d'abord le cas d'un vignoble situé à Ecotay et appartenant à M. le vicomte de Meaux. Par suite de contretemps et de circonstances diverses, l'appareil put être établi seulement au mois d'août en 1891. C'était bien tard. Une perche de 14 mètres portait un fil qui se ramifiait en terre dans un cercle de 10 mètres de rayon; ces ramifications étaient enfouies à 10 centimètres dans le sol, sauf dans un quart du cercle où on les descendit le 13 octobre à 50 centimètres de profondeur.

Or, le dimanche 18 octobre, un groupe de viticulteurs invités par le F. Paulin, se rendaient à Ecotay pour constater le résultat de l'expérience; voici le procès-verbal de leur visite (p. 61) :

« Nous soussignés, réunis à Ecotay, avons constaté ce qui suit :

« Le géo magnétifère, placé par le frère Paulin en août dernier, dans une vigne de la propriété de M. le vicomte de Meaux, a produit les résultats suivants :

« La maturité du raisin est plus avancée et est bien plus régulière dans le cercle influencé que partout ailleurs.

« L'influence se révèle dans un cercle limité exactement par le fil placé en terre à 10 centimètres dans les trois quarts du cercle et à 50 centimètres dans le quatrième quart.

« A un mètre en dehors du cercle, l'influence ne se fait plus sentir.

« Le quart dont les fils sont à 50 centimètres depuis huit jours seulement, nous assure-t-on, est encore plus mûr que les trois autres quarts.

« Des raisins ont été cueillis par nous, séance tenante, dans les deux parties de la vigne en les choisissant très murs; le jus exprimé et apprécié au pèse-moût et à l'alcoomètre, a donné les résultats ci-dessous :

Moût influencé	sucre	16° 2/5
	alcool.	10° 4/5
Moût non influencé	sucre	14°
	alcool.	9° 1/5

Fait à Ecotay, ce 18 octobre 1891.

(*Suivent les signatures.*)

Passons aux épinards.

Dans l'enclos des Frères des Écoles chrétiennes (noviciat de Vals, près le Puy), on établit en 1892 un appareil du F. Paulin

dans un vaste carré d'épinards ; la perche avait 24 mètres de haut, le fil collecteur 70 mètres de long, et les fils transversaux 15 mètres de longueur totale. L'installation avait été faite le 21 avril ; or, le samedi 14 mai, les épinards arrachés et pesés donnaient, par mètre carré, 870 grammes d'excès en faveur de la région influencée ; huit jours plus tard cet excès s'élevait à 1 kil. 400. Enfin, le 27 mai, une réunion de 17 personnes, propriétaires, agriculteurs, etc., viennent visiter le terrain ; tous sont unanimes à reconnaître là une action spéciale et à constater que la différence entre les deux parties de la culture n'était pas progressive mais tranchée, en ligne droite. On faucha 6 mètres carrés, de part et d'autre, les feuilles coupées accusaient un excédent de 1 kil. 800 par mètre carré dans la région électrisée (p. 64).

Citons encore les tomates.

« M. Wattiez (Paul), ancien élève de Beauvais, nous dit le F. Paulin (p. 72), s'occupe d'horticulture à Outremont (Canada), près Montréal ; il cultive les terres de M. Baubien....

« Il a placé cette année un géo sur des plantations de tomates, couvrant trois quarts d'hectare. Il a obtenu, nous dit-il, en maturité une avance de plus de quinze jours. Seul il avait des fruits mûrs le 15 juillet et de plusieurs variétés.

« Il a vendu ses tomates 3 dollars ou 15 francs la mesure usuelle, alors que les non influencées n'ont été vendues que 5 francs la même mesure ; elles arrivaient alors avec celles de tous les cultivateurs.

« La dépense de l'appareil, très peu élevée d'ailleurs, me dit-il, a été déjà plus que payée par ce succès. »

Encore un petit trait qui ne manque ni de charme ni de portée : « Dans une propriété, raconte le F. Paulin, j'avais placé trois géos d'environ 15 mètres de hauteur. Les fils du jardinier, imitant en petit ce qu'ils voyaient faire en grand, fabriquèrent de minuscules géos, de 1 mètre de hauteur environ, et les placèrent dans leur jardin d'amusement. L'emplacement n'était pas favorable à la culture, et cependant, à l'étonnement de tout le monde, leurs tiges de pommes de terre devinrent extrêmement hautes. » (P. 45.)

Nous ne suivrons pas plus loin ces très curieuses expériences, mais nous conseillerons à tous les intéressés d'essayer, au moins en petit, l'influence de l'électricité atmosphérique sur

leurs fleurs et légumes; il semble y avoir là une riche mine aérienne encore inexploitée. Malgré ces résultats remarquables, le F. Paulin est loin de considérer son système comme le dernier mot sur la question, il se propose même de faire cette année des expériences très variées sur la matière; je me permettrai de lui en suggérer une : un agriculteur fort entendu, auquel je parlais de ces curieux effets, me disait, sous forme d'objection : « Qui sait si le réseau de fils métalliques enfouis en terre ne ferait pas tout autant d'effet, sans poteau ni tige extérieure? » Lorsqu'il s'agit d'établir avec certitude la cause d'un phénomène, on ne saurait en effet s'assurer trop de contrôles.

Quant aux détails pratiques, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au F. Paulin lui-même; il a pleine autorité pour renseigner sûrement tous et chacun sur l'objet de ses travaux; les nombreuses récompenses qu'il a obtenues pour ses magnifiques résultats en sont le sûr garant.

J. DE JOANNIS.

EN ROUTE[1]

Ce livre respire le libertinage; un tiers du volume est écrit avec une plume trempée dans les immondices. Le style est d'un réalisme effréné. L'auteur forge des mots innomés, commet des barbarismes atroces, pour donner plus de relief aux tableaux impudiques qu'il étale aux yeux du lecteur. C'est un vrai dévergondage de pensées et d'expressions, une série d'images plus dévêtues les unes que les autres. Il y a des pages entières qui sentent le mauvais lieu.

Ce n'est pas que l'auteur manque de talent, loin de là; il a un talent déplorable; il est artiste, il est peintre; il est doué d'une imagination puissante, échevelée; d'une faculté d'analyse presque incroyable. Il excelle dans les détails risqués, les allusions perverses, et semble prendre à tâche de ne laisser inexploré aucun mauvais coin de la nature déchue. La femme paraît fréquemment sous son pinceau; il en fait parfois un portrait inavouable; rien n'échappe à ses observations, presque toutes d'une crudité révoltante.

Je sais bien qu'il ne se borne pas à ces descriptions sensuelles; il y joint des études psychologiques curieuses, très originales, très fouillées, qui dénotent une prodigieuse connaissance de l'âme humaine, mais surtout de l'âme malade, névrosée, pervertie.

Durtal est un débauché saturé de plaisirs et d'orgies, que les passions, aidées sans doute par ses dispositions natives, ont rendu hypocondriaque, parfois halluciné, tour à tour rageusement épris de grossières voluptés, et, quand il est dégoûté de la fange, d'aspirations mystiques qui se traduisent par un amour délirant du moyen âge, du plain-chant, des cérémonies religieuses, de l'architecture ogivale, avec une aversion furieuse contre tout ce qui est moderne dans le culte de l'Église. Le prêtre de nos jours, la prédication, la musique sacrée, les catholiques sérieux sont peints sous les couleurs les plus drôlatiques, les plus ridicules. Tout, depuis l'évêque ou l'archevêque jusqu'au bedeau, lui fournit matière aux plus désopilantes caricatures.

1. *En Route*, par J.-K. Huysmans. Paris, Tresse et Stock, galerie du Théâtre-Français, 1895. In-12.

Il faut avouer qu'il déploie dans ces peintures une puissance d'observation vraiment étonnante. C'est une charge perpétuelle sans doute, mais on voit qu'il a étudié à fond son sujet, et qu'il a su y découvrir l'endroit faible, le côté bizarre, et qu'il arrive, en forçant la note, à un croquis du comique le plus achevé. Mais ce qui frappe le plus, dans sa manière, c'est un entrain désordonné, une verve intarissable, un sans-gêne qui appelle par leur nom les actes et les choses les plus obscènes. C'est un fleuve qui charrie toutes les saletés, mais en ne permettant pas qu'une seule horreur puisse échapper aux regards. C'est bien l'école de Zola. Il ne lui cède en rien dans la peinture des turpitudes humaines; c'est la même avalanche de détails, le même tourbillonnement de faits s'enchevêtrant les uns dans les autres. Mais il y a en plus des envolées puissantes vers l'idéal, des intuitions du beau, du grand, du vrai, de la vertu. La vérité religieuse surtout l'attire, hante son esprit. Zola reste dans la boue; Durtal en sort dégoûté, et cherche à se réfugier à tire d'aile vers des régions plus pures. Entre deux nuits de débauche, il court dans une église, à Saint-Sulpice, à Saint-Séverin, à Notre-Dame des Victoires, chez les Franciscaines de la Santé, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement. Dans ces églises et ces communautés, il assiste aux offices; il s'y intéresse; dans une circonstance même, aux Franciscaines, il prend une part involontaire, forcée, à une cérémonie, ce qui donne occasion à une scène des plus amusantes. Il voit tout, il décrit tout, l'édifice, l'autel, les ornements sacrés, les offices, les assistants. Dans le cloître, les religieuses paraissent successivement sous sa palette; il les dévisage, il les peint avec un naturalisme sans pudeur. Mais ce qui attire et fascine Durtal, c'est le plain-chant, les vieilles hymnes du moyen âge. Il en raffole; il en nomme les auteurs avec amour, avec une érudition à laquelle rien n'échappe.

Je ne me porte pas garant de la valeur de ses appréciations, mais il a des idées sur tout et sur chacun; il a les allures et paraît avoir les qualités d'un critique d'art très sérieux. Je ne suis pas assez connaisseur pour dire ce qu'il y a de fondé dans ses théories.

Mais où veut en venir l'auteur? Le public lettré et même le public religieux se dispute autour de ce livre. Il est horrible, disent les uns; c'est une très remarquable étude de psychologie

morale, disent les autres. Quelques-uns le déclarent bon pour le bûcher ; d'autres le conseillent comme une sérieuse initiation à la vérité religieuse.

Pour moi, le jugeant tel qu'il est en lui-même et non par comparaison avec les écrits précédents de l'auteur, je n'hésite pas un instant : c'est un mauvais livre, un livre dangereux, si ce n'est pour les esprits dévoyés, les cœurs blasés, les gens qui n'ont rien à perdre. Ceux-là peuvent le lire, peut-être même avec profit.

Durtal, en effet, en se plongeant dans un fleuve de boue, ne consent pas à y rester. Il s'y plaît évidemment, car il y revient trop souvent, mais il y meurt d'ennui. Aussi, à un moment donné, écœuré par les orgies parisiennes, il s'échappe, court aux églises, se tapit dans un coin, s'y repose l'âme, écoute, regarde; et, finalement, sa passion du moyen âge, des vieux cloîtres, des œuvres de saint Benoît, de tout ce monde où, pour lui, se réalise l'idéal de la religion, prend tellement le dessus, qu'un beau jour, il s'enfuit de Paris, va frapper à la porte de la Trappe et demande à y faire une retraite. Accueilli par les moines, il se met à l'œuvre. L'étude qu'il fait de tout ce qu'il a sous les yeux, du monastère, de ses habitants, des occupations monacales, dénote un observateur perspicace, original, qui sait donner la vie et la couleur aux moindres objets et aux moindres incidents. Il parle des personnes et des choses du couvent avec éloge, mais son idéal, son type, son saint, c'est le F. Siméon qui garde les porcs du monastère. En lui, il voit revivre le moyen âge, il retrouve le F. Junipère et les autres héros des *Fioretti* et des légendes franciscaines. Il faut le voir décrire les tendresses du « divin porcher » pour ses élèves, ses amis, un peu plus, il faudrait dire ses enfants. Une mère ne connaît pas de soins plus délicats et plus attentifs que ceux du F. Siméon pour la truie qui vient de mettre bas et pour ses petits. Il caresse les gorets, console et encourage la mère. Il y a là une scène de famille comme Durtal seul est capable d'en inventer. Le tout est d'un réalisme à faire pâlir Zola de jalousie.

Mais l'étude la plus curieuse et la plus importante, est celle que Durtal fait de lui-même, de ses dispositions, de ses pensées, de ses scrupules; car il est scrupuleux. Il se met en scène avec ses découragements et ses désespoirs. Il se demande ce qu'il est venu faire dans ce tombeau ; il est assailli par des tentations

atroces; jamais la volupté ne l'avait aussi violemment tenaillé. Il fait une description horrible des images qui salissent son esprit. Le souvenir des orgies de Paris, personnes et choses, revient à sa pensée avec une intensité qui dépasse toutes les réalités possibles.

Il se débat comme un possédé et se demande s'il ne va pas fuir, pour échapper à ses tortures. Mais sa conscience le retient; il est venu pour faire une retraite et surtout pour se confesser. Ah! cette confession! quel horrible cauchemar! Comment pourra-t-il entrer dans ce cloaque, raconter les turpitudes de cette vie de débauche! Il en rêve la nuit, le jour il en est obsédé. Ce n'est pas tout; les doutes viennent à leur tour torturer son esprit. Qu'y a-t-il au fond de cette croyance qui semble poindre dans son âme? L'éternité, l'enfer, la liberté humaine, tous les problèmes les plus obscurs de la vie présente et de la vie future; comment faire la lumière dans ce chaos? Et pourtant il s'obstine, il se cramponne au sentiment, sinon à la foi, qui l'a jeté dans ce cloître. Après tout, ces hommes qui l'entourent y ont trouvé la sagesse et la paix; il ne s'en ira qu'après avoir été jusqu'au bout... Il finit par se confesser et par communier. Ces deux actes qui l'agitaient au point de lui donner la fièvre, se passent, au fond, sans grands incidents; il n'est ni aussi éclairé, ni aussi terrifié qu'il l'avait cru. Pourtant, peu à peu la paix arrive, l'âme est comme embaumée d'un grand bien-être; c'est un repos délicieux, d'un genre inconnu aux joies purement terrestres. Durtal quitte la Trappe, en se disant que la vraie sagesse a fixé sa demeure dans l'âme de ces moines, et surtout dans l'âme du F. Siméon, l'ami et le serviteur des bêtes du couvent.

Voilà le livre dans ses grandes lignes. Quelqu'un a osé dire qu'il rappelle les Confessions de saint Augustin. Il est certain qu'il y a confession dans les deux; mais le livre du saint docteur est un livre de première communiante à côté de celui de Huysmans.

On a prétendu qu'il s'y trouve des motifs de crédibilité qui conduisent à la foi, et que les actes de Durtal justifient cette opinion. Rien ne me semble moins fondé. Ces soi-disant motifs de crédibilité ne sont qu'accidentels, personnels et ne présentent rien de théologique. On voit bien l'artiste, le blasé se laisser attirer à l'église : on se demande si le chrétien, si le vrai péni-

tent y entre aussi, et surtout s'il y restera. Durtal est un esprit dévoyé, un névrosé, un malade. Le poison qu'il absorbe finit par lui inspirer de l'horreur, et c'est par accident qu'il le conduit à la guérison, mais il en tuerait cent autres.

Puisque l'auteur était libre de choisir ses données et ses situations, pourquoi s'est-il arrêté à celle-là ! Plonger Durtal dans les bas-fonds du vice, l'en dégoûter par l'excès même de ses désordres, pour de là le faire monter aux sphères lumineuses de la vérité et de la vertu, ne nous semble pas une méthode avouable. La fin ne justifie pas les moyens, et de tels moyens d'ailleurs ne réussiront pas une fois sur mille.

Que ferez-vous alors, me dira-t-on, d'un homme que vous trouveriez dans ces conditions, car cela peut se rencontrer? Évidemment je lui tendrais la main, je l'engagerais à la confiance. Mais, au préalable, je lui recommanderais de ne pas révéler au public ses turpitudes cachées, d'éviter le scandale, de se contenter de montrer à Dieu et au confident de sa conscience les plaies qui rongent son âme. Je lui présenterais, en outre, quelques motifs de croire en dehors du plain-chant et des ogives gothiques et même en dehors des impressions peut-être quelque peu fugitives d'une retraite où la raison et la volonté semblent avoir moins agi que les sens et l'imagination.

Un tel livre ne peut être remis aux mains ni des jeunes filles, ni des jeunes gens purs, ni des femmes honnêtes. Les blasés, les débauchés peuvent le lire sans inconvénient. Je doute toutefois qu'ils y trouvent la conversion, ce n'est guère par cette rive qu'on aborde au port de la religion. Les médecins, les directeurs de conscience peuvent le lire également, car ils sont exposés à rencontrer des malades comme Durtal, et, directeurs comme médecins sont appelés à regarder de près toutes les plaies morales et physiques de l'humanité, pour essayer de les guérir.

J'entends dire que tout est réalité dans ce livre, le personnage et sa conversion : j'en bénis Dieu. Mais Durtal fût-il converti tout de bon et pour toujours, ce n'est pas à lui que je confierais l'éducation morale et religieuse d'un néophyte quelconque.

J. NOURY.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

MARS 1895

ROME

Dans le discours qu'il a prononcé le 2 mars en réponse aux félicitations et aux veux du Sacré Collège, le Souverain Pontife a de nouveau insisté sur son ardent désir « d'unir de plus en plus étroitement ces nobles Églises (d'Orient) au siège de saint Pierre, de faire refleurir leurs institutions; et par là, recourant à tous les moyens de la charité apostolique, d'imprimer le mouvement voulu à celles d'entre elles qui, en Orient, sont encore séparées du Saint-Siège, afin qu'elles viennent à renouer les liens de la concorde primitive et du respect filial ». Sans doute, c'est là œuvre difficile à parfaire et qui peut demander du temps, « mais y aspirer et s'efforcer de l'obtenir, voilà certes ce que l'on ne saurait appeler inconsidérément une vaine utopie, car cette parole est indigne dans la bouche d'un croyant ». Au reste, ajoute Léon XIII, si « nous ne nous dissimulons pas les difficultés de cette œuvre, aggravées aussi par des raisons de politique humaine ; dans le cours même des événements, il nous est donné d'entrevoir, pour notre consolation, comme des indices aplanissant les voies à l'action du divin Esprit qui tout à la fois vivifie et unifie d'une manière toujours admirable ». Que l'on multiplie la prière et « nous avons la confiance que le jour de l'union désirée arrivera dans un temps peut-être non éloigné ».

— L'allocution prononcée par le Souverain Pontife dans le consistoire du 18 mars traite d'abord des lois politico-ecclésiastiques de la Hongrie.

La loi a institué le mariage que l'on appelle *civil ;* la faculté de divorcer a été donnée ; il a été défendu de procéder au mariage catholique avant que la cérémonie civile ne fût accomplie...

Nous n'avons pas l'intention, et d'ailleurs ce n'est pas nécessaire, d'en dire plus long sur le caractère des lois que Nous venons de rappeler et que, à diverses époques, les Pontifes romains, Nos prédécesseurs, ont jugées d'avance selon que la vérité le demandait, surtout parce que Nous-même Nous avons traité ailleurs, conformément à la perpétuelle et invariable doctrine de l'Église, cette question du mariage chrétien. Toutefois, Nous ne

pouvions pas, sans manquer au devoir de Notre charge, passer entièrement sous silence cette affaire.

Que les hommes que cela regarde principalement considèrent combien il est calamiteux et contraire à la justice d'imposer à une nation catholique une forme de mariage cent fois condamnée par l'Eglise. Les chefs de l'Etat ont compétence et droit pour régler les effets civils que produisent les mariages; mais, par contre, il appartient à l'Eglise de statuer sur le lien conjugal, par la raison que le Christ Notre-Seigneur a conféré ce pouvoir à son Eglise, en élevant le mariage d'office de nature et de contrat naturel à la qualité de sacrement. Il est à peine besoin de rappeler le dogme chrétien de l'unité et de la perpétuité du mariage; par leur disparition disparaît le principal fondement sur lequel a prescrit que fussent établies la famille et la cité Jésus-Christ qui est venu réparer et perfectionner l'une et l'autre. A aucun homme il n'est permis de contredire cette volonté divine.

La seconde partie de l'allocution a rapport aux affaires d'Italie. La noble et ferme revendication qu'elle contient a sa signification toute particulière, à la veille des élections générales.

A ces causes de tristesse et de chagrin, apportées du dehors, s'en ajoutent d'autres agissant autour de Nous du dedans. Pour ne pas toutes les énumérer en cette occasion, rappelez-vous seulement ces nombreux évêques nommés par Nous en Italie et écartés de leur siège par les retards apportés de jour en jour à l'*exequatur*, comme ils disent, des lettres apostoliques. Cette conduite aboutit en définitive à intercepter l'action de l'autorité apostolique, et à entraver les droits propres et essentiels du Pontife romain, parmi lesquels se trouve sans conteste non seulement celui de choisir les évêques, mais encore celui de les faire asseoir, sans obstacle, sur le siège qu'il leur a assigné. Conduite d'autant plus blâmable que le Siège apostolique, par le soin extrême qu'il apporte dans le choix des évêques, a coutume de n'élever personne à une telle dignité sans avoir dûment constaté chez les sujets qu'il choisit une parfaite intégrité de mœurs et une doctrine irréprochable, en même temps que l'expérience des choses et une certaine maturité de conseil : toutes choses dont l'Etat n'a certes rien à craindre, et dont il a au contraire beaucoup à attendre.

Enfin, tout récemment, l'injustice de ces procédés paraît avoir été comprise de ceux même qui en étaient les auteurs, car Nous voyons disparaître les obstacles antérieurs. Nous avouons que cette disparition Nous délivre d'un grand souci et d'une grande sollicitude. Mais puisque, pour cette fois, on a écouté la voix du droit et de la justice, Nous aimons à espérer qu'aucun empêchement de ce genre ne se présentera dans la suite.

Toutefois, si le Siège apostolique a obtenu satisfaction de ce côté, il ne s'ensuit pas que Notre condition présente, injuste pour le Pontife romain, et nullement heureuse pour la nation italienne, soit notablement changée; condition à laquelle la sainteté du droit et la conscience de Notre devoir ne Nous permettent en aucune manière d'acquiescer volontairement. Nous revendiquons la légitime liberté de la charge apostolique et tous les droits du Siège apostolique, et Nous ne cesserons jamais de les revendiquer constamment comme aujourd'hui.

Suit la confirmation de l'élection de Mgr Georges Khayyath comme patriarche de l'Église chaldéenne de Babylone.

— Le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, le Souverain Pontife a promulgué deux décrets de la Congrégation des Rites dont l'un porte, comme dernier complément de la procédure canonique, que l'on peut procéder sûrement à la béatification du vénérable Bernardin Realini, de la Compagnie de Jésus; et l'autre proclame l'héroïcité des vertus du vénérable Vincent Romano, curé d'Herculanum au diocèse de Naples.

La béatification solennelle du Vénérable Realini aura lieu après Pâques, en même temps que celle du Vénérable Antoine Grassi, de l'Oratoire, au sujet duquel le décret du *tuto procedi posse* fut déjà rendu l'année dernière.

FRANCE

La Chambre des députés a eu le triste courage de consacrer plusieurs séances à voter quelques articles du budget qui aggravent sur certains points la persécution religieuse. Il s'agissait de remplacer par une taxe d'abonnement plus lourde que l'impôt auquel elle se substitue, la taxe connue sous le nom de droit d'accroissement. On sait que ce droit consacrait une inégalité fiscale, et par là même une injustice, une iniquité.

Le gouvernement n'a pas su, sinon comprendre, du moins tenir le rôle qui lui incombait. Il a voulu prétendre qu'il fallait à tout prix régler une situation. Il trouvait cette situation déjà établie. Le moyen de la régler était également proposé avant lui. Eh bien! finissons-en, semblait-il dire. Aussi a-t-il repoussé même une proposition de disjonction que soutenait l'honorable M. Alicot. Il oubliait qu'il n'y a qu'une manière honnête d'en finir avec une iniquité et ce n'est pas de lui donner ce qui lui manque pour qu'elle puisse passer plus facilement dans les faits.

Quand d'ailleurs de tous les côtés on répète que la loi est inique, il ne faudrait pas croire que seuls les catholiques en jugent ainsi. Nos évêques n'ont pas été les seuls à élever la voix contre l'iniquité, et à la dénoncer d'une manière digne, mais ferme, à la conscience de tout ce qu'il y a en France d'âmes simplement libérales.

Parmi les députés de la majorité, parmi les hommes politiques et les écrivains les plus en vue, plusieurs ont loyalement reconnu que défendre ou voter cette loi était une injustice, et ils ont refusé de la commettre.

L'article de M. Reinach dans le *Matin* a été souvent cité.

Dès le 17, le *Temps*, abordant ces questions, qu'on ne peut généralement, disait-il, traiter sans passion parce qu'elles mettent en jeu un froc ou une cornette, reconnaissait que « le droit d'accroissement fait évidemment double emploi avec la taxe de mainmorte en ce qui concerne les congrégations autorisées. Quant aux congrégations non autorisées, elles acquittent, tout comme les particuliers, le droit de transmission ».

Il rappelait aussi à ce propos une autre injustice, à savoir que les congrégations payent 4 pour 100 d'un revenu arbitrairement fixé à 5 pour 100 de leur capital brut et même des immeubles qu'elles ne font qu'occuper, tandis que les établissements laïques payent 4 pour 100 de leur revenu *net* et *distribué*. « Certains d'entre eux, la Société de géographie, le Grand-Orient, par exemple, échappent même au droit.

« Est-ce là le respect du principe de l'égalité devant l'impôt? »

Après le vote de la loi, il écrit, le 21, qu'on aurait pu espérer que le Parlement allait être convié à faire une loi qui ménageât le sentiment public. « La déception est profonde. Il se peut que le gouvernement ait eu les intentions les plus conciliantes du monde, mais il paraît avoir oublié de les mettre dans la loi. » Il constate que M. le président du Conseil n'a pas déployé une bien grande ardeur pour combattre l'inégalité qui consacrait la proposition de la commission. Aussi n'a-t-il satisfait personne. Et le *Temps* en prévoit les conséquences, l'heure où tous les mécontents seraient conduits à une entente dont le cabinet ferait tous les frais.

Au fond, cet important organe de la presse républicaine, ordinairement si peu favorable aux intérêts catholiques, eût voulu une loi tout autre, pleinement libérale, tendant à l'apaisement si nécessaire, et qui eût été l'œuvre des républicains de gouvernement. Faute de quoi il en appelle au Sénat. « La loi égale pour tous, point d'arbitraire pour personne : voilà le principe supérieur. »

Le *Journal des Débats* s'est déclaré avec la même netteté. Le 15, il reconnaissait que le fisc s'était bien gardé de réclamer quoi que ce fût aux Sociétés qui n'étaient pas religieuses et déclarait fâcheux de créer contre les congrégations religieuses un régime d'exception. Le 16, il écrivait : « Le droit d'accroissement établi en 1884 est une véritable hérésie juridique, » car « il est illogique de percevoir une taxe sur des changements de propriété qui n'existent pas ». Inutile de multiplier ces citations.

Notre Chambre a cependant reculé devant une monstruosité qui avait ravi d'aise les Chambres ses devancières. La loi telle que la lui proposait le gouvernement dépouillait à fond les vieillards des Petites Sœurs des Pauvres, les orphelines des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les petits infirmes des Frères Saint-Jean de Dieu et les maisons qui préparent sur le sol français des missionnaires, presque seuls représentants de l'influence française en Orient et en Extrême-Orient, aussi bien que les Clarisses et les Sœurs vouées à l'enseignement des pauvres ou au soulagement des misérables comme gardes-malades. M. Clauzel de Coussergues a déposé un amendement demandant que l'on exemptât de la spoliation les œuvres d'assistance gratuite et les œuvres des missions françaises à l'étranger. Le président du Conseil a eu le courage de dire qu'il ne s'opposait pas à la prise en considération de l'amendement! C'est là le seul cri que la vue de cette immense iniquité qui allait se commettre a pu arracher à la.... conscience du gouvernement. Il

n'a pas exigé qu'elle fût commise ; mais il se déclarait prêt d'avance à l'exécuter si elle eût été votée. Heureusement, la Chambre n'a pas osé.

Elle a d'ailleurs trouvé le moyen de se venger de l'acte de tardive justice qui lui était ainsi arraché de force. M. Clausel de Coussergues demandait que l'on diminuât le taux d'abonnement portant sur les congrégations autorisées, lesquelles acquittent déjà le droit de mainmorte. Le gouvernement se refusait à entrer dans ces distinctions. La commission en a admis le principe ; mais sans diminuer la taxe des congrégations autorisées, elle a élevé de 20 centimes celle des congrégations non autorisées. 262 députés contre 235 sont entrés dans les vues spoliatrices de la commission. Ainsi armé, le gouvernement français va pouvoir poser à tous ceux qui portent froc ou cornette le fameux dilemme : la bourse ou la vie.

On a calculé que ces 262 députés avaient été élus par 1 923 379 voix. Comme la majorité en faveur de la loi est de 27 voix seulement, cette majorité représente à peu près le dixième des voix obtenues par tout le groupe, soit 200 000 voix environ. Ce sont ces 200 000 voix qui imposent leur volonté à la masse des 10 millions et plus d'électeurs.

— Voilà le digne directeur de l'orphelinat, surnommé « la Porcherie » de Cempuis, voilà M. Robin dépassé ; le voilà qui va paraître réservé. M. le docteur Bourneville, le grand apôtre de la laïcisation, se permettait à Bicêtre certaines observations physiologiques fort déplacées sur les enfants idiots de son service. Il a voulu renouveler ses expériences à Cempuis. Elles étaient de telle nature, que M. Robin lui-même a dû protester à cause du trouble, de l'émotion dangereuse qu'elles soulevaient dans les esprits de ses élèves.

L'affaire a été récemment portée devant le Conseil municipal de Paris. Celui-ci l'a pris de très haut et s'est porté garant de la droiture et de la haute moralité du docteur Bourneville, *qui fut un des meilleurs ouvriers de la laïcisation*. C'est un brevet d'innocence laïque. Appuyé qu'il est par tous les laïcisateurs de Paris et de la France qui comprennent très bien que la laïcisation seule peut permettre de pareilles horreurs, M. Bourneville va pouvoir continuer ses observations.

— De tels abus n'empêchaient pas récemment un congrès de libres-penseurs de réclamer l'achèvement de l'œuvre laïcisatrice. Le ministre de la guerre, général Zurlinden, a répondu :

En ce qui concerne mon département, j'estime qu'il y a lieu de maintenir le *statu quo*.

Les religieuses employées dans l'administration de la guerre, quel que soit l'ordre auquel elles appartiennent, répondent, en effet, aux besoins du service dans les meilleures conditions possibles ; leur présence est une sauvegarde certaine pour la morale, et aucune autre assistance ne saurait être moins coûteuse que la leur.

En ce qui concerne la liberté de conscience, les sœurs de charité ne peuvent donner lieu à aucun reproche sur ce point : aucun service n'a reçu la moindre plainte signalant à l'autorité militaire un excès de prosélytisme

d'une sœur de charité employée dans un établissement ressortissant du département de la guerre...

La France apprendra-t-elle à reconnaître et ce qui doit la perdre et ce qui peut la sauver?

ÉTRANGER

Allemagne. — L'ex-chancelier, prince de Bismarck, va célébrer, au 1er avril, le 80e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, on proposait au Reichstag, le 23 mars, de charger son président de porter au prince les félicitations de l'Assemblée. 163 voix contre 146 ont repoussé la motion. Le centre, les Polonais, les socialistes, les progressistes, les guelfes ont voté contre. Il est facile de comprendre les raisons qui ont décidé de leur vote. Du coup, le président du Reichstag et un vice-président ont donné leur démission. L'empereur en a adressé au prince de Bismarck le télégramme suivant :

J'exprime à Votre Altesse Sérénissime le sentiment de ma profonde indignation au sujet de la résolution que le Reichstag vient de voter. Cette résolution est en contradiction absolue avec les sentiments de tous les princes et de tous les peuples allemands.

Un moment le bruit a couru de la dissolution de l'Assemblée.

Depuis, Guillaume II s'est rendu à Friedrichsruhe pour présenter ses félicitations au duc de Lauenbourg. 110 membres du Reickstag, 60 membres de la Chambre des seigneurs de Prusse, 248 députés du Landtag prussien s'y sont rendus également. Le Reichstag a renouvelé son bureau. M. de Buol, membre du centre, déjà vice-président, a été élu président par 183 voix contre 105 bulletins blancs. Ont ensuite été élus vice-présidents M. Schmidt, progressiste, et M. Spahn, du centre. Le gouvernement semble avoir renoncé à dissoudre l'Assemblée. Une dissolution actuelle pourrait d'ailleurs favoriser le parti des agrariens. Ceux-ci s'agitent pour faire accorder à l'Etat le monopole de l'importation des blés étrangers (proposition Kanitz). Guillaume II a fait discuter la mesure par le Conseil d'Etat, qui s'y est déclaré contraire presque à l'unanimité. Le Reichstag actuel y semble aussi opposé. Cette disposition peut l'aider à trouver grâce aux yeux de l'empereur.

Angleterre. — Le conseil de comté de Londres vient d'être réélu pour la troisième fois. Cette assemblée qui, depuis 1892, se trouvait composée de 84 progressistes et de 34 modérés, comprend actuellement 59 progressistes et 59 modérés. C'est d'un mauvais présage pour le parti libéral relativement aux futures élections générales. Déjà, en novembre dernier, quand il s'était agi de réélire le conseil scolaire, Londres y avait envoyé une majorité de partisans de l'enseignement religieux donné dans des écoles libres subventionnées.

Le conseil de comté de Londres, outre ses 118 membres élus, comprend encore 19 conseillers nommés par leurs collègues pour une pé-

riode de six ans : 9 de ceux-ci étaient à renouveler. Comme les progressistes occupent 8 des dix autres sièges, ils ont la majorité dans l'assemblée et auraient pu garder pour eux-mêmes les 9 sièges à remplacer. Ils ont su s'épargner le déshonneur d'un abus de force aussi criant. Les deux partis rivaux sont tombés d'accord pour désigner 4 progressistes, 4 modérés et un neutre.

— Dans une réunion en faveur des écoles confessionnelles anglicanes, lord Salisbury a fait hautement l'éloge de ces écoles qui maintiennent l'esprit religieux dans le pays. Lors de la publication de l'Act de 1870 un grand nombre de gens s'étaient imaginés que les écoles publiques deviendraient l'institution dominante dans tout le pays. Mais l'Église a accepté la lutte et elle a réussi au point que l'orateur croit qu'il est plus probable que ce sont les écoles religieuses qui dévoreront les écoles de l'État.

Lord Salisbury a déclaré que si l'État imposait aux enfants non pas seulement l'instruction obligatoire, comme à présent, mais l'éducation laïque obligatoire, il commettrait une grande violation de liberté religieuse. Son opinion est que le meilleur système d'instruction primaire à introduire est celui où chaque homme aura la latitude de payer ses taxes scolaires aux écoles de son choix.

Autriche. — Sur la proposition du comte Esterhazy, la Chambre des magnats s'est prononcée par 126 voix contre 118 pour la suppression des articles du projet de loi sur le libre exercice de la religion qui établissaient le droit de n'appartenir à aucune confession. Le reste du projet de loi a été ensuite adopté. La Chambre Haute a également rejeté le projet de loi concernant la reconnaissance officielle du culte israélite. On prête au ministère l'intention de représenter les deux projets jusqu'à ce qu'ils soient votés.

— Le Saint-Père a daigné adresser au comte Zichy, un des fondateurs du parti catholique populaire hongrois, une lettre approbative où le Souverain Pontife se déclare heureux de pouvoir accorder aux catholiques hongrois un éloge public parce qu'il n'a pas manqué d'hommes déterminés à seconder vaillamment ses efforts. Puis il ajoute :

Une chose qui Nous réjouit particulièrement, c'est d'apprendre qu'une nouvelle organisation des catholiques s'est effectuée dans le but de défendre au Parlement les droits de l'Eglise et la dignité religieuse de la Hongrie. Et Nous regardons comme une circonstance très heureuse que la direction de cette nouvelle organisation vous ait été confiée à vous, cher Fils, et au très noble seigneur Nicolas-Maurice Esterhazy. Aussi avons-nous la ferme confiance que, sous votre conduite, les espérances que Nous fait concevoir l'activité intelligente des catholiques seront amplement réalisées. Les excellents sentiments dont vous êtes animés dans l'accomplissement d'une si noble tâche, ressortent de la lettre pleine d'affection et de respect que vous Nous avez adressée dernièrement.

Dans cette lettre, vous Nous avez annoncé aussi que vous avez créé un

nouveau journal au service des intérêts catholiques sous le titre de *Fermegyei-Naplo*; à quoi Nous donnons volontiers Notre approbation. Car vous et vos collaborateurs, vous vous faites un devoir de ne jamais vous départir des conseils des évêques, de ne jamais méconnaître leur autorité, et de vous conformer très soigneusement aux prescriptions plusieurs fois données par Nous à ceux qui publient des journaux, relativement à la charité et à la modération dans le langage, au respect envers les autorités constituées et à l'accord complet avec les évêques et tout particulièrement avec le Siège apostolique.

Espagne. — Une crise grave a éclaté tout à coup. Des officiers, mécontents des articles que certains journaux avaient publiés sur l'armée, se sont rendus dans les bureaux du *Globo* et du *Resumen* et y ont manifesté leurs sentiments d'une manière par trop vigoureuse. A la Chambre, le ministre de la guerre, indigné lui aussi, a pris fait et cause pour ses officiers. Comme eux il a demandé que le conseil de guerre, et non la juridiction civile, connaisse des injures faites à l'armée par les journalistes. M. Sagasta n'a pas voulu céder sur ce point et le ministère a démissionné. On avait un moment parlé d'un ministère transitoire Martinez Campos. M. Canovas a fini par accepter de rentrer aux affaires aussitôt, malgré les difficultés de la situation. Les libéraux lui ont promis de ne pas lui faire d'opposition dans le vote du budget. Cette entente lui assure le délai nécessaire pour retourner le suffrage universel et en obtenir à son heure une majorité conservatrice au lieu de la majorité libérale actuelle.

— Quant au maréchal Martinez Campos, il va partir pour Cuba, avec de nombreuses troupes. Il a pour mission de mater au plus vite le mouvement insurrectionnel qui vient d'éclater dans cette grande île, la perle des Antilles et des colonies espagnoles.

— Le beau croiseur *Reina-Regente* s'est perdu en revenant de rapatrier l'ambassadeur marocain. 440 personnes ont été englouties. Ce navire était sorti des chantiers de l'Angleterre en 1887. Pour expliquer sa perte, on penche à admettre quelque grave défaut de construction.

— S. E. le cardinal Bénavidès vient de mourir. François de Paule Bénavidès naquit à Bazca, en Andalousie, le 14 mars 1810. Élevé au siège épiscopal de Séquenza en 1857, il fut nommé patriarche des Indes occidentales en 1875. Deux ans plus tard il recevait la pourpre. En 1881, Sa Sainteté Léon XIII lui confiait l'archidiocèse de Saragosse.

Italie. — Le 14 mars, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, le roi Humbert a gracié le capitaine Romani. On se rappelle que cet officier avait été appréhendé alors que par suite d'une erreur de route il avait quelque peu dépassé la frontière italienne. En retour de cette tardive réparation, le Président de la République française ayant à accorder quelques faveurs à des militaires condamnés, a gracié le

major Falta et son compagnon Aurelio, tous deux condamnés pour cause d'espionnage dûment constaté.

— Les relations entre Italiens immigrés et Américains continuent à manquer de cordialité. Les affaires de la Nouvelle-Orléans sont à peine réglées, que tout récemment, dans le Colorado, six Italiens ont été lynchés à la suite du meurtre d'un cabaretier.

— En Érythrée, le général Baratieri a occupé Adigrat, point stratégique important du Tigré.

Russie. — C'est le prince Lobanof-Rostovski qui remplace M. de Giers au ministère des Affaires étrangères. Le tsar n'a pas cru devoir nommer à ce poste important le premier politicien venu. Le prince est un diplomate de carrière qui compte cinquante et un ans d'exercice. Ambassadeur à Constantinople en 1868, il y représentait encore la Russie en février 1879, lors des négociations de paix entre la Russie et la Turquie. De 1879 à 1882, on le trouve à Londres, de 1882 à 1895 à Vienne. En ces derniers temps il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Rome pour notifier au Souverain Pontife l'avènement au trône du tsar Nicolas II. Le prince venait d'être nommé à l'ambassade de Berlin, mais il n'avait pas encore pris possession de ce poste. Il est âgé de soixante-dix ans.

Asie. — Un armistice de trois semaines a été signé entre la Chine et le Japon. Il ne vaut que pour la Mandchourie, le Petchili et le Chan-Toung. La nouvelle de cet armistice a quelque peu surpris. Est-ce de la part du Japon une manière de manifester tous ses regrets pour l'attentat dont a été victime le plénipotentiaire chinois?

Au commencement du mois, le général Nodzu, qui y a gagné sa nomination de feld-maréchal, avait réussi à rejeter les Chinois au delà du Liao en leur enlevant la place importante de Niou-Tchouang.

Les Japonais se sont encore emparés des Pescadores, ont opéré une descente à Haï-Tchéou, au nord du Yangtse, sur la côte du Kiang-Son, et se préparent à mettre la main sur Formose qui est déjà bloquée.

Il se confirme de plus en plus que les puissances européennes ne permettront pas au Japon d'annexions continentales. L'Angleterre et la Russie ont dans ces parages des flottes formidables. Le corps d'armée russe de l'Oussouri reçoit continuellement des renforts.

Amérique. — *Etats-Unis.* La question des nègres aux Etats-Unis revient depuis peu sur le tapis. Le meurtre récent de plusieurs d'entre eux à la Nouvelle-Orléans contribue à lui donner un regain d'actualité. M. Moireau en a fait le sujet d'une communication à la Société d'Économie sociale.

Ces Messieurs les *coloured men* — il faudrait bien se garder de dire *negros*, ce serait une injure — ces messieurs étaient 4 880 000 en 1870, au lendemain de la guerre de l'indépendance. Ils étaient 7 470 000 en 1890. Ils ont donc augmenté en vingt ans de 13/24 et cela

sans le secours d'aucune immigration. S'ils continuaient à s'accroître dans les mêmes proportions, ils seraient 11 500 000 en 1910; 17 à 18 000 000 en 1930. La race blanche augmente bien aussi très rapidement aux Etats. De 1870 à 1890, elle passait de 35 à 55 millions, s'accroissant ainsi de 4/7. Mais il ne faut pas oublier que pendant ces vingt années l'immigration a procuré aux Etats 8 millions de blancs. Si on en tient compte, on constate que l'augmentation intérieure de la population blanche n'a été que de 12/35, alors que l'augmentation des noirs a été de 13/24. Le jour où l'émigration cesserait ou même se ralentirait notablement, la race noire s'accroîtrait donc plus vite que la race blanche sur le sol de la grande république.

Ce qui vient compliquer encore la question, c'est qu'à l'heure actuelle les noirs sont déjà en majorité dans deux états, le Mississipi et la Caroline du Sud, à égalité dans la Louisiane, en très forte proportion dans plusieurs autres états : Géorgie, Virginie, Alabama.... Comme ils jouissent de l'égalité des droits politiques, on voit le danger, dans un pays de suffrage universel. Jusqu'ici, dans les états où ils dominent par le nombre, on s'en est tiré en falsifiant le suffrage universel. Le système est de bonne composition ; et en Amérique, plus encore qu'en France, plus encore qu'à Toulouse, l'art de le manier fleurit dans toute sa splendeur. Mais enfin un jour peut venir où là fraude serait impossible. Il suffirait pour cela d'un *coloured* d'énergie qui prenne la direction de ses pareils. Or, il est reconnu que là où les noirs domineraient complètement les blancs ne pourraient vivre.

Quelle solution au menaçant problème ?

Va-t-on laisser les noirs pulluler un peu partout? Va-t-on les parquer dans quelques états qu'on leur abandonnerait? Mais parmi ceux qu'il faudrait leur abandonner, sont quelques-uns des états les plus beaux du Sud Atlantique et du Sud Central. Puis la séparation complète ne conduirait-elle pas rapidement à l'hostilité ouverte ?

Une singulière solution a été préconisée. Il s'agirait de faciliter à tous ces exotiques (*african descent*) le retour dans leur pays d'origine. Lincoln et Grant étaient, paraît-il, partisans de cette solution. Aujourd'hui, elle est encore soutenue, nous dit M. Moireau, par des économistes, des hommes d'Etat de grande valeur, et en particulier par l'évêque Turner, un homme de couleur. On a remarqué chez plusieurs de ces pauvres noirs une touchante tendresse de cœur pour la terre de leurs ancêtres; témoin certains émigrants de Libéria. On pourrait aussi diriger des émigrants sur tous les autres pays où le noir domine : Haïti, Jamaïque, Brésil, et le reste. Ce serait là un formidable moyen de conquérir à la langue et ainsi à l'influence anglaise tous les pays noirs. La question d'argent n'est pas faite pour embarrasser la grande République. Elle paye actuellement plus de 800 millions de pension aux combattants d'il y a trente ans. Ces combattants ne dureront pas toujours. Il y aura là bientôt d'énormes ressources de plus en plus disponibles, toutes prêtes pour une gigantesque opération qui du-

rerait de longues années. Evidemment il ne faudrait pas imposer l'expatriation de force. Mais si la haine des races rendait la cohabitation impossible, les plus faibles ne demanderaient sans doute pas mieux que de céder la place, à la condition d'un transport gratuit et convenable, d'un bon accueil assuré au pays d'arrivée, de ressources suffisantes mises à la disposition des émigrants pour faciliter leur installation nouvelle. Encore une fois, l'opération coûterait-elle mille francs par tête, il n'y aurait là rien d'impossible pour les Etats-Unis.

On peut d'ailleurs espérer que des moyens aussi radicaux ne seront pas nécessaires pour résoudre la question des nègres aux Etats-Unis. M. Moireau, entre autres, compte beaucoup sur le temps pour émousser insensiblement le préjugé des couleurs. Ce serait là sans doute la solution la plus simple et la plus chrétienne.

P. P. F.

Le 31 mars 1895.

Le gérant. H. CHÉROT.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1895

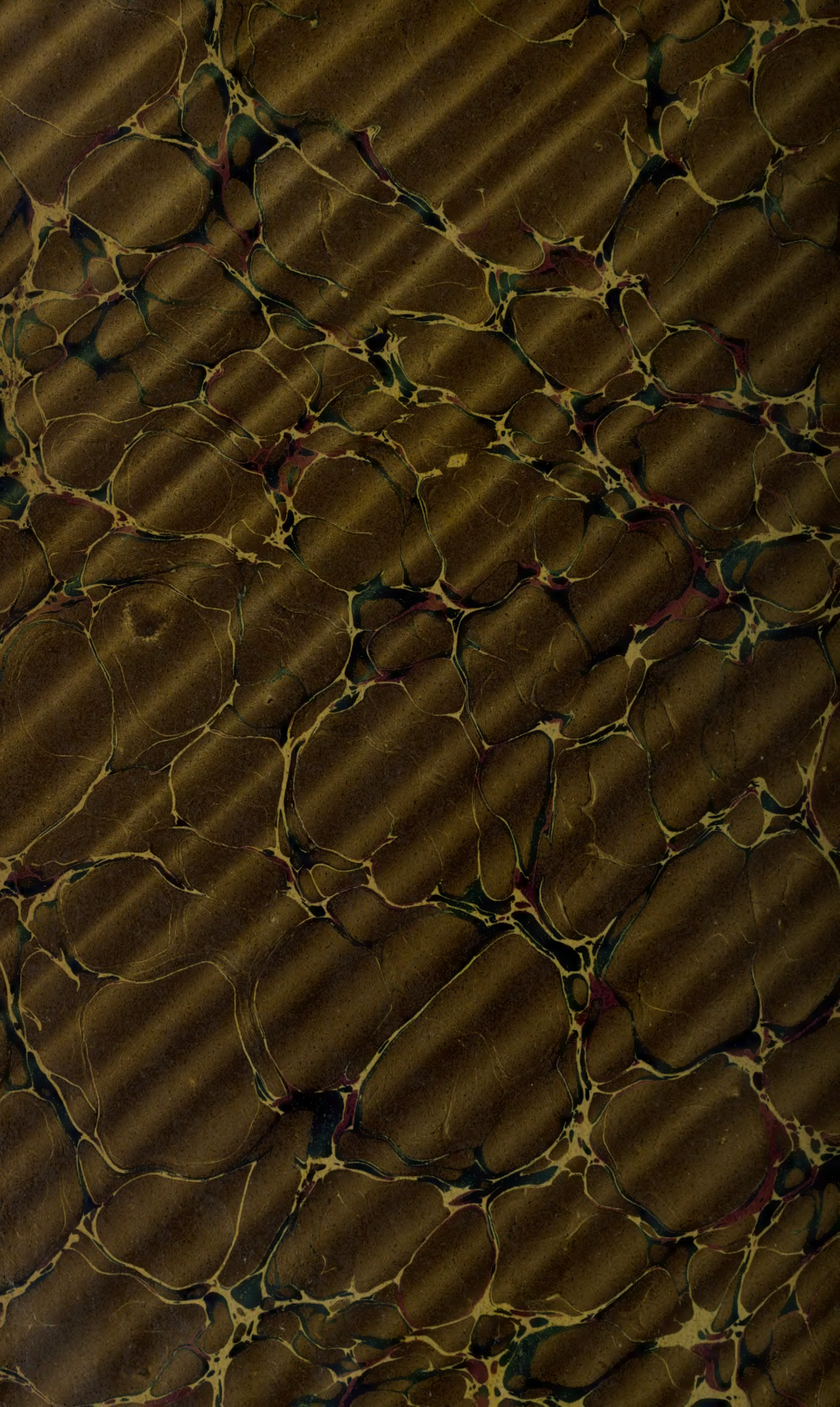
LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1895

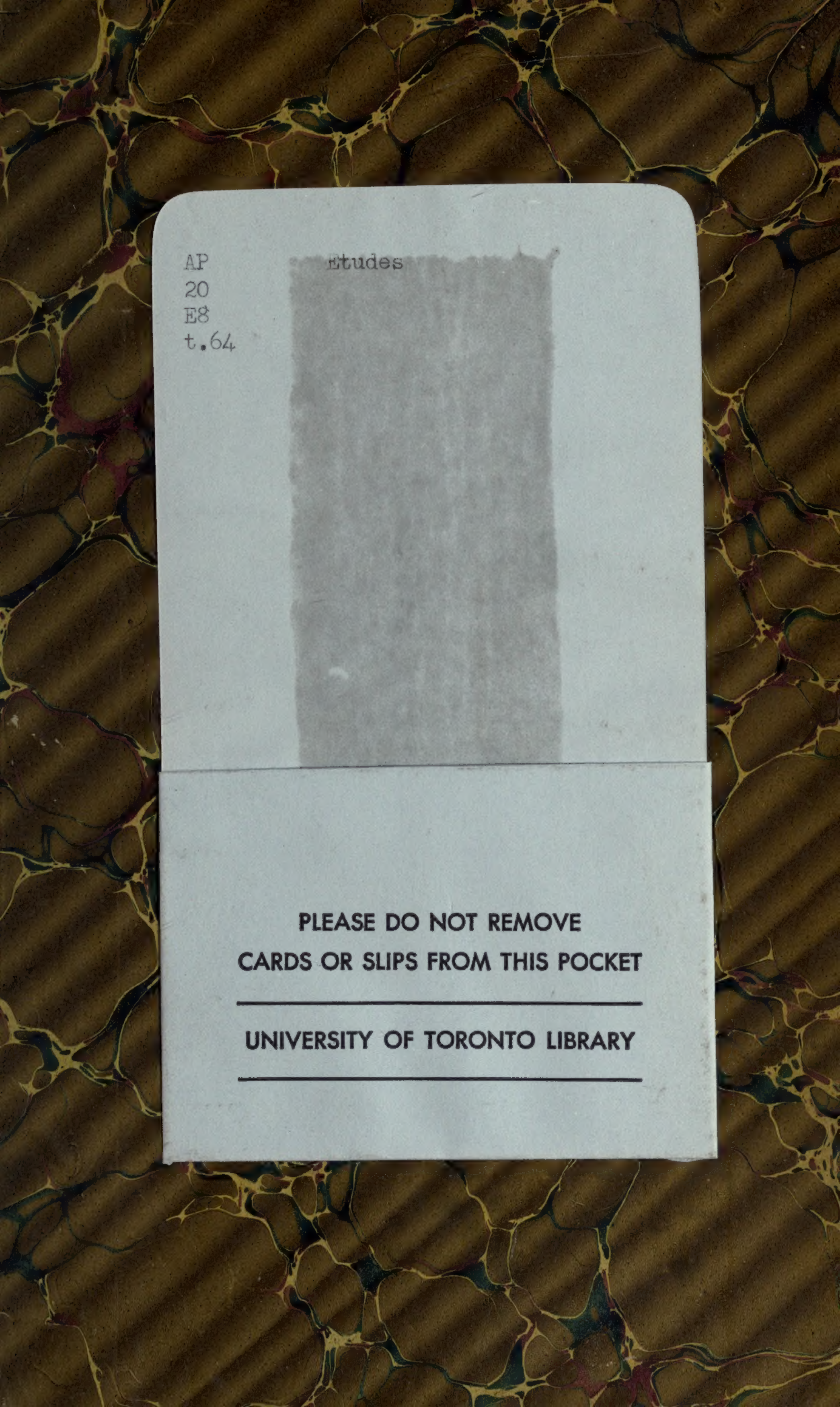
LIVRAISON DU 15 MARS 1895

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1895

FIN DU TOME LXIV

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.




AP
20
E8
t.64
Etudes
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

